



Genre et société numérique colonialitaire - Effets politiques des usages de l'Internet par des organisations de femmes ou féministes en contexte de domination masculine et colonialitaire : les cas de l'Afrique du Sud et du Sénégal

Joelle Palmieri

► To cite this version:

Joelle Palmieri. Genre et société numérique colonialitaire - Effets politiques des usages de l'Internet par des organisations de femmes ou féministes en contexte de domination masculine et colonialitaire : les cas de l'Afrique du Sud et du Sénégal. Science politique. Institut d'études politiques de Bordeaux, 2011. Français. <NNT : >. <tel-00709266>

HAL Id: tel-00709266

<https://theses.hal.science/tel-00709266v1>

Submitted on 18 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

UNIVERSITE DE BORDEAUX
SCIENCES PO BORDEAUX
ECOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE DE BORDEAUX

LAM – Les Afriques dans le Monde (UMR 5115 du CNRS)

GENRE ET SOCIETE NUMERIQUE COLONIALITAIRE
EFFETS POLITIQUES DES USAGES DE L'INTERNET
PAR DES ORGANISATIONS DE FEMMES OU FEMINISTES
EN CONTEXTE DE DOMINATION MASCULINE ET COLONIALITAIRE :
LES CAS DE L'AFRIQUE DU SUD ET DU SENEGAL

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de Mme Marion PAOLETTI,
et la co-direction de M. Michel CAHEN
présentée et soutenue publiquement par

Joelle PALMIERI

le 16 décembre 2011.

Membres du jury :

M. Michel CAHEN, historien, chercheur CNRS, directeur-adjoint de LAM, co-directeur de thèse

Mme Annie CHENEAU-LOQUAY, géographe, directrice de recherche au CNRS, LAM-Humanités
Bordeaux III, rapporteure

M. Maric-Éric GRUENAIS, professeur d'anthropologie sociale à l'Université Montesquieu-Bordeaux II

Mme Marion PAOLETTI, maîtresse de conférences en science politique à l'Université Montesquieu-
Bordeaux IV, directrice de thèse

Mme Dominique PAYETTE, professeure agrégée de sociologie de l'information et de la communication,
Université de Laval

M. Olivier SAGNA, historien, maître de conférences en sciences de l'information, Université Cheikh Anta
Diop de Dakar (UCAD), rapporteur

UNIVERSITE DE BORDEAUX
SCIENCES PO BORDEAUX
ECOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE DE BORDEAUX

LAM – Les Afriques dans le Monde (UMR 5115 du CNRS)

GENRE ET SOCIETE NUMERIQUE COLONIALITAIRE
EFFETS POLITIQUES DES USAGES DE L'INTERNET
PAR DES ORGANISATIONS DE FEMMES OU FEMINISTES
EN CONTEXTE DE DOMINATION MASCULINE ET COLONIALITAIRE :
LES CAS DE L'AFRIQUE DU SUD ET DU SENEGAL

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de Mme Marion PAOLETTI,
et la co-direction de M. Michel CAHEN
présentée et soutenue publiquement par

Joelle PALMIERI

le 16 décembre 2011.

Membres du jury :

M. Michel CAHEN, historien, chercheur CNRS, directeur-adjoint de LAM, co-directeur de thèse

Mme Annie CHENEAU-LOQUAY, géographe, directrice de recherche au CNRS, LAM-Humanités
Bordeaux III, rapporteure

M. Maric-Éric GRUENAIS, professeur d'anthropologie sociale à l'Université Montesquieu-Bordeaux II

Mme Marion PAOLETTI, maîtresse de conférences en science politique à l'Université Montesquieu-
Bordeaux IV, directrice de thèse

Mme Dominique PAYETTE, professeure agrégée de sociologie de l'information et de la communication,
Université de Laval

M. Olivier SAGNA, historien, maître de conférences en sciences de l'information, Université Cheikh Anta
Diop de Dakar (UCAD), rapporteur

À Rita Edwards...

Ce travail est dédié à Rita Edwards, militante féministe sud-africaine, décédée le 21 mai 2009 au Cap à 59 ans. Elle m'avait accordée son temps et m'avait soutenue tout au long de mon travail de terrain en Afrique du Sud.

Genre et société numérique colonialitaire - Effets politiques des usages de l'Internet par des organisations de femmes ou féministes en contexte de domination masculine et colonialitaire : les cas de l'Afrique du Sud et du Sénégal

Joelle Palmieri

Centre de recherches comparatives et pluridisciplinaires « Les Afriques dans le monde »

IEP de Bordeaux

11, allée Ausone – Domaine universitaire

33607 Bordeaux cedex

Bordeaux 2011

Sommaire

Sommaire.....	6
Remerciements.....	12
Résumé – Mots-clés	14
Resume – Key words	15
Liste des acronymes et abréviations	16
Glossaire	20
Introduction.....	24
I. L'intérêt d'une approche de la « société de l'information » par le genre ...	26
II. L'Afrique du Sud et le Sénégal : similitudes et singularités des inégalités.	30
III. Le cadre conceptuel : les TIC produits, productions et paradoxes des rapports de domination.....	35
III.1. <i>Croiser genre, information et sociologie politique dans une démarche critique</i>	<i>35</i>
III.2. <i>Développer une approche théorique nouvelle de la « société de l'information »</i>	<i>37</i>
III.3. <i>Relations colonialitaires et système patriarcal : quelle perspective historique ?</i>	<i>43</i>
III.3.1. Interroger les effets des épistémologies occidentales	43
III.3.2. Mesurer les impacts de l'hypermodernité sur les inégalités de genre	48
III.3.3. Genre et TIC : quels apports ?	51
III.3.4. Réinterroger le féminisme à la lumière des nouvelles hiérarchies du pouvoir ..	53
IV. Mobilisation du terrain : éléments méthodologiques.....	56
IV.1. <i>La comparaison : une exigence théorique.....</i>	<i>57</i>
IV.2. <i>Les différentes techniques d'enquête.....</i>	<i>58</i>
IV.3. <i>Méthodologies d'entretien : bases de l'étude comparative.....</i>	<i>59</i>
IV.4. <i>Échantillon – aperçus comparatifs de la sociologie des acteurs.....</i>	<i>60</i>
V. Inégalités de genre, colonialité du pouvoir, TIC, et créativité sociale	61
Première Partie ● Colonisation du corps des femmes :	
terrain de la colonialité numérique	63
Chapitre 1. Des inégalités hommes/femmes endogènes	65
I. Contextualiser le système patriarcal.....	65
1. <i>Le patriarcat : un concept à clarifier en contexte africain.....</i>	<i>66</i>
2. <i>Afrique du Sud : un panorama paradoxal des inégalités.....</i>	<i>67</i>
3. <i>Sénégal : des inégalités structurantes ?</i>	<i>69</i>
II. Dans les deux pays, des violences érigées en relations politiques.....	70
1. <i>Les violences de genre : un révélateur des crises nationales.....</i>	<i>71</i>
2. <i>Appropriation du corps des femmes : la réponse des États aux pressions occidentales.....</i>	<i>77</i>
3. <i>Le corps des femmes : lieu de catharsis de l'hypermodernité</i>	<i>81</i>

III. Du <i>backlash</i> traditionaliste sud-africain aux « pesanteurs socioculturelles et religieuses » sénégalaises	84
1. <i>Le traditionalisme et le masculinisme au secours du pouvoir en Afrique du Sud</i>	84
2. <i>Au Sénégal, des relations socioculturelles et religieuses tendues</i>	87
3. <i>Consensus et backlash : symptômes des positions défensives des deux États</i>	90
IV. Gestion arbitraire de la santé des femmes :	
pilier de la domination masculine	92
1. <i>Le sida et ses effets pervers</i>	93
2. <i>Droits sexuels et reproductifs : entre lois, discours et réalités économiques</i>	95
3. <i>La santé : secteur politique révélateur d'un ordre masculin</i>	98
V. Une éducation à deux têtes.....	99
1. <i>En Afrique du Sud, une égalité de façade couplée d'une discrimination professionnelle</i>	100
2. <i>Le fort illettrisme des Sénégalaises</i>	101
3. <i>Des violences à l'éducation : le corps des femmes objet ?</i>	102
Chapitre 2. Institutionnalisation du genre en contexte colonialitaire	105
I. Dépolitisation du féminisme : résultat de l'instrumentalisation des organisations de femmes.....	105
1. <i>Distinguer organisations féminines et féministes</i>	107
2. <i>De la libération paternaliste sénégalaise au féminisme d'État</i>	108
3. <i>Une ambiguïté de genre et un antiféminisme fondateurs de la politique post-apartheid</i>	114
II. Les mécanismes de l'institutionnalisation du genre :	
bases de la dépolitisation du concept de genre.....	118
1. <i>Relations sociales hiérarchisées : une mécanique binaire</i>	118
2. <i>Les effets politiques de l'institutionnalisation de genre</i>	120
3. <i>Parité : discours et législation à l'image des politiques sexuées</i>	124
4. <i>Soutien de « la » femme, traditionalisme et discours religieux : assise de la société numérique colonialitaire</i>	125
III. Institutionnalisation du genre et appropriation du corps des femmes :	
une articulation des dominations ?	126
1. <i>Institutionnalisation versus occidentalisation ?</i>	127
2. <i>« Ongéisation » et personnalisation : des contradictions à gérer</i>	128
Deuxième Partie • Société numérique colonialitaire :	
produit de la mondialisation, productrice de la colonialité	
numérique et d'inégalités de genre.....	133
Chapitre 3. Une société numérique colonialitaire,	
produit de la colonialité du pouvoir	135
I. Les TIC : un secteur économique mondialisé	135

1. <i>Quand technologies riment avec enjeux économiques et financiers.....</i>	135
2. <i>Les politiques publiques impactées.....</i>	139
3. <i>Les déclinaisons sud-africaine et sénégalaise.....</i>	140
4. <i>Une nouvelle colonialité du pouvoir.....</i>	142
II. Les frontières multiples de la société numérique colonialitaire.....	143
1. <i>Des frontières géographiques.....</i>	144
2. <i>Des frontières économiques, sociales et politiques.....</i>	147
3. <i>Des frontières sémantiques, informationnelles et épistémiques.....</i>	149
III. Appropriation sociale des TIC : une théorie sans perspective de genre.....	153
1. <i>Une vision universaliste abstraite de l'innovation politique des usages des TIC.....</i>	154
2. <i>Le mouvement du libre : une faille dans l'innovation par les TIC.....</i>	162
Chapitre 4. Vers une définition de la colonialité numérique en Afrique	171
I. Un contexte socio-économique divisé.....	171
1. <i>La crise, défavorable aux femmes à l'échelle mondiale.....</i>	172
2. <i>Un contexte économique africain convoité et inégalitaire.....</i>	173
3. <i>Option libérale sud-africaine : de forts impacts de genre.....</i>	175
4. <i>Le Sénégal appauvri, endetté et déterritorialisé : creuset des inégalités de genre.....</i>	181
5. <i>Des représentations contrastées des relations internationales.....</i>	185
II. Des influences culturelles, religieuses ou nationalistes différenciées.....	188
1. <i>Le nationalisme, la religion : un lieu commun contre l'Occident.....</i>	189
2. <i>Des représentations marxiste ou subalterne plutôt que colonialitaires.....</i>	190
3. <i>Éclairages historiques sur le colonialisme et les violences de genre associées.....</i>	193
III. De la « fracture numérique » au mythe du rattrapage.....	195
1. <i>L'approche connectique des TIC : vers la dépolitisation du développement.....</i>	195
2. <i>Internet : espace d'imposition épistémique.....</i>	201
3. <i>Les TIC : creuset des rôles différenciés de genre ou espace critique féministe ?.....</i>	204
IV. Discriminations sexistes dans les TIC.....	206
1. <i>Des TIC inégalitaires : différencier accès/capacités et contrôle/contenus.....</i>	206
2. <i>Des frontières numériques sexuées : les femmes en tant que marché.....</i>	211
3. <i>Des politiques Femmes et TIC vues par le haut.....</i>	214
4. <i>Quelles places pour le mouvement « Genre et TIC » et le cyberféminisme ?.....</i>	217
5. <i>La surenchère institutionnelle de genre de la société numérique colonialitaire.....</i>	223

Troisième Partie • La société numérique colonialitaire :

quelles dynamiques politiques pour les organisations

de femmes ou féministes ? 225

Chapitre 5. Entre études de genre et radicalité :

quelle place pour l'action politique des femmes ? 227

I. Les <i>Gender Studies</i> ou études sur le genre :	
un baromètre politique et épistémique	227
1. <i>Un décalage francophone et anglophone originel</i>	227
2. <i>Des influences occidentales fortes contrecarrées par des universitaires militantes</i>	230
II. Actions directes, radicalité, autonomie et expressions libres :	
les approches alternatives de femmes	234
1. <i>Egalité des genres et féminisme : où est l'intersection ?</i>	234
2. <i>Les actions directes : une garantie contre l'institutionnalisation ?</i>	237
3. <i>Les luttes contre les violences et contre la dette au Sénégal : du privé à la rue</i>	238
4. <i>Une résistance féministe sud-africaine par la libre expression des « Sans »</i>	241
5. <i>Démystifier l'exercice politique et désinstitutionner la communication</i>	242
Chapitre 6. Des mobilisations alternatives à travers les TIC :	
investir l'intime et la citoyenneté	245
I. L'appropriation citoyenne des TIC par les jeunes Africains	246
1. <i>Utiliser l'Internet : prendre la parole et interroger la citoyenneté</i>	246
2. <i>Des méthodologies transversales et critiques</i>	247
3. <i>Vers un nouveau paradigme de développement</i>	249
II. Rendre visibles l'intime des femmes et les savoirs dominés.....	250
1. <i>Diffuser des savoirs non savants pour interroger la colonialité numérique</i>	250
2. <i>Les Digital StoryTellings : des pratiques à évaluer à long terme</i>	253
3. <i>Priorité politique du récit personnel oral plutôt que de sa diffusion numérique</i>	255
4. <i>Des stratégies d'appropriation collective de la connaissance</i>	258
5. <i>Une économie du savoir en opposition à une épistémologie dominante</i>	261
Chapitre 7. Vers une informalité des stratégies de communication.....	265
I. L'information et la communication non prioritaires	267
1. <i>Communication : la relation à une loi plutôt qu'à une expression de liberté</i>	267
2. <i>Des obstacles minorés comparativement au contexte social et culturel</i>	270
3. <i>Un canal de diffusion dédié aux femmes à discuter</i>	273
4. <i>Une « société de l'information » méconnue sinon inconnue</i>	276
II. Une communication principalement classique à visée marketing.....	278
1. <i>Une communication institutionnelle ciblant l'Occident</i>	279
2. <i>Internet : avant tout un nécessaire site Web</i>	282
3. <i>L'idée du site Web : répondre à des objectifs de visibilité indispensables ou personnels</i>	285
4. <i>L'objet et l'origine du site Web, reflet de la division du travail dans l'organisation</i>	286
5. <i>Le site Web : des engagements et enrichissements individuels variés</i>	288
III. Le Web : de l'informatique plutôt que de l'éditorial	290
1. <i>Un point de vue technique, source d'obstacles et de dépendance à un sous-traitant</i>	291
2. <i>Publier : faire plutôt que donner à penser</i>	292
3. <i>Communication et mobilisation : deux entités distinctes</i>	295

4. <i>Des audiences sans impact sur les activités de l'organisation</i>	297
IV. Le site Web : un faire-valoir auprès des bailleurs.....	300
1. <i>Des sites Web non budgétisés</i>	301
2. <i>Quand les bailleurs utilisent les organisations pour leurs politiques de genre et de TIC</i> ...	302
3. <i>La philanthropie des bailleurs de fonds, facteur de subalternité</i>	302
4. <i>Des sites Web en danger</i>	303
V. La communication/information : vers un modèle informel ?.....	304
1. <i>Communication, information et média : un miroir déformant</i>	305
2. <i>Un déficit de communication entre organisations</i>	306
3. <i>L'immédiateté de l'urgence : vers une informalité de la communication virtuelle</i>	308
Conclusion	313
Bibliographie	321
Ouvrages et articles imprimés	321
<i>Afrique du Sud</i>	321
<i>Sénégal</i>	324
<i>Colonialisme, post-colonialisme, études subalternes</i>	324
<i>Droits des femmes, santé, violences, prostitution, pornographie, polygamie</i>	328
<i>Économie - Mondialisation</i>	329
<i>Hypermodernité, innovation, réseaux sociaux, « société de l'information », TIC</i>	330
<i>Mouvements de femmes, féminisme, Afrique</i>	336
<i>Philosophie, ethnosciences</i>	336
<i>Théorie féministe, études de genre</i>	337
<i>Théorie : sociologie, sciences politiques, anthropologie</i>	342
Ouvrages et articles en ligne	343
<i>Afrique du Sud</i>	343
<i>Sénégal</i>	346
<i>Colonialisme, post-colonialisme, études subalternes</i>	349
<i>Droits des femmes, santé, violences, prostitution, pornographie, polygamie</i>	351
<i>Économie - Mondialisation</i>	355
<i>Hypermodernité, innovation, réseaux sociaux, « société de l'information », TIC</i>	356
<i>Mouvements de femmes, féminisme, Afrique</i>	362
<i>Philosophie, ethnosciences</i>	363
<i>Théorie féministe, études de genre</i>	363
Table des annexes	367
Annexe 1 – Biographies des personnes interrogées Erreur ! Signet non défini.	
Annexe 2 - Présentation des initiatives	372
Sénégal	372
Afrique du Sud	376

Annexe 3 – Enquête : grille d’entretien.....	381
En français	381
En anglais	382
Annexe 4 – Profil socioéconomique et technologique de l’échantillon.385	
En Afrique du Sud	385
Au Sénégal.....	389
Annexe 5 – Représentation inexistante des médias et des TIC	395
Annexe 6 – La méthodologie genre dans les TIC.....	398
Annexe 7 – Propriété économique des réseaux sociaux.....	399
Annexe 8 – Prévalence du sida en Afrique.....	401
Annexe 9 – Panorama des mécanismes nationaux pour le genre	403
En Afrique du Sud	403
Au Sénégal.....	405

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu toutes celles et ceux qui ont accepté de me rencontrer, d'échanger avec moi, de discuter, en Afrique du Sud et au Sénégal. Leur accueil, leur disponibilité, leur esprit d'ouverture, leur envie de transmettre n'a fait qu'encourager ce travail de thèse.

Par ailleurs, et en parallèle de ces rencontres, je tiens à remercier ma directrice de thèse, Marion Paoletti, pour sa patience sans limite, Christian Coulon, pour son accompagnement et Michel Cahen pour ses soutiens et appuis infaillibles, qui tous trois m'ont systématiquement orientée dans ma démarche universitaire. Je les remercie également pour l'intérêt qu'ils ont porté à l'objet de mes travaux et à la confiance qu'ils m'ont manifestée.

Je remercie également tout particulièrement Marie-Hélène Mottin-Sylla, chargée de projets de recherche, Andrée Michel, sociologue, directrice de recherche au CNRS, et Anne Marchand, journaliste-sociologue, qui toutes trois ont porté une attention soutenue à mes travaux, fouillant la critique jusqu'à ce que la démonstration devienne limpide et que les éléments du puzzle prennent forme.

Je tiens également à remercier dans les deux pays de ma recherche, en Grande-Bretagne, au Canada, aux Pays-Bas et en France, toutes les personnes qui m'ont soutenue dans cette aventure de quatre ans, au début improbable tellement mon parcours est atypique, et à la fin bien réelle. À chaque fois que je les ai sollicitées, elles ont répondu présentes en me donnant conseils, contacts, orientations, avis, suggestions, courage.

Enfin, je resterai très reconnaissante et redevable de la personne, qui pendant toutes ces années, a supporté au quotidien et en toute sagesse mes sautes d'humeur comme mes exaltations et délires intellectuels.

En Afrique du Sud

Brian Ashley, directeur de Amandla Publishers ; Jennifer Radloff, responsable de APC-WNSP Africa, militante féministe ; Mercia Andrews, directrice de TCOE ; Rita Edwards, directrice de Getnet.

Au Sénégal

Fatou Sarr Sow, sociologue, IFAN, Université Cheikh Anta Diop, Dakar ; Haoua Dia Thiam, économiste, femme politique ; Olivier Sagna, maître de conférence, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

En France

Agnès Veilhan, germaniste ; Aurélie Labourès, politiste ; Céline Thiriot, politiste, LAM ; Céline Bessière, sociologue ; Claudy Vouhé, experte en genre et membre du réseau Genre en action ; Clément Arambourou, doctorant à l'Iep de Bordeaux ; Dominique Darbon, politiste, mon premier directeur de thèse ; Elisabeth Hofmann, économiste, LAM et membre du réseau Genre en action ;

Emmanuelle Piron, géologue ; Fadia Nassif, sociologue ; Fanny Bruno, artiste plasticienne ; Géraldine Caplot, doctorante à l'Iep de Bordeaux ; Guilaine Thébault, politiste ; Joaquina Mimosa, étudiante en sciences politiques, militante féministe ; Jules Falquet, maîtresse de conférence en sociologie à l'université Paris-Diderot ; Kamala Marius-Gnanou, géographe ; Laurence Veuillot, géologue ; Maya Leclercq, doctorante Patrimoines Locaux MNHN-IRD ; René Otayek, directeur du LAM ; Sophie Caussanel, urbaniste, militante féministe ; Violette Bruno, cognitiste.

En Grande-Bretagne

Joan Okune, étudiante en Master Développement.

En Amérique du Nord

Christina Haralanova, sociologue de l'information ; Dominique Payette, sociologue de l'information.

Aux Pays-Bas

Lin McDevitt-Pugh, experte en genre.

Résumé – Mots-clés

Genre et société numérique colonialitaire - Effets politiques des usages de l'Internet par des organisations de femmes ou féministes en contexte de domination masculine et colonialitaire : les cas de l'Afrique du Sud et du Sénégal

Partant de la volonté de nous libérer de définitions techniques, technicistes ou produites dans la sociologie de l'appropriation sociale des usages des TIC afin de qualifier les usages de l'Internet par des organisations de femmes ou féministes en Afrique, nous avons privilégié dans cette thèse les travaux théoriques portant sur le patriarcat et sur la colonialité du pouvoir (ensemble des relations sociales caractérisées par la subalternité – hiérarchisation entre dominants et dominés – produite par l'expansion du capitalisme). Ce parti pris nous a permis de poser un cadre d'analyse opératoire ne plaquant pas des analyses théoriques occidentales, sud-américaines ou asiatiques sur l'Afrique. Il a facilité la façon dont nous avons problématisé la relation entre domination masculine et domination liée à la colonialité de pouvoir, que nous avons nommée colonialitaire, dans un contexte de mondialisation et d'hypermodernité. Les manifestations différenciées de cette relation en Afrique du Sud et au Sénégal nous ont aidé à circonscrire le terrain et le contexte à partir desquels les organisations de femmes et féministes locales utilisent ou non l'Internet. La confrontation de leurs représentations avec le cadre conceptuel est devenue informative et s'est avérée indispensable afin de qualifier la politisation de leurs usages. Il nous est ainsi apparu que l'Internet cristallise parmi les technologies de l'information et de la communication un moyen par lequel la « société de l'information » est le produit comme la production d'une mondialisation hypermoderne où la colonialité du pouvoir et le patriarcat, en tant que systèmes, s'exercent conjointement. Cette conjonction s'exprime par les biais théorique autant qu'empirique. Notamment nous avons observé que l'épistémologie utilisée dans ce cadre renoue avec des constructions traditionnalistes, nationalistes, paternalistes et masculinistes des savoirs en écho à ce que permet cet outil : l'accélération de l'appropriation du corps des femmes, la surenchère rhétorique et politique des dominants, l'institutionnalisation des concepts, l'occidentalisation des pensées, les privatisations en tous secteurs, les concurrences croisées de l'Occident, l'Extrême et le Moyen-Orient sur les terrains tant économique, politique que socioculturel, religieux. Il est alors apparu que les inégalités de genre s'aggravent en même temps que les identités sexuelles à tous les niveaux (État, institutions, population) deviennent souterraines et que les rapports différenciés de « race » et de classe se creusent. Fort de ce constat, nos analyses nous ont mené à réaliser que les femmes de « la base » se retrouvent en situation d'accentuer la prise en charge immédiate de la gestion de l'urgence (augmentation de la pauvreté, des violences, diminution de l'accès aux ressources, à la santé, à l'éducation...), parfois d'accepter leur subalternité tout en la négociant auprès des dominants. Aussi, peu à peu, les nouvelles modalités d'action politique des organisations de femmes ou féministes se sont affinées. Faisant face à une régression multiforme, ces organisations doivent modifier leur approche. L'heure est davantage à la préservation des droits des femmes qu'à leur conquête, à la défensive qu'à la subversion. Souhaitant sortir de ce constat alarmiste ou pessimiste, nous avons cherché à nuancer les manifestations de cette double domination sur le réel et avons opté pour une analyse réflexive des représentations de ces organisations sur le virtuel. Ainsi, des pistes d'innovation dans les usages de l'Internet, en marge d'une vision de la communication principalement en termes de *marketing* et *corporate*, ont été mises en lumière. Elles privilégient la visibilité de savoirs non savants de femmes ou de jeunes, dans le but de créer les bases d'une citoyenneté féministe. L'étincelle épistémique provoquée par ce choix nous conduit à la conclusion que ses effets politiques interrogent la démocratie et détrône l'injonction à « être connecté » par l'informalité qui caractérise ce parti pris.

Genre, féminisme, domination masculine, colonialité du pouvoir, hypermodernité, mondialisation, subalternité, organisations, usages, citoyenneté, démocratie, épistémologie, technologies de l'information et de la communication, Internet, Sénégal, Afrique du Sud, Afrique

Resume – Key words

Gender and the “colonialtairian” digital society – Political effects of women’s and feminist organizations’ usage of the Internet within the context of male and “colonialtairian” domination: the cases of South Africa and Senegal

With our initial intention to be liberated from the definitions — technical, technocratic or those emanating from the sociology of the social appropriation of ICT uses — in order to analyze the usage of the Internet in women’s and feminist organizations in Africa, we focused in this thesis on theoretical work relating to patriarchy and the coloniality of power (totality of social relations characterized by subalternity — hierarchization between the dominants and the dominated — produced by the expansion of capitalism.) This position enabled us to establish a working analytical framework without imposing Western, South American or Asian theoretical analyses on Africa. It also facilitated how we expressed the problematic of the relationship between male domination and the domination inherent in the coloniality of power, which we have called “colonialtairian” in the context of globalization and hypermodernity. The differentiated manifestations of this relationship in South Africa and Senegal helped us delineate the field and context within which local women’s or feminist organizations use or don’t use the Internet. Comparing their representations within the conceptual framework proved edifying and indispensable in determining the politicization of their use. It thus became apparent that among the information and communication technologies, the Internet crystallizes one means by which the “Information Society” is both the product and the production of a hypermodern globalization in which the systems of coloniality of power and patriarchy function conjointly. This conjunction is clearly evidenced both theoretically and empirically. Especially noteworthy is that the epistemology used in this context reconnects to traditionalistic, nationalistic, paternalistic and male constructions of knowledge echoing what this tool facilitates: a rapid increase of the appropriation of women’s bodies, the dominants’ rhetorical and political grandstanding, the institutionalization of concepts, the Westernization of thought, privatization in all sectors and criss-crossing competition throughout the West, the Far East and Middle East in economic, political, socio-cultural and religious areas. It then appeared that gender inequalities worsen at the same time as sexual identities on all levels (state, institutions, population) are buried away, while differentiated “race” and class relationships become more pronounced. Encouraged by this assessment, our analyses further show that grassroots women are pushed to take more and more responsibility in dealing with urgent matters (increasing poverty and violence, diminishing access to resources, health, education, etc.), sometimes even assuming their subalternity while using it as a negotiating tool with the dominants. Thus, little by little, women’s or feminist organizations have refined new modalities of political action. Facing a multifaceted regression, these organizations have to modify their approach. Today it is more a question of preserving rather than fighting for women’s rights, more a question of defense than subversion. So as not to be overly alarmist or pessimistic, we attempted to nuance the reality of this double domination, and opted for a reflexive analysis of these organizations’ representations of the virtual. Innovative approaches to Internet usage, at the margins of a vision of communication principally based on marketing and corporate identity, came to light. They encourage the emergence of women or young people’s “unlearned” knowledge dedicated to creating the bases of a feminist citizenship. The epistemic spark set off by this choice led us to the conclusion that its political effects not only question democracy but also subvert the command to “be connected” by the informal nature of this preference.

Gender, feminism, male domination, coloniality of power, hypermodernity, globalization, subalternity, organizations, usages, citizenship, democracy, epistemology, information and communication technologies, Internet, Senegal, South Africa, Africa

Liste des acronymes et abréviations

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line)	L'ADSL est une technique de communication qui utilise une ligne téléphonique afin de transmettre et de recevoir des données numériques en « haut débit », parce qu'indépendamment du service téléphonique proprement dit (contrairement aux modems analogiques).
AFARD	Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement
AISI	African Information Society Initiative - Initiative de la Société de l'Information en Afrique
ALAI	Agencia Latinoamérica de Información
ANC	African National Congress
AOF	Afrique occidentale française
APC	Association for Progressive Communication - Association pour le progrès des communications
APC WNSP	Association for Progressive Communication Women's Networking Support Program - Programme d'appui aux réseaux des femmes de l'Association pour le progrès des communications
APROFES	Association pour la promotion de la femme sénégalaise
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
AUWMD	Association of Uganda Women Medical Doctors - Association des femmes médecins en Ouganda
AWORC	Asian Women's Resource Exchange - Réseau d'échange de ressources des femmes d'Asie
BIT	Bureau international du travail
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CECI	Centre canadien d'études et de coopération internationale
CEDAW-CEDEF	Convention on the Elimination of Discrimination against Women - Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CERN	Autrefois, « Conseil européen pour la Recherche nucléaire », aujourd'hui « Organisation européenne pour la Recherche nucléaire »
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CLVF	Centre de lutte contre les violences faites aux femmes
CMS	Content Management System - Système de publication en ligne
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CODESRIA	Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
CRDI/IRDC	Centre de recherches pour le développement international (Canada)
CRLP	Center for Reproductive Law and Policy - Centre pour le droit et les politiques en matière de santé et de reproduction
DAW	Division for the Advancement of Women - Division pour l'avancement des femmes
DAWN	Development Alternatives with Women for a New Era - Programmes de développement alternatifs pour les femmes
DDC	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
DFID	Department for International Development - Département pour le

	Développement International (Royaume-Uni)
DPI	Droits de la propriété intellectuelle
EDS	Enquête démographique et de santé
ESC	Enquête de surveillance du comportement
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nation
FEMNET	Réseau de développement et de communication pour les femmes africaines
FGI	Forum de la gouvernance de l'Internet
FLOSS	Free Licence Open Source Software
FMI	Fond monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FSN	Fonds de solidarité numérique
GEAR	Growth Employment and Redistribution
GEM	Gender Evaluation Methodology
GKP	Global Knowledge Partnership - Alliance mondiale pour le savoir
GPL	General Public License
GREFELS	Groupe de Recherche sur les femmes et les lois au Sénégal
GSWG	Gender Strategies Working Group - Groupe de travail sur les stratégies de genre
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICW	International Council of Women - Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida
IDS	Institute of Development Studies
IEC	Information, éducation et communication
IFAN	Institut fondamental d'Afrique noire
IFI	Institutions financières internationales
INSTRAW	International Research and Training Centre for the Advancement of Women - Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
IP	Internet Protocol
ISOC	Internet Society
IST	Infections sexuellement transmissibles
IVG	Interruption volontaire de grossesse
LGBT	Lesbian Gay Bisexual Transsexual
MGF	Mutilations génitales féminines
MRC	Medical Research Council
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OCDE	Organisation européenne du commerce et du développement
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAS	Plan d'ajustement structurel
PNB	Produit national brut
PNLS	Programme national de lutte contre le sida

PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PS SP	Pacte de stabilité
SEWA	Self Employed Women's Association - Association des femmes qui travaillent à leur compte
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICD	TIC pour le développement
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGC	User Generated Content
UIT-ITU	Union internationale des télécommunications
UNCTAD	Commission on Science & Technology for Development - Commission des Nations unies de la science et de la technique au service du développement
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNGASS/SEAGNU	United Nations General Assembly Special Session - Session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour les femmes
UNISA CWS	University of South Africa's Centre for Women's Studies –Centre des études de femmes à l'université d'Afrique du Sud
UPS	Union progressiste sénégalaise
USAID	United States Agency for International Development - Agence américaine pour le développement international
WENT	Women's Electronic Networking Training - Atelier de formation des femmes en réseau électronique
WORDOC	Women's Research and Documentation Centre

Glossaire

<i>Backlash</i>	Terme inventé par l'américaine Susan Faludi pour définir le « retour de bâton » orchestré par la « contre-offensive patriarcale » au mouvement féministe du début des années 1970.
Blog	Un blog est un site Web qui fonctionne comme un journal ou un journal intime. Il a généralement pour objet de reporter des faits d'actualité ou d'animer une dynamique de commentaires individuels sur la vie quotidienne. Le terme blog est le résultat de la contraction de « Web log », <i>log</i> signifiant en anglais registre ou journal.
<i>Care</i>	Ensemble des aides et soins apportés en face-à-face aux personnes dépendantes dans les économies formelle et informelle.
Chat	Le chat (« bavardage » en anglais) est un système de messagerie instantanée entre plusieurs ordinateurs connectés à Internet. À la différence du courrier électronique, ce moyen de communication est caractérisé par le fait que les messages s'affichent en temps réel et permettent un dialogue écrit interactif.
<i>Content Management System/ CMS</i>	Système de publication en ligne, organisé autour de la gestion d'une base de données, qui se met à jour de façon dynamique, c'est-à-dire au fur et à mesure et automatiquement (à la différence du statique) et qui ne demande aucune connaissance technique.
<i>Creative Commons</i>	Association à but non lucratif proposant gratuitement des contrats flexibles de droit d'auteur qui permettent de diffuser ses créations et permettre à d'autres de les utiliser selon les conditions de l'association.
Cyberdialogues	Les cyberdialogues sont des espaces ouverts sur l'Internet qui permettent de discuter en ligne de thèmes choisis par les organisations qui en sont à l'initiative. Ils sont particulièrement exploités en milieu anglophone et parfois sur les questions de genre.
Dorsale Internet	Réseau informatique faisant partie des réseaux longue distance de plus haut débit d'Internet.
Economisation	Ce terme, emprunté à l'anglais, désigne l'action, préalablement considérée par ses auteurs comme bénéfique et gage de réussite, qui consiste à rendre économique tout processus régissant les comportements, organisations, institutions et objets d'une société donnée, et les modes de socialisation.
Ethnicisme	L'identitarisme caractérise une mouvance politique promouvant l'appartenance à une identité ethnique.
Féminicide	Le terme « féminicide » qualifie tout acte qui tente à éliminer les femmes. Il a particulièrement été utilisé pour caractériser les assassinats organisés de femmes dans les <i>maquiladoras</i> de Ciudad Juarez au Mexique. Il est aujourd'hui utilisé en Afrique du Sud pour qualifier les assassinats des lesbiennes et les meurtres des femmes par leurs maris, considérés comme des « <i>homicides de femmes</i> ».
Fil RSS	Les fils RSS sont des systèmes de syndication de contenus, c'est-à-dire que ce sont des micro-programmes informatiques, basés sur

	le code XML, qui automatisent la mise en sommaire d'informations publiées sur un site Web, sommaire qui peut à son tour être diffusé de façon automatique et selon différents canaux. Les sommaires peuvent être repris intégralement et automatiquement par d'autres sites Web, ce qui permet l'échange de contenus.
Forum Internet	Un forum Internet ou électronique est un espace de discussion publique où plusieurs personnes peuvent s'exprimer. Les discussions y sont archivées ce qui permet une communication en différé, ce qui le distingue du chat.
<i>Gender mainstreaming</i>	Les politiques de « <i>gender mainstreaming</i> » consistent à intégrer transversalement à tous les domaines d'interventions nationale, régionale, locale (santé, éducation, travail, sécurité, politique, économie...) la problématique de genre et en particulier d'égalité hommes/femmes.
Genre	Le concept de genre, inventé par la théorie féministe, fait référence à la construction des rapports sociaux de sexe (versus biologiques) et à la définition des constructions des identités sexuelles (masculinité, féminité, transgenre, queer).
Genrer	Apporter une perspective de genre dans l'analyse sociologique.
HTML	Hypertext Meta Language : mode de codification informatique des données publiées sur le Web.
Hypercolonialité	L'hypercolonialité caractérise la situation conjointe de colonialité du pouvoir et d'hypermodernité. Le préfixe « hyper » sert moins à qualifier une surévaluation de la colonialité du pouvoir, ou une concentration des relations de colonialité, qu'à fixer la conjonction et la coexistence spatiale et temporelle de la colonialité du pouvoir et de l'hypermodernité. Cette hypercolonialité peut être caractérisée par deux possibles facteurs de domination : économique et épistémique.
Hypermodernité	L'hypermodernité représente le stade contemporain des sociétés modernes et de la socialisation de leurs individus. Elle met en exergue les notions d'accélération, d'immédiateté, d'excès, de surabondance, de surenchère, d'exagération, du monde contemporain, notions nées en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.
Intersectionnalité	Le concept de l'intersectionnalité qualifie l'ensemble des rapports sociaux de classe, de « race », de genre, qui se reproduisent et se coproduisent mutuellement et éclaire la façon dont les discours et les systèmes d'oppression s'articulent et sont interconnectés.
Linux	Système d'exploitation des ordinateurs qui n'est pas sous licence (à distinguer de Windows de Microsoft ou de Mac Os de Apple par exemple qui sont propriétaires, c'est-à-dire qui sont vendus avec les ordinateurs et dont les codes sources restent la propriété d'Apple et de Microsoft). Ce système a été inventé en 1991 dans la foulée du projet GNU.
Masculinisme	Dimension idéologique des masculinités, qui renvoie à l'hégémonie masculine du pouvoir.
Masculinités	Les masculinités caractérisent ce qui a trait à l'identité masculine (virilité, autorité...).

Ongéisation	Les aides des bailleurs de fonds passent le plus souvent par des ONG qu'ils reconnaissent, parfois commanditent. Elles sont plutôt de grande taille, et organisent la mise en œuvre des projets même si l'idée et la majeure partie du travail proviennent de l'organisation locale. L'ongéisation désigne ce processus d'institutionnalisation des mobilisations, féminines ou autres, par les bailleurs de fonds et les institutions internationales, et pas seulement par les pouvoirs publics locaux.
Paternalisme	Le paternalisme recouvre une conception selon laquelle tous les rapports d'autorité doivent être régis par les règles de la vie familiale, incluant des rapports de dépendance et de subordination, selon un mode condescendant, protecteur.
Patriarcat	Le patriarcat représente un système social basé sur la division sexuelle du travail. Il sert de fondement à la différenciation sociale entre sphère privée (socialement dédiée aux femmes) et sphère publique (socialement dédiée aux hommes). Son abandon vise à éliminer toutes les formes d'oppression des femmes.
<i>Shareware</i>	Logiciel subordonné au droit d'auteur, dont la propriété est privée et qui peut être utilisé gratuitement pour une durée ou des fonctionnalités limitées.
Spam	Le spam est un message, majoritairement à but commercial ou pornographique, qui est envoyé via le courrier électronique sans l'accord du récepteur. Le développement de cette pratique par des entreprises privées est devenue courante et envahit les boîtes de réception des messageries électroniques individuelles ou professionnelles.
Universalisme abstrait/désuniversaliser	L'universalisme abstrait représente un mode de pensée qui considère l'univers comme une entité englobant tous les êtres humains, sans différenciation de genre, de classe ou de « race ». Désuniversaliser consiste à déconstruire ce mode de pensée.
<i>Webmaster</i>	Le Webmaster est une personne responsable d'un site Web de sa maintenance technique et/ou éditoriale. Il peut également être à l'origine de sa conception.
Wiki	Un wiki est un site Web dont les pages sont modifiables par tout ou partie de ses visiteurs. Il permet la publication de documents écrits ou images en mode collaboratif.
<i>World Wide Web</i>	Le World Wide Web est l'interface publique de l'Internet. Il permet de consulter des pages, reliées les unes aux autres par des liens hypertexte. Il a été créé par le CERN en France en 1991.

Introduction

Originellement créé pour désigner une société basée sur l'utilisation des TIC¹, le terme « société de l'information »² a été adopté par les organisations internationales et l'ONU en particulier qui, par l'intermédiaire de son agence, l'Union internationale des télécommunications (UIT), a organisé les différentes rencontres du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Ces sommets onusiens, qui ont eu lieu à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005, avaient pour ambition de réduire les inégalités des populations envers l'accès à l'information par le biais des TIC³.

Initialement au service des intérêts militaires des pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, les politiques liées aux TIC incarnent des stratégies explicites ou latentes (Linton 1945) au service de la mondialisation. La mondialisation de l'économie, des relations politiques et la hiérarchisation des épistèmes (relations épistémiques) s'appuient depuis plus de vingt ans sur ces outils. Les TIC permettent d'accélérer les échanges, les savoirs, la vente de matières premières, de titres financiers, ou de corps humains. À ce titre, la « société de l'information » ne peut se résumer à un secteur, économique ou de la connaissance par exemple, mais se caractérise par le fait d'être à la fois produit de cette mondialisation et productrice des rapports que ce paradigme moderne de mondialisation engendre.

I. L'intérêt d'une approche de la « société de l'information » par le genre

L'hypothèse posée dans cette recherche consiste à démontrer que cette société renforce les rapports de domination existants, dont le système patriarcal, base de la division entre les sexes et plus généralement entre les sphères privée et publique, fait partie intégrante⁴. Elle est productrice d'inégalités entre les genres, au titre qu'elle renforce les inégalités de droits entre hommes et femmes, différencie les rapports sociaux de sexe (Kergoat 2000)⁵, et hiérarchise les identités sexuelles, le masculin restant dominant⁶.

¹ Voir le tableau des acronymes et abréviations p. 17.

² Concernant les concepts de « société de l'information », de « fracture numérique » ou « fracture numérique de genre », les guillemets sont volontairement utilisés pour signifier que nous mettons les fondements de leur construction en question. De la même façon, le « s » majuscule n'est pas utilisé pour citer la « société de l'information », afin de consolider notre démonstration qu'il ne s'agit pas d'une marque déposée, d'une propriété, ni d'un nom propre. Ils sont les fruits d'une construction politique, économique et idéologique.

³ Déclaration de principe du SMSI, <<http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.html>>, consulté le 15 mars 2010.

⁴ Le patriarcat est défini par la sociologue française Andrée Michel (1980) comme un système qui utilise – ouvertement ou de façon plus subtile – tous les mécanismes institutionnels et idéologiques à sa portée (le droit, la politique, l'économie, la morale, la science, la médecine, la mode, la culture, l'éducation, les médias, etc.) afin de reproduire les rapports de domination entre les hommes et les femmes, de même que le capitalisme les utilise pour se perpétuer.

⁵ Les différents courants qui traversent la théorie féministe et les grands segments qui la composent (universalisme, différentialisme, postmodernisme...) ne seront pas ici exposés. De la même façon, les débats épistémologiques et politiques qui traversent le concept de genre, originellement anglophone, ni celui de rapports

De la même façon, la « société de l'information » renforce les rapports de la colonialité du pouvoir, telle que définie par le sociologue péruvien Anibal Quijano, c'est-à-dire l'ensemble des relations sociales produites par l'expansion du capitalisme en ses périphéries subalternes (Quijano 1994). Étant une forme spécifique et historicisée des rapports de domination entre États⁷ et sociétés, constitutive de la modernité et en cela différente du colonialisme, qu'elle a précédé, accompagné, dépassé, la colonialité du pouvoir se traduit, sur le terrain des TIC, par des échanges économiques et financiers accélérés et par une importante ingérence épistémique des États et entreprises du secteur privé d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord sur les États dits du « Sud »⁸.

Par ailleurs, l'hypermodernité, tout en s'inscrivant dans le contexte historique de la modernité, conjugue les notions d'excès, de surabondance, de surenchère, d'exagération (Aubert 2004, Ascher 2004), dans un contexte de mondialisation d'origine capitaliste. Elle s'étend par l'intermédiaire des usages des TIC et bouleverse le rapport des individus sociaux au temps et à l'espace.

La conjugaison de la colonialité du pouvoir et de l'hypermodernité crée les bases d'une situation que nous nommons « hypercolonialité ». Le préfixe « hyper » du terme hypercolonialité est ici moins pour qualifier une surévaluation de la colonialité du pouvoir, ou une concentration des relations de colonialité, ou encore l'immobilisation de la réalité de leur existence à un stade donné de la modernité, que pour bien fixer la conjonction et la coexistence spatiale et temporelle de la colonialité du pouvoir et de l'hypermodernité. Cette hypercolonialité peut être caractérisée par deux possibles facteurs de domination : économique et épistémique. Les modes de domination épistémique se

sociaux de sexe plus utilisé en France, ne seront pas abordés. Les concepts utilisés s'appuieront sur la définition des rapports sociaux de sexe donnée par la sociologue française Danièle Kergoat dans le *Dictionnaire critique du féminisme* : « Hommes et femmes sont bien autre chose qu'une collection – ou que deux collections – d'individus biologiquement distincts. Ils forment deux groupes sociaux qui sont engagés dans un rapport social spécifique : les rapports sociaux de sexe » (Kergoat 2000 : 35).

⁶ Selon les politologues françaises Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier et Lea Sigier, les recherches adoptant la perspective de genre ne s'interrogent pas simplement sur la place des femmes dans la politique, mais s'intéressent surtout aux rapports entre les femmes et les hommes dans la société. Ces recherches mettent l'accent sur ces constructions sociales et politiques que sont les catégories de genre (les « hommes » et les « femmes »). Du même coup, elles remettent en cause la définition « biologisante » du genre fondée sur les caractéristiques biologiques des individus (le « sexe »), au profit d'une définition socio-politique qui souligne l'importance des processus sociaux de construction des catégories de genre (Ballmer-Cao, Mottier & Sigier 2000).

⁷ Le terme « État » est ici entendu selon la définition qu'en donne la philosophe américaine Judith Butler : « L'État désigne les structures légales et institutionnelles qui délimitent un certain territoire (bien que ces structures institutionnelles n'appartiennent pas toutes à l'appareil de l'État). Il est donc censé fonctionner comme la matrice de toutes les obligations et de toutes les prérogatives de la citoyenneté » (Spivak & Butler 2009 : 13). L'État n'est pas un simple concept abstrait ni une entité homogène mais regroupe autant les mécanismes visibles et invisibles mis en place au niveau d'un pays visant sa gestion et réglementation que les discours associés.

⁸ Nous utilisons volontairement les guillemets pour évoquer le « Nord » (Australie et Nouvelle-Zélande incluses) et le « Sud » afin de caractériser qu'il s'agit davantage d'une construction coloniale que d'une réalité géographique ou politique.

mesurent notamment à l'émergence d'un marché mondial où se négocient connaissances et savoirs. L'offre et la demande fixe une cote dépendant des concurrences idéologiques, sémantiques, culturelles, cognitives ponctuelles ou à long terme des acteurs politiques en présence et notamment des États. Cette cote forme indicateur de la valeur de la pensée dominante. L'adjectif « épistémique » sert alors à qualifier un ensemble d'attributs liés aux expressions, imaginaires, représentations et descriptions de savoirs et connaissances.

La « société de l'information », en alimentant et en renforçant tous les rapports de domination dans un contexte hypermoderne, s'apparente alors davantage à une *société numérique colonialitaire*. Nous avons longuement hésité sur le choix de l'épithète « colonialitaire » pour caractériser la « société de l'information » dont nous contestons le nom. Le premier adjectif qui s'imposait pour définir la colonialité du pouvoir que cette société porte était « colonial ». Ce terme est toutefois très connoté et a traversé de nombreuses et différentes théories, telles que le colonialisme, le néocolonialisme, le post-colonialisme, le postcolonialisme, le post-modernisme, les études subalternes, et donc de nombreuses polémiques conceptuelles. Il est alors apparu plus adapté d'utiliser l'adjectif « colonialitaire » pour bien identifier les rapports de domination produits par cette « société de l'information », à savoir *ce qui se rapporte à* la colonialité du pouvoir, et non à une situation coloniale spécifiquement. L'adjectif « colonialitaire » n'enlève rien à la coexistence du caractère néocolonial⁹ des politiques menées par les États africains et de leur identité « colonialistique » (Cahen 2011 : 68), de la même façon qu'il n'occulte pas l'existence d'autres rapports de domination.

Cette recherche porte ainsi sur l'imbrication entre rapports de domination, masculine¹⁰ et colonialitaire (en situation de colonialité), et technologies de l'information et de la communication, et en particulier de l'Internet, en Afrique du Sud et au Sénégal. Dans un contexte d'hypermodernité (et

⁹ L'adjectif « néocolonial » et le substantif « néocolonialisme » décrivent des options politiques des États. Les termes postcolonialisme ou post-colonialisme signifient une situation historique, postérieure à la colonisation, qui n'inclut pas uniquement la proclamation politique des indépendances mais aussi les impacts du colonialisme sur les diasporas, les sociétés plus généralement, les résistances auxquelles ils donnent lieu et à de multiples égards, tant géographiques que culturels et épistémiques. Dans cette recherche, nous avons explicitement fait le choix de ne pas faire référence aux théories post-coloniales qui prennent acte de la mort du colonialisme.

¹⁰ A propos du concept de « domination masculine » tel qu'il a été introduit par le sociologue français Pierre Bourdieu en 1998, nous n'entrerons pas dans les débats féministes qui l'entourent (Mathieu, Louis, Tabet, Trat, Delphy, Butler, Thébaud). Nous avons choisi d'utiliser cette terminologie à titre générique pour qualifier les rapports de domination entre hommes et femmes, États et femmes, populations et État, dont nous émettons l'hypothèse qu'ils s'appuient sur les inégalités de genre et l'appropriation du corps des femmes. Il n'est pas considéré ici comme le suggère Pierre Bourdieu que les femmes sont les productrices de leur domination, victimes de « violences symboliques », tout autant que les genres produisent les sexes, autant de conceptions qui font l'impasse sur les questions d'identité sexuelle et affaiblissent davantage le pouvoir des différents genres, notamment en assujettissant les dominés, en les considèrent comme victimes, non acteurs de leur vie dans un contexte de domination. À ce titre, Pierre Bourdieu sous-estime, voire amoindrit le pouvoir des femmes. Cela est notamment perceptible dans sa négation du féminisme (Bourdieu 1998).

non de postmodernité¹¹ – voir *infra*), nous souhaitons requalifier ces rapports de domination sous le prisme de la « société de l'information » que ces TIC supportent, et identifier les nouvelles formes d'actions politiques que ce contexte révèle, en particulier de la part des organisations de femmes ou féministes¹².

Cette identification passe par l'étude comparée des usages des TIC et en particulier de l'Internet par lesdites organisations, à comparer avec leurs activités « classiques »¹³ dans les champs aussi diversifiés que l'égalité de genre, l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, l'amélioration de la condition féminine, le développement de l'entrepreneuriat féminin, la lutte féministe, l'abandon du patriarcat. Il s'agit alors d'opérer une analyse différenciée de ces usages et activités, des obstacles rencontrés comme des innovations mises en œuvre, et d'identifier les similarités et singularités dans les modes opératoires et représentations entre usages du virtuel et actions dans le réel.

À la lecture de cette analyse, il sera possible de mesurer les effets politiques, au sens des impacts en termes de changement social, des usages de l'Internet par ces organisations et de distinguer en quoi et comment la « société de l'information » influence leur action politique. Les innovations comme les lacunes ou les biais pourront ainsi être mis à jour et peut-être ouvrir les bases d'un nouveau champ épistémique, notamment dans la théorie féministe.

À ces fins, il est nécessaire d'étudier les fondements modernes de la « société de l'information », ses différents outils, modes opératoires et inflexions économiques, sociales, politiques, culturelles et épistémiques, ainsi que le contexte actuel des rapports différenciés de genre (inégalités des rapports sociaux entre hommes et femmes et émergence des identités sexuelles) sur les terrains qui nous intéressent, à savoir l'Afrique du Sud et le Sénégal. Dans ces deux aires, les divers rapports de domination qui s'exercent seront étudiés. La comparaison, la confrontation et le croisement de l'identification de ces rapports de domination permettra la compréhension d'un contexte spécifique où l'approche par le genre de la « société de l'information » ne se limite pas à la question des inégalités de genre dans les TIC et ouvre un champ de recherche qui dépasse l'outillage – les TIC – pour atteindre l'identification des stratégies politiques explicites ou implicites portées par ces TIC, de la part des institutions internationales responsables des politiques publiques dans le domaine,

¹¹ Dans le prolongement de l'option de privilégier le terme « colonialité » à celui de « post-colonialisme » ou encore de « postcolonialisme », le terme « hypermodernité » est choisi pour qualifier une époque marquée par la pénétration accélérée des TIC dans la vie quotidienne. Cette intrusion quotidienne ne remet en rien en cause le *continuum* de la colonialité du pouvoir mais la renforce. Elle ne s'y substitue pas (Chivallon 2007 : 387-402).

¹² Le terme « organisation » fait ici référence au sens gurvitchien, c'est-à-dire une entité à statut défini (association, ONG...), à différencier du terme « mouvement » qui détermine une structure informelle comme les réseaux ou mouvements sociaux.

¹³ Les termes sont entre guillemets car cités par des personnes extérieures à l'observatrice. Les termes en italique soulignent la volonté de l'observatrice de mettre l'accent sur des idées, définitions ou concepts.

appelées « politiques de TIC », comme des organisations de la société civile¹⁴. La question est moins de savoir à quoi les TIC servent dans le cadre des changements des rapports de genre et plus globalement des rapports de domination que de révéler ce que les TIC changent, globalement et localement, dans les rapports de domination.

II. L'Afrique du Sud et le Sénégal : similitudes et singularités des inégalités

Les deux pays ont été choisis pour leur situation géographique et politique – ils sont au « Sud » – et parce qu'ils sont la cible de financements occidentaux promouvant l'égalité de genre. Ils sont particulièrement actifs en matière de lutte contre la « fracture numérique de genre », considérée par les organisations internationales comme le pilier de ce qu'elles jugent important pour les nécessaires démocratisation et développement de ces pays.

Par ailleurs, le Sénégal et l'Afrique du Sud témoignent d'obstacles internes communs (qui pourraient être étendus à toute l'Afrique) :

- une forte prévalence des relations sociales ou religieuses fortement institutionnalisées, de nombreuses langues locales et un fort taux de violences de genre, ajouté à des difficultés d'accès à la santé et à l'éducation pour les filles, autant de facteurs d'inégalités de genre qui semblent rester déconnectés des enjeux de TIC,
- l'accès difficile ou cher aux TIC,
- les problèmes d'infrastructure, notamment de transport, et donc la faible possibilité de se rencontrer dans le réel,
- une connaissance subjective des besoins des utilisateurs et acteurs qu'ils soient de terrain ou académiques en matière de communication et d'information, de la part des organisations de développement (privées, publiques, internationales, nationales, de la société civile), sans que lesdits utilisateurs aient systématiquement été consultés,
- la mobilisation quasi inexistante des organisations de femmes ou féministes sur la question des impacts de l'information et la communication, et de leurs usages, en particulier de l'Internet, sur leurs vies,
- la mystification de l'outil, souvent considéré comme « très compliqué », principalement pour les femmes isolées ou les moins jeunes,
- la tendance à la consommation des outils et services plutôt qu'à la production de contenus,

¹⁴ Le politique français Jean-Louis Quermonne définit la société civile comme étant « L'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État » (Quermonne 1986 : 187). C'est à ce titre qu'il sera utilisé dans cette étude.

- une télédensité importante en comparaison des autres pays du continent, où la télédensité est la plus faible au monde, un marché de la téléphonie mobile en expansion la plus rapide, régulée de façon chaotique (Sagna 2009),
- le manque de moyens financiers et leurs poids dans la réalisation.

Ces obstacles sont facilement énoncés par les organisations de femmes ou féministes des deux pays. Sur ce point, et dès à présent, il est important de clarifier ce que la terminologie « organisations de femmes » recouvre. Elle se réfère ici à toute action collective de femmes organisées explicitement comme ayant des revendications en tant que personnes de sexe féminin, les posant sur la place publique et ayant des impacts sur l'ordre du jour politique (Goertz & Mazur 2008, Jenson & Lepinard 2009, Boussaguet & Jacquot 2009). Ces organisations présentent des caractéristiques communes à l'échelle planétaire selon deux pôles, les discours et les actrices, qui les structurent et s'interconnectent. En Afrique, selon Tripp, Casimiro, Kwesiga, et Mungwa, elles ont été influencées « par les expériences de résistance anticoloniale et par les mouvements de libération nationale qui ont propulsé des femmes dans de nouveaux rôles, dépassant ceux de la maternité, de l'épouse ou de la fille obéissante » (Tripp, Casimiro, Kwesiga & Mungwa 2009 : 25). Et d'ajouter qu'elles sont nées en réponse à leur demande de direction « par les partis et États postcoloniaux à l'époque des partis uniques et de la loi militaire » (*ibid.* : 25). En Afrique, il a été constaté qu'il existe une différence entre organisations féminines, de femmes et féministes (Sow 2007 : 10) : les exemples sont nombreux où des femmes sont mobilisées pour soutenir des objectifs que personne ne définirait comme féministes (Mama 2001). Il existe en effet des organisations de femmes qui ne sont pas autonomes et ne s'impliquent pas sur l'injustice de genre ou la transformation des relations d'oppression liées au genre. Cette distinction entre types d'organisations est centrale à l'identification différenciée des usages des TIC et de l'Internet en particulier. Elle est particulièrement visible dans les deux pays de l'enquête.

Ensuite, dans ces deux pays, les modes de mobilisation des organisations de femmes ou féministes diffèrent, notamment à cause de l'histoire coloniale locale. A lui seul, le concept d'intersectionnalité établit la différence. En 1989, Kimberlé Crenshaw propose ce concept afin d'identifier une perspective relationnelle qui éclaire la façon dont les discours et les systèmes d'oppression s'articulent et sont interconnectés autour de catégories de classe, « race »¹⁵, sexualité et sexe. En 2009, la sociologue française Danièle Kergoat écrira :

« Les rapports sociaux sont consubstantiels : ils forment un nœud qui ne peut être séquentié au niveau des pratiques sociales, sinon dans une perspective de sociologie analytique ; et ils sont

¹⁵ Dans l'ensemble de ce texte, le terme « race », entendu comme construction sociale et non donnée biologique est utilisé entre guillemets. Il entend rendre compte d'une réalité objective liée à la discrimination de « race » (au sens large, incluant les Noirs, les Blancs, les métis), comme les Afro-américains peuvent y faire référence (Davis 1983). Même si ce terme « race » n'est pas toujours réapproprié par les Africains francophones, qui privilégient le terme « ethnie » – c'est le cas de l'ensemble des personnes interrogées au Sénégal –, nous ne souhaitons pas intervenir dans le débat qui différencie ce concept à ceux d'« ethnie » et d'« ethnicité » qui décrivent des situations politiques très précises (Cahen 1994).

coextensifs : en se déployant, les rapports sociaux de classe, de genre et de « race » se reproduisent et se coproduisent mutuellement » (Kergoat 2009 : 112).

Ce concept est depuis devenu un paradigme essentiellement développé dans les pays anglophones. Il renouvelle les approches théoriques et méthodologiques autour de la combinaison des concepts d'« identités », de « subjectivité » et d'« expérience », des « possibilités d'action » et des « structures » d'inégalité sociale.

Partant de ces définitions, l'intersectionnalité est bien plus présente en Afrique du Sud qu'au Sénégal où les questions de classe et de « race » sont globalement considérées par les organisations interrogées dans le cadre de cette recherche comme obsolètes. Il s'avère alors important de mesurer en quoi cette différence a des impacts sur les usages de TIC desdites organisations, dans quelle proportion et selon quelles tendances, et d'envisager la comparaison et le croisement des pratiques dans les deux pays.

Par ailleurs, les motivations pour le choix de ces pays a des origines multiples et reflètent une posture de recherche engagée. En Afrique du Sud, comme au Sénégal, nous avons connu de nombreuses occasions d'intervenir : notamment sur les usages citoyens des TIC par des femmes, sur les liens entre organisations de femmes ou féministes et mouvements sociaux, ou encore sur l'entrepreneuriat féminin. Il a alors été possible de rencontrer de nombreuses organisations, responsables politiques, intellectuels, hommes et femmes. Ces rencontres et les entretiens auxquels ils ont donné lieu interrogent, encore aujourd'hui, notre compréhension du continent africain, au moins du point de vue anthropologique.

L'expression de la violence en Afrique du Sud et sa tolérance quotidienne, après une lutte sans merci et la destruction d'un régime politique des plus injustes politiquement et socialement, restent choquantes, d'autant que, lors de chaque visite ou échange avec des Sud-Africains, nous avons dû accepter la réalité des liens entre cette situation de violences, incluant le viol et la propagation du sida, et le maintien du libéralisme : plus les écarts de richesse sont grands, plus la division de « race » est flagrante, plus les violences se multiplient et plus les femmes noires¹⁶ pauvres témoignent de ce constat, de ce rapport de cause à effet. Les personnes avec qui il a été possible de s'entretenir attestent également que plus les populations sont au chômage, sans terre, sans revenu, plus les viols sont nombreux, quotidiens, familiaux, proches, répétés. Les violences, et en particulier les violences sexuelles, concernent principalement les pauvres, femmes et noires, souvent lesbiennes. À Johannesburg, il a été possible d'observer des situations où il est spécifiquement très difficile pour une femme, noire ou blanche, de marcher dans la rue, sans frôler les murs, sans regarder sans cesse sur sa droite, sur sa gauche. Ce qui est moins le cas des hommes et en particulier des hommes noirs. Il nous a toujours et personnellement été déconseillé de prendre les transports en commun, d'attendre à un arrêt de bus, de rester dans la rue sans marcher. Au Cap, la réalité est un peu différente mais reste

¹⁶ En Afrique du Sud, le terme « Noir » inclut les Noirs, les métis et les Indiens, mais le plus souvent de façon implicite dans les discours développés par les personnes interrogées dans notre enquête.

difficile. Ce qui caractérise les deux villes est le haut taux de chômage, les marques considérables de différences de richesse et la taille des townships, des villes dans la ville, particulièrement immenses à Johannesburg. Avec les privatisations des terres, de l'eau, des écoles, de certains secteurs de la santé, les enseignes Coca-Cola, BP, Microsoft ou Chrysler prolifèrent sur les bâtiments des centres sanitaires, des collèges, des terrains vagues. Ces enseignes symbolisent très ostensiblement la privatisation des services et les écarts de richesse. Ceux qui n'ont pas les moyens d'aller à l'hôpital par exemple, ne peuvent pas se soigner, ce qui s'accompagne d'un accroissement de violence. Il est commun d'observer le nombre important d'hommes noirs dans les rues, qui ne font rien de particulier, ou occupent le territoire en faisant un peu de contrebande ou encore chauffeur de taxi à la sauvette. Il a été possible de suivre des femmes noires courir de l'hôpital pour des soins de trithérapie aux services sociaux, du township à la ville, ou en ville, plusieurs bips en main¹⁷, pour passer d'un endroit clos à un autre, pour ouvrir une porte de garage, celle du bureau et de la maison, celle d'un portail d'école... Il a été possible de converser avec des jeunes femmes noires qui travaillent jusqu'à 18 heures par jour dans une station service pour 180 dollars US par mois, afin de payer leurs études, de croiser des femmes noires assises à même le trottoir qui vendent des fleurs ou des bibelots qu'elles ont elles-mêmes fabriqués en fil de fer ornés de perles aux couleurs bariolées, devant des devantures de grands magasins d'où sortent d'autres personnes avec dans les mains des caddies remplis de marchandises de première nécessité comme de produits de haute technologie. Le sentiment de la menace constante, de chaque minute, des viols et du sida, a permis de comprendre en quoi il alimente un mode de vie particulier, inscrit dans la recherche constante de la sécurité personnelle. La pesanteur des écarts de richesses se perçoit aisément dans ces villes où elle se manifeste cruellement : des murs en béton séparent les centres villes – très modernes, très riches, avec des centres commerciaux bien achalandés –, des townships, pauvres, décentrés.

Pour avoir aussi bien visité des morgues, ou des centres de traitement contre le sida, ou nous être entretenu avec des femmes en lutte, collectivement ou individuellement, des intellectuels, blancs, métis, indiens ou noirs, à Johannesburg ou au Cap, notre perception de ce pays pour le moins paradoxal a pu s'affiner. Beaucoup le disent « schizophrène », terme chargé pour qualifier une pathologie grave. Les manifestations des sans terre, sans logis, ou plus largement des laissés pour compte de la nouvelle démocratie sud-africaine, n'ont pas alimenté notre conviction qu'« un autre monde est possible », à la différence de la perception de nombreux mouvements sociaux occidentaux. Au contraire, elles ont bouleversé toutes nos convictions idéologiques en matière de changement social et nous ont conduit à nous engager vers une déconstruction des images enthousiastes, stéréotypées, caricaturales, de ces « mouvements en lutte », véhiculées en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

¹⁷ La très grande majorité des Sud-Africains qui vivent en milieu urbain possèdent une série de « clés électroniques » sous forme de boîtiers émettant des infrarouges qui télécommandent (à distance) les ouvertures des portes. Ils n'ont donc pas besoin de sortir de leur véhicule pour entrer là où ils se rendent, des lieux toujours sécurisés.

Au Sénégal, la prégnance des non-dits et des tabous, l'utilisation fréquente de la langue de bois, quel que soit l'interlocuteur, la banalisation des rapports hiérarchisés, tant générationnels que sexuels, la prévalence des textes de loi sur la réalité des droits, de valeurs morales sur le libre arbitre, le tout cohabitant avec la foi et la tradition de la solidarité et de l'entraide, nous ont systématiquement laissé dubitatif, d'autant que, lors de chaque visite ou échange avec des Sénégalais, l'évidence du lien entre cette situation de mutisme, incluant l'invisibilité des violences et de leurs victimes, le mépris cynique du politique et la tolérance du libéralisme omniprésent, ont pu être observés. Au cours des ans, il a été possible de voir les situations se dégrader. Davantage de tiges de béton qui sortent du sable à Dakar, plus d'immeubles vides qui oblitèrent la vision de l'océan, plus de mendiants dans les rues, de plus en plus jeunes, plus de tensions, plus de problèmes de sécurité, moins de sérénité, de paix. Et des prix qui montent. Les prix des courses en taxi en sont un bon baromètre.

Pour avoir aussi bien visité des caisses d'épargne ou des mutuelles de santé, des étals de marché, des sécheries de poissons ou des centres de teinture, croisé nos vues avec des Groupes d'intérêt économique (GIE) de femmes, de Dakar à Touba, en passant par Rufisque et Thiès, avoir vécu le très *grand honneur* de rencontrer le Khalife Général des Mourides de Touba, chef religieux, ou nous être entretenu avec des femmes qui s'organisent, formellement ou informellement, afin de gérer la vie quotidienne, ou d'autres qui se battent, collectivement ou individuellement, contre les accords multilatéraux et leurs effets sur les populations, contre les violences, pour plus de représentation politique, ou des intellectuels, à Dakar principalement, nous avons pu affiner notre perception de ce pays au ralenti.

Les manifestations contre la dette, les témoignages de solidarité entre femmes, entre groupes, entre villages, les écrits ou allocutions pointus et engagés des intellectuels sénégalais, ont un temps alimenté notre croyance que des alternatives sociales, économiques et politiques étaient entre les mains de femmes, et plus particulièrement d'Africaines. Mais, cette pesanteur, à chaque fois plus enveloppante, à l'image de la dégradation du climat et de la pauvreté, nous a peu à peu fait déchanter. Notre enthousiasme originel s'est trouvé d'autant plus entamé quand nous avons commencé à décrypter les liens systématisés entre « groupes de solidarité » et confréries religieuses (musulmanes ou chrétiennes) et surtout l'appropriation arbitraire, unilatérale et univoque, que des hommes organisés opèrent sur des élaborations et initiatives de femmes permettant de gérer la survie quotidienne.

Ce qui nous marque aujourd'hui le plus dans les deux pays est le sentiment de déclin, de dégradation, de désunion, à tous les niveaux, alors que la rhétorique politique développée à l'unisson par leurs dirigeants se manifeste contraire.

III. Le cadre conceptuel : les TIC produits, productions et paradoxes des rapports de domination

La recherche menée, en interrogeant les effets politiques des usages de l'Internet par les organisations de femmes ou féministes en Afrique du Sud et au Sénégal sur les dominations masculine et colonialitaire, croise recherche en science politique, étude de genre, sociologie de l'information. Par son objet, elle interroge les relations de pouvoir et donc l'intersectionnalité puisqu'elle fait référence au caractère différencié/construit des identités masculine et féminine et des rapports de colonialité du pouvoir. Cette construction des rapports différenciés de genre et de tous les rapports de domination de classe, de « race », générationnels,... créant subalternité¹⁸, couplée à une investigation scientifique impose une approche constructiviste.

III.1. Croiser genre, information et sociologie politique dans une démarche critique

La perspective genrée de l'analyse permet de ne pas s'arrêter aux mécanismes traditionnels (le pouvoir, l'État, le système), mais de prendre en compte une méthodologie qualitative (entretiens, analyse de terrain, prise en compte de la « subjectivité » du chercheur). Le genre représente un prisme qui permet d'affiner l'analyse.

La vision communément comprise des usages de l'Internet en Afrique, et en particulier en Afrique du Sud et au Sénégal, fait qu'on conclut généralement à un « renouvellement », voire à un « engouement », en particulier de la part des jeunes générations, sans réelle différenciation de genre, de classe ou de « race ». Si les termes « usages », « politiques » et « Internet » étaient discutés, déconstruits, cela imposerait une méthodologie qui remette en cause les cadres conceptuels. Aussi, s'agit-il d'interroger les épacentres méthodologiques de la science politique et des autres sciences en matière d'identification du politique, du genre et de l'information. Ce changement appelle une analyse critique qui porte moins sur l'objet de recherche que sur le processus d'observation et de production des résultats de recherche. Elle passe par l'identification des mécanismes qui instituent les disparités (sectorisation des savoirs, frontières disciplinaires ; séparatismes de classe, de genre, de « race » ; frontière entre observants et observés) et l'analyse de leurs éventuels impacts sur les rapports de force sociaux et institutionnels.

De plus, le cadre de la recherche demande une analyse institutionnelle au titre qu'elle permet une analyse critique du pouvoir dans l'institution d'appartenance (voir *infra*). Cette méthodologie permet d'analyser le pouvoir, non plus de manière générale ou structurelle, mais dans les formes subtiles qu'il peut prendre dans la vie quotidienne des établissements de santé, d'éducation, de l'Église, d'expression artistique ou artisanale, etc. L'analyse se fait avec les praticiens, les personnes du terrain étant jugées les meilleurs connaisseurs de la réalité – ici les représentants des organisations de

¹⁸ Au sens où la philosophe indienne Gayatri Chakravorty Spivak le formule : les femmes subalternes n'ont pas accès à la mobilité sociale. Si ces femmes engagent un acte de résistance et qu'aucune infrastructure n'est là pour « reconnaître » cette résistance, ces femmes agissent en vain (Spivak 1988). Elles vivent des relations de subalternité.

femmes ou féministes. L'analyse institutionnelle permet une démarche d'analyse qui vise à mettre à jour les rapports de pouvoir réels qui se camouflent sous la fausse banalité de l'évidence. C'est le rôle de l'analyse institutionnelle d'identifier le rapport de pouvoir implicite et sous-jacent à l'ordre des choses et de mettre en évidence le non-dit des réalités se présentant comme allant de soi. Elle permet d'isoler les systèmes d'institutionnalisation des concepts. Aussi dans « usage politique », on peut entendre « usage » dans la « sphère politique », qui se réfère à l'institution de la vie politique par le pouvoir d'État, ou au contraire entendre « usage » du « politique », qui se réfère davantage à l'exercice politique, à savoir la réalisation quotidienne de la gestion de la cité et de sa transformation. À ce titre, les femmes de « la base »¹⁹ d'Afrique du Sud et du Sénégal se retrouvent en position de tête, assumant chaque jour leur tâche socialement dévolue de re-production²⁰, en assurant les soins, l'éducation, la nutrition de la famille. La préposition féminine ou masculine alliée au substantif « politique » prend ici toute sa valeur, démasque des évidences – *la* politique se réfère à la politique politicienne et à l'exercice masculin du pouvoir ; *le* politique se réfère au personnel quotidien – et demande à être précisément défini de concert avec les principales concernées, des femmes.

Ensuite, comme en sciences physiques, l'objet observé est soumis, par rapport à l'observateur, à des perturbations qui relèvent également de la position relative de ce dernier, et vice-versa. L'ethnologue français Georges Devereux affirme :

« Puisque l'existence de l'observateur, son activité d'observation et ses angoisses (même dans l'auto-observation) produisent des déformations qui sont, non seulement techniquement mais aussi logiquement, impossibles à éliminer, toute méthodologie efficace en science du comportement doit traiter ces perturbations comme étant les données les plus significatives et les plus caractéristiques de la recherche dans cette science. Elle doit exploiter la subjectivité inhérente à toute observation en la considérant comme la voie royale vers une objectivité authentique plutôt que fictive » (Devereux 1980 : 16).

Cette subjectivité de l'observant réclame un parti pris dans les méthodologies d'enquête. Dans le contexte africain, il s'agit en tant que chercheur de marquer son détachement des rapports de pouvoir institués (dont le droit d'ainesse, le devoir d'allégeance, les rapports de colonialité du pouvoir) et de proposer une vision horizontale de l'entretien de recherche, au risque de fausser les résultats de recherche. Cette démarche passe notamment par la nécessité de chercher les invisibilités politiques dans les usages de l'Internet, c'est-à-dire là où il y a diffusion de l'expression des opinions des organisations de femmes ou féministes au travers de leurs actions de plaidoyer, de transformation sociale... car c'est là que se situe le politique (explicite ou implicite). Cette approche

¹⁹ Cette terminologie est largement utilisée par les organisations de femmes, quelles qu'elles soient pour définir les femmes de classe inférieure, marginalisées, pauvres, en milieu rural ou urbain.

²⁰ Dans l'ensemble de ce texte, nous privilégierons l'orthographe « re-production » à celle de « reproduction » car nous souhaitons mettre l'accent sur le double rôle social alloué aux femmes : celui de production, dans la sphère publique, et celui d'une autre production, dans la sphère privée, celle de la force de travail de la Nation. Nous reprenons ici à notre compte les thèses de la sociologue française Collette Guillaumin (voir *infra*).

justifie notamment l'observation participante et la critique *in vivo*, pendant l'entretien, du concept de politique et de la représentation des usages de l'Internet.

III.2. Développer une approche théorique nouvelle de la « société de l'information »

Les technologies de l'information et de la communication recouvrent l'informatique, la téléphonie mobile et l'Internet. Elles forment la base de ce que les organisations internationales nomment la « société de l'information ». Elles donnent lieu à des politiques, dites des « politiques de TIC », décidées de concert entre les institutions, internationales ou nationales, et le secteur privé, dont les opérateurs de télécommunications. Ces technologies, et en particulier l'Internet, ont été créées dans un but contre-culturel et de recherche, et comme le sociologue français Dominique Cardon le rappelle, sans avoir conçu l'Internet, les militaires, par la voie du Département américain de la Défense, ont participé au financement de sa conception (Cardon 2010 : 13). Aussi, il n'est pas étonnant de retrouver dans cette « société de l'information » les inégalités d'ores et déjà existantes dans la vie *réelle* (la recherche, l'armée, voire la contre-culture), et notamment les inégalités de genre.

Cette « société de l'information » a connu diverses phases, dont celles de sa déréglementation dans les années 1980, et de ses usages pour les mobilisations, qu'elles soient politiques, économiques, militaires ou criminelles. Selon le sociologue français Armand Mattelart, elle désigne un concept de réorganisation du monde (Mattelart 2003 : 99). Les TIC servent désormais la mondialisation. Cette mondialisation est néolibérale dans le sens où est basée sur une économie et une idéologie qui valorisent les libertés économiques (libre-échange, liberté d'entreprendre, libre choix de consommation, de travail, etc.), la libre concurrence entre les entreprises privées au détriment de l'intervention de l'État (Smith 2000), et la globalisation des échanges de services, de biens et des facteurs de production correspondants (capital, travail, connaissance...) qui forment des marchés mondiaux (Adda 1996 : 4). Parce qu'elles sont basées sur l'usage de l'informatique, l'automatisation des tâches et la minimisation de l'intervention humaine, les TIC permettent d'accélérer ces processus d'échange, de savoirs comme de vente de matières premières, de titres financiers, ou de corps humains. Les TIC portent un secteur économique qui occupe le deuxième rang en termes de budget après celui de l'armement (Castillo 2001).

L'hypothèse se pose de déterminer si cette « société de l'information » ne s'apparente pas davantage à une société numérique colonialitaire, basée sur des outils télématiques²¹ et des réseaux dans laquelle des enjeux de colonialité du pouvoir se dessinent. Cette société se caractérise par l'introduction généralisée dans la vie quotidienne de l'informatique, des télécommunications et de la

²¹ Le terme « télématique » inventé par Simon Nora et Alain Minc (Nora & Minc 1978) recouvre les applications utilisant les télécommunications et l'informatique. Même si ce terme est connoté, car associé notamment en France au développement de l'informatique publique dans les années 1980, il semble mieux adapté que celui de « l'information » pour décrire les outils modernes des sociétés contemporaines.

communication en réseaux, dont l'Internet, comme une norme, un passage obligé vers une nécessaire modernité. Toutefois, cette intrusion reste non explicite.

Le terme « colonialitaire » nous permet de faire ici le lien entre la colonialité du pouvoir et l'hypermodernité que l'Internet sous-tend, en nous appuyant tant sur l'analyse de Anibal Quijano qui considère que la colonialité est constitutive de la modernité et diffère en cela du colonialisme, forme spécifique et historicisée des rapports de domination entre États et sociétés, que sur le concept d'hypermodernité dont les TIC forment piliers. En effet, selon le sociologue péruvien,

« La colonialité du pouvoir [...] inclut, normalement, les rapports seigneuriaux entre dominants et dominés ; le sexisme et le patriarcat ; le familismo (jeux d'influence fondés sur les réseaux familiaux), le clientélisme, le compadrazgo (copinage) et le patrimonialisme dans les relations entre le public et le privé et surtout entre la société civile et les institutions politiques » (Quijano 1994).

La colonialité, à savoir ces rapports spécifiques de pouvoir et de domination, traverse les rapports sociaux, quels qu'ils soient, et à ce titre, sous-tend les impacts différenciés des usages et politiques de TIC sur les populations. Par ailleurs, les TIC tendent à accélérer et à automatiser un hypothétique et nécessaire lien entre les individus qui composent les sociétés et à ce titre nourrissent les fantasmes comme les innovations d'une hypermodernité, qui irait au-delà de la post-modernité. Ignorer cette colonialité du pouvoir simplifierait certes l'argumentaire selon lequel la « société de l'information » produit des inégalités de genre, mais amputerait l'analyse de sa contextualisation, à savoir la mondialisation des rapports sociaux, tout autant qu'économiques, politiques et épistémiques, et les nouveaux rapports de domination qu'elle engendre.

Une fois ces concepts de colonialité du pouvoir et d'hypermodernité posés, il est possible de fouiller la question de la technicité de ces technologies et ce qu'elle entraîne. Cette question impose en premier lieu de démontrer en quoi tout en étant simplement des outils de communication ou des médias d'information, les TIC, et en particulier l'Internet, servent des systèmes mondiaux d'informatisation aussi bien que de circulation d'informations de tout type. Cette hypothèse demande de produire une définition adaptée de ce qu'est un média d'information ou ce que sont des médias, afin de clarifier la place de l'Internet dans le secteur de l'information. Les références aux sciences de la communication et de l'information mènent alors vers la définition qu'a retenue le sociologue français Thomas Guignard, pour identifier la place de l'Internet chez les Sénégalais (au Sénégal ou dans la diaspora). Le sociologue de l'information et de la communication fait la proposition de positionner l'Internet comme un média (Guignard 2009). À cet égard, il utilise une définition des médias empruntée au sociologue français Rémy Rieffel : « Toutes les techniques et tous les supports permettant aux hommes de communiquer entre eux, de transmettre des messages aux contenus les plus variés » (Rieffel 2005 : 4-5). Cette citation va permet d'interroger les points de vue et places différenciés des émetteurs des messages et de leurs récepteurs, rôles qui ne sont pas pris en compte dans cette définition. Avec l'Internet, les premiers peuvent mieux cibler qu'avec les médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision) les publics qu'ils visent, en adaptant les outils de l'Internet

à ce qu'ils attendent de ceux à qui ils s'adressent. Par exemple, Facebook a créé un système d'échanges d'informations de tout type et tout médium (texte, audio, vidéo, photo) qui s'adresse plus précisément à des jeunes et tient compte de leurs habitudes comportementales et attend en retour des résultats quantitatifs d'utilisation du réseau numérique qui lui permettent notamment de vendre à haut coût des services publicitaires ou de voir sa cote boursière augmenter. Les récepteurs quant à eux, tout en ayant contribué à une phase récente de « dénonciation des journalistes aux ordres, [de] manipulations de l'information, [d']emprise de la "pensée unique" » demeurent des consommateurs (Benasayag & Aubenas 1999 : 14). S'impose alors une interrogation sur l'interaction entre émetteur et récepteur que l'Internet privilégierait, d'autant que cette interaction est largement valorisée tant théoriquement qu'empiriquement. Cette interrogation trouvera ses prolongements dans la question de savoir si cette technologie de l'information a ou non réellement changé les comportements des usagers.

Ensuite, la définition retenue par Thomas Guignard impose de clarifier les termes messages, contenus et informations. L'Internet n'a pas pour objet de transmettre des informations, au sens de messages ayant sens, encore moins dédiés à l'actualité, même si cela se produit, mais des données, sous toutes ses formes, du moment qu'elles sont informatiques. L'internet est « plus hétérogène » (Guignard 2009) et moins linéaire (multimédia et hypertexte) que les médias d'information traditionnels (télévision, radio, presse écrite). Le réseau numérique ne se restreint pas au secteur médiatique, fait davantage partie du secteur de la communication, plus large, aux ramifications variées : journaux (presse écrite, radio, télévision) en ligne, marché pornographique, marché boursier, gestion de bases de données numériques en ligne sous forme d'albums photos, de morceaux de musique, de données personnelles...

L'Internet n'a pas vocation à donner sens aux données qu'il transmet mais seulement à les transmettre grâce à des techniques appropriées. En cela, ce n'est pas uniquement un média. Le seul terme « information » est impropre à l'Internet. Il convient de lui associer le terme informatisation, une technique.

L'informatisation se caractérise par l'augmentation de l'utilisation des ordinateurs et des matériels informatiques à tous les niveaux, dans tous les secteurs, notamment militaires et économiques. Le terme « informatique »²² est le résultat de la compression des termes « information » et « automatique ». Il désigne l'automatisation du traitement de l'information entendue comme donnée et non comme contenu. Les données sont binaires, 0 ou 1, comme résultat simple d'un état électronique – le courant électrique passe, 1, le courant ne passe pas, 0 – les ordinateurs ne fonctionnant que grâce à l'utilisation de l'électricité à travers des circuits électroniques. Cette information, c'est-à-dire des données quelconques, est aujourd'hui dite « numérique », car codée en binaire et traitée par des ordinateurs

²² Ce terme a été utilisé pour la première fois en France en mars 1962 par Philippe Dreyfus, ancien directeur du *Centre national de calcul électronique* de l'entreprise française Bull dans les années 1950, pour son entreprise « Société d'Informatique Appliquée » (SIA).

(Breton 1987). Elle est *binnaire* tout comme la vision et l'organisation du monde qu'elle supporte, sans contenus (informationnels) mais donnée (informatique).

L'information telle qu'elle est entendue dans la « société de l'information » s'apparente davantage au terme générique de donnée traitée automatiquement qu'à celui de connaissance, ou de moyen de s'informer, de message ayant sens. Elle découle davantage de la technique informatique voire de la théorie de l'information que des sciences de l'information et de la communication²³. Ce flou sémantique et scientifique continue à être entretenu tant par les organisations internationales ou les entreprises privées qui décident des politiques de TIC que par une partie des organisations et des mouvements sociaux, incluant ceux des femmes, et plus largement des populations, qui dans leur grande majorité, ignorent l'existence de ces politiques.

D'autre part, ce flou conforte une opacité dans ce qui est communément appelé « les relations Nord-Sud », qui relève davantage des relations de pouvoirs entre les pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest – communément considérés comme au « Nord » – où se concentrent les monopoles d'informatique et de télécommunications – et le reste du monde, résumé sous le terme générique de « Sud ». Cette opacité cache implicitement un jeu de concurrence entre États, aujourd'hui à l'ordre du jour de tous les secteurs économiques, incluant celui des télécommunications. Les pays occidentaux souhaitent garder leurs statuts de dominants et les pays du Moyen et d'Extrême-Orient ou d'Amérique latine (Chine, Inde, Brésil...) continuent leur expansionnisme économique²⁴. Cette opacité interroge également une forme de concurrence épistémique, c'est-à-dire une concurrence hiérarchisée de savoirs entre Occident, Extrême et Moyen-Orient, qui se servent notamment du territoire africain pour faire valoir, sinon chacun leur rhétorique, du moins leur vision du monde.

Ces deux formes modernes de concurrence, économique et épistémique, ont en particulier pour conséquence directe de limiter les libres exercices de la citoyenneté et de la démocratie : les populations locales sont implicitement soustraites de ces exercices ou pour le moins non consultées dans la prise de décision qui se prend à un niveau plus global et désormais dans le secteur privé (des entreprises). Les privations que cette non-consultation entraîne ne se cantonnent pas aux simples dénis des droits d'expression ou d'information des populations, à travers de quelconques médias, de masse ou nouveaux, tels que ces dénis existent de longue date dans les contextes non démocratiques

²³ Pour un aperçu de la définition des sciences de l'information et de la communication, voir Fondin, Hubert, 2006, *La science de l'information ou le poids de l'histoire*, <http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2005/Fondin/home.html>, consulté le 13 janvier 2010.

²⁴ Selon John Bellamy Foster, sociologue américain et rédacteur en chef du magazine *Monthly Review*, interrogé sur la récession et la crise mondiale, la Chine vise une croissance économique d'envergure, y compris en s'installant sur le territoire africain et en utilisant sa main d'œuvre bon marché, mais n'est pas encore en mesure de mettre en péril « l'hégémonie économique américaine », ce que contredit Samir Amin dans la *Revue Marx* (Amin 2006). Source : *Amandla*, <<http://www.amandlapublishers.co.za/home-menu-item/264-interview-a-failed-economy>>, consulté le 23 janvier 2010.

(censure, emprisonnement de journalistes, interdictions de publication, etc.). Elles dépassent un contrepoint fréquemment utilisé par les médias traditionnels qui consiste à se cantonner à la mise en avant d'une première couche visible de l'idéal d'un libre exercice d'expression ou d'information, à le mettre en exergue et à faire ainsi implicitement illusion à ce que la société numérique colonialitaire peut offrir aux populations (au travers par exemple des usages des réseaux dits sociaux). Ces privations révèlent un défaut démocratique plus profond qui se manifeste par le déplacement des prises de décision politiques aux échelles locales, régionales ou internationales, depuis des instances élues à des organismes privés. Les choix politiques sont implicitement, davantage et au travers de la société numérique colonialitaire, mis entre les mains d'une poignée d'individus, administrateurs de conseils d'administration d'entreprises, pour leur grande majorité jeunes, hommes, blancs, états-uniens ou ouest-européens (voir Annexe 7). Même si ces jeunes hommes blancs états-uniens ou ouest-européens se prévalent d'objectifs fort louables, comme par exemple « donner au peuple le pouvoir d'échanger et de rendre le monde plus ouvert et connecté »²⁵, les effets de ces bonnes volontés découlent directement et implicitement de la rhétorique employée : donner, pouvoir, peuple, ouvert, connecté. Ils se traduisent par des positions hégémoniques, des visions par le haut et hypermodernes d'un monde en copropriété. En dehors d'une certaine élite locale épargnée et complice, qui inclut majoritairement des hommes mais aussi des femmes, cette copropriété tant économique qu'épistémique affecte particulièrement les femmes parce qu'elles sont socialement en charge de la gestion de la vie quotidienne locale. Cette copropriété impose le virtuel comme une norme et s'oppose de plein fouet au réel, quotidien. Elle crée les facteurs d'une diversité de violences, physiques ou épistémiques, qui nuisent à la démocratie.

Par ailleurs, l'ancien paradigme humanitaire du développement hérité de la colonisation bien qu'encore très manifeste ne semble plus d'actualité, tout du moins dans ses formes des années 1980. Depuis la synchronisation de l'accélération des politiques libérales et de l'utilisation stratégique des TIC par les pays dominants, il a cédé la place à un paradigme économique, culturel et traditionalo-religieux, où toutes les parties prenantes, les institutions de l'État, les autres États, les entreprises privées, les chefs religieux, les partis politiques, jouent un jeu de *chaises musicales*, où chacun essaie de trouver son profit. Que ce soit l'Occident, l'Extrême-Orient, le Moyen-Orient, ou les pays concernés par les investissements des uns et des autres, chacun observe les politiques des autres, prenant parfois des risques importants voire des initiatives agressives dans le but de garder ou de se créer un siège sur l'échiquier international. En Afrique en particulier, territoire de conquête ayant endossé de nouveaux enjeux qui élargissent le pillage des matières premières des anciens colonisateurs à une gamme incluant le foncier, les décharges d'ordure..., ce jeu occulte prend une tournure spectaculaire et s'accélère, faisant place à une redéfinition des rapports de pouvoir et de domination. Cette

²⁵ Mission de l'entreprise Facebook de 2009, <<http://www.facebook.com/facebook?v=info>>, consulté le 20 janvier 2011.

reconfiguration interroge de nouvelles manifestations de la colonialité du pouvoir dont les contours vont tentés d'être dessinés à la lumière de l'analyse de la société numérique colonialitaire.

Parmi les trois composantes des TIC, l'Internet représente à lui seul un champ d'investigation qui permet à la fois de mesurer et de qualifier les rapports de domination entretenus et d'interroger les pistes d'usages innovants. L'impact de la croissance des usages de la téléphonie mobile (Gillwald 2009) n'est pas pour autant considéré comme négligeable ou n'ayant pas d'effets différenciés de genre (Heatwole 2009). L'Internet permet d'analyser ses usages non seulement avec une perspective de genre mais aussi avec une grille de lecture de la colonialité du pouvoir en œuvre. Tout innovants qu'ils soient, ou parce qu'ils sont considérés comme innovants, ces usages peuvent intégrer, de façon implicite, les stigmates d'une société binaire, hiérarchisée, occidentalo-centrée et hégémonique. Ils intègrent une vision universalisante abstraite du monde, traduite tant dans le discours que dans les pratiques, qui oriente l'organisation du monde et ses modes de pensée. Par exemple, il est intéressant de comprendre en quoi, dans l'Internet, la génération des outils Web 2.0²⁶ permet à la fois une assimilation aisée des outils des TIC mais par voie de conséquence n'interroge plus la pertinence ni des auteurs ni des usages et appropriation de ces TIC, différenciés selon les populations et leur catégorisation (homme, femmes, jeunes, âgés, urbains, ruraux, actifs, non actifs, pauvres, riches, noirs, blancs...). Dans la société numérique colonialitaire, se développeraient alors de nouveaux stéréotypes ou préjugés, additionnés à ceux existants et en particulier reflétés dans les médias traditionnels, selon lesquels les TIC seraient devenues incontournables. Ne pas les utiliser serait au moins un manque, sinon une aberration ou une peine, à laquelle il faudrait remédier immédiatement. Les créer resterait un domaine relativement clos et réservé à une élite non clairement identifiée.

L'innovation, apportée par l'Internet et plus généralement par les TIC, est à première vue comprise comme un capital qui n'est aujourd'hui déjà plus discuté mais au contraire vanté. Cette tendance est à rapprocher de la théorie de l'innovation des entreprises (Schumpeter 1983) qui réfléchit en termes de marchés et de propriété et se fonde sur sa force d'adaptation aux différents environnements sociaux pour mieux satisfaire les besoins des consommateurs. Cette innovation est aujourd'hui tellement au cœur des préoccupations économicistes²⁷ occidentales qu'elle donne lieu à des politiques, favorisant la « croissance économique » à long terme et mondiale (la « R&D », Recherche et développement), et des stratégies comme celle de Lisbonne, qui définit conjointement « l'économie du savoir et l'innovation », et qui a été votée par l'Union européenne en 2000, puis

²⁶ Né de la notion de *User Generated Content (UGC)*, le Web 2.0 désigne, par rapport au Web, des changements techniques qui privilégient la notion de « une application pour n utilisateurs » versus « n applications produites par n utilisateurs », philosophique – les internautes ont le pouvoir – et social – internaute récepteur versus producteur/ créateur. Ce nom a été utilisé une première fois en 2003, puis diffusée par Tim O'Reilly en 2004. Elle s'est imposée à partir de 2007.

²⁷ Le terme « économiciste » qualifie une économie qui vise davantage les profits financiers que l'action publique.

revue en 2001 au Conseil européen de Göteborg²⁸. Même si l'ensemble de ces politiques et théories sont « désordonnées » et « irrationnelles » (Alter 2000), elles mobilisent autant les économistes que les politistes et sociologues et représentent un symbole fort de mouvement. En cela, elles induisent une modernité qui ne semble plus être à contester.

Reste alors à identifier les contours d'une innovation par les TIC qui ne se limiterait pas à des performances économiques, voire sociales ou politiques, mais épistémiques dans une logique de création de sens, de donner à penser.

III.3. Relations colonialitaires et système patriarcal : quelle perspective historique ?

Le croisement des multiples perceptions des relations internationales par les différentes personnes interrogées²⁹ dans le cadre de cette recherche appelle un approfondissement de ce en quoi la colonisation de chacun des deux pays étudiés aurait laissé comme héritage ou au contraire interrompu un processus de subordination, ou encore transformé les rapports de pouvoir. À ce titre, l'étude des histoires respectives des relations de pouvoir instaurées simultanément ou asymétriquement par le système patriarcal et la colonisation permet de faire émerger un débat sur ce que serait la colonialité du pouvoir en Afrique. Cette définition africaine ouvre un champ d'investigation de la société numérique colonialitaire sous l'angle de l'interprétation locale de l'hypermodernité qu'elle nécessite et des rapports de subalternité qu'elle développe, notamment sur le terrain du virtuel. Cette démarche entraîne une réinterrogation des hiérarchies de pouvoir, dans le réel et dans le virtuel, dont celles de genre, et par voie de conséquence, le féminisme en tant qu'apport théorique. L'épistémologie féministe peut alors trouver des déclinaisons ou des développements à interroger sur un terrain appelé « Genre et TIC » investi depuis la création des SMSI autant par les institutions que par les organisations.

III.3.1. Interroger les effets des épistémologies occidentales

Selon Ramón Grosfoquel, chercheur portoricain en science politique et sociologie, les modèles de rapports de pouvoir instaurés par la colonisation n'auraient pas changé. La décolonisation ne serait qu'un mythe, à l'origine d'un deuxième mythe, le monde « postcolonial ». En analysant la continuité

²⁸ Pour plus d'informations, voir <http://europa.eu/scadplus/glossary/lisbon_strategy_fr.htm>, consulté le 9 février 2010.

²⁹ Le terme à utiliser pour désigner les personnes ayant répondu aux entretiens soulève un certain nombre de difficultés ; il s'agit d'éviter l'écueil de la déshumanisation ou de la dépersonnalisation tout autant que celui de l'instrumentalisation des personnes ayant répondu à nos questions au titre de ce qu'elles sont ou de ce qu'elles font et pensent, plutôt qu'à celui de simples objets d'observation. C'est pourquoi le terme « personne interrogée » est préféré. Les entretiens ont par ailleurs mutuellement nourri les interrogations et analyses de l'observatrice comme des personnes ayant accepté de faire partie du terrain de recherche. De la même manière, après mûre et difficile réflexion, le parti a été pris de ne pas féminiser le texte (en ajoutant des -e, -trice...) par souci de facilité de la lecture alors que la très grande majorité des personnes interrogées sont des femmes. Seuls deux sur trente-et-une sont des hommes. L'option de tout féminiser n'a pas été retenue, même si le masculin est minoritaire.

dans ces rapports de pouvoir, Grosfoquel prend pour acquis que les États et les populations non occidentaux, aujourd'hui débarrassés du contrôle d'administrations coloniales, vivent sous un régime de « colonialité globale », selon lui dicté par les États-Unis et soutenu par les institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI, OMC), le Pentagone et l'OTAN. C'est ainsi qu'il confond « colonialité » et « situation coloniale », tout en souhaitant les distinguer. Il dit pourtant s'appuyer sur les travaux du sociologue péruvien Anibal Quijano (1993, 1998 & 2000) portant sur la colonialité du pouvoir, mais les appauvrit en bornant le concept de « colonialité » dans une historicité précise, celle qu'il considère être l'après-colonisation, alors que l'Amérique latine, continent sur lequel portent ses travaux, n'a jamais été décolonisée tout en ayant connu l'indépendance. Pour ce qui le concerne, il invite la communauté des chercheurs à opérer une « rupture anti-systémique décolonisante, capable de rompre les conceptions étroites des relations coloniales », passage incontournable pour une « décolonisation radicale du monde. »

Fatima Hurtado philosophe française souscrit à la théorie de Ramon Grosfoquel tout en précisant que la colonialité fait référence à un type de pouvoir qui ne se circonscrit pas aux domaines juridique, économique et politique mais atteint les sphères épistémique et culturelle, « base des inégalités en ce qui concerne la production des connaissances » (Hurtado 2009). Walter Mignolo, sémioticien argentin, insiste sur le fait que les effets du colonialisme impliquent une dé-connaissance des ex-pays colonisés : « L'indépendance ne suffit pas si elle conserve les hiérarchies de pouvoir et de savoir, la décolonisation de l'esprit reste à faire » (Mignolo 2001). Cette considération entérine implicitement qu'il y a eu des indépendances sans décolonisation, ce qui est le cas des États d'Amérique Latine, et non celui de l'Afrique ou encore de l'Asie. Toutefois, elle présente l'intérêt de réinterroger l'épistémologie comme étant située, historicisée, ce qui nécessite d'établir un pont entre localisation (histoire et géographie) et pensée, pont appelé « géopolitique de la connaissance » (*ibid.*). La critique de la philosophie occidentale n'est alors pas suffisante et demande une reconstruction, une « refondation » de la « colonialité de l'être » (*ibid.*).

Ce point de vue est très empreint d'une analyse des rapports entre l'Occident et l'Amérique Latine et reste à confronter à l'histoire de la colonisation africaine. Ce à quoi s'emploie notamment l'économiste franco-égyptien Samir Amin qui qualifie les relations de pouvoir entre Europe et Afrique comme ayant toujours été « néocoloniales », gardant délibérément « le continent africain embourbé dans un état préindustriel », ce qui l'exclut (Amin 2006 : 102-122). De son côté, l'historien sénégalais Mamadou Diouf évoque des phases de « cristallisation » de l'action politique en Afrique (Diouf 2009). Aussi s'indigne-t-il du fait que la parole des Africains n'est pas suffisamment interrogée ou que les « appareillages théoriques » empruntés à l'Amérique latine ou à l'Asie soient plaqués sur l'Afrique (*ibid.*). Il propose aux théoriciens de l'histoire africaine de pratiquer une « comparaison réciproque » (*ibid.*). Il confirme à ce propos l'existence d'un lien historique et épistémologique entre les études africaines et la postcolonialité indienne. Toutes deux critiquent le « récit de l'histoire-monde de la philosophie des Lumières qui ramène tout à l'histoire de l'Europe »

(*ibid.*), récit universalisant qui prend l'expérience européenne comme unique référence géographique, culturelle et politique. Comme le souligne l'historien indien Dipesh Chakrabarty, l'Europe rend la modernité autant universelle qu'uniquement européenne (Chakrabarty 2000). Mamadou Diouf défend l'idée de revenir « au lieu géographique », en l'occurrence l'Afrique, idée qu'il qualifie de politique, car « comprendre un lieu [... c'est aussi essayer] de comprendre que ce lieu est produit par un non-lieu qui s'accapare l'humanité et l'espace et qui vous renvoie toujours à sa leçon » (*ibid.*). Il rejoint les réflexions de la philosophe indienne Gayatri Chakravorty Spivak, directrice de l'*Institute for Comparative Literature and Society* de l'université de Columbia, une des principales inspiratrices des études subalternes, à propos du « *critical-essentialism* » qui permet de « contrer l'essentialisme des Lumières » (Spivak 1988). Il ne rejette pas pour autant la quête d'un universalisme, tant emprunté à Césaire qu'à Léopold Sédar Senghor ou à Cheikh Anta Diop qui se construirait dans « l'addition », à l'inverse de l'universalisme français, « imposé par la force ou par la réussite, qu'on le qualifie en termes moraux, religieux ou techniques » (*op. cit.*, Diouf 2009).

Le philosophe camerounais Nkolo Foé propose une lecture avisée de ces nouveaux rapports de pouvoir :

« Le désir d'en finir avec la raison et une éducation productrice de sujets conscients, critiques et éclairés, coïncide avec les objectifs d'une société libérale a-critique et a-philosophique, avec un nouveau type d'individus hédonistes, privatistes, irrationalistes, esthétisants » (Foé 2008 : 143).

Il met ainsi en garde une certaine jeunesse africaine, fascinée par la « civilisation du virtuel » (*ibid.* : 153). Il situe alors ce comportement dans une époque caractérisée par une contradiction entre la « modernité économique » et la « modernité sociale » (*ibid.* : 198), qu'il estime refusée au nom d'une « doctrine conservatrice au service de la polarisation du monde » (*ibid.* : 200). Afin de contrecarrer cette tendance, il se prononce en faveur d'un « universalisme démocratique » (*ibid.* : 192), fondé sur la « réhabilitation de la valeur d'usage » (*ibid.* : 203).

Pour sa part, l'historien camerounais Achille Mbembe considère qu'en Afrique la « postcolonie » est la base des concepts politiques africains contemporains. Il la définit comme les « sociétés récemment sorties de l'expérience que fut la colonisation, celle-ci devant être considérée comme une relation de violence par excellence » (Mbembe 2000 : 139-140) et estime qu'elle est sans issue. Il insiste sur le résultat de la dérégulation du « despotisme postcolonial » (*ibid.* : 69) qui ne peut qu'engendrer la « miniaturisation de la violence [...] devenue l'état naturel des choses » (*ibid.* : 28) et produit un assujettissement qu'il nomme « commandement ». Il se différencie en cela de ceux qui pensent que la colonisation ne représente qu'une parenthèse. En parallèle, il établit le lien entre le domaine politique et l'économie, les politiques d'ajustement structurel requérant des pays africains la course à la compétitivité. Il critique fermement à ce sujet le concept dit de « bonne gouvernance » des institutions financières internationales et le soutien que les universités occidentales lui accordent. À ce titre, il insiste sur les rapports de servitude et de domination imposés par le « Nord », sans toutefois mentionner les inégalités de genre ou la division sexuelle du travail, creuset du patriarcat.

Cependant, il s'accorde avec la critique de Mamadou Diouf sur la perte de sens politique et épistémique quand il s'agit de l'Afrique.

L'historien français Michel Cahen considère quant à lui qu'« il n'y a jamais eu d'État colonial en Afrique » (Cahen 2008 : 1) au sens où il y a eu « sur place un appareil colonial d'État, ou appareil impérial de l'État métropolitain, une administration étrangère d'occupation, mais ses fonctions [n'ont] nullement [été] celles qui définissent un État » (*ibid.* : 2). Il ajoute que l'administration coloniale en Afrique, fondée « sur, par et pour l'exclusion » (*ibid.* : 4), n'a pas été « pensée pour être transmise » (*ibid.*). En cela, il différencie les situations africaines et latino-américaines contemporaines. Il étaye son comparatif sur le fait que le pouvoir d'État en Afrique est entre les mains d'élites, indigènes ou favorables à la localisation du capitalisme mondialisé dont elles dépendent et qu'à ce titre leur « imaginaire est modelé par cet espace de légitimité appelé "intangibilité des frontières", [... ce qui a] préservé leur occidentalisation subalterne » (*ibid.* : 12). Les États africains auraient davantage connu un « héritage par pesanteur » (*ibid.* : 13) dans le prolongement de « l'occidentalisation subalterne » (*ibid.* : 15). Les États africains ne seraient pas le résultat d'un « phénomène d'importation de l'État » (*ibid.* : 14), comme le défend le politiste français Jean-François Bayart (Bayart 1996) mais plutôt le résultat du « processus de production des États en contexte de mondialisation » (*ibid.* : 14). Michel Cahen n'interroge pas pour autant les formes ni les rapports de domination, de dépendance et les situations de subordination des États entre eux, des États africains vis-à-vis de l'Europe ou plus généralement de l'Occident, ni des États et de leurs populations, ni des populations entre elles, et encore moins entre les genres.

À ce propos, Gayatri Chakravorty Spivak critique les études postcoloniales notamment via l'analyse de la confrontation des voix des femmes avec la rhétorique occidentale. La philosophe indo-américaine s'intéresse à la « représentation du sujet du Tiers-Monde dans le discours occidental » et fait la démonstration que la production intellectuelle occidentale – notamment Gilles Deleuze, Félix Guattari, Michel Foucault – était « complice des intérêts économiques internationaux de l'Occident » (Spivak 1988). S'appuyant sur l'exemple indien de « l'abolition par les Britanniques du sacrifice des veuves » (*ibid.*), elle met en balance la rhétorique occidentale et la possibilité pour des femmes de parler en leur nom, femmes pour lesquelles elle ajoute l'épithète « subalterne ». De fait, elle oppose au discours sur l'aide, le soutien, l'appui, la libération, l'émancipation par les Occidentaux, des démunis, des marginalisés, des pauvres, des discriminés, des femmes..., une vision politique féministe qui privilégie la visibilité, l'expression, la mise en lumière desdits marginalisés et de leurs savoirs par eux-mêmes.

La question qui se pose est ainsi la définition de la nature du pouvoir et de la relation entre la caractérisation de ce pouvoir et des savoirs qu'il génère, les savoirs des subalternes étant rendus invisibles par la « capillarité » des modes discursifs du pouvoir (Foucault 1994). De fait, les savoirs des subalternes se retrouvent noyés dans une profusion d'expressions de pouvoirs ou de savoirs très fins, expressions qui peuvent être figurées par des fils qui s'entremêlent pour former une trame

finement tissée de l'échelle sociale. La politologue française Eleni Varikas affirme qu'il est impératif de penser « l'héritage de la colonisation et de l'esclavage » (Varikas 2006 : 19) comme essentiel à la fondation de la « modernité politique » (*ibid.* : 11). De la même manière, la sociologue américaine d'origine arabo-israélienne Ella Shohat considère le terme « postcolonial » ambigu, car il occulte « ses modes de déploiement anhistoriques et universalisants, ainsi que ses implications potentiellement dépolitisante » (Shohat 1992). Elle questionne la non « politique de localisation » (Lorenz-Meyer 2004) de ce terme. Elle interroge les relations de pouvoir au sein du « tiers-monde »³⁰, mais ne s'arrête pas aux frontières entre les nations et interroge ces relations hétérogènes et complexes en leur sein, entre groupes dominants et subalternes, entre colons et populations indigènes, et après l'indépendance, entre immigrés issus des vagues migratoires vers l'Occident et vers les pays arabes prospères et pays d'accueil. Aussi elle privilégie le terme « néocolonialisme » qui recouvre des rapports d'hégémonie géoéconomique.

Notons l'optique polémique de Jean-Loup Amselle, anthropologue et ethnologue français, qui critique ces « discours africains sur l'Afrique » (Amselle 2008), dont il craint qu'ils ne débouchent sur une autre rhétorique, « valorisant l'Afrique contre la pensée "européocentrée" (afrocentrisme) ou la xénophobie » (*ibid.*). Il cite à l'appui de sa position le discours de Thabo Mbeki à propos de la pandémie du sida qui a nié la contamination du VIH au profit d'un « sous-développement engendré par l'impérialisme » (*ibid.*). Il critique ainsi l'approche des *Subaltern Studies*, mues selon lui par un « enthousiasme à dénoncer l'Occident colonialiste » (*ibid.*), enthousiasme qui présenterait de multiples « décrochages » (*ibid.*), dont celui de ne pas traiter des questions de luttes des classes. De fait, il oppose une interprétation marxiste de la « domination impérialiste » (*ibid.*) aux approches qu'il qualifie d'« identitaires et essentialistes » (*ibid.*) des théoriciens de la subalternité. Il place d'ailleurs les théoriciens du genre dans le même lot.

Face à ces différentes analyses des rapports de pouvoir en Afrique, il est opportun d'élargir l'hypothèse de Michel Cahen sur les processus globaux de mondialisation et leurs impacts sur la construction des États africains aux effets radiants et aux fondements occultes du pouvoir et de ses institutions, basés à la fois sur une militarisation des échanges et sur une épistémologie elle aussi mondialisée et occidentalisée très largement par l'entremise de la société numérique colonialitaire. De plus, emprunter à Mamadou Diouf l'idée d'opérer une comparaison réciproque qui ne s'arrête pas aux frontières géographiques mais explore les frontières épistémiques s'impose. L'hypothèse que les États africains subissent les conséquences de la colonialité numérique – la colonialité du pouvoir

³⁰ Le terme « tiers-monde » a été créé en France par Albert Sauvy en 1952 par analogie à la période révolutionnaire qui utilisait le terme « tiers-état » pour désigner le peuple, c'est-à-dire tous ceux qui n'étaient pas de la noblesse ni du clergé. Ce terme a vite été reconnu à l'échelle internationale et faisait référence aux mouvements anti-coloniaux et nationalistes des années 1950 aux années 1970 et à l'analyse politico-économique des théories de la dépendance et du système-monde capitaliste.

générée et alimentée par les échanges électroniques et les politiques de TIC en contexte hypermoderne – de la « société de l'information » s'immisce. Reste à analyser, notamment sous un prisme critique du patriarcat, si les populations africaines et leurs organisations sont enclines à veiller à la mondialisation des échanges et des savoirs et à l'occidentalisation subalterne. En particulier, comme les racines d'une transformation épistémique radicale semblent plus criantes dans les États coloniaux (Amérique Latine) que dans les États mondialisés occidentalisés (Afrique), il semble important d'analyser si la mondialisation et l'occidentalisation, et leurs canaux dont la société numérique colonialitaire, déracinent au sens d'ôter toute historicité aux savoirs indigènes dans leur multiplicité et notamment différenciés selon les genres.

Cette capture, ce déracinement épistémique, procèderaient alors du caractère intrinsèque de reproduction patriarcale de la mondialisation, du capitalisme et de l'occidentalisation, et antérieurement du colonialisme. Il ne peut à cet égard se concilier avec une projection universaliste abstraite, quelles qu'en soient ses options. L'universalisme, dit « abstrait » (Kilani 2006 : 414-415), s'assimile à une quête contre-productive de la lutte contre l'eurocentrisme. A ce propos, la spécialiste sud-africaine des relations coloniales Anne McClintock et l'anthropologue américaine Ann Laura Stoler, en quête de dénonciation de cet universalisme abstrait, lient fondamentalement patriarcat avec colonialisme et postcolonialisme, qu'elles mettent en perspective avec l'occidentalisation qui tient à préserver un ordre dominant (Stoler 2002, McClintock 1995). Gayatri Chakravorty Spivak insiste par ailleurs sur la « violence épistémique » de l'Occident (Spivak 1988 : 204) en précisant que la mondialisation, qui mixe accélération du commerce mondial et du capital financier, provoque « une empiricisation du virtuel » (Spivak 2008). Par la mondialisation, le cyberspace³¹ remplace le théorique par l'empirique. La philosophe suggère que dans cet espace, que nous requalifions société numérique colonialitaire, l'information vient remplacer l'argent en tant que monnaie d'échange, ce qui place « le sujet » à la fois en situation de contrôleur et de contrôlé (*ibid.*). Cette requalification des monnaies d'échange appuie la démarche déployée ici de déconstruction des politiques de TIC.

III.3.2. *Mesurer les impacts de l'hypermodernité sur les inégalités de genre*

L'hypermodernité représente le stade contemporain des sociétés et de la socialisation de leurs individus. Inventé dans les années 1990 aussi bien par des sociologues que des psychologues (Ascher 2004, Aubert 2004), le concept d'hypermodernité met en exergue la conjugaison des notions d'excès, de surabondance, de surenchère, d'exagération, du monde contemporain, conjugaison née du capitalisme tel que développé en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Du fait de la mondialisation d'origine capitaliste, ces notions se sont étendues au monde, y compris avec des variantes contextuelles. L'extension de l'hypermodernité comme réalité tolérée repose essentiellement

³¹ L'écrivain William Ford Gibson a créé le terme « cyberspace » puis une iconographie de l'ère de l'information avant-même la reconnaissance de l'Internet dans les années 1990 (Gibson 1986).

sur les TIC qui ont bouleversé le rapport des individus sociaux au temps et ont induit un changement dans la relation à l'autre (de Gaulejac 2009). Il existe une addiction à la communication (Gauchet 2008). Cette addiction développe une attitude de « branché/connecté » révélant une inaptitude à se représenter autrement qu'en rapport avec les autres. L'hypermodernité génère une relation symbiotique entre relation au temps – aller et faire toujours plus vite – et relation à l'autre – en avoir toujours plus, mais en moins de temps, avec moins de profondeur. Cette symbiose organise un nouveau paradigme. Il n'existe pas de séparation entre d'un côté le besoin d'intensification de communication et d'autre part, et de façon annexe, l'accélération. C'est le tandem communication-accélération intrinsèque qui forme ce paradigme. L'addiction définie plus tôt est accélérée par un environnement où « la flexibilité, la fluidité des systèmes économiques contemporains imposent l'immédiateté, l'instantanéité des relations mettant à l'écart l'éventualité voire la capacité de l'engagement dans le temps » (Haroche 2008 : 25).

Plus directement, l'économiste et sociologue français François Ascher se sert du concept d'hypertexte introduit par l'Internet pour qualifier une société hypermoderne où « métaphoriquement, on peut considérer que les individus forment une sorte d'hypertexte social » (Ascher 2005 : 37-54). Il entend ainsi « revisiter » les notions traditionnelles de la vie politique, de la démocratie, en insistant sur le fait que les individus sociaux connaissent désormais des champs économiques, familiaux, locaux, religieux qui se recoupent très largement, ne se distinguent plus les uns des autres, le tout dans une temporalité et une spatialité qui ne sont plus uniques, remplacées qu'elles sont par « un espace-temps à n dimensions, naviguant en permanence dans des temps et des lieux multiples ». Si bien que leur façon d'interagir s'en voit bousculée, révolutionnée (*ibid.*).

En Occident, comme en Afrique, ces surabondance, instantanéité et exacerbation semblent d'autant plus à l'ordre du jour que la société numérique colonialitaire crée les bases de leur développement en assurant accélération, échange... Ses impacts sur les populations sont à ce titre différents en termes de genre. En Afrique, l'hypermodernité connaît des symptômes contextuels spécifiques, comme la surabondance en contexte de pauvreté, l'accélération en contexte de traditionnalité, l'exacerbation en contexte de conformisme. En effet, les bases fondatrices de l'hypermodernité, à savoir la surabondance, l'accélération et l'exacerbation existent en Afrique dans le sens où leurs manifestations sont quotidiennes et multiples. Elles s'observent sur les marchés, comme dans les ports, sur les pirogues remplies de jeunes hommes en route pour l'Europe, ou dans des domaines aussi variés que l'investissement immobilier, l'extraction des matières premières, ou le traitement des déchets électroniques. Elles prennent néanmoins leurs marques sur un terrain paradoxal. Les populations sont invitées à adhérer à une logique de surabondance, de surconsommation alors qu'elles sont de plus en plus confrontées à la pauvreté. De la même manière, la tradition est utilisée par de multiples acteurs (les chefs religieux, les communicateurs traditionnels, les dirigeants...) pour affirmer une identité locale en contrepoint d'une représentation mondialisée des relations humaines. Cette affirmation requiert un investissement et un engagement qui empiètent

sur le temps disponible des individus des sociétés africaines. Or ce temps est tous les jours un peu plus réduit, notamment à cause de l'accélération des échanges, qu'ils soient monétaires, financiers, productifs ou humains. Enfin, la tendance au retranchement vers le conformisme, de la part des dirigeants comme d'une part des populations africaines, s'oppose à une injonction de changement, notamment de la part des organisations internationales qui visent des objectifs de développement locaux pas toujours adaptés, et le plus souvent non discutés. Ce conformisme s'installe le plus souvent dans une logique de non-dits, de non-légifération, dont l'exemple le plus frappant est le piétinement des droits des femmes africaines. Ces non-dits, ces politiques d'invisibilité, se confrontent avec les logiques démonstratives et exacerbées de l'hypermodernité.

En étant spécifiques au continent, ces symptômes semblent intéressants à interroger d'autant qu'ils s'additionnent aux rapports de domination liés à la colonialité du pouvoir. La question qui se pose alors est de savoir quels changements sociaux, économiques, politiques et épistémiques cette hypermodernité impose, comment et pourquoi. Il s'agit moins de les mesurer en termes d'approche quantitative du contrôle ou du rapport au pouvoir, que de complexité par laquelle ces rapports et croisement s'opèrent – en Afrique et au niveau mondial –, en une approche qualitative.

D'ores et déjà, il est important de constater que quels qu'ils soient, les supports Internet, à savoir les sites Web, les blogs, les wikis, les chats, les forums, les réseaux sociaux numériques, la téléphonie Internet... – véhicules de l'hypermodernité –, connaissent une progression exponentielle depuis les dix dernières années au profit essentiellement des internautes d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest (voir *infra*). Par exemple, la blogosphère, nommée ainsi car elle regroupe l'ensemble des blogs existants, est en progression constante (Rainie 2005). Elle génère une philosophie et des comportements humains plus individuels et intimes. Elle connaît une pénétration extrêmement faible en Afrique, y compris en Afrique du Sud et au Sénégal. Plus globalement, elle peut être considérée comme non investie par les femmes africaines. Comment peut-on analyser cette situation en termes culturel, social, économique, politique ?

Quelques réponses peuvent se trouver dans le cloisonnement des mouvements. Au sein des mouvements sociaux mondiaux, incluant tant le mouvement altermondialiste, le mouvement des logiciels libres³² ou les mouvements de femmes ou féministes, les passerelles sont difficiles à établir,

³² En anglais, les logiciels libres sont regroupés sous le terme « FLOSS » (*Free Licence Open Source Software*), ce qui signifie logiciels sous licence libre ou en accès libre aux sources. Il y a donc en anglais amalgame entre logiciels libres (totalement créés par une communauté internationale de développeurs informatiques sans but lucratif) et logiciels « open source » qui appartiennent à des entreprises privées – qui se positionnent donc sur le secteur marchand – qui autorisent à des développeurs à avoir accès aux codes source de leurs logiciels. Il ne s'agit pas ici de s'appesantir sur cette différence qui fait polémique et qui a encore aujourd'hui son importance mais qui est largement enfouie sous l'appropriation majoritaire de l'appellation FLOSS.

voire s'effritent. Le « mouvement du libre »³³ est à ce titre intéressant à étudier. Il présente un fonctionnement à deux faces antinomiques. D'un côté les discriminations sexistes sont fortes, voire plus que dans le monde du logiciel propriétaire. De l'autre, ces discriminations sont inconsciemment assumées par ses militants alors qu'ils se revendiquent « révolutionnaires », en marge d'une société dite de captation, de brevétisation, de contrôle, de consommation, verticale, non collaborative et non participative. La contradiction flagrante entre éléments moteurs de mobilisation au sein de ce mouvement et comportements développés au sein du même mouvement crée une interrogation autour du genre qui mérite d'être approfondie.

III.3.3. Genre et TIC : quels apports ?

La « société de l'information » fait l'objet de nombreuses études et analyses depuis sa conception lors du premier Sommet mondial de la société de l'information (SMSI). Elle suscite engouements et vindictes, mouvements et institutionnalisation, tout autant qu'elle génère des cadres conceptuels comme l'innovation par les TIC, la sociologie de l'appropriation des usages des TIC, la sociologie des réseaux sociaux³⁴ ou encore le cyberféminisme³⁵. Hormis ce dernier, les apports théoriques sont globalement aveugles en termes de genre, c'est-à-dire qu'ils ne présentent pas d'analyse différenciée selon les genres des appropriations, innovations ou impacts néfastes ou bénéfiques des TIC. Le cyberféminisme s'intéresse moins aux inégalités de genre que la société génère par ces outils qu'aux innovations qu'ils peuvent apporter dans la théorie féministe, notamment par le biais de la création numérique. Le mouvement « Genre et TIC » quant à lui s'intéresse davantage aux inégalités de genre dans les TIC. Tous ces apports théoriques présentent le point commun d'être globalement nés en

³³ Le « mouvement du libre » désigne une communauté de développeurs de logiciels sous licence non propriétaire et de leurs utilisateurs. Il a vocation à mettre en commun des ressources informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs, selon une philosophie de création de biens communs informatiques. Pour en savoir plus : *GNU Operating System*, <<http://www.gnu.org/philosophy/free-software-intro.fr.html>>, consulté le 13 janvier 2010.

³⁴ Le terme « réseaux sociaux » tel qu'il est abordé ici constitue un abus de langage. Il s'agit davantage de « réseautage social » ou « Web social », ou encore de « social Networking », c'est-à-dire d'applications informatiques, créées par des entreprises privées et disponibles sur le Web, reprenant la théorie des réseaux. Le terme « réseau social » a été créé par l'anthropologue anglais John A. Barnes en 1954 pour désigner un ensemble d'entités sociales telles que des individus ou des organisations sociales associées par des liens créés lors des interactions sociales (Barnes 1972 : 1-29). Cette approche complète celle d'un autre anthropologue anglais, Alfred Radcliffe-Brown, qui considère une société (ou un groupe social) où tous les individus sont en contact les uns avec les autres comme un réseau à analyser (Radcliffe-Brown 1940 : 1-70). La psychologue canadienne Elisabeth Bott quant à elle insiste sur les relations inter-groupes mais aussi les relations intra-groupe (Bott 1971).

³⁵ L'expression a été inventée en 1991 par le collectif d'artistes féministes australien VNS Matrix. Dans les années 1990, ce terme a essentiellement défini les créations numériques féministes dans le cyberspace. Il s'est aujourd'hui élargi, comme le « hacktivisme » (activités des hackers), à toutes expressions féministes sur l'Internet.

Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Ils demandent à être questionnés, qualifiés et caractérisés dans le contexte africain.

De telles interrogations ont déjà été posées, notamment par l'experte indienne en genre et TIC Anita Gurumurthy ou encore par des praticiennes du mouvement « Genre et TIC » en Afrique du Sud et au Sénégal, mais restent parcellaires ou ancrées dans des champs disciplinaires bien distincts. Des analyses transdisciplinaires sur les inégalités de genre que la « société de l'information » perpétue mais aussi génère demandent à être explorées, notamment sur le terrain de l'analyse des politiques publiques mises en œuvre dans ce cadre.

De la même façon, à propos de la « société de l'information » comme objet de recherche scientifique, l'épistémologie féministe reste à consolider. La majorité des études portent sur les inégalités de genre dans l'appropriation des TIC (Hafkin 2001, Gurumurthy 2006), sur la masculinité, la masculinisation ou l'aveuglement de genre de l'analyse des usages des TIC ou des mouvements liés à l'appropriation innovante des TIC (Collet 2006, Jouët 2000 & 2003, Haralanova 2008). Peu encore portent sur l'apport de la théorie féministe ou du concept de genre dans l'analyse des impacts sociaux, économiques, politiques, culturels et épistémiques de la « société de l'information ». Quand de telles études en empruntent le chemin, elles sont le plus souvent cantonnées à l'analyse du contexte occidental³⁶, au mieux latino-américain.

Pourtant l'épistémologie, en portant sur la science en train de se faire, s'intéresse à la pratique scientifique elle-même. L'épistémologie a un genre et est géolocalisée. En 1976, Evelyn Fox Keller, docteure en physique théorique et en biologie moléculaire, professeure de mathématiques et de sciences humaines et actuellement professeure en sciences, technologie et société, a dit à un de ses professeurs qu'elle travaillait sur la relation entre genre et science. Il a répondu : « Alors, qu'est-ce qu'avez-vous appris au sujet des femmes dans la science ? » (Keller 1996). Selon Fox Keller, ses mots ont mis en évidence la facilité avec laquelle on oublie que les hommes ont aussi un genre et la confusion sur le sens du terme genre.

Depuis lors Fox Keller s'est employée à expliquer en quoi les idéologies de genre influencent les pratiques de la science, et le rôle de la langue dans la détermination des domaines de la recherche scientifique. Selon la scientifique, il ne s'agit pas d'« ajouter des femmes et [de] remuer » (*ibid.*). Les études féministes ont démontré qu'ajouter les femmes dans les domaines traditionnellement masculins, sans regarder les images de genre qui ont contribué à exclure les femmes, risquait de reproduire la division sexuelle traditionnelle entre sphère privée et sphère publique et les hiérarchies

³⁶ Le terme « Occident » désigne les pays d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande et leurs socialisations. Ces régions du monde se considèrent elles-mêmes et sont considérées par les organisations internationales, et par une partie des organisations de la société civile au niveau global, comme au « Nord ». C'est dans cette région que se décident globalement les politiques de TIC. Ce « Nord » s'oppose à un « Sud » et, selon le théoricien littéraire palestinien Edward Saïd, à l'« Orient » (l'Autre), qui est « une création de l'Occident, son double, son contraire, l'incarnation de ses craintes et de son sentiment de supériorité tout à la fois » (Saïd 1997 : 210).

au sein de ces nouveaux domaines. L'objectif de genre dans l'analyse scientifique ne vise pas la présence ou l'absence des femmes dans la problématique explorée, mais la façon dont les images traditionnelles de genre se forment dans l'entreprise scientifique.

Aussi, l'analyse féministe des impacts de la « société de l'information », au sens des facteurs de reproduction du système patriarcal et des rapports de domination qu'elle alimente, en plus des politiques publiques mises en œuvre, dans le contexte africain reste à réaliser. Cette recherche propose d'apporter à ce propos quelques éléments théoriques et empiriques afin de renouveler la façon d'appréhender la « société de l'information » et de décrypter les rapports de genre dans les usages des TIC.

III.3.4. Réinterroger le féminisme à la lumière des nouvelles hiérarchies du pouvoir

En Afrique du Sud, tous les mécanismes et déclarations de politiques générales sur le genre confirment une institutionnalisation du genre (Bastian 2003, Seidman 1999), institutionnalisation héritée, comme naturellement de la lutte de libération nationale – pendant laquelle des militantes féministes ont œuvré pour inscrire l'égalité de genre et ses mécanismes d'intégration à l'ordre du jour de la construction de la nouvelle démocratie en 1994. Depuis 1994, l'État sud-africain traite davantage les femmes comme destinataires d'une politique gouvernementale que comme actrices de la construction du nouvel État. Cette tendance est d'autant plus exacerbée que les dirigeants privilégient les questions de classe et de « race » à celles de la division sexuelle (Adam & Moodley 1993, Adler & Webster 1995, Marx 1992, Slabbert 1992). Cette institutionnalisation est également héritée de la Conférence mondiale des femmes de Pékin en 1995.

Au Sénégal également, l'intégration du genre dans les politiques publiques est largement due depuis l'indépendance aux revendications des organisations féminines ou féministes couplées aux effets de la Conférence mondiale des femmes de Pékin. Par exemple, si évolution il y a dans les chiffres de représentation genrée en politique, elle est fortement liée à cette rencontre internationale pour laquelle le gouvernement avait officiellement produit un Rapport national sur les femmes, lutte pour l'égalité, le développement et la paix, dans lequel il reconnaissait que « la représentation des femmes, à l'issue des élections de 1990, demeure tout à fait dérisoire : 7,92% de l'ensemble des élus locaux du Sénégal » et que « cette marginalisation des femmes, au sein des partis politiques, accrédite la thèse selon laquelle ces dernières sont utilisées, avant tout, comme masse de manœuvre électorale ».

Cette conjonction de dates et d'événements majeurs a provoqué un précipité global de bonnes intentions nationales en matière d'égalité hommes/femmes, appuyées tant par des organismes comme l'ONU que les institutions financières internationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international... auquel ni l'Afrique du Sud ni le Sénégal n'ont échappé. Depuis ces conférences et les conventions qui en sont issues, les organisations internationales semblent sensibles aux alertes exprimées par les femmes et les utilisent pour mieux faire pression sur les pays endettés ou géostratégiques. Les organisations internationales demandent aux États qui ont ratifié des protocoles

en faveur de l'égalité hommes/femmes des rapports réguliers sur l'avancée de sa mise en œuvre. Des évaluations sont produites et publiées, notamment par le Comité d'évaluation de la Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (Cedef - CEDAW en anglais)³⁷. De leur côté, les institutions financières internationales conditionnent leur aide financière à la prise en compte du genre dans les politiques publiques des différents pays³⁸. D'un côté, les conditions de financements de ces institutions représentent une forme d'ingérence dans les politiques publiques des États et de l'autre côté, sans ces financements, les projets des organisations en faveur de l'intégration du genre ne pourraient voir le jour. Aussi, entre animatrices, accompagnatrices nationales et consultantes internationales bénévoles, les Sénégalaises et les Sud-Africaines engagées sur le terrain politique, au sens large, sont appelées à justifier leurs choix auprès des populations, afin de garder leur légitimité.

Aussi, dans cette recherche, il est question de mettre en perspective avec l'intégration transversale de genre que ces États ont mis en œuvre les spécificités de l'appropriation du corps des femmes que les États sud-africains et sénégalais sont en train de poursuivre dans un contexte colonialitaire soutenu par les TIC. L'identification de ces spécificités passe par une déconstruction rigoureuse de cette appropriation. Cette déconstruction permettra de mieux appréhender comment les organisations de femmes ou féministes inscrites dans le changement social opèrent un tri, entre offre budgétaire et revendications locales et initient des voies à investir en urgence.

Dans l'éditorial de l'édition 11 de la Revue *Feminist Africa*, titré *Researching for Life: Paradigms and Power*, la philosophe sud-africaine Jane Bennett suggère que les méthodologies de recherche féministes relèvent un défi, celui de leur confrontation à la vie quotidienne :

« Aussi brutal que cela puisse paraître (et ouvert à controverses), les réalités du transport, les subtilités de la vie négociées au travers de la violence et de la pauvreté, la pénibilité du travail et les engagements familiaux, les frustrations liées à la lutte pour se frayer un chemin entre les attentes et les propres analyses d'un donneur (superviseur, bailleur, État), les frustrations en termes de ressources, le caractère implacable de la capacité de la vie à surprendre, à brouiller l'esprit, et à tout remuer, perturbent l'espoir de déplacements méthodologiques clairs. » (Bennett 2008)

Elle entend ainsi poser les bases d'un renouvellement de la recherche féministe sud-africaine, confrontée à la réalité de l'horreur quotidienne. D'une certaine manière, elle propose de repartir de la réalité de la vie quotidienne pour réinterroger le changement et ainsi créer les bases d'une nouvelle épistémologie féministe. De son côté Patricia McFadden, directrice du Centre d'études féministes à Harare au Zimbabwe, insiste sur la nécessité de ne pas réduire le concept de genre à la nécessaire

³⁷ ONU, *Division for the Advancement of Women*, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm>>, consulté le 9 avril 2010.

³⁸ Du 29 novembre au 2 décembre 2008, se tenait à Doha au Qatar la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement. A mi-parcours de la réalisation des « Objectifs du Millénaire pour le développement » (OMD), ce sommet avait pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des engagements en six volets pris lors du « Consensus de Monterrey » en mars 2002. Dans le financement des OMD, est incluse l'intégration transversale de genre. Peu d'avancement a été constaté.

mais simple question de l'égalité des droits entre hommes et femmes, souvent brandie comme alibi intellectuel. Elle affirme que :

« L'analyse féministe radicale [...] suppose une capacité critique et profondément transformatrice à révéler de nouveaux sens et signification de l'identité en termes de féminité et masculinité, jeunesse et aïnesse, citoyenneté et identité/orientation sexuelle, situation des zones urbaines et rurales et intersections avec les notions d'authenticité et de modernité, race et privilège, contestation dans l'espace et nationalité, et même définition du présent et du futur ». (McFadden 2000)

La féministe zimbabwéenne considère le genre comme un outil analytique critique afin de définir une citoyenneté féministe en lieu et place d'un paradigme qu'elle juge conservateur et dépolitisant, celui de genre et développement. Par ailleurs, dans un contexte de mondialisation libérale, elle alerte les militantes féministes sur les risques de se faire happer et donc à se mobiliser autour des discours « masculinisés » ou des débats sur les droits et devoirs, qu'elle considère comme définis par des hommes, noirs ou blancs. Elle appelle à une appropriation et à un contrôle de l'État, en tant qu'objet oppressif, afin d'identifier des « valeurs sociales inaliénables » (McFadden 2005 : 5), considérées comme bien collectif. Elle insiste sur l'urgence d'intervenir contre « l'hégémonie raciale et de classe » (*ibid.*), qui oriente les ordres du jour féministes, en les restreignant à une portion réduite de la transformation sociale. Enfin, elle fait le parallèle avec les « questions de militarisation et d'utilisation par les classes dominantes noires de l'État néocolonial afin de faciliter l'accumulation capitaliste rampante et le pillage des ressources par la guerre, la terreur et la brutalisation de la majorité des femmes et des communautés pauvres à travers le continent » (*ibid.*).

À propos de ce pillage, l'exemple sénégalais peut être cité. Selon les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête (voir *infra*), la comptabilité générale des Sénégalaises, en tant qu'individues, n'est jamais équilibrée, d'autant plus déficitaire que l'économie globale est délétère. Pour autant, cette affirmation est accompagnée d'un discours optimiste. La qualification de la société sénégalaise par les personnes interrogées présente des nuances. Cette société quoique inégalitaire serait au choix en changement, normale, bénéfique aux femmes, qui savent tirer profit de cette situation duale. Ce paradoxe interroge les a priori d'une analyse simpliste d'un sexisme ordinaire uniforme de la société sénégalaise tout autant que les résultats d'une sociologie bourdieusienne, où les dominées sont les actrices, au même titre que les dominants, de leur domination. Il est peut-être à mettre au débit de l'observatrice, française, à qui les personnes interrogées ne souhaitent pas confirmer des stéréotypes qu'elles considèrent comme français, sous-entendu coloniaux, qu'elles connaissent et rejettent, ce qui en soit représente de façon non frontale un moyen de réitérer une forme d'autonomie. Ou encore, à l'image de leur relation à la politique, les personnes interrogées s'attachent à ignorer ou à détourner les différents systèmes oppressifs et de subordination dont elles vivent les effets. Ces personnes entendent qualifier et valoriser un bénéfice secondaire, implicite, qui formerait pouvoir. Cette qualification s'opère sur un autre terrain que la politique, assimilé à la politique politicienne. Cet

autre terrain investirait davantage la sphère privée, l'intime³⁹, globalement invisibles, et les lois et codes qui les régissent.

Ces trois pistes de réflexion pour la théorie féministe – 1°) repartir du vécu quotidien, 2°) requalifier le genre à sa juste valeur par l'analyse des inégalités liées aux multiples identités dans un contexte mondialisé qui renforce la hiérarchisation des pouvoirs, et 3°) fouiller des stratégies de contournement de l'expression publique de cette domination masculine via le privé, l'intime, l'invisibilité – permettent d'analyser selon une approche renouvelée les formes de colonialité du pouvoir. La colonialité numérique, c'est-à-dire de colonialité du pouvoir de la phase de mondialisation hypermoderne portée par les TIC, en serait une des manifestations les plus actuelles. D'un côté, toutes les réflexions critiques relatives au système patriarcal se reproduisent au sein de la société numérique colonialitaire. Inversement celle-ci s'en inspire. De l'autre côté, il existe aujourd'hui des outils méthodologiques pour réfléchir à la critique politique de cette société. Cette révélation de la réquisition/spoliation par les pouvoirs publics du corps des femmes et de leurs savoirs impose d'investir une contre-perspective de l'hypermodernité. Cette investigation passe par la révélation publique de l'intime, de la vie quotidienne, en tant que stratégie politique et non en tant que stratégie d'évitement du pouvoir. Cette révélation peut amplement être facilitée par les outils de TIC au titre de canaux publics de diffusion faciles d'utilisation. Cette contre-perspective basée sur la mise en visibilité de l'intime façonne les piliers d'une nouvelle épistémologie féministe dans laquelle les TIC peuvent être utilisées tout autant comme outils au service des anciens et des nouveaux systèmes d'oppression que comme instruments du changement social, politique, économique et épistémique.

IV. Mobilisation du terrain : éléments méthodologiques

Tout au long de cette recherche, nous avons choisi de croiser éléments théoriques, au niveau global, et éléments contextuels, localisés, particulièrement puisés dans les réponses des personnes interrogées en Afrique du Sud et au Sénégal, au niveau local. Ce parti pris de passer presque sans cesse du global au local, et inversement, traduit ici la volonté de démontrer que la « société de l'information » participe de cette incontournable transversalité entre société réelle et virtuelle. Nous considérons, entretiens à l'appui, que la théorie critique des sciences de l'information et de la communication, majoritairement développée en milieu anglophone, mérite de s'enrichir de ce que nous qualifierons de savoirs non savants au risque de rester comme nous allons essayer de le montrer dominée par une pensée et des politiques masculines et occidentales. Inversement, la tenue des entretiens nous a convaincu que l'apport théorique, notamment sur la colonialité du pouvoir,

³⁹ Nous avons volontairement choisi le terme « intime » au détriment du terme « intimité » pour définir tout ce qui relève des rapports du « plus intérieur », des relations intimes, de la sexualité, et des savoirs liés au pouvoir et à la gestion dans l'invisibilité de la sphère privée par le sujet-femme. L'adjectif a été préféré au substantif car il clarifie l'aspect « essentiel », au sens essence, de l'intimité dans la sphère privée.

interroge les pratiques locales, voire leur apporte des perspectives en termes de visibilité, de pertinence. Nous voulons également suggérer par ce choix que la « société de l'information » mérite d'être analysée sous l'angle d'un paradigme qui croise politique, économie, genre et épistémologie, reflétant la multiplicité des rapports de domination qui la caractérise.

IV.1. La comparaison : une exigence théorique

Dans le contexte de la mondialisation, de ses effets politiques, sociaux, économiques, culturels et épistémiques, les méthodologies de recherche classiquement utilisées dans les sciences humaines doivent être questionnées. L'hypermodernité, à l'ordre du jour de toutes les sociétés, y compris en Afrique, appelle l'innovation, y compris dans la recherche. L'historicité, la temporalité, la spatialité étant tous les jours mises à l'épreuve de façon plus accélérée, injonctive et ayant des impacts épistémiques plus importants qu'il y a quelques années demandent une approche critique. De plus, dans le cadre qui concerne cette recherche, les concepts doivent être revisités. Cette interrogation passe par le développement d'une épistémologie féministe, une analyse institutionnelle et une identification précise des espaces où l'expression politique des organisations de femmes ou féministes se situe. Compte-tenu de l'invisibilité politique, au sens classique, de la population que constituent les femmes du Sénégal et de l'institutionnalisation politique du genre en Afrique du Sud, les méthodologies d'enquête et d'identification de l'échantillon de recherche requièrent des méthodes transdisciplinaires, une réaffirmation de la pertinence des entretiens individuels semi-directifs.

Cette démarche permet notamment de chercher les invisibilités politiques, c'est-à-dire là où il y a expression collective des femmes, de l'action dite sociale à la chanson en passant par la lutte politique, sans nécessairement occuper les sièges des Parlements ou utiliser les TIC ou en les utilisant selon un processus inattendu. Par exemple, au Sénégal, les représentantes des organisations de femmes ou féministes ne vont pas être prolixes si elles sont interrogées d'emblée sur leur participation politique, car cette notion va d'emblée être associée à la participation à la politique politicienne, ce qui est rejeté de longue date. L'entretien peut créer un sentiment d'inhibition ou générer une attitude de refus/contradiction, ce qui peut le rendre stérile. A contrario, s'installer dans les espaces où les femmes s'expriment, là où elles agissent (violences, santé, lien social, rap, blog, art...) peut faire ressortir le politique non nommé dans les usages des TIC et permettre d'analyser l'impact de ces actions sur les politiques publiques. En Afrique du Sud, l'approche par le politique ne va pas créer de réactions de retranchement, bien au contraire elle va catalyser la majorité des discours, au détriment d'une analyse politique des usages des TIC : les TIC y sont le plus souvent considérées comme « externes » ou « éloignées » du politique.

Par ailleurs, l'interrogation de membres d'organisations ne reconnaissant pas leur action politique dans une perspective de genre ou liée à des « questions de femmes » permet d'asseoir la comparaison géographique sur l'analyse comparée des représentations de l'objet de recherche. Aussi les entretiens tels qu'ils ont été élaborés pour les deux pays ont-ils permis une analyse comparative permettant de

qualifier les similitudes et singularités des représentations des usages politiques de l'Internet, tant du point de vue géographique que sociologique.

IV.2. Les différentes techniques d'enquête

Les propositions présentées ici s'appuient donc sur des matériaux de natures diverses, recueillis à partir du double statut de chercheuse-consultante : entretiens, observations participantes, recherche documentaire.

Indépendamment de l'enquête de terrain (voir *infra*), nous avons participé à Dakar en janvier 2009 à un débat avec environ vingt praticiens ou experts sénégalais en développement ou TIC sur la question des usages politiques de l'Internet par les organisations de femmes au Sénégal. Nous avons également organisé, en mars 2008, un débat croisé international en direct via l'Internet sur les enjeux de la « société de l'information », et en particulier sur les frontières générées par l'Internet, auquel ont participé une dizaine de personnes regroupées dans une ville de banlieue parisienne plutôt populaire et à forte concentration migrante (Montreuil-sous-bois) et cinq représentants d'organisations ou d'institutions travaillant sur les TIC au Burkina Faso, en République centrafricaine, au Sénégal et en République démocratique du Congo. Ce débat a été enregistré sous forme électronique, ce qui a permis d'en extraire quelques témoignages.

Cette analyse s'appuie également sur le résultat d'une observation participante au sein de projets orientés sur la problématique « Genre et TIC », en Iran en 2006-2007 – dans le cadre de la création d'une agence de presse féministe iranienne avec des personnes de l'intérieur du pays et de la diaspora –, dans des pays d'Europe de l'Est et Centrale⁴⁰ de 2000 à 2007 – en formant des organisations locales de femmes à l'usage stratégique des TIC pour mettre en lumière les questions de genre – et en Afrique – notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Sud – depuis les dix dernières années. Nous avons de plus fait partie, en 2008, d'une équipe de recherche en Afrique de l'Ouest francophone (Burkina Faso, Mali, Sénégal) sur l'abandon des mutilations génitales féminines via l'utilisation des TIC par les jeunes, avec une approche citoyenne genrée. Dans ce cadre, nous avons coécrit un ouvrage reprenant les résultats de recherche (Mottin & Palmieri 2008).

Nous avons également procédé à l'analyse de notre problématique à la lumière de recherches documentaires approfondies. De nombreux articles de recherche, des publications, des statistiques, en ligne ou pas, en anglais ou en français, qui traitaient de points théoriques ou empiriques, concernant la région, le domaine étudié, la place que les femmes et les organisations féminines et féministes y occupent et les impacts différenciés de genre, ont été consultés et analysés. Afin d'orienter nos recherches documentaires, nous avons fait appel à des chercheurs spécialistes des questions de genre ou de l'Afrique du Sud et du Sénégal, nous avons également consulté des organismes statistiques nationaux ou internationaux et interrogé des militantes féministes locales, des

⁴⁰ Serbie-Monténégro, Macédoine, Bulgarie et République tchèque. Dans le cadre des résultats du projet, nous avons co-écrit un ouvrage : Haralanova & Palmieri 2008.

femmes engagées en politique, des journalistes, jeunes et moins jeunes, sur les principaux enjeux contemporains de leur société.

IV.3. Méthodologies d'entretien : bases de l'étude comparative

Les entretiens ont été réalisés en décembre 2008 et en janvier 2009 au Cap en Afrique du Sud et à Dakar au Sénégal auprès de 31 membres appartenant à 28 organisations de femmes ou féministes, d'instituts de recherche travaillant sur le genre, ayant accès à l'Internet, ayant ou non des supports d'information Internet ou utilisant le Web 2.0, mais aussi de quelques organisations centrées sur la création numérique, le soutien aux droits des paysans ou à la trithérapie, mais ne travaillant pas sur le genre.

Les entretiens, d'une durée d'une à deux heures, ont reposé sur trois grands segments (en dehors des questions spécifiques), que l'observatrice s'est efforcée d'introduire et d'accompagner de la façon la moins directive possible. Ces trois segments se sont succédés même si l'observatrice a dû s'adapter en fonction des sujets abordés spontanément par la personne interrogée. Le premier consistait à interroger les personnes sur leur situation personnelle (lieu de résidence, âge, milieu social, accès à l'Internet ou pas...). Le deuxième les faisait s'exprimer sur un contexte national global (situation politique, relations avec le « Nord », situation des femmes, de l'information...) avec un sous-ensemble visant spécifiquement le contexte de la « société de l'information ». Le troisième les a fait se concentrer sur leur support Internet ou leur projet de support, en leur demandant de le qualifier de façon précise : idée de départ, ambition et mission, protagonistes, mise en œuvre, obstacles, processus de recherche et de traitement de l'information, appréciation... (voir Annexe 3).

Tous les entretiens ont fait l'objet de fiches d'analyse préalables des organisations et de leurs supports électroniques, ainsi que de fiches d'environnement réalisées au moment de leur déroulement (voir Annexe 2). Les fiches d'analyses des supports ont permis d'investir le terrain avec une connaissance et une critique relative de l'existant : le site Web, ses fonctionnalités, ses contenus. Les entretiens en face à face ont été enregistrés, avec l'autorisation des personnes interrogées. Ces enregistrements ont été retranscrits intégralement dans la langue de leurs locuteurs. Un prénom et un nom fictif ont été attribués à une des personnes interrogées qui a souhaité garder l'anonymat. Ce nom tient compte de son origine ethnique, de sa génération et de son sexe. Son organisation d'appartenance n'est pas nommée pour les mêmes raisons.

Le matériau recueilli est composé de 31 entretiens individuels ou groupés réalisés avec des représentants d'organisations de femmes ou féministes, mais aussi d'organisations centrées sur l'appropriation des TIC, à des fins éducatives ou culturelles, ou à l'observation de la « société de l'information » ou sur la lutte pour l'accès à la trithérapie, d'une agence de presse alternative, ou encore d'une ONG spécialisée dans le milieu rural et les sans terre (droit des paysans). Cette enquête a demandé des déplacements sur le terrain. La période à laquelle les entretiens ont eu lieu a correspondu à une situation préélectorale, législative et présidentielle en Afrique du Sud et

municipale au Sénégal⁴¹, qui, même si elle est mentionnée, a eu peu d'incidences sur le contenu des entretiens, qui ciblent pourtant les usages politiques de l'Internet.

Les personnes interrogées ont été choisies à partir d'un échantillon d'individus qui avaient été préalablement contactés par voie électronique, par le biais de réseaux antérieurement connus de l'observatrice. Des groupes en vue d'entretien ont alors été constitués, afin de diversifier la population interrogée : des femmes, des hommes, des Noirs, des Blancs, des jeunes et moins jeunes, des militants et non militants, des engagés/professionnels des questions de discriminations à l'égard des femmes ou d'égalité de genre ou de féminisme, ou de l'usage citoyen, social ou créatif de l'Internet. Le point commun de toutes les personnes interrogées réside dans le fait qu'elles vivent toutes en milieu urbain. Des mini-biographies de chacune des personnes interrogées sont proposées en annexe (voir Annexe 1), qui permettent de les identifier tant du point de vue générationnel, qu'ethnique ou professionnel et militant.

La très grande majorité a accepté le principe d'un entretien en face à face et l'a honoré. Concernant les personnes interrogées d'Afrique du Sud, toutes anglophones, les entretiens se sont effectués en anglais, leur retranscription également. Leur analyse a été réalisée en français et les citations ont été traduites en français par nos soins.

Huit représentants des organisations interrogées en Afrique du Sud ont accueilli l'observatrice dans leurs locaux, trois sont venus jusqu'à elle, c'est-à-dire là où elle logeait (chez l'un d'entre eux). Deux ont été interviewées (deux des trois de Johannesburg) lors d'une rencontre féministe internationale⁴². Le dernier entretien s'est déroulé par courrier électronique. Au Sénégal, dix personnes ont reçu l'observatrice dans leurs locaux, cinq l'ont reçue chez elles, une l'a reçue sur son lieu de travail, la dernière, résidente en province, chez une amie à Dakar.

IV.4. Échantillon – aperçus comparatifs de la sociologie des acteurs

À l'analyse des expressions des échantillons sénégalais et sud-africains sur leurs origine, appartenance sociale, engagement et objet de mobilisation, des singularités se détachent formellement (voir Annexe 4). Le terme politique a lui seul fait divergence, les personnes interrogées en Afrique du Sud s'en servant aisément, voire de façon constante, alors que leurs homologues sénégalaises le chassent volontairement de leur vocabulaire. Il existe ici un clivage flagrant dans la représentation de la chose publique, de l'action politique, de l'engagement et de la mobilisation. Les termes genre et féminisme révèlent les mêmes écarts. En Afrique du Sud, ils sont facilement employés alors que tel n'est pas le cas au Sénégal où les personnes interrogées préfèrent utiliser une rhétorique liée aux droits, ceux des femmes, sans même utiliser le mot « lutte ». Cette variable

⁴¹ En mars 2009 au Sénégal et en avril 2009 en Afrique du Sud.

⁴² L'observatrice y assurait – dans le cadre de ses fonctions de rédactrice en chef du site Web dédié au genre de l'Organisation internationale de la Francophonie <genre.francophonie.org> – une couverture média francophone avec quarante Africains.

dépendante va se confirmer dans la discussion et les représentations des usages politiques de l'Internet mais pour des raisons différentes. En Afrique du Sud, le terme « politique » va être exclus de la représentation des usages numériques car considéré comme hors sujet alors qu'au Sénégal, il ne va pas réapparaître, au même titre que les actions classiques des organisations, mais va implicitement soutenir les discours et pratiques en la matière. Le politique représente donc un objet qui fait singularité des représentations dans la multiplicité de sa propre interprétation. De la même façon, les concepts de genre et de féminisme vont d'un côté (en Afrique du Sud) étayer la représentation des dominations alors que de l'autre (au Sénégal), ils vont s'enfouir derrière un discours et des représentations universalistes abstraites, plutôt d'ordre humanistes ou révolutionnaires. La représentation du genre fait donc également singularité, domaine réservé qu'il est au Sénégal (à l'adresse des chercheurs) alors que presque galvaudé, voire dépassé, en Afrique du Sud. Cet objet croisé au précédent, le politique, va distendre les représentations des dominations masculine et colonialitaire dans les deux pays, ce qui va se révéler de façon paradoxale ou inversement proportionnelle dans les usages de l'Internet, très *marketing* en Afrique du Sud, davantage stratégiques au Sénégal.

Seules la confusion entre profession et poste occupé, l'urbanité des personnes interrogées, leur connectivité et leur position dans la hiérarchie organisationnelle, semblent être semblables dans les représentations exprimées par les deux échantillons, ce qui se situe au niveau personnel. S'installe ici une logique à déconstruire, entre personnel et politique, personnel et société numérique colonialitaire, dans un contexte de mondialisation hypermoderne.

V. Inégalités de genre, colonialité du pouvoir, TIC, et créativité sociale

Cette recherche, le cadre conceptuel où elle s'intègre et l'enquête à laquelle elle a donné lieu permet de poser quelques hypothèses et de faire quelques propositions à valider.

Ces propositions peuvent s'énoncer comme suit. L'Internet cristallise parmi les TIC un moyen par lequel la « société de l'information » est le produit comme la production d'une mondialisation hypermoderne où la colonialité du pouvoir et le patriarcat, en tant que systèmes, s'exercent conjointement en Afrique, et en particulier en Afrique du Sud et au Sénégal. Cette conjonction reproduit des rapports de domination masculine et colonialitaires tant du point de vue théorique qu'empirique. Notamment l'épistémologie utilisée dans le secteur des TIC conduit à renouer s'il en est nécessaire avec des constructions traditionnalistes, nationalistes, paternalistes et masculinistes. Elle fait écho à ce que permettent ces outils : les privatisations tous secteurs, les concurrences croisées que l'Occident, l'Extrême et le Moyen-Orient alimentent sur les terrains tant économique, politique que socioculturel, religieux, la surenchère épistémique et économique des rapports de domination, la dépolitisation du développement et l'institutionnalisation des concepts. Dans ce contexte, les organisations de femmes ou féministes doivent modifier leur stratégie d'action,

confrontées qu'elles sont à des « bénéficiaires » en situation d'accélérer la prise en charge immédiate de la gestion de l'urgence (augmentation de la pauvreté, des violences, diminution de l'accès aux ressources, à la santé, à l'éducation...). Ces femmes doivent gérer leur subalternité, notamment consentir à être contrôlées tout en contrôlant leur environnement proche, selon des temps et espaces plus réduits. Les inégalités de genre s'aggravent, mais là ne sont pas les seuls impacts de cette société que nous nommons société numérique colonialitaire. Celle-ci rend les identités sexuelles plus souterraines à tous les niveaux (État, institutions, population), creuse les rapports différenciés de « race » et de classe et se sert du corps des femmes comme terrain d'appropriation et d'affirmation du pouvoir.

Malgré ce contexte hostile, des pistes d'innovation dans les usages de l'Internet par des femmes ou des jeunes, en marge d'une vision commerciale et institutionnelle majoritaire, existent qui rendent visibles des savoirs non savants, et créent les bases d'une nouvelle analyse de ces usages. En particulier, ces nouvelles approches interrogent les modèles occidentaux, hiérarchiques, normatifs universalistes abstraits et détrônent l'injonction à être connecté par l'informalité qui les caractérise.

Notre étude se déclinera selon trois axes. Une première partie sera consacrée à l'examen de quelques champs où les inégalités de genre, les expressions différenciées des identités sexuelles, s'expriment en Afrique du Sud et au Sénégal, révélant une appropriation implicite et institutionnelle du corps des femmes. Cet état des lieux, complété par une analyse de l'institutionnalisation du genre par les deux États, permettra de mieux établir les liens potentiels ou l'hypothétique carrefour entre domination masculine et rapports de domination développés par la « société de l'information ».

Nous verrons dans une deuxième partie que ces deux formes de rapports de domination incluent hypermodernité et colonialité du pouvoir. Nous démontrerons que la « société de l'information » est non seulement le produit d'une mondialisation hypermoderne porteuse d'inégalités de genre mais qu'elle est également productrice d'inégalités de genre et de colonialité du pouvoir. De façon équivalente, nous montrerons que la domination masculine alimente le développement de la « société de l'information » autant qu'elle en devient le résultat. Fort de ce positionnement scientifique, l'approfondissement de l'analyse de la « société de l'information », de ses fondements comme de ses développements modernes, va permettre de qualifier la spécificité des rapports de domination que cette société révèle. Cette approche facilitera l'identification de certains des concepts que cette société met en jeu et pourra approfondir l'analyse des politiques publiques mises en œuvre dans le secteur.

À la lumière de ce croisement sociopolitique, et dans une troisième et dernière partie, nous serons en mesure d'identifier, au travers de leurs usages de l'Internet, les similitudes et singularités dans les formes d'existence, de responsabilisation, de mobilisation, d'union, de cloisonnement, comme de résistance ou d'innovation politique des organisations de femmes ou féministes dans les deux pays de notre recherche.

Première Partie

Colonisation du corps des femmes : terrain de la colonialité numérique

Les inégalités de genre et les expressions différenciées des identités sexuelles connaissent en Afrique du Sud et au Sénégal des similitudes et des singularités, sans doute liées au passé colonial des deux pays. Elles révèlent une appropriation implicite et institutionnelle du corps des femmes, entendues comme « mères de la patrie », ou de la « Nation », en charge de la re-production des forces du pays. Cette première partie permet d'aborder l'histoire et la construction des inégalités de genre, de leur institutionnalisation, de leurs identités différenciées et de leurs incidences bilatérales sur la société numérique colonialitaire. Cette mise en perspective va alors aider à mieux cerner ce qui mobilise en priorité les organisations de femmes, quelles qu'elles soient dans les deux pays, ce qui peut définir en soi des indicateurs sur leurs difficultés d'appropriation des usages des TIC et sur les effets politiques que ces obstacles peuvent générer. Ces indicateurs pourront à leur tour alimenter la réflexion sur l'existence d'une colonialité du pouvoir nouvelle, que nous nommons colonialité numérique.

Dans un premier chapitre, l'accent sera mis sur les vecteurs d'inégalités de genre où les modes de surenchère et d'accélération opèrent de façon différenciée selon les deux pays mais dans les deux cas selon des registres toujours plus graves, inégalitaires : violences, traditionalisme/religion, santé, éducation.

Dans un deuxième chapitre, la contextualisation et la définition de l'institutionnalisation du genre en œuvre dans les deux pays depuis respectivement la période post-apartheid et l'indépendance, permettront d'appréhender en quoi l'appareil législatif s'est substitué à l'action politique des organisations de femmes ou féministes pour mieux oblitérer les questions d'égalité. Cette institutionnalisation, s'inscrivant dans un cadre international, traduit à la fois les marques de la colonialité du pouvoir en œuvre et ses volets concomitants : la colonisation du corps des femmes et l'occidentalisation paradoxale des pratiques politiques comme derniers remparts d'expression du pouvoir par les dirigeants locaux.

Chapitre 1. Des inégalités hommes/femmes endogènes

Après avoir démontré que la domination masculine, résultat du système patriarcal, est contextualisée et différenciée selon les sociétés sud-africaine et sénégalaise, ce premier chapitre a pour ambition volontaire de dresser un panorama restreint des inégalités hommes/femmes. Il s'agit de se limiter à des sujets estimés comme fondateurs : violences de genre, traditionalisme/religion, santé, éducation. Cette focalisation alimente une qualification pointue de la situation d'urgence aiguë et accélérée que les femmes, et principalement les *femmes non connectées* à l'Internet, sont amenées à gérer dans un contexte hypermoderne. Aussi ce panorama a pour objet d'ouvrir un champ de réflexion sur la nécessité de révéler le corps des femmes, comme terrain de manœuvre aujourd'hui mondialisé, accéléré et excessif des relations épistémiques, économiques, sociales et politiques, dans un contexte colonialitaire. Il permet également d'identifier les espaces où les rapports de domination s'exercent au niveau local, comme au niveau international, laissant entrevoir l'existence d'autres types de violences et d'inégalités liées aux relations de subalternité.

I. Contextualiser le système patriarcal

L'analyse et la qualification des inégalités de genre en Afrique du Sud et au Sénégal requièrent plusieurs précautions. La première consiste à s'appuyer sur la critique contextualisée du système patriarcal afin de ne pas tomber à notre tour dans le travers de l'interprétation occidentale de la situation dite difficile des femmes, prises comme un groupe homogène, dans chacun des deux pays. Afin d'identifier les manifestations de ce système sans pour autant prendre pour acquis que les femmes sont un ensemble humain en situation globale de victimes, la deuxième précaution consiste à poser d'emblée l'hypothèse que ce système croise les régulations/dérégulations de la société numérique colonialitaire dans le sens que cette dernière le renforce aussi bien qu'elle s'en nourrit à différents niveaux : économiques, financiers mais aussi politiques, sociaux et épistémiques.

Au titre de la première précaution, l'aperçu des inégalités de genre en Afrique du Sud va permettre de montrer que ces inégalités ne sont pas un indicateur si pertinent pour mesurer les rapports de domination. D'autres indicateurs comme l'augmentation flagrante du système des violences sexuelles ou le désengagement de l'État vis-à-vis du secteur public (santé, éducation...) s'avèrent bien plus probants surtout quand on les confronte à ces notions d'accélération, d'excès, d'abondance qui caractérisent l'hypermodernité.

Au Sénégal, c'est davantage la combinaison entre libéralisme économique et tradition, souhaitée par les différents gouvernements qui se sont succédé après l'indépendance, qui fait office de marqueur de domination. Ce marqueur permet de qualifier le type de pressions internationales et internes auxquelles les États des deux pays sont soumis, par mondialisation interposée. Une des résultantes importantes de ces pressions se mesure notamment au besoin accru d'une expression politique, en particulier discursive, d'une force masculine au plus haut niveau de l'État.

Enfin, suivant les deux pays, les représentations des relations hommes/femmes et de leur éventuelle séparation sont différentes. En Afrique du Sud, c'est la différence de classe et de « race » qui est mise en avant y compris au sein des femmes, alors qu'au Sénégal ces notions sont absentes. Elles sont remplacées par l'identification de rôles assignés selon les sexes.

L'ensemble de ces nuances relatives à la qualification des inégalités de genre devrait permettre d'aborder les différents champs où ces inégalités se manifestent selon une approche critique, prenant de surcroît en compte l'époque contemporaine comme unité de mesure, caractérisée qu'elle est par l'intrusion quotidienne de la société numérique colonialitaire. Elles vont également affiner notre appréhension de l'appropriation du corps des femmes, objet des intérêts masculins (MacKinnon 1983 : 214), en contexte de colonialité numérique.

1. Le patriarcat : un concept à clarifier en contexte africain

Dans le cadre de cette recherche, il a été possible de percevoir que la gestion de l'urgence immédiate au quotidien sur le terrain du réel n'était pas sans relation avec l'accélération temporelle opérée par l'hypermodernité sur le terrain du virtuel. À ce titre, cette notion d'urgence mérite d'être qualifiée. Elle s'inscrit dans une situation d'inégalités de genre, visibles ou invisibles sur le terrain politique, générée par des relations politiques, sociales et culturelles à définir clairement. Elles sont fortement codées, notamment en raison des héritages coloniaux adaptés à la mondialisation libérale et par voie de conséquence elles sont régies par les usages d'outils pour l'accélération que cette mondialisation génère sur le terrain du virtuel : les TIC.

Dans ce chapitre, priorité sera donnée à une analyse critique de la vision « féministe occidentale » des rapports de pouvoir liés à l'appropriation du corps des femmes africaines, les prenant uniquement comme ultimes victimes, opprimées par la famille, la culture et la religion (Mohanty 1991). Le déficit social des femmes sera gardé comme fil rouge : les femmes produisent et reproduisent sans que ce capital économique et social soit rendu visible dans le PNB ni reconnu comme nécessaire à la paix sociale. Dans le prolongement de cette démarche, les sociétés sénégalaise et sud-africaine seront analysées sous le prisme des différents éléments qui divisent ces sociétés. Cette analyse sera suivie d'une évaluation de comment les hommes comme les femmes, jeunes et moins jeunes, établissent principalement leurs repères sur des lois, juridiques, traditionnelles ou religieuses, en quoi ces différents acteurs sociaux peuvent les déplacer ou les transformer, ou encore en quoi ces repères les immobilisent ou pas.

De ce fait, cette approche s'appuie sur l'analyse du système patriarcal comme socle des rapports de pouvoir, et en particulier entre populations et État. Le patriarcat, en tant que système – en opposition à des relations individuelles ou à une idée, une mentalité –, tient son étymologie dans « *pater* » (père) « *arkhês* » (origine et commandement). Comme le souligne la sociologue française Christine Delphy, « le patriarcat est littéralement l'autorité du père » (Delphy 2000 : 141-146). Il désigne dans la théorie féministe un système autoritaire masculin qui organise l'oppression des

femmes, sans pour autant que cette oppression soit subordonnée à la lutte des classes (théorie marxiste). Cette oppression est davantage le résultat d'une « division sexuelle » (Kergoat 2000 : 37), les hommes étant voués à la sphère de la production, dite « sphère publique », et à ce titre dépositaire de l'autorité sur les femmes vouées à la maternité, ou sphère de la re-production, dite « sphère privée ». Ce système de division sert des desseins hégémoniques, qu'ils soient coloniaux (Spivak 1988), hétérosexuels (Butler 2004) ou de « race » (Davis 1983) et est aujourd'hui davantage publiquement représenté sous la forme du masculinisme⁴³ (Duerst-Lahti 2000).

Ce cadre posé permet de qualifier la réalité de la dette des pays dits en développement telle qu'elle est définie par le FMI et la Banque mondiale, afin d'établir le lien entre domination masculine et domination colonialitaire. Il sera établi que cette dette ne s'arrête pas aux frontières de l'économie et de la financiarisation des sociétés et se développe sur les terrains politiques, sociaux et épistémiques, par l'entremise de l'augmentation des inégalités de genre croisée au développement à grande vitesse de la société numérique colonialitaire. La qualification de cette double domination va permettre de révéler les cache-sexes⁴⁴ des deux États objets de cette recherche.

2. *Afrique du Sud : un panorama paradoxal des inégalités*

En première observation, en Afrique du Sud, la période postapartheid – un peu plus de quinze ans – se caractérise par l'évolution rapide des divisions culturelles que cette période a engendrées. En particulier, les statut et rôle des femmes constituent des révélateurs des questions critiques portant sur la manière dont les acteurs politiques et sociaux de ce pays, devenu démocratique, négocient leurs contradictions et espaces de survie.

La caractérisation des inégalités de genre de ce pays, telle qu'elle est esquissée dans le tableau ci-dessous, ne semble pas originale au premier abord comparativement aux autres pays du monde. En revanche, elle cumule des contradictions, liées au phénomène de transition d'une société ségrégationniste à une société néolibérale. Ces contradictions semblent intrinsèques à ce processus de transition et concentrent, comme par un effet d'éponge, toutes les inégalités de genre « classiques », dans tous les domaines, éducatifs, sanitaires, politiques, économiques... Ces inégalités ne sont d'ailleurs pas plus béantes qu'ailleurs, voire bien moindres, à l'exception des écarts de salaire.

Indice de développement de genre (IDG) Taux de développement humain (IDH)	L'Afrique du Sud est 90 ^e sur 144. L'Afrique du Sud est 111 ^e sur 175 avec une valeur de 0,684.		
	Année	Hommes	Femmes
Espérance de vie	2007	50	52
Mortalité infantile (probabilité de décès avant 5 ans)	2002	86‰	81‰
Mortalité des adultes (probabilité de décès entre 15 et 59 ans)	2007	598‰	532‰

⁴³ Voir glossaire p. 20.

⁴⁴ Ce terme est utilisé ici pour définir la dissimulation de ce que les acteurs politiques souhaitent taire de façon globale et renforcée, dans le cas qui nous intéresse ici, en matière de sexualité et d'identités de genre.

Probabilité à la naissance de mortalité en cas de mauvaise santé	2002	5,5 ans	7,3 ans
Probabilité de mortalité en cas de mauvaise santé	2002	11,3 ans	13,8 ans
Probabilité à la naissance de vivre au-delà de 65 ans	2000	24,9%	37,4%
Taux de fertilité des femmes	1970-75		5,4%
Taux de fertilité des femmes	2000-2005		2,6%
Alphabétisation des adultes	2001	86%	85%
Alphabétisation des jeunes (15-24)	2008	96,1%	97,5%
Recrutement en primaire, secondaire, université*	2000-2001	78%	78%
Salaire moyen annuel	2000	15,712 \$US	7,047 \$US
Chômage des jeunes	2001	58%	53%
Taux d'emploi des femmes	2008		43,67%

* Pas de données désagrégées par cycle.

Sources :

- Organisation mondiale de la santé, <<http://www.who.int/countries/zaf/fr/>>, consulté le 27 mars 2010.
- *Human Development Indicators 2003*, PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement, <http://hdr.undp.org/en/media/hdr03_HDI.pdf>, consulté le 27 mars 2010.
- *South Africa – Statistics*, 2001, Unicef, <http://www.unicef.org/infobycountry/southafrica_statistics.html>, consulté le 27 mars 2010.
- *Labor force; female (% of total labor force) in South Africa*, 2008, Banque mondiale, <<http://www.tradingeconomics.com/south-africa/labor-force-female-percent-of-total-labor-force-wb-data.html>>, consulté le 27 mars 2010.
- *Literacy rate; youth male (% of males ages 15-24) in South Africa*, Banque mondiale, <<http://www.tradingeconomics.com/south-africa/literacy-rate-youth-male-percent-of-males-ages-15-24-wb-data.html>>, consulté le 27 mars 2010.

Ce qui mérite d'être pointé ici est la visibilité et la connaissance des données, leurs mesure, suivi et surveillance (ou *monitoring*), contrairement à beaucoup d'autres pays et notamment ceux du même continent. La question qui se pose est de savoir si cette caractéristique – l'existence de données statistiques sexospécifiques – joue ou non en faveur de plus d'égalité. Par exemple, ce pays a un des plus forts pourcentages de femmes parlementaires dans le monde (quinzième place avec 43,5%⁴⁵, derrière le Rwanda qui se place au premier rang mondial en termes de représentation politique des femmes avec 48,8%), mais connaît également le plus haut niveau de viols du monde (*South Africa's Medical Research Council* 2009 : 23). À elle seule, la violence, endémique, dont les impacts n'apparaissent pas explicitement ou implicitement dans ce tableau (et telle qu'elle va être qualifiée ci-dessous), relativise fortement l'effet de communication de ces statistiques, exacerbant une spécificité autant géographique que politique. À cet égard, comme cela va être souligné, l'Afrique du Sud joue dans la cour des grands des inégalités de genre.

Les questions qui se posent sont en effet les suivantes : comment ce pays a-t-il pu croiser ces expériences, notamment de haut taux de représentativité politique avec un des plus hauts niveaux d'écart de richesses et de violence endémique ? En quoi a-t-il ou non transformé ces expériences ? Existe-t-il un lien entre lutte de libération nationale et violence ordinaire ? Comment se manifeste-t-il ? L'expression de cette violence dans laquelle les Sud-Africains dans leur ensemble

⁴⁵ Pour en savoir plus : *Women in Parliament in 2009*, <<http://www.ipu.org/pdf/publications/wmnpersp09-e.pdf>>, consulté le 29 septembre 2010.

s'engouffreraient ne représente-t-elle pas un indicateur d'une autodestruction vers laquelle ils s'orienteraient ? Historiquement, d'énormes différences ont façonné la vie des Sud-Africains, hommes et femmes, selon leur origine raciale. Comment cela s'est-il ou non transformé dans l'Afrique du Sud postapartheid ? L'inégalité a toujours fait loi (Lewis 2007). En quoi le système de violences, inoculé par le régime d'apartheid, forme-t-il les bases de la libéralisation économique orchestrée par les pouvoirs publics et peut-être d'un impérialisme épistémique occidental ? Ou l'inverse ? La période postapartheid coïncide avec l'émergence de la « société de l'information » à l'échelle internationale. Cette coïncidence se révèle-t-elle au quotidien ? Sous quelles formes ? Quels sont ses impacts différenciés selon les genres ? L'étude sous le seul angle des effets conjoints du développement de la société numérique colonialitaire sur ce pays et de l'augmentation des différentes formes de violence, des disparités relatives à la santé et à l'éducation et de la montée du traditionalisme que ce pays connaît permettra d'obtenir quelques éléments de réponse.

3. Sénégal : des inégalités structurantes ?

Au Sénégal, compte-tenu de l'histoire coloniale du pays, les femmes se sont souvent retrouvées cantonnées au rôle d'animatrices dans les partis, dans les associations, aux échelles locale et nationale, dont le travail, social et économique, n'est globalement pas reconnu (Sow 1997). Les femmes sont avant tout des mères. Les inégalités entre hommes et femmes y semblent structurelles. Assises sur l'institution du mariage, elles semblent être appuyées par ce qui est souvent qualifié de pressions socioculturelles et par des systèmes de domination-subordination banalisés, mais non verbalisés, comme ceux entre hommes et femmes, adultes et jeunes. Ce socle d'inégalités n'offre-t-il pas un terrain favorable aux politiques de développement des institutions financières internationales ? Quels sont les impacts des plans d'ajustement structurel et de la dette sur ces inégalités et inversement ? La libéralisation économique organisée du pays ne représente-t-elle pas les fondements d'une oppression moderne, basée sur la division de sexe ? La société numérique colonialitaire n'alimenterait-elle pas au Sénégal une dialectique entre libéralisme et tradition, où l'illusion d'un régime politique qui se veut moderne, se dit libéré des impérialismes épistémiques occidentaux, autorise un culte nouveau à la valeur argent et enferme plus facilement la population dans une sorte de prison économique pour mieux l'éloigner d'une liberté politique ? Dans le contexte de la mondialisation hypermoderne, comment définir les modes d'assujettissement ? Si tabous il y a, en quoi incarnent-ils les termes de négociations des domesticités ? Enchâssent-ils une violence sociale ? Quels sont alors leurs impacts sur la vie sociale et ses changements ?

Quelques éléments de réponses se trouvent dans les entretiens menés lors de notre enquête. Madjiguène Cissé, présidente du Réseau des femmes pour le développement durable en Afrique (Refdaf), dresse un tableau qui se veut concret de la situation des femmes sénégalaises et insiste sur le problème posé par la gestion du temps et le manque d'accès aux ressources de la majorité des Sénégalaises :

« Les femmes, de façon générale, sont analphabètes, elles sont sous-qualifiées, elles sont sous-informées, parce que pour écouter la radio il faut avoir le temps. Elles n'ont pas souvent le temps en fait. Quand elles travaillent dans les champs, dans la cuisine, en train de ramasser du bois, d'aller chercher de l'eau [...]. Les femmes travaillent très peu aussi en tant que salariées, parce qu'elles n'ont pas de formation, etc. Elles ont très peu accès aussi aux soins de santé » (Madjiguène Cissé, Refdraf, Sénégal).

Un lien pour le moins paradoxal est établi par une majorité de personnes interrogées entre la situation économique nationale et la situation des femmes, qui tout en continuant à subir des discriminations dans de nombreux secteurs, sont dites avoir gagné du terrain, explicitement par des revendications pour plus de droits tout en adoptant implicitement des stratégies de survie. La gestion de la survie quotidienne entraînerait une forme d'« émancipation » qui se concrétise comme le souligne Fatou Diop, présidente du Conseil sénégalais des femmes, par le fait que les Sénégalaises « arrivent à des situations qui leur permettent réellement de prendre en charge les besoins de la famille », ce qui en soit est considéré comme allant à l'encontre de leur rôle socialement dévolu, alors que c'est le contraire qui caractérise la société sénégalaise (Sarr 2007). Selon Madjiguène Cissé, ce paradoxe entraîne également les femmes à assurer la paix sociale pour laquelle l'État s'est désengagé, acculant les femmes et leurs organisations à la gestion du *Care* (maintien de la paix sociale, à savoir le soin de leur famille, la protection des enfants, leur alimentation, leur éducation, les tâches d'assainissement, l'assurance de la sécurité, etc.).

Ces réflexions amènent à analyser en quoi la sous-scolarisation des filles, le taux très élevé de mortalité maternelle, les violences sexuelles qui ne semblent pas clairement identifiées et visibles, le non-dit du sida, de l'homosexualité, du tourisme sexuel, du système prostitutionnel représentent autant de manifestations des impacts et des pressions indirectes que la société numérique colonialitaire impose aux responsables politiques du pays. Il convient alors d'expliquer l'arrogance masculine dans le discours politique, espace où les femmes sont tolérées mais qu'elles ne souhaitent pas pour leur grande majorité rejoindre et discuter.

II. Dans les deux pays, des violences érigées en relations politiques

L'étude succincte des différentes formes de violences de genre développées en Afrique du Sud et au Sénégal – depuis les violences domestiques, sexuelles, en passant par les mutilations génitales féminines, la prostitution, les féminicides⁴⁶, en particulier des lesbiennes – va permettre de dresser un

⁴⁶ Le terme « féminicide » est inspiré du terme « sexocide » et le précise. Dans son livre « Le sexocide des sorcières », l'écrivaine française Françoise d'Eaubonne fait référence à la vague d'assassinats systématiques des sorcières puis des femmes pendant deux siècles en France, celui de la Renaissance et de l'âge classique. Par cette immersion dans la chasse aux sorcières à l'initiative des catholiques, elle crée le concept de « *phallo logos* », qui qualifie, à partir du phantasme de l'absence de l'« autre », d'un univers qui serait le même, uniforme – la culture du Dieu « *Logos* », « raison » en grec – le rêve de voir les femmes disparaître, tout en acceptant qu'elles existent (D'Eaubonne 1999). Le terme « féminicide » qualifie donc tout acte qui tente d'éliminer les femmes. Il a particulièrement été utilisé pour caractériser les

panorama du contexte insécuritaire dans lequel la société numérique colonialitaire se déploie. À l'appui de constats, il s'agit de rendre compte de l'institutionnalisation de ces violences, comme de leurs représentations et modes d'expression. Ces derniers convergent vers une absorption par la sphère publique, d'où les femmes dans leur grande majorité sont structurellement exclues, des socles socialement stabilisateurs que la sphère privée est amenée à gérer. Ils témoignent d'une appropriation du corps des femmes par deux États confrontés à une hypermodernité qui réclame surabondance, surenchère, excès, en contexte de crise et de pauvreté. L'heure est à l'absolution de ces violences tant du point de vue rhétorique que législatif de la part des dirigeants qui pensent ainsi offrir des gages de bonne conduite ou au contraire de résistance symbolique à l'échelle internationale. Dans les deux cas, cette tolérance des violences de genre fait écho aux périodes coloniales puis postcoloniales qui se caractérisent par des relations de pouvoir avec l'Occident et l'Extrême et Moyen-Orient sous forme de « violences épistémiques » (Spivak 1999 : 269), une accélération de ces relations sans précédent, et des expressions certes spécifiques, mais ancrées, tolérées, poursuivies, accentuées et véhiculées par la société numérique colonialitaire. Entre le plus haut taux de viols du monde en Afrique du Sud et les discours traditionalo-religieux dispensés au plus haut niveau signifiant une volonté de ramener les femmes à leur seul rôle de « mères » au Sénégal, la réalité – au sens de la cruauté et de la brutalité de leur visibilité comme de leur invisibilité – des violences faites aux femmes dans ces deux pays, questionne une des formes de la colonialité du pouvoir en contexte hypermoderne : celle de la propriété du corps des femmes en modes accéléré et excessif.

1. Les violences de genre : un révélateur des crises nationales

En Afrique du Sud et au Sénégal, les violences de genre se manifestent selon des modes très différenciés. Dans un cas, elles occupent l'espace public, explicite, alors que dans le second, elles alimentent une invisibilité des rapports sociaux de sexe. En revanche, la réalité de leur augmentation et leurs modes opératoires existent et se rejoignent. Ces derniers se caractérisent par une accélération des tensions externes et internes multiples (tant économiques que politiques et épistémiques) auxquelles les deux pays doivent faire face.

Selon de multiples sources⁴⁷, l'Afrique du Sud est connue pour ses hauts taux de violence. Ce phénomène serait directement hérité du régime d'apartheid, qui fut caractérisé par un niveau de violence inédit : emprisonnements, tortures, assassinats, viols... en tout impunité. La résistance qu'a engendrée ce système a induit une tolérance de la violence en tant que telle, reconnue comme seul

assassinats organisés de femmes dans les *maquiladoras* de Ciudad Juarez au Mexique (Wieviorka & Brodeur 2004 : 123-124). Il est aujourd'hui utilisé en Afrique du Sud pour qualifier les assassinats des lesbiennes et les meurtres des femmes par leurs maris, considérés comme des « homicides de femmes » (Mathews 2008).

⁴⁷ Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSV/R), Human Rights Watch Report, *People Opposing Women Abuse, Sexual Violence Research Initiative, Unicef...*

point de repère social (Kynoch 2006). Malgré la création et le travail de la *Truth and Reconciliation Commission Bill* (Commission pour la vérité et la réconciliation), cette violence continue de constituer le seul moyen de résoudre des conflits entre les personnes (Simpson 2002 : 21).

Au sein de cette violence, des taux très importants de violences de genre peuvent se distinguer, avec le plus haut niveau de viols dans le monde. Selon l'étude de 2009 du *Medical Research Council* (MRC), intitulée *Understanding Men's Health and the Use of Violence: Interface of Rape and HIV in South Africa*, un jeune Sud-Africain sur quatre reconnaît avoir violé au moins une fois dans sa vie. La moitié des hommes sondés au cours de l'étude du MRC avaient moins de 25 ans et 70% moins de 30 ans. Selon le rapport, sur les 27,6% d'hommes ayant commis un viol, « 23,2% ont déclaré avoir violé deux ou trois femmes, 8,4% quatre à cinq femmes, 7,1% six à dix, et 7,7% plus de 10 femmes ou filles ».

Une Africaine du Sud sur trois vit une relation violente, une femme est tuée par son partenaire tous les six jours et une femme est violée toutes les 26 secondes, soit 2,3 par minute, 138 par heure, 3 312 par jour, 99 360 par mois et donc 1 192 320 par an. En 2006, 55 000 viols étaient officiellement enregistrés par la police. Le *National Institute for Crime Prevention and Reintegration Programme* estime pourtant que seul un viol sur vingt est rapporté, ce qui pourrait ramener le chiffre à un million par an (MRC 2010). De plus, le *National Working Group on Sexual Offences*, un consortium de vingt-cinq organisations, estime que 42,7% des viols concernent des mineures. En effet, une légende est répandue, largement relayée par les chefs traditionnels, laissant croire que les rapports sexuels avec des vierges guérissent du sida. Si bien que les hommes multiplient les rapports sexuels avec des jeunes femmes vierges, voire impubères. Une recherche menée par le *Medical Research Council* en 2001 auprès de 11 735 femmes interrogées en 1998 montre que 153 d'entre elles témoignent avoir été violées avant l'âge de 15 ans. Pour ces 1,3% d'adolescentes, 85% des viols ont été commis entre l'âge de 10 et 14 ans, et 15% entre cinq et neuf. Aujourd'hui, le viol atteint les nourrissons féminins de cinq mois (U.S. Centers for Disease Control and Prevention 2002).

21% des violeurs sont des proches, 21 autres des étrangers ou des connaissances récentes et 10% des petits amis (Jewkes, Levin, Mbananga & Bradshaw 2002 : 319-320). Selon une enquête menée par le groupe de recherche *Community Information Empowerment and Transparency*⁴⁸ auprès de 300 000 enfants et adolescents de 10 à 19 ans, dans 1 418 écoles et lycées du pays, violer « quelqu'un qu'on connaît » n'est pas considéré comme une violence sexuelle, pas plus que les « attouchements non consentis ». De plus, plus d'un quart des jeunes interrogés affirment que « les filles aiment être violées ». Le viol, les violences, procèdent d'une « adaptation à la survie dans une société violente ».

La plupart des viols sont perpétrés par des Noirs sur des Noires, et à une moindre échelle par des Noirs sur des Blanches (un sur dix), celles-ci ayant les moyens financiers d'assurer leur sécurité personnelle.

⁴⁸ *British Medical Journal*, Londres, octobre 2004.

À titre de comparaison, d'autres pays africains connaissent bien le viol en tant que *système*, c'est-à-dire qui regroupe un ensemble de principes et de règles sociaux, traditionnels, religieux, juridiques, économiques, politiques, qui interagissent. C'est le cas notamment des pays qui ont vécu ou vivent des conflits armés, comme le Rwanda, la République démocratique du Congo (RDC), ou le Darfour – pour ne citer que quelques exemples africains –, où le viol sert d'arme génocidaire. Néanmoins, les taux relatifs au viol restent largement moins élevés qu'en Afrique du Sud : 1 100 par mois en RDC (Meunier 2008), 250 000 viols pendant toute la durée du conflit au Rwanda (Degni-Segui 1996 : 7), 500 viols estimés entre 2003 et 2005 au Darfour (Médecins sans frontières 2005).

Aussi, cette situation de violences exacerbées révèle une forme de « régression » en matière d'égalité de genre. Ces hauts niveaux de criminalité et de violences, et surtout de viol, qui caractérisent le pays, sont expliqués par l'héritage ségrégationniste (Brogden 1999 : 239), une « récolte » directe du régime d'apartheid, lui-même ayant institutionnalisé la violence, et ses pourfendeurs ayant utilisé à leur tour les mêmes armes, « une réponse violente » (*ibid.*). La violence est une forme de socialisation (Bolliet & Schmitt 2002), en particulier pour les Noirs. Elle serait devenue le seul mode de communication interpersonnelle (De Coster, Bawin-Legros & Poncelet 2005 : 119). Elle continue de constituer le seul moyen de résoudre des conflits entre les personnes. L'apprentissage de la pacification n'aurait pas encore commencé, d'autant que l'égalité des richesses n'est pas au rendez-vous et qu'elle est de fait retardée par la situation de crise globale et la mise en concurrence économique et hégémonique à l'échelle internationale. Les violences de genre représenteraient alors une forme de catalyseur de toutes les pressions auxquelles le pays est soumis, notamment en tant que « modèle de développement » du continent. Elles consacrent les rapports de colonialité du pouvoir.

Cette situation de violences représente ainsi une sorte de cercle vicieux, dont aucuns des protagonistes, dirigeants, opposants, contestataires, marginalisés, ne sauraient sortir. Dans ce pays, démocratie ne rime pas encore avec paix. L'inflation des viols et des féminicides en Afrique du Sud interroge un symptôme de déficience de l'exercice démocratique dans le seul sens où ils imposent un rapport de domination du violeur sur la violée, qui ne consent pas et à qui on ne demande pas son avis. Pourtant, comme le déplore la politologue britannique Carole Pateman, les théoriciens de la démocratie, tout en accordant une importance non négligeable à la notion de consentement, ne s'intéressent pas à la « structure des relations sexuelles entre les hommes et les femmes, et plus particulièrement au viol » (Pateman 1983 : 204-217). La sexualité ne serait pas politique. L'Afrique du Sud démontre le contraire.

En effet, en plus des rapports de subordination que le viol impose *per se* et de l'effet multiplicateur observé au niveau national, ce fléau encourage l'alimentation de la propagation du VIH, en particulier parmi les femmes, et plus spécifiquement celles âgées de 18 à 24 ans qui connaissent trois fois plus de chances de contracter le virus que leurs homologues masculins (Ghanotakis 2008). À la fin des années 1990, les agressions sexuelles devenaient tellement mortelles

à cause du sida, notamment en raison de la politique de l'ancien président Thabo Mbeki qui a très longtemps refusé la prise en charge de traitements antirétroviraux niant un lien quelconque entre le VIH et la maladie, que cinq compagnies d'assurance ont commencé à vendre des « assurances-viol ». Elles ont créé un nouveau marché, répondant à la demande de personnes infectées de ne pas être stigmatisées. Cette initiative met de fait en avant la carence des politiques publiques et la pertinence de l'action du secteur privé sans qui « rien ne serait fait pour lutter contre le sida ». De fait, ces entreprises s'attachent à maintenir une force de travail vivante. En parallèle, l'État, en privatisant le système de santé, favorise la marchandisation⁴⁹ de la maladie. Cette situation n'est que le résultat d'un ensemble de rapports de forces à l'échelle planétaire, entre pays dits en développement et pays développés. La colonialité du pouvoir impose en effet une compétition internationale (économique, politique, épistémique) pour laquelle les violences sont performées, c'est-à-dire rendues davantage performantes et socialement efficaces. La société numérique colonialitaire ne fait que les faciliter par TIC interposées, c'est-à-dire en rationalisant les échanges, quels qu'ils soient (économiques, communicationnels, politiques...).

Au Sénégal, les violences constituent un phénomène connu mais tu, ignoré et majoritairement impuni. L'ancienne ministre sénégalaise de la Femme, de la Famille, du Développement social et de l'Entrepreneuriat féminin, Aïda Mbodj, déclarait en mars 2007 : « Beaucoup de femmes sont mortes victimes de violences masculines du fait de la pudeur qui prévaut au Sénégal. [...] Les souffrances des femmes victimes de violences sont pires que dans les situations de guerres, de cancer, de paludisme ou d'accidents de la route, car c'est un fléau quotidien et récurrent »⁵⁰. D'après une étude menée par le Centre canadien d'études et de coopération internationale (CRDI) en 2000, 87% des 515 femmes interviewées avaient connu au moins un cas de violence (Cabral 2000 : 126). Les chercheurs impliqués dans cette étude considèrent que ces statistiques peuvent s'étendre à l'ensemble du pays et que ce phénomène s'amplifie. De plus, comme en Afrique du Sud, les victimes connaissent la double peine : celle de subir des violences et celle de contracter le sida.

Le nombre exact de cas de viols n'est pas connu. Selon Fatou Bintou Thioune, du Comité de lutte contre les violences faites aux femmes (CLVF), les viols se produisent « la plupart du temps dans les maisons. Ce sont même les membres de la famille qui [en] sont les auteurs ». Mais la police n'intervient que très rarement au domicile et peu de victimes portent plainte, si bien que les chiffres réels concernant les violences faites aux femmes sont totalement méconnus et que l'impunité règne. Selon Adama Sow, président de l'ONG Grave, « les populations sénégalaises, du fait de la “sutura”

⁴⁹ Ce terme désigne l'action, préalablement considérée par ses auteurs comme bénéfique et gage de réussite, qui consiste à rendre marchand tout processus régissant les comportements, organisations, institutions et objets d'une société donnée, et les modes de socialisation (Callon & Caliskan 2008).

⁵⁰ « Sénégal : La pudeur qui entoure la violence faite aux femmes est un vrai problème selon Aïda Mbodj », *Senactu*, mars 2007.

(pudeur), assistent impuissantes à ce fléau pernicieux qui gagne chaque jour du terrain ». En effet, des études menées ou répertoriées par le CLVF ont montré que les deux-tiers des cas de viols et d'incestes ne parviennent pas au tribunal, du fait des relations socioculturelles. Le CVLF dénonce les exactions, chantages et autres attaques dont les femmes sont victimes et souligne la nécessité de « rompre le silence » et la possibilité, mal connue, de punir l'auteur du crime (Agence de presse sénégalaise 2007).

Cette faible criminalisation des violences faites aux femmes va de pair avec la question de ce qui est souvent qualifié les « pesanteurs socioculturelles » et le « poids religieux ». L'opacité qui entoure le couple, monogame ou polygame, est renforcée par une série de tolérance des inégalités entre hommes et femmes : l'écart générationnel, le moindre niveau d'instruction des femmes, l'illégitimité publique de la sexualité des femmes, leur sous-représentation dans les domaines de prise de décision. Au-delà des simples coutumes et croyances, l'État sénégalais cautionne cette omerta sociopolitique en légiférant partiellement (exemple du viol impuni entre époux), en n'offrant pas les moyens de l'application de la loi, en publiant très peu de données nationales⁵¹, ou en ne menant pas de campagnes d'information sur l'irrégularité de la situation (CLVF). Cette volonté politique d'invisibilité des violences de genre encourage leur tolérance sociale et facilite ainsi non seulement le développement d'une fragilité des organisations de femmes en charge de s'occuper prioritairement des victimes de ces violences mais aussi des formes d'intrusions épistémiques étrangères et locales selon lesquelles les femmes seraient d'éternelles victimes à soutenir, des subalternes, plutôt que des actrices porteuses de changement social. Elle entérine et amplifie les représentations des rapports sociaux différenciés selon le genre et, dans un contexte mondialisé et hypermoderne, accentue une hiérarchisation de ces rapports à l'échelle globale. Elle stigmatise les Sénégalaises victimes de ces violences en tant qu'êtres inférieurs, mineurs civiques, à plaindre, à aider, à soutenir. Elle les confine à un groupe en incapacité d'agir et encore moins de penser la réalité de leur vie quotidienne, sans pour autant qu'elles soient consultées. Par ailleurs, elle assimile les hommes violeurs ou auteurs d'agressions sexuelles à des êtres à soustraire du contexte politique décadent dans lequel ils opèrent, voire à des sauvages sans plus de moyen de réfléchir leur situation sociale et économique. En ce sens, cette invisibilisation politique des violences sexuelles alimente les bases épistémiques de la société numérique colonialitaire. Elle impose une logique de représentations externes fantasmées, empruntées à l'imaginaire colonial.

Inversement, l'inégalité et la force faisant loi, la stratégie gouvernementale sénégalaise latente (non explicite) de tolérance, versus la stratégie ouverte et publique d'élimination/féminicide de l'Afrique du Sud, a des répercussions sur les politiques de libéralisation économique des pays et leurs piliers. Les stratégies des deux pays face aux violences sont perdantes et les données macro-

⁵¹ L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du ministère de l'Économie et des Finances de la République du Sénégal (<<http://www.ansd.sn/>>) ne fournit aucune donnée sexospécifique.

économiques en attestent. Notamment, comme l'explique la présidente du CLVF, l'augmentation des violences à l'égard des femmes est extrêmement liée à la situation économique difficile : « les violences économiques entraînent des violences physiques ; la pauvreté également, l'oisiveté des jeunes, peuvent entraîner qu'ils traînent dans les rues, et donc l'occasion se prête assez souvent pour eux de voir une fille et de la violer ». Elle invoque également la « promiscuité dans les banlieues ». Inversement plus les femmes sont violentées moins elles sont impliquées au travail, salarié, informel ou domestique, ou de façon moins dynamique, par exemple. Ces observations sont corroborées en Afrique du Sud par les personnes interrogées sur les mêmes questions.

Ensuite, qu'elles soient explicites ou tabous, les violences de genre dans les deux pays trahissent une situation de crise, à facettes multiples, où les rapports de force au niveau national/public se traduisent au niveau privé, dans les relations sexuelles entre hommes et femmes. Le personnel est bien politique (Millett 1971). Le besoin exacerbé, visible ou invisible, performant ou inhibé, pour les hommes d'affirmer leur pouvoir sur les femmes, voire leurs femmes/épouses, par la violence, révèle un déséquilibre social mais aussi démocratique. Ce déséquilibre peut s'expliquer par l'accélération des échanges, qu'ils soient économiques, politiques ou culturels, l'embouteillage des influences épistémiques, et le jeu de concurrence que ces croisements produisent, autant de phénomènes portés par les TIC. Aussi cette accélération ne fait qu'accroître ces violences. Elle forme à son tour violences de genre.

Enfin, dans les deux pays, tout comme ailleurs, l'interdiction ou la stigmatisation de l'homosexualité féminine ne sont certes pas nouvelles mais s'aggravent. Des violences ciblées contre les lesbiennes sont systématisées et internalisées par les hommes, en particulier ceux qui sont les moins en position de pouvoir. Ce phénomène traduit le besoin d'assurance de systèmes de pouvoir confrontés à des défis internationaux qui les dépassent ou les radicalisent. Le corps et la sexualité des homosexuelles jouent alors le rôle paradoxal d'épouvantail politique et de sujet d'excitation que jouait en son temps le corps des femmes esclaves tant auprès des colons, voire des administrations coloniales, que de leurs homologues masculins. La différence est que, à l'époque contemporaine, les manifestations de ces stigmatisations se caractérisent par la mondialisation des relations économiques et politiques et par l'ingérence épistémique occidentale et orientale. Les violences localisées contre les lesbiennes traduisent une attitude de réaction masculine, voire masculiniste, vis-à-vis d'un environnement international hégémonique, formant pression au plus haut niveau du pays comme dans son substrat social. Les responsabilités sont donc davantage partagées et demandent à être caractérisées à un niveau global plutôt que national. En cela les TIC jouent un rôle non négligeable au titre qu'elles peuvent représenter des outils d'analyse autant que de propagande.

Pour finir, la prostitution en Afrique du Sud et au Sénégal est considérée et gérée par les deux États comme un travail comme un autre. Elle fait marché, c'est-à-dire répond à une offre et à une demande. Si travail il y a, la conception qu'en ont les législateurs ne prend ni en compte les questions de trafics des personnes, adultes et enfants, ni les risques avérés de contamination du sida, ni les

raisons de son existence et de son développement, c'est-à-dire la nécessité de satisfaire les besoins sexuels des clients payeurs et pas des fournisseurs rémunérés qui cherchent une source de revenus. Ce travail génère comme produit un rapport sexuel, entendu, sans nuance, comme consenti par les personnes qui contractent ce rapport. Les principaux consommateurs de ce travail sont des hommes, et parfois des femmes occidentales, qui paient le produit prostitutionnel, selon les termes du système juridique en vigueur et de l'application plus ou moins effective des lois. Ce travail impose au travailleur, et très majoritairement à la travailleuse, de satisfaire les demandes sexuelles du payeur sans que la travailleuse n'ait de grande marge de manœuvre pour les contester. Il inclut très souvent un rapport de domination du client sur la prostituée qui en consent, et parfois des risques de violations de ses droits humains. Il constitue généralement une atteinte à l'intégrité physique du ou de la prostituée (Geadah 2003 : 23), ne serait-ce qu'en réduisant la personne prostituée à un corps-marchandise (Kahn 2000). Il ne révèle pas l'existence d'un tourisme sexuel qui peut être considéré comme une nouvelle forme de colonialisme ou tout du moins d'exotisme occidental. Ce « colonialisme » est d'ailleurs fortement soutenu par les TIC qui permettent à la fois d'alimenter le marché prostitutionnel en faisant correspondre offres et demandes et de développer un trafic international à forte plus-value financière et en pleine expansion, qui se pratique sur l'Internet.

En outre, par la prostitution, la sexualité, au même titre que n'importe quel autre produit, devient l'objet d'un marché national, qui peut se négocier à l'international, sous contrôle de l'État. Comme le souligne la sociologue française Jules Falquet : « La prostitution constitue bel et bien pour certains États une stratégie de développement à part entière », qui ne s'attaquent pas aux « causes structurelles internes des difficultés économiques » nationales ou externes, dont la mondialisation néolibérale forme l'un des piliers (Falquet 2005). Elle est objet de transactions colonialitaires, le corps du ou de la prostituée africaine revêtant le support d'un investissement occidental certes ponctuel, mais répétitif et toléré. Elle s'inscrit dans la continuité des autres institutions, comme celle du mariage, qui comme l'ethnologue italienne Paola Tabet l'a montré organise « l'échange économique-sexuel » entre femmes et hommes (Tabet 2004). Elle se place automatiquement dans le cadre mondialisé, tout en exploitant les deux facettes qu'elle croise : le privé et le public, la sexualité et son institutionnalisation internationale.

2. Appropriation du corps des femmes : la réponse des États aux pressions occidentales

L'appropriation du corps des femmes par les hommes n'est pas une idée neuve. Selon l'anthropologue française Françoise Héritier, le corps féminin, ayant la puissance d'enfanter à l'identique, c'est-à-dire d'engendrer des filles, ce que le corps masculin ne peut en aucun cas faire – reproduire des garçons – est à l'origine de la domination masculine (Héritier 1996). Collette Guillaumin, sociologue française, de son côté parle de « sexage » qu'elle définit comme étant à la fois une « appropriation privée » où le « propriétaire » est un homme particulier (au sein du mariage) et une « appropriation collective », au sein des familles comme du secteur des « services », qui permet

d'inscrire les femmes dans la prise en charge de l'entretien physique et moral, des hommes comme des enfants, des malades, des vieillards..., ce qu'elle nomme également le travail de production/re-production (Guillaumin 1992).

À propos des modes d'assujettissement mis en place par l'État, les sociologues français Didier Fassin et Dominique Memmi replacent le corps, masculin et féminin, au centre de sa relation au pouvoir, à l'autorité, à la loi, « ce qui le constitue en le gouvernant » (Fassin & Memmi 2004 : 18). Concernant le corps féminin, la sociologue française Marie-Victoire Louis évoque l'histoire du Code Napoléon qui « a théorisé et exporté à travers une grande partie du monde le modèle si prégnant de la famille patriarcale en instaurant légalement le pouvoir des pères, puis des époux, sur les filles et sur les mères » (Louis 1990 : 31-45). Qu'en est-il dans les États néocoloniaux, dont l'Afrique du Sud et le Sénégal font partie ? De façon générique, sans différenciation de sexe, Achille Mbembe considère que dans la postcolonie, le corps représente une cible dans le contrôle social, toutefois difficile à domestiquer (Mbembe 2001 : 147). Fouillant les rôles différenciés de sexe de cette appropriation du corps en Afrique, la sociologue somalienne Amina Mire considère que « l'épistémologie binaire, les prérogatives masculines blanches, le dénigrement et la déshumanisation du corps des femmes africaines, la féminisation et la colonisation de l'espace africain » fondent le système colonial (Mire 2001 : 2). À propos des débats auxquels cette appropriation donne lieu, Ketu Katrak, professeure en littérature comparée d'origine indienne, a analysé comment le corps des femmes peut être à la fois un lieu d'oppression dans lequel les femmes « internalisent l'exil » et de résistance (Katrak 2006 : 2). Dans tous les cas, le corps des femmes est un lieu de pouvoir.

Le corps des femmes est davantage sujet à appropriation que leur esprit par exemple, la spoliation du premier entraînant celle du deuxième (Héritier 1996). Le corps des femmes représente un enjeu majeur des actions politiques parce que conçu comme *matrice* (entendu comme organe féminin de reproduction humaine autant que comme structure de reproduction et de construction à tous les niveaux, technologiques, biologiques, cognitifs, sociaux, économiques...) au service de la Nation (Tabet 2004, Falquet 2005, Héritier 1996). En effet, cette appropriation du corps des femmes peut se mesurer à la volonté politique, que nous nommons « masculine » – au même titre que le pouvoir qu'elle confère – car largement entre les mains d'hommes et régie selon des modèles de division sexuelle du travail, de contrôler les fonctions de reproduction du corps des femmes et de ses « produits », les enfants (Tabet 1998 : 9-76). Le corps des femmes et ses produits sont au cœur d'enjeux :

- économiques : ils assurent la re-production des forces de travail de la Nation,
- sociaux : les pouvoirs publics prennent une assurance sur la paix sociale en confiant sa gestion à titre gratuit aux femmes, en ne rémunérant pas le travail de *Care* et en leur déléguant la gestion de la survie quotidienne au niveau local,

- politiques : le pouvoir masculin (au titre qu'il est géré selon des rapports de pouvoir hiérarchisés entre hommes et femmes) garde la mainmise sur les postes de prise de décision notamment législatifs,
- culturels : le pouvoir masculin utilise la religion ou la tradition pour justifier la tolérance de cette appropriation politique,
- épistémiques : le pouvoir masculin assujettit les femmes et leurs modes de pensée, afin de mieux asseoir sa légitimité à l'échelle internationale.

Au titre de ces différents enjeux, l'appropriation du corps des femmes croise fondamentalement les bases de la société numérique colonialitaire, telle que les contours vont en être décrits dans la deuxième partie de cette recherche. Elle sert de base de soutènement à la structure de cette société mondialisée autant qu'elle en est alimentée. La volonté politique masculine de s'approprier ce corps des femmes peut se résumer à une assertion : les femmes ne sont que des corps et sont vues comme des outils à utiliser (Tabet 1998 : 9). Les femmes ne disposent pas politiquement de leur liberté (Louis 1997 : 10-13). Leur liberté se négocie sur la scène politique, là où se gère la cité, et leur est confisquée par corps interposé par les hommes, en incapacité de se reproduire, qui s'octroient alors le droit de gérer cette cité. Dans un contexte hypermoderne, ce droit masculin arrogant devient accéléré, excessif, exacerbé, réclamé, incontournable.

En parallèle de l'appropriation des corps des femmes par les États et dans le prolongement de la colonisation en Afrique, durant laquelle chaque groupe rivalisait pour capter l'attention de l'administration coloniale (Mukhopadhyay 1998 : 169), les notions de coutume, tradition et religion, ont été instrumentalisées par les nouveaux dirigeants des pays néocoloniaux et ont servi à façonner un droit coutumier. Ce droit est conçu au service du pouvoir masculin. Il a pour conséquence directe de subordonner les droits des femmes au contrôle des familles patriarcales et des élites mâles (*ibid.* : 20). Les relations État/société générées dans cette historicité n'ont depuis pas changé de mode d'organisation (Mukhopadhyay & Meer 2004 : 141), voire l'ont perfectionné dans un contexte fragilisant de mondialisation. En Afrique du Sud, après près de dix ans de pouvoir de Thabo Mbeki, et au Sénégal, depuis l'alternance, et l'arrivée au pouvoir d'Abdoulaye Wade, les deux États ont ouvert plus explicitement les portes de leurs politiques économiques au libéralisme en collaborant volontiers avec les institutions financières internationales. Ces politiques ont cristallisé le rôle sexué attribué aux femmes dans chacune des sociétés, à savoir remplacer l'État dans le soin des familles. Cette cristallisation a davantage affecté les femmes, et en particulier les femmes noires pauvres des zones enclavées (majoritaires au Sénégal et en Afrique du Sud).

Au Sénégal, la pauvreté, qui peut aisément caractériser la situation économique et sociale du pays, interroge la perception de la dette qu'ont les pouvoirs publics nationaux. Il s'agit de mesurer si l'endetté est uniquement le pays, tel que cela est présenté par les institutions financières

internationales, ou si ces mêmes institutions ne sont pas elles-mêmes en position de débitrices, financières ou autres. Aussi est-il possible de se demander si le pouvoir politique sénégalais, en négligeant son potentiel rôle de plateforme d'expérimentation économique et sociale internationale, oblitère la richesse sociale et politique de l'État, opte pour le consensus et le statu quo et organise sa sauvegarde par inégalités de genre interposées. Le rôle social assigné aux femmes, davantage mères et épouses qu'êtres autonomes ayant des droits et agissant dans la cité, conforte ou accule celles-ci à une position de victimes, à aider, soutenir, protéger, en tant que mères, sœurs, filles, épouses. Ce rôle reflète la tendance des pouvoirs publics sénégalais à sacrifier la victimisation des femmes et révèle le symptôme d'impuissance masculine symbolique des dirigeants de l'État. Cette impuissance se traduit explicitement par un discours paternaliste (Moreau de Bellaing 1968), parfois viriliste, qui a vocation à infantiliser les femmes tout autant que tous les autres dominés (pauvres, jeunes, certaines ethnies) et situe les auteurs de ce discours, et en particulier les présidents qui se sont succédés depuis l'indépendance, en pères, ayant autorité à diriger en tout désintérêt. Cette impuissance se manifeste implicitement par un mimétisme doublé d'une forclusion/oubli inconscient d'un système également paternaliste importé d'Europe. Le corps des femmes, à la croisée d'enjeux autant politiques, qu'économiques, sociaux, culturels et épistémiques, imposés par la mondialisation libérale, incarne alors le lieu où les négociations peuvent s'opérer. Il symbolise l'unique propriété privée dont l'État sénégalais peut encore se prévaloir.

En Afrique du Sud, l'institutionnalisation des violences, et en particulier des violences sexuelles, remplace efficacement la dette dans la comparaison qui pourrait facilement être opérée avec le Sénégal en matière d'impuissance de l'État. Helen Moffett, chercheuse à l'Institut africain du genre⁵², parle de « choc » du chevauchement entre patriarcat et État de droits, basé sur la Constitution. Ce choc aurait élargi le fossé entre sphères publique et privée, en créant « un marché de dupes où les femmes sont autant considérées comme égales que subordonnées, les violences sexuelles servant de rupture entre l'égalité dans les royaumes publics et soumission dans les espaces domestiques et privés » (Moffett 2006). Cette schizophrénie entre État de droit et État tolérant les violences sexuelles caractérise et fragilise ce même État. Elle fait écho aux croyances de certains militants antiracistes locaux qui considèrent que « l'émasculature et la castration des hommes noirs », en tant que résultat des politiques de la « suprématie blanche », ont fait des hommes sud-africains noirs des victimes (Renegade 2010). À ce titre, les hommes noirs auraient à reconquérir une virilité qu'ils auraient perdue avec l'apartheid et qui serait aujourd'hui menacée par les pratiques homosexuelles et un discours féministe, dont les racines seraient occidentales. Ces considérations sont largement reprises dans la rhétorique du président en exercice Jacob Zuma qui revendique un retour aux traditions et à une représentation forte, au sens de la puissance, de ses concitoyens (masculins). Il justifie les actes de viol – comme on le verra *infra* –, la polygamie, autant de facteurs qui accroissent le nombre de féminicides. Ce discours

⁵² Institut africain du genre, <<http://web.uct.ac.za/org/agi/index.html>>, consulté le 7 avril 2010.

entérine ce que l'écrivaine britannique Crista Baiada qualifie d'« amnésie culturelle », qui constitue une « menace palpable d'autant que les voix et histoires contradictoires sont réconciliées au sein d'une vérité unique » (Baiada 2008). Cette vérité ignore la violence.

Pourtant la violence, quelles que soient ses représentations et les nombreuses théories développées à son sujet, est destructrice (Fougeyrollas, Hirata & Senotier 2003). L'anthropologue française Françoise Héritier-Augé propose une définition : « Appelons violence toute contrainte de nature physique ou psychique susceptible d'entraîner la terreur, le déplacement, le malheur, la souffrance ou la mort d'un être animé » (Héritier 1996 : 17). Les violences de genre quant à elles ont été définies sur la scène internationale comme résultant de tout acte « qui se traduit, ou presque, par des torts ou souffrances physiques, sexuels ou psychologiques infligés à des femmes, incluant les menaces de tels traitements, les actes de coercition ou les privations arbitraires de liberté, dans les sphères privée ou publique » (Cedef 1979). Ces violences se manifestent par le viol, le harcèlement sexuel, les violences domestiques qui peuvent aller jusqu'à l'homicide. La tendance se révèle tellement importante qu'il est aujourd'hui possible de considérer ces crimes comme une forme de féminicide, dans le sens d'une politique tolérée notamment par la société sud-africaine dans son ensemble, d'éliminer des personnes de sexe féminin, de détruire leurs corps, ou de les réduire à l'état d'objet ou d'esclave sexuel et économique.

Paradoxalement, les mécanismes de violence, qui tentent d'enfermer les femmes et les filles dans des rôles de subordination, emmurent les hommes et les garçons dans leur identité masculine qui s'exprime sur des modes abusifs, incluant les viols en bande, ou viols collectifs (*gang rape*). Les jeunes hommes ne prendraient pas de plaisir dans l'acte sexuel mais dans le fait de voir leurs camarades violer la femme qui refuse leurs avances (pratique du *jack rolling* ou tournante) (Vogelman 1990 : 96-134). Cette représentation de la masculinité (Jewkes, Sikweyiya, Morrell & Dunkle 2009) alimente en tant que telle une exégèse des rapports de force sexués, les garçons éprouvant le besoin de se regrouper afin d'affirmer une force qu'ils auraient perdue individuellement. Les violences des hommes ou des garçons sur les femmes ou les filles révèlent alors les rôles sociaux respectivement dédiés aux uns et aux autres en tant que groupes. Elles cristallisent les identités différenciées de genre. D'où le terme de violences de genre.

3. Le corps des femmes : lieu de catharsis de l'hypermodernité

Selon Sigmund Freud, la catharsis permet à l'individu de répondre à son besoin de se doter d'éléments de rappel à la conscience d'une idée refoulée car traumatisante (Freud & Breuer 2002). Selon Aristote, elle permet d'expliquer l'acte politique par la purification de ses passions, et pour ce qui concerne l'État, par la libération de ses pulsions, angoisses ou fantasmes à travers un artefact ou des situations représentées sous ses yeux (Dupont-Roc & Lallot 1980). Aussi peut-on avancer que le corps des femmes est le médium de la catharsis de l'hypermodernité. Cette catharsis devient alors le lieu de révélation du personnel comme étant politique.

Concrètement, en Afrique du Sud comme au Sénégal, les violences de genre, autrement dit les violences infligées aux corps des humains, et en particulier du corps des hommes sur les corps des femmes, se retrouvent :

- sous-légiférées : le viol conjugal n'est pas condamné au Sénégal, le viol organisé des lesbiennes sous-estimé et toléré en Afrique du Sud,
- délégitimées : les faveurs accordées par les *banabanas*⁵³ à leurs employeurs ne sont pas considérées comme des violences,
- disqualifiées : les viols ne sont pas toujours jugés comme des crimes et sont souvent disqualifiés légalement comme agression sexuelle, ce qui réduit les sanctions encourues par leurs auteurs ; les sanctions ne sont pas systématiquement appliquées, les lois inadaptées ou stigmatisant les victimes,
- sous-estimées en nombre et en qualité : la prostitution, les mutilations génitales féminines ne sont pas considérées et comptabilisées comme des violences.

Ces violences sont banalisées, tolérées, tuées dans des sociétés où la satisfaction du plaisir sexuel masculin est centrale pour l'équilibre politique national, fragilisé à l'échelle internationale.

Le corps des femmes est soit une marchandise (prostitution), soit un défouloir (féminicides), un champ de bataille (viols des lesbiennes), une cure (se soigner en ayant des rapports sexuels avec des vierges), un lieu sain/saint (MGF), un bien de l'État (développement du tourisme sexuel), un produit de vente des sociétés privées (assurances viol), un bien/matrice (utérus, lieu de re-production), rarement, une propriété de leur habitante. Dans les deux pays, peu de femmes vivent leurs corps comme une propriété. L'absence du droit à disposer de son corps et l'inexistence symbolique du corps féminin en tant que sujet ne sont certes pas des faits nouveaux mais semblent aujourd'hui davantage tolérées par ces sociétés où elles se manifestent de façon accélérée et répétitive, notamment à travers les discours publics des dirigeants politiques.

Comme les chiffres et les expressions des violences sexuelles en attestent, ce corps est en danger. De plus en plus, de plus en plus vite, de plus en plus précipitamment. Il se trouve dans l'obligation de se mettre sous haute protection, du fait du nombre de violences de genre, en quantité et en qualité. De ce fait, les femmes les plus touchées, souvent les plus pauvres et en Afrique du Sud les lesbiennes, se retrouvent en situation de prioriser des stratégies sécuritaires au quotidien tout en maintenant des revendications identitaires : en Afrique du Sud l'identité de genre et de « race », au Sénégal, celle de femme et non de mère. Pendant qu'elles sont mobilisées sur ces stratégies, elles ne peuvent se concentrer ou se polariser sur beaucoup d'autres. Par exemple, en se focalisant chaque instant sur les moyens de leur sécurité personnelle, ces femmes ne peuvent envisager de participer à une réunion sans anticiper les risques d'agression physique qu'elles encourent, de la part de leur

⁵³ Les *banabanas* sont des vendeurs à la sauvette qui subviennent aux besoins de la famille. Ce sont très majoritairement des enfants de sexe féminin.

environnement proche ou extérieur. Cet enjeu d'anticipation fait partie de leurs préoccupations quotidiennes et réduit le temps qu'elles peuvent allouer à réfléchir aux initiatives qu'elles souhaiteraient mettre en œuvre sur le terrain du public. De fait, les violences limitent leur champ d'action politique. Ce champ est d'autant plus réduit qu'il opère dans un contexte colonialitaire, où les sollicitations occidentales et orientales tant économiques, que politiques, sociales et épistémiques sont quotidiennes.

L'appropriation du corps des femmes prend alors toute sa valeur politique dans un contexte de colonialité numérique : l'accélération et l'excès tant social qu'économique et épistémique que la colonialité du pouvoir impose, réduisent encore davantage les marges de gestion de cette temporalité et rétrécissent les murs de la prison de violences dans laquelle sont enfermées ces femmes. Ce sentiment que les violences contre les femmes demandent à être prises en compte au pied levé et à être intégrées dans les ordres du jour des organisations a d'ailleurs très souvent été exprimé lors des entretiens en Afrique du Sud. Au Sénégal, le manque de temps a souvent été mis en avant, sans pour autant que le lien avec les violences ait été mentionné, contrairement à la pauvreté, qui est reconnue comme source de violences. Cette accélération et cet excès acculent plus facilement les femmes à des positions défensives plutôt qu'offensives de réaction aux agressions (au sens large) plutôt que d'action. Certaines femmes essaient de ne pas s'y soumettre, ce qui en tant que tel réduit également leur espace-temps. Autant dire que cela peut drastiquement limiter leur aptitude à prendre de la distance avec les actions politiques des dirigeants, des dominants, ou bien, dans certains cas, cela la radicalise. La domination se loge dans le privé comme dans le public et oblige une grande majorité de femmes à inventer de nouvelles stratégies de survie, sinon de mobilisation, comme tentent de le montrer les lesbiennes noires des townships de Johannesburg et les jeunes rappeuses des banlieues de Dakar⁵⁴. À l'inverse, la société numérique colonialitaire doit faire avec ces exclues du système qu'elle produit, exclusion qui parfois produit à son tour de la radicalité qui peut remettre en cause ses fondements économiques et épistémiques. Les expériences de la diffusion de *savoirs non savants* en Afrique du Sud ou de l'appropriation de la question de l'abandon des MGF sous l'angle du croisement entre citoyenneté et TIC en Afrique de l'Ouest, telles qu'elles seront décrites dans la troisième partie de cette recherche, en sont de bons exemples.

⁵⁴ Les lesbiennes noires des townships de Johannesburg organisent des manifestations spontanées, improvisées, fugaces, dans les rues ou s'invitant à des rencontres plus institutionnelles. Elles se griment afin qu'on ne puisse pas les reconnaître, portant sur leurs visages des masques de carton qu'elles peignent à l'aide de bombes de peinture. Elles enfilent un tee-shirt blanc où sont taggés des slogans en langue locale et défilent groupées en ligne, entonnant des chants dont les paroles sont liées à l'objet de leur mobilisation, en général la lutte contre les violences ou la dénonciation du féminicide d'une de leur « camarade ». Les rappeuses dakaroises utilisent l'accès au studio son pour improviser et enregistrer sur place et de façon impromptue des chansons sous format podcasts (sons prêts à être diffusés en radio) dans lesquels elles dénoncent les incestes, les viols par des proches, par les musiciens, le harcèlement sexuel des producteurs...

III. Du *backlash* traditionaliste sud-africain aux « pesanteurs socioculturelles et religieuses » sénégalaises

En situation de crise aggravée, d'augmentation de la pauvreté et des écarts de richesse, de déploiement de la pandémie du sida, certains repères philosophiques, culturels ou religieux tendent à devenir des repères politiques. Tel est le cas de la polygamie en Afrique du Sud, qui est revendiquée parmi d'autres comme une marque de virilité de l'homme, qui se trouve en situation de se défendre contre des valeurs « dégradantes » non africaines. Un de ses promoteurs le plus ardu est le président sud-africain Jacob Zuma. Le retour aux traditions, et la revendication de valeurs misogynes, sexistes et antiféministes, représentent alors une position politique ayant vocation à se démarquer des idéologies occidentales, « émasculinisantes ». Au Sénégal, cette polygamie, face émergée des relations socioculturelles et religieuses qui régissent le pays, ne forme pas une revendication politique tout en forgeant les fondements des inégalités entre hommes et femmes. La polygamie se pratique, comme une résultante de l'institution du mariage. Les hommes y jouent un rôle socialement dominant, même si les femmes, objets de cette domination, en jouent par négociation quotidienne interposée. Dans les deux cas, la polygamie symbolise la domination de la sexualité masculine sur la sexualité féminine, politisée d'un côté, ritualisée de l'autre. Cette domination est implicitement associée au rôle social du pouvoir, qui ne se transige pas. Dans les deux pays, les représentants de l'État prennent pour acquis ces piliers hiérarchisés et oscillent entre lois nationales et internationales afin de satisfaire au mieux leur agenda électoral et multilatéral. Le vocabulaire utilisé au plus haut niveau (mondial) prend à cet égard tout son sens sémantique, comme la terminologie « pesanteurs socioculturelles et religieuses », qui enferme définitivement les femmes dans un groupe humain homogène, victime, à protéger. Ce jeu diplomatique par domination sexuelle masculine interposée fait également violence épistémique et impose aux pays dits en développement une position défensive. Cette position se traduit sous forme de *backlash* ostensible ou de consensus assumé. Le recours à « la tradition » par la nouvelle équipe dirigeante sud-africaine est d'ailleurs un bon exemple de politique de *backlash*, terme inventé par l'américaine Susan Faludi pour définir le « retour de bâton » orchestré par la « contre-offensive patriarcale » au mouvement féministe du début des années 1970 (Faludi 1991). Ces deux partis pris (*backlash* et consensus) deviennent alors les révélateurs de la transposition de l'idéologie hégémonique masculine occidentaliste sur les politiques africaines, ce en quoi leurs représentants s'en défendent immédiatement. Ils font forclusion (ils ne se discutent plus, sont tolérés et non négociables) et là est leur fonction latente.

1. Le traditionalisme et le masculinisme au secours du pouvoir en Afrique du Sud

Le traditionalisme décrit une idéologie conservatrice qui s'attache à transmettre les traditions, les croyances et les valeurs existantes de génération en génération, supposément parce qu'elles sont consacrées par le passé et donc « sûres ». Plus concrètement le traditionalisme reconstruit en

permanence une tradition mythique pour se maintenir au pouvoir. Il batit lui-même les traditions comme figées – alors que les traditions peuvent évoluer – mais en interdit la transformation afin de soutenir l'argumentaire du pouvoir de ceux qui s'en servent. Le masculinisme recouvre la dimension idéologique des masculinités et renvoie à l'hégémonie masculine du pouvoir (Duerst-Lahti & Mae Kelly 1996). Ces deux termes peuvent s'appliquer de façon différenciée en Afrique du Sud et au Sénégal pour caractériser tant les rhétoriques que les stratégies déployées par les gouvernements des deux pays et en particulier par leurs dirigeants du plus haut niveau.

La rhétorique développée par le président Jacob Zuma⁵⁵ se veut ouvertement sexiste, implicitement antiféministe, c'est-à-dire explicitement dirigée contre l'égalité hommes/femmes et les revendications féministes, et ouvertement « favorable à la femme » (Bard 1999). Cette rhétorique populiste entend fédérer les « plus démunis », les « oubliés des politiques postapartheid », sous-entendus les hommes les plus pauvres et non les femmes, dans le but de renforcer un organe politique, l'ANC (*African National Congress*), en perte de légitimité. Dans un contexte d'augmentation constante de la pauvreté, de déploiement de la pandémie du sida, de crise politique et économique, une des cordes sensibles exploitées semble être le statut masculin des hommes sud-africains, qui auraient « tout » perdu, y compris leur virilité et qui auraient tout à gagner à revenir et à réapprendre des valeurs africaines solides, sous-entendues non occidentales. Tous les moyens sont bons, y compris les affirmations misogynes, les menaces sexistes ou l'affichage de la pratique de la polygamie, qui serait garante de la force sexuelle masculine.

Jacob Zuma pratique la polygamie et le revendique. Il va jusqu'à organiser ses multiples mariages en les officialisant publiquement. Ce choix fait partie d'un arsenal discursif élaboré qui alimente en Afrique du Sud, par son intermédiaire et celui de ses partisans, un nouveau discours d'intolérance et de rejet de l'Autre, discours ouvertement traditionaliste, imprégné de jugements de valeur relatifs au sexe et à la sexualité. Selon Christi van der Westhuizen, journaliste et analyste politique sud-africaine, Jacob Zuma « personnifie lui-même consciemment une sexualité spécifique et une identité de genre » (Van der Westhuizen 2009). Le procès pour viol dont il est sorti blanchi lui a servi politiquement. Il a célébré son acquittement en affichant une idéologie patriarcale et notamment en étalant publiquement sa polygamie, toléré dans la loi coutumière et constitutionnellement illégale.

Afin de revenir aux sources, rappelons que début décembre 2007, Jacob Zuma, gagnait la présidence de l'ANC, dans une bataille sans merci avec l'ancien chef de l'État, Thabo Mbeki. Cette élection a vu le jour malgré la menace puis l'exécution d'une poursuite judiciaire à son égard, soupçonné qu'il était de corruption, de blanchiment d'argent, de racket et de fraude, tout actes relatifs à un trafic d'armes de plusieurs millions de dollars, allégations qui ont conduit à son

⁵⁵ Jacob Zuma se définit comme un « tribun zoulou », fortement attaché à sa province d'origine, le KwaZulu-Natal, et revendique des conceptions très traditionnelles comme le test de virginité ou la polygamie. « Afrique du Sud : Jacob Zuma sur les traces de Thabo Mbeki ? », *Afrik.com*, 19 décembre 2007, <<http://www.afrik.com/article13205.html>>, consulté le 13 janvier 2010.

limogeage en tant que vice-président de l'Afrique du Sud en 2005. Au même moment, Jacob Zuma passait en jugement puis était acquitté pour le viol d'une militante lesbienne séropositive qui était également une amie de la famille. Il a d'ailleurs déclaré à ce sujet qu'il avait simplement pris une douche pour réduire son risque de contracter le VIH du fait de rapports sexuels non protégés⁵⁶. Il a également officiellement insinué que certains types de vêtements portés par des femmes peuvent être interprétés comme une invitation aux rapports sexuels. Ces propos, ouvertement sexistes, n'ont pas empêché la Ligue des femmes de l'ANC⁵⁷ de le soutenir d'emblée.

Ensuite, durant les élections de 2009, les partis politiques ont courtisé leur électorat en employant de nouvelles stratégies de campagne. Celle menée par Jacob Zuma a placé les questions de genre et de sexualité au centre du discours, le mettant personnellement en position de « victime » d'un système législatif oppressif (en référence à toutes les poursuites dont il avait fait l'objet) (Robins 2008 : 411-427). La manœuvre politique visait l'auto-identification de l'homme sud-africain « de base », pauvre, noir, des townships, malmené par la vague féministe, dans l'expression « normale » de sa sexualité (Van der Westhuizen 2009)⁵⁸. Le leader de l'ANC et Julius Malema, dirigeant de la Ligue de la Jeunesse de l'ANC, ont ainsi appelé à l'« exil des jeunes femmes enceintes », en référence au procès dont Zuma avait fait l'objet. Malema a également fait des déclarations sur la façon dont les victimes de viol « devraient » se comporter, dans le sens où elles ne sont pas des victimes mais des provocatrices. Il a notamment déclaré que l'accusatrice du Président Zuma avait « prix du bon temps » (Pino 2010). Et Tokyo Sexwale, membre exécutif de l'ANC, a traité les femmes âgées qui soutenaient le *Cope* (parti dissident de l'ANC) de « sorcières ».

Ces discours ouvertement misogynes (Mueller-Hirth 2010) nourrissent le sentiment d'« émasculatation » (Lindsay 2007) de certains Sud-Africains qui ne seraient plus capables de remplir leur rôle social de pourvoyeurs de la famille dans un pays où le taux de chômage s'élève à 39%. À noter que ce discours prévalait déjà à l'époque coloniale, où l'homme était culturellement considéré par les colons européens en Afrique comme le seul soutien de famille alors que la réalité était tout autre, les femmes ayant toujours occupé le secteur rémunéré du commerce par exemple (Lindsay 2007 : 241-252). Ce discours n'est donc pas neuf et est réutilisé par les hommes au pouvoir afin de justifier les violences à l'égard des femmes et leur subordination.

L'Afrique du Sud en contexte d'hégémonie continentale peut ainsi se caractériser par l'expression politique explicite de la domination du plaisir sexuel masculin, en tant que repère social d'une société

⁵⁶ Jacob Zuma a été accusé de viol d'une jeune femme de son entourage, militante de l'ANC et de la lutte contre le sida. Le Président, lors de son procès, a reconnu avoir eu des rapports sexuels non protégés avec son accusatrice mais a toujours nié le viol.

⁵⁷ Le parti a été créé en 1912 mais les femmes ont été formellement admises en tant que membres en 1943. La Ligue a été formée en 1948.

⁵⁸ Elle s'est notamment manifestée dans la campagne *100% Zulu Boy*, <<http://concernedafricascholars.org/docs/Bulletin84-5anon.pdf>>, consulté le 30 avril 2010.

en difficulté : développement de l'écart des richesses, augmentation du chômage et de la pauvreté, fléau du sida... Et la satisfaction de ce plaisir peut s'exprimer sur différents registres : la polygamie, le viol, le sexisme ordinaire, des pratiques sexuelles dangereuses⁵⁹.

2. Au Sénégal, des relations socioculturelles et religieuses tendues

À titre comparatif, au Sénégal, la pratique de la polygamie se veut moins exacerbée, médiatisée, instrumentalisée. Elle est pratiquée⁶⁰. La polygamie représente un enjeu de pouvoir des hommes sur les femmes, bel et bien perçu par les hommes comme tel, au niveau de la sphère privée. Elle vient essentiellement chapeauter la relation hiérarchisée du mariage où l'épouse doit socialement ou traditionnellement (et non légalement) être plus jeune et donc en situation de respect et de subordination à son mari. L'homme se sent investi d'un pouvoir symbolique sans limites et la femme contrainte à assouvir les besoins sexuels de son mari.

Les rôles respectifs des hommes et des femmes sont néanmoins ambivalents : les hommes restent les possédants et les sujets d'une société où les femmes, objets de subordination, essaient de négocier, en jouant, comme l'État, sur les ambiguïtés de la pression juridique et sociale – certaines femmes indiquent que la polygamie leur offre une certaine liberté, grâce au système de rotation du mari et de la résidence séparée qui leur permet d'exercer des activités économiques sans demande préalable d'autorisation. La polygamie incarne alors au Sénégal les paradoxes d'une position politique qui entend donner à voir publiquement les nécessaires expression et satisfaction de la sexualité masculine par polygamie interposée. Elle prétend assurer un équilibre social prenant ses racines dans une domination masculine instituée, légiférée, mais fragile et négociable sur le terrain du privé.

Ainsi, la société semble construite sur des discriminations hommes/femmes. Différentes ethnies (*ouolof, peul, sérère...*) la composent et, en dehors de quelques exceptions, se caractérisent traditionnellement par une forte hiérarchie sociale, tant générationnelle que de genre, tant au niveau économique que politique (Ndiaye 2009). L'espace familial est réglementé selon des codes précis. Les relations qui le constituent sont régies à la fois par des rapports d'autorité et des rapports de soumission, qui se complètent et ont une fonction sociale : entre hommes et femmes, conjoints, coépouses, belles-mères et belles-filles, parents et enfants, et entre communautés (relations de

⁵⁹ Par exemple, beaucoup d'Africaines du Sud pratiquent le « sexe sec » (Schoofs 1999) afin de mieux satisfaire, sont-elles amenées à penser, la volonté de leurs partenaires masculins à qui elles garantissent ainsi leur fidélité. Elles assèchent leur vagin en utilisant des produits ou techniques multiples comme des « détergents, du sel, du coton, ou des journaux déchiquetés ». Toutes considèrent que ces manipulations sont douloureuses mais que leurs maris les préfèrent avec un « vagin sec ». La recherche médicale atteste que la pratique du sexe sec occasionne des lacérations vaginales, supprime les bactéries naturellement sécrétées par le vagin, augmente les risques de déchirure du contraceptif, trois facteurs qui accroissent les risques d'infection. Pourtant, cette pratique reste répandue et ne vise qu'à satisfaire les seuls désirs sexuels masculins.

⁶⁰ Selon une enquête de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) de 2001, 56,3% des femmes vivent avec des maris polygames (OMCT 2001).

parenté plaisante entre noms de familles, appartenance ethnique...). Les femmes sont consignées à conjuguer les rôles de mères et d'épouses. Selon Fatou Sow, le colonialisme n'a fait qu'aggraver ce statut des femmes. Elle constate que tout au long de cette période, « l'enfermement dans la sphère domestique n'a jamais été aussi rigoureux » (Sow & Diouf 1993 : 5). Tant que le Sénégal a été sous administration française, les femmes ont été « exemptées » de droits civiques – elles n'avaient pas le droit de vote, comme toutes les Françaises jusqu'en 1944 – et ont été privées d'accès à la terre, les plantations étant propriétés rentières des colons. Afin de bénéficier de droits, en référence au code civil, il fallait jouir de la citoyenneté française, ce qui est resté une exception jusqu'à sa généralisation en 1946 par la loi Lamine Guèye, qui « a fait du code civil français le droit commun mais a maintenu la pluralité d'options dans le domaine familial » (N'Diaye 2007). L'administration française n'exerçait son droit de préemption (au sens d'appropriation univoque) sur l'application des coutumes que si elle considérait qu'elles étaient « incompatibles avec la notion de "Progrès" qu'elle défendait » (*ibid.*). Aussi, même si l'État français a discoursé sur les droits des femmes, en particulier sur le recul de l'âge légal du mariage, sur l'introduction de la clause de monogamie parmi les options du mari, sur le consentement obligatoire des époux, il n'a jamais livré bataille contre les promoteurs des traditions locales (*ibid.*). De plus, l'État français craignait une contamination de l'Afrique noire par l'Afrique maghrébine, nationaliste. Il a donc tout mis en œuvre pour diviser les deux régions, et leurs Islams respectifs, en s'appuyant sur les coutumes *ouolof* (*ibid.*).

Aujourd'hui, le code de la famille représente la face émergée d'une société où la politique se joue en équipe avec les représentants des valeurs socioculturelles et religieuses. La domination masculine sénégalaise instituée trouve principalement sa légitimité moderne dans l'Islam, devenu religion majoritaire dans le pays, qui, comme beaucoup d'autres religions monothéistes, instaure le mariage en règle sociale.

Comme le souligne la sociologue sénégalaise Fatou Binetou Dial, en Islam, les rapports sexuels, considérés comme porte d'accès à l'âge adulte et à la maturité, ne sont considérés comme légitimes qu'au sein du mariage. Hors mariage, les femmes perdent leur vertu, ce qui est jugé comme immoral socialement, contrairement aux hommes. D'où la préemption souhaitée par les proches (le mari, les femmes de la famille de la mariée, les femmes de la famille du marié) de la virginité et parfois de la preuve à donner de l'excision pour les femmes au moment des noces, et le mariage voulu comme socialement obligatoire des filles-mères. La sexualité des femmes renverrait alors à une décadence, ouvrant le droit divin des hommes à exercer toutes violences. Autrement dit, la sexualité féminine ne trouve sa légitimité qu'au service de celle des hommes, même s'ils se portent garants de la satisfaction de leurs désirs. Ce paradoxe incarne une forme de piège de genre, par lequel, au Sénégal, autant les femmes ont des devoirs envers les hommes, autant les hommes ont des devoirs sociaux à remplir envers les femmes.

À cet égard, Fatou Sow insiste sur le fait que l'État africain replonge dans les textes du Coran ou de la Bible uniquement quand il s'agit de contraception, d'avortement, du port du préservatif, du voile, du

divorce, de la prévention du sida (Sow 2007 : 9). Il « manipule » les textes religieux pour refondre le patriarcat. Il échapperait ainsi à un « débat sur les transformations sociales entre les politiques et la société civile autour d'un projet de société » (*ibid.*). Le code de la famille incarnerait ainsi la cheville ouvrière du système consensuel sénégalais où cohabitent modernité, tradition et religion.

De fait, le pouvoir s'ancre dans le temps par la création de divisions hiérarchisées, non seulement sexuelles mais aussi générationnelles. En effet, les relations entre enfants et aînés sont spécifiquement structurées. À l'intérieur de ce système, les femmes gagnent l'autorité sur leur progéniture, ce qui les propulse à un certain niveau de prises de décision, au moins dans le cercle familial. Cette situation crée son revers qui consiste à ce que plus les femmes sont âgées et ont des enfants, autrement dit re-produisent leur cycle reproductif, plus elles approchent la liberté, au sens autonomie du choix (Sartre 1943). En effet, elles délèguent à leurs cadettes toutes les tâches domestiques, sans que cela soit discutable. Elles en sont exemptées, grâce à l'autorité qui leur est alors dévolue, investies de leur rôle de protectrices des tabous et interdits sociaux. De fait, elles prennent le relais de l'autorité masculine.

Le politologue britannique Donal O'Brien Cruise expliquait en 1992 la pérennité du régime sénégalais par l'existence d'un contrat social liant État et confréries religieuses (Cruise O'Brien 1992 : 9-20). Cette analyse reste d'actualité. Aujourd'hui, l'État sénégalais oscille entre lois internationales et nationales pour satisfaire les croyances de tous et mettre en place une situation de statu quo. Aussi, l'hypothèse peut être posée selon laquelle le code de la famille agglomère des systèmes patriarcaux (législatif, traditionnel et religieux) qui forment contrat pour mieux satisfaire de façon implicite les exigences des institutions financières internationales et mieux oblitérer les propositions politiques féministes, tout en les tolérant pour mieux instaurer un état permanent de flou politique : ce code permet de cantonner les femmes dans un éternel rôle de mineures civiques.

Les termes « pesanteurs socioculturelles et religieuses » semblent alors recouvrir une syntaxe davantage usitée par les institutions internationales (ONU, OCDE, Banque mondiale, organismes de coopération internationale...) que par les organisations ou intellectuels sénégalais. Ils qualifient davantage une vision subalterne de la situation des femmes dans la région. Ils participent du système qui les maintient à ce statut de mineures civiques. D'ailleurs, l'enquête de terrain et les recherches documentaires opérées dans le cadre de cette recherche ont permis de constater que les observateurs et militants locaux parlent plus volontiers d'oppression, de discriminations, de domination masculine, de patriarcat, d'enfermement dans la sphère domestique, basés sur un système historiquement construit par le colonialisme et les différents ordres religieux, traditionnels, ethniques, le tout conjointement. À ce titre, cette terminologie, « pesanteurs socioculturelles et religieuses », forme violence épistémique à laquelle les organisations de femmes ou féministes sont amenées à faire front quotidiennement. Beaucoup témoignent du double effort qu'elles doivent fournir afin d'entrer dans le discours des bailleurs de fonds afin de les satisfaire tout en menant des actions au quotidien qui ont des impacts sur la politique de la ville, les politiques de santé, d'éducation... Ce double effort affaiblit

leurs ressources et les éloignent le plus souvent des mécanismes accélérés à l'origine de ce double défi. Il fait partie intégrante de la domination colonialitaire en cours.

3. *Consensus et backlash : symptômes des positions défensives des deux États*

L'institution du mariage et la politique du statu quo avec la tradition et la religion au Sénégal trouvent leur corollaire dans l'exacerbation présidentielle sud-africaine de sa virilité. Les deux phénomènes traduisent les représentations hiérarchisées des sexualités masculine et féminine simultanément à la structuration des rapports de pouvoir hommes/femmes dans chacun des pays, des rapports verticaux entre État et populations, État et femmes. La différence se situe au niveau de la sphère où ces institutions se manifestent. Dans le premier cas, les expressions de la domination restent cantonnées à la sphère privée et sont dictées par l'interprétation des textes religieux et traditionnels. Dans le deuxième cas, elles sont propulsées directement dans la sphère publique, là où les relations de pouvoir sont visibles, la politique. Au Sénégal, la polygamie notamment, comme l'obligation de mariage, forme une situation de subordination qui peut être transgressée. En Afrique du Sud, elle façonne l'action politique. Elle oriente la gestion du pouvoir. Ces deux situations sont à mettre en perspective avec les situations économiques différenciées des deux pays, l'un étant pauvre et l'autre riche et investi par les organisations internationales d'un rôle de gardien et de modèle africain. La relation de cause à effet – hégémonie continentale et valorisation de la sexualité masculine, face émergée du traditionalisme et d'un masculinisme au niveau étatique – mérite d'être soulignée, d'autant qu'elle se produit en contexte mondialisé hypermoderne. L'accélération, l'excès et l'abondance qui caractérisent l'hypermodernité sont ici au cœur d'une précipitation politique. Cette précipitation connaît publiquement des impacts différenciés de genre, traduits en violences physiques et épistémiques.

De son côté, l'État sénégalais joue sur plusieurs tableaux, par code de la famille interposé, s'alliant tantôt aux confréries musulmanes⁶¹, tantôt à l'Église chrétienne, tantôt aux griots⁶², tantôt aux mouvements de femmes, dans le but de gérer une paix sociale à faible coût⁶³. Cet équilibre reste néanmoins très fragile. Il est possible d'en déduire que les rapports de domination entre hommes et femmes opèrent sur un registre modéré, fluctuant, toujours tangent. De l'autre côté, l'État sud-africain s'est radicalisé dans le sens d'une ambition affichée de retour à des valeurs traditionnelles (parmi lesquelles les valeurs du président en exercice, zoulous), par ailleurs dominantes au niveau national. L'élection de Jacob Zuma et sa légitimation, symbolise à grand renfort de médias un

⁶¹ L'Islam sénégalais est sunnite, de rite *malékite* (pratiqué en Afrique du Nord et de l'Ouest) où le *soufisme*, versus *wahhabisme* (majoritaire chez les intégristes), fait loi.

⁶² Communicateurs traditionnels africains.

⁶³ En termes de coût public, à part les récentes émeutes contre la faim, le Sénégal, ne connaît pas comme la plupart de ses voisins de conflits internes, armés ou pas. Par contre, comme bon nombre de ses voisins, le coût privé reste élevé et fait partie de l'attribution du rôle social des femmes.

tournant rétrograde qui mise explicitement sur la dénonciation des inégalités de « race », au détriment des inégalités de classe ou de genre. L'heure n'est pas à la paix sociale mais à la réaffirmation d'une Afrique hégémonique (Habib 2008), masculiniste (Hebert 2005, Ouzgane & Morrell 2005) et élitiste (Bond 2000). La tradition sert alors de base à un discours politique qui occulte implicitement les violences dont le pays est le théâtre (xénophobes, urbaines, de genre) et les inégalités économiques et sociales de plus en plus criantes, en contexte de mondialisation (Seekings 2008 : 1-25). Elle sert également de faire-valoir à une idéologie au service de la satisfaction unilatérale du plaisir sexuel masculin qui serait menacée par une dévirilisation des hommes sud-africains orchestrée par les féministes radicales anticolonialistes locales (McFadden 2005).

Cette montée du nationalisme et du traditionalisme (Lawuyi 1998 : 83-95 & Decoteau 2008) que les discours au plus haut niveau de l'État traduisent ne fait qu'accentuer une tolérance largement développée dans le pays qui consiste à considérer l'Afrique du Sud comme plaque tournante de l'Afrique, voire comme *leader*. La majorité des Sud-Africains contemporains semblent être assurés d'être supérieurs, ou en avance par rapport aux autres Africains, porteurs d'une culture spécifique, noire, à dispenser largement. Ce positionnement fait miroir avec l'idéologie des anciens oppresseurs, qui reste à creuser.

Les entretiens menés permettent d'affirmer que quinze ans de démocratie n'ont pas suffi pour faire face à la déferlante de la crise mondiale, voire que cette démocratie s'est affaiblie, ce qu'il n'était pas possible de mesurer il y a encore cinq ans. En effet, la plupart des personnes interrogées à la mi-novembre 2008⁶⁴ en Afrique du Sud mentionnait et mettait d'emblée en perspective les élections présidentielles à venir (22 avril 2009) et la scission de l'ANC, expliquée par son représentant auto-proclamé (parmi les enquêtés) Buru Sisulu, par ailleurs employé de *The Treatment Action Campaign*, une grande organisation de lutte contre le sida, comme voulue par « ceux qui cherchent plus de pouvoir », sont « plus bureaucratiques »⁶⁵. Il place les dirigeants au pouvoir au rang de victimes et la population à celui d'ignorante, recyclant implicitement le discours des anciens colons qui considéraient les autochtones comme des « barbares » à civiliser⁶⁶. Comme s'il existait une contradiction, voire un paradoxe, entre une fierté nationale noire, motrice de tout le mouvement anti-apartheid et vertébrante de l'actuelle démocratie, et la tolérance ou l'adoption d'une position de mineur civique – au sens de la dépendance envers une tutelle –, considérée comme héritée du colonialisme, en matière d'exercice du pouvoir. Cette position permet aux dirigeants d'expliquer

⁶⁴ Les entretiens ont eu lieu à cette date.

⁶⁵ Les citations des personnes interrogées en Afrique du Sud ont été traduites de l'anglais au français par l'observatrice. Il en est de même de la majorité des citations des scientifiques et experts anglophones ou hispanophones cités dont les travaux n'ont pas été systématiquement traduits dans la littérature scientifique francophone.

⁶⁶ « Le peuple boer se forge en tant que nation distincte, ayant désormais une mission divine à remplir qui consiste à apporter les lumières de la civilisation dans les ténèbres de l'Afrique » (Coquerelle 1996).

sinon de justifier la situation socio-économique et politique difficile du pays, elle-même engluée dans un contexte de crise mondiale.

Cette contradiction, qui n'est pas la seule à caractériser la situation politique sud-africaine permettrait un jeu de balancier récurrent entre force – y compris celle de gouverner – et faiblesse – incluant le faible niveau général d'éducation. Ce jeu se retrouvera dans les politiques mises en œuvre en matière de genre qui alimente à la fois un discours législatif sophistiqué autant qu'un discours populaire. Il offre aux dirigeants politiques un équilibre, qui assied une forme de stabilité, difficilement matérialisable dans la réalité, mais facilement recyclable dans le discours. Autrement dit, la rhétorique de l'élite sud-africaine, particulièrement sophistiquée, permet d'occulter une incapacité ou le choix de ne pas mettre en œuvre des politiques adaptées. Le discours se substitue à l'action politique.

Ces deux mouvements, de consensus d'une part et de *backlash* d'autre part, viennent dans les deux cas se heurter à l'accélération produite par la mondialisation libérale et les stratégies qui la soutient. Ils accentuent le phénomène de repli immédiat sur l'urgence que les femmes sont en devoir de gérer de plus en plus en priorité. En misant implicitement sur des stratégies défensives par rapport aux pressions internationales, les deux États renforcent l'intrusion quotidienne des effets de la société numérique colonialitaire sur les femmes socialement en charge de la gestion de la cité. La politique se déplace en silence et dans l'ombre, de sa définition classique (État, institutions) à sa définition étymologique.

IV. Gestion arbitraire de la santé des femmes : pilier de la domination masculine

Comme les manifestations et impacts des violences sexuelles, la pandémie du sida en Afrique du Sud et le haut taux de mortalité maternelle doublé de la quasi-absence de droits sexuels pour les femmes au Sénégal, incarnent les formes les plus déshumanisées des rapports de domination masculine que les deux pays tolèrent. Les raisons sont sans doute à chercher dans les histoires respectives des deux pays mais également dans une absence de priorisation par les pouvoirs publics de tout ce qui concerne précisément la santé des femmes, absence liée à l'appartenance de genre desdites femmes. Il est question de comprendre les politiques publiques mises en œuvre notamment contre la pandémie du sida en Afrique du Sud, en faveur des droits sexuels et reproductifs des femmes au Sénégal, et les contraintes politiques, économiques et culturelles internationales, liées à la mondialisation libérale auxquelles ces politiques sanitaires ont été soumises depuis la fin de la colonisation et de l'apartheid.

Il s'agit de mesurer quels sont les effets directs de ces politiques, plus ou moins développées, sur l'action politique des organisations de femmes ou féministes dans les deux pays. Il sera alors possible de mesurer en quoi ces effets rendent immédiate la gestion de l'urgence et modifient les choix d'actions desdites organisations, y compris en termes d'usages des TIC.

1. *Le sida et ses effets pervers*

Même si les dépenses accordées aux politiques de santé diffèrent largement entre l'Afrique du Sud et le Sénégal, le sida demeure un fléau meurtrier dans le premier cas, dont les impacts différenciés de genre sont flagrants. Les raisons à invoquer sont moins financières qu'idéologiques. Au titre des dépenses de santé, l'Afrique du Sud est en tête de toute l'Afrique⁶⁷. Les dépenses totales consacrées à la santé en Afrique du Sud s'élèvent à 8,6% du PIB⁶⁸, soit 748 \$ par habitant et par an. À titre de comparaison, le Sénégal dépense 5,9% de son PIB, soit 72 \$ par habitant et par an, soit dix fois moins. Paradoxalement, l'Afrique du Sud représente le pays qui a le plus longtemps et le plus obstinément refusé de prendre le fléau du sida à bras le corps, sous le régime Thabo Mbeki de 1999 à 2009. Le pays représente à lui seul 17% des cas de VIH dans le monde, avec environ 750 000 enfants et 1 660 mères qui meurent chaque année de la maladie (MRC 2009). Les décès dûs au sida depuis le début de l'épidémie se chiffrent de 16 à 20 millions (*ibid.*)⁶⁹. La maladie est devenue la première cause de mortalité, reléguant le paludisme au deuxième rang. Sur les 5,5 millions de Sud-Africains vivant avec le sida dans le pays, la majorité sont des femmes. Comme sur l'ensemble du continent, l'épidémie du sida en Afrique du Sud exacerbe les inégalités de genre (voir Annexe 8).

Selon la Déclaration sur le genre de novembre 2004 de la branche sud-africaine de l'USAID, la prévalence de la maladie atteignait 12,9% de femmes en 1997 et 21,5% en 2001, soit plus d'une Africaine du Sud sur cinq. Aujourd'hui, les femmes représentent 55% des adultes séropositifs. Environ 16% des femmes âgées de 15 à 24 ans sont infectées, soit le double des hommes. Elles représentent la majorité des 1 700 nouveaux cas relevés chaque jour et alors qu'on constate une augmentation globale de 40% de la prévalence de la maladie depuis 1997, cette augmentation s'évalue à 65% pour les femmes de toutes « races » âgées de 15 à 19 ans (Maharaj 1999). La majorité d'entre elles sont pauvres, noires, vivant dans les zones rurales et les townships (MRC 2009).

Les femmes dans leur ensemble courent davantage de risques et, à cause de leur rôle social, elles portent la responsabilité de s'occuper des malades et des morts. Si bien qu'au sein des ménages où les femmes sont séropositives, le niveau des revenus baisse et dépend davantage des systèmes de pensions et les dépenses de nourriture, de soins et de funérailles s'en trouvent significativement plus difficiles à assumer. Ces ménages ne peuvent plus économiser, empruntent davantage, vendent leurs biens et deviennent dépendants de leurs proches (Nathan Associates Inc 2002). En outre, la séropositivité exacerbe les violences de genre (MRC 2009). Les cas sont nombreux de femmes qui se font agresser quand leur maladie est révélée pendant que les violences à leur égard interfèrent sur

⁶⁷ À titre comparatif, la France dépense 2 977 € par habitant soit six fois plus que l'Afrique du Sud.

⁶⁸ Ministère des Affaires étrangères français 2007 et OMS 2004.

⁶⁹ Selon USAID, la population sud-africaine totale est estimée mi-2010 à 50,4 millions d'habitants, 5,6 millions d'entre eux étant séropositifs. Le nombre de décès liés à la pandémie approche donc le tiers de la population. Voir *HIV/AIDS Health Profile*, 2010, USAID, <http://www.usaid.gov/our_work/global_health/aids/Countries/africa/southafrica_profile.pdf>, consulté le 12 juin 2011.

leur capacité d'avoir accès au traitement, aux soins et au soutien personnel, de respecter les protocoles du traitement antirétroviral, voire même de choisir le mode d'allaitement de leurs enfants.

Selon Diana Russel, sociologue américaine, la féminisation grandissante du sida et de ses impacts mortels doivent être reconnus comme une forme de « féminicide » : « Ces féminicides sont le résultat du chevauchement de quatre problèmes de genre : le sida, le sexisme et la domination masculine, l'excision et le viol » (Russel & Harmes 2001 : 100). De son côté, la sociologue sud-africaine Janet Bujra considère que la transmission hétérosexuelle du virus « a pathologisé non seulement le “sexe immoral” mais aussi le sexe “normal” » (Bujra 2007). La sociologue estime que le « pouvoir directif » des maris et pères, des hommes en général et des dirigeants locaux et de l'État sont alors remis en question par la société sud-africaine. De la même manière, la pandémie du sida a obligé les populations à réfléchir à leur sexualité.

Au Sénégal, le premier cas de sida a été dépisté en 1986. Le gouvernement a alors constitué un Conseil national du sida dont la vocation est de lutter contre la maladie. Il a particulièrement concentré ses efforts sur les populations jeunes⁷⁰ plutôt que sur les femmes. Aussi le pays connaît-il comme chez beaucoup de ses voisins une féminisation de la maladie. En fait, au Sénégal, les 0,7% de personnes atteintes par le virus au niveau national se décomposent en 0,9% chez les femmes contre 0,4% pour les hommes⁷¹.

La pauvreté, la prostitution, le lévirat⁷² et le sororat⁷³, les mutilations génitales féminines, les violences faites aux femmes, l'absence de dépistage prénuptial, les mariages précoces et forcés, la polygamie, les tabous sur la sexualité, le manque de pouvoir de décision des femmes, représentent autant de facteurs aggravants (Diouf 2006). Les femmes dans leur ensemble ne participent ni aux politiques à mettre en œuvre pour endiguer le fléau ni à sa réglementation puisque la majorité d'entre elles sont les plus socialement et culturellement écartées de là où les lois (juridiques ou sociales) se décrètent.

La maladie touche particulièrement les femmes qui n'ont pas facilement accès aux soins. La consultation médicale et le traitement sont très chers puisque le gouvernement a décidé d'encourager la commercialisation des médicaments génériques à un prix élevé, dans l'optique de soutenir les

⁷⁰ Voir le rapport du Fonds des nations unies pour la population (FNUAP) de février 2008, *La lutte contre les IST/SIDA*, <<http://www.unfpa.sn/sida.htm>>, consulté le 26 mars 2010.

⁷¹ Les régions les plus touchées sont Ziguinchor en Basse-Casamance au Sud du pays avec 3,4% de femmes contre 0,8% pour les hommes, et Kolda en Haute-Casamance dans le Centre-Sud du pays avec 2,7% de femmes contre 1,1%. Voir l'étude du Laboratoire genre de l'Ifan, *Santé*, Université Cheikh Anta Diop, <<http://www.sengenre-ucad.org/nsante.htm>>, consulté le 25 mars 2010.

⁷² Le lévirat est une coutume qui astreint le frère non marié d'un défunt à épouser sa belle-sœur et à subvenir aux besoins de la veuve et des orphelins.

⁷³ Ces relations sont liées aux pratiques religieuses et culturelles qui visent à maintenir les liens de parenté par alliance et la stabilité des enfants après le décès de l'un des conjoints.

Centres de santé (Guimier, Candau, Garenne & Teulière 2005 : 41-52). Plus généralement, le faible niveau de revenus des femmes, la précarité de leur emploi, l'inexistence d'assurance sociale – la majorité des employeurs officiels négligent de payer des congés de maladie – sont à l'origine de la situation.

Dans les deux pays, les politiques de santé liées à la pandémie du sida, quel que soit son taux de prévalence, révèle à la fois des inégalités de genre et sociales mais aussi une tendance à la négligence, voire à la tolérance, de la mortalité des femmes par les relations hétérosexuelles. Cette tendance continue d'alimenter la double hypothèse selon laquelle la propriété du corps des femmes est un actif de l'État, qui décide ou non de son bon état, et sa gestion une non-priorité qui a des impacts néfastes immédiats sur les conditions de vie économiques, sociales et politiques des femmes les plus marginalisées. Faute de cette ambition politique, ces femmes se retrouvent une fois de plus à accumuler les obstacles à surmonter et sont donc amenées à gérer le quotidien tout en s'éloignant du pouvoir, des lieux de prise de décision. Ce déficit sanitaire a des implications directes sur l'appréhension de l'environnement social et politique si bien que ces femmes sont moins facilement en situation d'infléchir les politiques globales et encore moins les politiques de TIC.

2. Droits sexuels et reproductifs : entre lois, discours et réalités économiques

Les droits sexuels et reproductifs (contraception, avortement...) ont fait l'objet de lois dans les deux pays. Ces lois sont plus ou moins appliquées, en raison de ressources humaines et économiques déficientes ou encore d'une opposition idéologique encore importante.

Peu après les premières élections démocratiques en Afrique du Sud en 1994, la loi autorisant la contraception et l'avortement pour la première fois dans l'histoire du pays, et appelée *The Choice on Termination of Pregnancy (CTOP) Act*, est votée en 1996. Malgré l'adoption de cette loi, 58% des Sud-Africains pensent que l'avortement est une mauvaise chose même dans le cas où le nourrisson est en danger. 70% estiment que la pratique est sans fondement même si elle est demandée par des parents sans moyens, c'est-à-dire ne pouvant prendre en charge de nouveaux enfants.

Par ailleurs, des données produites par le ministère de la Santé indiquent que de 1997 à mi-2004, 12% des femmes ayant eu recours à une IVG en province avaient moins de 18 ans (South African Department of Health 2005). Ces faits démontrent un déficit d'analyse démographique et témoignent d'une déresponsabilisation politique grave. Selon la docteure sud-africaine en psychologie Catriona Macleod, les politiques de santé relatives à l'avortement révèlent une confrontation bilatérale entre privé et public : « Les idéologies complexes et contradictoires sur le genre, la maternité, la sexualité, la religion, la démographie, et les interprétations de la personnalité et de l'agencéité⁷⁴ croisent débat

⁷⁴ Ce terme « agencéité » est inspiré du mot anglais « agency » qui signifie capacité d'action.

public et réactions personnelles » (Macleod 2008). La psychologue conforte l'idée selon laquelle la faillite de la loi rejoint le débat politique.

Par ailleurs, la renaissance des pratiques traditionnelles ou des discours évangélistes inquiète. En effet, la virginité est considérée comme la meilleure barrière aux grossesses non désirées et à la propagation du sida. Aussi, à la place du contraceptif, l'abstinence est mise en avant comme le meilleur moyen de se protéger. De ce fait, il y a recrudescence des tests de virginité, ce qui par effet ricochet accroît les risques de viols et la transmission du virus, les femmes vierges étant la cible des hommes séropositifs.

En outre, on constate une inflation des circoncisions « sauvages », pratiquées par des *inncibi*, ou chirurgiens et infirmières traditionnels, qui pratiquent sans autorisation. Cette tendance s'explique par la conviction redevenue profonde, notamment au sein de l'ethnie zouloue, qu'un homme non circoncis selon les méthodes traditionnelles est une femme et donc potentiellement porteuse du virus⁷⁵.

Au Sénégal, les femmes ont en moyenne 5,3 enfants. Seules 10,3% d'entre elles prennent des contraceptifs. À peine plus d'une sur deux (51,9%) accouche sous assistance médicale qualifiée. Le taux de mortalité infantile est de 61 pour mille. Quant à celui de la mère, il est aujourd'hui de 510 morts pour 100 000 naissances vivantes. Selon le gouvernement, les causes sont à chercher dans les grossesses précoces et successives, rapprochées et multiples, la malaria, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et les maladies ciblées par le programme d'immunisation (OMCT 2001 : 125). Plus largement, les origines de ces chiffres alarmants sont à trouver du côté de la maigre qualification des personnels de santé, le manque de suivi gynécologique avant et après la grossesse (7% de femmes en ville ne connaissent pas de suivi gynécologique après leur grossesse contre 40% en milieu rural), et la faiblesse des infrastructures routières, ce qui rend les déplacements rédhibitoires depuis les zones enclavées.

Les contraceptifs sont très peu utilisés. D'après une enquête réalisée par le *Population Council* au niveau des régions de Dakar, Saint-Louis, Louga et Kaolack, l'accès à la contraception au Sénégal reste une exception. En effet, selon l'organisation, le domaine est mal connu tant des bénéficiaires potentielles que du corps médical. Si 80% des hommes et 70% des femmes ont entendu parler de contraception, seuls 46% des hommes et 23% des femmes sont en mesure de citer des moyens contraceptifs (Ndiaye, Delaunay & Adjmagbo 2003). La pilule abortive, RU486, est quasi inconnue (Dia 2008). Il semble ici utile d'insister sur le fait que, dans la société africaine, avoir recours à la contraception pour les femmes équivaut à un comportement de débauche. Quand les femmes se retrouvent enceintes hors mariage, elles risquent de se trouver en situation de quitter le foyer familial ou d'être méprisées par leurs proches (Nguer, Niang & Katz 1999), ce qui a pour conséquence

⁷⁵ *The Mail And Guardian*, décembre 2003, Johannesburg, <<http://www.cirp.org/news/mailandguardian12-08-03/>>, consulté le 25 mars 2010.

directe que peu de femmes considère la contraception comme un droit, de surcroît celui à disposer de leur corps (CRLP & Grefels 2001).

L'avortement, quant à lui, est devenu un « sérieux problème de santé »⁷⁶, selon le gouvernement. En effet, les femmes avortent dans des situations non médicalisées, faute de formations adaptées des personnels et de refus de pratiques dans la majorité des cas, ce qui entraîne de graves conséquences sur leur santé (Sow 2002). En 1997, l'État a adopté une stratégie nationale afin de réduire de moitié le nombre d'avortements dans les quatre ans (*ibid.*). En aucun cas, il n'a été question de légaliser l'IVG. Il reste interdit et les contrevenantes – celles qui ont recours à l'avortement comme celles qui les aident – risquent de six mois à deux ans d'emprisonnement, cinq à dix pour les récidivistes, sans aucune peine de sursis possible. L'avortement en cas de viol ou d'inceste n'est pas autorisé. Dans tous les cas, la femme enceinte est considérée comme la seule responsable.

De fait, comme le souligne la journaliste sénégalaise Codou Bop et coordinatrice du Grefels⁷⁷, l'État sénégalais a bien reconnu les droits sexuels et reproductifs des femmes comme des droits sociaux mais ils restent formels. La mise en application se fait attendre. Par ailleurs, « une opposition religieuse et conservatrice traditionaliste de la part de ceux qui considèrent que, d'une part, les hommes et les femmes ont des rôles différents et ne peuvent donc pas être égaux, et d'autre part, le choix individuel qui est au cœur des droits sexuels et reproductifs de la femmes et de l'égalité sexuelle est un principe occidental, donc contraire à la culture sénégalaise ou aux valeurs islamiques » (Bop 2005) nuisent à la prise en compte de ces droits. La journaliste incrimine également « un mouvement de défense des droits des femmes qui s'intéresse plus aux droits économiques qu'aux droits sexuels et reproductifs » (*ibid.*).

Dans les deux pays, la réglementation de la sexualité féminine est bien du ressort du politique. Même si les législations diffèrent, les intrusions traditionalistes et religieuses assoient les politiques des États en matière de droits sexuels et reproductifs des femmes. Reconnus mais non appliqués ou appropriés, ces droits s'enfouissent en-dessous de priorités jugées plus probantes comme la croissance économique, l'investissement étranger (économique et épistémique) ou les « valeurs africaines ». Ils semblent négociables. Ce qui compte pour les « dominants » des pays est la course à la conquête de l'Occident comme de l'Extrême-Orient ou du Moyen-Orient, dépendant des équilibres politiques en cours. La vie d'une proportion importante de femmes en représente le prix autant que la justification affichée des inégalités entre femmes et hommes. La démographie est sexuée et le corps des femmes quantité négligeable relativement aux investissements étrangers, qu'ils soient occidentaux ou orientaux. Le droit accordé à la sexualité féminine incarne en fait un indicateur inversé du droit de passage des monnaies fiduciaires et épistémiques. Plus les femmes

⁷⁶ Des spécialistes africains se penchent sur les soins après avortement, 2002, *Le Soleil*, <http://www.santetropicale.com/actualites/0202/actualites0202_3.htm>, consulté le 5 avril 2010.

⁷⁷ Voir Tableau des acronymes et sigles p. 16.

meurent du déficit d'attention alloué à leur santé génésique, plus les capitaux et les savoirs occidentaux ou orientaux se répandent sur le continent, y compris de façon contradictoire. La sexualité des femmes se confronte de fait directement à la colonialité du pouvoir.

3. La santé : secteur politique révélateur d'un ordre masculin

Les deux pays ont des politiques publiques de santé particulièrement aveugles au genre, c'est-à-dire n'intégrant pas les impacts différenciés des problèmes de santé sur les hommes et les femmes. Malgré les très grandes difficultés rencontrées et les bilans sanitaires plutôt négatifs, les deux États négligent les impacts de genre des pandémies et occultent les manques de droits, de ressources au niveau national et de compétences, le plus souvent au niveau régional. En Afrique du Sud, dans les discours développés par le ministre de la Santé du gouvernement qui a pris ses fonctions en 2009, Aaron Motsoaledi, bien qu'il souhaite rénover fondamentalement le système d'assurance-santé de son pays, nulle mention n'est faite de la forte féminisation du sida, du niveau des violences sexuelles et de leurs conséquences sur la santé des femmes, ni même des avortements clandestins ou des taux élevés de mortalité maternelle et infantile. Au Sénégal, le gouvernement a depuis longtemps et suite aux différentes crises économiques qu'il a traversées confié la gestion de la santé publique aux mutuelles de santé, toutes créées par des femmes et aujourd'hui petit à petit reprise en main par des hommes au travers de confréries religieuses. Si bien que par exemple le taux de mortalité maternelle est aujourd'hui en augmentation et s'élève à 510 morts pour 100 000 naissances vivantes⁷⁸.

Même si un pays, l'Afrique du Sud, est riche à l'inverse de l'autre, le Sénégal, les résultats sont semblables voire plus critiques en termes d'augmentation de la mortalité féminine pour le premier. Le pays qui engage le plus de dépenses publiques reste le plus criminel, c'est-à-dire est le siège du plus grand nombre de décès de femmes.

Ce constat pose questions au moins en termes de discrimination de genre et rejoint l'interrogation sur la multiplication des féminicides qui sont devenus banals. Il serait intéressant d'analyser plus en profondeur en quoi les politiques publiques d'Afrique du Sud ne sont pas en train de tolérer sinon de programmer implicitement l'élimination d'une certaine catégorie de femmes. Cet approfondissement pose plusieurs questions. Cette mortalité aggravée des femmes est-elle le prix de la politique de reconstruction nationale des différents gouvernements qui se sont succédé depuis la fin de l'apartheid ? Celui d'une mondialisation libérale soutenue et accompagnée par ces gouvernements ? Quant au Sénégal, le consensus qui a pu être observé en matière de gestion des lois sociales, culturelles, religieuses et nationales ne se traduit-il pas ici par un effet dévastateur sur la vie des femmes ? À quand une reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des femmes allant dans le sens d'une prise de responsabilité politique nationale par les pouvoirs publics ? À quand une valorisation de la prise en

⁷⁸ Selon le gouvernement, les causes sont à chercher dans les grossesses précoces et successives, rapprochées et multiples, la malaria, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et les maladies ciblées par le programme d'immunisation (OMCT 2001 : 125).

charge organisée et publique des questions sanitaires par des femmes ? Comment expliquer cet acharnement à ne pas reconnaître et rendre visibles les politiques mises en œuvre au niveau local par des femmes au point que la tendance est à leur réquisition financière, voire à leur spoliation, par des représentants masculins des confréries religieuses ou autres organismes de prosélytisme, dans la tolérance la plus grande des pouvoirs publics ?

Les réponses à ces questions se trouvent certainement dans l'installation et la construction d'un ordre masculin qui cherche à solidifier encore davantage ses repères patriarcaux dans un contexte de mondialisation libérale exacerbée. Cet ordre qui est en cours de cristallisation demanderait une vigilance accrue des femmes qui en sont les principales cibles, ce qui en soit (et comme pour les questions de violence), les éloigne à chaque fois un peu plus et en mode accéléré de la prise de décision, de la transformation sociale et leur réclame un effort de créativité politique d'envergure.

Avec la mondialisation économique et financière, la privatisation et l'instrumentalisation politique du secteur de la santé n'ont pas épargné les deux pays de la recherche. L'un, riche, s'attache à coller au mieux aux modèles occidentaux, libéraux, sans intégrer de perspective de genre dans ses politiques. L'autre, pauvre, a toujours su s'appuyer sur les solutions trouvées par les femmes et organise aujourd'hui l'institutionnalisation de leurs organisations par hommes et confréries interposées. Les statistiques nationales de santé contemporaines attestent de la faible effectivité des deux approches à moins qu'elles ne révèlent la tolérance de la part des « dominants » de se servir du corps des femmes comme monnaie d'échange.

Le parallèle avec les politiques d'éducation est plus difficile à établir, moins flagrant, même si les écarts se mesurent de façon plus fine en matière de production des contenus pédagogiques et donc de pensée véhiculée dans la société.

V. Une éducation à deux têtes

L'éducation égale des filles et des garçons, considérée comme un « droit humain fondamental » (Unicef 2010), est à l'ordre du jour de nombreuses organisations internationales. Elle est inscrite dans la déclaration de l'Objectif numéro 6 du Millénaire pour le développement (Unicef) et dans la Déclaration sur l'éducation pour tous (Unicef). Elle fait l'objet de nombreux programmes, notamment en Afrique, dont la Fondation « 60 millions de filles » est un bon exemple (Dupuis 2007). Constat est fait d'une inégalité qui n'est pas toujours qualifiée de structurelle mais mesurable. Cette inégalité est depuis longtemps peu considérée comme une affaire d'État, et a souvent été dévolue aux affaires religieuses ou familiales.

En Afrique du Sud et au Sénégal, les paysages sont contrastés. L'éducation pour tous ayant été considérée comme une priorité nationale à la sortie de l'apartheid, cette question d'inégalité s'inverse en termes de genre, la préoccupation nationale contemporaine se tournant vers les jeunes garçons qui ont tendance à désertir le secondaire. C'est un miroir inversé que renvoie le Sénégal où les taux d'analphabétisme et d'illettrisme des filles et des femmes restent très importants et où l'éducation

des filles n'est pas entièrement considérée comme prioritaire par les pouvoirs publics, dédiées qu'elles sont encore davantage aux soins de leurs proches, rôle exacerbé en période de récession économique. Dans les deux pays, le registre du quantitatif est privilégié. Demeure celui des contenus où le sexisme reste de mise, les filles n'étant pas destinées à occuper des fonctions à responsabilité et donc orientées vers des disciplines classiques liées à leur rôle assigné de genre. À ce titre et concomitamment avec la dégradation de la situation économique de chacun des pays, elles sont majoritairement écartées de la production de contenus et de participation au contrôle et à la prise de décision dans le domaine des TIC.

1. En Afrique du Sud, une égalité de façade couplée d'une discrimination professionnelle

À première vue, l'égalité de genre dans le domaine de l'éducation ne fait pas problème en Afrique du Sud. Comparativement à la plupart des pays sub-sahariens, ce pays connaît des taux élevés de scolarisation, pour les filles comme pour les garçons, à hauteur de 120% et 114%⁷⁹ en primaire et 90% et 81% en secondaire (Department of Education 2003). Parallèlement, les statistiques de l'éducation en Afrique du Sud démontrent la préoccupation accordée par les dirigeants politiques à l'éducation des garçons. Au secondaire, le recrutement des filles (90%) est plus élevé que les garçons (81%). En fait, les taux d'inscription des garçons présentent une brèche de 32% alors qu'elle est de 17% pour les filles (Mawson 2004). Plus simplement, les garçons sont moins inscrits en secondaire qu'auparavant et de plus, ils le sont moins que les filles du même âge. Il n'existe pas encore d'études sérieuses pour expliquer ce phénomène.

Derrière ces chiffres, se cachent des inégalités de genre en matière de qualité et d'accès à l'éducation (USAID 2003). Par exemple, les normes sociales conditionnent d'emblée les filles afin qu'elles considèrent les mathématiques et les sciences dures comme trop difficiles pour elles. Par conséquent, une fois à l'école secondaire, peu de filles choisissent d'étudier ces matières ou y sont peu performantes (*ibid.*). Il existe donc des différences de genre – les garçons sont dévolus à étudier les sciences et les filles la littérature ou les sciences sociales – qui s'amplifient au niveau des études secondaires, où peu de femmes embrassent les disciplines scientifiques ou investissent les écoles d'ingénieur. Comme ces domaines représentent des secteurs professionnels où les carrières sont beaucoup plus lucratives, la faible participation des femmes les cantonne à des opportunités d'emploi moins valorisantes (Hafkin & Taggart 2001).

Les femmes universitaires sont également confrontées à des obstacles pour leur avancement de carrière, en raison de la culture des universités dans lesquelles les hommes occupent plus facilement des postes à responsabilité, et du manque de qualifications requises pour leur promotion (UNCFSP

⁷⁹ Ces taux mesurent le nombre d'élèves en fonction de leur âge et selon l'âge théoriquement requis par le niveau scolaire (comme par exemple le secondaire). Si bien que si ces taux excèdent 100%, cela indique qu'il y a davantage d'élèves trop jeunes ou trop âgés par rapport au niveau scolaire.

2004). Les femmes ne jouent pas un rôle significatif dans la direction des écoles. Cette situation se traduit par leur faible participation aux prises de décision notamment en matière de politiques de renforcement des moyens des écoles concernant les violences de genre, la promotion des professeures et l'utilisation des ressources pour construire de nouveaux équipements. Aussi, des contradictions se manifestent. Les filles occupent plus facilement le terrain de l'école, apparemment sans entrave, mais les professeures sont, comme dans beaucoup d'autres pays, confrontées à un plafond de verre (Casini & Sanchez-Mazas 2006 : 241-265).

Par ailleurs, les options économiques prises par le gouvernement Mbeki en matière de financement de la scolarité risquent d'accentuer la tendance. Le paiement des salaires des enseignants est pris en charge par l'État à hauteur de 92% (Bamberg 2002) et les études sont payantes. Chaque structure éducative, aux niveaux local, régional ou national, doit chercher ses propres sources de recettes, la plupart du temps d'origine privée. Compte-tenu de l'étendue de l'écart des richesses, de la paupérisation des populations et des différences entre milieu urbain et rural, l'évaluation de ces politiques montrera sans surprise dans quelques années l'augmentation des écarts sociaux et raciaux mais aussi de sexe dans le secteur.

2. Le fort illettrisme des Sénégalaises

77% des Sénégalaises sont illettrées contre 57% des Sénégalais (Unicef 2005-2008). Le taux de scolarisation global des jeunes filles a néanmoins augmenté, passant de 58% en 1989 à 72% en 2001. Concernant les femmes âgées de 30 à 59 ans, ce même taux est passé de 35% en 1989 à 54% en 2001 et leur niveau d'instruction de 17% en 1989 à 30% en 2001. Ces chiffres reflètent la forte concentration contemporaine de la population en ville. Pour les mêmes périodes, les Sénégalaises vivant à la campagne restent majoritairement analphabètes (86%). Et cette situation perdure depuis bien avant 1960, année de l'indépendance.

Le Sénégal reste un des pays où l'analphabétisme des femmes représente un réel handicap social. Comme dans de nombreux pays en développement, les parents préfèrent se concentrer sur l'éducation du garçon plutôt que sur celui de la fille, puisqu'elle est vouée à se marier (Sagna 2005), et par conséquent entendue comme perdue pour le capital/bien familial. Les parents effectueraient implicitement un calcul de rendement qui consiste à considérer l'investissement dans la scolarité de leur fille en pure perte puisque systématiquement transféré au profit d'une autre famille, celle du mari.

Par ailleurs, dès l'âge de six ans, de plus en plus d'enfants participent à l'activité de production du foyer, soit dans leur famille d'origine, soit dans des familles d'accueil de plus en plus en demande (Vandermeersch 2001). Ils assurent la survie quotidienne ou contribuent aux activités génératrices de revenus, dans une proportion plus importante quand ils ne sont pas proches d'un parent. Cette constatation par des études démographiques nationales s'avère surtout pour les filles, en ville comme à la campagne. Les filles de 6 à 14 ans ne sont en effet pas confiées pour les mêmes raisons que les garçons de leur âge. Non seulement elles effectuent les travaux domestiques quotidiens, mais elles

tiennent également compagnie à leurs parents d'accueil. Les garçons au contraire le seraient pour être formés, éduqués, scolarisés, mais c'est également sans compter les violences qu'ils subissent.

Les panoramas éducatifs sénégalais et sud-africain sont fort contrastés. Au Sénégal, l'obligation sociale du mariage pour les femmes est tellement ancrée que leur éducation est comprise par les familles comme un investissement à perte. En Afrique du Sud, les politiques vont dans le sens d'une très forte scolarisation des filles, mais les options économiques libérales se reflètent dans la hiérarchie académique, les femmes n'étant pas souhaitées aux tables de prise de décision. Le croisement de ces deux états des lieux permet alors une projection sur la gestion des contenus des TIC et leur contrôle. Sans éducation, le savoir sans écriture dans l'Internet ou dans l'informatique n'a pas lieu d'être. Reste l'oralité que la téléphonie mobile pourrait satisfaire mais qui reste confrontée à des frontières matérielles, économiques. Sans pouvoir, le contrôle des politiques de TIC comme de la diffusion de contenus par les TIC reste inhibé. Dans les deux cas, les usages politiques des TIC se comprennent ou sont représentés comme intermittents, inexistantes ou sans pertinence.

3. Des violences à l'éducation : le corps des femmes objet ?

Angela Davis, célèbre militante noire américaine du *Black Power* incarcérée aux États-Unis pour ses positions radicales dans les années 1970, considérait l'État comme en incapacité d'intervenir en matière de violences contre les femmes :

« Comment peut-on [...] s'attendre à ce que l'État résolve le problème de la violence contre les femmes alors qu'il répète constamment sa propre histoire de colonialisme, de racisme et de guerre ? Comment peut-on demander à l'État d'intervenir quand en fait ses forces armées ont toujours pratiqué le viol et les coups et blessures contre les femmes "ennemies" ? En fait, la violence sexuelle et intime contre les femmes a toujours été au cœur des tactiques militaires de guerre et de domination » (Davis 2000)

À l'image de ce postulat, les sociétés sud-africaine et sénégalaise connaissent une domination masculine, ponctuée d'un rapport de force constant entre pouvoir masculin et population, empreint de violences de genre dont les féminicides représentent en Afrique du Sud l'expression la plus explicite. Cette domination est sexuée, au sens où elle reste masculine, identifiée et revendiquée comme telle, ce qui procède d'une dialectique de plus en plus publique, comme donnée en pâture. En Afrique du Sud, elle offre l'intérêt de communiquer largement. Cette situation présente l'avantage direct de donner à connaître quelques indicateurs sociaux, politiques et économiques, ce qui n'est pas le cas de nombre de pays voisins. Au Sénégal, elle s'exprime par l'obstination de l'État à assurer une paix politique dans le consensus et le statu quo avec l'ensemble des acteurs politiques du pays mais sans aucune concertation. Des traditionalistes, en passant par les chefs religieux ou les féministes, les garants du pouvoir organisent une stabilité instable au sens où elle peut se recomposer et se décomposer à tout moment tout en gardant la colonisation du corps des femmes comme base de soutènement.

Devenues de façon synchronisée, à la fois laboratoires économiques internationaux du libéralisme, modèles de nationalisme démocratique, les sociétés sud-africaine et sénégalaise se retrouvent à gérer, voire à alimenter, chacune à sa façon, de très nombreuses contradictions. Au centre de ce carrefour, les femmes paient cher. Leur place sociale se négocie sur les marchés, comme à la bourse, entre reconnaissance et déni, entre réhabilitation et rejet, entre enrôlement et guerre, entre radicalité et traditionalisme.

En particulier, l'État sud-africain contemporain, né d'une libération nationale et dirigé par une élite noire – qui a subi discriminations, tortures, emprisonnements, viols, harcèlements, meurtres, exils... pendant plus de quarante ans –, en laissant faire, en n'agissant pas pour faire appliquer les lois, en ne prenant pas en compte les nouvelles revendications, fait cohabiter violence et perspective de genre, féminicide et croissance économique, discrimination de sexe et innovation sociale. À ces fins, il jongle autant avec les concepts qu'avec les populations, dont il entend disposer à son gré. Depuis la présidence de Mbeki, l'« humain » a disparu du cercle très fermé de la construction nationale, cédant la place au profit financier, fortement soutenu par un repli communautaire, et bafouant les droits les plus élémentaires, comme celui du plus que nécessaire accès aux soins ou de l'égle répartition des richesses.

L'État sénégalais quant à lui, en souhaitant garder son rôle d'avant-garde politique dans la région, s'appuie sur des accords tout azimut avec les chefs religieux, comme avec les traditionalistes, les organisations de femmes ou féministes. Sa révolution en douceur s'accompagne tant d'une instrumentalisation des femmes et de leurs organisations que d'un immobilisme politique qui lui permet d'assurer sans heurt la gestion du pouvoir.

La majorité des Sud-Africaines et des Sénégalaises, au même titre que beaucoup d'autres femmes de la planète, motrices du système de production/re-production, constituent le terreau de ces deux modes de gestion du pouvoir et des relations qui l'accompagnent. Elles se retrouvent le plus souvent exclues des processus de concertation, mais restent les piliers de cette complexité multiforme. Indispensables à la survie du système, tant par leurs fonctions de génitrices, de gérantes des ressources quotidiennes que par leur force de travail bon marché, elles garantissent implicitement la légitimité historique et politique de ces systèmes de pouvoir. La division des rôles dans les sphères publiques et privées n'est que rarement mise en cause.

Dans les deux pays, les discriminés d'antan se révèlent de nouveaux colons. Les dirigeants politiques y ont renforcé cette position de colon des femmes, assumant leur position d'« étranger » au territoire des femmes, et interchangeant, par voie communautariste ou religieuse interposée, le rôle de l'Autre, hier Noir des deux sexes, aujourd'hui femme noire. Le terrain expansionniste d'autrefois n'est plus tant le territoire minier ou agricole mais bien le corps des femmes, objet de la sexualité et de la sécurité masculine, corps qui se retrouve en position défensive. La violence rencontre alors ici les racines de sa légitimité et de son expression : les hommes, de par leur rôle social de genre, sont acculés à leur besoin de reconnaissance de leur force, virile, et sont en recherche de repères institutionnels

pour l'asseoir. Les soumis de l'apartheid et de la colonisation deviennent alors les agents/sujets d'un impérialisme sexuel, qu'il est possible de définir comme auto-destructeur.

Aussi, la mesure point par point des inégalités de genre en Afrique du Sud et au Sénégal (les violences, le recours des pouvoirs publics à la religion et à la tradition, la santé et l'éducation), permet d'esquisser la définition d'un terrain favorable au développement de la société numérique colonialitaire. En fait, en tant qu'exégèse du système capitaliste moderne, la société numérique colonialitaire correspond à un besoin de développement technologique, chronologiquement successif à l'industrialisation, qui a non seulement besoin de main d'œuvre docile et bon marché pour se perpétuer mais aussi d'une assise sociale où les rapports de force se neutralisent afin d'aplanir les conflits sociaux endémiques et inhérents à l'hypermodernité, notamment les rapports sociaux de sexe inégalitaires et les contradictions sociales afférentes. Les hommes sont amenés à affirmer une masculinité qu'ils assument peu autant que les femmes assurent quotidiennement la gestion d'une vie quotidienne familiale de plus en plus précarisée. Cette dialectique entérine la logique subalterne, qui se base sur le système patriarcal, pour revendiquer assistance, soutien, accompagnement des femmes de « la base » en lieu et place de leur libre expression comme source de subversion et d'alternative politique.

Chapitre 2. Institutionnalisation du genre en contexte colonialitaire

Le sexisme politique des deux États est soutenu par des discours anti-féministes élaborés, notamment ceux de l'actuel président Jacob Zuma. Sous couvert de démocratie, ce sexisme repose sur ce qui se fait de plus institutionnel en matière d'égalité entre les hommes et les femmes (voir Annexe 9). Les mécanismes pour l'égalité entre hommes et femmes mis en place par les deux pays révèlent une volonté de légiférer la question de l'égalité en instaurant des lois sans pour autant se doter d'outils pour leur application. Par ailleurs, ils témoignent d'une interprétation différenciée et réductrice du concept de genre. Cette dépolitisation de fait de la question de l'égalité entre hommes et femmes se caractérise dans ces pays par un glissement de l'analyse des fondements patriarcaux vers l'institutionnalisation de l'égalité des sexes – rassemblée sous le terme de genre –, ce qui traduit un flou, tant temporel que symbolique, qui met les organisations de femmes ou féministes en position de choisir entre collaboration, refondation et radicalisation. Les luttes des organisations de femmes ou féministes peuvent interroger l'héritage marxiste et nationaliste. Elles peuvent tout autant alimenter le séparatisme hommes/femmes ou le différentialisme, basé sur les seules différences biologiques. Cette dépolitisation du concept de genre cache une forme de résistance d'hommes et de femmes au féminisme et à la déconstruction des bases du patriarcat : division, hiérarchie, rapports de force, séparation du public et du privé... En cela, il est possible d'affirmer que le féminisme a, malgré un contexte hostile, réalisé des changements. Notamment celui de rendre explicite la position d'un ennemi, le pouvoir masculin, jusqu'alors implicite et donc non interpellable.

L'institutionnalisation du genre incarne la relation ambiguë entretenue par les organisations de femmes ou féministes africaines avec leurs États. Celles-ci oscillent entre attentes/dépendances (voire appartenance) et exigences/revendications. Les États pour leur part allient deux approches : démagogique/électorale et fonctionnelle. À ces fins, ils utilisent les organisations de femmes ou féministes comme agents d'information sur la société civile locale, dans le but de combler un déséquilibre de pouvoir international créé par la mondialisation, où d'autres intérêts, entre États, entrent en jeu. Aussi, dans le réel comme dans le virtuel, l'analyse des modalités de gestion des inégalités de genre par les États et par les mécanismes nationaux créés à cet effet vient-elle compléter et comparer les panoramas des inégalités de genre et identifier les modes de dépolitisation du concept de genre et des actions des organisations de femmes ou féministes.

I. Dépolitisation du féminisme : résultat de l'instrumentalisation des organisations de femmes

Les éléments historiques et politiques qui façonnent les organisations de femmes ou féministes en Afrique, et plus particulièrement en Afrique du Sud et au Sénégal, peuvent s'illustrer par la mise en

place d'une série de mécanismes d'intégration du genre dans les politiques publiques des États, davantage inscrits dans une dynamique politique de remise en cause de la division de classe ou de « race », voire coloniale, que de division sexuelle. Afin de surseoir aux injonctions des institutions internationales ou de rester dans une dialectique de luttes de « race » ou de classe, plus ou moins explicite, les deux États ont, depuis la fin de la colonisation, entretenu et alimenté des divisions entre organisations de femmes ou féminines et organisations féministes. Les premières ont globalement vocation à attester la volonté desdits États à faire la « promotion de condition de la femme » alors que les deuxièmes affichent une ambition politique, celle du changement social à tous les niveaux.

Au Sénégal, cette approche se traduit très rapidement par la création d'un féminisme d'État qui n'a de féministe que l'affichage politique de la volonté gouvernementale de respecter les ordres du jour égalitaires internationaux et de faire face aux crises économiques, principalement agricoles. Elle se révèle par la signature gouvernementale de textes de référence, notamment depuis la Conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995. Au fond, elle n'entache pas le rôle socialement alloué aux Sénégalaises par les dirigeants du pays : celui de mères de la Nation. Elle confirme le positionnement paternaliste de l'État. Cette approche a néanmoins des conséquences directes sur les représentations par les organisations de femmes, toutes tendances confondues, de l'appareil politique sénégalais. D'un côté, cet appareil politique a globalement perdu en légitimité. De l'autre côté, compte-tenu de la structure du pouvoir en place, il éloigne davantage les organisations de femmes de la prise de décision, celles-ci se polarisant sur les questions économiques.

En Afrique du Sud, l'ambiguïté entre féminisme et antiféminisme est constitutive de l'État postapartheid. Le féminisme est d'emblée soupçonné de façonner les divisions au sein de l'œuvre de libération nationale. Les votes des lois pour l'égalité entre les genres, très nombreux, ne sont considérés que comme des conséquences de toutes les autres initiatives politiques portant sur l'arrêt des discriminations de « race » ou de classe et ne remettent pas en cause le rôle de « membre auxiliaire » des femmes de la libération. Ils ne sont pas structurants de la nouvelle démocratie. La différence avec le Sénégal se mesure à la contre-offensive des féministes locales, et notamment des féministes noires, qui prennent pour assise leur vie quotidienne pour remettre en cause le sexisme quotidien, y compris de leurs « camarades » et le système patriarcal bien ancré dans la société ségréguée d'Afrique du Sud. Néanmoins, dix-sept ans plus tard, un trouble s'est installé, qui avec l'institutionnalisation du genre, enjoint les organisations de femmes à davantage se focaliser sur les divisions de classe ou de « race ». L'hypothèse s'impose que l'institutionnalisation a en partie rempli son rôle, celui de dépolitiser le féminisme en même temps qu'elle a permis d'identifier le féminisme comme théorie scientifique incontournable pouvant interpréter les relations de pouvoir et de domination.

1. Distinguer organisations féminines et féministes

Dans le contexte africain, l'importance de la différenciation entre organisations « féminines » et « féministes » s'impose (Sow 2007). Les premières englobent tout ce qui a trait à la mise en application de l'aboutissement de l'agitation des deuxièmes, qui se battent généralement par l'acte politique pour l'éradication des discriminations basées sur un système patriarcal, pour la liberté ou l'autonomie des personnes, hommes ou femmes, et pour la mise en œuvre d'une citoyenneté active. Un des meilleurs exemples de la différence entre les deux types d'organisations, tant dans l'action que dans les impacts, est celui de la loi contre les mutilations génitales féminines (MGF) adoptée au Sénégal en 1999 par le Parlement, mettant davantage l'accent sur l'« affection portant atteinte à la santé de la mère et de l'enfant » que sur l'atteinte aux droits des femmes à disposer de leur corps. Cette loi correspond davantage à une revendication féminine que féministe.

En Afrique du Sud et au Sénégal, cette dichotomie entre féminin et féministe s'est révélée avec la naissance récente des États. Depuis les indépendances, les lois, les discours politiques, l'activité des partis sont majoritairement restés entre les mains d'hommes, ce qui permet de qualifier le lieu et l'épistème de ces discours et activités comme situés dans le domaine masculin. Dans ces États républicains, hérités de la colonisation, puis de l'apartheid pour l'Afrique du Sud, l'action politique demeure un privilège réservé aux hommes, sans pour autant que cela soit effectif. Ce privilège est d'autant plus ambigu que les pressions politiques, économiques et épistémiques internationales réclament chaque jour davantage de compétitivité, de flexibilité, d'exemplarité. En particulier, le contexte de crise et de dégradation économique a une influence directe sur la création d'organisations dites féminines par les partis au pouvoir. Ils entendent ainsi montrer leur bonne volonté mais aussi tentent de réguler les impacts de ces pressions au niveau local, par organisations de femmes interposées.

Aussi, afin d'agir sur le politique, les femmes, quelles que soient leur « race » ou classe, ont dû se créer des espaces spécifiques, toujours en marge de l'officiel, c'est-à-dire des partis, mais le plus souvent en soutien du pouvoir. Les sujets de discrimination aussi variés que l'accès à la terre, au crédit, aux soins ou à la technologie, l'abolition des mutilations génitales féminines, le droit à la contraception, à l'avortement, l'autorité parentale conjointe, la scolarisation des filles ou l'accès à la décision, la parité en politique, l'abolition de la polygamie, la condamnation des violences physiques, des abus et harcèlements sexuels, les impacts de genre de la pandémie du sida et des écarts de richesse liés à la mondialisation libérale, ont été discutés et élaborés au sein des organisations de femmes et non des partis politiques, même progressistes. Comme le précise Fatou Sow pour le cas du Sénégal, « les partis n'incluent que du bout des lèvres ces revendications féminines contre l'application des lois coraniques » (Sow 2007). Les sujets de mobilisation des organisations de femmes sont instrumentalisés par les partis, en tant qu'argument repoussoir des théories intégristes religieuses ou éventuellement libérales et hégémoniques occidentales. L'effort politique des militantes africaines n'est jamais récompensé ni reconnu, y compris pendant et après les luttes de libération.

2. De la libération paternaliste sénégalaise au féminisme d'État

À l'indépendance du Sénégal, en 1960, Léopold Sédar Senghor, tout en affichant son souhait de garder des liens paisibles avec les Occidentaux, s'engage vers la construction d'un État postcolonial socialiste. Il adjoint à son dessein l'ambition de créer une culture associative nationaliste, c'est-à-dire dédiée au projet national, pour laquelle les femmes forment piliers en tant que mères de la Nation. Il fait implanter sur tout le territoire sénégalais des Foyers Féminins, gérés par les militantes du parti (l'UPS⁸⁰), qui organisent les Sénégalaises en milieu rural. Selon l'expression du premier président sénégalais, cette mobilisation permet aux femmes d'accéder « à l'éducation civique familiale, sanitaire, en somme, aux attributs nécessaires à la formation et au perfectionnement de leurs qualités d'épouse, de mère, de productrice, de citoyenne » (Cissé 2002 : 7). Sans aucune ambiguïté, son discours vise les femmes en tant que re-productrices, gardiennes des foyers sénégalais. Lors de l'inauguration du Centre national d'enseignement technique féminin à Dakar, au début des années 1960, il fait la promotion de « l'art ménager », garant de la « civilisation » et d'une bonne gestion de l'État, et en confie la tâche à toutes les femmes du pays :

« De quoi s'agit-il ? Il s'agit de former des maîtresses d'enseignement ménager. Elles auront pour profession, je dis pour mission, d'enseigner l'art ménager, de former des épouses et des mères. En d'autres termes, de rendre à notre planification son sens et son efficacité. La production est faite pour l'homme, qui n'est vraiment homme que rendu à sa vocation, qui est de vivre à son foyer, dans sa famille. Il s'agit d'apprendre, à la femme sénégalaise, l'emploi rationnel et, partant, efficace de l'argent gagné des produits achetés par le ménage ; de lui apprendre, encore une fois rationnellement, les humbles travaux qui sont la base de toute civilisation digne de ce nom ; aménager un logement suivant la fonction de chaque pièce, préparer le budget mensuel, faire le marché quotidien, nettoyer la maison et faire la cuisine, laver et repasser, tailler et coudre et ravauder. Que de gaspillages dans les foyers sénégalais ; que d'aliments jetés à la poubelle, qu'on pourrait faire réchauffer, que de vêtements perdus parce que non raccommodés ! Que de nez qui coulent, que de mains sales chez les enfants. Si l'on répandait, dans nos campagnes, l'usage du savon et du mouchoir, si l'on apprenait, à nos paysans, à construire des lieux d'aisance, on diminuerait la mortalité de moitié. Et cela ne coûterait presque rien à l'État » (ibid. : 8).

À lire cette leçon de « bonne gouvernance » de Léopold Sédar Senghor, on comprend qu'il ne remet pas en cause les fondements du patriarcat. Il affirme sa perception des Sénégalaises en tant que mères, épouses, mineures à éduquer et non comme citoyennes à part entière et à égalité avec les hommes. Selon la politologue sénégalaise Katy Cissé, il considère « la femme sénégalaise [...] inculte, dépensière, et dont l'éducation est gage de l'équilibre des hommes et des foyers » (ibid. : 8). Le positionnement paternaliste du libérateur – il se place en dirigeant protecteur désintéressé du pays ayant autorité naturelle à guider ses concitoyens, moins avancés que lui, en demande, en situation de

⁸⁰ Voir Tableau des acronymes et abréviations p. 17.

mineurs civiques – le pousse à mettre le Conseil national des femmes de l'UPS sous tutelle d'un homme et de deux adjoints, masculins, nommés par le Congrès.

Dans un même élan, le gouvernement de Senghor crée des Sociétés régionales de développement rural (Srdr) afin de coordonner les « débats » de la population paysanne locale. Ces Srdr, en relation avec les coopératives agricoles, sont composées exclusivement de chefs d'exploitations masculins. Ainsi, seuls les hommes pouvaient débattre des politiques à mener tout en bénéficiant des moyens de production, ceux-ci – les semences, l'engrais, le matériel agricole – étant exclusivement distribués par les coopératives (Soumare 2001 : 3). Les femmes ne jouissaient pas du droit à la propriété foncière et n'avaient aucun pouvoir de décision. Elles étaient considérées comme des « partenaires économiques », sans plus de droits. Elles ne participaient pas aux assemblées et leur avis n'était pas pris en compte. Leur sort et leur statut étaient subordonnés à celui des hommes, au travers des instances de développement rural. Comme le souligne la géographe sénégalaise Mame Arame Soumare, « L'association paysanne à but productif était donc une affaire d'homme, jusque dans les années 1980 » (*ibid.* : 3). Ce modèle participatif était défavorable aux femmes rurales.

En effet, depuis son accession au pouvoir, Senghor entendait organiser les femmes, pour leur bien et celui de la Nation, le tout sous sa surveillance ou celle d'hommes qu'il nommait. Fatou Sow insiste sur l'instrumentalisation nationaliste des femmes et le lien entre appropriation du corps des femmes et affirmation du pouvoir :

« Les femmes ont été à la fois sujets et objets des projet nationalistes [et] elles ont été, dans le même temps, réifiées, comme symboles de l'identité nationale, comme objets de compétition entre groupes (colonisés/colonisateurs par exemple) dont le contrôle des femmes, de leur corps, de leur sexualité et de leur fécondité est une manière de signifier la domination et d'en jouir. » (Sow 1997)

Aussi, pendant la présidence Senghor, de 1960 à 1980, des femmes vont-elles intégrer les sphères du pouvoir, dans des ministères généralement associés aux femmes – l'Action sociale, la Condition de la femme, la Promotion humaine... – très progressivement et toujours en nombre limité. Au moment du vote du Code de la famille, en 1972, une seule femme siégeait au Parlement, et cela depuis 1963.

Dans les années 1970, des mouvements féministes, dont *Yewwu Yewwi* (Kane 2008), ont malgré tout émergé mais se sont d'emblée déclarés apolitiques. Ils se sont ainsi soustraits de la sphère du pouvoir. En 1977, la Fédération des associations féminines du Sénégal (Fafs), tout en restant liée à l'État, avance quelques nouvelles revendications. C'est à partir de 1981, sous la présidence d'Abdou Diouf, ancien Premier ministre, qu'un féminisme d'État apparaît (Cissé 2002 : 12) : le nouveau président entend poser ses marques et se différencier de la quête de la reconnaissance de la « négritude »⁸¹ de son prédécesseur, par l'intermédiaire de la promotion officielle des femmes. Il

⁸¹ Ce concept est créé par l'intellectuel martiniquais Aimé Césaire : « La Négritude est la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de Noir, de notre histoire et de notre culture » (Césaire 1936). A partir de cette idée, Léopold Senghor, en donne une nouvelle définition et en fait le vecteur de son engagement

s'appuiera lui aussi sur des mouvements de femmes, qu'il téléguidera. Il crée la Fédération nationale des groupements de promotion féminine. Ces organisations vont devenir les piliers de la nouvelle politique de développement du président et le terreau d'un féminisme des années 1990, soutenu politiquement et financièrement par les organisations internationales (Bit, Pnud, Fonds des Nations Unies pour la Population...), dans la foulée de la Conférence de Pékin, ce qui n'est pas sans valoriser l'action politique du chef d'État.

Avec le temps, la situation agricole se détériore et les solutions apportées par les associations de femmes rurales naissantes s'avèrent officiellement les bienvenues par les pouvoirs publics. En effet, de 1968 à 1988, la sécheresse sévit dans les pays du Sahel et la Politique d'ajustement structurel du secteur agricole (Pasa), imposée par les institutions financières internationales, dans le but de créer plus de compétitivité, se traduit par un désengagement de l'État et une responsabilisation exponentielle des populations paysannes. La « Politique de population » adoptée par le gouvernement sénégalais en 1988 est alors centrée sur la maîtrise de la croissance démographique et la question des déséquilibres régionaux. L'apport des femmes est officiellement considéré par le gouvernement comme négligeable (Soumare 2001 : 3) car perçu par ses protagonistes comme trop économique et politique pour elles.

À travers les Groupements de promotion féminine (GPF), l'État et les Organisations non gouvernementales (ONG) visant les groupes dits défavorisés, identifiés selon eux comme les jeunes et les femmes, commencent à utiliser les paysannes comme dynamiseurs d'un secteur en déclin. Créés essentiellement entre 1991 et 1998, les GPF, comme les Groupements d'intérêt économique (GIE), permettent ainsi aux femmes rurales, particulièrement touchées par la montée de la pauvreté, de disposer d'un espace où leurs savoir-faire, leurs capacités productives, les richesses qu'elles créent, les valorisent. De fait, elles augmentent à elles seules le niveau de vie sur leur territoire, en créant des richesses et des emplois, y compris masculins (*ibid.* : 5). Elles viennent en discuter lors des assemblées sous la supervision des agents d'encadrement rural mais leur contribution reste marginale. Aussi, à travers ces organisations qui se disent féminines, les femmes sont politiquement propulsées aux niveaux institutionnel, économique et décisionnel, tout en restant dirigées par des équipes masculines.

En 2007, le président Abdoulaye Wade ouvre les portes des forces armées du pays aux femmes par la formation de contingents de cinquante filles dans la gendarmerie (APS 2007). Cette « féminisation » de l'armée, comme aime à la qualifier le successeur de Diouf, va se prolonger en 2008 par le recrutement de 300 « militaires du rang » de sexe féminin. Le président en exercice entend montrer selon ses propres termes « un symbole important » dans les progrès vers l'intégration du genre en ajoutant sa signature – « les femmes ont leur place dans tous les secteurs

socialiste tout en gardant des relations rapprochées avec les Occidentaux : « La Négritude, c'est l'ensemble des valeurs culturelles du monde noir, telles qu'elles s'expriment dans la vie, les institutions et les œuvres des Noirs. Je dis que c'est là une réalité : un nœud de réalités » (Senghor 1964 : 9).

d'activités de la nation » (*ibid.*) –, ce qui le détache en partie de ses prédécesseurs. Tout en affichant un discours progressiste en termes de genre, Abdoulaye Wade utilise les portes de l'armée afin de transformer ses paroles en actes. Ce choix, loin d'être neutre, a pour ambition de satisfaire toutes les parties, partis politiques, chefs religieux, organisations de femmes, sans prendre de grands risques sur le terrain de l'égalité de genre. En effet, en renforçant les forces armées, c'est-à-dire en optant pour la piste militaire, il sublime sa vision de la place des femmes, qui se doivent de rester sous l'autorité d'un ordre, dirigé par des hommes, qui leur est supérieur.

Aujourd'hui, le Plan d'orientation pour le développement économique et social 1996-2001 (IX^e Plan) mentionne la nécessité « de libérer le potentiel productif des femmes, en prenant des mesures spécifiques leur donnant accès au capital, aux ressources, à la terre, à la technologie, à l'information, à l'assistance technique et à la formation ». Cette nécessité était déjà mentionnée dans le Plan d'action national pour le Sénégal soumis à la Conférence de Pékin en 1995, la relation « femme-économie-élimination de la pauvreté » étant libellée comme priorité de premier rang.

Aussi, les successeurs de Léopold Sédar Senghor, tout en se démarquant volontairement les uns des autres, lui emboîtent-ils le pas jusqu'à créer un féminisme d'État, qui sera ensuite mis sous surveillance des grandes institutions internationales. À l'origine, le concept de féminisme d'État, tel qu'il a été analysé et développé par les politologues américains Gary Goertz et Amy Mazur, était défini comme tel : « toute action des agences de mise en œuvre des politiques pour les femmes qui inclut les revendications des mouvements des femmes et de ses acteurs au sein de l'État afin de produire des résultats féministes à la fois sur les processus politiques, sur les impacts sociétaux ou les deux » (Goertz & Mazur 2008 : 244-270). La définition appliquée au Sénégal ne décrit pas des stratégies convergentes entre politiques publiques et mouvements des femmes ou féministes mais plutôt l'appropriation par l'État des politiques de « promotion de la condition féminine », ce qui se rapproche davantage de ce que les deux politologues regroupent sous une définition qu'ils ont eux-mêmes corrigée (relativement aux pays d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest) : « les mécanismes et les agences de mise en œuvre de politiques pour les femmes sont devenus des agences de l'État, à tous les niveaux du gouvernement – national, régional ou local – ou des types d'organes (élus, nommés, administratifs, ou juridiques) à qui la responsabilité de promouvoir l'avancement des femmes et l'égalité de genre a été officiellement confiée » (*ibid.*). Tous les présidents sénégalais entendent promouvoir et contrôler les mouvements féminins (et non féministes) sur leur territoire, y compris en essayant la piste militaire, et ne pas laisser de place aux revendications féministes. De cette manière, ils prennent une assurance sur la paix sociale (sous-traitance de la gestion du bien commun) qu'ils mettent entre les mains des femmes via le contrôle de ces organisations féminines, tout en gardant la propriété de leurs corps en tant que productrices et nourricières des générations futures.

Parallèlement, l'État sénégalais a su, depuis l'indépendance, développer une rhétorique ostensible des rapports de domination de genre, ce qui manifestement a des effets repoussoirs sur les

organisations de femmes ou féministes. La relecture des discours de Léopold Sédar Senghor est à ce titre très éclairante :

« On s'étonne de l'instabilité de nos foyers, de la fréquence des divorces dans notre pays. Rien d'étonnant si le mari ne trouve pas, chez lui, l'ordre et la propreté de son bureau. Si la femme est plus préoccupée de ses boubous et de ses bijoux que de ses enfants, si elle ne sait pas coudre un bouton ou cirer des chaussures ? Si la poupée n'ouvre la bouche que pour réclamer de l'argent » (Cissé 2002 : 8).

Le mot « poupée » est grotesque. Mais grâce à son emploi, une meilleure compréhension des enjeux de cette société néocoloniale, héritée de la colonisation française, une des rares qui ne connaît pas complètement une situation de conflit armé sur le continent⁸², a fait surface. Le lien entre les concepts de mariage, de culture, de religion, de droits, s'organise. Les valeurs ethniques locales et les besoins d'assujettissement des colons français ont contracté un bon mariage qui a enfanté une hiérarchisation naturelle structurée entre Sénégalais et Sénégalaises. Par leur rôle de re-production des esclaves, puis des forces de travail des exploitations coloniales, et aujourd'hui de porteuses de la Nation, les femmes, prises dans leur ensemble, occupent la sphère privée, sans jamais pouvoir y déroger. Les hommes quant à eux, de par leur rôle de chef, doivent incarner cet ordre et le rendre visible, jusqu'à le défendre. Cette fonction ne peut s'exercer qu'en dehors du cercle intime sous peine d'être totalement inutile et inefficace. De fait, le foyer, le ménage, est le lieu où les enjeux sociaux les plus cruciaux se jouent, sans que cela ne soit visible. À partir de ce noyau, hérité des relations de pouvoir entre dominés/dominants, esclaves/esclavagistes, colonisés/colons, d'autres pressions peuvent aisément faire leur entrée en scène et interpréter une partition encore plus ordonnée, normée et légiférée.

La relation entre organisations féminines et État patriarcal ne saurait d'ailleurs plus aujourd'hui être remise en question, d'autant qu'elle est représentée comme le pilier de sortie de crise et de survie d'une société en déclin économique. La nécessité institutionnelle de la part des pouvoirs publics de s'allier avec les organisations de femmes est désormais cantonnée à des secteurs comme l'économie au détriment de ce qui touche à la sphère privée, dont la gestion de la famille ou du foyer forme le cœur. Cette contradiction implicite – l'économie peut à la fois être publique et privée (famille/foyer) et ces deux facettes sont gérées de façon formellement distincte par les pouvoirs publics – révèle une forme d'épine dorsale sur laquelle les deux parties, État et organisations de femmes, cheminent, le plus souvent ensemble. Cette contradiction forme danger. À tout moment, les organisations de femmes risquent de retomber dans le négligeable, pour peu que la situation économique nationale s'améliore, leurs initiatives réquisitionnées par le pouvoir. Inversement l'État en organisant cette relation avec les organisations de femmes sur le terrain économique risque de se retrouver confronté à cette question de la gestion du foyer, lieu invisible de pouvoir des femmes.

⁸² Le conflit en Casamance reste sourd mais bien présent.

De fait, plus les femmes créent des structures autonomes, en parallèle mais en soutien latent des systèmes de pouvoir, plus elles s'éloignent des lieux de décision (Cissé 2002 : 13). Et l'enjeu de la présence là où les décisions se prennent ne semble pas être mesuré à sa juste valeur par les principales intéressées. En visant l'efficacité, les organisations de femmes sénégalaises perdent paradoxalement en stratégie car leurs luttes viennent alimenter la rhétorique politique du pouvoir sans qu'elles en soient remerciées. En revanche, elles servent volontiers d'alibi aux pouvoirs publics. Comme le souligne la politologue sénégalaise Katy Cissé à propos de la place des organisations de femmes sénégalaises, « il ne s'agit pas d'une présence efficiente et productrice d'effets positifs mais d'une "présence absence" qui n'est le plus souvent qu'un alibi de représentation » (Cissé 2002). Cette relation de « présence absence » se mesure à son inefficacité tant politique qu'économique. D'un côté, face aux plans d'ajustement structurel, la mobilisation des GIE par exemple n'a pu faire le poids et n'a pu efficacement lutter contre la pauvreté. De l'autre, les organisations de femmes font peu le lien entre le politique et l'économie ou le négligent. D'ailleurs, les personnes interrogées dans le cadre de cette recherche se situent globalement et implicitement davantage dans l'image d'une politique par procuration, représentative, que dans une politique participative, où le citoyen a non seulement son mot à dire mais peut agir. La grande majorité exprime la critique de la politique politicienne, qui n'est pas là pour « aider » les populations. Apparaissent les mots « transparence », « légalité »... autant de mots qui ne seraient pas traduits dans la réalité. Cette politique est décrite comme un « champ de bataille », le lieu de « jeux politiques », où tout le monde veut créer son propre parti (il y en a plus d'une centaine), où les uns passent leur temps à « poignarder » les autres et inversement, un « conflit » entre partis au pouvoir et dans l'opposition, des batailles de personnes, autant de facteurs qui sont considérés comme non paisible et non profitable à l'ensemble de la société sénégalaise. Marème Cisse Thiam, haute fonctionnaire, traduit cette situation comme la conséquence du fait que « tout le monde veut diriger quelque chose ». Madjiguène Cissé, présidente d'un réseau de femmes, précise que le pays vit un « blocage », tant au niveau des institutions que dans toutes les instances politiques et s'inquiète de la lenteur de l'opposition qui a du mal à se structurer, considérée comme « éparpillée », qui n'arrive pas à régler ses propres problèmes internes de « leadership ». Fatou Ndiaye Turpin, coordinatrice d'un réseau d'organisations de femmes, et Binta Sarr, présidente d'une association autogérée de femmes, parlent d'instabilité et de crise institutionnelle, caractérisée par de nombreux remaniements ministériels qui empêchent le suivi des affaires publiques. De fait, beaucoup s'auto-excluent spontanément du processus politique et ne situent pas leurs actions, quelles qu'elles soient, personnelles ou collectives, au niveau politique national. La majorité se place non seulement dans un en dehors mais également dans une position sinon de victime impuissante, au moins détachée.

Toutefois, des mouvements radicaux mais marginaux revendiquent l'égalité des droits entre hommes et femmes. Leur terrain de prédilection s'appuie sur le code de la famille, duquel ils rejettent les lois sur le mariage et l'héritage. Beaucoup restent néanmoins en retrait, estimant que la

législation offre une certaine liberté de choix. En parallèle, le Conseil sénégalais des femmes (Cosef) se réapproprie la scène politique et de concert avec d'autres organisations de femmes obtient la loi d'interdiction de l'excision (1999) et la réforme de la loi fiscale (2001)⁸³.

3. Une ambiguïté de genre et un antiféminisme fondateurs de la politique post-apartheid

En Afrique du Sud, en 1992, des militantes féministes créaient la Coalition nationale des femmes d'Afrique du Sud. Cet organisme, composé de cinquante-quatre groupes de Sud-Africaines, avait pour but l'égalité des droits devant la loi et des opportunités (Mufweba 2003 : 34-36). Cette organisation fait immédiatement institution au sens où elle intègre un système d'organisation adopté et soutenu par les pouvoirs publics. Dans la nouvelle constitution du pays, l'article de loi 108 de 1996 est promulgué et est inclus dans la « Déclaration de droits » (*Bill of Rights*). Le chapitre 2, section 9 (3) de cet acte déclare que « L'État ne peut injustement discriminer quiconque, directement ou indirectement, pour aucune raison, y compris la race, le genre, le sexe, la grossesse, le statut marital, l'origine ethnique ou sociale, la couleur, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la religion, la conscience, la croyance, la culture, la langue ou la naissance » (Morrison 2004 : 238-244). Notons ici au passage l'équivalence des concepts de « race », genre et sexe, d'âge, d'orientation sexuelle, de croyance... avec la grossesse. Cette mention indique l'importance donnée au statut de mère au moment de la constitution, les militantes anti-apartheid étant davantage considérées comme « mères de la révolution » que comme « révolutionnaires » (Meer 1998 : 80).

Néanmoins, le vote des différentes lois sur l'égalité, des lois anti-discriminatoires et de la politique de discrimination positive (*affirmative action*) depuis 1993 a bénéficié aux femmes et, dans une certaine mesure, a aidé à améliorer le processus d'intégration des femmes dans des professions précédemment occupées massivement par des hommes (Nel & Bezuidenhout 1995).

Pendant la lutte de libération nationale, parler d'inégalités de genre était pourtant taxé de divisionnisme (Lewis 2007 : 3) par les dirigeants de l'ANC. Ces derniers interprétaient cette rhétorique comme facteur de risque politique et de division des acteurs de la transformation politique en cours. En effet, le pouvoir sud-africain postapartheid a prioritairement orienté les militants et le gouvernement sur des problématiques de classe et de « race » et a prêté moins d'attention aux questions de genre. De fait, les femmes ont davantage été traitées comme « destinataires d'une politique gouvernementale et non comme actrices de la construction de nouveaux États » (Seidman 1999 : 287-307). La prise en compte des égalités de genre est alors considérée par les pouvoirs publics comme la conséquence de toutes les autres législations vers une réelle justice. Ce choix politique, est largement porté par de nombreux militants anticolonialistes qui considèrent toute forme de revendication spécifiquement « féminine » et plus encore le féminisme comme une forme d'impérialisme culturel, sous-entendu importé du « Nord », donc des

⁸³ Le débat sur le code de la famille reste ouvert et notamment les questions de la polygamie et de la parenté conjointe.

colonisateurs. Cette notion d'impérialisme culturel est plus généralement inscrite dans le marxisme, très emprunt d'universalisme. En effet, l'« école » universaliste considère que l'égalité se réglera en même temps que la démocratie, par voie de conséquence. Elle ne prend pas en compte de dimension sexuée de la citoyenneté, de son exercice, et de la relation entre l'individu et l'État. Les droits et les devoirs du citoyen seraient les mêmes que le citoyen soit homme ou femme et dans tous les cas l'identité sexuelle du citoyen ne serait pas en jeu.

Aussi, la transition vers une démocratie libérale a occulté le rôle des mouvements de femmes (Hassim 2006), concentrée qu'elle a été sur les actions des élites (Waylen 2004 : 15), tant et si bien que les femmes ont peu participé à la table de négociation multipartite qui eut lieu en 1992 préparant le projet de constitution.

Pour autant, des militantes noires ont investi de nouvelles formes d'organisations politiques. Comme le souligne Portia Lewis, politologue française, à l'époque de l'interdiction de tous les partis politiques africains (années 1970), l'action politique venait des townships noirs où des organisations civiques se créaient et des femmes y participaient massivement (Lewis 2007 : 44). Leur entrée en politique s'est faite par l'intermédiaire de trois organisations féminines régionales entre 1981 et 1984 : la *United Women's Organisation*, la *Federation of Transvaal Women* et la *Natal Organisation of Women*. Par ailleurs, les femmes ont massivement investi les syndicats, où leur proportion a joué dans l'équilibre des débats internes. Loin d'ignorer la critique des systèmes capitaliste et d'apartheid, elles ont ajouté la composante de division de sexe, en évoquant tout simplement la réalité de leur vie quotidienne (double journée, interdiction par le mari de participer à une réunion, salaires plus faibles...) et du statut inférieur qui leur était conféré y compris parmi les « camarades ».

Comme dans toute la région, des femmes noires se sont engagées dans les luttes anticoloniales en donnant davantage de sens politique à leurs actions (McFadden 2005 : 1-18). Elles entendaient devenir des sujets autonomes, ayant conscience de leurs droits et devoirs, conditions qui les ont mises en situation de demander autant protections qu'obligations à l'État⁸⁴. Aussi, la dynamique entretenue par les féministes noires a représenté un saut intellectuel et politique important en termes de formulation d'une « épistémologie de gauche » plus inclusive. De plus, des femmes noires ont ainsi pu, pour la première fois dans l'histoire africaine, se confronter à l'État en tant que personnes

⁸⁴ Patricia McFadden précise néanmoins qu'alors que cet engagement des femmes pendant les luttes pour l'indépendance contre les patriarcats africains et européens se reflète largement dans l'historiographie de la région, les intellectuels de gauche les plus radicaux (la plupart des hommes blancs) n'ont pas jugé digne de le mentionner. La référence la plus proche qui en est faite dans les textes historiques et politiques sur la résistance de l'Afrique australe est celle des mères des grands hommes ou des prostituées.

ayant, du simple fait de leur appartenance aux sociétés indépendantes, des droits et des devoirs, non uniquement basés sur leur statut de « race », de classe ou de position sociale (*ibid.*)⁸⁵.

Toutefois les femmes dans leur ensemble sont restées considérées par le pouvoir postapartheid comme « membres auxiliaires » de la Nation, re-productrices d'enfants – pour la révolution – et en particulier de garçons, et ne sont pas entrées à égalité dans les institutions du pouvoir. Cette inégalité révèle une constante du nationalisme, essentiellement attaché à l'affirmation d'une identité politique plutôt qu'aux réformes sociales.

Des féministes sud-africaines ont très tôt ébauché cette analyse. Dans les années 1990, partout dans le monde, la différence entre les sexes commençait à être considérée comme socialement construite (les « rapports sociaux de sexe »), ne s'arrêtant pas à des considérations biologiques (le différentialisme). Aussi certaines militantes sud-africaines, et en particulier les protagonistes de l'*African Gender Institute*⁸⁶ ou de la revue *Speak*, amorçaient l'intégration de ces différences théoriques dans leurs revendications. « Les changements structurels dans la vie des femmes, de nouveaux schémas de participation dans l'éducation et le travail, une organisation domestique transformée, etc. contribuèrent à leur offrir de nouvelles possibilités de contester les inégalités sexuelles existantes dans de nombreux domaines », précise la sociologue sud-africaine Gay Seidman (Seidman 2000). Parallèlement, cette mouvance était accompagnée d'une réflexion théorique locale qui perdure. En effet, selon la chercheuse, l'Afrique du Sud est au centre d'un débat fondamental du féminisme : l'universalisme versus revendication identitaire (*ibid.*). Ce débat dépasse largement les frontières sud-africaines puisque, en particulier au Sénégal, cette tendance à universaliser les questions de genre est explicitement appropriée par les pouvoirs publics locaux comme les institutions internationales afin de faire barrage à des perspectives féministes dont l'objet est d'isoler les manifestations traditionalistes ou religieuses et d'interroger les identités de genre comme facteur de politisation des actions.

En 1994, les mouvements féministes, dans l'enthousiasme de la prise en compte des revendications d'autres mouvements sociaux, réussissaient à faire adopter par l'ANC la *Women's Charter for Effective Equality* (Charte des femmes pour une réelle égalité)⁸⁷, où elles abordaient tous les domaines, de la politique à l'économie, en passant par les droits élémentaires et la protection vis-à-vis des violences sexuelles. Paradoxalement, cette charte a enterré la question des inégalités de genre, laissant croire qu'elle était définitivement réglée par la libération nationale (Hassim 2006). Par ailleurs, la réaction du pouvoir contre l'entrée des femmes dans le domaine public a été instantanée et sans compromis dans les années qui ont immédiatement suivi l'indépendance (McFadden 2005 : 1-18). Les hommes noirs

⁸⁵ L'État colonial avait auparavant refusé de reconnaître l'existence-même des femmes noires en tant que personnes, en les reléguant à leur rôle de gardiennes et de surveillantes permanentes des hommes, au sein de ce qui était nommé les « familles africaines ».

⁸⁶ *African Gender Institute*, <<http://web.uct.ac.za/org/agi/index.html>>, consulté le 7 avril 2010.

⁸⁷ *Women's Charter for Effective Equality*, <<http://www.kznhealth.gov.za/womenscharter.pdf>>, consulté le 26 mars 2010.

ont plaidé pour la « redomestication » des femmes qui avaient été actives en tant que combattantes contre le régime d'apartheid, cherchant à réhabiliter une culture nationale où l'asservissement des femmes était central. Patricia McFadden considère à ce titre que les hommes noirs de toutes classes ont toujours été préférés aux femmes par le même patriarcat qui a facilité le privilège raciste et institutionnalisé des hommes blancs. Elle ajoute que l'utilisation de l'hétérosexualité comme mécanisme de pouvoir et de contrôle sur les femmes et sur quelques hommes, n'est pas uniquement une caractéristique des sociétés patriarcales, mais reflète également le traumatisme sexuel associé à l'esclavage (McFadden 1996). Les négriers brutalisaient sexuellement les Africains dans le but d'exterminer leur identité. Les Africains ne font que répéter la division des privilèges et l'enfermement des identités, dans une Afrique mâle, où les femmes seraient des sœurs, épouses, mères ou filles des hommes qui incarnent l'histoire, l'actualité et le futur du continent. Les organisations de femmes ou féministes déclencheraient la crainte de la « perte de revendications patriarcales masculines », autrement dit la mise en danger du « sexe masculin » (McFadden 2000). Ces revendications sont essentiellement reproduites et rendues « naturelles par le biais de notions et pratiques dépassées de la masculinité et de l'hétérosexisme » (*ibid.*). Même si la sociologue Gay Seidman précise qu'« en cherchant à s'assurer que les femmes seraient nettement représentées dans les nouvelles instances décisionnelles et que les nouvelles institutions prendraient clairement en compte la question des genres lors de l'élaboration et de la mise en place de politiques spécifiques, les féministes espéraient parvenir à intégrer le souci de s'attaquer à l'inégalité des femmes dans les structures mêmes du nouvel État » (Seidman 2000), la réalité contemporaine de l'État différencié selon les sexes ne peut être contestée. Les citoyens des différents genres n'ont pas le même rapport avec l'État. Pourtant, et davantage aujourd'hui avec l'élection de Jacob Zuma, l'État s'adresse explicitement aux citoyens de manière indifférenciée, universaliste abstraite, comme un ensemble sans contraste, ce qui renforce les inégalités sexuelles puisqu'il les ignore.

À ce propos, deux personnes interrogées lors de l'enquête de terrain dénoncent les inégalités dans la représentation au sein des mouvements, la représentation masculine du corps des femmes et les violences de la société sud-africaine. Par ailleurs, la rhétorique développée par la majorité des personnes interrogées compare davantage les femmes entre elles, faisant glisser le débat vers des questions de classe, explicitement spécifiées, et de « race », globalement forclues mais implicitement présentes (les pauvres, les rurales, les banlieues...). Ce parti pris, conscient ou inconscient, illustre le contexte national et l'héritage des luttes de libération nationale, qui comme Mercia Andrews directrice d'une ONG de défense des droits des paysans, le précise, font passer les luttes des femmes après les grands combats politiques (Cohen & Andrew 1987) ou la lutte des classes (Delphy 1998). Elles confortent la tendance gouvernementale vers l'uniformisation des citoyens, hommes ou femmes, en tant qu'ils appartiennent à une classe ou à une « race », et non à un genre.

Même si en Afrique du Sud et au Sénégal, les conséquences de l'institutionnalisation de genre sur la construction politique des organisations de femmes ou féministes se mesure différemment, deux stigmates méritent d'être relevés : la dépolitisation au sens classique, c'est-à-dire au sens d'éloignement des instances du pouvoir, des mobilisations des organisations d'un côté, et le choix de privilégier les divisions de classe et de « race » de l'autre côté. Ces stigmates ont en commun d'éloigner ces organisations des deux pays d'un imaginaire ou d'une conception de la politique par le bas. En quelques années, elles ont orienté à la baisse des pans entiers de mobilisation politique, ce qui est aujourd'hui accentué par les concentration, compétition, demande de flexibilité, requis par l'environnement mondialisé, hypermoderne, desdites organisations comme des États.

II. Les mécanismes de l'institutionnalisation du genre :

bases de la dépolitisation du concept de genre

Compte-tenu des mécanismes de l'institutionnalisation du genre en Afrique du Sud et au Sénégal et de ses conséquences différenciées sur les modalités d'intervention dans la sphère publique des organisations de femmes ou féministes aux niveaux local ou global, il apparaît important d'identifier les mécanismes politiques qui ont permis cette institutionnalisation. Des Sommets onusiens aux conditions affichées par les institutions financières internationales à propos des aides au développement, les organisations de femmes ou féministes se retrouvent en position d'alliance ou de rupture. La financiarisation de l'intégration du genre dans les politiques publiques au niveau local infléchit largement les prises de position politiques desdites organisations ainsi que leurs terrains de revendication. Globalement, les avancées en termes d'égalité de genre sont jugées maigres, l'État privilégiant le discours aux actes. Cette base de négociation politique incessante, existante depuis la modernisation des deux États, coïncide par ailleurs avec l'apogée de la « société de l'information ». L'idéologie binaire véhiculée par cette vision des relations mondialisées se reflète immanquablement sur les représentations des relations de pouvoir : économie versus politique, social versus politique, droits versus luttes, victimes versus acteurs... autant de binômes qui ne sont ni interchangeables ni objets de mélange. Il s'agit alors démontrer que cette institutionnalisation du genre est à l'image de la société numérique colonialitaire, binaire, et qu'elle inclut l'ensemble de ses paradoxes.

1. Relations sociales hiérarchisées : une mécanique binaire

L'Afrique du Sud et le Sénégal connaissent de façon historiquement différenciée, des relations sociales très codées, autant par la tradition que la religion, des relations hiérarchisées de « race » ou entre ethnies, des rapports de subordination et de dépendance entre jeunes et aînés. Les deux pays connaissent également depuis respectivement la fin de l'apartheid et l'indépendance une forte institutionnalisation de genre, c'est-à-dire une politique étatique qui privilégie la légifération des questions d'égalité hommes-femmes au détriment de l'égalité elle-même. Cette institutionnalisation

opère selon des modalités différentes, mais a des impacts mesurables sur les actions politiques des différentes formes d'organisations de femmes (voir *infra*).

Ces relations hiérarchisées et cette institutionnalisation forment par leurs forts ancrages quotidiens, tout autant que symboliques et épistémiques, un des piliers des obstacles rencontrés par les organisations de femmes ou féministes afin d'agir politiquement sur la « société de l'information » ou afin d'utiliser les outils de la « société de l'information » à des fins politiques. En créant des cadres prescrits pour la gestion de la vie quotidienne comme pour la gestion de l'action politique, ce contexte inhibe de potentielles innovations par les TIC qui prendraient en compte une perspective de transformation des rapports de domination.

De plus, l'analyse contemporaine des différentes manifestations des violences de genre dans les deux pays tendent à démontrer que l'augmentation et l'aggravation des violences sexuelles à l'égard des femmes révèlent une conjonction/croisement des manifestations de la colonialité du pouvoir et de l'hypermodernité, avec le soutien des outils de la « société de l'information », qui alimentent l'appropriation du corps des femmes. L'État sud-africain par exemple reproduit à travers la mise en exergue de masculinités dominantes – qui valorisent la virilité, qui se défendent d'une *émasculation*, qui s'autorisent implicitement ou explicitement des violences sexuelles à l'égard des femmes – des rapports de pouvoir légués par le colonialisme et l'apartheid et ne semble pas pouvoir négocier de nouvelles expressions. Au Sénégal, l'État décline cette appropriation entre expression d'un paternalisme assumé, féminisme d'État et politique du statu quo notamment avec les décideurs religieux. Aussi, dans les deux pays, malgré les mécanismes législatifs et institutionnels mis en place, le socle national continue-t-il à reposer sur un *système violent*, base patriarcale de division de classe (sociale), de « race », de genre, précédant les époques pré-coloniale et coloniale. Ce système passe par l'appropriation légale, illégale et illégitime du corps des femmes, *objet* de reproduction nationale.

Dans les deux pays, la « société de l'information » ne peut exister et se développer que sur le terreau des inégalités de genre, aussi épouvantables soient-elles. Autrement dit, si le système patriarcal doublé de la colonialité du pouvoir n'existaient pas cet ensemble de politiques (qui croisent marché et ingérence épistémique) ne pourrait pas fonctionner et ne perdurerait pas car la « société de l'information » alimente par ailleurs ces inégalités.

D'ailleurs, la démocratie reste circonscrite à un domaine de représentation binaire, normé : hommes/femmes, riches/pauvres, Blancs/Noirs, jeune/aîné, masculin/féminin, dominant/dominé. À elle seule la binarité hommes/femmes se substitue à toutes les autres (Butler 2004). Montrer sa « différence » (Wallerstein 2004), c'est prêter le flan à toutes les violences générées par la recherche d'un ordre, d'une normalité comme repère social et politique intelligible. Proposer une autre grille de lecture à multiples entrées de l'exercice démocratique, notamment en utilisant la transversalité des TIC,

la force de l'hypertexte⁸⁸ de l'Internet ou encore l'effet démultiplicateur et mondialisé de l'action de diffusion/publication de contenus sur l'Internet, c'est directement dépasser la *mécanique binaire* tant des systèmes de domination que de l'informatique et s'opposer à l'injonction qui est faite par l'hypermodernité d'« être connecté », de répondre dans l'immédiateté, de souscrire à l'abondance et à l'excès, d'accélérer les rapports violents.

2. Les effets politiques de l'institutionnalisation de genre

L'institutionnalisation de genre impose de fait une dialectique des droits (des femmes – position défensive), inhibant celle de leurs luttes (position offensive), c'est-à-dire qu'elle éloigne les organisations de femmes du pouvoir et de la décision politique (analyse des relations de pouvoir versus réponse aux injonctions du pouvoir en place). Comme le souligne Jane Bennett, directrice de l'*African Gender Institute* à propos de l'Afrique du Sud, cette logique peut entraîner une situation qualifiée de « quasi-schizophrène ». Elle précise : « il existe, par exemple, des outils juridiques puissants sur l'égalité des chances et contre la discrimination, mais la réalité quotidienne est que le chômage, la précarisation croissante du travail et les fermetures d'usines signifient que le discours démocratique reste un “mensonge” » (Bennett 2009). Le genre trouve ici une fonction latente qui consiste à valoriser le discours sur les droits des femmes (légaliste) au détriment de la lutte (revendicatif) pour rendre ces droits effectifs. Cet exercice de balancement entre fonctions explicites et latentes d'un système social a souvent permis d'occulter les questions sociales essentielles qui consistent à détourner les personnes du rôle social de leur choix (Linton 1936). Le concept de genre tel qu'il est alors utilisé est tronqué de ses fondements théoriques féministes et se réduit à sa définition institutionnelle : l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Les exemples sénégalais et sud-africains permettent d'analyser ces effets politiques collatéraux de l'institutionnalisation du genre. En identifiant les nouveaux rapports de pouvoir générés par les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité de genre dans les deux pays, il est possible de rompre avec l'évidence qui consisterait communément à croire que, comme l'appareillage législatif (l'institué) existe, l'égalité existe. Dans le sillon du sociologue français René Lourau, il est important de se demander si « le simulacre de réalisation du projet initial accompagne forcément l'échec de ce projet » (Lourau 1978 : 66), le projet étant ici la promotion de l'égalité de genre. L'évidence selon laquelle le genre tel qu'il est géré ou intégré par les pouvoirs publics (l'institutionnalisation) interrogerait les rapports de pouvoir selon les mêmes prismes d'analyse des dominations que la théorie féministe (l'instituant) demande à être remise en cause. Ainsi, les questions entourant la prise de parole, la victimisation, la subjectivité, le pouvoir, le regard, les silences, la connaissance et la

⁸⁸ L'hypertexte est un système informatique qui permet de relier des médias/supports d'information numériques (texte, audio, vidéo) les uns avec les autres par des liens, appelés hyperliens. Ces hyperliens permettent d'accéder automatiquement à un média dans son ensemble depuis un autre média. Le Web représente l'utilisation la plus aboutie de ces liens.

Nation, ont souvent été abordées dans la théorie féministe africaine, mais semblent nécessiter un complément d'investigation (Ronit 2006 : 1-10). Un des marqueurs étudié est la théorie féministe sud-africaine qui connaît un croisement entre disparition définitive sous l'idéologie antiraciste – qui a cimenté la lutte de libération nationale – et formes de radicalité ou d'innovation uniques au monde.

En effet, des mécanismes nationaux pour l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques ont bien été créés dans les deux pays (voir Annexe 9). Mais, leur effectivité comme leur étendue sont, suivant les pays, plus ou moins flagrantes. Elles se mesurent notamment à leur confrontation avec la réalité quotidienne qui pour chacun des pays révèle une augmentation et une accélération des violences contre les femmes, une paupérisation des femmes et des inégalités sociales très prégnantes. D'ailleurs ces constats se mesurent aux résultats et à l'analyse de l'origine de ces mécanismes. Ont-ils émergé de la seule volonté de l'État ou ont-ils été impulsés par des mouvements sociaux ? Si oui lesquels et dans quelles conditions ? Les personnes interrogées proposent des réponses variées.

Au Sénégal, Fatou Ndiaye Turpin, coordinatrice du réseau *Siggil Jigéen*, après avoir rappelé que les Sénégalaises sont sous « dominance des hommes », insiste sur les acquis de la Conférence de Pékin. Selon elle, la rencontre a permis au pays de se doter d'un « environnement juridique qui est très favorable à la femme » et aux organisations de femmes d'organiser des campagnes de sensibilisation pour que les femmes connaissent mieux leurs droits, malgré des « poches de résistance » tenaces. Elle évoque néanmoins la difficulté de « déconstruire une construction sociale ». Fatou Diop met les acquis au crédit du « mouvement associatif féminin qui est de plus en plus revendicatif en termes de droits, [...] des activistes, des féministes ». Elle cite notamment la réforme récente du code de la famille qui accorde « le droit à l'égalité sur la fiscalité entre les hommes et les femmes, [ce qui signifie] que la femme salariée a aujourd'hui la possibilité de prendre en charge sa famille ». Fatou Sarr Sow, enseignante-chercheuse en genre à l'université de Dakar, estime pour sa part qu'il y a une « tendance, un volontarisme politique pour réduire les disparités sur le principe ». Elle donne l'exemple récent de l'accès des femmes à l'armée. Elle reconnaît qu'il y avait « certains bastions qui demeuraient bastions des hommes qui sont en train de tomber du fait d'une volonté politique ». Elle développe un argumentaire contraire à l'idée de changement réel et de récente égalité « dans la pratique ». Elle estime qu'il existe encore une « très grande différence » entre les femmes et les hommes dans les « instances de décision », notoirement due aux écarts entre garçons et filles dans « l'accès à la connaissance » : « il y a une disparité très large qui s'explique par l'histoire ». Elle étaye son affirmation sur la base d'une étude qu'elle est en train de mener sur le « profil différentiel de l'emploi et du travail ». Elle ajoute : « quant à l'accès aux ressources, c'est la même logique ; les femmes n'ont que 14% des terres, quand on regarde le cheptel, nous avons les chiffres qui montrent les disparités dans les différents secteurs ». Ce en quoi elle s'accorde avec Marème Cisse Thiam, présidente d'une association de femmes universitaires, qui pense que la « notion du genre est maintenant assez développée dans nos stratégies, dans notre façon de concevoir les choses, mais il faut dire qu'il y a

un grand décalage avec la réalité ». Binta Sarr, présidente d'une grande association autogérée de femmes, reconnaît des « avancées significatives, dans le domaine du droit » et estime que le Sénégal présente un environnement juridique favorable à la « promotion économique, sociale et culturelle des femmes », avec l'existence de textes de loi, la signature par le Sénégal de la plupart des conventions internationales. Elle déplore par contre la faible « effectivité des droits ». Myriam, chanteuse de rap, considère, sans la nommer comme telle, que l'intégration du genre est une affaire entre les mains des populations et est une « bataille de longue durée, parce qu'il faudra changer les mentalités », ce qui demande de repartir de la base, de « l'éducation-même des enfants, [afin de] faire comprendre à un garçon, qu'il est l'égal de sa sœur ». Par contraste elle insiste sur son rejet d'une « parité de façade » et affirme préférer parler de « parité positive et productive » pour laquelle l'égalité quantitative entre hommes et femmes est dépassée par une égalité qualitative où « les femmes doivent vraiment avoir la qualification qu'il faut ». De fait, la majorité des personnes interrogées au Sénégal révèlent par leur réponse une représentation par le haut de ces mécanismes d'égalité de genre. Elles ne se présentent pas comme étant leurs promotrices mais plutôt leurs observatrices.

De nombreuses militantes d'ONG ou de réseaux de femmes ou féministes s'accordent pour reconnaître, comme Marianne Coulibaly, responsable de la section défense et appui des femmes du Réseau africain pour le développement intégré (RADI), et actuelle secrétaire générale du Synpics (Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal), que « sur le plan de la théorie, le droit sénégalais est apparemment juste avec les femmes » et que des « avancées significatives » existent même si l'ensemble reste « dérisoire » (Allafrica Global Media 2007). Parmi les avancées, les dispositions permettant à une femme salariée de prendre en charge son époux en termes de protection sanitaire et de fiscalité, l'ouverture de certains corps militaires et paramilitaires tels que la douane et la gendarmerie aux femmes, et la possibilité nouvelle pour les femmes d'occuper des postes de responsabilité au plan syndical sans autorisation préalable du mari, sont notées. Ces bonds en avant sont néanmoins considérés comme faibles, notamment à cause des personnels judiciaires qui, soit n'appliquent pas les sanctions prévues par la législation en matière d'atteinte aux droits des femmes, soit sont incompetents.

De fait, malgré toutes les déclarations nationales et internationales de levée des discriminations en direction des femmes, il est possible d'affirmer que l'État sénégalais entérine ou renforce, par législations et programmes interposés, des inégalités liées au sexe, incrustées au cœur de sa culture et du politique, notamment en raison des influences des autorités religieuses qui considèrent les droits des femmes comme « anticulturels et antireligieux » (Sow 2006). Fatou Sow va plus loin et affirme : « Une bonne part des discours culturels et religieux contemporains sont des discours d'empêchement et d'enfermement des femmes, de leur soumission à un ordre culturel et religieux qu'aucun homme ne s'impose » (Sow 1997 : 141).

En Afrique du Sud, les représentations sont de ce point de vue très tranchées. Liesl Theron, directrice de *Gender Dynamix*, une organisation de défense des LGBT, fait référence à la campagne pour la parité au Parlement, dite « 50/50 », et considère qu'elle importe peu car ne reflète pas la situation des femmes « dans les rues, chez elles, dans les banlieues, au sein des communautés ». Mercia Andrews estime que l'Afrique du Sud a mis en place toutes sortes de « mécanismes de genre, au sein du gouvernement, de l'État, toutes sortes de clauses d'égalité, des commissions genre, l'intégration transversale de genre (*gender mainstreaming*), les budgets genrés, le droit à l'avortement, une législation sur le mariage coutumier... », et reste formelle sur le fait que tous ces instruments émanent de l'État, sont constitutionnels. Ils n'ont aucune réalité « sociétale » et « culturelle ». Ils n'ont pas été portés par les femmes elles-mêmes ou leurs mouvements, si bien que tout peut « disparaître facilement ». Elle précise que le mouvement des femmes de l'Afrique du Sud « n'a jamais été féministe ». Il se caractérise par la lutte pour les droits élémentaires, qui se trouvaient être les mêmes que celui des hommes. Les « problèmes » des femmes ont souvent été « mis à l'ombre des principaux combats politiques ». Les théories, « idéologies et méthodologies féministes » étaient considérées comme « réservées aux Blanches, ou maintenant aux Noires intellectuelles ou des classes moyennes ». Bien sûr, les femmes de « la base » et des classes ouvrières ont pris part à ces luttes féministes, mais n'ont jamais placé le besoin de créer un mouvement féministe en tête de l'ordre du jour. Par exemple, « le mouvement ouvrier a connu une grande campagne autour de l'accès aux garderies, aux congés maternité... ». Mais en aucun cas, ces campagnes ne se sont assurées que des femmes sont en position de prise de décision (« *leadership* ») dans les syndicats. Le « syndicat des travailleurs du textile et du vêtement, qui représente des milliers de femmes, a toujours connu un homme au poste de Secrétaire général ». « La bureaucratie a toujours été masculine », ajoute-t-elle.

Ces constats confortent le fait que, en Afrique du Sud et au Sénégal, ceux qui font les lois (les partis au pouvoir) sont les mêmes qui réhabilitent un néo-traditionalisme africain ou s'accommodent de l'immixtion des discours religieux. Cette contradiction alimente un flou politique puisque les deux volets – institutionnalisation du genre et revendication non contestable du retour aux valeurs traditionnelles et religieuses – s'exercent de concert, publiquement et sans ambiguïté. De plus les impacts de cette contradiction sont différenciés selon les populations. Selon les personnes interrogées, les « femmes rurales sont plus désavantagées » et exclues, tout autant que les femmes des banlieues. En outre, les pratiques traditionnelles atteignent davantage certains groupes qui génèrent une oppression de soumission des femmes. Les droits, quand ils existent, ne sont pas les mêmes pour tous. La démocratie est à ce titre interrogée. La contradiction précitée reflète alors une volonté affirmée de transversaliser le genre, c'est-à-dire de l'intégrer dans tous les domaines de d'intervention nationale – discours législatif –, pour mieux enfouir le système patriarcal derrière l'image d'une représentation démocratique – discours populaire.

Aussi, la présence massive de femmes au Parlement en Afrique du Sud par exemple n'infléchit pas encore la tendance, comme si l'exercice du pouvoir par davantage de femmes ne formait pas une assurance sur l'application des différents mécanismes votés et mis en place. L'effort politique se situe donc au-delà des questions des quotas ou de parité politiques. Il demande une concertation et un investissement importants dans l'appareil d'État (formation des fonctionnaires d'État, budgets genrés, mise en application des lois...) qui ne sont pas encore à l'ordre du jour.

3. Parité : discours et législation à l'image des politiques sexuées

La question de la parité est symbolique dans les deux pays et connaît une réalité récente. Fin 2007, l'accord de l'ANC avalise la parité dans ses structures de prise de décision. Une exception reste tolérée, concernant les six premiers postes du Comité exécutif national composé de quatre-vingt six membres, qui comprend seulement deux femmes. Avant cette loi, la représentation des femmes en politique était fixée à un tiers. Le secrétaire général du Congrès des syndicats d'Afrique du Sud (COSATU), très proche de l'ANC et du Parti communiste sud-africain, *Zwelinzima Vavi*, aurait déclaré à ce propos que la parité était soutenue par des « coureurs de jupons légendaires », parmi lesquels des supporters de Thabo Mbeki, en vue de « profiter » des femmes élues au pouvoir.

Le débat reste ouvert. Lisa Vetten, chercheuse au *Tshwaranang Legal Advocacy Centre* (Centre de plaidoyer légal de *Tshwaranang*) à Johannesburg, prévoit que, avec Zuma au pouvoir, le genre va être écarté des priorités du programme de l'ANC, et selon Mbuyiselo Botha, secrétaire général du Forum des hommes d'Afrique du Sud, le choix de Zuma démontre la « grossesse du patriarcat ». En effet, malgré ces nouvelles mesures sur la parité qui ont eu un impact sur la composition du Parlement, les sphères publiques, les normes sociales et les préjugés tendent à incliner vers le bas la courbe de la participation des femmes en politique. Historiquement, dans les faits, les femmes ont été interdites de parole dans les forums publics de prise de décision, à tel point que peu de femmes, comparativement aux hommes, cherchent à occuper des positions de pouvoir au gouvernement, dans les collectivités territoriales ou au sein des organisations de la société civile, et manquent de confiance en elles pour parler en public ou dénoncer le mépris des hommes par rapport à ce qu'elles disent. Beaucoup de femmes manquent également de compétences et de connaissances en matière de prise de décision. D'autres obstacles peuvent être pris en compte, comme le manque de temps pour assister aux réunions, le temps étant prescrit par la gestion de la vie quotidienne, le manque d'assistance à l'enfance, ou l'insécurité provoquée par des niveaux d'éducation assez bas (Nieuwoudt 2008).

Comme le glissement de l'« humain » à l'économie, constaté au niveau des politiques sanitaires, la mise en place de la parité en Afrique du Sud traduit une tentative de translation des questions de genre – largement plus globales que la seule représentativité politique – vers le politique, pris sous le sens de l'exercice institutionnel du pouvoir. La mise en place de la parité révèle une *politique d'entonnoir*, c'est-à-dire une politique de rétrécissement de la prise en compte de l'égalité de genre à une échelle globale. La symbolique qu'elle donne à voir cache le sexisme flagrant des dirigeants du

pays, qui loin de s'en défendre, le revendiquent, voire défendent un discours antiféministe extrêmement construit. Ces contradictions volontaires entre la loi et la pratique entretiennent une vision sexuée de l'exercice de la politique.

Au Sénégal, le gouvernement est composé de 13% de femmes et 22% de femmes siègent au Parlement (Sarr 2007). La question de la parité en vue des élections municipales de 2009 a animé tous les partis, y compris celui du Président Wade, le PDS. En effet, les élections présidentielles et législatives de 2007 n'ont donné qu'un avant-goût des tensions qui ont animé ses différents protagonistes. Sous la pression, Abdoulaye Wade s'est engagé dans une controverse dans laquelle il a été acculé à prendre position sur la question de la parité. Malgré tout, les enjeux de la parité ne sont toujours pas bien connus, ou reconnus, enfouis dans la dialectique des luttes pour l'indépendance, à tendance largement universalistes et normatives. Ce n'est d'ailleurs que le 14 mai 2010 que la loi sur la parité hommes/femmes dans les fonctions électives a été votée.

En effet, depuis la décolonisation, les Africaines ont systématiquement joué un rôle important au sein des combats politiques et ont mené des opérations importantes, des grèves, des marches, ont réussi à destituer des présidents qu'elles jugeaient « corrompus » et « despotes » (Sow 2006). Mais, comme dans la très grande majorité des anciennes colonies, elles n'ont jamais atteint, au Sénégal, le seuil de 25%, pourtant visé pour 1975, de représentation à l'Assemblée (Diouf 2005). Leurs luttes ne sont pas reflétées par la « hiérarchie du pouvoir » (*op. cit.*, Sow 2006). Le fonctionnement de l'État et de ses institutions est fondamentalement sexué, univoque.

Aussi, certes les lois sur la parité représentent une avancée politique importante mais tant leur application que les jeux d'alliance de personnes auxquelles elles vont donner lieu risquent d'occuper un espace de veille pour les organisations de femmes ou féministes, qui, pendant ce temps, ne pourront pas forcément s'atteler aux fléaux des violences ou autres disparités de genre, au risque d'élargir leurs divisions.

4. Soutien de « la » femme, traditionalisme et discours religieux : assise de la société numérique colonialitaire

Les impacts de l'institutionnalisation se mesurent par le fait que les femmes les plus pauvres non seulement n'y trouvent pas leur compte mais y perdent et que les organisations de femmes ou féministes s'en trouvent divisées. Certaines optent pour des revendications allant dans le sens de cette institutionnalisation alors que d'autres visent des effets pratiques, réels, conséquents, de cette institutionnalisation qui changent la vie des femmes au quotidien et parfois des changements structurels des rapports sociaux de sexe.

Par exemple, tant dans les rapports d'évaluation des politiques que dans les témoignages recueillis, les impacts sur le genre masculin ne sont pas mentionnés. Cette observation mérite d'être relevée. Ce terrain semble rester totalement vierge. Il n'existe pas d'interrogation au niveau politique

sur l'existence de l'exacerbation des masculinités ou sur les discours et comportements virilistes, sur leurs impacts sur les femmes, comme sur les hommes et encore moins de réflexion sur les questions d'identité sexuelle. Le genre tel qu'il est traité dans l'institutionnalisation demeure une « question de femmes », sans pour autant être effectivement résolue.

Les véritables enjeux de genre dépassent pourtant à la fois le séparatisme hommes/femmes, c'est-à-dire l'isolement des femmes en tant que groupe social, et la simple question de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Aussi, l'institutionnalisation du genre, en jouant sur ce séparatisme et en tablant sur une vision binaire de la problématique du genre, représente une *chimère* qui maintient les véritables enjeux démocratiques au-dessous de l'action politique : en occultant les questions d'identité de genre, l'institution se crée son propre cache-sexe politique, c'est-à-dire n'interroge pas les relations de genre qui structurent son action ni même celles qui la constitue. Elle se dégage d'une démarche de construction d'outils d'analyse sociologique des facteurs d'inégalités entre les genres, parmi lesquels le virilisme (Baillette 1999) et les masculinités (Thiers-Vidal 2002), le communautarisme (Delphy 2004), l'individuation (Tremblay 2006), voire le libéralisme. Ce faisant, elle dépolitise les enjeux (Bayart 2004), alimente des bipolarités (sexuelle, sociale, raciale, générationnelle...) et révèle une vision à court-terme.

Le parallèle et plus concrètement l'ancrage de ce système dans celui de la société numérique colonialitaire hypercoloniale sont lumineux. La société numérique colonialitaire réplique une vision binaire de la société tout en venant s'appuyer sur les modes de domination existants pour les renforcer et en générer de nouveaux. Elle engage les femmes indigènes encore davantage dans la gestion immédiate de l'urgence, du *Care*, de la survie quotidienne, puisqu'elle accélère la libéralisation des services. Elle discrédite leurs savoirs, imposant des épistèmes importés, à forte valeur masculine occidentale ou orientale. Elle rend ainsi le discours dominant local davantage visible, ce qui a vocation à créer une situation de confusion. En plus de les écarter d'une représentation du partage égal du pouvoir, ce système éloigne encore davantage les femmes des lieux de prise de décision.

Elle joue un rôle d'accumulateur/accélérateur des représentations, tant politiques que sociales. En mettant en œuvre la colonialité du pouvoir, à la fois antérieure au système colonial et héritée des impacts de la fin du colonialisme prévalant avant les indépendances, elle perpétue, voire renouvelle, cette tendance à la victimisation de la part des femmes, accentuée par une nouvelle chape, celle de ne pas avoir accès aux TIC, situation vécue sinon comme une tare, au moins une carence sinon un défaut à corriger au plus vite.

III. Institutionnalisation du genre et appropriation du corps des femmes : une articulation des dominations ?

Dans les deux pays de la recherche, l'institutionnalisation du genre répond à deux demandes. D'un côté, elle a pour vocation de contenter des revendications de certaines organisations de femmes pour plus de droits ou pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et de l'autre, elle

entend rassurer une base masculine en perte de repères sociaux et économiques, mais surtout de genre. La force virile ne se mesurant plus à l'époque contemporaine à la force de travail, l'assise masculine pioche dans ses fondements les plus précieux : le contrôle par la force du corps des femmes, agent de re-production de l'espèce humaine. Aussi les dirigeants des États remettent au goût du jour des *ismes* qui font assurance-vie collective : populisme, traditionalisme, paternalisme, fondamentalisme... Ces *ismes* se veulent en opposition à l'occidentalisme. Ils s'emploient de plus à diviser les organisations de femmes.

Cette entreprise passe entre autres par leur « ongéisation », c'est-à-dire par la captation épistémique et la financiarisation des revendications par des bailleurs de fonds internationaux qui utilisent de grosses structures comme intermédiaires pour faire acte de bonne foi de genre. Cette « ongéisation » des organisations n'est pas sans rapport notamment au Sénégal avec la personnalisation des leaders des organisations. Les deux phénomènes tendant à isoler des personnes au détriment des objets de lutte. Ils délégitiment leurs fondements et assises, en empruntant des modèles masculins de compétition. Ils ignorent les objets de mobilisation et par conséquent les banalisent.

L'ensemble des manifestations des impacts de l'institutionnalisation de genre présente ainsi des faces paradoxales, à discuter, qui ont le mérite d'interroger les points d'ancrage des dominations, qu'elles soient masculine ou colonialitaire.

1. Institutionnalisation versus occidentalisation ?

Depuis une vingtaine d'années, les acteurs pour les droits des femmes ou pour l'égalité de genre ou les féministes sont confrontés aux aléas d'une institutionnalisation du genre qui, d'un côté permet des avancées théoriques essentielles et, de l'autre entérinent des frontières sociales contreproductives. Le développement des études de genre en est un bon exemple, qui mixe innovations conceptuelles et, au « Sud » et à l'« Est », subordinations à l'Occident et à son soutien économique⁸⁹. Les organisations de femmes, quels que soient leur champ d'action et leurs modalités d'intervention, sont massivement confrontées à une approche bureaucratique et normative, qui privilégie le statu quo au détriment du changement social (Gaulejac 2005).

L'institutionnalisation du genre telle qu'elle vient d'être analysée c'est-à-dire ayant opté dans les deux pays étudiés pour la simple transposition du terme « femmes » par celui de « genre » dans toutes les actions politiques nationales, a certes permis des avancées législatives importantes, nécessaires, mais non suffisantes. En dépolitisant le concept de genre, en légiférant à la guise des pouvoirs publics sur la sexualité des femmes, avec ou sans leur assentiment, elle a permis d'asseoir une autre institutionnalisation, celle de l'appropriation du corps des femmes, comme objet politique, objet qui s'instrumentalise autant sur la scène internationale que nationale. En s'évertuant à coloniser le corps des femmes, c'est-à-dire, en se l'appropriant comme terrain public de régénération

⁸⁹ Ce volet est développé dans la troisième partie de cette recherche.

démographique, en tolérant les violences sexuelles et l'inflation hétérosexuelle du VIH/sida, en réglementant le tourisme sexuel, en limitant les droits sexuels et reproductifs des femmes, etc., les dirigeants sud-africains et sénégalais dévoilent une faiblesse masquée par l'expression d'une force. Leurs discours, traditionaliste d'un côté, paternaliste et religio-consensuel de l'autre, tentent de rassurer une base politique en perte de légitimité politique/masculine, notamment liée à la dégradation de la situation socio-économique. En niant, voire en rejetant, les interrogations relatives aux identités sexuelles, à l'appartenance au genre masculin, et au rôle qui lui est socialement attribué, les deux États renforcent une hiérarchie des pouvoirs, ou plutôt un ordre, au sens militaire, qui entérine par définition le rapport de force comme fil rouge de la gestion des affaires de l'État. Le choix politique est à l'utilisation réelle ou symbolique de la force, à la confrontation, au conflit, assumés pour l'un, calfeutrés pour l'autre, plutôt qu'à la négociation, à la concertation, au débat, à la recherche de la paix sociale. Cette force se situe du côté d'une identité masculine, consentie publiquement par le pouvoir masculin comme émasculée par des mouvements féministes d'inspiration occidentale, alors qu'elle l'est davantage par l'inaptitude à faire face ou à gérer les exigences économiques du libéralisme mondialisé.

En fait, l'appropriation du corps des femmes sert de monnaie d'échange non fiduciaire, de gage de bonne foi, de caution morale, des relations économiques internationales que les États d'Afrique du Sud et du Sénégal entretiennent avec l'Occident et l'Extrême et le Moyen-Orient. Aussi, le jeu des dominations, masculine et colonialitaire, est, dans ces pays, à son *apex*, et réclame de nouvelles pistes de réflexion quant à son analyse et à l'articulation de ses contre-perspectives.

De plus, bien que le développement du mouvement associatif féminin ou celui des nombreuses organisations en faveur de l'égalité des genres ne soit plus à démontrer, la *peopolisation* de quelques figures de proue du féminisme détourne le fond du débat en l'individualisant, et donc œuvre pour la délégitimation de mouvements qui se voudraient plus collectifs ou radicaux (voir *infra*). Cette tendance, appuyée par l'« ongéisation » des organisations (Islah Jad 2004), et la mise en exergue de l'héritage marxiste des luttes de libération nationale au « Sud », fait émerger de nouveaux féminismes, parmi lesquels le féminisme islamique⁹⁰, qui ne remet pas toujours en cause les fondements du patriarcat, mais préfère dénoncer la domination occidentale, l'occidentalisation des luttes et revendique avant tout d'être maître de ses mots d'ordre.

2.« Ongéisation » et personnalisation : des contradictions à gérer

L'« ongéisation » des luttes de femmes et plus généralement du féminisme, à laquelle les militantes sénégalaises et sud-africaines n'échappent pas – le phénomène est généralisé à l'échelle de la planète et l'est plus particulièrement en Afrique subsaharienne (Onana 2006) –, soustrait les organisations de femmes de leurs objectifs initiaux. Elle les engage dans le respect des ordres du jour

⁹⁰ Les bases et fondements de ce féminisme politiquement présent dans les deux pays ne seront pas ici qualifiés.

des bailleurs de fonds occidentaux. Ces derniers s'attachent à une exemplarité du développement porté par les femmes africaines en tant que victimes plutôt qu'actrices et ne remettent pas pour autant en cause le système patriarcal sur lequel repose la dichotomie public/privé. Les aides passent par de grosses organisations de la société civile statutairement et historiquement reconnues par lesdits organismes, la plupart du temps des ONG, qui sont censées présenter et mettre en place des projets en partenariat avec des organisations locales et validés par les bailleurs. Les organisations « Genre et TIC » en sont de bons exemples car elles reçoivent la grande majorité des aides internationales relatives à lutte contre la « fracture numérique de genre » en Afrique. Il s'agit en particulier en Afrique du Sud de APC WNSP⁹¹ et de *Women's Net*, issue de SANGONeT, une organisation parapluie de mouvements sociaux (syndicats, ONG...) créée par le pouvoir en 1994, et au Sénégal de Enda-Synfev, l'unité genre de l'ONG enda Tiers Monde⁹². Cette « ongéisation » de l'aide constitue en elle-même un paradoxe et a des effets pervers. D'un côté, elle appuie la financiarisation – au sens où les ONG demandent des aides financières dans les domaines où elles pensent avoir plus de chance de les obtenir au détriment des domaines où l'urgence est criante – et l'institutionnalisation des objets des luttes des organisations de femmes ou féministes autant qu'elle constitue une forme d'ingérence des États occidentaux (là où se situent la majorité des bailleurs de fonds). Ces derniers rencontrent par ce biais et au-delà de la sphère économique une nouvelle opportunité de conduire leurs politiques de culture, à savoir induire par les financements que les bailleurs accordent, une vision du développement, de la citoyenneté, des modes d'expression, de l'autonomie... aussi bien que des méthodologies qui l'accompagnent. Tous ces supports représentent autant de facteurs de colonialité épistémique. De l'autre côté, elle permet aux organisations et mouvements que ces bailleurs financent de mener à bien leurs actions, en subvertissant, consciemment ou pas, ce système.

Concrètement, les bailleurs de fonds soumettent leur aide financière à des conditions qui incluent notamment la recherche de partenaires étrangers, régionaux ou internationaux, selon des axes d'action définis par leurs soins. L'obtention des financements oblige l'organisation bénéficiaire à rédiger des rapports circonstanciés, autant sur les activités mises en œuvre que sur les dépenses affectées. Entre rapports d'activité ou de projet, rapports financiers et interventions sur le terrain, certaines organisations de femmes sont devenues dépendantes d'organisations de très grande ampleur, intermédiaires incontournables tant pour la récupération de subsides que pour la reconnaissance politique auprès de différents partenaires – bailleurs, État, ONG d'autres pays –, ou encore afin de gagner un passe-droit, une ouverture instituée et reconnue, auprès desdits partenaires.

⁹¹ Voir Tableau des abréviations et sigles p. 15.

⁹² Il n'est pas ici prévu de détailler les modes de financement de ces organismes, mais les rapports financiers des organisations internationales engagées dans la lutte contre la « fracture numérique de genre » permettent d'attester un ciblage précis des financements en leur direction.

En Afrique du Sud, l'aide publique au développement n'est pas aussi importante que dans d'autres pays d'Afrique. L'État et les organisations de la société civile connaissent néanmoins des aides, provenant particulièrement des organismes de coopération étrangère du Canada et des États-Unis essentiellement dans le cadre du soutien à des mobilisations de femmes par exemple contre le sida, les violences, pour l'habitat, l'assainissement. Les soutiens les plus massifs convergent également vers le développement des études sur le genre.

Au Sénégal, l'obtention des subventions est le plus souvent liée à la notoriété des présidentes des organisations. En effet, l'action politique au Sénégal se caractérise aisément par la personnalisation, voire la « starisation », de certaines égéries, comme si la mobilisation des femmes ne pouvait se concevoir en dehors des hémicycles ou des manchettes des journaux. La reconnaissance des organisations de femmes passe souvent par la médiatisation de leur présidente. Ou inversement la médiatisation d'une femme permet à l'organisation qu'elle préside de gagner en prestige ou à rassembler/mobiliser autour de sa personne. Par exemple, Penda Mbow, historienne, professeure à l'université, en n'étant pas mariée, est l'objet de stigmatisation, de tous les opprobres. Paradoxalement, elle joue de ce statut controversé, qui la met de fait dans une catégorie à part, pour faire entendre sa voix, et la sienne seule, sur de multiples fronts, politiques, économiques, sociaux et culturels. De ce fait, elle rassemble les aspirations de jeunes Sénégalaises qui voient en elle un symbole de résistance.

Une autre figure a marqué les esprits. Il s'agit de Marième Wane Ly. Lors des élections présidentielles de 2000, elle est la première femme, dans l'histoire politique du Sénégal, à poser sa candidature. Elle est alors Secrétaire générale du Parti pour la Renaissance africaine (Parena). Elle représente un cas d'exception, car ce pays d'Afrique ne connaît pas encore de femme Chef d'État, ni de femme chef de parti politique. Faute de moyens suffisants pour mener campagne à l'échelle nationale, elle devra se retirer de la course à la présidence (Sylla 2001).

Professeure titulaire de la chaire de droit privé à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, Amsatou Sow Sidibé est une autre figure de la contestation. Elle rassemble des foules autour de ses discours élaborés, parfois anti-religieux, du type « Les droits musulman, coutumier et moderne, tous protègent les femmes mais il faut savoir les nettoyer ». Elle place l'« égalité des sexes » au centre de toutes ses plaidoiries, garante des « droits de l'homme, paix, démocratie et développement » et se bat contre le code de la famille. Elle est présente dans de multiples conseils d'administration d'organisations⁹³, voire crée des mouvements locaux, notamment pour la paix, sans pour autant que ces organismes gagnent en visibilité politique. Elle est candidate aux élections présidentielles de 2012.

⁹³ Amsatou Sow Sidibé a notamment créé et est présidente de la Convergence des acteurs pour la défense des valeurs républicaines (Car-Leneen), membre correspondant de la Fondation pour l'innovation politique, présidente de SOS droit à l'Education, membre du réseau de chercheurs du programme « Aspects de l'État de Droit et Démocratie » de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Il serait ainsi possible de citer bien d'autres vedettes de la contestation féminine ou féministe sénégalaise. La question qui se pose dans le pays est de savoir si cette personnalisation des actions politiques vers l'égalité de genre ou la féminisation des postes de responsabilité ne correspond pas à une stratégie concertée de détournement des objets des actions politiques des organisations de femmes ou féministes, dans un pays où être femme implique nécessairement l'existence d'un homme, qu'il soit mari, père, fils, frère.

Une des réponses possibles réside dans l'analyse des attributions des épouses des chefs d'État qui se sont succédé depuis 1960. En effet, ces Premières Dames s'arrogent la place de porte-parole en matière de droits des femmes dans le domaine discursif tout en créant des fondations par exemple et en agissant sous leur couvert. Selon Fatou Sow, elles « étoufferaient » les revendications des organisations de femmes ou féministes. La chercheuse qualifie cette situation de « syndrome des Premières Dames » (Diouf 2005). D'ailleurs, la tendance à publiciser, au sens rendre public, un mouvement par des voies classiquement viriles ou masculinistes, à savoir la gestion de carrière, la concurrence, la compétition pour le pouvoir, le don de soi au parti, fait écho à la critique de la politique politicienne exprimée par les personnes interrogées au Sénégal. Cette vision de la politique est par exemple rejetée par Myriam car elle impose l'image que faire de la politique en tant que femme au Sénégal c'est épouser des modèles masculins, qualifiés de « non sociaux », c'est-à-dire s'intéressant davantage à l'obtention d'un prestige public au détriment d'une volonté de changer la vie quotidienne des populations. Paradoxalement, cet argument développé par Myriam, qui oppose les sphères sociale et politique, renvoie lui-même à une vision patriarcale de division sexuelle du pouvoir, les femmes devant rester dans l'action familiale, invisible.

L'« ongéisation » des luttes pour l'égalité hommes/femmes comme la personnalisation de femmes de prou des organisations convergent vers leur dépolitisation en faisant davantage état des exigences des bailleurs ou de leurs leaders que des acteurs de ces organisations. Elles décollectivisent l'action politique. Elles symbolisent autant de facteurs de régression que d'avancée vers l'égalité. Cette contradiction est sans doute fondatrice d'un mouvement de longue haleine qui cherche tant ses modes d'expression politiques que ses repères théoriques, tout autant qu'il essaie de repérer ses paradoxes. Ce mouvement offre l'intérêt de donner à interroger les dominations, même si la démarche n'est pas toujours construite. Il éclaire le paysage des luttes pour l'égalité des genres, même s'il ne manifeste pas encore clairement son ambition de questionner les identités sexuelles et l'impact de leurs représentations sur l'action politique et l'analyse des politiques nationales et internationales. En particulier, l'ensemble de ces manifestations ne peut encore fournir des indicateurs fiables afin d'analyser la société numérique colonialitaire comme vecteur et produit de ces dominations. Ce champ reste peu investi, notamment parce qu'il répond à des modèles d'investigation téléguidés par les bailleurs de fonds occidentaux, ou encore par des femmes ayant des responsabilités politiques, qui présentent un âge avancé et sont peu investies intellectuellement sur le

terrain des TIC, ou encore par des femmes plus jeunes qui ont tendance à s'arrêter aux représentations techniques des technologies sur lesquelles cette société s'appuie.

Aussi est-il nécessaire d'affiner les formes que prend l'imbrication entre inégalités de genre et « société de l'information » et plus globalement entre appropriation du corps des femmes en contexte renouvelé de colonialité du pouvoir et environnements économique, politique, social et épistémique des usages des TIC par les organisations de femmes.

Deuxième Partie

Société numérique colonialitaire : produit de la mondialisation, productrice de la colonialité numérique et d'inégalités de genre

La société numérique colonialitaire est complexe et multiple. Elle est à la fois un secteur économique qui fait marché, qui a besoin de main d'œuvre et crée spéculation, notamment financière, et un domaine où des technologies, des technicités, permettent l'échange de données, informatisées, selon des modalités plus ou moins encadrées, qui connaissent plus ou moins de frontières et d'espaces de liberté. Ces échanges rendent possible le croisement d'informations, de connaissances, d'idées. Par l'histoire des infrastructures des TIC et l'évolution technique et idéologique de leur implantation, ce croisement est inégalitaire à plusieurs niveaux : entre régions du monde, entre acteurs (États, secteur privé, populations), en termes de genre, classe, « race ». Il est colonialitaire sur le terrain numérique. Aussi, est-il pertinent de se demander si c'est la colonialité du pouvoir qui a produit la « société de l'information » ou si c'est la « société de l'information » qui produit et renouvelle la colonialité du pouvoir. Et pour aller plus loin, il est important de valider l'hypothèse selon laquelle la société numérique colonialitaire est au centre de la co-production, avec la colonialité du pouvoir, de l'ensemble des rapports de domination et de leur imbrication.

Le troisième chapitre de cette recherche permet d'analyser la nature économique de la société numérique colonialitaire, de définir les frontières, plutôt que les « fractures » qui la caractérisent, d'isoler les biais sémantiques autour du terme « information », afin de mieux appréhender l'environnement dans lequel des inégalités variées peuvent s'installer. Par volonté de contraste, ce panorama sera accompagné d'une critique de la sociologie de l'innovation par l'appropriation des usages sociaux des TIC et du mouvement du livre qui, par leurs travaux, développent une vision universaliste abstraite et fantasmée de cette société.

Ce panorama facilite l'enchaînement avec le quatrième chapitre dont l'objet est de rendre compte des représentations plutôt « marxistes » ou « subalternes » quoique différenciées de cette société par les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de terrain, de redéfinir les inégalités de genre dans les différents secteurs que recouvre la société numérique colonialitaire (économique, politique, culturel, épistémique) et leurs impacts sur les actions politiques des organisations de femmes ou féministes, et de caractériser les acteurs qui dénoncent ces inégalités, en particulier le mouvement « Genre et TIC ».

Chapitre 3. Une société numérique colonialitaire, produit de la colonialité du pouvoir

Si les inégalités de genre existent en Afrique du Sud et au Sénégal, elles se reflètent dans la « société de l'information » et doivent faire l'objet d'une analyse particulière tenant compte du contexte colonialitaire où elles se développent. Les violences économique et épistémique que la société numérique colonialitaire génère seront définies, notamment par le biais de l'analyse du secteur économique que les TIC soutiennent, et des politiques publiques liées à la lutte dite contre « la fracture numérique » et plus précisément contre « la fracture numérique de genre », « fractures » qui défavoriseraient les populations du « Sud » et en particulier les femmes. Cette analyse permettra d'identifier les nouvelles et multiples frontières construites ou aiguisées par cette société. Les discours et théories sur la démocratie numérique, l'innovation par les TIC et l'appropriation citoyenne de ces technologies seront également décortiqués selon un prisme de genre. Option est ainsi prise de démystifier le label « information » ou « connaissance » de cette société en contexte mondialisé hypermoderne et d'introduire des nuances quant aux structurations et objets, implicites ou explicites, de cette société institutionnalisée lors de sommets onusiens. Ses impacts différenciés en termes de genre seront alors plus faciles à identifier et à définir.

I. Les TIC : un secteur économique mondialisé

Selon le sociologue espagnol Manuel Castells, la mondialisation des échanges économiques, guidée par des politiques requérant flexibilité et globalisation du capital, de la production et du commerce, et par une idéologie prônant les valeurs de liberté individuelle et de « communication sans entraves » – le libéralisme –, structure « la société ». Elle est rendue possible par les « progrès extraordinaires de l'informatique et des télécommunications » (Castells 2002 : 10). Les TIC, et l'Internet en particulier, s'inscrivent au service d'un système économique libéral basé sur la concurrence des entreprises du secteur et sur la financiarisation des échanges.

1. Quand technologies riment avec enjeux économiques et financiers

Dans la « société de l'information », une hyper-concentration des ressources renforce la tendance à la formation de monopoles et oligopoles privés dans le secteur de la communication (Musso 1998)⁹⁴. Ce constat n'est pas éloigné du fait que le développement technologique est mis en œuvre essentiellement comme partie intégrante du processus commercial de mondialisation. Aussi,

⁹⁴ Pour ne citer que l'exemple français, les quatre groupes, Lagardère, Bouygues, Dassault, France Telecom, contrôlent à eux seuls presque l'ensemble de ce secteur alors qu'ils occupaient originellement, à l'exception de France Telecom dont les télécommunications sont le cœur de métier, les secteurs de l'armement et du bâtiment, en passant par la distribution de l'eau.

l'information et la communication constituent-elles un secteur économique industriel en tant que tel (à haut taux de profit)⁹⁵, dont les produits sont des marchandises.

De nombreux observateurs (Granier & Jaffaux 2002, Nicolier 2001) s'accordent pour affirmer que l'Internet a permis de « raffermir » le fonctionnement de la Bourse (des valeurs) dont l'objet est d'organiser les échanges de biens ou d'actifs et d'en fixer le prix, appelé la cote. Cette cote est établie en fonction de l'offre et de la demande du produit (le chocolat, le café, l'or, le pétrole...) mais aussi du jeu des traders dont le rôle est d'influer sur ces prix, de les faire varier, afin de créer un effet spéculatif. Les différentes crises qu'a traversées le marché de la Bourse sont à la fois dues à l'utilisation intensive de l'Internet, qui permet de passer des ordres en temps réel, et par exemple de faire chuter le prix d'une action en moins d'une seconde, mais aussi à l'incitation de masse organisée par les boursicoteurs et les organismes financiers. Quels ne sont pas les sites Web de banque ou spécialisés qui ne font pas la promotion de la « Bourse sur Internet » ?⁹⁶

L'Internet permet l'accélération des transactions financières et économiques. À ce titre, le réseau numérique constitue un pilier de la mondialisation libérale. En 2004, l'évaluation de la politique éditoriale du site Web de développement du projet Bretton Woods⁹⁷ – un portail d'information pour le développement mis en place par la Banque mondiale, avec un accent sur les TIC pour le développement (TICD) – insistait sur les développements économiques différenciés pour les pays du « Nord » et du « Sud » et la prépondérance de l'anglais comme norme d'échange :

« L'analyse de la privatisation et les thèmes du commerce (sur le portail) ont montré que plus de 80% des ressources provenaient des pays du Nord et 96% étaient énoncés en anglais. Il est également intéressant de noter que la libéralisation des télécommunications a représenté le thème le plus populaire, ce qui reflète peut-être les intérêts des fournisseurs du Nord plutôt que des pauvres du Sud ».

La Banque mondiale elle-même considère que ce constat « suggère un exemple frappant de la façon dont le discours dominant a été créé et enraciné ». Ce discours dominant crée une violence économique (écarts de répartition des richesses) et épistémique. En effet, au seul niveau technique, même si les infrastructures de télécommunications sont régies par des accords internationaux de télécommunications négociés au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le transport de données se concentre en Occident entre les mains

⁹⁵ Voir présentation de la Commission européenne, <http://ec.europa.eu/information_society/tl/industry/comms/index_en.htm> et le rapport 2006 de l'OCDE sur le marché de la communication, <http://www.oecd.org/document/34/0,3343,en_2649_33757_37487522_1_1_1_1,00.html>, consultés le 9 février 2010.

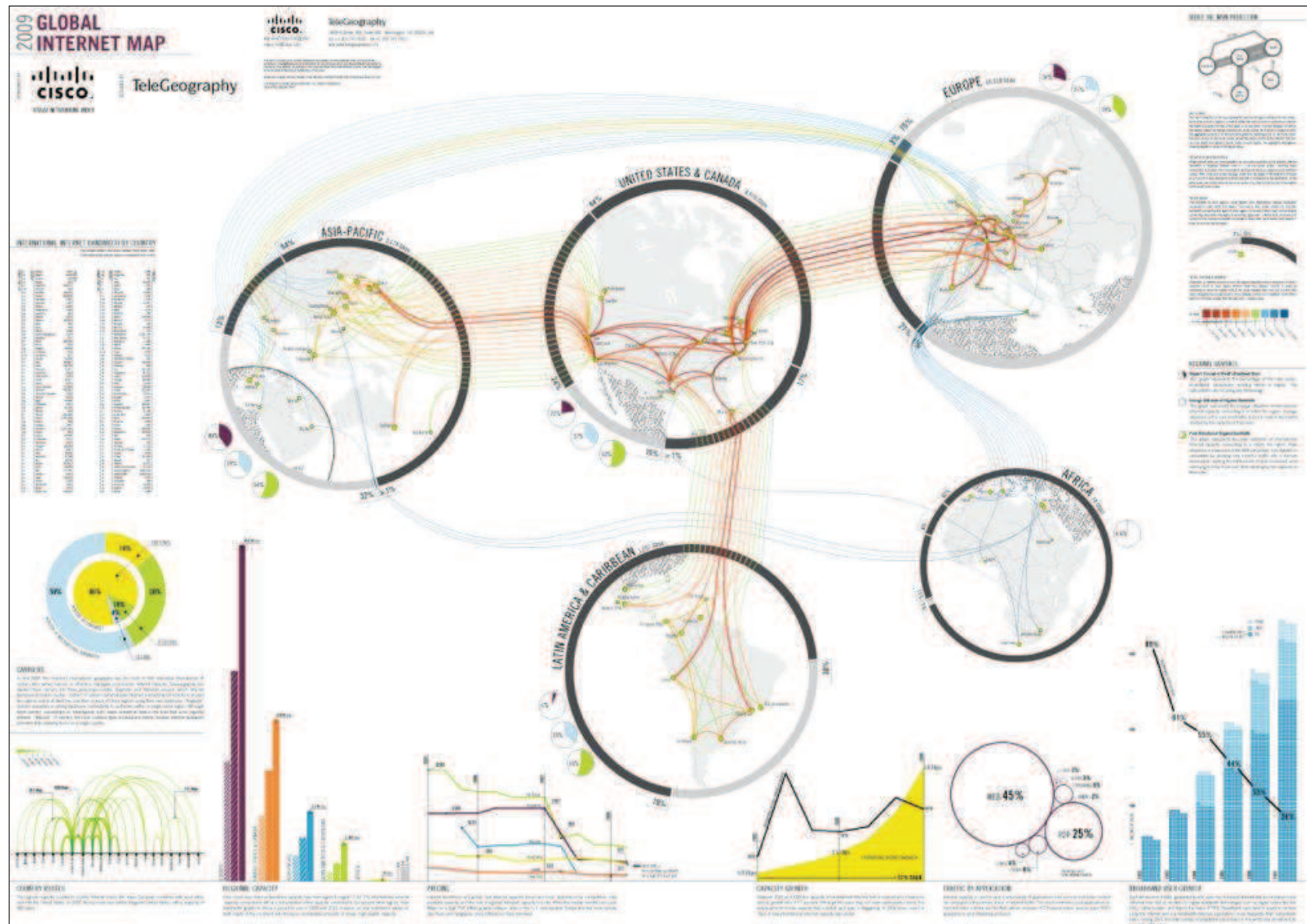
⁹⁶ Voir par exemple, les sites dédiés comme <<http://www.comparabourse.fr/>>, <<http://www.boursorama.com/>> ou la Société générale, <https://particuliers.societegenerale.fr/epargner/par_type_de_placements/bourse/bourse_distance.html>, le Crédit Mutuel, <https://www.creditmutuel.fr/cmlaco/fr/info/professionnel/quotidien/gerer_excedents_tresorerie/bourse_sur_internet/index.html>, consultés le 14 février 2010.

⁹⁷ Accords de Bretton Woods, <<http://www.brettonwoodsproject.org/doc/knowledge/Gatewayreport.pdf>>, consulté le 28 janvier 2010.

d'entreprises privées. Il en est de même des développements logiciels comme les navigateurs Web, les moteurs de recherche, les systèmes de messagerie électronique, les réseaux sociaux numériques, les blogs...

Si on remonte aux origines des réseaux numériques exploités, on constate que l'Internet a remplacé l'Arpanet né en 1969 à l'initiative du département de la Défense des États-Unis. En 1980, l'Arpanet fut divisé en deux, Milnet (*Military Network* devenu *DDN, Defense Data Network*) qui reste au service de la sécurité des États-Unis et *NSFnet (National Science Foundation)* dédié aux universitaires américains. Immédiatement après, grâce au protocole de communication standardisé TCP-IP, les premiers fournisseurs d'accès privés apparaissent. En 2007, ces fournisseurs sont AT&T, Global Crossing (GBLX), Level 3 Communications (L3), NTT Communications (Verio), Qwest, Sprint, Tata Communications (anciennement Teleglobe), Verizon Business (anciennement UUNET), Savvis, TeliaSonera, AboveNet, XO Communications. Ces entreprises sont toutes domiciliées aux États-Unis hormis Tata Communications en Inde et Savvus en Suède. D'autres opérateurs prennent le relais de ces géants et sont principalement basés en Europe. Tous irriguent la planète à partir des « nœuds » dont ils sont les propriétaires, comme en atteste la carte mondiale des fournisseurs d'accès Internet où l'on observera qu'aucune infrastructure ne démarre en Afrique, ce qui n'est pas le cas des autres continents.

Carte 1 : Carte mondiale des fournisseurs d'accès Internet



Aussi, Carlos Afonso, directeur de la planification du Réseau d'information pour le tiers secteur (RITS) au Brésil, oppose-t-il à l'image d'un réseau « global horizontal d'échange d'informations » celle d'une « “chaîne alimentaire” au sommet de laquelle se trouvent les grands opérateurs des épines dorsales (“backbones”)⁹⁸, dont les principaux sont des sociétés multinationales des États-Unis » (Afonso 2006). De la même façon, les journalistes français Laurent Checola et Olivier Dumons s'interrogent sur les propriétaires du cyberspace et affirment que les câbles utiles à l'Internet sont « contrôlés par une poignée de géants des télécommunications », ce qui ne fait que reproduire les disparités économiques existantes (Checola & Dumons 2008).

Ils soulignent en particulier que contrairement à des pays « numériquement émergents », comme la Chine, l'Inde ou le Pakistan, l'Afrique est peu dotée en infrastructures. Ils précisent ensuite quantitativement l'ampleur des investissements liés à l'Internet. Depuis 1988, date de la pose du premier câble de fibre optique, 46 milliards de dollars ont été dépensés, dont 934 millions, soit 2%, en Afrique subsaharienne (*ibid.*). Un nouveau tracé de 10 000 kilomètres amorcé en mars 2008 et financé par la Banque mondiale pour un coût de 300 millions de dollars devait desservir à partir du premier semestre 2010 plus de 250 millions d'habitants de vingt-et-un pays d'Afrique de l'est et australe. Les résultats restent à étudier.

2. Les politiques publiques impactées

Le secteur des télécommunications n'est pas un secteur économique à part, mais sert tous les autres. Il accompagne et soutient la mise en œuvre de la mondialisation des échanges et des marchandises, quelles qu'elles soient. Aussi le secteur privé dans son ensemble est, depuis le début du développement de l'Internet, très engagé dans la « société de l'information » et participe aux débats organisés par les institutions internationales, au même titre, voire beaucoup plus largement et facilement que les organisations de la société civile. Rappelons que le SMSI (Sommet mondial de la société de l'information) est le premier sommet onusien tripartite, c'est-à-dire intégrant officiellement le secteur privé (des entreprises) dans les négociations. Plusieurs organisations de la société civile, et plus majoritairement des ONG, peuvent d'ailleurs témoigner qu'il leur a été plus difficile de participer puis de faire porter leurs voix lors de ces sommets de l'information et de la communication qu'au Sommet de la Terre ou au Sommet contre le Racisme par exemple (Ambrosi, Peugeot & Pimienta 2005 : 15).

Cette tripartie entérine l'absence de pouvoir de décision des États en matière d'informatique et de télécommunication, au centre du *système* de la « société de l'information » et définitivement toléré comme faisant partie mais surtout relevant de la responsabilité du secteur privé. Pour rester sur les mêmes exemples, autant le climat ou la biodiversité restent encore reconnus, au moins dans le discours, comme relevant de l'intérêt général, du bien commun et donc des politiques publiques des

⁹⁸ Voir glossaire p. 19.

États, autant les politiques de TIC ne peuvent se faire sans l'aval sinon la priorité donnée aux entreprises privées comme les opérateurs de télécommunication.

Aussi, la « société de l'information » dépend des ordres du jour des multinationales de télécommunication ou d'informatique, à forte dominante concurrentielle sur le terrain économique, et des grandes puissances, majoritairement implantées en Occident. Anita Gurumurthy, experte indienne en politiques de TIC, évoque une « domination stratégique de puissantes entreprises et nations, monopoles bâtis sur le régime de la propriété intellectuelle » (Gurumurthy 2004 : 1), qu'elle associe à un recul démocratique basé sur « l'exploitation des plus vulnérables par l'impérialisme capitaliste, le sexisme et le racisme » (*ibid.* : 1).

Force est de constater que les États dits « en développement » reçoivent des prescriptions claires de la part de l'Occident. En 2002, Michel Roussin, ancien ministre français de la Coopération, recommandait aux États africains d'abandonner leur souveraineté nationale au profit du niveau régional (Roussin 2003). Il se permettait alors quelques conseils à leur adresse, notamment en termes de gouvernance, évoquant explicitement la corruption, comme élément néfaste du développement économique desdits États. Il avait également parlé de « diffuser une image positive de l'Afrique » (Roussin 2002). À ces fins, il avait dicté des conditions sans équivoque :

« La mise en place des infrastructures de communication entre tous les pays d'Afrique est un impératif pour la croissance et la valorisation des richesses. Dans ce domaine à forte intensité capitalistique exigeant un savoir-faire pointu, rien ne pourra se faire de manière durable sans une concertation étroite entre le secteur privé, les bailleurs de fonds et la puissance publique » (*ibid.*).

Ce message présente l'intérêt d'être extrêmement explicite et rigoureux sur les politiques de coopération envisagées notamment par la France : la communication et ses technologies représentent un point d'entrée incontournable de l'investissement économique extérieur, qui, de surcroît, se mérite. C'est aux États africains de « faire l'effort » de se plier aux logiques économiques occidentales, sous peine d'être ramenés à leur place, celle de pays en demande, pratiquant la « politique de la main tendue » (*ibid.*). Il confirme l'orientation politique « par le haut » du SMSI et alimente une rhétorique occidentale arrogante, qui loin de nier l'être, l'assume totalement. Les pays riches se posent comme sauveurs d'une Afrique perdue qui doit tout mettre en œuvre pour s'en sortir, et notamment rattraper son retard vis-à-vis des autres pays et surtout de l'Occident. Cette posture interroge une nouvelle génération de violences économiques entre États, accompagnées de prolongements au niveau épistémique.

3. Les déclinaisons sud-africaine et sénégalaise

Dans le cadre des programmes du Nepad et de l'ITU (UIT 2003), l'Afrique du Sud représente le pays africain qui connaît le plus haut niveau d'infrastructure en télécommunications. Selon le magazine en ligne *Southafrica.info*, la croissance rapide de la téléphonie mobile propulse le secteur des télécommunications au rang de celui des transports et du stockage, atteignant 10% du PNB

(Southafrica.info 2008). Le journal affirme que « le pays possède le réseau de télécommunications le mieux développé d'Afrique », compte-tenu de l'extension et de la technicité de son réseau numérique⁹⁹ et représente « le quatrième marché des télécommunications mobiles progressant le plus rapidement au monde ». Selon l'Unesco, en 1998, l'industrie de l'Internet du pays était classée 18^e mondiale. Elle était détenue par un « petit groupe d'hommes, pour la plupart de race blanche, dans le centre urbain de Johannesburg » (*ibid.*).

Deux opérateurs occupent le terrain, Telkom, ancien monopole public, aujourd'hui privatisé et dont l'État est actionnaire, et Neotel, dont le marché est restreint. En 2008, 39 millions de Sud-Africains (environ 80% de la population) avaient un abonnement à la téléphonie mobile et avec le développement de l'ADSL et de la 3G, le nombre de ceux connectés à l'Internet a augmenté de 121% en deux ans, passant de 1,8 million en mai 2005 à 3,8 millions en mai 2007 (Nielsen/NetRatings 2007), ce qui reste dix fois inférieur à la téléphonie mobile.

Le Sénégal a également connu de semblables politiques de privatisation du secteur, contraint par les institutions financières internationales ou encore l'UIT, et les politiques d'ajustement structurel qui ont assujéti l'ouverture des pays non seulement aux flux commerciaux, d'investissements et financiers mais aussi aux flux de technologies, d'informations et de services (Nayyar & Bhaduri 1997 : 295-310). Olivier Sagna, historien, maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), confirme que le Président Abdou Diouf, après avoir organisé, à partir de 1987, la privatisation d'une série d'entreprises publiques du secteur marchand (Samb 2009), s'est par la suite orienté vers les secteurs de l'eau (Sonees) et de l'électricité (Sénélec)¹⁰⁰. Le secteur des télécommunications a suivi, avec une loi votée en 1995 autorisant la privatisation de la Sonatel (opérateur de télécommunications)¹⁰¹. Le marché des télécommunications a été libéralisé par l'adoption d'un code des télécommunications en 1996¹⁰² (Sagna 2009 : 1).

Ainsi le chiffre d'affaires de la Sonatel a progressé de 483,9% en dix ans, passant de 90 695 milliards de francs CFA en 1998 à 529 552 milliards de francs CFA en 2008, ce qui représente 5% du PNB, quant à lui en baisse de 4% durant la même période. Son bénéfice net a augmenté de 229% passant de 47 660 à 156 825 milliards de francs CFA, ce qui a eu pour conséquence directe la progression très importante de la cotation de l'action, qui a augmenté de 400% (*ibid.* : 6). L'opérateur investit en moyenne deux milliards de francs CFA par an, soit environ 15% des investissements annuels, en milieu rural, dans l'installation de cabines téléphoniques et de télécentres, dont la gérance est généralement confiée aux chefs des communautés (Lacroix 2002 : 168). L'entreprise vise ainsi l'expansion de l'accès au réseau numérique tout en assurant une image de service public auprès des

⁹⁹ Le réseau numérique sud-africain occupe 99% du réseau continental. Il présente les dernières technologies en matière de ligne fixe, sans fil et satellite.

¹⁰⁰ Loi n° 95-05 du 5 janvier 1995 complétant l'annexe de la loi n° 87-23 du 18 août 1987.

¹⁰¹ Loi n° 95-25 du 29 août 1995 modifiant l'annexe de la loi n° 87-23 du 18 août 1987.

¹⁰² Loi n° 96-03 du 26 février 1996 portant code des télécommunications.

populations qui en bénéficient à titre gratuit. L'opérateur attend ainsi de forts retours sur investissement, autant marqués par le développement des infrastructures, leur utilisation, que la diversification économique et financière que ce développement vise.

Par ailleurs, en 2009, un nouvel opérateur, Sudatel, est arrivé sur le marché des télécommunications sénégalais et, depuis le 1^{er} février 2009, la Redevance d'utilisation des télécommunications (Rutel) d'un montant de 2% sur le montant hors taxes de toutes les prestations relatives à l'accès ou à l'utilisation des réseaux des télécommunications publiques est appliquée¹⁰³, ce qui rapporterait mensuellement à l'État environ 12 milliards de francs CFA (Batic 2009). De plus, moins d'un mois après la dissolution du Fonds de solidarité numérique (FSN) en octobre de la même année et dans l'optique, qui semble contradictoire, de « réduire la fracture numérique et d'apporter l'éducation numérique pour tous » au Sénégal, la France, par l'entremise d'Alain Madelin, président du FSN, vendait à l'État sénégalais, grâce à un prêt de la Banque africaine du développement (BAD), 40 000 tableaux blancs interactifs (TBI), pour un coût estimé à 40 millions d'euros (plus de 26 milliards de francs CFA). Loin de répondre directement aux besoins des étudiants, il s'avère que cette opération se veut purement commerciale et rapporte principalement aux fournisseurs français de ces équipements.

4. Une nouvelle colonialité du pouvoir

L'analyse des impacts des politiques des organisations internationales, États et multinationales occidentales, en matière d'information et de communication, illustre autant le caractère proprement libéral du déploiement des TIC que les nouvelles orientations en matière de développement. Comme le confirme Thomas Guignard, le développement de l'Internet en Afrique « cache une vision ethnocentrique, messianique et libérale », accompagné d'une dialectique binaire « connecté/non-connecté », à l'image de l'ancien paradigme développement/sous-développement développé par les thèses développementalistes (Guignard 2007 : 375). Anita Gurumurthy évoque, quant à elle la « construction sociale des technologies », analysant la mutation des valeurs d'« ouverture, égalitarisme et partage » des inventeurs du réseau numérique vers une « plateforme » au service d'un marché électronique, mis en place par les États-Unis à des fins hégémoniques et capitalistes (Gurumurthy 2004 : 46). Il est d'ores et déjà possible d'évoquer l'hypothèse d'un *mythe du rattrapage* imposé par l'Occident aux États dits du « Sud », par TIC interposées. Ce mythe aurait pour vocation de placer les États et les populations dites du « Sud » en position de subordination, d'infériorité, de retard, par rapport à une norme, celle d'être « connecté » et bien connecté, selon des critères scientifiques et informationnels et des modalités techniques et économiques occidentaux.

À ce titre, ce secteur économique répond aux caractéristiques d'une nouvelle colonialité du pouvoir en contexte de mondialisation, que nous qualifierions de « colonialité numérique », avec la conséquence immédiate de renommer la « société de l'information », « société numérique

¹⁰³ Loi n° 2008-46 du 3 septembre 2008.

colonialitaire ». Cette société n'inscrit pas formellement ou parfois uniquement les questions d'égalité et de liberté en tête de ses priorités, et encore moins les questions d'égalité de genre, privilégiant en premier lieu le profit financier à court terme. Ce constat s'articule selon plusieurs axes : la sous-représentation des femmes dans ce secteur, l'inégalité d'accès aux TIC entre les hommes et les femmes et les impacts différenciés des politiques mises en œuvre en termes de genre.

II. Les frontières multiples de la société numérique colonialitaire

Des frontières¹⁰⁴ tant nationales, qu'économiques, sociales, politiques, épistémiques et de genre sont largement reflétées dans le cyberspace, en Afrique comme ailleurs. L'Internet ou les télécommunications connaissent, comme sur le terrain *réel*, et en particulier parce qu'ils sont ancrés dans le secteur économique de l'information, des frontières nationales, de classe, de « race » et de sexe (Dines & Humez 2002).

Les organisations internationales abordent la plupart des questions liées aux frontières du cyberspace sous le vocable de « fracture numérique » qui vise principalement l'accès physique et l'accès aux infrastructures, au détriment du contrôle et de la production de contenus (enda 2005). Ce parti pris est considéré comme l'unique vérité pour décrire la situation africaine, le fil à tirer prioritairement pour l'Afrique. Il semble pourtant que de ce fil dépend l'équilibre fragile d'une mondialisation en mutation et en crise qui cherche à la fois des débouchés pour enrayer la récession économique dont elle est l'auteure et des stratégies de contournement de sa multiple dérégulation. De fait, en investissant davantage dans les techniques, cette démarche révèle les enjeux politiques, économiques et épistémiques d'une transformation sociétale en profondeur, qui prend depuis une dizaine d'années ce nom de « société de l'information ». Cette transformation est par ailleurs genrée (Primo 2003) et recherche davantage des consommateurs d'outils et de techniques plutôt que des producteurs de contenus à valeur informative (qui donnent du sens, donnent forme à) et des créateurs de canaux de diffusion de ces contenus.

Il s'agit ici d'analyser plusieurs caractéristiques de ces frontières, pour le moins rendues invisibles. Il faut les identifier afin de mieux décrypter les politiques publiques mises en place aux niveaux international et national. Un tel repérage permet de comprendre leurs effets sur les populations, en particulier en termes différenciés de genre. La caractérisation par type de ces frontières aidera également à la compréhension des usages qui peuvent être fait des outils qui supportent la « société de l'information » par des organisations de femmes ou féministes et de leurs éventuels effets politiques.

¹⁰⁴ Le terme « frontière » est utilisé pour caractériser toutes lignes de séparation qui cartographient un territoire, et notamment ici la société numérique colonialitaire. Il s'oppose au terme « fracture » qui qualifie davantage une rupture intervenue par accident ou consécutive à un changement non contrôlé. On ne développera pas davantage la critique de cette notion de fracture qui connaît de nombreux développements, comme l'illustrent les travaux de la chercheuse portoricaine Kemly Camacho (Camacho 2005).

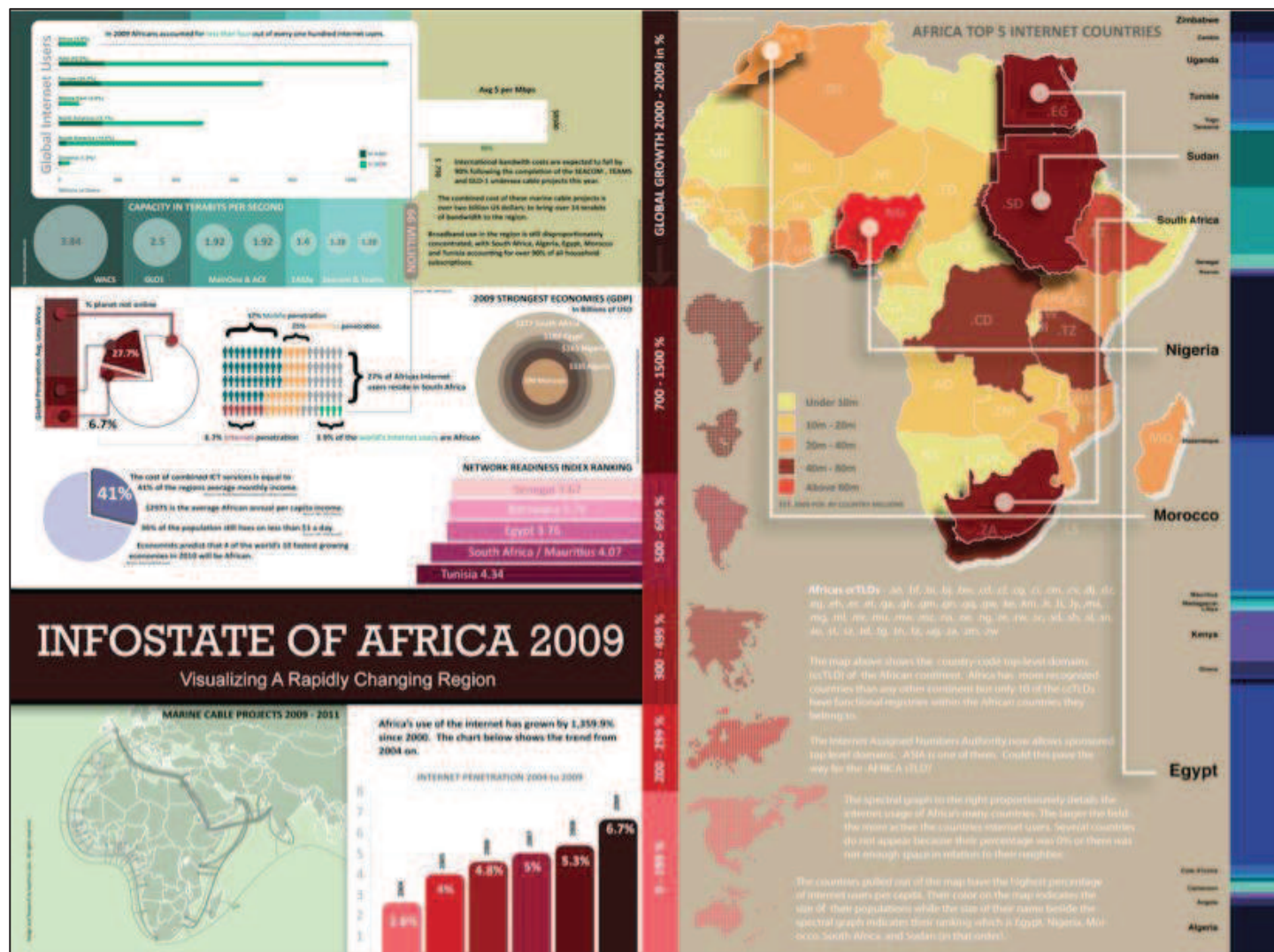
1. Des frontières géographiques

En Occident, les technologies de l'information et de la communication sont promues, tolérées, comme un espace, le cyberspace, ouvert, large, horizontal et transnational. Un espace où chacun, homme ou femme, peut s'exprimer, librement, sans aucun obstacle ni entrave (Gurak 1997 : 104). Concernant uniquement le Web, le journaliste français Francis Pisani avance : « Réduit à sa définition la plus simple, le web n'est en effet rien d'autre qu'un outil pour établir des relations [...] entre personnes, entre données ou documents et, le plus souvent, un hybride de tout cela » (Pisani & Piotet 2008 : 35-51). Les questions qui se posent alors sont de savoir pour qui cet outil permet d'établir des relations et de quelles données il s'agit, et les réponses à leur apporter sont loin d'être simples et universelles, voire universalistes. Elles sont complexes et multiples.

Dans les pays dits du « Sud », c'est-à-dire partout ailleurs qu'en Occident, et en particulier en Afrique, les organisations internationales se concentrent sur la « fracture numérique », et, pour certaines sur la « fracture numérique de genre » qui a plus ou moins été discutée au cours du Sommet mondial de la société de l'information en 2003 et 2005 (Conférence préparatoire régionale africaine, Caucus sur le genre 2003).

Selon un rapport de l'UIT de 2003, la majorité des indicateurs – le PNB par habitant, la télédensité, l'indice de développement humain, l'alphabétisation, la consommation d'énergie, la mortalité infantile, l'espérance de vie – placent l'Afrique en queue de peloton à l'échelle mondiale. L'organisation internationale ajoute que, bien que représentant 15% de la population mondiale, la part de l'Afrique dans le PNB mondial atteint 1%, mais 17% du nombre de téléphones et seulement 1,5% des utilisateurs de l'Internet. La croissance du taux de connectivité de 40% en 2000 était demeurée plus lente que la moyenne mondiale, estimée entre 43% et 50%, soit deux fois moins que le téléphone mobile. L'UIT explique ce retard par les tarifs élevés, une alphabétisation numérique et littéraire « pauvre », la faiblesse du nombre d'ordinateurs, de serveurs Internet et de cybercafés. Le rapport précise que, en 2000, 50% des utilisateurs se situaient en Afrique du Sud, 16% en Afrique du Nord, ce qui laissait un taux de 34% d'utilisateurs en Afrique sub-saharienne, alors que cette région représente 77% de la population du continent. En 2006, la situation a évolué. La répartition des internautes africains était de 24% en Afrique du Sud, 36% en Afrique du Nord, 41% au sud du Sahara (Chéneau-Loquay 2006 : 197).

Carte 2 : Carte africaine des utilisateurs de l'Internet en 2009



Source : InternetWorldStats.com, <<http://www.agencesolidaritenumerique.org/notre-cause/les-chiffres-à-retenir/>>, consulté le 1^{er} octobre 2011.

Selon l'UIT, la progression de l'Internet en Afrique aurait ralenti, passant de 33,48% entre 2000 et 2001 à 14,6% entre 2001 et 2002, puis repris entre 2002 et 2003 atteignant 55,7% puis 44% entre 2003 et 2004.

L'organisation internationale comptabilise dans le monde :

Année	Nombre d'internautes (en millions)
2000	4,51
2001	6,78
2002	7,94
2003	12,363
2004	22,10
2006	43,3

Les écarts entre Afrique subsaharienne et du Sud, et Afrique et autres continents, se sont donc très rapidement résorbés en quelques années. D'ailleurs l'évaluation du taux de pénétration africain des TIC par l'UIT montre comment cette pénétration progresse rapidement et ne présente plus un « problème » depuis 2005 (UIT 2009).

Aussi, aujourd'hui les politiques liées à cette « fracture » présentent-elles une tendance très spécifique à interroger, en particulier en termes de séparatisme « Nord »/« Sud ». On ne peut plus exactement parler d'obstination à « aider » les pays du « Sud » de la part des organisations internationales en charge des politiques de TIC. Mais, maintenant que les infrastructures sont en place au profit de l'Occident, il existe un glissement, une évolution des priorités, qui tend à développer d'autres domaines dont les pays pauvres sont exclus, comme les nouvelles énergies, les nanotechnologies, etc. Cette tendance se concrétise par une course à toujours plus de technicité, toujours plus de privatisation, d'innovation technologique. Elle interroge la potentielle formalisation d'une distance que l'Occident entend garder vis-à-vis des autres pays. Cette distance ne s'arrêtant plus aux seules frontières infrastructurelles décrirait une volonté politique de se démarquer, de ne pas être assimilés aux pays anciennement colonisés. Autrement dit, la question se pose de savoir si l'ancien colonisateur craint l'ancien colonisé et si cette crainte est gérée dans l'arène des TIC. Si la réponse à cette question est positive, elle impose d'identifier quelles sont les nouvelles données imposées par le système-monde¹⁰⁵ et comment cela se traduit à travers les politiques de TIC.

Certains éléments de réponses se trouvent dans les entretiens de recherche et l'expression des perceptions que les personnes interrogées ont des relations « Nord »/ « Sud » dans leur pays. Anne-

¹⁰⁵ Les thèses du « système-monde », développées par Immanuel Wallerstein, se différencient de celles de l'« État-Nation » en cela qu'elles définissent une construction sociale, basée sur une structure capitaliste, mobilisant des acteurs agissant à différents niveaux (nations, entreprises, familles, classes, groupes identitaires...), qui n'est pas figée dans le temps ni l'espace. Elles ont inspiré les thèses sur la colonialité (Wallerstein 1995).

Marie Cote, responsable d'une unité genre et TIC au sein d'une ONG basée à Dakar, engage, après que lui ait été précisé que le « Nord » recouvre l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord, une réflexion soutenue. Selon elle, le concept de « relations Nord/Sud » représente une métaphore des relations entre pays du « Nord-Ouest riches puissants dominateurs du monde » et les autres, concept (« relations Nord/Sud ») qu'elle remet en cause car ne reflétant pas la réalité des relations géopolitiques contemporaines. Selon elle, cette réalité devrait tenir compte de la présence économique et culturelle du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient et ne pas se réduire à la mise en opposition du « Nord » avec un « autre », le « Sud », qui recouvrirait des pays « pauvres, marginalisés ». Elle ajoute que, dans le cadre de ce concept, les relations du Sénégal avec les pays riches sont « ambivalentes », le pays jouant sur deux tableaux : il partage l'idéologie libérale du « Nord » et entend « s'assurer le *leadership* » en Afrique de l'Ouest, « tout en profitant du système », c'est-à-dire en allant chercher l'assistance internationale.

Ce séparatisme cultivé entre le « Nord » et le « Sud » participe d'un repli national terrestre (le niveau national sur le terrain) et d'une ouverture internationale cybernétique (le niveau international via l'Internet), qui se recoupent en termes d'usages des TIC, et en particulier de l'Internet, de la part des organisations de femmes ou féministes. En effet, il sera établi dans la troisième partie de cette étude que ces organisations distinguent implicitement les cibles-audiences de leurs sites Web par exemple et celles de leurs actions politiques. Les premières sont les bailleurs de fonds au « Nord », les secondes les « bénéficiaires » de leurs actions qui restent nationales, voire locales et localisées, notamment dans les zones rurales.

Les frontières géographiques ne s'arrêtent donc pas aux grandes zones recouvrant les territoires dits riches et pauvres mais aussi au sein des pays, entre les connectés nationaux à l'Internet, qui placent le réseau numérique à l'échelle du territoire international tout en le jugeant implicitement non politique (au sens essentiellement financier), et les non-connectés au réseau qui se retrouvent placés par défaut sur le territoire national politique non virtuel.

2. Des frontières économiques, sociales et politiques

Les frontières nationales, dans le monde entier, peuvent créer des frontières à l'expression, à la génération d'idées, à la production de contenus et à leur diffusion, de la même façon qu'elles peuvent entraver la libre circulation des êtres humains. La société numérique colonialitaire n'échappe pas à ce constat. Elle n'est pas en dehors mais participe de cette série de frontières.

Dans tous les pays, il existe, à l'intérieur, des frontières nationales, des murs visibles, dont certains sont construits, comme entre les villes et les bidonvilles, notamment à Johannesburg en Afrique du Sud. D'autres sont invisibles ou moins physiquement représentés, comme les frontières entre

hommes et femmes, Noirs et Blancs, riches et pauvres¹⁰⁶, urbains et ruraux, jeunes et âgés, migrants et nationaux, élite et population ordinaire, toute combinaison de ces frontières invisibles étant possible (Seekings & Nattrass 2005). Ces murs sociaux se creusent un peu plus depuis les deux dernières années, ce qui correspond à l'expression de la crise économique mondiale. Il s'avère alors intéressant de se demander s'ils sont développés dans d'autres pays d'Afrique, comment ils apparaissent sur l'Internet et comment les organisations de femmes ou féministes locales y font face.

Dans de nombreux pays africains, des personnes peuvent facilement se retrouver enfermées, concrètement (en prison, déplacées, isolées), violées, en situation d'insécurité, ou exclues de tout moyen de communication avec les autres (surveillance des lignes téléphoniques ou courriels, confiscation des informations personnelles, isolement économique, physique et psychologique...). Cette conjoncture pose une série de questions. En quoi est-elle la conséquence de conflits armés (Global Issues 2009), de croisades nationales ou internationales contre « l'ennemi », le « mal », les « autres », ou de la libéralisation du marché mondial et des crises qu'elle engendre, qui agrandit le fossé entre les riches et les pauvres (Karshenas 2002) ? En quoi cela touche-t-il davantage les femmes ? Lesquelles ? Existe-t-il des moyens pour les populations de se protéger, et en particulier par l'utilisation de l'Internet ?

D'autres questions qui interrogent les relations économiques, sociales et politiques entre la société numérique colonialitaire et la perception du réel viennent s'ajouter.

Selon Arsène Maisha du Centre Aden à Kisangani¹⁰⁷ en République démocratique du Congo, des zones géographiquement « ouvertes » ne connaissent pas de désenclavement numérique, c'est-à-dire restent isolées du point de vue de l'accès aux TIC. Les questions qui se posent sont alors : comment peut-on analyser le manque d'accès à l'Internet dans la région comme un problème ? Ou, plus généralement, est-il utile d'accéder à l'Internet en période de conflit ? Pour quoi faire ? Et en particulier pour les femmes qui vivent ce conflit ? Et plus spécifiquement pour les femmes du Sud-Kivu, où la question de l'ouverture géographique peut être posée ?

De la même façon, selon l'économiste Rufin Sosthene, de République centrafricaine, les jeunes se connectent à l'Internet plus à la recherche d'un petit ami ou d'une petite amie au « Nord » que pour des recherches documentaires. Comment pourrait-on qualifier cette frontière ?

Dans le sillage de cette question, selon Dimanche Yaméogo de TV Yaka à Ouagadougou, au Burkina Faso, il existe un projet visant à améliorer le partage des connaissances, afin que les jeunes puissent avoir accès aux sciences et en particulier de façon égale pour les filles et les garçons.

¹⁰⁶ L'Afrique du Sud connaît le troisième rang mondial du plus grand écart de richesse (UN-Habitat, 2009, *Annual State of the World's cities report de UN-Habitat 2008-2009*, <<http://www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=2562>>, consulté le 13 janvier 2010).

¹⁰⁷ Toutes les réflexions ici mentionnées émanent d'un débat croisé, en direct, par courrier électronique, organisé en mars 2009 depuis les différentes villes mentionnées et une ville de banlieue parisienne (Montreuil en Seine-St-Denis) qui connaît une forte population migrante. Ce débat avait pour objet les frontières sur l'Internet.

Qu'existe-il déjà en la matière ? Avons-nous à inventer, à faire disparaître des murs virtuels et lesquels ?

Selon Dominique Mendy du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (Dakar), il existe des préoccupations au sujet du fort développement des tentatives de migration des personnes vers le « Nord ». Cette tendance concerne principalement les jeunes hommes qui fuient l'aggravation de la pauvreté, l'augmentation des pénuries, les impacts des bouleversements climatiques et sont consacrés à « un avenir meilleur », largement mis en lumière sur le Web. Cette obsession interroge l'impact de la mondialisation néolibérale et des relations « Nord »/« Sud ». En effet, comment peut-on mesurer cette apparente « inévitable » commercialisation sur l'Internet, à des fins très diverses, comme la traite des êtres humains, la prostitution ou la vente de logiciels, de chansons ou de films ? Quelle est l'influence de la société numérique colonialitaire sur la vie quotidienne des populations ?

Quelques personnes interrogées au Sénégal dans le cadre de l'enquête de terrain amorcent des réponses. Certaines évoquent la question de l'immigration. Fatou Bintou Thioune, qui représente le Collectif de lutte contre les violences faites aux femmes, parle de l'émigration des jeunes vers les pays d'Europe qu'elle contrebalance avec l'image que véhiculent les immigrés en provenance d'Europe qui s'approche de l'« opulence », ce qui invite implicitement les jeunes qui vivent la situation économique délétère du Sénégal à tenter leur chance vers « l'Eldorado ». Ce en quoi les politiques publiques, comme le « Plan Reva » qui incite les jeunes à s'ancrer dans le pays, notamment au niveau agricole, échouent radicalement, alors que le pouvoir prétend le contraire. Madjiguène Cissé, présidente d'un réseau de femmes sur le développement durable, parle implicitement des frontières économiques en rappelant que « la liberté de circulation est entravée à partir d'ici, à partir des consulats ». L'obtention d'un visa pour un pays d'Europe est devenue « impossible », y compris pour les étudiants, parce que « on est soupçonnés de vouloir partir pour rester là-bas », ce qui implique généralement un « refus ». Amsatou Sow Sidibe, docteure en droit, rappelle que « l'émigration clandestine est clandestine parce que la liberté d'aller et venir, qui est une liberté fondamentale proclamée par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, deux pactes, surtout le Pacte de 66 sur les droits civils et politiques et par la constitution, ne sont pas appliqués ». Toutes témoignent sinon d'un déséquilibre au moins d'inégalités de relations entre leur pays et l'Occident, inégalités pourtant occultées par le *donner à voir* du Web, qui incite au départ, promeut une image idéale des pays du « Nord », différente et meilleure que celle de leur pays. Les messages véhiculés par le Web et maintenant par les outils du Web 2.0, tout comme leurs représentations et théorisation, ne font que radicaliser ces différences.

3. Des frontières sémantiques, informationnelles et épistémiques

L'Internet alimente une forme de nébuleuse enjouée autour de ses possibles « canaux » de diffusion, entendue comme « moyens » de transformation sociale – la « révolution en ligne »

(Mandraud 2011), telle qu'elle est qualifiée par de nombreux médias concernant la situation de la Tunisie en janvier 2011 en est un bon exemple. Quand le lien est établi entre le secteur économique et politique que le réseau numérique soutient et les messages qu'il véhicule, cet engouement peut être relativisé. Fatimata Sy, présidente du Cosef, tout en tenant un discours très ficelé sur les enjeux économiques et stratégiques de la « société de l'information » glisse progressivement sur ses enjeux sinon épistémiques au moins informationnels. Elle vise une critique des « superpuissances », « qui veulent maîtriser, contrôler les outils d'information ». Elle situe toutes ces superpuissances aux États-Unis et estime qu'elles « ont réussi » à atteindre leurs objectifs de contrôle. Elle se pose alors en porte-parole des « partisans, partisans d'un autre monde qui soit possible, qui soit plus juste, qui soit plus radical ». Elle recommande alors que les organisations engagées dans cette vision aient également leurs « propres stratégies pour que tout ce combat que nous menons puisse être mené à travers l'information ». Elle conclut néanmoins que ces mêmes organisations ne savent pas comment faire : « maintenant comment arriver à en faire un outil ? ». Implicitement, elle établit un amalgame entre stratégie et outils que seraient les TIC et enchaîne sur sa méconnaissance des « NTIC »¹⁰⁸. Elle utilise pourtant le vocabulaire adapté : « réseau », « dynamique associative », « contenu »,... et émet l'hypothèse d'utiliser la publicité sur l'Internet pour « sensibiliser » sur différents thèmes comme « la mondialisation, la globalisation, la discrimination, les droits... ». Les frontières économiques et politiques cumulées, en demi-teinte, viennent ici rejoindre les frontières de la connaissance de la « société de l'information » et de son outillage, connaissance et savoirs qui ne sont pas partagés, richesse qui n'est pas également répartie, tant au niveau géographique qu'économique, politique et en termes de genre.

L'inégalité des savoirs liés à la société numérique colonialitaire pose une autre série de questions, liées à la face supposément informationnelle de ses outils. Notamment, la transmission des savoirs, des messages, des informations implique une réflexion sur l'expression personnelle, collective, ses espaces et sa gestion. Aussi, en Afrique, comment le citoyen prend-il la parole ? Comment l'Internet peut-il aider ou générer des obstacles à la liberté d'expression ? Cette liberté d'expression est-elle égale à celles des entreprises privées, aux États ? Comment peut se qualifier la liberté d'information ? Y a-t-il des limites aux droits individuels, à la libre circulation des idées ? Comment les frontières de genre se créent-elles dans ce domaine ? Les hommes et les femmes ont-ils une égale voix au chapitre ? Lesquels ? En quoi ? Est-ce différent de l'espace non-cybernétique ? Comment qualifier les principales lacunes et leur récente manifestation ?

Au sein des entretiens de recherche, et concomitamment aux deux pays étudiés, trois types de représentations des circulation de l'information et liberté d'expression sont distingués : ce qui se passe à l'intérieur de l'organisation, ce qui se passe entre les organisations et ce qui se passe à l'extérieur.

¹⁰⁸ Le terme « NTIC » désignait les « Nouvelles technologies de l'information et de la communication », tant dans les discours que dans les pratiques, au moment où elles sont apparues dans le milieu des années 1970. Il n'est plus guère utilisé par les professionnels des TIC ou les décideurs.

Dans la première catégorie de représentations (l'information en interne), hormis Madjiguène Cissé, peu de personnes interrogées évoquent les modes de circulation des informations qu'elles mettent en œuvre en interne. De fait, elles discutent peu leur mode de prise de décision interne et dans la majorité des cas, n'associent pas la diffusion d'information avec la prise de décision. Force est de constater que l'utilisation des TIC n'est pas, dans la plupart des cas, vue comme un moyen de faire circuler des informations concernant les actions politiques, aux niveaux interne, externe en local, comme national et encore moins international. Cette vision est absente. Elle est réservée à une élite urbaine alphabétisée et d'ores et déjà bien informée des différents moyens de se tenir informée et d'informer. Ce constat souligne notamment des frontières économiques et sociales nationales internes, localisées entre l'urbain et le rural. D'ailleurs Helga Jansen, qui travaille dans la presse alternative sud-africaine, pense que, pour la « citoyenne lambda », les TIC sont très « étrangères », « hors de sa réalité », « non-prioritaires » et vont le rester longtemps pour la simple raison qu'elle n'a déjà pas assez d'argent pour payer l'électricité, alors pour « allumer son ordinateur »... Elle reconnaît néanmoins que l'utilisation de l'Internet permet de mobiliser les jeunes sur les « campus des universités » plus facilement, sans pour autant établir le lien entre les deux (mobilisation et Internet), en ajoutant au contraire que ce n'est pas la façon dont elle « imagine organiser » les mobilisations.

Afin d'illustrer le deuxième type de représentation de circulation de l'information (entre organisations), citons Bernedette Muthien, féministe sud-africaine qui travaille sur l'intersectionnalité, qui s'abstrait de l'Internet qu'elle considère comme une « créature, qui n'a pas de valeur et pas de genre », et « n'a de sens pour personne à l'exception de ceux qui s'en servent », alors que tout autre chose, comme le téléphone lui apparaît genré. Et d'ajouter « à qui bénéficie ce réseau ? ». De fait, elle règle ses comptes avec l'organisation sud-africaine *Women's Net*, partie prenante du mouvement « Genre et TIC », dont Sally-Jean Shackleton est la directrice. Bernedette Muthien ne voit pas les effets des activités de ce mouvement en termes de changement social alors qu'elle affirme qu'elle détient de nombreux fonds du « Nord », dont elle soupçonne qu'ils sont « davantage utilisés pour voyager que pour servir aux groupes de base sud-africains ». Elle veut faire passer le message à l'observatrice, qu'elle ne croit pas que les TIC puissent changer « la vie des gens ».

Cet exemple montre que les frontières inter-organisations s'ajoutent aux frontières économiques et politiques par les TIC. Elles accentuent les disparités de points de vue dans l'action politique en faveur des droits des femmes ou féministes. Elles les révèlent autant qu'elles les alimentent. À écouter les personnes interrogées en Afrique du Sud et au Sénégal, elles ne favorisent pas la solidarité ni la mutualisation des moyens, voire entretiennent le contraire, et font obstacle à la mobilisation. Cette perception vient en totale contradiction avec l'idée généralement véhiculée en Occident, selon laquelle les TIC, et l'Internet en particulier, représentent un outil de mobilisation innovant et moderne.

En ce qui concerne le troisième type de représentation des informations, les personnes interrogées au Sénégal se montrent majoritairement peu disertes. La liberté d'expression, au sens

large, est prise pour acquise. Confondant généralement liberté d'expression et liberté de la presse, elles sous-traitent aisément le questionnement sur la liberté de parole du citoyen aux professionnels de l'information. Et les TIC n'ont pas infléchi les raisonnements liés à cette question.

« Nous avons une multitude de journaux ce qui témoigne de la liberté d'expression. Nous avons plusieurs télévisions, ce qui témoigne également aujourd'hui de cette liberté d'expression, parce que dans les temps, il y avait qu'une télévision nationale, alors qu'aujourd'hui nous en avons cinq. Donc même si ce n'est pas beaucoup, c'est une avancée, et au niveau des journaux, c'est pareil. Donc l'information circule. » (Fatou Ndiaye Turpin, coordinatrice du réseau Siggil Jigéen, Sénégal)

Pourtant, les personnes interrogées ne questionnent généralement ni les inégalités dans ce secteur médiatique, comme par exemple entre les urbains et les ruraux, ni les impasses qu'il génère notamment en termes de genre. Côté sud-africain, le positionnement est un peu plus mitigé, qui interroge lesdits médias, sans pour autant proposer de réelles alternatives ou émettre des points de vue contrastés.

« Nous avons un diffuseur national et il est très difficile de faire entendre des points de vue alternatifs. Le seul intérêt des médias en Afrique du Sud est commercial, ce qui représente une série de défis à relever pour les organisations féministes ou les autres organisations qui voudraient changer ce statu quo ». (Sally-Jean Shackleton, Women's Net, Afrique du Sud)

De fait, la majorité des personnes interrogées en Afrique du Sud considèrent également le droit à l'expression comme acquis, aux prix de longs combats à l'époque de la lutte contre l'apartheid. Elles hiérarchisent les droits, mettant la liberté d'expression et le droit à la prise de parole en bas des priorités, puisque réglé. Mercia Andrews, responsable de *Trust for Community Outreach and Education*, une ONG sud-africaine pour les droits des paysans, rappelle qu'il n'existait aucun droit à la libre expression ou à association, de réunion entre les Noirs et les Blancs, sous le régime ségrégationniste. En cela, il existe « une croissance des richesses » dans le domaine. Mais elle ajoute que cette lutte n'a pas été menée à son terme ou ces libertés restent « non comprises » puisqu'il existe encore aujourd'hui beaucoup de « sectarisme » et d'« antagonisme » qui permettent peu d'espaces critiques. Et elle précise que d'un autre côté, cette victoire ouvre paradoxalement la liberté de circulation de contenus comme la pornographie, qui nuisent à la liberté des femmes et des enfants, et font néanmoins partie du « domaine public ».

Il semblerait que le droit à l'expression et ce qu'il sous-tend, à savoir la participation au débat démocratique autant qu'aux décisions qui concourent aux politiques publiques, soit résolument mis de côté, sous-traité par les organisations interrogées dans les deux pays aux responsables nationaux ou aux professionnels, les médias de masse comme une conséquence directe de l'après-colonisation et de l'après-libération nationale (voir Annexe 5). Cette sous-traitance ici avouée fait figure d'exception comparativement par exemple au droit à la terre ou aux droits civiques, sans pour autant que cela soit perçu, conscientisé. Elle traduit une forme de contamination sémantique qui installe le citoyen dans une a-politisation du concept d'expression, et à plus grande échelle ceux d'information

et de communication. Avec le développement des TIC, cette délégation forme danger car invisible/implicite, accélérée, et risque, si ce n'est déjà le cas, de s'étendre à l'échelle mondiale et à ses décideurs qui, comme déjà vu, ne sont pas tous élus par les populations mais se sont auto-désignés, par capitaux financiers interposés, comme interlocuteurs privilégiés de diffusion et de contrôle de cette expression. Les politiques de TIC, leurs modes de gouvernance, au sens gestion de la prise de décision, et les conséquences qu'elles imposent, explicitement ou de façon latente, ne sont pas directement décidées, par voix de suffrage, par les représentants élus des populations. De plus, ces politiques ne se limitent pas à la gestion des droits à l'expression et à l'information, notamment à travers les médias traditionnels (de masse), voire nouveaux, gestion qui peut alors être agressive, oppressive et discriminante (exemple des médias entre les mains du pouvoir d'État et des politiques de censure, d'emprisonnement des journalistes ou des « cybercitoyens », de fermeture unilatérale de sites Web). Elles concernent des décisions relatives à des champs élargis, économiques, politiques, sociaux et épistémiques, aussi diversifiés que la mise en place d'infrastructures terrestres ou spatiales ou encore l'allocation de budgets à la création numérique. Aussi, quand bien même il serait admis que les TIC sont uniquement des médias, l'Internet se révèle hypersélectif et ne concerne qu'une poignée d'individus privilégiés (Guignard 2009 : 287). À ce titre, les TIC s'opposent à une traditionnelle vision de la démocratie et forment *violence épistémique*.

III. Appropriation sociale des TIC : une théorie sans perspective de genre

L'appropriation sociale des usages des TIC fait l'objet d'un champ de recherche à part entière. Ce champ disciplinaire a permis de développer de nombreuses théories sur l'innovation par les usages et des analyses sur la potentialité « révolutionnaire » des usages des TIC par ce qui est alternativement appelé utilisateurs ou usagers. Ces analyses ont pour caractéristique principale d'être majoritairement développées en Occident et d'être très globalement aveugles au genre, c'est-à-dire proposant peu d'analyse genrée desdits usages. À leur image, les corporations économiques et les mouvements qui font notamment l'objet de ces analyses sont ostensiblement masculins, ce qui ne semble pas choquer leurs promoteurs, pourtant mus par une idéologie marxiste ou libertaire, promouvant changement et ruptures sociaux. Cette absence de caractérisation genrée des objets de pratique comme de recherche – les réseaux sociaux, le libre, les blogs, ... – a un impact direct sur leur appropriation par des femmes et en particulier par leurs organisations en Afrique du Sud et au Sénégal. Elle reflète un cloisonnement existant des mouvements que les TIC n'aideraient pas à souder, bien au contraire. Elle interroge également une vision de la démocratie, dans un contexte mondialisé, où les notions de biens communs et de biens publics sont remis en cause. En effet, cette suprématie masculine continue d'alimenter une vision « par le haut » de l'exercice démocratique et des relations entre l'Occident et les autres pays. Elle participe de l'hypermodernité et nourrit les bases inégalitaires de la société numérique colonialitaire.

1. Une vision universaliste abstraite de l'innovation politique des usages des TIC

La notion d'usage, dans le secteur des TIC, fait l'objet de nombreuses études se basant sur de multiples théories. Selon Ny Aina Rakotomalala Harisoa, consultant franco-malgache en « TIC et développement local », cette notion traverse au moins trois approches : la diffusion, l'appropriation et l'innovation (Rakotomalala Harisoa 2009 : 4). La première s'intéresse à la prise de décision des usagers, entre adoption et rejet (Rogers 2003 : 38), suivie par la deuxième qui étudie le processus d'intégration de la troisième, l'innovation technique dans la vie quotidienne des usagers (Proulx 2002 : 5). Le concept d'appropriation, hérité du concept marxiste de « l'appropriation des moyens de production » (Cardon 2006), fait ici référence à un processus de construction individuelle ou sociale : « l'appropriation est un procès : elle est l'acte de se constituer un soi » (Jouët 2000 : 487-521). Selon le sociologue et spécialiste québécois des médias Serge Proulx, « les usages sociaux sont définis comme des *patterns* d'usages d'individus ou de collectifs d'individus (strates, catégories, classes) qui s'avèrent relativement stabilisés sur une période historique plus ou moins longue, à l'échelle d'ensembles sociaux plus larges (groupes, communautés, sociétés, civilisations) » (Proulx 2005 : 11). À ce titre, l'appropriation de ces usages sociaux passe par la maîtrise technique et cognitive de l'objet, son intégration dans la pratique quotidienne, son usage répété et des répercussions en termes de créativité sociale, et surtout l'infléchissement des politiques publiques tout autant que des processus d'innovation par ces usages.

Selon Madeleine Akrich, chercheuse française au centre de sociologie de l'innovation, les usagers, qu'elle choisit de nommer « utilisateurs », interviennent selon quatre axes : le déplacement, l'adaptation, l'extension et le détournement (Akrich 1998 : 79-89). Le sociologue français Dominique Cardon de son côté explique la position de l'« usager », différent du lecteur, de l'auditeur et du téléspectateur, parce qu'actif et participatif, non passif :

« La possibilité de communiquer, de produire et d'échanger avec les TIC invite à définir ceux qui les utilisent en soulignant la dimension active, symétrique et participative de leur engagement avec les technologies. » (Cardon 2006)

Au titre de cette définition de nouveaux usagers, conçus comme actifs, volontairement comparés à ceux des médias classiques, estimés plus passifs, il explique les « innovations » propres à la « société de l'information » que ces usagers génèrent notamment par leur appropriation des logiciels libres, des outils coopératif de publication, du wifi, du P2P, des blogs, etc. Selon le sociologue, ces innovations seraient caractérisées par le fait qu'elles ne sont pas initiées « par le haut » :

« On définira les innovations par l'usage (aussi appelé “innovations ascendantes” [bottom-up innovations] ou “innovations horizontales”) comme des innovations technologiques ou de services qui naissent des pratiques des usagers et se diffusent à travers des réseaux d'échanges entre usagers. » (*ibid.*)

Le sociologue français Olivier Blondeau s'intéresse de son côté à l'Internet, emprunte à Arjun Appadurai le terme « mediascape » (Appadurai 1990 : 295-310), afin de définir un espace dans lequel

il considère que se construit un nouvel imaginaire politique qui « fait sens » à l'échelon mondial. Il qualifie cet espace de « laboratoire d'expérimentation politique » qui permet de « renouveler les causes, de reconfigurer les répertoires d'action de l'action politique, leurs intrigues narratives et leurs dramaturgies esthétiques » (Blondeau & Allard 2007 : 233-241). Partant d'hypothèses similaires, Dominique Cardon insiste sur les « vertus politiques » des réseaux sociaux en cela qu'ils ne se contentent pas d'ouvrir un espace public, qualifié d'« oligarchique », à de nouveaux interlocuteurs mais « pluralisent et distribuent autrement les formes de la parole politique, en empruntant des langages et en habitant des espaces que la politique conventionnelle, bien souvent, ne sait pas reconnaître » (Cardon 2009). Dans le prolongement de cet enthousiasme, Luciano Floridi, philosophe italien de l'information, considère dans « *The Digital Revolution as a Fourth Revolution* », que « nous assistons à une quatrième révolution », celle de la révolution numérique, où des « inforgs », « des organismes qui sont sémantiquement omnivores, capables de traitement sémantique et d'interactions intelligentes », sont les internautes dans leur ensemble, qui « colonisent » eux-mêmes et à leur profit l'Internet (Floridi 2009 : 25-37). Le philosophe enrobe dans un « nous » théorique une communauté qui aurait tout à gagner des TIC, en se référant à la capacité de l'espèce humaine à penser, ce qui la distingue de toutes les autres espèces vivantes :

« Les technologies de l'information et de la communication ont atteint un stade où elles pourraient assurer la présence stable, l'accumulation, la croissance et la disponibilité de plus en plus grande de notre humus sémantique. » (*ibid.*)

Francis Pisani, habité par le même engouement que Luciano Floridi, partant de la définition du Web qui repose sur une structure hypertexte, affirme que « ce sont les liens qui font le réseau (et non pas l'enveloppe), les relations (et non pas l'appartenance). Et les relations nous sont devenues essentielles pour comprendre le monde » (Pisani & Piotet 2008 : 35-51). Tout en s'appropriant le même « nous » théorique, il confirme ici la théorie de l'hypermodernité, en adoptant sans la discuter la nécessité d'être connecté au réseau pour transformer le monde.

Afin d'appuyer leur thèse, ces différents théoriciens s'exercent à l'analyse de l'émergence récente des réseaux sociaux, considérés comme de « nouveaux cadres favorables à l'émergence de véritables innovations par l'usage » de l'Internet (Tchehouali 2009 : 31). Francis Pisani considère que :

« De nouvelles dynamiques relationnelles privilégient l'approche bottom-up et placent la participation comme la clé de réussite de tout processus d'innovation ascendante basée sur la coopération. [...] Notre hypothèse, ici est que, depuis 2004, le web a donné lieu à l'émergence d'une nouvelle "dynamique relationnelle". Rendue visible par le succès d'entreprises comme Google, YouTube, MySpace ou Facebook, elle est animée par la participation de millions d'individus et de petits groupes largement informels. La technologie était là. Les webacteurs ont commencé à s'en servir de façon plus massive » (Pisani & Piotet 2008, *op. cit.*).

Francis Pisani ne précise pas qui sont ces webacteurs et quelle est la nature de leurs relations avec les entreprises citées.

Plus intéressée par l'approche par le territoire, Gulum Sener, chercheuse en sociologie à l'EHESS, fait remarquer, dans le cadre de son étude des usages des réseaux sociaux par les jeunes Turcs, que ces réseaux sont à l'origine de nouvelles formes de socialisation pour les usagers, médiatisant leur privé sur un espace public et que « les frontières entre le public et le privé deviennent de plus en plus floues dans la vie sociale » (Sener 2009 : 1). Elle rejoint ici les analyses de Dominique Cardon sur l'existence d'un « clair obscur » entre « canal privé et le canal public »¹⁰⁹. Elle différencie les usages des réseaux sociaux selon les environnements culturels :

« Les étudiants français utilisent Facebook pour rester en contact avec leurs amis ou bien rénover les anciennes relations et ils ne veulent pas s'engager dans les groupes ni utiliser les applications pour le divertissement. Au Japon, Facebook n'est pas parmi les réseaux électroniques préférés, parce qu'il n'est pas considéré comme "fiable" par les jeunes tandis qu'au Mexique, le réseautage social permet de rester en contact avec les amis, rencontrer de nouveaux amis et trouver des copains. » (Sener 2009 : 2)

À ce stade, il est intéressant de s'appesantir sur le concept d'« ami », base de fonctionnement de ces réseaux sociaux numériques. Les questions qui se posent sont alors : existe-t-il une définition universelle de l'ami ? Selon les langues, les ethnies, les cultures, l'ami ne traduit-il pas des modes relationnels spécifiques voire des non-modes ? Cet ami existe-t-il ? À quoi fait-il référence ? Choisit-on ses amis ? Est-ce important de les compter ? De les qualifier ? Autant de questions ignorées par les créateurs desdits réseaux sociaux – de jeunes étudiants de sexe masculin nés et vivant aux États-Unis – qui véhiculent une conception de l'amitié par le nombre, par la visibilité versus intimité, par la traçabilité. Le développement de ces réseaux renvoie à l'individualisation – et non à la personnalisation – des perceptions, sentiments et environnements, en plus d'autoriser la diffusion gratuite et sans limites de données personnelles, à des fins purement commerciales, parfois sécuritaires, à l'échelle internationale. Il fait écho à l'analyse proposée sur l'accélération et l'uniformisation des modes de pensée.

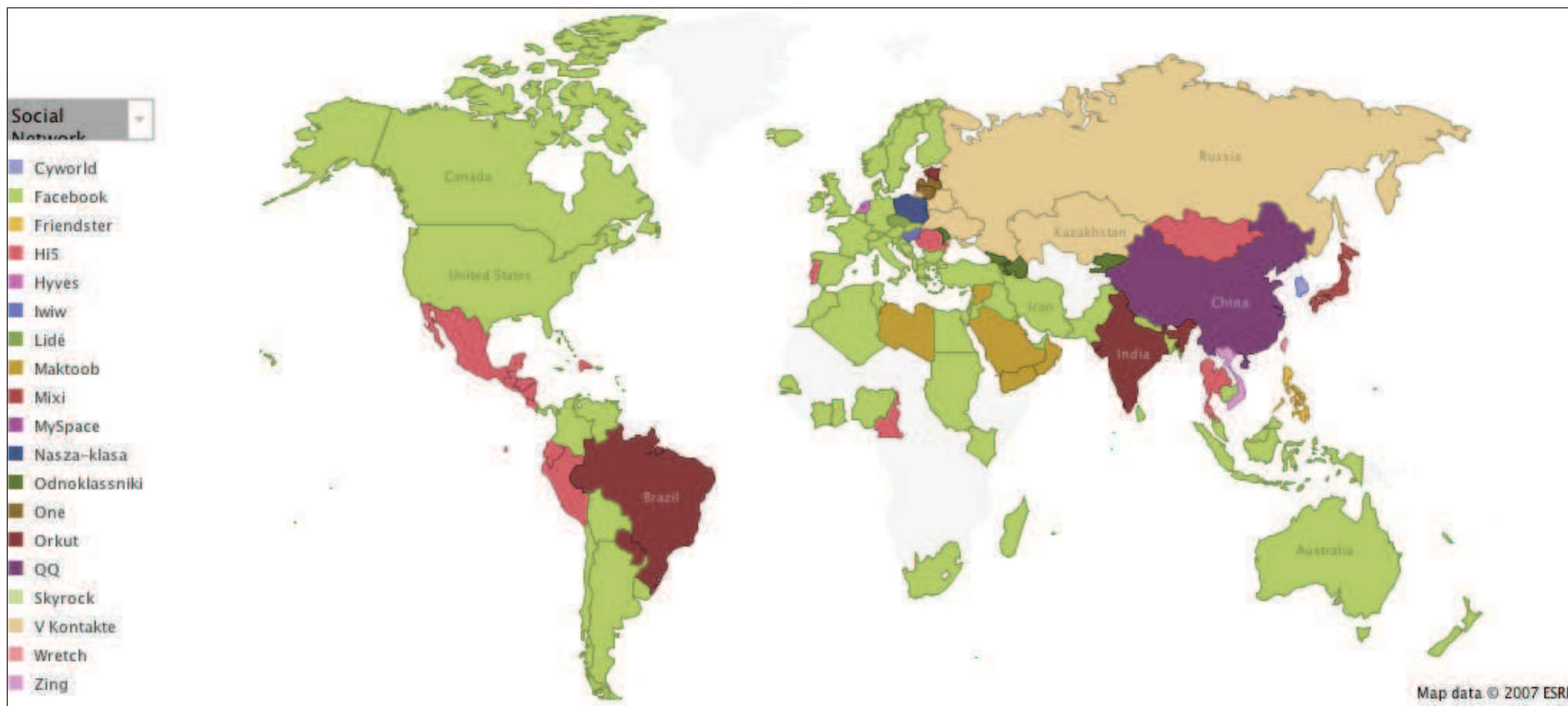
On constate que les webacteurs dont il est fait mention, ou les utilisateurs de ces réseaux, se situent massivement en Occident, sont jeunes et majoritairement des jeunes hommes ayant un emploi. En effet, selon une étude de 2008 intitulée *Social Networking Survey* de l'Institut d'études Synovate, 58% des personnes interrogées sur dix-sept marchés dans le monde¹¹⁰ ne savent pas ce que sont les « réseaux sociaux » (Synovate 2008). Par ailleurs, comme la carte mondiale des réseaux sociaux numériques en atteste, l'utilisation des outils proposés par les entreprises privées qui régissent ces réseaux continue à caractériser, quinze après la généralisation de l'Internet, une

¹⁰⁹ Entrevue accordée au journal *Le Monde*, le 14 octobre 2010, sous le titre « Les réseaux sociaux créent des relations en pointillé », <http://www.lemonde.fr/technologies/article/2009/10/14/les-reseaux-sociaux-creent-relations-enpointille_1253954_651865.html>, consulté le 29 janvier 2010.

¹¹⁰ Brésil, Bulgarie, Canada, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Russie, Serbie, Slovaquie, Afrique du Sud, Taiwan, États-Unis d'Amérique, Émirats arabes.

géographie des réseaux numériques où les zones grises restent largement situées en Afrique (en dehors du Maghreb, du Sénégal et de l'Afrique du Sud). La proposition des théoriciens de l'appropriation sociale des usages des TIC est donc réductrice ou occidentalocentrée.

Carte 3 : Carte mondiale des principaux réseaux sociaux numériques



Les couleurs indiquent les marques des réseaux sociaux utilisés. Ce qui est en gris représente les zones où ces réseaux ne sont pas utilisés (Many Eyes 2009).

À l'autre bout de la chaîne des webacteurs, se trouvent uniquement des entreprises privées, des opérateurs informatiques, Microsoft, Google, Yahoo!, ou de réseautage numérique, Facebook, MySpace, LinkedIn, Twitter, qui sont toutes nées aux États-Unis. Les produits développés, logiciels, plateformes Internet qui forment aujourd'hui le Web 2.0 qui ont vocation à ce que l'internaute soit « moins passif » qu'avec le Web, ont pour leur très grande majorité été créés aux États-Unis, par de jeunes hommes américains (voir Annexe 7). Il est important d'insister ici sur le fait qu'il s'agit d'entreprises privées étatsuniennes, nourrissant un marché, qui s'installent dans un jeu de concurrence économique et cherchent les meilleurs profits financiers. Elles peuvent pour certaines afficher un but philanthropique ou social mais celui-ci est spécifiquement universaliste et paternaliste¹¹¹. Par ces missions, les créateurs et dirigeants de ces entreprises s'arrogent la mission d'« ouvrir » le monde, de favoriser l'échange entre les individus du monde entier, d'où qu'elles soient, de comprendre ce qui est « le plus important » pour ces individus.

Ces objectifs, sans que leur vocation à vouloir bien faire ne soit mise en cause, en ne cherchant pas à identifier les individus à qui les plateformes collaboratives s'adressent, en les assimilant, traduisent une intention bienveillante à apporter appui, soutien, depuis des personnes qui « savent »¹¹² les TIC – les dirigeants des entreprises ayant ces objectifs – à celles qui ne savent pas les TIC. Mais par un idéal technologique, leurs auteurs ignorent la diversité tout autant que les inégalités sociales, qu'elles soient de genre, de classe, de « race » ou d'âge. Ils s'abstraient de l'histoire autant que de la sociopolitique. En négligeant les inégalités et les rapports de pouvoir qui régissent les relations sociales, ils distillent une vision du monde qui aplanit les différences et inégalités, voire les ignore. Leur croyance en leur rôle messianique trahit, sans pour autant que leurs auteurs s'en prévalent, une vision occidentalo-centrée et masculine des rapports de domination et des règles qui les gouvernent. Cette vision exprime implicitement une forme de colonialité du pouvoir, appuyée d'un universalisme abstrait, emprunt de paternalisme missionnaire.

Pourtant, les théoriciens de l'appropriation citoyenne des TIC s'attardent peu à ces analyses pour le moins sociologiques, sinon politiques. En ce qui concerne uniquement l'avènement du Web 2.0, l'éditeur et essayiste américain Tim O'Reilly affirme que ce « nous » dont il était fait mention plus tôt, modulé par l'expression « un plus grand nombre », considère le Web 2.0 comme une « plateforme » productrice de richesses, « créant des effets de réseau par le biais d'une "architecture de participation" »

¹¹¹ Voir les missions des entreprises Facebook (*"Giving people the power to share and make the world more open and connected."*, <<http://www.facebook.com/facebook?v=info>>, consulté le 20 janvier 2011), LinkedIn (*"Our mission is to connect the world's professionals to accelerate their success. We believe that in a globalconnected economy, your success as a professional and your competitiveness as a company depends upon faster access to insight and resources you can trust."*, <<http://press.linkedin.com/about/>>, consulté le 20 janvier 2011), Twitter (*"We want to instantly connect people everywhere to what's most important to them."*, <<http://twitter.com/roncasalotti/statuses/24874092607832065>>, consulté le 20 janvier 2011).

¹¹² Le verbe « savoir » est ici utilisé au sens d'une connaissance étendue du domaine que recouvrent les TIC. Il ne se restreint pas à la connaissance technique des outils et usages.

(O'Reilly 2005). Luciano Floridi propose une autre définition tenant pour acquis la forme « participative », sans intermédiaires et ouverte de la plateforme introduite par Tim O'Reilly :

« Le Web 2.0, c'est-à-dire le Web participatif, efface les barrières entre la production et la consommation de l'information en introduisant moins de friction au sein d'une ou de plusieurs phases du cycle de vie de l'information (depuis sa production jusqu'à son utilisation en passant par son traitement et sa gestion), ou efface les barrières entre les producteurs et les consommateurs de l'information. » (Floridi 2009 : 9)

Peut-on considérer toutes ces affirmations comme des vœux pieux ou des propositions scientifiques ? Si elles recouvrent des réalités, pour qui le sont-elles ? Qui est ce « nous » ? L'ensemble des habitants de la planète, hommes et femmes ? L'ensemble des internautes ? Dominique Cardon propose quelques pistes de réponse en précisant qu'ils sont des « étudiants bricoleurs et passionnés de musique », des « militants associatifs américains », des « informaticiens férus de culture générale » (Cardon 2006).

La caractérisation masculine et occidentale de ces usagers porteurs d'innovation est implicite même si la tendance existe à élargir le spectre de cette communauté. Le sociologue tient à préciser que cette communauté est hiérarchisée et très individualisée :

« Contrairement à l'idée souvent véhiculée par les défenseurs des innovations à base coopérative, le développement "technique" de ces innovations est rarement une production collective élargie. Il cache souvent un groupe restreint de fondateurs et une véritable hiérarchie dans les formes de participation à l'innovation, même si cette hiérarchie est parfois masquée afin de ne pas entrer en contradiction avec le discours égalitaire des promoteurs de ces innovations. » (Cardon 2006)

D'ailleurs, même si beaucoup de féministes ont su utiliser l'Internet dans l'expression d'alternatives et de résistances, les femmes et leurs organisations sont généralement absentes des débats et actions qui traversent la question de l'appropriation citoyenne des TIC (Shade 2002). Selon Chat Garcia Ramilo, coordinatrice régionale du programme de femmes de l'Association pour le progrès des communications (APC), les femmes ne participent pas de l'élaboration « des règles, des structures, des standards et des outils de nouvelles technologies » (Garcia 2006 : 68). Aussi, ce monde ne serait pas fait pour les organisations de femmes, « trop informatique », « trop cher », ce qui alimente l'argumentation essentialiste selon laquelle la seule différence biologique entre féminin et masculin explique que les femmes ne seraient pas très portées sur les sciences mais plutôt sur la gestion de la vie quotidienne, les relations sociales... (Fouque 2004, Kristeva 1999-2003, Cixous 1986, Irigaray 1974). Il entérine également la pauvreté intrinsèque des femmes, prétexte désormais déplacé dans la majorité des pays où les stratégies commerciales en matière d'accès aux TIC convergent vers la consommation de masse et donc de très faibles coûts de connexion¹¹³.

¹¹³ À l'exception de l'Afrique du Sud.

Aussi, apparemment déconnectées d'une vision des politiques publiques et des lieux de prise de décision, les conceptions plutôt positives de l'innovation par les usages, de l'appropriation par des usagers du « bas », de rupture, d'imaginaire, de participation, développées par les chercheurs du domaine ne donnent pas à penser qu'elles sont reproductibles ni comment, comme si ces usages incarnaient des générations spontanées de pratiques, militantes collectives ou individuelles. Elles ne proposent pas de caractérisation de genre, de classe, de « race ». Aussi ces conceptions ne participent-elles pas de la dépolitisation du débat qu'elles portent fondamentalement ? Ne révèlent-elles pas une forme d'infantilisme politique (Benasayag & Aubenas 2008) ? Cet infantilisme n'est-il pas résolument induit par une croyance dans une « révolution numérique » spécifiquement masculine ? Ces conceptions ne participent-elles pas à la construction d'une a-sexuation d'une société hypermoderne qui ne sait pas gérer ses dérèglements et contradictions multiples (politiques, économiques, sociaux, culturels) ? Pour finir, ces conceptions ne sont-elles pas en train d'organiser un comportement de fuite qui fait à la fois la force de ses instigateurs mais pourrait nuire à la formulation d'alternatives existantes mais non visibles ou rendues visibles ?

Il semble que ce type de questions ne soit pas non plus à l'ordre du jour de la majorité des sociologues de l'innovation et des usages sociaux des TIC. La sociologue britannique Judy Wajcman situe cette absence d'analyse en amont des études postulant l'interpénétration de la technique et de la société (Wajcman 2002 : 51-70). La sociologue française Josette Jouët analyse par ailleurs une sexualisation des machines : le téléphone portable par exemple serait féminin et l'informatique masculine (Jouët 2000 : 487-521). L'historienne et cyberféministe américaine Donna Haraway pense à propos des TIC, qu'elle qualifie d'outils, et des relations qu'ils instaurent, qu'ils peuvent également créer des mythes. Les frontières entre outils des TIC et mythes s'estompent :

« Ces outils incarnent et mettent en vigueur de nouvelles relations sociales pour les femmes dans le monde. On peut en partie comprendre les technologies et les discours scientifiques comme des formalisations, c'est-à-dire comme des moments gelés, des interactions sociales fluides les constituant, mais on pourrait aussi les voir comme des instruments pour mettre en vigueur les sens. La frontière qui sépare l'outil du mythe, l'instrument du concept, les systèmes historiques des relations sociales des anatomies historiques de corps possibles, les objets du savoir inclus, est perméable. En effet, le mythe et l'outil se désignent mutuellement. » (Haraway 1992 : 12-13)

Interroger cette hypothèse sur la perméabilité entre outils et mythes s'avère particulièrement pertinent à l'échelle de l'Afrique. En effet, comment s'adapter, déplacer, détourner, étendre des usages dits sociaux, quand le sujet, l'utilisateur, est socialement, politiquement, économiquement, culturellement éloigné, de son plein gré ou involontairement, de l'apprentissage ou de l'approche technique, de leur intégration dans la vie quotidienne et des processus de discussions des politiques publiques ? Ou encore, peut-on créer et développer des usages sociaux des TIC quand on vit une exacerbation des rapports de domination ? Si oui, lesquels ? Comment sont-ils caractérisés ? En quoi existe-t-il des similitudes et des singularités avec les usagers ne vivant pas dans le même

environnement ? Autrement dit comment la majorité des femmes d'Afrique peuvent-elles être ou devenir des usagères sociales des TIC et comment sont-elles à même de créer des usages innovants ? Comment et quand peuvent-elles se créer un « soi » ? Quelles sont les formes sous lesquelles il s'exprime ? Les réponses à l'ensemble de ces questions sont peu documentées alors que des expérimentations africaines existent qui innoveraient par la théorisation des usages des TIC pour le genre, et non simplement du genre dans les TIC¹¹⁴.

Par ailleurs, dans le prolongement de ces questionnements et avant de proposer quelques pistes de réflexion sur les usages et d'identification tant d'usagers que d'auteurs, il est intéressant d'insister ici sur l'écart de perception d'objets, le « Web », la « révolution numérique », les « réseaux sociaux », la « société de l'information », entre les chercheurs et les organisations de femmes ou féministes sud-africaines et sénégalaises davantage engagées dans les usages de TIC que dans leur réflexion. En quoi et pourquoi ces objets de recherche ne sortent-ils pas du monde de la recherche ? Ou, pourquoi ne sont-ils pas appropriés par les acteurs que leurs concepteurs disent décrire ou viser ? Comment, après dix ans, se justifie cet écart ? Apparaît un vacuum entre projection masculine occidentale – qui se donne l'universalité pour vocation et réalité – et matérialité féminine subalterne ou périphérique. La colonialité du pouvoir, qu'alimente la société numérique colonialitaire, se révèle alors au niveau théorique. L'analyse de cette société, du système qui la meut, telle qu'elle est proposée par la majorité des sociologues de l'innovation par les usages sociaux des TIC fait elle-même partie de cette colonialité. En ne s'intéressant qu'à des usages qui semblent davantage prescrits ou fantasmés que reflétant une réalité ethnologique ou sociologique, et même si la construction de leur assise à l'échelle occidentale n'est pas ici complètement contestée, cette analyse reproduit des schèmes de classe, de « race » et de genre. Elle digère et assimile les rapports de domination desquels la « société de l'information », son objet, n'est pas neutre et épargnée. Un tel aveuglement mérite qu'on s'interroge sur ce que pourraient révéler des usages innovants émanant de populations invisibilisées ou marginalisées ou intégrant une analyse différenciée de genre, de classe et de « race ».

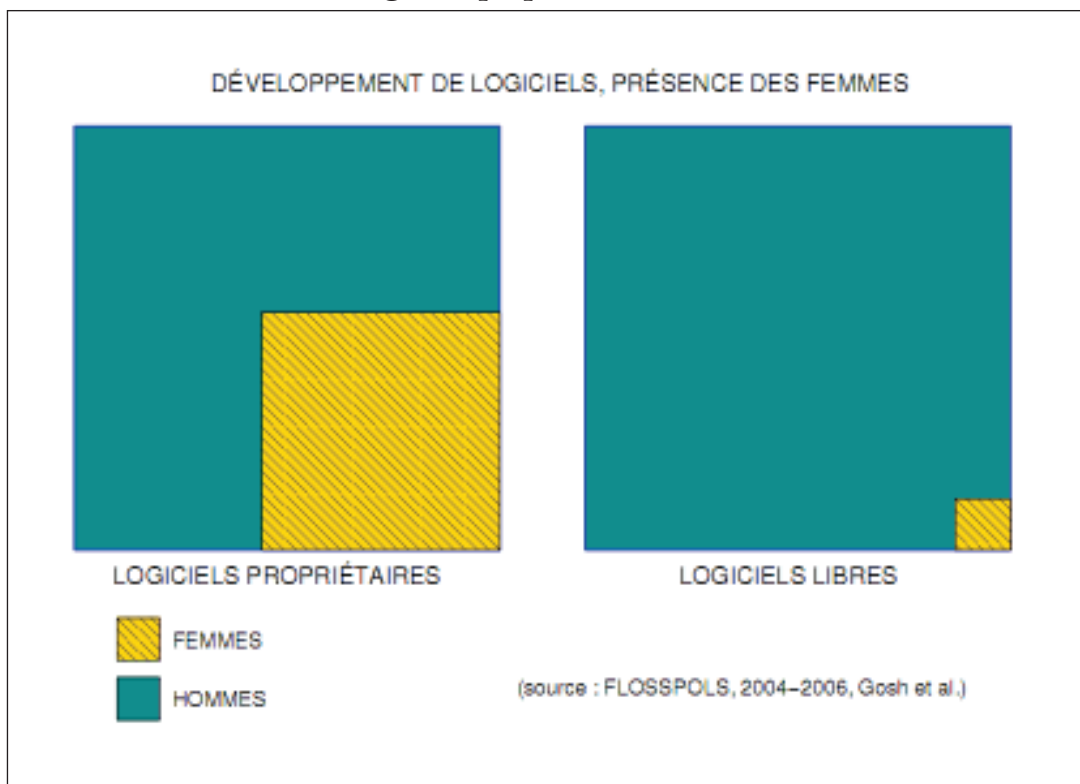
2. Le mouvement du libre : une faille dans l'innovation par les TIC

Il est avéré que les Africaines n'utilisent que très faiblement les blogs ou autres supports Internet en comparaison des Nord-Américaines ou des Ouest-Européennes. Cette situation corrobore l'analyse de Leslie Reagan Shade selon laquelle la grande majorité des femmes n'investit pas les débats sur l'appropriation citoyenne des TIC. Elle s'explique également par l'aveuglement des théoriciens des usages sociaux des TIC sur le genre. La cartographie des femmes dans le seul mouvement des logiciels libres en atteste. Sur cent développeurs informatiques du libre, seuls deux sont des femmes (aka 2008). Les raisons de cet état de fait sont multiples. D'une part, les explications données abordent les questions « comportementalistes » différenciées par sexe, qui frôlent des réflexions essentialistes ou

¹¹⁴ Quelques expérimentations sont étudiées dans la troisième partie de cette étude.

condescendantes¹¹⁵. D'autre part, elles posent les questions du temps. Les femmes, prises dans leur ensemble, auraient globalement moins de temps à allouer pour le « bricolage ».

Carte 4 : carte mondiale des proportions de femmes dans le développement des logiciels propriétaires et libres



Aurélié Chaumat, administratrice systèmes et réseaux au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), ne dément pas ce constat (Chaumat 2007) tout autant que la cyberféministe belge Laurence Rassel, qui mentionne l'enquête européenne FLOSS (Ghosh, Glott, Krieger & Robles 2002), menée conjointement en 2002 par l'*International Institute of Infonomics* de l'université de Maastricht aux Pays-Bas et la société d'analyse allemande Berlecon Research. Cette enquête confirme que moins de 1,1% des développeurs de logiciels libres interrogés sont des femmes, soit vingt-cinq fois moins que dans le domaine du logiciel propriétaire. Dans le mouvement du libre, seuls 30% des hommes sont conscients de discriminations en leur sein à l'égard des femmes, alors que 80% des femmes disent les ressentir. Laurence Rassel confirme que cet environnement se traduit « sous forme de blagues sexistes sur l'incompétence des femmes face aux ordinateurs, de drague répétée, d'approche stéréotypée de leurs compétences » (Rassel 2006) et cite le témoignage d'une femme enquêtée : « en tant que femme, tu dois pouvoir régler les conflits, prendre soin des autres ou pouvoir choisir ton nouveau t-shirt » (*ibid.*).

¹¹⁵ L'article de 2002 de Val Henson, intitulé « *HOWTO Encourage Women in Linux* » est à ce titre très éclairant : <http://tldp.org/HOWTO/Encourage-Women-Linux-HOWTO/>, consulté le 4 mars 2010.

Le monde du « libre » connaît des comportements très peu distincts de ceux du monde du « non libre » et des représentations identiques. Dans une enquête menée en 2005 à l'Université de Lyon-I auprès de 360 étudiants de première année de licence de sciences interrogés sur leur représentation des métiers des TIC, l'informaticienne française Isabelle Collet analyse que l'informatique, et particulièrement la programmation, est considérée comme étant un métier masculin. Les informaticiens sont d'ailleurs décrits comme des « hommes, peu sportifs et peu attentifs à leur apparence, plus à l'aise avec des machines qu'avec des êtres humains » (Collet 2006).

Laurence Rassel insiste sur le fait que, implicitement, ce monde informatique est toléré comme masculin. Les promoteurs idéologiques des logiciels libres parlent pourtant sans équivoque de « réel impact libérateur pour toute la société » (Crosnier 2009), autrement dit tous genres confondus. Les militants de ce mouvement pensent que « tout ce qui limite l'accès au code source des programmes va limiter la diffusion de la connaissance, privatiser les contenus (avec les dangers que cela peut représenter pour les individus, mais aussi les structures publiques, des universités aux États), brider la créativité » (*ibid.*). Hervé Le Crosnier précise que le mouvement des logiciels libres représente une « révolution sociale » au sein d'un environnement hostile, « balisé par les entreprises ». Il parle de « basculement des pouvoirs » qui ouvre un « espoir ». Il admet toutefois que cette révolution est « fragile » et peut être l'objet de récupération. Il ajoute : « Cet *empowerment* doit beaucoup au mouvement féministe (même si paradoxalement il y a peu de femmes et qu'elles sont souvent traitées avec dédain parmi les activistes du logiciel libre) » (*ibid.*). Cette absence des femmes ou le mépris qui leur est réservé au sein du mouvement du libre est sans doute liée à une forme de tolérance et de reproduction implicite des rapports de domination existants (genre, classe, « race ») par ses promoteurs : des jeunes hommes blancs occidentaux de classe moyenne.

Compte-tenu de l'analyse faite à propos de la captation sémantique qu'opère la société numérique colonialitaire, il semblerait davantage pertinent de choisir dans la théorie féministe ce qui fait référence à la subversion des modèles dominants et à la subjectivation des acteurs des mouvements plutôt qu'à l'*empowerment* des femmes en tant qu'« objets », terme qui leur « interdit de revendiquer le statut de "sujet de droit" autonome » (Louis 2000 : 34-35)¹¹⁶. D'ailleurs, certaines développeuses informatiques des logiciels libres s'emploient davantage à réfléchir à la socialisation de l'informatique, en créant notamment des lieux d'apprentissage collectif, s'adressant uniquement à des femmes, à des échelles locale ou internationale. Laurence Rassel indique des groupes tels que les

¹¹⁶ La différenciation faite entre subjectivation et « *empowerment* », deux concepts qui font débat au sein de la théorie féministe, ne sera pas développée. Il s'agit davantage de soutenir l'idée selon laquelle des objets dominés peuvent être – et non devenir – des sujets, auteurs, porteurs de subversion, au sens de renversement des valeurs et principes d'un système en place. Cette hypothèse, basée sur l'observation, sera développée dans la troisième partie, Chapitre 6.

Linuxchix, les Gender Changer ou le Debian Women project¹¹⁷. Toutes ces initiatives sont localisées en Amérique du Nord ou en Europe de l'Ouest¹¹⁸.

Ces initiatives éparses, quiproquos ou dialogues de sourds montrent à quel point les mouvements sont compartimentés. L'interpénétration entre les mouvements est rare et peu productive pour ne pas dire antagonique. Les mouvements sociaux (Neveu 1996), qui incluent les mouvements de femmes ou féministes (Hirata, Laborie, Le Doaré, & Senotier 2000), le mouvement altermondialiste (Sommier, Fillieule & Agrikoliansky 2008) et plus encore les mouvements du libre et de l'appropriation citoyenne des TIC (Proulx 2006, Cardon 2006, 2007, 2008, 2010) sont cloisonnés. En particulier, l'inscription du mouvement du libre dans le combat contre la brevetisation du vivant, contre la privatisation du commun, pour la collectivisation des savoirs et la promotion de l'intérêt collectif, s'articule souvent avec les luttes des mouvements ouvriers, des sans terre, altermondialistes... au détriment de celles des mouvements de femmes ou féministes (Palmieri 2002). Ce cloisonnement entre mouvements remonte aux histoires respectives desdits mouvements, confrontés à leur institutionnalisation (Guay, Hamel, Masson & Vaillancourt 2005), et en particulier à celle de l'écologie politique, de la théorie du bien commun, des TIC, du genre, ou aux guerres de libération nationale, au cours desquelles il est majoritairement considéré que la libération des femmes viendra avec celle des peuples. Cette affirmation peut s'étayer par la relation des personnes interrogées, tant sud-africaines que sénégalaises, au mouvement du libre et à son outillage, c'est-à-dire tous les outils logiciels qu'il revendique de mettre à disposition du plus grand nombre.

En effet, à propos des logiciels libres, très rares sont les personnes interrogées dans les deux pays qui les utilisent. Dans leur grande majorité, elles ne connaissent pas l'existence d'un « mouvement du libre », de surcroît international. Elles en connaissent donc encore moins les objectifs et les résultats obtenus en termes de mobilisation sociale. D'ailleurs, lors de l'entretien et pour chacune des personnes interrogées qui a dit ne pas connaître ce qu'étaient les logiciels libres, nous avons été amené à expliquer ce que ces logiciels représentent moins au niveau technique qu'aux niveaux éthique, social, économique et politique. Cette explication a montré que les personnes interrogées souhaitent en savoir plus. Par exemple, Fatimata Sy considère qu'il y a un problème de connaissance et associe spontanément la question de l'ignorance des logiciels libres à la question des élites. Madjiguène Cissé comme Binta Sarr, responsable de l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise, disent qu'elles en ont « entendu parler » mais la première ne sait pas « où aller » pour se les procurer et la deuxième explique que dans son organisation « des gens plus avancés que moi les utilisent ». Elle ne s'estime « pas très compétente dans le domaine du Net » mais exprime son envie d'utiliser ces logiciels. De fait, elle fait le lien entre les logiciels libres et l'Internet, ce qui mérite

¹¹⁷ Linuxchix, <<http://www.linuxchix.org>>, Gender Changers, <<http://www.genderchangers.org>>, Debian Women Project, <<http://women.alioth.debian.org/>>, consulté le 11 mars 2010.

¹¹⁸ Ces études ne couvrent pas l'Afrique, où ce monde du libre est encore plus réduit et pour laquelle il semble que ces informations ne soient pas produites.

d'être souligné. D'autres personnes interrogées ne font pas la distinction entre logiciels libres et « *shareware* »¹¹⁹, à cause de la notion de gratuité¹²⁰. Fatou Sarr Sow, sociologue experte en genre à l'IFAN, préfère s'inscrire dans la légalité et explique que son organisation a un budget pour acheter les licences des logiciels propriétaires.

De fait, les personnes interrogées qui connaissent les logiciels libres sont globalement des professionnels des TIC au sens large (incluant le milieu de la recherche). Pour autant, les avis sont partagés. Fatimata Seye Sylla, ingénieure spécialiste des TIC, dit utiliser les logiciels libres parce que pendant ce temps-là elle n'a pas « l'impression d'être espionnée », ni de « faire quelque chose d'illégal » tout en « faisant profiter beaucoup d'autres » de leurs vertus. Implicitement, elle associe le partage des moyens qu'elle possède à des risques pour elle-même. Olivier Sagna, co-fondateur de l'Observatoire des usages des TIC au Sénégal, dit « être un fervent partisan des logiciels libres » mais qu'en termes d'utilisation, il n'est « pas forcément un modèle ». Bien qu'ayant installé Linux¹²¹ sur ses ordinateurs, parce qu'il « en a marre de Windows et des problèmes de virus, de mises à jour des vieilles versions », il doit se « battre pour que ce soit un peu opérationnel ». Il constate que « c'est quand-même plus compliqué, encore moins convivial que Windows qui n'est pas un exemple en la matière ». Par ailleurs, il témoigne des limites du système car « on ne peut pas utiliser Linux à l'université, dans l'administration ». D'ailleurs beaucoup évoquent Microsoft, comme incontournable, car « plus facile » ou « plus compatible avec l'ensemble des autres organisations », voire « ayant imprimé [sa] philosophie dans la tête des gens », insiste Rowayda Halim, militante féministe et membre du parti socialiste sud-africain. Il existe également un a priori négatif concernant ce qui est gratuit qui consisterait à penser que gratuité rime avec mauvaise qualité.

Olivier Sagna ajoute que l'utilisation des logiciels libres demande « une certaine éducation, de l'auto-apprentissage, ce qui n'est pas forcément facile ». À ce propos, Anne-Marie Cote, responsable d'une unité genre et TIC au sein d'une ONG basée à Dakar, se lance dans un long argumentaire en défaveur des logiciels libres, qui la rendent trop dépendante, notamment des développeurs de sites Web qui lui imposent des rapports de force qu'elle ne souhaite pas, et dont l'utilisation est trop compliquée – « on n'y comprend rien » – ou contraignante, « très lourde », parce qu'elle ne sait pas « comment les utiliser ». Elle s'appuie pour cela sur la description dans le détail de plusieurs expériences professionnelles. Elle conclut par le fait qu'elle préfère « faire à l'ancienne », utiliser le HTML¹²², « parce qu'au moins je ne me prendrai pas la tête ».

En effet, ces logiciels semblent demander à leurs potentiels utilisateurs un « effort » supplémentaire, en termes d'acquis de connaissances, qu'ils ne sont pas prêts à fournir, principalement faute de temps et sinon de soutien technique adapté. Les formations proposées en la

¹¹⁹ Voir glossaire p. 21.

¹²⁰ La notion de gratuité est équivoque en anglais, « *free* » (libre) voulant également dire gratuit.

¹²¹ Voir glossaire p. 20.

¹²² Voir glossaire p. 20.

matière semblent toutes payantes et cher. D'autres personnes interrogées ne se soucient pas d'installer ces logiciels. D'autres encore savent que « c'est mieux » mais ignorent pourquoi. D'autres les utilisent, voire « encouragent d'autres organisations à prendre en compte ces alternatives », majoritairement parce qu'ils sont gratuits.

Au Sénégal, Fatimata Seye Sylla, Olivier Sagna et Sylviane Diop, chercheuse en création numérique, se considèrent comme faisant partie du mouvement du libre. En Afrique du Sud, seule Sally-Jean Shackleton participe à la « journée du libre »¹²³, ce qu'elle considère comme une action militante. Fatimata Seye Sylla précise qu'elle est membre-fondatrice d'une organisation qui essaie de « promouvoir le développement du génie logiciel en Afrique ». Elle critique les « logiciels propriétaires » pour lesquels « si on n'est pas vraiment professionnel, on ne sait pas réellement ce qui se passe derrière ». Et elle met cette situation en perspective avec le continent africain qui devient dépendant des créateurs des logiciels, qui « les corrigent, reviennent et vous le revendent », ce dont l'Afrique n'a pas les moyens. Elle souhaite que l'Afrique se munisse « de l'expertise en matière de logiciels, des gens qui puissent créer, des gens qui puissent adapter ce qui existe déjà ». Olivier Sagna promeut, au sein du mouvement, « l'accès libre à l'information à travers les licences alternatives, comme les *Creative Commons*¹²⁴, l'information comme bien commun universel ». Il évoque également la formation dans ce mouvement « qui facilite le développement de l'épanouissement, de la recherche, de la société, dans tous les pays du Tiers-Monde qui aujourd'hui font des miracles en termes de recherche scientifique, ce qui permet également de développer du travail de traduction dans des langues maternelles, et facilite la structuration de la culture scientifique dans les sociétés ». D'ailleurs, il insiste sur ce dernier point, la question de la langue structurant la pensée : « tout ce qui est scientifique peut apparaître comme étranger à sa société » tant qu'il n'est pas dans la langue maternelle.

Sylviane Diop fait partie du mouvement du libre « parce que c'est bien » :

« Il y a la réponse économique, qui est qu'un outil libre, on y a effectivement accès. Ensuite si on est simple utilisateur, on n'est pas en défaut, en volant une licence, ou quand on commence à être utilisateur moins basique, ce sont des outils extrêmement performants, ce sont aussi des outils qu'on peut développer pour soi, individuellement, pour aller plus loin ».

Elle se lance dans une critique virulente des accords passés entre les États du « Sud » et Microsoft, qui font que « en fournissant des écoles avec des outils, des machines, [Microsoft] fabrique très jeunes, des consommateurs passifs qui ne vont jamais savoir comment ça fonctionne, qu'est-ce que ça apporte » et qui vont les utiliser « pour être rentables, pour délivrer un travail, juste pour s'abrutir ». Elle rejoint le point de vue de Fatimata Seye Sylla sur la nécessité de créer ses propres outils, ce qui est « d'un grand apport dans un développement personnel » et sur la question de liberté de choix.

¹²³ La journée du libre est dédiée à la promotion des logiciels libres partout dans le monde. Elle a lieu un ou deux jours en octobre de chaque année.

¹²⁴ Voir glossaire p. 19.

Dans les deux pays, constat est fait que le mouvement du libre et ses outils divisent et créent quatre communautés d'acteurs : ceux qui savent utiliser les logiciels libres, s'identifient et revendiquent leur appartenance au mouvement dont ils sont issus – à noter que peu disent représenter des organisations de femmes ou féministes –, ceux qui les connaissent mais récusent l'arbitraire ou l'arrogance de leurs créateurs, ceux qui en ont entendu parler mais se sentent impuissants et ceux qui ne les connaissent pas. La « révolution » dont il est souvent fait mention dans la théorie et dans la pratique des usages sociaux des TIC n'est donc pas au rendez-vous pour tout le monde et en particulier pour les organisations de femmes ou féministes en Afrique. Alors que le mouvement des logiciels libres revendique sa place dans le mouvement plus large contre la brevetisation du vivant et pour la préservation des biens publics et des biens communs, il semble passer à côté d'une approche sociologique des concepts qu'il défend. En n'opérant pas de différenciation de genre, d'âge, de classe, de « race », d'identité sexuelle quand il évoque notamment les « cybercitoyens », en intégrant en son sein des discriminations de genre, en ne pensant pas l'intérêt d'une alliance stratégique avec les mouvements féministes, ce mouvement démontre une faiblesse stratégique globale vis-à-vis des tenants de la société de l'information. Plus globalement, en échouant à produire une analyse genrée au même titre que les dominants et malgré ses prétentions révolutionnaires, voire même à cause de ces prétentions, il fait la preuve qu'il est dans l'incapacité de proposer une alternative pertinente, démocratique, globale et efficace aux politiques développées par le système inégalitaire que recouvre l'hypercolonialité. Au contraire, par son obstination à ne pas prendre en compte les rapports de domination masculine, il rivalise globalement à égalité, mais sans avoir les mêmes moyens économiques, sociaux et culturels, avec les sociétés privées qui développent des logiciels propriétaires ou autres techniques qui répondent de façon ciblée aux besoins des populations. Ces derniers ont en effet adopté une stratégie pragmatique : mise à disposition d'outils simples dans un environnement marchand fortement lucratif à l'échelle mondiale. Ils s'en trouvent populaires, ce qui n'est pas le cas des militants du mouvement du libre. Car, si le mouvement du libre propose une analyse des relations de pouvoir, celle-ci reste circonscrite à des territoires géographiques, économiques, sociaux et épistémiques précis et non nommés, implicitement situés en Occident à l'adresse d'une élite éduquée. Cette analyse néglige de fait la déconstruction des relations de pouvoir du point de vue de ce qui les divise (genre, classe, « race ») et éloigne ses auteurs de la cible qu'ils prétendent viser : le « peuple ».

L'exemple du mouvement du libre a permis de mesurer tant le cloisonnement des mouvements mais aussi l'échec essuyé par ces promoteurs d'usages citoyens des TIC vis-à-vis des dominants dans le secteur. Cet échec et ses raisons (notamment l'aveuglement de genre) révèlent leur incapacité non pas à développer des technologies innovantes mais à contrecarrer une hégémonie épistémique portée par la société numérique colonialitaire. Cette incapacité se mesure à l'aune de la pénétration des fondements de la mobilisation qui animent ces mouvements auprès d'une population qui se limite à une marge, principalement occidentale, blanche, masculine, éduquée. En n'intégrant pas cette analyse dans leur

propre évaluation ou leur retour d'expérience, les militants de l'appropriation citoyenne des usages des TIC pèchent par la contradiction explicite dans leur propre rhétorique notamment développée à propos de la privatisation des biens communs ou du déficit de démocratie. Ils se révèlent contreproductifs vis-à-vis des cibles de leur mobilisation : les entreprises privées étatsuniennes qui elles réussissent très bien à démocratiser leurs produits auprès des populations de « la base », même si ces dernières ignorent les intentions desdites entreprises et des instances politiques internationales qui les soutiennent. Autrement dit, les promoteurs de l'usage citoyen des TIC, en ne déconstruisant pas les rapports de domination qui régissent la société numérique colonialitaire, alimentent le jeu de ceux contre qui ils disent opposer des logiques claires, démocratiques et citoyennes.

Ce manque de déconstruction constitue un biais théorique de l'analyse de la « société de l'information » tant du point de vue de la sociologie de l'innovation par l'appropriation des usages sociaux des TIC que des sciences de l'information et de la communication ou de la géopolitique des réseaux. Ce biais réclame un approfondissement des liens entre :

- les contextes économiques global et local et les fondements économiques et financiers de cette société, leurs communs inégalitaires en termes de genre,
- les influences épistémiques des données véhiculées par les TIC et en particulier par l'Internet sur les formes de résistance déployées par les équipes dirigeantes des États et leurs impacts différenciés de genre,
- la mystification des outils des TIC comme lieu d'émancipation versus espace de dépolitisation du développement, renforçant de surcroît la division sexuelle du travail,
- les discriminations de genre au sein du secteur des TIC, les institutionnalisations conjointes des politiques des TIC et du genre et les nouvelles violences de genre résultant de l'enchevêtrement de l'ensemble de ces phénomènes.

La mise en exergue de ces liens et de leurs interactions permanentes permettra de les révéler comme constitutifs de l'équilibre précaire de la société numérique colonialitaire.

Chapitre 4. Vers une définition de la colonialité numérique en Afrique

La société numérique colonialitaire est construite, en particulier en Afrique, par le haut et selon le système capitaliste et ses concepts. Elle ne prend pas en compte les nouveaux ordres géopolitiques imposés par la mondialisation libérale, caractérisés par la colonialité du pouvoir. Aussi est-il nécessaire de déconstruire secteur après secteur, l'importance de ses points d'ancrage et de leurs impacts de genre. La nouvelle importance des investissements des pays du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient (États et entreprises privées confondus), dans tous les domaines économiques y compris dans les télécommunications, est une des expressions de la colonialité du pouvoir. Ce volet économique s'accompagne comme « naturellement » du fait que la société numérique colonialitaire ne prend pas en compte les visions des pays (États et sociétés) notamment dits du « Sud ». Les États dits du « Nord » considèrent ces pays comme « à soutenir », en demande, sans pour autant qu'ils soient consultés sur la pertinence de cette demande ni même sa nature. Aussi, il s'agit de mesurer en quoi la société numérique colonialitaire, telle qu'elle a été formulée et construite en particulier par les organisations internationales en charge des politiques des TIC dans la foulée des SMSI, distord la notion moderne d'équilibre/égalité, de rapports de pouvoir et de domination aux niveaux local et mondial. Elle renforce les inégalités de genre existant localement, notamment dans les domaines économique et politique, comme supports des politiques de libéralisation des États et des accords multilatéraux qui engendrent plus de pauvreté par exemple. Cette aggravation des inégalités appuie un système d'exclusion des femmes dans les domaines de prise de décision, acculées qu'elles sont davantage à la gestion de la survie quotidienne, de l'urgence, dans l'immédiateté. La société numérique colonialitaire déforme également les représentations des rapports entre les pays selon des prismes nationalistes, culturels et religieux, ce qui a des effets directs sur les place et positionnement politiques des organisations de femmes ou féministes. Elle a une influence sur les potentielles conceptualisations d'autres égalités et équilibres, pouvoirs et dominations, dans plusieurs domaines, économique, politique, culturel et épistémique. Elle a un impact transversal sur le domaine du développement, où s'exercent des rapports de pouvoir, se mettent en place des systèmes hégémoniques et émergent de nouvelles relations de subordination voire de rattrapage. L'étude des croisements et interactions de ces différents domaines permet de rendre compte de la complexité de ces enchevêtrements et des discriminations sexistes qu'ils engendrent au sein de la « société de l'information ». Elle permet également de mieux appréhender la multiplicité de son impact sur les actions politiques des femmes et de leurs organisations.

I. Un contexte socio-économique divisé

Le contexte économique mondial connaît des mouvements, des accélérations, liés à l'amplification d'une mondialisation que les institutions financières internationales ont mise en

œuvre selon un modèle économique néolibéral. Il présente aujourd'hui des symptômes de dérégulation durables, endogènes, sous différentes formes et dans divers secteurs. Notamment, la « crise mondiale » comme elle est qualifiée par les organisations internationales est plurielle. Elle se répercute par effet ricochet sur une série de secteurs qui ne s'inscrivent pas tous au même niveau. Elle affecte autant l'énergie, que l'écologie, la politique, l'économie, les secteurs financier, social, culturel, religieux, alimentaire, sanitaire, éducatif, sécuritaire/militaire, symbolique, existentiel... De plus, elle se traduit différemment selon les personnes, les groupes, les genres, les âges, les espaces, tant géographiques que socioculturels. Elle révèle des relations inégalitaires et hiérarchisées entre les pays, notamment entre l'Occident, l'Extrême et le Moyen-Orient et l'Afrique.

L'accent sera mis sur l'analyse de genre des inégalités économiques, de leur ancrage dans la société numérique colonialitaire, dans le monde mais aussi dans le contexte particulier de l'Afrique du Sud et du Sénégal.

1. La crise, défavorable aux femmes à l'échelle mondiale

Le rapport *Social Watch 2008*, intitulé *Les Droits sont la réponse*, lancé en décembre 2008 lors de la Conférence internationale sur le financement du développement à Doha, au Qatar, montre, pays par pays, comment l'omniprésence de l'extrême pauvreté et de l'inégalité entre les genres est intimement liée aux effets immédiats de la crise économique internationale et à plus long terme aux ajustements économiques ancrés dans l'architecture financière mondiale (Social Watch 2008)¹²⁵. Le 6 février 2009, le Centre d'actualités de l'ONU publiait un communiqué faisant état des préoccupations du Comité pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (Cedef) quant aux conséquences néfastes de la crise financière et économique sur les droits des femmes et des filles (Centre d'actualités de l'ONU 2009). Dans sa déclaration du 8 mars 2009, la rapporteure spéciale des Nations Unies sur les violences contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Yakin Ertürk, a prioritairement abordé la crise économique mondiale. En se basant sur les prédictions de la Banque mondiale, elle a réaffirmé que la crise allait plonger 53 millions de personnes des pays en développement dans la pauvreté, pour la seule année 2009, ce qui allait largement nuire à l'aboutissement des *Objectifs du Millénaire pour le développement*, comme l'élimination de la pauvreté d'ici à 2015, mais aussi à tous les efforts déployés en matière d'égalité de genre. Selon la rapporteure, les mauvais résultats économiques ont des effets négatifs sur les femmes : « des études ont montré que la violence contre les femmes s'intensifie lorsque les hommes sont confrontés à la dépossession et au déplacement liés aux crises économiques [...] ou d'autres situations où la concurrence entre masculinité et relations de pouvoir sont modifiés dans la société ». Le rapport suivant de Yakin Ertürk pour le Conseil des Nations Unies pour les droits

¹²⁵ *Social Watch*, réseau international d'ONG consacré à la surveillance du respect des engagements internationaux des gouvernements, publie un rapport annuel depuis 1996. Ces rapports exposent la relation entre les droits humains et l'architecture économique et financière dans 59 pays. Ils sont établis à partir de témoignages de militants locaux et d'analystes membres de la société civile dans ces pays.

humains, qu'elle a soumis avant la fin de sa mission en juin 2009, a porté sur l'accroissement des violences de genre en temps de crise économique (OHCR 2009).

Par ailleurs selon le rapport intitulé *La Situation des filles dans le monde 2009, l'heure des comptes* de l'ONG Plan International, publié en octobre 2009, la crise menace les progrès de la scolarisation des filles : « Au cours des vingt dernières années, le pourcentage des enfants n'ayant jamais fréquenté l'école est tombé de 21% à 11% pour les garçons de 10 à 14 ans, et de 39% à 18% pour les filles » (Plan International 2009). Les filles parviennent difficilement à l'enseignement secondaire (43% dans les pays dits en développement).

Enfin, selon une estimation de l'Organisation internationale du travail (OIT), citée lors d'une réunion des femmes parlementaires au sein de l'Union interparlementaire (UIP) réunie pour sa 120^e assemblée, le 5 avril 2009 à Addis-Abeba, la crise financière et économique internationale pourrait avoir fait perdre leur emploi à 22 millions de femmes dans le monde en 2009. En 2008, sur trois milliards de chômeurs, 1,2 milliard sont des femmes (40,4%), 6,3% de femmes ont perdu leur emploi, contre 5,9% d'hommes. Les chiffres sont différenciés selon les secteurs : 18,3% dans l'industrie, 48,4% dans l'agriculture, secteur qui emploie en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, plus de 60% de femmes. En termes de revenus, les femmes gagnent en moyenne 15% moins que les hommes (Xinhuanet 2009).

La crise économique mondiale n'est pas neutre en termes de genre et son articulation avec la société numérique colonialitaire ne l'est pas davantage. Ces deux concepts demandent donc à être interrogés selon l'axe de l'égalité ou de la justice de genre (Mukhopadhyay 2009), afin de ne pas abstraire la démocratie et les rapports de pouvoir d'une analyse prenant en compte toutes les inégalités politiques, économiques, culturelles et sociales, et en particulier celles enracinées dans la structure des rôles sociaux de sexe.

2. Un contexte économique africain convoité et inégalitaire

L'économie africaine est depuis le début des années 2000 caractérisée par un fort accroissement des échanges commerciaux avec la Chine, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics mais aussi celui des télécommunications (Lafargue 2005). À la différence de la France et des États-Unis qui ont des exigences – comme par exemple le déploiement de forces militaires sur le territoire ou les leçons de bonne conduite démocratique à l'échelle internationale – la Chine vient remplir un « vacuum laissé par l'Occident », en « douceur », sans « arrogance », tout en affirmant sa volonté politique d'ouverture et en améliorant sa réputation internationale (Gu 2005). La Chine se place comme « leader dans la réduction de la dette africaine ». Du seul point de vue idéologique, les relations entretenues entre la Chine et les pays d'Afrique présentent la particularité de tenter de

former un front contre l'Occident. Du point de vue économique, elles introduisent une autre conception de la division du travail par la tolérance des écarts de richesses que la Chine connaît¹²⁶.

Les investissements des pays arabes en Afrique, amorcés à la fin des années 1960, se sont également toujours articulés entre le domaine politique et l'économie (Otayek 2004). Avec la crise du pétrole, ces relations ont connu des dérégulations mais depuis l'augmentation du prix du blé entre 2007 et 2008, les pays du Golfe (Arabie Saoudite, Bahreïn, Oman, Qatar), ne pouvant plus se reposer sur les marchés régionaux ou globaux pour nourrir leur population, réorientent leurs investissements en Afrique vers les ports et les aéroports, la culture, les banques, le foncier. Dans ces échanges commerciaux, la religion représente un facteur de pénétration (Otayek 2005), plutôt qu'un moteur. Aussi le secteur des télécommunications constitue un axe non négligé, les TIC étant considérées comme de bons outils de propagande.

Les investissements africains de l'Extrême-Orient et du Moyen-Orient se révèlent avant tout économiques, mais présentent implicitement ou accessoirement une composante idéologique, le tout avec l'assentiment des deux parties. Le système classique de colonisation et des valeurs de subordination qu'il porte, incarné par l'Occident, représente un catalyseur, un stimulant afin de combler le besoin pour les pays émergents de concurrencer ce même Occident sur le terrain du libéralisme, à savoir la libre circulation des capitaux. Ces pays se créent alors une place de choix sur l'échiquier économique et politique international, par toutes les voies possibles. La religion ou le « marxisme-léninisme » en font partie. À cet égard, l'Afrique semble réunir tous les atouts.

Cet élan libéral de concurrence avec l'Occident, qui utilise largement les TIC pour se déployer, continue d'alimenter des impacts différenciés de genre. L'américaine Margaret Snyder, ancienne directrice de l'Unifem, estime que dans beaucoup de pays africains, les revenus (en espèces ou en nature) que les femmes génèrent sont évalués à 50% du revenu total de la famille dans les ménages comptant deux époux et à 100% dans les près de 30% de foyers qu'elles gèrent seules. Ce qui signifie que les hommes approvisionnent moins du cinquième d'entre eux¹²⁷. Les femmes constituent 48% de la population active africaine et leur durée journalière de travail est mesurée comme beaucoup plus élevée que celle des hommes, atteignant un ratio de 15 pour 9 (Snyder 2000, 2002).

Par ailleurs, la mesure de la productivité économique des femmes africaines est clairement illustrée dans leur rôle dans l'agriculture et leurs relations à la terre. Ce sujet a provoqué un ensemble

¹²⁶ La Chine occupe le 5^e rang des pays où l'écart des richesses entre riches et pauvres est le plus grand. L'Afrique du Sud occupe le 3^e rang après l'Inde et le Brésil (Globalis, <<http://globalis.gvu.unu.edu/>>, consulté le 13 janvier 2010).

¹²⁷ Sur cent ménages, trente sont gérés exclusivement par des femmes. Sur les soixante-dix restant, trente-cinq le sont par une femme et deux hommes. Les hommes n'alimentent donc que 17,5 des ménages, soit moins d'un sur cinq.

dynamique de recherches qui explore le travail des femmes et leurs faibles droits fonciers de la période pré-coloniale à nos jours¹²⁸.

Ces chiffres continentaux font écho aux données sud-africaines et sénégalaises, au niveau quantitatif comme qualitatif. Ils révèlent une situation contrastée. L'Afrique du Sud attire la très grosse proportion des investissements étrangers sur le continent et le Sénégal est frappé par une récession profonde. Cette situation est tout à la fois le résultat de politiques économiques globales sexuées, c'est-à-dire dont les effets sont différenciés selon les genres – par exemple, sur le milliard de personnes les plus pauvres dans le monde, trois-cinquième sont des femmes (Pnud 2006). Elle génère à son tour des inégalités de genre, liées à l'histoire, notamment coloniale, de chacun des pays. Ces deux facettes, externe et interne, représentent la déclinaison du volet économique de la société numérique colonialitaire. En effet, les difficultés d'accès à la terre pour les femmes, les inégalités de répartition de richesse entre hommes et femmes dans les deux pays, même si elles existaient avant la révolution numérique des années 1980, ne sont qu'accentuées par les TIC. Les TIC renforcent les positions de repli comme d'isolement (par exemple lié à la déscolarisation des filles). Elles aggravent les situations d'urgence et de survie (notamment l'aggravation de la pauvreté et ses conséquences), que les femmes, dans leur grande majorité, ont la charge de gérer. Elles accélèrent leur traitement, demandant socialement aux femmes de la base de répondre parallèlement et simultanément aux demandes croissantes du foyer, dans l'immédiateté et dans la précipitation. En soi, ces situations font violence au même titre qu'elles les engendrent. À leur tour, les violences font frein à l'action politique.

3. Option libérale sud-africaine : de forts impacts de genre

Suite à la période d'union nationale entre le Parti national et l'ANC, Thabo Mbeki, alors vice-président, lance en 1996 une politique macro-économique appelée *Growth Employment and Redistribution* (GEAR) qui se fixe comme objectifs une croissance annuelle de 10%, des exportations de produits manufacturés et une augmentation de 36% des échanges commerciaux avec l'Afrique. Cette politique résulte d'une convergence d'intérêts entre économistes de la Banque mondiale et du FMI et experts issus du monde des affaires (Murray 1997).

L'Afrique du Sud est le pays le plus riche du continent africain, cumulant plus du quart de ses richesses. Particulièrement pourvue en ressources naturelles (1^{er} rang mondial pour le platine, l'or, le vanadium, le chrome, 2^e pour le titane, 3^e pour le manganèse, 5^e pour les diamants et l'uranium¹²⁹), elle a vu son économie se raffermir après vingt années de stagnation (de 1980 à 2000) lors de la période des sanctions des luttes contre l'apartheid et qui ont persisté lors de la transition après

¹²⁸ Voir les politiques genrées de la terre (Safere 1995), un ouvrage de Shamim Meer qui met l'accent sur les droits des femmes, leur statut politique (Meer 1997) et l'ouvrage dirigé par Fahy Bryceson, une collection où les contributeurs retracent une série d'événements (comme la guerre et le sida) et les processus locaux et mondiaux, y compris les programmes d'ajustement structurel, qui façonnent les rôles des femmes en tant agricultrices (Bryceson 1995).

¹²⁹ Ambassade française d'Afrique du Sud, 2000.

l'abolition de ce régime ségrégationniste, en 1991. Les immigrants des autres pays du continent y affluent, l'État sud-africain ne cachant d'ailleurs pas une politique d'expansionnisme continental.

Elle se situe au 20^e rang des pays les plus riches de la planète avec un revenu total de 600 milliards de dollars en 2006 (à titre de comparaison, le PNB des États-Unis s'évalue à 13 020 millions de \$, la Chine à 9 980, le Japon à 4 170 et la France à 1 930) (Fortin 2007).

Le choix macro-économique néolibéral opéré par l'ANC au lendemain de l'abolition de l'apartheid en 1992, résultat d'un compromis politique, reste au centre d'intérêts et d'enjeux économiques mondiaux manifestes. En choisissant l'Afrique du Sud comme terrain privilégié d'investissement, notamment en raison de ses réserves naturelles fort riches, les institutions financières internationales ont orienté le pays vers un modèle économique globalisant qui à l'époque faisait loi. De fait, l'Afrique du Sud s'est retrouvée en position de laboratoire expérimental d'un libéralisme à bonifier¹³⁰. Néanmoins Jean-Pierre Cling, de la Direction des relations économiques extérieures du ministère français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, exprime des doutes quant à l'efficacité de réformes économiques entreprises incluant « l'accélération des privatisations ou la réduction de la fiscalité ». Il estime le bilan mitigé et s'interroge sur la réelle intégration de l'Afrique du Sud dans l'économie mondialisée (Cling 1999). Ce pays est touché de plein fouet par la crise économique mondiale, ce qui a augmenté les poches de pauvreté¹³¹ et a freiné les réformes, notamment agraires. Autant souligner que si les politiques de coopération réduisent leurs programmes d'intervention, ce qui est le cas en période de crise financière, les aides affectées suivent le mouvement descendant.

L'Afrique du Sud postapartheid n'a pas de salaire moyen. Les Noirs gagnent en moyenne trois fois moins que les Blancs et les salaires de base sud-africains oscillent entre 300 et 2 000 rands pour les femmes et entre 390 et 2 200 pour les hommes, selon les secteurs d'activités, les plus bas salaires étant dans les zones rurales (Daniel 2003-2004). Un tiers de la population sud-africaine se situe en-dessous du seuil mondial de pauvreté de 2 \$ par jour et 60% sous le seuil de pauvreté national. Une personne sur 4,5 bénéficie de prestations sociales. 95% des pauvres sont noirs (Buhlungu, Daniel, Southall &

¹³⁰ Même si le recul ou les formes de résistance à ce modèle macroéconomique s'avéraient encore faibles – les manifestations de Seattle contre les politiques de l'Organisation mondiale du commerce ont eu lieu en 1999 –, l'ANC, et en particulier Thabo Mbeki, aurait pu faire le choix d'une démocratie sociale, en réaction à des années de ségrégation raciale et sociale. Tel n'est pas le cas. En ce sens, cette orientation délibérée révèle un mode de gouvernance d'élites qui se sont servies de la transition pour se mettre en position de pouvoir exclusif (phénomène pour le moins classique dans les guerres de libération nationale). Nombre de personnalités de ces élites, principalement masculines, comme Thabo Mbeki, ont bénéficié, en tant qu'exilés membres de l'ANC, de l'accès à de très grandes universités occidentales comme Oxford ou Harvard, ce qui n'est pas sans creuser l'écart avec ceux qui sont restés au pays en guerre et avec leurs homologues féminines.

¹³¹ À titre d'exemple, en juin 2009, l'Autorité de régulation de l'énergie (Nersa) a autorisé la compagnie nationale publique d'électricité, Eskom, à augmenter ses tarifs de 31,3 %, accentuant alors la difficulté d'accès à l'électricité du plus grand nombre.

Lutchman 2005-2006). Aussi, l'Afrique du Sud représente un des plus grands taux d'inégalité de richesse dans le monde. Le revenu moyen des 20% de ménages sud-africains les plus riches, en grande partie blancs, est quarante-cinq fois supérieur au revenu moyen des 20% des ménages les plus pauvres, en grande partie noirs (Maharaj 1999). 10% des Sud-Africains les plus riches gagnent plus de 50% de la richesse économique du pays, mesurée par le produit intérieur brut¹³², alors que 40% des plus pauvres gagnent moins de 6% du PIB. Mama, la plus âgée des personnes interrogées dans le pays et présidente du *New Women's Movement*, va jusqu'à évoquer la période pré-démocratie, autrement dit l'apartheid, où l'accès à la terre, aux rivières... étaient encore possibles, ce qui n'est plus le cas. Elle affirme haut et fort qu'aujourd'hui les terres appartiennent aux « bourgeois Blancs ». La façon dont elle décrit la situation suggère un renforcement/aggravation des discriminations depuis la période démocratique (du fait de l'accès aux rivières aujourd'hui impossible).

Cette situation est marquée par la perte de pouvoir d'achat, la dévaluation du rand, un fort taux de chômage et donc de pauvreté, accentués dans les zones rurales, la prévalence du sida, les privatisations massives (eau, électricité, terres...), les restrictions qu'elles ont entraînées (de plus en plus souvent l'électricité ou l'eau sont coupées). Ces phénomènes génèrent des impacts sociaux importants notamment sur les enfants et les jeunes qui deviennent, suite à la démission sociale de leurs parents, et selon Mama surtout de leurs mères « chefs de famille », qui tombent dans l'« alcool », la « drogue », la criminalité. Autant de qualificatifs qui témoignent d'une forte dégradation des conditions de vie, voire de survie. D'un côté, les plus « marginalisés », jeunes, pauvres, transgenres... sont jugés par la majorité des personnes interrogées comme des laissés pour compte par le pouvoir, des « méprisés », « ignorés ». De l'autre, Buru Sisulu, le seul homme de l'échantillon sud-africain et militant de l'ANC, qui reconnaît volontiers la situation économique catastrophique, évoque l'impuissance des forces au pouvoir, compte-tenu de l'héritage de l'apartheid et de l'environnement économique international difficile. Il insiste sur leur faible niveau d'éducation au moment de la prise de fonction et de ses conséquences sur la gestion de l'État et reprend à son compte dans la foulée le discours de Jacob Zuma qui préconise de « forcer les enfants à aller à l'école » pour s'assurer que les Sud-Africains puissent « comprendre » leurs droits, ce qu'il considère comme inexistant aujourd'hui.

Malgré cette logique inégalitaire et de rapport de forces, incluant la division de classe, l'impasse sur la vision sexuée de l'économie sud-africaine est opérée. Pourtant, les conséquences en matière de discrimination de genre sont flagrantes. Les chiffres en attestent. La majorité des pauvres sont des femmes. Parmi elles, des femmes africaines rurales, dont les revenus proviennent principalement des pensions et des dons des proches, qui rassemblent entre 400 rands (32 €) et 700 rands (57 €) par mois. Selon l'Institut statistique sud-africain¹³³, dans des secteurs géographiques non-urbains, plus de 37% de

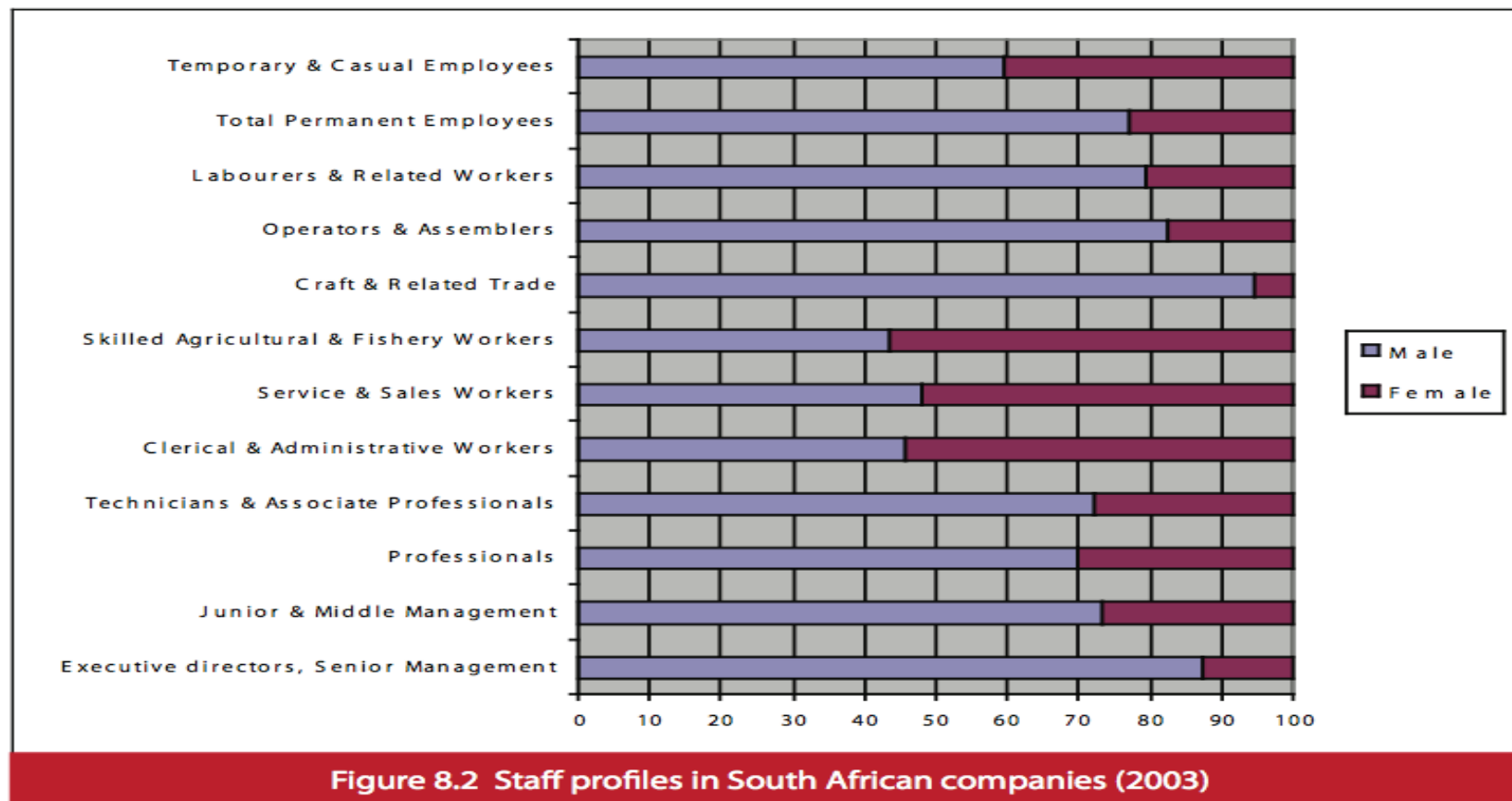
¹³² Le Revenu national brut par habitant est estimé à 12 120 \$ (OMS 2007).

¹³³ *Statistics South Africa – SSA*.

ménages portés par des femmes forment la majorité des 20% des ménages les plus pauvres dans le pays, comparativement à 23% des ménages portés par des hommes. Dans les secteurs urbains, ces chiffres tombent à un rapport de 15% contre 5%.

La féminisation de la pauvreté n'est pas une surprise dans ce pays, compte-tenu du contexte macro-économique et de la rationalisation du service public où les femmes occupent majoritairement les postes de professeures et d'infirmières (Mngxitama 2005). Un rapport de 2001 de la Commission sur l'équité dans l'emploi, montrait que les Sud-Africaines sont représentées de façon très inégale dans les secteurs économiques. Les postes d'encadrement sont encore à 87% occupés par des hommes. Les femmes détiennent 37,6% de l'ensemble des postes de cadres ou de professorat, secteur qui inclue les métiers de professeurs et d'infirmières. Selon une étude du ministère sud-africain du Travail de 2003, les femmes occupent encore massivement des postes dans les secteurs agricoles et de service.

Carte 5 : Carte des profils des personnels dans les entreprises sud-africaines (2003)



Source: Department of Labour, 2003

Les obstacles restent nombreux pour que des femmes créent leur propre emploi dans le secteur formel. En dehors des nécessaires compétences et niveaux d'éducation, il leur est souvent refusé toute assistance financière sans la garantie d'un homme (Garson 2005).

Selon une étude menée en 1999 par Zarina Maharaj, membre de la Ligue des femmes du KwaZulu Natal, parmi les personnes qui travaillent, les femmes comptent une moyenne de 1,2 an de plus d'éducation que des hommes. Globalement, les années d'éducation devraient représenter un facteur d'employabilité et aussi de niveaux de salaire. Il serait donc logique que les Sud-Africaines se trouvent bien placées en matière de rémunération, en particulier dans l'emploi professoral et technique (santé) où 21% des femmes sont actives contre seulement 12% d'hommes, secteur où elles sont fortement orientées. Cependant, dans ces métiers, les salaires des Sud-Africaines atteignent seulement 87% de ceux des hommes.

Le taux de chômage des femmes est 20% supérieur à celui des hommes et leurs rémunérations 20% inférieures (Maharaj 1999). Elles constituent 57% des chômeurs. Le taux de chômage des femmes atteint 48,8% contre 35,9% pour les hommes. Désagregés par « race », ces chiffres empiront puisque ce taux monte à 55,5% pour les Noires contre 42,5% pour les Noirs. Évidemment beaucoup de femmes occupent le terrain informel, largement précaire, et non comptabilisé dans les statistiques (USAID 2004).

Au final, en Afrique du Sud, les femmes des classes non privilégiées, au cœur du système de production/re-production, sont les plus touchées par le libéralisme, se trouvant exclues d'un processus où aucune concertation n'est rendue possible ni légitime par les élites, masculines, au pouvoir. Cette situation s'inscrit par ailleurs dans le prolongement du régime d'apartheid, qui faisait appel à de la main d'œuvre immigrée ou déplaçait les hommes locaux d'une région à l'autre pour les besoins de la production. Les femmes noires se trouvaient donc déjà à porter la fonction de subsistance quotidienne, surtout dans les zones rurales.

Plus implicitement, la logique libérale qui a mobilisé le pouvoir sud-africain depuis la fin de l'apartheid semble cacher une conception économique et politique à court terme, où l'humain ne se trouve plus au centre de la construction nationale, cédant la place à la richesse économique non sociale. Elle comprend une nouvelle forme de non-droit, celui du non-droit à l'économie, qui reste réservé à une poignée d'investisseurs, globalement masculins et étrangers, au détriment d'une large partie de la population. En cela, cette logique présente deux faces jumelles : d'une part, elle aggrave les inégalités sociales et de genre et fournit à la société numérique colonialitaire les outils de son accomplissement et d'autre part, elle s'aligne avec les fondements de la société numérique colonialitaire en cela qu'elle perpétue un processus d'accélération, de surenchère, de surabondance, en contexte d'inégalités croissantes.

4. Le Sénégal appauvri, endetté et déterritorialisé : creuset des inégalités de genre

Le Sénégal fait partie des pays les plus pauvres au monde. Il occupe la 156^e place sur 177, dans l'Indice du développement humain de 2006 du Pnud. Le PIB par habitant est estimé à 1 600 dollars US (données 2009)¹³⁴. L'agriculture représente 18,3% de l'économie, l'industrie (agroalimentaire et conserveries, mines de phosphate, engrais, raffinage de pétrole, matériaux de construction, construction navale) 19,2% et les services 62,5%. La croissance est mesurée à 3,6%. L'inflation est de 3,7% (Economist Intelligence Unit, données 2010) et le chômage de 49% (Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal, données 2008). Sur 11 658 000 habitants (2005), 4 749 000, soit moins de la moitié, travaillent. 50,6% vivent au-dessous du seuil de pauvreté (Document de stratégie de la réduction de la pauvreté 2007, données 2005). Les exportations sont deux fois moins importantes que les importations. La dette du pays s'élève à 34,4% du PIB (Rapport sur l'analyse et la viabilité de la dette publique, données 2009).

Comme cela avait été pressenti (Penouil 1972), dans les trente ans qui ont suivi l'indépendance, le revenu moyen par habitant (en francs constants) a diminué de 322 200 francs CFA (490 €) à 168 300 francs CFA (256 €), soit une diminution de moitié, sans compter la dégradation du pouvoir d'achat (Durufle 1994). La tendance n'a cessé de s'accroître.

En effet, depuis le début des années 1990, le pays connaît une récession générale, la mise en place d'un programme d'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA, la politique de libéralisation et l'ouverture à la concurrence asiatique. Par ailleurs, sa politique fiscale, les lourdeurs administratives et le clientélisme de l'État, le font sombrer. Sa dette augmente (Sarr 2007).

Depuis 2005, le Sénégal organise la financiarisation de sa société. Avec les politiques de libéralisation à outrance, l'importance des investissements notamment chinois (qui importent avec eux leur main d'œuvre) et saoudiens (qui s'occupent des infrastructures routières et aéroportuaires, voire organisent le blanchiment d'argent par l'immobilier, achètent le terrain en mode passif, c'est-à-dire en creusant, en montant les fondations et en laissant en l'état – le prix du terrain à Dakar a été multiplié par mille en vingt ans –), la société sénégalaise, et surtout sa très jeune population, s'oriente vers une valeur unique : l'argent.

Cette tendance s'avère particulièrement pour les jeunes femmes urbaines, qui, en cette période de récession massive, se retrouvent en quête de reconnaissance, nourrissent un culte de l'homme riche, et cherchent un bon parti. Le sociologue sénégalais Amadou Ibrahima Dia parle de « sacralisation de l'argent » et explique ainsi la prolifération des pratiques corruptrices « dictées par l'appât du gain pour assurer une rapide transition entre le groupe d'appartenance et le groupe de référence parfois sans égard à l'éthique et au droit » (Dia 2000). Tel est le cas également des jeunes garçons, et en particulier ceux qui se prostituent sur les plages de Saly ou à Dakar.

¹³⁴ Source : *CLA World Facebook* - Version du 1^{er} janvier 2008

L'aggravation de la dette s'accompagne d'une surenchère de la pauvreté. Qui dit pauvreté, dit féminisation, puisque 70% du milliard de pauvres dans le monde sont des femmes, ce à quoi le Sénégal n'échappe pas. Comme en matière de santé, l'État transfère ses dépenses sur les habitants et donc par ricochet sur la majorité des femmes, en matière d'éducation, d'agriculture, d'économie plus généralement. Les subventions publiques baissent et, par voie de conséquence, la production, notamment du secteur agricole où les femmes représentent 60 à 80% de la force de travail (FAO 2010 : 119). Pourtant les femmes n'héritent, selon la FAO, que de 13,4% des terres cultivables, la propriété des terres étant communautaire et leur gestion confié aux hommes, légalement chefs de famille. Ce problème foncier est ignoré par les autorités nationales. Pourtant, Mark Blackden de la Banque mondiale explique que la pénurie d'accès des femmes aux ressources économiques, à la propriété et aux titres fonciers, augmente les facteurs de pauvreté, une grande partie des revenus des activités économiques revenant aux hommes (Blackden 2005).

Par ailleurs, 48% des Sénégalais ont moins de quinze ans (données 1999)¹³⁵. Les enfants, et en particulier les filles, sont amenés à travailler très jeunes. C'est en particulier le cas des « petites bonnes » qui ne bénéficient en pratique pas des conventions relatives au travail des enfants. En effet, entre 15 et 18 ans, plus de la moitié effectuent entre 9 et 11 heures de travail quotidien et 17,2% en font plus de 12. Seules 15,6% ne font que 6 à 8h (Fall 2003).

Entre 1989 et 2001, la proportion des femmes âgées de 15 à 29 ans a progressé sur le marché du travail dakarois (26% contre 31%). Les femmes âgées de 30 à 59 ans restent les plus représentées (environ 50%). En revanche, leur emploi s'est dégradé. En 1989, les femmes qui avaient suivi des études secondaires occupaient pour moitié des emplois de cadres dans le tertiaire. En 2001, le nombre de femmes cadres a diminué passant à 18% (moins de deux sur cinq), la grande majorité occupant des postes administratifs. Une poignée s'est tournée vers l'informel (10% dans le commerce, 8% dans l'artisanat) (Adjamagbo & Dial 2003 : 11). En douze ans, les discriminations de genre se sont donc accrues. Non seulement les femmes accèdent moins aux études supérieures, mais au cas où elles passeraient ce cap, elles sont moins embauchées que leurs homologues masculins à des postes correspondant à leur qualification. Les femmes n'ayant pas ou peu été scolarisées forment la majorité de la force de travail du secteur informel (76% en 2001) (*ibid.* : 12). Elles assurent une activité de subsistance pour toute la famille.

Les Sénégalaises occupent principalement deux terrains : les marchés, où elles sont quasi seules à commercer, en particulier les fruits et légumes et leur transformation, et les micro-entreprises (Sagna 2005). Avec les « tontines »¹³⁶, elles ont su s'auto-organiser pour faire fructifier leurs petits commerces, dans tous les secteurs. En effet, ce système permet de mutualiser les ressources à un

¹³⁵ Gouvernement du Sénégal, UNICEF, BIT, enda Tiers-Monde (1999), *Les Mbidaan sans Mbindou*, étude avec les petites bonnes à Dakar.

¹³⁶ Ce nom viendrait de « *Tonti* », nom d'un banquier italien (Lorenzo Tonti) du XVII^e siècle. Ce banquier a innové en utilisant les lois de probabilité pour constituer des rentes.

échelon local de proximité. Toutes les semaines, chaque femme (mère de famille dans la majorité des cas) dépose une somme forfaitaire (entre 500 et 1 000 francs CFA) et une fois par mois, une femme reçoit la cotisation de l'ensemble. Elle s'engage alors à le rembourser dans des délais fixés par les membres de la tontine. Et ainsi de suite. Elles ne paient ni intérêts ni frais d'usure sur les emprunts si bien que les tontines ne peuvent être en aucun cas assimilées à des banques. Le système mis en place ne peut davantage être comparé au microcrédit ou à un système bancaire, au sens où l'argent collecté est entièrement redistribué et ne fait pas l'objet d'accumulation du capital financier.

Avec l'aggravation des crises et l'endettement des ménages, ces tontines se sont transformées en Caisses d'épargne, toujours régies par des femmes, intégrant un taux d'intérêt, mais dont les retombées financières sont réinjectées et reviennent aux membres de la caisse. Les richesses sont alors redistribuées ou affectées à d'autres dépenses comme celles de santé ou d'éducation. En effet, les activités des femmes ne visent généralement pas un retour sur investissement d'ordre financier, mais recherchent surtout une plus-value sociale, en développant conjointement des services connexes comme la reconstruction d'écoles, la réhabilitation d'hôpitaux ou de maternités, voire le réaménagement du territoire par la réparation des routes, ce qui profite à l'économie globale de la région ou du pays (Palmieri 2000).

Néanmoins, les obstacles rencontrés sont majeurs : les besoins de formation sont énormes (alphabétisation en ouolof, puis en français, apprentissage de la gestion d'entreprise et de l'informatique,...) tandis que l'écoulement des produits est largement obstrué. Malgré de grandes capacités de production (dix tonnes de poissons salés/séchés par jour pour les opératrices de pêche de la plage de Yoff à Dakar par exemple), ces femmes font souvent face à une mévente et donc à la destruction de leur production. Les coûts de transport sont élevés et les circuits de distribution, aux mains du secteur privé, verrouillés. Les situations politiques fluctuantes des pays voisins nuisent également à des projets d'exportation. Par ailleurs, les moyens de stockage restent rudimentaires. Parfois, ces femmes font face à des impayés qui bloquent irrémédiablement la production car les fonds de roulement sont inexistantes. Les achats de matière première, leur acheminement, sont liés à la vente. Pas de vente, pas de production (Palmieri 2000). Ensuite, la majorité des femmes demeurent peu productives pour la simple raison que toutes les tâches non productives leur incombent. Elles cumulent, dans la même journée, activités pour l'entreprise et activités du foyer : chercher l'eau, le bois de chauffe, s'occuper des enfants, soigner les anciens..., production qui n'est pas reconnue comme productrice de valeur. Alors, même si elles travaillent plus que leurs maris, leurs revenus seront moindres (Sarr 2007).

La structuration forte en réseaux, par classe d'âge, par activité, par famille, autour des idées de solidarité et d'entraide tente d'inverser cette logique, de développer des solutions à long terme, d'étendre les débouchés au marché international tant au niveau des produits que des savoir-faire. Cette option stratégique manipule les contradictions sociales liées à la distribution des rôles entre dominants et dominés. Les entrepreneures utilisent en fait leur situation officieuse de chef de famille pour faire

fonctionner le relationnel et obtenir des soutiens institutionnels ou religieux. Elles créent les bases d'une économie au service du social et en démontrent la viabilité (Sarr 1998). De fait, elles avancent à contre-courant de la mondialisation libérale, telle que voulue par leur gouvernement.

Depuis 2000, des hommes ont commencé à investir ces lieux et en ont pris les rênes. Les taux, comme l'affectation des crédits, ou les sanctions pour les mauvaises payeuses, ne se décident plus collectivement. Ce changement radical s'intègre dans un mouvement plus global de mainmise d'hommes, et en particulier de membres de confréries religieuses, sur l'économie, y compris celle dite populaire ou solidaire, au service des besoins de la population (Palmieri 2003).

Rappelons que dans tous les cas, le rôle légal du chef de famille est détenu par le mari, polygame ou pas. Il peut, s'il le souhaite et même si les budgets sont séparés, puiser ses ressources auprès de ses différentes épouses, qu'elles logent avec lui ou non. La caractérisation du travail se voit alors amputée de la part de revenus qui serait censée correspondre à l'épouse et cette part, ou participation économique féminine de fait, n'est pas publiquement capitalisée ni à l'échelle du ménage ni à l'échelle nationale.

De plus, il existe deux régimes législatifs en matière d'héritage. Les Sénégalaises n'ont pratiquement pas le droit de propriété. Le plus souvent mariées par obligation sociale, si le mari meure ou divorce, elles sont considérées comme libérées de tout bien. En zone rurale, la situation se révèle critique car même si une épouse a travaillé la terre toute sa vie, y compris aux côtés de son mari, il reste le gardien des terres et, selon l'Islam, son épouse n'hérite que de la moitié des parts de l'homme, malgré une loi nationale de 1964 qui légalise leur accès à la terre.

Pour conclure, la situation économique du Sénégal se caractérise par la prégnance de la dette qui renforce le rôle des femmes comme gardiennes non propriétaires du foyer. Ce rôle entretient une ambivalence entre responsabilité et exclusion des modes de prise de décision. La responsabilité inclut celle de servir de palliatif à un État démissionnaire. L'exclusion de la prise de décision est contradictoire y compris dans une logique de domination masculine car plus de responsabilité devrait entraîner plus de reconnaissance sociale et financière. Cette ambivalence révèle l'étroitesse de l'intersection entre la sphère privée et la sphère publique. Autrement dit, tant que les responsabilités, y compris celles liées à la prise en charge de la survie des populations et du pays, se situent dans le privé – éducation, santé, nourriture... –, et les solutions d'organisation collective de ces responsabilités – caisse d'épargne, mutuelle de santé... – demeurent à une échelle familiale, la reconnaissance des savoirs et des acquis liés à ce rôle est négligée. Dès qu'elle forme masse, cette prise de responsabilités est soustraite par les représentants mâles au pouvoir, à savoir les chefs religieux et l'État. Les systèmes de pouvoir, traditionnel et religieux, jouent alors amplement leur rôle de maintien des femmes au foyer, quitte à accentuer leurs difficultés à fréquenter les écoles, lieux d'apprentissage des savoirs dominants.

Il est intéressant de noter que la majorité des personnes interrogées au Sénégal, bien que vivant une situation économique déliquescence et des pressions socioculturelles qui l'accroissent en termes de genre, semblent moins frappées que leurs homologues sud-africaines par l'aggravation de la pauvreté, les écarts de richesse, les conséquences des politiques des institutions financières internationales et des accords bilatéraux sur leur vie quotidienne. Cette différence est sans doute à mettre au crédit d'une forme de cynisme/fatalisme/tolérance acquis en moins de cinquante ans de vécu de l'indépendance coloniale et des politiques de libéralisation très récentes, qui semblent inclure une forme de distance au politique. Les personnes interrogées en Afrique du Sud se situent peut-être encore dans une dynamique de libération nationale (moins de quinze ans), aux fondements marxistes, qui inclut une vision politique de l'économie, enrayée par une puissante politique gouvernementale de libéralisation. De plus, elles intègrent une caractérisation de « race » des inégalités économiques, caractéristique de l'histoire coloniale et ségrégationniste du pays. Par ailleurs, un pays est riche, avec des pauvres, alors que l'autre est pauvre, avec des pauvres. Les injustices s'avèrent alors peut-être plus criantes et leur déterminisme économique plus évident. Même si en dernière analyse en termes de genre, les résultats semblent approchants – les femmes plus pauvres, moins bien employées, isolées en milieu rural... –, l'analyse des uns et des autres diffère. Cette différenciation va se refléter dans l'analyse des relations internationales. Elle trouve également des correspondances avec la compréhension par les personnes interrogées des enjeux de la société numérique colonialitaire et les usages de TIC mis en œuvre.

5. Des représentations contrastées des relations internationales

La plupart des représentants des organisations interrogés en Afrique du Sud et au Sénégal opère le lien entre situation économique, relations entre les pays du « Nord » et ceux du « Sud », et accélération des violences. Mais, les représentations de ces liens ne sont pas homogènes, notamment en termes politiques, culturels et épistémiques.

En Afrique du Sud, la majorité des personnes interrogées met en perspective la période contemporaine avec celle de l'apartheid, où existaient des « frontières commerciales ». Néanmoins, avec la chute du régime ségrégationniste, les opinions divergent. Certaines personnes interrogées estiment que les relations « Nord »/« Sud » mettent leur pays en situation de « servitude », de « petit frère », de « dépendance », de « porte-drapeau du capitalisme en Afrique », les autres les pensent « bonnes » ou « inchangées ». Pour les premières, l'ouverture à la mondialisation économique a provoqué la chute de pans entiers de l'économie sud-africaine comme l'industrie du textile, qui employait majoritairement des femmes. Elle a engendré plus de pauvreté, beaucoup de chômage et une aggravation des écarts de richesses entre riches et pauvres. Les secondes disent ne pas savoir caractériser ces relations ou parlent de position d'« infériorité », en train de se transformer favorablement à cause de la très grande mobilité des Sud-Africains, « qui travaillent » au « Nord », ce qui permettrait l'émergence d'une meilleure « conscience » des relations « Nord »/« Sud », de la place du pays dans le monde et de son influence possible sur le « Nord » à travers des échanges

« égalitaires ». Bernedette Muthien invoque clairement l'impact des plans d'ajustement structurel et va jusqu'à insinuer une forme d'ingérence massive du « Nord », dès la chute de l'apartheid, qui aurait notamment assuré, par le biais des institutions financières internationales, la formation en économie des plus hauts dirigeants dont le ministre des Finances. Elle mentionne des cours sur le développement qui ont également été mis à disposition dès 1990 par les mêmes institutions auprès de militants et dirigeants des ONG. Ces initiatives auraient influencé toute une génération, y compris de militants, dans le sens d'une très grande tolérance, voire d'une adoption, du modèle économique « libéral », sous ses expressions économiques les plus simples comme la course à la « baisse de l'inflation ». Anny Vaal, sociologue et membre de la même organisation que Synnø Skorge, directrice du *Saartjie Baartman centre for Women and Children*, centre d'accueil de femmes battues, regrette le fait que son pays ne soit pas passé à une économie socialiste, et précise « nous sommes plus capitalistes qu'avant le changement » (de régime). Mama rappelle les accords de commerce internationaux, comme le Nepad, conclus en haut lieu, dont la population n'est pas informée. Elle estime que ces accords « échappent à la société civile et nuisent au bien-être de chacun, aggravant notamment la pauvreté, le chômage, les écarts de richesse ». Liesl Theron, directrice de *Gender Dynamix*, opère directement un lien avec les risques de baisse de financements des ONG. Elle fait référence aux enquêtes menées très récemment par les bailleurs de fonds auprès des potentiels bénéficiaires en Afrique du Sud et émet le constat qu'il y a une tendance à la centralisation, via l'État, de ces financements et donc un risque pour les petites organisations ou celles dont les domaines d'activités ne se trouvent pas en tête de l'ordre du jour international (comme les droits des femmes ou des LGBT) de ne plus y avoir accès. Seule Bernedette Muthien évoque la perte de notion de « capital social ».

Les réflexions s'ordonnent majoritairement vers l'économie, liant mondialisation et vision politique, plutôt qu'ouvertement vers la culture, et expriment un positionnement entre rejet et mimétisme du dominant, national ou étranger.

Au Sénégal, beaucoup ne souhaitent pas se prononcer fermement, s'estimant peu informés, ne maîtrisant pas tous les enjeux. Hormis Anne-Marie Cote qui demande à préciser ce que le terme « Nord » recouvre, il y a parfois assimilation ou passage alternatif entre « Nord » et Europe, entre Europe et France, qui est très distinctement isolée par rapport aux États-Unis ou aux pays arabes. La majorité des personnes interrogées témoigne de relations extérieures du pays « au beau fixe » car elles permettent de faire entrer des « capitaux techniques et financiers », « vitales » ou encore attestant d'un « respect mutuel ». Ces relations auraient toujours révélé un esprit de « coopération » et d'« entraide », d'« ouverture » du Sénégal vis-à-vis de l'ensemble de ces pays, d'une « bonne diplomatie ». Toutes attestent le rapprochement de leur pays avec les États arabes. Olivier Sagna précise que les relations avec les pays arabes sont historiquement anciennes, notamment avec le Maroc, mais que ces liens sont « beaucoup plus ténus » que ceux entretenus avec « l'ensemble des pays occidentaux ».

Un minorité pense que les relations avec le « Nord » sont « comme partout ailleurs dans les pays du Sud », c'est-à-dire « un Nord puissant face à un Sud impuissant parce qu'il y a un droit international qui n'est pas respecté et un Sud qui est pour la plupart du temps, pauvre et qui est obligé de tendre la main ». Les personnes qui témoignent de cette représentation pensent qu'il y a toujours eu rapport de domination, une relation « dominé et dominant », accompagnée des plans d'ajustement structurel, même si l'alternance avait laissé présager un changement auquel elle n'a pas abouti. Certaines parlent de position de « quémendant », de « rôle de mendiant » vis-à-vis des « donateurs ». Marème Cisse Thiam, haute fonctionnaire et présidente d'une association de femmes diplômées, évoque « les séquelles de la colonisation » qui avait instauré des rapports de dépendance. Elle recommande une approche « gagnant/gagnant », tout en soulignant la réalité des écarts de richesses économiques entre l'Europe et son pays. Selon Fatou Sarr Sow, « c'est le rapport économique, ou le poids économique, la faiblesse de la situation économique qui fait que finalement les choix et les orientations ne sont pas nationaux. On continue toujours à subir les orientations du FMI et de la Banque mondiale ». Cette dépendance créerait les conditions de la dette mais aussi des accords économiques de partenariat « imposés par le Nord » qui mettent en péril l'exportation des produits des industries sénégalaises existantes (comme l'arachide ou le maraîchage) qui se retrouvent non protégées et concurrencées par des importations extérieures.

Concernant les pays arabes, la sous-information, le manque de transparence sont soulignés ou simplement constatés. Les Émirats, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Maroc, la Tunisie sont cités, de façon plutôt évasive et éparse. Les investissements sont parfois mis en avant, notamment fonciers et portuaires, sans pour autant que le retour sur investissement soit connu ou que les impacts soient aujourd'hui mesurés ou visibles. Myriam, rappeuse, pose ainsi la question de l'inconnue de la « contrepartie » que ces investissements imposent à l'État sénégalais.

Pour la majorité des personnes interrogées, les relations avec le « Nord » et avec les pays arabes sont différenciées, les uns relevant davantage du volet économique et les autres du volet culturel/religieux. Peu considèrent les dimensions politiques et historiques de ces relations. À l'échelle internationale, il n'est majoritairement pas fait de lien direct entre relations politiques et relations économiques. Il n'existe pas de façon apparente de rapprochement entre la critique de la gestion du pouvoir et les conséquences des relations extérieures que le pays entretient d'un point de vue économique et culturel/religieux. Comme si l'économie et la culture/religion n'influaient pas sur le politique et inversement. Il semble globalement que la culture et la religion soient mises sur le même niveau, le tout détaché du domaine social, de l'économie et de la politique. Ce détachement témoigne suivant les interlocuteurs une forme de cynisme, parfois de résistance, ou une tolérance des rapports de domination.

Dans les deux pays, ces relations étrangères sont donc perçues différemment, les Sud-Africains rattachant plus facilement leur représentation des relations « Nord »/« Sud » à une problématique

globalement économique (de subordination ou de complicité) et les Sénégalais imposant une distance entre ces relations économiques (critiquées ou appréciées) et les relations culturelles et religieuses (typiquement abstraites de l'économie).

Malgré cette différenciation des perceptions en Afrique du Sud et au Sénégal, un dénominateur commun se révèle : les représentations des relations internationales sont rarement évoquées en termes de relations de pouvoir, qu'elles soient néo- ou post- coloniales ou de genre. Pourtant toutes les personnes interrogées témoignent que la majorité des femmes gère un socle de survie dans l'immédiateté qui garantit le fonctionnement d'un système hégémonique et bipolaire, hommes/femmes. On retrouve ici la logique d'une pyramide où la partie émergée ne concerne qu'une très faible part de la population, principalement composée de femmes incluses dans un marché du travail plus ou moins chaotique, mais surtout en Afrique du Sud, d'hommes, blancs pour le secteur économique, noirs pour le secteur politique, et au Sénégal, d'hommes issus d'une aristocratie ethno-religieuse. Le corps de cette pyramide, massif et loin de toute logique de marché, est entretenu par des femmes qui assurent le lien entre production – pointe émergée – et reproduction – renouvellement et entretien de la force de travail, gestion des ressources, au sein des ménages. De plus, un « mythe du développement par rattrapage » (Mies 2001), de la base vers la pointe (*l'apex*) de la pyramide, est entretenu pour maintenir les femmes de la « base » dans l'illusion de leur position de victimes. Cette situation caractérise particulièrement une forme d'économie sexuée, qui, doublée de la domination masculine, démontrée en Afrique du Sud au sein de la gestion de la pandémie du sida et au Sénégal par l'augmentation de l'analphabétisme et de la déscolarisation des filles, creuse les écarts de richesse mais surtout les fossés en matière d'égalité de droits et vient nourrir une division de sexe, socle d'un système patriarcal clairement non aboli. Cette sexuation de l'économie reste à mettre au crédit de la déconstruction des nouvelles relations de colonialité du pouvoir qui en cours d'élaboration dans le cadre de cette recherche.

II. Des influences culturelles, religieuses ou nationalistes différenciées

Que ce soit en Afrique du Sud ou au Sénégal, autant les relations d'assujettissement économique à l'Occident sont contestées et les rapprochements avec l'Extrême-Orient et le Moyen-Orient plutôt appréciés, autant les terminologies liées au concept de colonialité du pouvoir semblent avoir disparu. Elles font place à un front « contre » l'Occident, qui se manifeste différemment dans les deux pays. En Afrique du Sud, des positions nationalistes assez poussées, voire l'assomption d'une hégémonie africaine, doublée d'un souhait de s'associer à des pays dits socialistes sont manifestes, alors qu'au Sénégal il s'agira des allégeances religieuses ou culturelles souhaitées avec les pays dits arabes. Cette différence se reflète dans la représentation des relations internationales globales, marxisantes pour les premiers, subalternes pour les seconds. Cette singularité s'accompagne d'une différence d'appréciation des relations inégalitaires de « race », encore très présentes en Afrique du Sud et presque disparues au Sénégal. En revanche, les deux pays se rejoignent implicitement sur le

terrain de la colonialité du pouvoir en termes d'inégalités de genre. La colonisation passée et les politiques néocoloniales présentes ont besoin du corps des femmes comme terrain de colonialité du pouvoir, afin de répondre aux assentiments des deux États de participer de la concurrence économique mondialisée. La colonialité du pouvoir s'alimente alors autant les discours nationalistes, culturels ou religieux pour asseoir des violences de genre. Au point que la concurrence sur le terrain économique impose une course poursuite sur le terrain idéologique, par appropriation du corps des femmes interposé. En cela, les sociétés sénégalaises et sud-africaines sont colonialitaires.

1. *Le nationalisme, la religion : un lieu commun contre l'Occident*

Dans leur qualification des relations « Nord »/« Sud », quelques personnes interrogées en Afrique du Sud évoquent les termes « bonnes », « intéressantes », « très bonnes », de tout le continent africain avec le « Nord ». Tout en attestant leur impression de vivre dans le pays « le plus développé d'Afrique », elles s'érigent en représentants de tous les Africains et défendent les positions prises par les leaders de leur pays en faveur d'une « renaissance africaine ». Elles expriment le regret de ne pas avoir « assez concurrencé » les pays du « Nord ». Elles témoignent d'une certaine « fierté » nationale, pouvant servir de modèle, de « marque déposée » (« *benchmark* »), à offrir en matière de « lutte contre » le « Nord » (vu comme les pays d'où venaient les colons), au service de territoires ou pays « qui se battent », comme la Palestine. Buru Sisulu critique comme Anny Vaal l'« ingérence capitaliste » de pays qu'il regroupe sous un « ils » générique ou un « ces pays », qu'ils ne nomme pas mais qu'il accuse de ne pas connaître le même « environnement » ou « peuple », noir, faisant oublier à l'Afrique du Sud « ses principes ». Il évoque sa méfiance à leur égard et oppose une idéologie socialiste et des pays « amis », comme la Chine, explicitement nommée, vers lesquels « il serait plus souhaitable de se tourner » et dont en aucun cas, il ne met en cause ou encense le modèle économique.

D'autres personnes ajoutent que la « capacité à écouter » et « à organiser » fait partie de la « culture » sud-africaine. Elles se solidarisent et rejoignent de fait les positions des dirigeants du pays en regrettant une position « encore trop faible » du pays par rapport à ceux du « Nord ». Cette prise de position s'installe en contradiction avec les opinions exprimées à propos de la politique intérieure et son volet économique, le plus souvent critiques, acerbes et négatives. Cette communion implicite présage un besoin de faire corps pour mieux affronter « l'extérieur » et mieux assumer une position hégémonique africaine (Le Pere 2009 : 145-169), y compris dans les actions de solidarité (servir de modèle ; exemple de la Palestine). À ce nationalisme déguisé et le plus souvent inconscient, Mama oppose la très forte prévalence du racisme et de la xénophobie en Afrique du Sud et cite les incidents de la conférence de Durban, ou ceux liés à l'immigration des Zimbabwéens (Wa Kabwe-Segatti 2008 : 99-118, Misago, Landau & Monson 2009). Elle appelle à une plus grande solidarité avec « ces Africains qui viennent de zones pauvres comme nous ».

Certaines personnes interrogées au Sénégal considèrent qu'en tant que « pays musulman », il est « normal » que le pays s'ouvre aux pays arabes. Plusieurs mentionnent l'OCI, Organisation de la conférence islamique, dont le Sénégal assure aujourd'hui la présidence depuis la rencontre à Dakar en 2008. Cette position aurait permis de faire affluer des « moyens » et d'engager des relations de « convivialité ». Marème Cisse Thiam considère que les « sorts » du Sénégal et de ces pays sont liés même si les réalisations en terme de développement économique et social tardent. Elle exprime également d'une manière assez confuse ses craintes d'une confrontation des deux cultures, celle d'une Afrique noire et la « civilisation » ou la « norme » arabe. Aminata Kébé, juriste, pense au contraire que ces rapprochements profitent à certains Sénégalais, les « arabisants », qui partent faire leurs études dans ces pays, apprennent la langue arabe, et restent dans la diplomatie ou ouvrent des écoles coraniques. De façon plus nuancée, d'autres personnes interrogées estiment que les relations avec les pays arabes sont des relations de prestige, protocolaires, « très proches de la famille du président ». Certaines considèrent que les pays arabes représentent « une espèce de zone assez indéfinissable, ce sont les Arabes », ce qui induit une vision xénophobe, qui n'empêche pas le Sénégal de partager des relations « excellentes ».

À l'opposé, Anne-Marie Cote estime que les pays du Moyen-Orient ont des « impératifs géostratégiques et géopolitiques », mais aussi culturels, liés à la religion, et qu'à ce titre ils se différencient des pays du « Nord ». Pour le reste, ils adoptent à peu près la même attitude que les « pays du Nord-Ouest » en prenant les Sénégalais pour des « larbins ». Elle ajoute que privilégier des relations avec ces pays et ceux de l'Extrême-Orient, incluant la Chine, la Malaisie, la Corée, l'Inde, permet au Sénégal d'affirmer son intention de se détacher de l'Europe et en particulier de la France. Elle revient sur l'incident de Dakar¹³⁷ pour signifier que le comportement français est inadmissible. Elle ajoute que les États-Unis rappellent historiquement les « racines de l'esclavage, la petite corde sensible ».

2. Des représentations marxiste ou subalterne plutôt que colonialitaires

À propos de ces relations internationales, aucun Sud-Africain interrogé ne parle de « néocolonialisme » ou d'« hégémonisme » ni du « Nord » sur l'Afrique du Sud ni de l'Afrique du Sud sur l'Afrique, à l'exception de Bernedette Muthien qui privilégie les termes de « dominant » ou de « *big brother* » de l'Afrique. Pourtant, selon la définition du néocolonialisme donnée par Toyin Falola et Matthew Heaton, l'Afrique du Sud, en poursuivant le « modèle économique du colonialisme », est

¹³⁷ Le 26 juillet 2007, le président de la République française, Nicolas Sarkozy, prononçait à l'Université de Dakar un discours adressé à « l'élite de la jeunesse africaine ». Cette intervention a choqué une grande partie de ceux à qui elle était destinée et au-delà en Afrique francophone. Voir à ce sujet la critique du politiste-historien Achille Mbembe « L'Afrique de Nicolas Sarkozy "Le viol souvent commence par le langage" », <<http://ldh-toulon.net/spip.php?article2183>>, consulté le 22 janvier 2010 et l'essai de Aminata Traoré, 2008, *L'Afrique humiliée*, Paris : Fayard. Source officielle du discours : Elysée, <http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/allocation_a_l_universite_de_dakar.79184.html>, consulté le 22 janvier 2010.

restée « sous contrôle » de l'Europe (Falola & Heaton 2003). La responsabilité de la position dominante africaine de ce pays (McFadden 2005) laisse donc la place à un flottement. Cette hégémonie est soit clairement assumée soit davantage regardée du point de vue des pays du « Nord » ou des dirigeants de l'Afrique du Sud que des Sud-Africains eux-mêmes. Elle n'est en aucun cas réellement décortiquée en termes d'impacts sur les relations intracontinentales.

Le terme « capitalisme » est d'ailleurs préféré à celui de « néolibéralisme », alors que ce dernier est amplement utilisé dans le cadre de la politique intérieure du pays. Comme si le capitalisme s'appliquait aux autres pays et le néolibéralisme à la seule Afrique du Sud. Cette différenciation est-elle à mettre au crédit d'une prise de conscience économique aiguisée – qui sait faire la différence entre les deux modèles économiques – ou au débit d'une déconnexion ou d'un isolement continental et planétaire, dus à un sentiment global de repli sur soi collectif, de nécessaire position défensive, hérités eux aussi de la ségrégation ? Quel est alors l'impact de la crise mondiale (économique et politique) sur cette mise à l'écart historique ? L'aggrave-t-il ou, au contraire, ouvre-t-il des pistes de rapprochement, sinon avec le continent, au moins avec les pays voisins ? Dans tous les cas, jamais la représentation de ces relations internationales n'est qualifiée en termes de genre, à l'exception de Liesl Theron qui, cependant, n'évoque que leurs impacts sur les financements des organisations de femmes ou LGBT.

Au Sénégal, autant les périodes de la colonisation et celle de l'esclavage sont abordées, autant les périodes postérieures au colonialisme et les politiques néocoloniales sont ignorées, tout du moins au niveau de la rhétorique, comme si elles étaient révolues. Sylviane Diop considère pourtant que le Sénégal vit une relation d'adolescent avec le « Nord », « une relation amour-haine totale », de rejet-répulsion qui pousse le pays à se tourner « toujours plus » vers le « Nord » plutôt que vers le « Sud » ou l'« Est », même si des relations « un peu plus » Sud-Sud sont en voie, au moins au niveau du discours. Certains rappellent que dans l'histoire de la colonisation les « Sénégalais ont toujours été des fonctionnaires du système » s'attribuant un rôle de relais hégémonique dans la région, rôle qu'ils ont depuis perdu.

La France est d'ailleurs particulièrement stigmatisée et rejetée, ce qui unit la majorité des personnes interrogées. Elle est identifiée comme « le colonisateur » et représente un dénominateur commun de tous les opprobres en matière de coopération internationale. Fatou Sarr Sow se focalise sur les relations entretenues entre la France et le gouvernement actuel, qui a essayé de « se départir de ce dictat des Français pour aller chercher d'autres partenaires, à la fois les Américains et les Émirats », tout en expliquant que ces approches simultanées n'ont non seulement pas encore abouti mais ont entraîné des difficultés côté américain. Fatimata Seye Sylla, en citant le chef de l'État comme exemple à

suivre en matière de « résistance à l'arrogance française »¹³⁸, introduit une notion de *hiérarchie sociale*, tout du moins en termes d'éducation, qui permet au pays d'être « à la hauteur », autrement dit de prétendre être au même niveau que les pays du « Nord ». Elle entérine donc deux notions : la supériorité des États riches et leur domination comme évidente, allant de soi, et la supériorité des dirigeants vis-à-vis des populations. Ces deux appréciations entrent en contradiction avec la critique globalement négative de la gestion des affaires publiques au Sénégal, qui se concentre entre les mains d'une poignée d'élites, certes non nommées comme telles, mais implicitement reconnues. Elle valide également l'hypothèse selon laquelle les relations démocratiques et diplomatiques passent par des intermédiaires, ne sont pas directement entre les mains des populations.

Les termes « domination » et « dépendance » sont ainsi privilégiés pour qualifier les relations entretenues entre le Sénégal et les autres pays, comme si où le parti socialiste était au pouvoir aux lendemains de l'indépendance avait effacé toute trace socialiste à l'africaine de l'histoire du pays, en éliminant les substantifs « capitalisme », « libéralisme », « impérialisme », « néolibéralisme ». À moins que ce ne soit la période plus récente de l'alternance qui soit à l'origine de cette oblitération linguistique. Aussi, cette approche pourrait-elle être interprétée comme se rapprochant des études subalternes, même si elle n'en emprunte pas le vocabulaire. À ce titre, le philosophe sénégalais Souleymane Bachir Diagne insiste sur la nécessité pour les Africains de « prendre conscience de soi », afin de se départir de « l'aliénation » imposé par le capitalisme (Diagne 2001 : 37). Il établit d'ailleurs le lien entre cet état d'aliénation « liée à la situation coloniale que subissent les pays musulmans » et la propension des Africains au mimétisme occidental ou encore à l'immobilisme. Il identifie alors la nécessité de viser l'autonomie, « comprise comme la mise en œuvre du pouvoir », en tant que but politique.

Il semble néanmoins que les recommandations du philosophe ne soient pas encore traduites, comme en Afrique du Sud, en termes de genre. Elles ne le sont pas plus en termes de « race ». C'est ce qui différencie également les représentations des personnes interrogées au Sénégal et en Afrique du Sud. Il n'y a pas au Sénégal d'opposition Blancs/Noirs, ce qui corrobore les histoires coloniales respectives des deux pays. Une nuance est relativement introduite quant à une hypothétique distance, voire une relation xénophobe, avec les Arabes, qui n'auraient pas la même culture, tout en partageant la même religion. Mais cette nuance accompagnée d'une crainte qu'une forme de xénophobie se propage est peu partagée. Il y a donc globalement déconnexion entre relations/inégalités « Nord »/« Sud », riches/pauvres, dominants/dominés, élite/population, Blancs/Noirs et relations/inégalités hommes/femmes.

¹³⁸ Elle fait référence à la déclaration de Dakar de Nicolas Sarkozy et aux politiques d'immigration contemporaines de la France.

3. *Éclairages historiques sur le colonialisme et les violences de genre associées*

Dans l'histoire du colonialisme français, le Sénégal se distingue. Plus ancienne colonie française de l'Afrique de l'Ouest¹³⁹, ce pays connaît dès 1920¹⁴⁰ une série de mouvements sociaux, menés par des hommes. Par ailleurs, Blaise Diagne, citoyen français né à Gorée, au large de Dakar – un des comptoirs esclavagistes dont l'importance est aujourd'hui largement contestée –, devient le premier député africain noir élu à l'Assemblée nationale française en 1914. Il est alors mis à contribution pour organiser la conscription des tirailleurs sénégalais (au nombre de 20 000), qui s'étendra aux hommes de toute la sous-région. Après la dissolution de l'AOF en 1958, l'indépendance voit le jour en 1960 avec à sa tête Léopold Sédar Senghor, poète, écrivain¹⁴¹. Par cette histoire spécifique, le Sénégal va concentrer, avec l'Afrique du Nord, les réflexions sur les effets du colonialisme, l'appartenance de « race » et le racisme. Il développera pendant longtemps, sans doute encore maintenant, le concept de « négritude »¹⁴². C'est dans ce pays que sont produites la majorité des études de sexe ou de genre de toute l'Afrique francophone. Le terrain était d'autant plus préparé que la révolution en douceur de Senghor s'est d'abord autoproclamée « antiféministe ». Le premier président sénégalais entendait ainsi entraîner les militantes de la libération nationale vers une « autre » Afrique, socialiste, mais dont il n'était pas question de renier les origines, enfouies qu'elles avaient été sous la carapace du colonialisme. Néanmoins et de façon contradictoire, la république sénégalaise a souhaité ne pas exclure les revendications des organisations de femme et a ainsi institué un féminisme d'État, tout en entretenant un consensus avec toutes les formes de pouvoirs, traditionnels ou religieux¹⁴³.

Ce parti pris coûte cher aux Sénégalaises, qui ne sont jamais considérées comme des individus sociaux à part entière, mais des épouses et des mères au service de la Nation. Cette inégalité structurelle assise sur l'institution du mariage et la domination légitimée et banalisée des hommes sur les femmes, des adultes sur les jeunes, semble offrir aux institutions financières internationales un

¹³⁹ Dakar, cap le plus avancé de l'Atlantique africaine, devient en 1902 la capitale de l'Afrique Occidentale française (AOF). Ce territoire regroupait, entre 1895 et 1958, la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan français (aujourd'hui Mali), la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta (Burkina Faso) et le Dahomey (Bénin). La première base aérienne de l'AOF fut aménagée à Bambey, dans le Centre-Ouest du pays, à proximité de la ligne de chemin de fer Thiès-Kayes, qui relie le Sénégal au Mali. Dakar restera une base militaire très stratégique et ces infrastructures demeureront le terrain privilégié de la politique coloniale française.

¹⁴⁰ Les cheminots se mettent une première fois en grève en 1920, puis en 1926. En 1927, c'est le tour des postiers. Entre 1935 et 1937, des mouvements continuent à occuper les rues de Dakar. En 1937, le Front Populaire autorise pour la première fois la création de syndicats noirs en AOF. En 1947, par une nouvelle grève des cheminots maliens et sénégalais entendent obtenir les mêmes droits que leurs collègues métropolitains.

¹⁴¹ Il est le premier Africain noir à avoir siégé à l'Académie française.

¹⁴² Ce courant ne fera pas ici l'objet d'une étude approfondie. Rappelons simplement qu'il est issu d'un courant littéraire, rassemblant des écrivains noirs francophones, dont Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor qui le définira ainsi : « La négritude est un fait, une culture. C'est l'ensemble des valeurs économiques, politiques, intellectuelles, morales, artistiques et sociales des peuples d'Afrique et des minorités noires d'Amérique, d'Asie et d'Océanie ».

¹⁴³ L'analyse de cette période sera développée dans la troisième partie de cette étude.

toboggan sur lequel les plans d'ajustement structurel et la gestion de la dette peuvent glisser sans entraves.

En Afrique du Sud, avant, pendant et après l'apartheid, les violences contre les femmes se sont toujours enchevêtrées avec la hiérarchie des pouvoirs, colonial, de ségrégation raciale, et aujourd'hui néolibéral. Avant 1991, les agressions sexuelles étaient utilisées par les autorités de l'apartheid comme moyen d'assujettissement (Becker 1993 : 348). Les militantes les ont également connues au sein des mouvements de libération, dont l'ANC, mais les témoignages n'émergent qu'aujourd'hui. Historiquement, d'énormes différences ont façonné la vie des Sud-Africaines selon leur origine raciale. L'inégalité a toujours fait loi et les violences parties intégrantes du racisme, de la ségrégation et du colonialisme (Seekings 2008 : 1-25).

La Commission pour la vérité et la réconciliation (*Truth and Reconciliation Commission* – TRC) est un des mécanismes mis en place par la jeune démocratie qui a intégré les inégalités de genre. Il a ouvert des brèches autour des violences faites aux femmes, mais les transcriptions de ses sessions privées sur la maltraitance des femmes ont été postées par inadvertance sur l'Internet (Cole 2007 : 167-187). Cette situation expose les victimes à un examen et à une évaluation publics et fausse d'emblée les analyses. Elle met en effet les intéressées en position de devoir se taire. Par ailleurs, avec cette Commission, la place des Blanches au sein des comités de lutte s'est radicalement transformée, notamment parce que leurs camarades noires les ont acculées à une forme de justification de leur participation ce qui a créé chez les Blanches des sentiments d'illégitimité et de culpabilité. Ces sentiments ont ensuite été alimentés et renforcés par l'apparition d'un traditionalisme postapartheid, qui a positionné les Noirs, dans leur ensemble, comme premiers militants légitimes. Cette rupture, ensuite institutionnalisée, a donné naissance à une zone de flottement, de flou politique où les problèmes évoqués ne sont pas traités sur le fond mais renvoyés au clivage racial. Les inégalités sont avant tout raciales, y compris au sein des militants anti-apartheid. Cette primauté de la question de la « race » a renforcé l'invisibilité féministe.

Aussi est-il possible de souligner qu'au Sénégal, l'indépendance, qui date d'un demi-siècle, estampille un style, celui d'une révolution politique et culturelle en douceur, s'adossant à la rémanence structurelle des traditions et la montée des pressions religieuses qui structurent la société. En Afrique du Sud, la construction démocratique s'est alignée sur le modèle violent ségrégationniste. Les deux pays ont en commun de connaître une construction historique des inégalités et des rapports de domination, quels qu'ils soient, qui passe par l'appropriation du corps des femmes. Sa propriété, son exploitation, restent entre les mains de multiples pouvoirs, tous masculins, au besoin relayés par des femmes. Les femmes, prises dans leur ensemble, incarnent les enjeux d'une société divisée principalement en deux (si les rapports de domination entre les générations sont exclus), où le pouvoir et les espaces de décision ne se partagent pas. À ce titre, les femmes symbolisent tous les

autres espaces de division, générationnelle, sociale, économique, politique et culturelle. Il serait possible d'ajouter des oppositions classiques entre personnes invisibles et visibles, domestiquées et maîtres, inféodées et seigneurs. Cette dichotomie est assez commune à l'échelle internationale. Elle l'est d'autant plus dans les pays qui ont connu le colonialisme (Spivak 1988 : 276).

III. De la « fracture numérique » au mythe du rattrapage

Les influences diversifiées qui s'exercent sur les décideurs comme sur les populations en Afrique, concourent à la dépolitisation du développement. L'ancrage de ce développement devenu principalement économique se double désormais d'une obligation d'« être connecté » aussi bien pour participer du libre jeu de concurrence de la mondialisation libérale que pour changer ce jeu. Cette injonction permet d'établir le lien entre fondements et idéologies économiques, religio-culturelles ou nationalistes et réalité colonialitaire contemporaine. En se manifestant à travers les TIC, la colonialité du pouvoir se lit aujourd'hui entre les lignes des politiques de TIC qui s'intéressent plus sérieusement aux questions de connectivité qu'à celles de contrôle ou de contenus. Cette dépolitisation par la technicité inclut un détournement épistémique par universalisme abstrait interposé. Les TIC et l'Internet en particulier forment les vecteurs d'une philosophie des savoirs archaïque, occidentalisée, qui gagne chaque jour du terrain. Elles réussissent à nourrir un mythe du rattrapage, au moins celui d'être connecté, auquel les femmes, leurs organisations et les chercheuses spécialistes de ces questions n'échappent pas. Simultanément, elles imposent un rythme accéléré qui distord l'ordre du jour desdites organisations. La gestion immédiate de l'urgence, toujours au rendez-vous, ajoutée à la confusion organisée entre informatique et connaissance, rétrécit paradoxalement leurs espaces d'action, de plus en plus locaux, alors que la globalisation des espaces de pensée s'organise. Le carrefour de ces paradoxes alimente à lui seul la complexité de la colonialité numérique.

1. *L'approche connectique des TIC : vers la dépolitisation du développement*

Les raisons principalement évoquées par les organisations internationales et les pouvoirs publics afin d'expliquer les inégalités d'accès aux réseaux de télécommunication se résument en une formule, la « fracture numérique », et convergent explicitement, au moins dans les pays d'Afrique, vers le constat de l'aggravation de la pauvreté, alors que les raisons implicites relèvent davantage d'une rhétorique conformiste simpliste¹⁴⁴. Les organisations internationales et la majorité des organisations de la société civile s'intéressant au sujet abordent davantage ce problème par l'angle des disparités de

¹⁴⁴ Mettre en avant la pauvreté comme cause devient une banalité dans une rhétorique politique internationale qui classe les problèmes quels qu'ils soient, y compris la crise économique mondiale par exemple, selon des acronymes basés sur des notions très géographiques : pays développés – ceux-là ne méritent pas d'acronymes car non ciblés de fait –, pays en voie de développement (PED), pays les moins avancés (PMA), pays pauvres très endettés (PPTE). La pauvreté symbolise l'entrée de base de tout ce qui concerne les PED, les PMA et les PPTE, sans plus de nuance, et surtout sans plus d'acuité.

connectivité, de capacités à utiliser un ordinateur, deux entrées liées à la plus grande difficulté d'accès aux ressources. Les actions entreprises, tant par les pouvoirs publics, les organisations internationales ou les organisations de la société civile sénégalaises et sud-africaines inscrites dans une politique d'appropriation citoyenne des TIC, convergent vers :

- des politiques d'accès aux infrastructures, notamment par des campagnes de sensibilisation proposant aux femmes et aux jeunes des formations adaptées,
- et l'accès à des lieux, principalement des cybercentres, cybercafés ou lieux communautaires, à coût réduit, dans l'espoir que les personnes ciblées mettent en application les connaissances acquises.

Ce parti pris dénote une représentation du « développement » réduite à la quête de la croissance économique, qui passe par la consommation technique et qui est uniquement mesurée par le Produit national brut qui a besoin de main-d'œuvre pour alimenter son chiffre et de consommateurs pour l'accroître. Or l'indicateur du PNB ne mesure que les biens et les services ayant des valeurs d'échange monétaire et engendrant du profit. Ces valeurs d'échange sont majoritairement produites par des hommes tandis que des femmes se trouvent implicitement en charge de la production de valeurs d'usage (productions domestiques, artisanat, horticulture, etc.), valeurs non quantifiées, non comptabilisées, ignorées et invisibilisées (Michel 1991 : 19-38).

Par ailleurs, les politiques publiques des États et les actions politiques des organisations internationales vont à contre-courant. Les États d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest, dits du « Nord », et les organisations internationales raisonnent en termes de relations « Nord/Sud », alors que les États dits du « Sud » ne raisonnent plus en ces termes en ce qui concerne le développement et notamment en matière de régulation des TIC. Ces derniers sont confrontés à des investissements des pays arabes et d'Asie de l'Est (Moyen et Extrême-Orient), ce qui change leurs perspectives de développement.

Les actions politiques mises en œuvre représentent alors un lieu commun où les modes de communication des organisations de femmes ou féministes se négocient (entre financement et intervention locale) et où les actions politiques-mêmes desdites organisations oscillent entre marchandisation (pour répondre à l'action politique des organisations internationales, de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest) et mobilisation politique (par rapport à leur État). Cet ensemble de négociations s'installe dans un contexte mondialisé, qui utilise largement les TIC et leurs usages pour accélérer ses mutations comme ses échanges. Il alimente les relations de colonialité du pouvoir.

D'ailleurs, le développement à travers les TIC s'analyse à partir des discours tenus dans le cadre des Forums sur la gouvernance de l'Internet (FGI)¹⁴⁵. Pierre Dandjinou, conseiller régional pour les TIC et le développement au PNUD à Dakar, et Gaston Zongo prédisaient dès 2006 que :

¹⁴⁵ Cette instance s'est créée après le SMSI de Tunis et se veut « un espace de dialogue multipartite sur les politiques publiques concernant les questions liées à la gouvernance de l'Internet, comme la viabilité, la solidité, la

« Les activités du FGI *devraient être* orientées vers le développement, le *renforcement de capacités* pour permettre une participation pertinente dans le développement des politiques de l'Internet au niveau mondial devrait être une grande priorité ; de plus, la *participation* efficace devrait inclure aussi bien *l'assistance* pour participer aux rencontres que la formation sur la Gouvernance de l'Internet. » (Dandjinou & Zongo 2008 : 19)

Nous soulignons ici en italiques le vocabulaire utilisé qui ressort davantage de la logique de l'aide que de celle de la promotion de l'action des populations concernées. D'après le rapport de l'*Association for Progressive Communication* (APC), il ressort de ces rencontres post-SMSI que « à l'exception de l'accès, les questions de développement n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritaient » (APC 2009). « La participation des pays en développement a été très faible et une des priorités du prochain FGI devra être de la renforcer », ce dont atteste également le rapport officiel du FGI (FGI 2009). Aussi les ateliers organisés lors de la rencontre de Sharm el-Cheikh en 2009 se sont focalisés sur « l'accès, les ressources critiques de l'Internet, la diversité, l'ouverture, la sécurité, le renforcement des capacités et le développement ».

Annie Chéneau-Loquay posait la question en 2002 de savoir si les TIC allaient devenir des « vecteurs d'un développement des activités de production de base qui peuvent amener plus de bien être à l'ensemble des populations pauvres » ou « accentuer encore les inégalités sociales et spatiales ». Afin de répondre à ces questions, elle se référait au Sommet du G7 qui avait eu lieu à Midrand en Afrique du Sud en 1996. Elle précisait : « Cette réunion au sommet, qui outre les Sept a réuni sur le thème “société de l'information et développement”, une trentaine de pays du “Sud” et les principales organisations internationales, avait fait naître l'espoir de voir les “pays les plus riches du Monde” s'engager sur de grands travaux d'infrastructures » (Chéneau-Loquay 2002 : 103). Elle constatera trois ans plus tard que les pays riches du G7 ne se sont pas tant engagés à collaborer sur des travaux d'infrastructure, mais ont davantage encouragé « les pays en développement à s'ouvrir au marché mondial des télécommunications » (Renaud 1999 : 181). Elle prend pour exemple le Sénégal, qu'elle qualifie de « théâtre d'expérimentations multiples ». Le résultat de son étude est sévère : il n'existe pas de concertation et de coordination entre les programmes, et l'approche du développement est conçue à l'extérieur vers des publics auxquels il est demandé de « participer » selon des besoins qui leur sont projetés (Chéneau-Loquay 2002 : 103-117).

Alison Gillwald, directrice de la plateforme panafricaine d'experts *Research ICT Africa!* (RIA!) localisée à Johannesburg en Afrique du Sud, confirme que le marché africain des télécommunications a été « miné par les politiques, les modalités de gouvernance et les structures de marché de nombreux pays ainsi que par le manque de capacités institutionnelles et de compétences

sécurité, la stabilité et le développement de l'Internet. » Après Athènes en 2006, le second FGI s'est ouvert à Rio de Janeiro, du 12 novembre au 15 novembre 2007, le troisième à Hyderabad, en Inde, du 3 au 6 décembre 2008, le quatrième à Sharm el-Cheikh (Egypte) du 15 au 18 novembre 2009. Le dernier a eu lieu à Vilnius, en Lituanie, du 14 au 17 septembre 2010.

en matière de réglementation », ce qui nuit à la « démocratisation de la technologie » (Gillwald 2009). Elle repère quatre domaines où le retard africain peut se caractériser : l'accès, la qualité des services, les prix et la réglementation. Elle critique les politiques nationales qui ouvrent grandes les portes du marché local aux entreprises privées. De fait, elle s'intéresse uniquement à la capacité des Africains à « être en connexion avec le reste du monde ».

Ruth Ochieng, experte ougandaise en TIC, directrice de l'ONG *Isis Women's International Cross Cultural Exchange* (Isis-Wicce) à Kampala, précise que la libéralisation proposée par les États africains, notamment à travers la *Regional initiatives such as the African Information Society Initiative* (AISII) a permis au milieu rural de profiter d'infrastructures : écoles de village, entreprises agricoles et cliniques... Elle admet comme postulat de départ que les TIC « stimulent » le développement parce qu'elles permettent aux produits d'être mis sur le marché rapidement, favorisent le partage des stratégies visant l'élimination de la pauvreté ou la recherche médicale, et facilitent les discussions entre experts en quête de solutions et la diffusion d'informations utiles au public. Elle affirme que le processus a contribué « significativement » à l'amélioration de la vie quotidienne des gens, mais déplore la difficulté toujours existante pour les personnes « désavantagées » d'accéder et d'utiliser les TIC afin de « développer et de diffuser des savoirs pour le renforcement de leurs capacités ». Elle confirme que la majorité des femmes qui ont accès aux TIC en Afrique sont des « universitaires, des professionnelles ou les élites du militantisme non gouvernemental ». Aussi selon l'experte, les objectifs à viser demeurent la minimisation des distances géographiques, la diversification et l'augmentation de la quantité d'informations transmises à un moment « t » et « les efficacité et cohérence dans l'accès aux informations et le partage des idées » (Ochieng 2002).

Olivier Sagna, s'inspirant des résultats de recherche sur la « fracture numérique de genre » en Afrique de l'Ouest et la mise en place de l'indicateur des 4C pour mesurer les différences entre hommes et femmes en termes de connectivité, capacités, contrôle, contenus, considère que le déploiement des infrastructures est un miroir déformant au sens où il ne procède pas d'une politique concertée et globale. À ces fins, il ajoute un cinquième « C » pour les coûts qui déterminent selon lui la pérennité des dispositifs mis en place « tant d'un point de vue économique que social » (Sagna 2009).

À cette vision du développement par les TIC, il semble nécessaire d'opposer quelques définitions du concept. Selon l'anthropologue français Olivier de Sardan, le développement est « l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou de techniques et/ou de savoirs » (Olivier de Sardan 1995 : 7). Les « opérations volontaristes de transformation d'un milieu social » auxquelles il fait référence reposent sur « toute greffe de techniques, de savoirs ou de modes d'organisation inédits (en général sous formes d'adaptations locales, à partir d'emprunt ou d'importation) sur des technologies, savoirs et modes d'organisation en place » (*ibid.* : 78). Cette

vision idéale est modulée par l'historienne française Catherine Coquery-Vidrovitch qui définit le développement comme à la fois un processus historique, un projet idéologique et une stratégie globale qui aboutissent à un modèle de développement plus souvent subi que créé (Coquery-Vidrovitch 1998). Anita Gurumurthy va plus loin et critique les politiques et discours sur le développement basés sur les TIC et souligne que « la pratique des technologies de l'information et de la communication pour le développement (TICD) a dépolitisé le développement, en redistribuant les rôles des notions de “public” et d’“inclusion” » au sein de rhétoriques entrepreneuriales [*corporate*] (Gurumurthy 2009).

Elle met ici l'accent sur la hiérarchisation des consommateurs de TIC établie par le secteur privé et les organisations en charge des politiques de TIC et ses impacts sur la vie quotidienne des femmes. En effet, cette vision économique du développement pousse à la mise en concurrence des acteurs comme par exemple la concurrence entre « les jeunes » et « les femmes », termes génériques utilisés par les organisations internationales pour qualifier des segments de bénéficiaires de leurs politiques. Ces organisations internationales et les décideurs de la « société de l'information » en cherchant des consommateurs tous azimuts font des projections statistiques utilisant les modèles du libéralisme sur lequel leurs politiques économiques sont basées. En pratiquant ces grands écarts de façon permanente, elles produisent de façon implicite des échelles de classification entre les acteurs qui se retrouvent en position de rivalité. Les répercussions de ces politiques se retrouvent dans les contenus où par exemple les jeunes ne cherchent pas à travailler sur le genre et les organisations de femmes reproduisent la hiérarchie sociale existante entre aînés et jeunes générations en ne prenant pas en compte leur point de vue. Ce constat est d'autant plus avéré quand il s'agit d'acteurs qui ont la connaissance technologique. Tous ces échelons produisent finalement des hiérarchies de savoirs et de connaissances entre acteurs et renforce des hiérarchies existantes entre ceux qui savent, ceux qui ont une solution et les autres.

Aussi, Anita Gurumurthy, souhaitant tirer les leçons des politiques du micro-crédit, à but consumériste, emboîte le pas de la philosophe indienne Vandana Shiva et de ceux qui luttent contre la privatisation du vivant, tout en replaçant la question dans une perspective de développement :

« La recherche montre comment, dans certaines régions de l'Inde, il existe une augmentation de la dot due à la mobilité accrue des professionnels des TIC, avec des conséquences inquiétantes pour les marginalisés et les populations qui ne semblent pas concernées par l'industrie des TIC ». (Gurumurthy 2008)

Elle alimente l'analyse de la consultante australienne Donna Vaughan qui considère que les politiques nationales relatives aux TIC et les stratégies de la plupart des pays en développement suivant les formules prescrites par les agences multilatérales, en particulier celles de la Banque mondiale et répondant aux ordres du jour marchands des entreprises, nuisent davantage aux femmes et délégitiment le concept sardanien de développement. Elle précise que ces politiques ont pour la plupart « exclu les marginalisés – sur la base de la “théorie” des trop-pauvres-pour-être-pilotes – et

accentué les écarts socio-économiques plutôt que de les mettre en relation » (Vaughan 2006). À ce titre, elle considère que l'équipement des femmes est le produit d'une « interprétation de l'opportunité numérique qui repose sur un paradigme apolitique, techno-déterministe, orienté marché » (*ibid.*).

Bien que son analyse des tendances marchandes et des politiques de développement par les TIC soit offensive et lucide, elle reste tout comme Anita Gurumurthy sur le terrain de ce à quoi s'adresse sa critique, à savoir le nécessaire développement des infrastructures pour les pays et l'augmentation des opportunités de leurs accès en particulier en direction des femmes. À l'issue de son réquisitoire, elle recommande des politiques publiques offensives vers plus d'accès des femmes aux TIC et des politiques de financement adaptées. L'experte indienne renchérit en revendiquant des politiques qui fassent le lien entre notions de biens publics et aide financière internationale (Gurumurthy 2008).

De fait, les deux expertes développent un amalgame entre lutte des femmes pour plus de droits, de politiques égalitaires de genre – approche politique classique – et développement des infrastructures numériques – approche technique – au détriment d'une approche explicite de diffusion et de production de contenus, connaissance et savoirs de femmes. À ce titre, elles participent du maintien, de la justification scientifique de la situation et contribuent elles aussi de la *dépolitisation* du développement en s'interdisant de penser la dimension politique de chacun des phénomènes (Darbon 2009 : 6) : l'économisation de la « société de l'information », le détournement du développement, les inégalités de genre, les rapports de pouvoir, la victimisation des discriminés, l'impérialisme sémantique et l'universalisme épistémique, la tolérance de leur invisibilité...

Dans un registre altermondialiste, Demba Moussa Dembélé, directeur du Forum africain des alternatives et membre du conseil du Forum social africain à Dakar, considère qu'associer crise du développement en Afrique et manque récurrent de financement est un « leurre », « un argument manipulé par les bailleurs de fonds ainsi que par ceux qui, d'une façon ou d'une autre, entendent garder une mainmise sur le continent africain et sur l'ensemble des pays du Tiers Monde » (Dembélé 2001 : 232). Il recommande un virage radical, notamment en favorisant « la participation démocratique et la transparence de la gestion de la chose publique », l'instauration d'une taxation sur les revenus et les transactions financières, des politiques d'incitation à l'épargne des Africains de la diaspora dans leurs pays d'origine.

La biologiste américaine Donna Haraway, propose, en tant que « féministe-socialiste », une interprétation moins marxiste et tiers-mondiste, plus sémantique et politique de cette dépolitisation du développement qui se concrétise par un « glissement autant technologique que rhétorique ». À propos de la société numérique elle observe : « Au niveau idéologique, nous constatons que le racisme et le colonialisme se traduisent dans le langage en termes de développement et sous-développement, pourcentages et contraintes de la modernisation ». Concrètement elle insiste sur la mise en exergue d'un système qui renforce et nourrit des rapports de domination entre ceux qui sont dits être dans le

besoin ou qui se disent dans le besoin, et ceux qui donnent, savent, possèdent, décident. Elle initie une réflexion féministe sur la colonialité du pouvoir numérique (Haraway 1991 : 183-201).

2. Internet : espace d'imposition épistémique

L'Internet n'est pas uniquement circonscrit aux domaines de la finance et de l'économie mais s'étend entre autres aux domaines :

- politique (par les blogs des personnalités politiques ou les sites des partis ou des institutions au pouvoir),
- culturel, autant par la création numérique que par les médias, voire par la blogosphère,
- symbolique et épistémique.

En cela, sa définition ne se limite pas à celle d'un « simple » média d'information, dont les impacts se limitent à son format (nombre de pages pour la presse papier, voire électronique, durée des émissions pour la radio et la télévision...). Selon la politologue française Caroline Galactéros-Luchtenberg, « l'accélération des mutations technologiques, le processus de mondialisation des échanges de toute nature, l'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication servent tout de même le dessein d'une occidentalisation accélérée de la planète représentée comme bénéfique pour chacun » (Galactéros-Luchtenberg 2004 : 154-165). L'Internet génère un « précipité » épistémique. Si nous gardons la métaphore chimique, cette formation [d'un nouvel élément] fait transformation, car évoque le passage d'une « phase dispersée » hétérogène à une « phase majoritaire »¹⁴⁶. Elle transforme la multitude des savoirs et des modes de pensées en un ensemble plus compact et « majoritaire ». Elle symbolise un universalisme abstrait dont la critique, notamment en Afrique du Sud, est multiple mais converge vers l'identification d'une force agressive insidieuse et permanente, impérialiste, volontaire ou implicite.

Cet universalisme abstrait confond autant les « dominants » que leurs détracteurs. Différents scientifiques ont développé une critique de la globalisation. Il s'agit ici de la relativiser. L'anthropologue indo-américain Arjun Appadurai indique que « les *primordia* (de langage, de couleur de peau, de quartier ou de parenté) sont désormais globalisés », mais, de façon contradictoire, en généralisant ces *primordia*, en les mettant au même niveau, il universalise à son tour les concepts de genre, « race » et classe. Selon lui, en laissant interagir le commerce, les médias, les politiques nationales, et en fantasmant les besoins de consommation, la mondialisation a placé l'« ethnicité, [...] autrefois localisée », dans une « force globale qui se glisse sans arrêt dans et à travers les fissures entre États et frontières » (Appadurai 2001 : 78). Ici aussi, tout en critiquant sans pour autant la nommer la violence épistémique de la société numérique colonialitaire, il admet que l'ethnicité ne serait plus localisée, ce qui fragilise sa démonstration. En effet, l'ethnicité, en étant un ensemble nomade et multiple d'identités, certes définies selon les origines géographiques, mais aussi de genre,

¹⁴⁶ Définition proposée par l'encyclopédie Wikipedia, <<http://fr.wikipedia.org/wiki/Précipité>>, consulté le 4 juin 2011.

de classe et de « race », en étant déplacée, y compris par la mondialisation, crée une nouvelle identité intersectionnelle. Le nier, c'est faire le jeu d'une vision universaliste abstraite, globalisante. Dans son élan, il considère que les singularités liées à l'existence des États existent de moins en moins et surtout sont de moins en moins identifiées comme nécessaires par les dirigeants comme par les populations. Il ajoute que la tendance est davantage au mimétisme qu'à l'excentricité.

Pourtant, la mondialisation creuse les inégalités et les spécificités, car les réalités sur lesquelles s'opère la dérégulation uniforme sont singulières. Aussi, abdiquer sur l'existence des singularités des populations, c'est également participer d'une vision « par le haut » et uniforme, voire déterministe, tant des perceptions que des actions des individus qui compose cette société complexe. Les enjeux selon l'appartenance de classe, de « race », de genre différent. Par exemple, l'enjeu, majoritairement partagé notamment pour les classes moyennes au Sénégal et en Afrique du Sud, c'est-à-dire celles qui ont plus largement accès à l'Internet, reste, y compris de façon comparable à la période coloniale, l'assimilation. Celle-ci demeure un gage de partage des idéologies injectées par l'Occident qui incite à rejoindre l'ère de l'hypermodernité, en se montrant plus citoyen, plus responsable, moins victime. Mercia Andrews insiste à ce sujet sur l'interpénétration des sphères économiques et politiques et du point d'honneur porté par les dirigeants de son pays à se fondre, y compris de façon vestimentaire, avec les autres dirigeants du « Nord », poussant le mimétisme à fond, pour se montrer « civilisés » et démontrer les efforts déployés pour « moderniser » l'État sud-africain et ses mécanismes politiques. Attitude largement encouragée par les États du « Nord » – et en particulier les États-Unis d'Amérique – qui mettent l'Afrique du Sud aux avant-postes de l'Afrique et qui souhaitent faire de ce pays et de ses dirigeants les « médiateurs des problèmes en Afrique », en tant que porteurs de démocratie, d'exemple de bonne gouvernance, de non-corruption, etc. Elle conclut « nous sommes les tremplins (*spring balls*/ballons sauteurs) du capitalisme en Afrique ». Buru Sisulu renchérit en affirmant « nous sommes les amis du capitalisme dans ce pays ».

Cette assimilation a un coût hypermoderne, celui d'ignorer, voire d'enterrer, ses propres épistèmes, ce qui s'avère plus aigu en termes de genre. Pourtant, Ramón Grosfoquel, chercheur portoricain en science politique et en sociologie, avance l'idée d'une « philosophie occidentale » et d'un « mythe universaliste », sans plus de nuance, qui certes relie épistémologie et inégalités des rapports de pouvoir mais, en ne les caractérisant pas en termes de genre, de classe, de « race », sa proposition le rapproche de ce qu'il critique, le différentialisme et le primordialisme. Il propose l'énoncé suivant :

« Par l'effacement de la localisation du sujet dans les relations de pouvoir et dans son rapport à l'épistémologie, la philosophie occidentale et ses sciences réussissent à produire un mythe universaliste qui recouvre, ou plutôt qui cache, les localisations épistémiques dans les relations de pouvoir à partir desquelles le sujet parle. » (Grosfoquel 2008)

Il fait référence à l'épistémologie du « point zéro », nommée par le philosophe colombien Santiago Castro-Gomez (2003), comme caractérisant un point de vue eurocentrique et universaliste,

comme étant celui qui cache les points de vue particuliers. Cet universalisme a permis à l'homme blanc occidental d'imposer son savoir à l'échelle mondiale, écartant les connaissances « non-occidentales comme particularistes et, donc, incapables d'accéder à l'universalité ». En simplifiant la démonstration par l'opposition entre l'Occident et les « Autres », Castro-Gomez adhère à la primauté de la philosophie de l'expansion capitaliste et, de ce fait, infléchit sa critique. En effet, des influences colonialitaires non occidentales cachent des points de vue particuliers, notamment en termes de genre, ce qui complexifie l'analyse de la société dans laquelle cette épistémologie du « point zéro » opère.

L'universalisme auquel il est ici fait référence et auquel il est proposé une critique dépasse alors les notions défendues par Appadurai, Grosfoquel et Castro-Gomez pour atteindre celles d'un universalisme abstrait, alignant par le bas et selon des prismes de concurrence économique et épistémique, les différents épistèmes existants au point d'entretenir des arguments et de renforcer les moyens de la production inégalitaire des savoirs. Cet universalisme abstrait s'appuie notamment sur la négation des spécificités de genre, de classe, de « race », s'oppose aux approches intersectionnelles et néglige les représentations des sujets non occidentaux dans la rhétorique occidentale (Spivak 1988). En ne confrontant pas ces représentations, il oblitère des savoirs, dits « subalternes », et perturbe l'analyse critique de la société numérique colonialitaire qui met en jeu de multiples sujets dans de multiples spatialités et temporalités.

En effet, la société numérique colonialitaire joue un rôle fondamental, entérine des frontières existantes (notamment de classe, de « race », de genre) et en crée de nouvelles, moins visibles, à la fois plus sophistiquées, plus éphémères et plus nomades. Les savoirs afférant à ces singularités, géographiques, culturelles, sociales, ethniques, de genre, ne sont plus généralement désirés, ni considérés comme pertinents par les populations non occidentales et de nouveaux savoirs importés globaux et occidentaux sont tolérés, voire recherchés. D'ailleurs le politologue français Jean-François Bayart considère que la construction de l'État africain contemporain doit être pensée à la fois comme recherche hégémonique de la part des groupes sociaux dominants et comme produit de l'action des groupes sociaux dominés (Bayart 1989 : 146). La sociologue américaine Christine Rosen estime qu'on assiste à une « “bureaucratisation” des relations, et à une paupérisation de l'intelligence émotionnelle ». Elle critique à ce titre les usages des réseaux sociaux qui créent de nouveaux « comportements » et engendrent un « désinvestissement dans la sphère réelle voire le désintérêt progressif pour les affaires de la “vie réelle” » (Rosen 2007). Elle cible ici plus particulièrement les jeunes générations, nées avec la révolution numérique des années 1980, qui n'ont, dans leur grande majorité, déjà plus le recul nécessaire à l'identification de ces savoirs induits et cherchent à rapprocher les frontières dans l'illusion de fuir les difficultés économiques locales mais aussi l'image de retardataires, de pauvres, de différents, de mineurs civiques.

Le mythe du rattrapage opère, qui selon Thomas Guignard « favorise une perspective monolithique et dogmatique, avec d'un côté les connectés associés à la “modernité” et les non-connectés associés au retard et au conservatisme » (Guignard 2007 : 375).

L'Internet forme boucle. Il se nourrit de ce dont il est le produit et nourrit ce qui lui nuit. Comme un corps atteint d'une maladie auto-immune, son cerveau envoie à son système immunitaire, ou système de défense, des informations ou messages inadaptés, via des messagers, qui le mettent en situation d'hyperactivité ce qui fait croire à son organisme qu'il est attaqué, mis en danger par des virus, bactéries ou parasites, qu'il interprète comme étrangers. Les anticorps créés et envoyés dans le sang (vital) sont alors la source de la maladie puisqu'ils attaquent les cellules saines. En temps normal, le système de défense est en mesure de distinguer les cellules de l'organisme (« le soi ») des corps étrangers (« le non-soi »). En cas d'hyperactivité, cette distinction n'est plus opérée. Le traitement des maladies auto-immunes fait appel à différentes stratégies. Une d'elle consiste à reformuler les informations envoyées par le cerveau pour que le corps ne se sente plus agressé, le risque étant que le système immunitaire ne remplisse plus son rôle de défense de l'organisme, ou alors de diminuer leur production, de les neutraliser après leur production et de bloquer leurs cibles.

L'analogie qui peut être faite entre les maladies auto-immunes et l'Internet est inspirée par la *cacophonie* qui règne sur l'Internet. Celle-ci serait à la fois un signe d'ouverture, de dynamisme, d'épanouissement, comme une source de dérèglement, de perte de distance tout autant que de décadence de la socialisation/harmonisation. Là se situent peut-être les failles à explorer en termes d'usages politiques pour contrer les rapports de domination instaurés par la société numérique colonialitaire comme ceux dont elle est le produit.

3. Les TIC : creuset des rôles différenciés de genre ou espace critique féministe ?

La société numérique colonialitaire alimente un flou autour du mot information. Alors que les TIC recouvrent essentiellement une technicité et une économie de ces technicités et technologies, les protagonistes des politiques de TIC proposent une rhétorique de l'information ou de la connaissance. Cet écart entre réalité et discours entretient un flou, qui en termes de genre, entretient une confusion elle-même alimentée notamment par les organisations de femmes ou féministes. Ces organisations rejettent dans leur ensemble la « société de l'information », car « trop technique », sous-entendu réservée aux hommes qui savent, tout en vantant ses mérites en termes de potentielle visibilité de leurs actions publiques. Cette impression est notamment confirmée en Afrique, et en particulier en Afrique du Sud et au Sénégal par les personnes interrogées. Ce flou sémantique génère une première contradiction entre gestion des problèmes techniques et compétences requises afin de les résoudre et besoin de diffuser des informations sur les actions ou les prises de position des organisations de femmes ou féministes.

Par ailleurs, par son mode excessif, immédiat, la société numérique colonialitaire provoque des crises, autant financières, qu'économiques, démographiques, politiques et sociales. Elle aiguise les terrains où peut s'installer l'insécurité, les conflits, comme seuls moyens de résolution des problèmes rencontrés par les populations. Cette accélération et cet excès aggravent les écarts de richesse, renforcent les situations de pauvreté, rétrécissent le marché du travail, créent de nouveaux facteurs de violence. De surcroît, elle précipite la gestion de l'ensemble de ces problèmes tant au niveau temporel que géographique. Les problèmes se résolvent au coup par coup là où ils se présentent. Cette accélération installe un recentrage des actions politiques, qu'elles soient gouvernementales ou de la société civile, vers le niveau local plutôt qu'international, alors que les TIC qui portent cette société permettent par définition des échanges internationaux. Il existe donc ici une seconde contradiction créée par cette société : le rapport entre le local et le global.

L'ensemble des conséquences évoquées de l'accélération générée par la société numérique colonialitaire repousse également davantage les limites des actions des organisations et mouvements de femmes, formels et informels. En effet, compte-tenu du rôle social qui est implicitement alloué aux femmes, à savoir le maintien de la paix sociale (qui inclut la gestion des violences exacerbées par ce système accéléré), les soins, l'éducation, la nutrition des ménages, l'ordre du jour des organisations se gère à la volée, selon la quantité et la fréquence des problèmes auxquels les femmes auxquelles ces organisations s'adressent tombent. L'heure est à la défense immédiate plutôt qu'à l'offensive. En particulier en Afrique, cette société accule les femmes et leurs organisations à la gestion immédiate de l'urgence, de la survie quotidienne, du *Care* à un rythme plus accéléré qu'auparavant.

« Nous avons des difficultés d'accès aux ordinateurs, aux compétences, à l'électricité, au réseau sans fil, toutes ces choses techniques que le gouvernement a essayé d'implanter sous forme de centres de télécommunication en zones rurales, mais qui n'ont pas marché. Concernant les femmes, c'est bien pire car, dans les zones rurales, dans la plupart de nos townships, ce sont les jeunes femmes qui rentrent à la maison après l'école et qui doivent s'occuper de leurs frères et sœurs, nettoyer la maison, faire la cuisine, faire attention aux enfants, au point qu'elles n'ont pas de temps supplémentaire pour apprendre à utiliser un ordinateur ». (Mercia Andrews, TCOE, Afrique du Sud)

Aussi, n'ayant plus le temps de se consacrer à l'analyse des inégalités sociales et de genre qu'elles rencontrent tous les jours, ces organisations de femmes sont menées à gérer ces inégalités au plus vite, dans l'immédiateté plutôt qu'à pouvoir y réfléchir à long terme. Ainsi, du point de vue idéologique et épistémique, cette société tend à éloigner contre ou de leur gré les organisations de femmes ou féministes du donner à penser, de la critique, de la déconstruction de la société dans laquelle elles agissent. Cette situation crée une troisième contradiction qui consiste à allier la situation d'immédiateté/urgence politique dans laquelle cette société pousse les organisations de femmes ou féministes aux revendications ou objets de mobilisation desdites organisations qui, dans le cas de l'Afrique, s'orientent principalement, de façon explicite ou implicite, vers la critique du libéralisme :

lutte contre la pauvreté, demande d'annulation de la dette, lutte contre la privatisation des services publics....

Ajoutées à la première contradiction endogène de la société numérique colonialitaire qui consiste à faire cohabiter technique, information/communication et connaissance, ces deux autres contradictions (local/international et libéralisme/immédiateté) forment un triangle. Ce triangle apporte un décryptage précis qui analyse tant les rapports de domination dans les politiques de TIC que les effets politiques des usages des TIC par les organisations de femmes ou féministes sur ces rapports de domination. À ce titre, ce décryptage éclaire tant une analyse des rapports de domination (Dorlin 2009) qu'une analyse de genre, tant des actions politiques liées à la « société de l'information » que de leurs impacts sur les populations. Les similitudes et spécificités révélées permettent d'élaborer une cartographie sexuée de cette société qui ouvre à son tour des pistes de renouvellement d'une réflexion féministe sur la citoyenneté et la démocratie (Mukhopadhyay 2009) et de développement d'une épistémologie féministe.

IV. Discriminations sexistes dans les TIC

Dans le prolongement des questions liées aux frontières géographiques, politiques, économiques et informationnelles/épistémiques de la société numérique colonialitaire, il semble important d'approfondir la définition des frontières de genre, parce qu'elles amplifient les effets des premières. A ce point de l'étude, il apparaît nécessaire d'établir en quoi les politiques de TIC décidées en haut lieu organisent concomitamment le maintien de la colonialité du pouvoir et de la domination masculine. Concentrant le contrôle et le contenu des TIC entre des mains presque exclusivement masculines et mettant publiquement en avant la lutte pour l'accès aux infrastructures et aux moyens de se servir de ces TIC, elles projettent sur les femmes le rôle de main d'œuvre à bon marché et de relais sur les générations à venir, à l'échelle internationale. En outre, ces politiques prennent le relais de l'institutionnalisation du genre, par ONG de TIC interposées, en consacrant aux femmes une identité de victimes, ayant besoin de soutien, de formation, versus actrices, penseuses de leur temps, forces de proposition.

1. Des TIC inégalitaires : différencier accès/capacités et contrôle/contenus

L'anthropologue néerlandaise Ineke Buskens et la sociologue canadienne Anne Webb, coordinatrice de recherche du projet Grace, affirment que les TIC en elles-mêmes ne créent pas les facteurs d'autonomisation des femmes (Grace 2009). Ce sont les usages qu'elles en font qui peuvent l'être :

« Les femmes doivent être les agents de leurs propres processus, en charge de et en contrôlant leur environnement aussi bien que leur processus de changement et d'autonomisation. » (Buskens & Webb 2009 : 117)

Elles considèrent en conséquence que l'accès et l'utilisation des TIC par les femmes requièrent une transformation des mentalités et savoirs des peuples dans le monde, « formatés par les inégalités de genre et plus particulièrement la domination masculine », postulat d'autant plus valide en Afrique où le « rôle des femmes sur le marché du travail et dans la sphère privée représentent une variable-clé d'autonomisation dans le secteur des TIC ».

Tels étaient en partie les enjeux relevés par la Plate-forme d'action de Pékin, adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le 15 septembre 1995. Dans le rapport de cette conférence onusienne, il est fait mention de « nouvelles possibilités » qu'offrent « l'informatique et de la télévision par satellite et par câble » en matière de « participation des femmes aux communications et aux médias, ainsi que pour la diffusion d'informations sur les femmes ». Le rapport fait également état de la propagation d'« images stéréotypées et avilissantes de la femme à des fins strictement commerciales de consommation ». Aussi la plateforme recommande que les femmes participent « sur un pied d'égalité » à toutes les activités et prises de décision liées au domaine des TIC¹⁴⁷.

Ce constat partagé et ratifié par les représentants de 186 pays, va incarner le point de départ d'un nouveau concept, la « fracture numérique de genre » qui sera dès lors régulièrement repris dans les discours officiels. Par exemple, Joséphine Ouédraogo, ancienne Secrétaire exécutive adjointe à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), affirmera que les TIC sont des outils incontournables dans tous les domaines d'interaction sociale, culturelle, économique et politique. Elle insistera sur l'accès à l'information sur la santé maternelle et infantile, la prévention du VIH/sida, la nutrition, les droits humains, la protection de l'environnement, les techniques de production, les emplois et les marchés, autant de domaines qui ont un impact direct sur la croissance démographique, la productivité économique et le développement durable en Afrique. Elle propose une définition de la « fracture numérique de genre » en la formulant en ces termes : « ensemble des disparités d'accès et de contrôle entre les hommes et les femmes sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), leurs contenus et les compétences permettant de les utiliser » (enda 2005).

Certes, dans le secteur des TIC, les frontières de genre peuvent tout d'abord être constatées en matière d'accès à l'Internet¹⁴⁸ ou des capacités que son utilisation requiert. Par exemple, les femmes et les filles ont moins accès à l'éducation¹⁴⁹ et sont donc moins à l'aise face à un ordinateur, voire

¹⁴⁷ Voir *Plateforme d'action de Pékin*, <<http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/docs/prgaction.pdf>>, consulté le 1^{er} mars 2010.

¹⁴⁸ Selon *Internet World Stats*, il n'existe pas de statistiques désagrégées par sexe concernant les utilisateurs d'Internet.

¹⁴⁹ Selon l'Unesco, « sur les 21 pays où le taux d'illettrisme des adultes est estimé supérieur à 50%, 13 sont situés en Afrique subsaharienne. Les femmes comptent pour les deux-tiers » (Unesco 2002). Par ailleurs, selon l'Onu, « 19 pays africains subsahariens présentent des taux d'alphabétisation des femmes inférieurs à 30% et on estime à moins de la moitié les filles âgées de 6 à 11 ans qui vont à l'école » (Onu 1998 : 11).

n'en ont jamais utilisé. Les femmes, plus touchées par la pauvreté que les hommes¹⁵⁰, n'ont pas accès à l'électricité. Aussi, la communauté internationale tente actuellement de surmonter ces obstacles en mettant la priorité sur le développement de l'accès¹⁵¹ aux infrastructures (Camacho 2005) et les formations à l'utilisation des TIC.

Pourtant, selon la recherche-action menée par l'ONG enda Tiers-Monde en Afrique occidentale en 2005, la « fracture numérique de genre » peut se mesurer selon un indicateur synthétique qui s'articule sur quatre composantes principales : le contrôle, la pertinence des contenus, les capacités, la connectivité. Indicateurs nommés « les 4C ».

Le premier C rend compte des inégalités en termes de participation aux décisions politique, économique, et sociale, du degré de préparation des intervenants, quels qu'il soient, pour la prise en compte du genre dans les politiques de TIC, et donc de la sensibilité de ces politiques au genre. Le deuxième C témoigne des dimensions de genre dans l'utilisation des outils, produits et services, de la sensibilité aux questions de genre dans les produits, et de la pertinence des contenus. La composante « Contenu » permet d'évaluer quels types de contenus (loisirs, société, domestique, formation, économie, politique) sont « consommés » et par quelles catégories de femmes, quels types de contenus sont produits par et pour quels types de femmes et pour répondre à quels types de besoins. Le troisième C analyse la nature de la « fracture numérique de genre », en termes d'alphabétisation et de connaissances, ainsi que de sa tendance à se perpétuer, tant dans la société en général que dans le secteur des TIC en particulier. La composante « Capacités » étudie le type et les niveaux de formation en informatique et techniques de TIC, la sensibilité au genre des formations, la prise en compte des aspects politiques dans les formations. Enfin, le quatrième C tente d'expliquer les facteurs de cette « fracture » en termes d'usage, c'est-à-dire sous l'angle de l'accès et de l'accessibilité. L'accès se comprend comme la disponibilité physique des infrastructures de réseau et télécommunications, des équipements et des services de TIC. Dans les lieux où l'accès physique est assuré, les femmes n'utilisent pas les TIC du fait de contraintes spécifiques à leur genre : elles connaissent davantage de contraintes en terme de disponibilités financières, de mobilité, de temps. Elles sont, de plus, très sensibles aux aspects de sécurité et de violences. De ce fait, les normes et rôles sociaux de genre relatifs aux femmes font que les lieux d'implantation, heures, formats et coûts auxquels les outils, produits et services sont disponibles, influent sur l'utilisation qu'elles en font, pour autant qu'ils soient disponibles. Cette composante « connectivité » permet de savoir combien de femmes utilisent les TIC, qui et où sont les femmes qui utilisent ces TIC, où et comment les femmes ont accès aux TIC (public, professionnel ou privé) et enfin quel usage (personnel, productif, citoyen) elles en font, le tout relativement aux hommes.

¹⁵⁰ Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, « Les femmes africaines constituent la majorité des pauvres tant en milieu urbain que rural (atteignant plus de 70% dans certains pays) » (Onu 2004).

¹⁵¹ Par exemple, le CRDI estime que ces obstacles liés à l'accès et aux capacités est une priorité (Rathgeber & Adera 2002).

Il se dégage de cette étude que la situation est « sérieusement » préoccupante en matière de contrôle. Globalement, les possibilités des femmes représentent les deux-tiers de celles des hommes. Concernant les contenus et capacités, une inégalité de l'ordre d'un tiers est observée. En terme de connectivité, c'est-à-dire d'accès physique et d'accessibilité sociale, les disparités sont réelles, mais moins importantes. Les femmes ne sont marginalisées « que » d'un dixième par rapport aux hommes sauf en matière de téléphonie mobile, où l'inégalité se fait en faveur des jeunes femmes scolarisées (enda 2005).

Ces données africaines ont largement été confirmées dans le reste du monde. En effet, Anita Gurumurthy précise que le clivage sexuel au sein de la « fracture numérique » s'illustre dans le nombre inférieur de femmes utilisatrices des TIC relativement aux hommes. Elle affirme : « Les femmes sont minoritaires parmi les utilisateurs de cette technologie dans presque tous les pays développés ou en développement ». La tendance à la différenciation des usages commence très tôt. Par exemple, aux États-Unis, les garçons ont cinq fois plus de chances de pouvoir se servir d'un ordinateur à la maison que les filles et les parents dépensent deux fois plus en produits de TIC pour leur fils que pour leurs filles.

Néanmoins, au-delà de la « fracture numérique de genre », telle qu'elle est mise en avant par les organisations en charge des politiques de TIC, la dialectique consommateur-main d'œuvre/acteur d'une société mondialisée s'impose. Les femmes et leurs organisations sont majoritairement représentées et auto-représentées comme victimes plutôt que comme forces de proposition ou porteuses de compétences spécifiques. Même si quelques femmes, individuellement ou collectivement, essaient d'infléchir la tendance, de diverses façons, parfois contradictoires, voire contre-productives, la force des politiques internationales de TIC vers plus d'accès et de capacités au détriment de plus de contrôle et de production de contenus par des femmes, et conçues du haut vers le bas, demande une concertation et un effort complémentaire pour appréhender les TIC autant comme outils de mesure des inégalités de genre par exemple que comme canaux stratégiques de diffusion d'informations et de connaissances de femmes.

Aussi il semble important d'aborder cette question de « fracture » d'un point de vue qualitatif et d'utiliser à ces fins les différents indicateurs proposés par enda dans leur ensemble. Se cantonner à l'analyse des politiques de TIC dans le domaine, particulièrement orientées connectivité et capacités, amputerait l'identification des inégalités de genre développées dans le domaine d'une analyse politique des actions mises en œuvre. En effet, les organisations en charge des politiques de TIC continuent à expliquer les inégalités de genre portées par les TIC en utilisant cette formule, la « fracture numérique de genre », mais en se figeant sur les deux premiers « C » des 4C : l'accès et la connectivité. Il va pourtant être établi que les frontières de genre de la société numérique colonialitaire ne s'y arrêtent pas et concernent principalement le contrôle et le contenu.

Rappelons tout d'abord que plus de 70% des ordinateurs hôtes qui forment les fondations de l'Internet sont installés aux États-Unis. L'anglais est utilisé dans près de 80% des sites Web bien que moins de dix pour cent des personnes dans le monde parle cette langue. L'Afrique génère environ 0,4% du contenu global, soit 0,2% en excluant l'Afrique du Sud. Sur ces 0,2% de contenus africains, moins du tiers est produit par des femmes. Ce qui fait chuter le pourcentage de contenus créés par des Africaines dans le monde à 0,07%. Ruth Ochieng de Isis-Wicce confirme cette faible contribution des Africaines : « les femmes en Afrique n'impactent toujours pas ce qui est jugé comme une “connaissance globale acceptable”. Cette anomalie révèle l'hégémonie de certains groupes dans la diffusion et la production de connaissance, [qui] résulte de la monopolisation de la sphère du “savoir global” » (Ochieng 2002). En effet, la majorité des contenus (texte, audio, vidéo...) est globalement écrite par des hommes et diffusée par des hommes¹⁵². Encore aujourd'hui, l'accès aux technologies de l'information est une activité largement dominée par les hommes. L'écriture au quotidien sur des blogs, des chats et autres galeries virtuelles, telle qu'elle est plus aisément pratiquée en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, demeure un privilège la plupart du temps réservé à une élite en Afrique.

En termes de création numérique, ce sont majoritairement des hommes, et, en particulier, des hommes blancs, qui programment des logiciels, y compris dans le mouvement des logiciels libres (voir *supra*) et des femmes qui font appel à eux. En termes de contrôle, ce sont principalement des hommes – en position de pouvoir à l'échelle locale ou nationale – qui choisissent d'installer un cybercentre dans un quartier ou un village et les jeunes (hommes et femmes) qui vont y consommer du temps-machine et connexion. En attestent notamment l'édition 2007 des Rencontres ouvertes du Multimédia et de l'Internet citoyen et solidaire¹⁵³ qui entendaient mettre au centre des débats la pertinence de davantage orienter les jeunes filles vers les filières scientifiques (sous-entendu techniques) mais aussi les témoignages des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche.

Aussi, est-il possible d'émettre l'hypothèse que les racines du problème traité par la « fracture numérique de genre » naissent de causes plus profondes qui disparaissent derrière le rideau de l'accès et des capacités. Est-il par exemple besoin de rappeler qu'au Sénégal, il est recommandé et courant qu'une femme sollicite l'autorisation de son mari pour se rendre au cybercafé, et encore qu'une jeune fille s'occupe prioritairement des soins de sa famille, de ses proches, avant de trouver le temps de se rendre au cybercentre, ou plus généralement que les femmes et les jeunes filles de la région ne sont pas à égalité de prise de parole avec leurs homologues masculins, hommes et garçons ? La question ne serait alors pas tant la difficulté de l'accès aux ressources des TIC ou aux formations afférentes, mais des obstacles liés aux relations sociales et culturelles existantes.

¹⁵² De nombreuses études ont mis en lumière les inégalités de genre dans les médias, parmi lesquelles *Gender and Media Baseline Study* (GMBS), étude conduite en septembre 2002 par l'organisation sud-africaine *GenderLinks*, <http://www.genderlinks.org.za/page.php?p_id=236>, consulté le 1^{er} mars 2010.

¹⁵³ *Roumics*, <<http://www.roumics.com/spip.php?rubrique127>>, consulté le 28 janvier 2010.

2. Des frontières numériques sexuées : les femmes en tant que marché

Dans le cyberspace, se trouvent en toute première couche, à l'*apex*, et comme dans les médias traditionnels, les banals stéréotypes sexistes, comme l'experte irlandaise en genre et médias Margaret Gallagher l'avait observé il y a une quinzaine d'années (Gallagher 1995) : les discriminations à l'embauche et à la progression professionnelle, les inégalités de salaire dans le secteur, le traitement de l'information globalement aveugle au genre, c'est-à-dire traitant majoritairement de ce qui a trait au masculin... tant au niveau de la quantité des personnalités masculines rendues visibles par lesdits médias, qu'au niveau de la qualité du traitement réservé à la faible proportion que constituent les femmes dans l'information... Au-delà de cette première couche, facilement qualifiable de « classique », les stéréotypes de genre s'avèrent plus profonds. Leslie Reagan Shade, chercheuse canadienne en communication, affirme que ce cyberspace incarne une parfaite réplique du modèle de division entre sphère privée et publique, comme une conséquence du patriarcat (Shade 2002 : 8). En cela, il constitue la base de toute division sexuelle, économique, sociale, politique et culturelle.

Il a d'ores et déjà été constaté que les entreprises de télécommunication sont privées et leurs propriétaires sont majoritairement des hommes¹⁵⁴. Dans un article sur « Genre, justice et technologies de l'information », présenté en mars 2000 à la Commission sur le statut des femmes à l'ONU, Gillian Marcelle constate par ailleurs que les femmes sont sous-représentées dans toutes les structures de décision du secteur des TIC. Entre 1997 et 2000, seuls 8% des délégués, 7% des rapporteurs et 4% des présidents aux réunions de l'UIT étaient des femmes. Elle ajoute : « Il y a très peu de femmes à la direction des principales entreprises du secteur ». La consultante, citoyenne de Trinidad et Tobago, inclut dans les lieux de décision aussi bien les directions des entreprises de TIC que les organismes de régulation et de définition des politiques de l'UIT ou de l'Organisation mondiale du commerce, les sociétés professionnelles de l'Internet, les institutions nationales de régulation et de politique, les ministères responsables des politiques de TIC et les agences de développement internationales.

Ensuite, les marchés financiers, leur accélération et la spéculation qu'ils engendrent, sont organisés via l'Internet par des hommes, jeunes, au « Nord ». Cette dérégulation financière représente au moins la face émergée de la crise mondiale que les populations traversent (Montel-Dumont 2009). Les femmes sont assez absentes de ce milieu fermé. À ce propos, Anita Gurumurthy confirme que les femmes sont globalement sous-représentées dans ce secteur économique et financier et ont donc relativement peu de contrôle et d'influence sur les processus de prise de décision.

De fait, une majorité des femmes dans le monde, et en particulier en Afrique, assume chaque jour la responsabilité du rôle de re-production des « forces de travail de la nation » au même titre que leur

¹⁵⁴ Il n'existe pas d'études sur les propriétaires des entreprises de télécommunications, mais si l'on regarde les noms des propriétaires de chaque opérateur intervenant en Afrique, comme ailleurs, on peut voir que le directeur est un homme.

rôle de production¹⁵⁵, en travaillant dans les centres d'appel, en télétravail, voire en nourrissant le marché de la pornographie¹⁵⁶ et de la prostitution. Par ailleurs, l'Internet incarne de façon latente, c'est-à-dire non concertée par les opérateurs de télécommunication, un des principaux espaces où s'organisent l'industrie de la pornographie (Poulin 2004), le commerce des corps de femmes à haute plus-value financière, et ce de manière incontrôlée, non légiférée, impuni et sous l'autorité d'un pouvoir masculin. Les femmes sont-elles complices ou rebelles de ce double rôle ? Victimes ou actrices ? Objets ou sujets ?

Depuis une dizaine d'années que la question du nécessaire accès des femmes aux TIC est étudiée, force est de constater que les impacts de la « société de l'information » se mesurent davantage à l'augmentation globale du nombre de femmes qui utilisent l'Internet pour travailler, faire des affaires, éventuellement trouver un mari (Gurumurthy 2006), que comme éventuel moyen de faire entendre leurs voix et de rompre avec leur isolement.

« L'Internet peut créer des opportunités de travail pour des gens qui peuvent travailler en ligne, en particulier les jeunes ». (Fatimata Seye Sylla, Sénégal)

« Il faut faire la démonstration de ce qu'on sait faire dans l'Internet, en particulier les femmes au fin fond des villages doivent montrer leurs produits ». (Marème Cisse Thiam, Asdfus, Sénégal)

D'ailleurs, les politiques de TIC des États et organisations internationales comme l'ONU se concentrent sur les performances économiques. La très grande majorité des politiques d'accès aux TIC pour les femmes sont focalisées sur l'emploi. Comme le souligne Lize de Clercq de l'association ada en Belgique, « ce qui frappe, c'est l'attention accordée au genre dans le Plan d'action du SMSI dans les paragraphes consacrés à l'*e-employment* (emploi dans le secteur des TIC) et au télétravail (emploi à travers les TIC) » (De Clercq 2004). Il est effectivement demandé aux gouvernements d'avoir une « politique en matière de TIC qui encourage l'entreprise, l'innovation et l'investissement, et qui accorde une attention particulière à la participation et la promotion des femmes ». Sous couvert de politiques d'égalité de genre, l'e-emploi est encouragé, et le télétravail promu « afin d'augmenter les opportunités d'emploi pour les femmes ». Les TIC doivent principalement servir aux femmes à intégrer le marché du travail. Elles nourrissent flexibilité et disponibilité d'une main d'œuvre dont les employeurs, majoritairement des hommes, vont pouvoir disposer pour faire fructifier leur outil de production, quel que soit le secteur économique où ils sont implantés.

En Afrique du Sud, l'industrie des TIC est vue comme un fil conducteur de l'économie nationale et le secteur des TIC a été identifié comme un secteur-clé par le gouvernement dans ses multiples actions nationales (James, Smith, Roodt, Primo & Evans 2006). Sans les femmes, le gouvernement se trouverait dépourvu d'une force de travail nécessaire à la formulation de ses politiques de

¹⁵⁵ Ce résultat peut s'étendre à d'autres régions du monde selon des modalités différentes à analyser.

¹⁵⁶ Selon *Good Magazine*, 89% des sites X sont créés aux États-Unis – dont 260 par jour – et génèrent plus de trois milliards de dollars de recettes annuelles. *AgoraVox*, <<http://www.agoravox.fr/culture-loisirs/culture/article/porno-moteur-les-chiffres-25290>>, consulté le 10 mars 2010.

recherche et développement en matière de technologies au profit de l'ensemble des communautés. Il serait également privé d'un ensemble plus large de perspectives dans la conception de systèmes d'information. La *Charter for the ICT Sector* (Charte pour l'autonomisation économique dans le secteur des TIC)¹⁵⁷ régit ce secteur, et le réseau *Women in IT*¹⁵⁸ lancé en septembre 2005 à l'initiative conjointe d'étudiantes en technologies de l'information, d'institutions, de professionnelles et d'entreprises du secteur, sous la direction de Microsoft, entend fournir bourse et tutorat aux femmes « financièrement défavorisées » qui souhaitent poursuivre des études dans le domaine. Microsoft gère également un Forum électronique sur « Femmes et TIC », actif dans quatre domaines : la parentalité, la formation au développement pour les femmes employées dans les TIC, des ateliers sur l'affirmation de soi et la résolution de conflits pour les femmes salariées, le soutien de l'action nationale *Bring a Girl Child to Work* (Amenez une petite fille au travail), et un réseau au sein de l'entreprise pour la sensibilisation des communautés non connectées.

Plus généralement en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) considère que « les TIC sont centrales à la réduction de la pauvreté qui à son tour est centrale pour l'autonomisation des femmes » (Lowe & Khan 2000 : 3). Une conférence intitulée *Global Connectivity for Africa, Issues and Options* (Connectivité globale pour l'Afrique, questions et réponses) et organisée par la CEA en 1998 a identifié un éventail d'applications pour les technologies en Afrique. Il s'agit notamment du commerce électronique (passer commande, effectuer des paiements en ligne, etc.), de la gouvernance (prestations de service électroniques, services d'information directs, stockage des dossiers, etc.), de la promotion du tourisme, des transports (coordination de la circulation des biens et des personnes), de l'éducation (par exemple l'enseignement à distance), de la santé (comme la télémédecine et le suivi des maladies), du social (par exemple, assurer le lien avec la famille dans la diaspora), de l'agriculture (services de d'agrandissement, prix du fret, etc.) et de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles (par exemple la surveillance des changements environnementaux et la promotion du tourisme écologique). Ce que ne précisent pas les axes de cette rencontre, c'est l'identité de ceux en charge de leur mise en œuvre. Par l'étude précédente des fondements de la société numérique colonialitaire, il est établi qu'il s'agit presque exclusivement du secteur privé.

Tous ces mécanismes, initiatives et déclarations ont pour objectif la croissance économique des pays. Ils visent à accroître l'efficacité des services sociaux (éducation, santé...), le télétravail et l'« e-business » en plaçant les femmes au centre du processus. À cet égard, même si le discours vise l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes (*empowerment*), ces nouveaux organismes sous forte dominance privée réservent une nouvelle fois aux femmes leur rôle de garantes de la paix sociale, responsables de l'éducation des enfants et de force de travail bon marché.

¹⁵⁷ *The Draft Black Economic Empowerment (BEE), Charter for the ICT Sector*, <<http://www.ictcharter.org.za/>>, consulté le 2 mars 2010.

¹⁵⁸ *Women in IT*, <<http://www.womeninit.co.za/>>, consulté le 2 mars 2010.

Les évaluations des politiques sont par ailleurs mitigées. La chercheuse britannique en « Genre et TIC » Swasti Mitter note à propos du télétravail que « même si quelques femmes apprécient les opportunités que le télétravail apporte, la majorité craint que le travail à domicile ne les prive du statut de travailleur et de la dignité du travail » (Ng & Mitter 2005 : 48). Plus généralement, dans un rapport de mars 2001, Nancy Hafkin, experte du réseautage des femmes via les TIC en Afrique, et Nancy Taggart, professeure en pathologie, observent que les effets attendus sur la grosse vague d'emplois des femmes via les TIC n'a pas eu lieu, même si quelques femmes ont pu faire leur entrée dans des emplois hautement qualifiés des TIC, dans les pays développés (Gaio 1995 : 214-218) ou au Brésil, en Inde et en Malaisie (Hafkin & Taggart 2001).

Néanmoins, Anita Gurumurthy affirme que les TIC ont permis la création d'emplois, y compris pour les femmes, mais dans les secteurs non qualifiés, à faible valeur ajoutée. Par exemple, elle considère que le travail massif des femmes dans les centres d'appels, notamment en Inde, perpétue l'image d'un travail féminin dévalorisé. De fait, l'économie de l'information reproduit les formes de ségrégation de genre, les hommes détenant la majorité des emplois hautement qualifiés, mieux rémunérés, plus reconnus. Ce constat est d'autant plus avéré en Afrique, où les écarts de richesse, les pressions sociales et culturelles restent très marqués.

3. Des politiques Femmes et TIC vues par le haut

Les organisations en charge des politiques de TIC, qu'elles soient gouvernementales ou de la société civile, opèrent par le haut en décidant des besoins des personnes, en particulier des femmes, vers lesquelles leurs prestations s'orientent. Par exemple, la création de « e-réseaux » en Afrique est considérée par Ruth Ochieng comme un « catalyseur efficace dans la diffusion d'informations sur les problèmes affectant les femmes organisées aux niveaux de la base, national et international ». Elle fait notamment référence aux listes de diffusion comme *Gender in Africa Information Network* (GAIN), créées en 1997, ou le réseau *Women of Uganda Network* (WOUGNET), mis en route en 2000 et l'incontournable organisation *Association for Progressive Communication for African Women* (APC-WNSP Afrique). En Afrique du Sud, *Women's Net* se veut une « plateforme d'informations pour tous les mouvements de femmes de la région du sud de l'Afrique ». En Afrique francophone, la liste électronique Femmes-Afrique, basée au Sénégal, a été créée pour faire « circuler des informations sur les droits des femmes dans toute l'Afrique » (Ochieng 2002). Aucune de ces protagonistes ne mentionne qui sont les producteurs des informations diffusées et ne fait référence au financement de ces différentes initiatives qui sont généralement issus des politiques de coopération internationale ou de fondations privées, pour la plupart nord-américaines.

Jennifer Radloff, responsable de la branche africaine de APC-WNSP, basée en Afrique du Sud, rappelle que ces activités s'inscrivent dans la continuité des accords qui ont été négociés entre les organisations de la société civile et les gouvernements, à travers une déclaration de principe et un plan d'action assurant que les TIC contribuent à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le

développement, engagements pris lors du dernier SMSI, notamment en matière d'égalité de genre (Radloff 2005). Elle mentionne la création et l'efficacité d'un outil d'évaluation de genre (*Gender evaluation methodology*, GEM)¹⁵⁹, dédié aux praticiens, que son organisation a créé afin de « repérer si les TIC sont davantage utilisées selon des modes qui changent les inégalités et rôles de genre, plutôt que pour simplement les reproduire et les répliquer ». En Afrique, la GEM a été testée par *Women's Net*, en Afrique du Sud, *Fantsuam Foundation*, au Nigeria, *Women of Uganda Network*, Femnet, au Kenya, Isis-WICCE, en Ouganda et AMARC Afrique, toutes organisations implantées en Afrique anglophone. Cette méthodologie a été partiellement utilisée par enda-Synfev (branche genre de enda-Tiers Monde) dans le cadre de ses dernières recherches. On décèle ici un biais important qui consiste à parler de genre alors qu'il s'agit essentiellement de cibler les femmes pour qu'elles aient un accès aux TIC égal aux hommes, ce qui est plus restrictif que de développer des politiques de genre dans le domaine.

Gillian Marcelle, présidente du groupe de travail genre de l'AIISI (*African Information Society Initiative*), jouant sur le mot « *BIG* », considère qu'il est nécessaire de « voir grand » pour accélérer l'intégration du genre dans l'« arène des TIC ». *BIG* caractérise un processus en trois phases : « *Buy in; Implementation; and Growth and reinforcement* » (contrat, mise en œuvre et croissance et renfort). Il consiste à renforcer l'engagement de visibilité des résultats et obstacles, la reddition des comptes et participation et à établir des ponts entre concept et outils. Selon l'experte, cette approche « offre une perspective où on anticipe et on répond à la résistance de façon pro-active » (Marcelle 2005 : 231-252). Elle confirme que les agences de l'ONU en charge des politiques de TIC sont d'ores et déjà engagées sur cette voie, notamment dans la perspective de l'achèvement des OMD et la prise en compte de la « fracture numérique de genre ».

Ces exemples témoignent de l'intention des organisations internationales, ONG, internationales ou nationales, et fondations privées de proposer des programmes ayant vocation à lutter contre la « fracture numérique de genre », qui sont généralement élaborés sans concertation avec les bénéficiaires ciblés, l'idée et les objectifs du programme venant par le haut, selon une conception approximative, fantasmée ou biaisée du terrain. D'ailleurs, selon Nancy Hafkin, « les experts en genre des gouvernements ne connaissent pas le vocabulaire qui pourrait les aider à préparer des documents de politique générale sur Genre et TIC » (Hafkin & Taggart 2001). Elle souligne l'échec du « *mainstreaming* de genre » comme stratégie politique. En effet, certaines institutions, comme l'Organisation internationale de la Francophonie ou la Direction pour l'avancement des femmes (DAW) de l'ONU, commencent aujourd'hui à peine à entendre ces analyses et à envisager de former leurs équipes d'intervention, de terrain comme de négociation à ce qu'est le genre notamment dans les politiques de TIC.

S'appuyant sur les travaux des recherches postcoloniales et notamment ceux d'Edward Saïd, Arturo Escobar, Chandra Talpade Mohanty et Jane Parpart, la sociologue américaine Christobel

¹⁵⁹ APC-WNCP, <<http://www.apcwomen.org/gem>>, consulté le 5 mars 2010.

Asiedu confirme qu'il existe un problème de « mondialisation par le haut », dans laquelle des experts des organisations de développement déterminent les besoins en TIC des femmes (Asiedu 2008). Elle vise nommément les agences de l'ONU, dont l'Unifem, dont elle affirme qu'elle tend à définir les femmes comme un groupe homogène et qu'elle oriente le rôle des experts – qui ne sont pas uniquement des hommes occidentaux mais aussi des femmes et organisations non-occidentales, des « élites » –, en identifiant les problèmes et leurs solutions sans la participation active des femmes à « la base », « qui sont pauvres, rurales, non alphabétisées et forment la majorité des femmes en Afrique ». Ces femmes sont vues comme des « “barrières et obstacles” à l'accès aux TIC, ayant des “besoins” et des “problèmes” mais peu de choix et de liberté d'action ». De cette vision archaïque et homogénéisante – sans différenciation de « race » et de classe – des TIC pour le développement, la sociologue conclut qu'il n'existe pas de « tentative d'examiner de façon critique quel groupe de femmes gagne à avoir accès à ces technologies ».

Lors de cette recherche, l'observation de cette distorsion entre demande et offre et de cette ignorance des décideurs en matière de TIC est manifeste. Cette étude a révélé qu'entre les organisations porteuses, majoritairement des ONG, ou les bailleurs de fonds, les objectifs du projet divergent, les premiers voulant « apporter assistance », les seconds souhaitant développer un « marché » encore très fermé. Elle a également montré que les objectifs des uns et des autres ne se synchronisent pas avec ceux des bénéficiaires, pourtant choisis par les principaux protagonistes. Les bénéficiaires montrent généralement leur volonté d'être acteurs du projet, de prendre en main leurs besoins et non de répondre à la demande. Certains manifestent leur volonté de s'appropriier, au-delà des outils (logiciels, systèmes...), les nouvelles tendances d'usage des TIC comme le Web 2.0. Ils expriment fermement leurs propres objectifs, parfois très politiques, mais ne savent pas comment s'y prendre. D'autres considèrent que ces politiques sont totalement inadaptées et cachent une réalité plus abrupte :

« La fracture numérique est davantage à l'ordre du jour des dirigeants, nos gardiens. Nous, nous sommes confrontées à l'écart des richesses, le chômage... » (Rita Edwards Getnet, Afrique du Sud).

À partir de ce constat et prenant pour base de réflexion la conceptualisation de l'identité de « femmes non connectées », il devient pertinent de s'intéresser aux discours véhiculés sur la « fracture numérique de genre ». Lors d'une intervention au Sommet mondial de la Société de l'information à Genève, le 10 décembre 2003, Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, déclarait :

« La fracture existe aussi entre les sexes, les femmes et les filles ayant moins accès aux technologies de l'information que les hommes et les garçons, et ce dans des pays riches comme dans des pays pauvres. En fait, certains pays en développement offrent même aux femmes plus de perspectives dans ce domaine que certains pays développés. »

En mentionnant explicitement la place importante des « femmes et des filles », et en particulier celles des pays « en développement », dans son discours, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies entérine l'hypothèse selon laquelle les femmes constituent un groupe social ciblé par les institutions. Implicitement, en affirmant que ces femmes ont parfois « plus de perspectives » que leurs homologues des pays développés, Kofi Annan cautionne les options d'un système dans lequel les femmes, dans leur ensemble, pourraient se projeter. Compte-tenu de l'étude menée concernant les frontières de genre de la société numérique colonialitaire, il est établi que les femmes de la « base », et en particulier celles des pays non occidentaux, sont vouées à nourrir le marché international du travail à « bon marché » afin d'organiser la croissance économique (Loko 2008). Aussi, il est possible de conclure que l'ancien Secrétaire de l'ONU accepte ces orientations et les soutient publiquement. Dans son discours, la « fracture numérique de genre » sert implicitement de tremplin au renforcement de la différenciation des rapports sociaux de sexe.

Les *femmes non connectées* (à l'Internet), en tant que groupe social, constitueraient dans ce contexte une cible à part entière pour des acteurs politiques et économiques à identifier clairement. Afin de conceptualiser ce groupe social, il sera supposé que l'identité qui unit ses acteurs, recouvre plusieurs catégories de femmes, de classe, de « race », d'âge différents, ne formant pas un groupe homogène, ni géographiquement, ni socialement ou économiquement, et pouvant caractériser des femmes n'ayant pas accès à l'Internet, ou ne sachant pas s'en servir, ou ayant accès au réseau numérique dans le cadre du travail par exemple, sans pour autant l'utiliser à des fins de transformation sociale.

Ces femmes sont rendues socialement responsables du relais auprès des générations à venir et sont à ce titre chargées de devenir des consommatrices de la « société de l'information ». Beaucoup de femmes se retrouvent concrètement à travailler dans les centres d'appel, en télétravail, voire à nourrir le marché de la pornographie et de la prostitution organisées à travers les TIC. La question qui se pose alors est de savoir si ces femmes sont consentantes ou opposées, dépendantes ou autonomes, objets ou sujets de la prise en charge de ce double rôle productif et re-productif.

La deuxième question qui se pose ensuite est de mesurer si ces rapports de dépendance et d'autonomie changent les rapports sociaux de sexe et les mouvements qui les accompagnent et les discutent dans le secteur des TIC.

4. Quelles places pour le mouvement « Genre et TIC » et le cyberféminisme ?

Des militantes des droits des femmes ou féministes ont bien commencé à utiliser l'Internet, il y a environ quinze ans. Très majoritairement en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, elles ont très vite échangé leurs analyses avec celles des Latino-Américaines (León 2005) et des Asiatiques, et de façon extrêmement partielle ou dispersée, celles des Africaines ou des Européennes de l'Est. C'est encore le cas aujourd'hui. Depuis les années 1990, beaucoup ont construit un comportement individuel relevant de la dépendance voire de l'addiction, qui leur permet d'être en connexion partout dans le monde, ou de faire de ce réseau numérique mondial un outil de création numérique

(Hawthorne 1999, Plant 1996). La plupart de ces militantes virtuelles de la première heure ont toujours considéré les TIC comme un prolongement de leur engagement, et en particulier celui pour la liberté, la démocratie, l'indispensable égalité hommes/femmes, dite égalité de genre, ou encore le féminisme.

Elles ont estimé que l'informatique, le téléphone mobile ou l'Internet allaient leur permettre d'aller plus loin sur ce chemin de transformation sociale. Aussi, très vite, elles ont interrogé d'un point de vue politique et social ce nouvel environnement. Elles ont posé les questions de savoir si, comme dans la vie réelle, ce nouvel espace allait renforcer les discriminations, creuser les écarts, créer des frontières, multiplier les formes de domination ou au contraire étendre les approches stratégiques d'abandon du patriarcat, de luttes contre les dominations coloniales, sous toutes leurs manifestations. Elles se sont demandées si cet espace allait permettre de valoriser des alternatives féministes.

Ces questions ont engendré deux courants : celui de l'appropriation institutionnelle des TIC par des femmes, telle qu'elle est globalement pratiquée par le mouvement « Genre et TIC », et celui qui a été nommé le « cyberféminisme ». La sociologue britannique Judy Wajcman voit dans le cyberféminisme une source de pouvoir pour les femmes (Wajcman 2004 : 63). Selon Montserrat Boix, journaliste espagnole, responsable du magazine féministe *Mujeres en Red* et porteuse du cyberféminisme en Espagne, « la priorité est d'élever les réflexions, ensemble dynamique de travaux pratiques, et à promouvoir les compétences des femmes dans le domaine de l'information, de la communication et de l'utilisation des technologies » (Boix 2002). Elle insiste sur l'élaboration de contenus par les femmes et de leur diffusion à travers tous les canaux possibles, sur l'incontournable nécessité de localiser et de participer à la production au sein des « nouveaux médias d'information antagoniste, de contre-information, d'information alternative productrice de contenus et élaborant des textes qui aident à dénoncer la discrimination, l'inégalité des droits des femmes et qui participent de la réflexion sociale nécessaire dans toutes les régions » (*ibid.*).

Néanmoins, comme Anita Gurumurthy et Nancy Hafkin, elle enchaîne sur le besoin de promouvoir et d'exiger des renforcements de capacité en communication pour les femmes, notamment en matière d'utilisation des TIC, « ce qui n'est pas seulement stratégique pour la participation des femmes dans la nouvelle dynamique des mouvements sociaux, mais crucial pour le développement personnel en termes d'emploi et d'éducation » (*ibid.*). Dans ce discours qui se veut plus radical que la rhétorique institutionnelle, les TIC restent au centre de la transformation. Cette centralité interroge par le simple fait qu'elle ne remet pas en cause la construction du système auquel ces discours et pratiques souhaitent s'opposer.

D'un point de vue général, et en particulier dans les deux pays de cette étude, le mouvement « Genre et TIC », même s'il est conceptualisé par de nombreux chercheurs (Haralanova & Palmieri 2008, Gurumurthy 2004, Jolly, Narayanaswamy & Al-Zu'bi 2006), reste à approfondir du point de

vue de sa politisation (Bayart 1991). Adopté par des praticiens¹⁶⁰, sa mise en œuvre, par des formations adaptées aux TIC ou à l'Internet ou des méthodologies d'évaluation d'impact (de l'utilisation des TIC dans les actions genrées) ou encore des campagnes de sensibilisation nationales ou internationales appuyées sur les technologies de nouveaux outils ou supports média, ne peut porter en elle tous les facteurs d'une démarche d'innovation allant dans le sens d'un changement social. Les actions s'intéressent davantage à l'aspect outil de ces technologies au détriment de leurs aspects politiques. Elles renforcent les approches par les entrées accès et capacités des femmes plutôt que contrôle et contenus de cet espace porté par ces outils. Dans la majorité des cas, la lutte contre les inégalités de genre générées par la « société de l'information » peut être traitée par ce mouvement, mais c'est l'analyse des impacts de ces inégalités sur l'action politique qui semble ne pas être une priorité. En négligeant l'importance du contrôle et de la production de contenus par des femmes, ce mouvement oblitère en quoi les TIC peuvent servir à la construction de l'égalité de genre et à l'éventuelle création d'une citoyenneté féministe (McFadden 2000).

On peut se demander si le mouvement « Genre et TIC », en n'investissant que peu l'analyse politique des enjeux de la « société de l'information », et en se limitant plutôt aux modalités pratiques/techniques ou aux termes d'un plaidoyer pour les organisations de femmes afin qu'elles s'approprient les TIC, ne freine pas la *modernisation* informationnelle des organisations de femmes, voire est contre-productif. Il introduit une obligation de résultats qui consisterait à « être connecté » pour participer de l'égalité de genre, dans les TIC, voire plus généralement dans d'autres secteurs. Cette obligation devrait, de façon critique, interroger la nécessité pour les femmes, prises de façon générique, à avoir accès aux TIC, à savoir les utiliser, afin de transformer leur statut ou condition. Pourtant, les questions suivantes se posent : les TIC et leurs usages sont-elles indispensables à la transformation sociale ou à l'action politique ? Cette obligation, qui s'ajoute à la gestion de la vie quotidienne, rôle socialement dévolu aux femmes, ne participe-t-elle pas de l'invisibilité des savoirs paradoxalement acquis dans l'assentiment des femmes à assumer ce rôle de gestion quotidienne de la cité ? Ne joue-t-elle pas dans la cour de cette hypermodernité qui caractérise la mondialisation, que nourrissent les TIC et en particulier l'Internet ? Enfin, cette vision de l'obligation d'être connectée n'introduit-elle pas en soi une limite : celle d'avoir accès aux TIC et de savoir les utiliser au détriment de leur contrôle et du pouvoir de diffuser des contenus par leur intermédiaire ?

Les terrains d'observation (voir *infra*) et l'analyse de références scientifiques ont fait émerger des questions et mis en évidence des zones de flou à interroger :

- les TIC véhiculent des inégalités, dépolitisent les enjeux de genre et réduisent les femmes à l'état de consommatrices,

¹⁶⁰ Voir notamment les travaux de *Femnet*, <<http://www.femnet.or.ke/>> et de *Women's Net*, <<http://www.womensnet.org.za/>>, consulté le 5 mai 2011.

- les organisations de femmes ou féministes ont une très faible conscience politique des impacts de la société numérique colonialitaire, en général, et sur leurs propres actions,
- les organisations de terrain ou de recherche sur le genre ou sur les luttes des femmes et féministes opèrent une dichotomie politique entre leurs actions et la stratégie de communication de leurs résultats (objectifs, ciblage, usages, messages, supports, diffusion) et se limitent à une vision et à un rayonnement nationaux,
- les financements et le contrôle qu'ils induisent jouent un rôle intrusif sur ceux qui pourraient être considérés a priori par les bailleurs de fonds comme des « bénéficiaires en demande », ce qu'ils ne sont pas uniquement,
- des cadres existants, de pratique et de réflexion, restent à capitaliser afin d'envisager les usages des TIC comme d'éventuelles alternatives politiques et pas seulement l'appropriation d'outils et techniques.

Certes, ces points sont pris en compte par les militants du mouvement « Genre et TIC », mais le plus souvent de façon dispersée et non conjointe. Après avoir, dès les premiers Sommets mondiaux de la société de l'information, axé leurs efforts sur le renforcement des capacités des femmes, et surtout des ONG de femmes des pays du « Sud », en matière d'informatique et de TIC, la majorité des organisations expertes en TIC ont convergé vers le plaidoyer politique auprès des grandes organisations internationales, visant à l'accès de plus de femmes dans la prise de décision relative aux politiques de TIC. Cela n'a pas été sans présenter de multiples difficultés. Dans la majorité des cas, ces organisations ne s'engagent pas sur le terrain d'une analyse féministe, identifiant les espaces de division et de domination, de l'objet de leur action à savoir la « société de l'information ».

Ce mouvement « Genre et TIC » est davantage le résultat d'un croisement de savoirs hybrides, entre savoirs théoriques – à débattre¹⁶¹ – et pratiques, et demande à être étudié sous l'angle d'une autre démocratie possible, questionnant les propositions d'Anthony Giddens et actualisant des « savoirs communs » de genre, qui incluent les savoirs de chercheurs, de praticiens, de consultants, et où les frontières étanches entre savoir ordinaire et savoir savant n'a pas lieu d'être (Giddens 1998 : 124). Il s'agit moins de s'interroger sur « à quoi les TIC pourraient servir » que de mesurer « ce que les TIC apportent de nouveau, changent, et politisent » (Mottin & Palmieri 2009 : 101), et en

¹⁶¹ Nancy Hafkin, experte du réseautage des femmes via les TIC en Afrique, par exemple, tout en ayant théorisé les inégalités de genre dans les TIC et la « société de l'information », se cantonne à une vision plutôt institutionnelle (via les organisations internationales) et à sens unique, c'est-à-dire l'analyse genrée des TIC et non l'analyse des usages politiques des TIC pour reconsidérer les relations de genre. Anita Gurumurthy, quant à elle, approche le croisement information/communication, économie et genre, mais, de la même façon ne pose pas les termes de comment politiser la « société de l'information » d'un point de vue de genre ou féministe. Elles restent, toutes deux, dans la logique de l'analyse de la « fracture numérique de genre », que nous considérons comme faisant écran à la compréhension d'une société accélérée.

particulier en termes de genre. Autrement dit, il s'agit de mesurer en quoi des femmes, en utilisant des techniques, s'abstraient ou non du contexte politique, alors que cette question ne se pose pas en dehors du contexte de la « société de l'information ».

À ce titre, le cyberféminisme interroge davantage la société numérique colonialitaire sous l'angle de la production de contenus par des femmes de « la base ». Tout aussi récent que le mouvement « Genre et TIC », il a pris ses marques auprès des artistes occidentales qui ont trouvé dans le cyberspace un nouvel espace de création féministe numérique. Cet espace s'ouvre aujourd'hui à d'autres expressions créatives tout en considérant que l'appropriation des TIC par les femmes est indispensable. L'heure semble encore dans ces deux mouvements à la surenchère institutionnelle ou créative qui positionne les TIC au centre de tous les outils d'expression. Les raisons de ce qu'on pourrait qualifier d'inertie sont à chercher dans la construction de ces mouvements.

Comme en atteste la Boîte à outils de Bridge sur Genre et TIC (Jolly, Narayanaswamy & Al-Zu'bi 2006), les exemples de bonnes pratiques en matières de « Genre et TIC » sont orientées « projets ». Ce constat présente deux conséquences directes qui ont un impact sur la vision politique de la « fracture numérique de genre ». Premièrement, les actions mises en œuvre répondent aux critères de financement des bailleurs qui soutiennent la réduction de cette « fracture numérique de genre » selon différents axes : santé, éducation, accès au travail... Il s'agit davantage de mettre en place des formations, des méthodologies (voir Annexe 6), des actions de sensibilisation, au mieux des campagnes de plaidoyer, de façon ponctuelle et auprès de groupes distincts. Deuxièmement, les TIC sont transmises par le haut et les organisations qui font ce travail ont implicitement un rayonnement élitiste : des expertes enseignent, donnent accès, transmettent des informations... aux autres, jeunes, femmes. Ces expertes sont principalement concentrées au sein de ce qui est fréquemment nommé « ONG de TIC » qui monopolisent les financements des organisations internationales, au détriment des organisations de terrain, peu interrogées sur la pertinence des TIC pour leurs actions. La prise en compte de l'expertise des groupes de base ne semble donc pas encore au rendez-vous tout autant que la vision holistique de la problématique « Genre et TIC », qui engloberait la prise en compte de l'ensemble des zones de flou énumérées plus haut.

En fait, le discours qui prévaut au sein du mouvement « Genre et TIC » est assez optimiste. Grâce à l'Internet, les femmes, en termes génériques, auraient créé des réseaux qui leur auraient permis de mieux et plus vite mobiliser l'opinion publique internationale sur les discriminations et injustices dont elles sont l'objet au niveau local. Chandni Joshi, de l'Unifem, affirme que les TIC permettent aux femmes de lutter pour leur reconnaissance politique, économique et sociale. Elle se réfère à un constat selon lequel de nombreuses militantes, à travers le monde, utilisent l'Internet avec succès, en créant des réseaux. Ces militantes imposeraient ainsi leurs propres revendications à l'ordre du jour des conférences mondiales de l'ONU. Toute action qui peut se traduire par des gains politiques, économiques et sociaux significatifs pour les femmes. La Commission asiatique pour les

droits humains est ainsi citée en exemple qui a envoyé des messages électroniques à de nombreux groupes progressistes de défense des droits des femmes à propos des crimes « d'honneur » perpétrés en Asie et a publié des pages Web faisant état de ces pratiques. Plus largement dans le monde, les TIC auraient servi de faire-valoir des militants de l'égalité hommes/femmes. Ce constat n'est pas inexact mais manque de précision et reste très généralisant. Il ne s'agit pas des femmes en général, mais de quelques militantes, dans le monde, qui à partir de la Conférence de Pékin de 1995 ont effectivement entrepris tout un travail de plaidoyer. Ces militantes sont généralement des responsables (présidentes, directrices) de grosses organisations nationales ou régionales (ONG, associations) qui forment aujourd'hui une élite par le simple fait qu'elles peuvent se déplacer, tant du point de vue financier que des modalités des accords transnationaux sur l'immigration. Ce sont ces mêmes militantes qui forment aujourd'hui majoritairement le mouvement « Genre et TIC ».

Des sites Web, des magazines électroniques et des messages électroniques voient le jour. Ce constat est d'autant plus vrai en Occident. Par exemple, le site *The National Domestic Violence Hotline*¹⁶² fournit des informations sur la violence conjugale pour différents États américains. *Femmigration*¹⁶³ gère un service d'informations en ligne, d'assistance et de recours légal afin d'aider les femmes qui émigrent vers l'Union européenne et risquent de se faire prendre au piège de la prostitution et du travail sexuel (Alliance mondiale pour le savoir 2003).

Par ailleurs et au sein du même mouvement, selon Anita Gurumurthy, des ONG testent des initiatives de commerce électronique qui relient directement les femmes artisans aux marchés mondiaux et soutiennent leurs activités par l'apport d'informations sur le marché et la production. Ces actions répondent essentiellement à des programmes gouvernementaux ou internationaux. De la même façon ces mêmes ONG participent à des programmes de gouvernance électronique que quelques gouvernements ont impulsé afin de permettre aux citoyens un meilleur accès aux services gouvernementaux par l'électronique, accompagnés, dans certains cas, d'une stratégie explicite visant à garantir l'accès effectif des femmes et de ceux qui rencontrent des difficultés d'accès à ces services. Aussi, selon une étude menée notamment par Anita Gurumurthy, « les TIC ont facilité la construction d'une sphère publique plus inclusive – permettant aux personnes âgées, handicapées et discriminées de communiquer, de s'organiser en réseau et de toucher les responsables politiques. L'Internet a fourni, aux minorités sexuelles en particulier, un terrain propice à la subversion pour affirmer leur identité et défendre leurs droits humains par le lobbying » (Gurumurthy 2006 : 611). L'experte indienne souligne que les TIC peuvent offrir des espaces pour divers types de communication de bas en haut, à faible coût. Elles peuvent amplifier les voix des femmes et contribuer à rendre publics les expériences des femmes et leurs points de vue.

¹⁶² *The National Domestic Violence*, <<http://www.ndvh.org>>, consulté le 11 mai 2010.

¹⁶³ *Femmigration*, <<http://www.femmigration.net/>>, consulté le 11 mai 2010.

Mais, au-delà de ces avancées, les actions mises en œuvre par le mouvement « Genre et TIC », même s'il s'en défend notamment en milieu anglophone, pèchent par la faiblesse de l'analyse féministe des rapports de domination engendrés par le modèle impulsé par la société numérique colonialitaire. En particulier, l'accélération implicite et explicite par les TIC de l'appropriation du corps des femmes comme socle de détournement des choix stratégiques d'action des organisations de femmes, aujourd'hui davantage dédié à la gestion dans l'immédiateté de l'urgence, n'est pas à l'ordre du jour. La transmission et la discussion de l'analyse de genre de cette société avec les organisations féministes, de fait peu engagées sur ce terrain, ne le sont guère davantage. Enfin la proposition que ces outils d'information et de communication servent l'émergence de savoirs des femmes de « la base », sans que celles-ci soient nécessairement les cibles de formation ou de sensibilisation aux TIC mais au contraire soient au centre du processus de création et d'innovation, ne semble pas être prise en compte.

5. La surenchère institutionnelle de genre de la société numérique colonialitaire

À ce stade de l'analyse, il est question de mesurer en quoi l'institutionnalisation du genre, reflétée dans le mouvement « Genre et TIC » et à l'ordre du jour du Sénégal et de l'Afrique du Sud, qui impose une dialectique des droits (des femmes), inhibant une dialectique de leurs modes de mobilisation (Obershall 1973 : 118-124), se réplique dans la société numérique colonialitaire. Comme l'analyse institutionnelle le suggère, un des effets de l'institutionnalisation, dit effet Mülmann, déplace le projet d'origine d'un mouvement – ici de femmes ou féministe – jusqu'à ce que son « souffle messianique » se tarisse et que l'organisation (c'est-à-dire la structure) prenne le dessus. La survie, le fonctionnement ou le développement de l'organisation en deviennent le but. L'instituant préside alors sur l'institué (Hess & Savoye 1993). Par cette institutionnalisation, les femmes, en tant que groupe social, se retrouvent placées d'emblée au rang de victimes ou d'actrices immobiles, ayant besoin d'encadrement technique, d'assistance, de soutien financier, parce que plus affectées par la pauvreté par exemple. A contrario, elles pourraient se positionner comme êtres¹⁶⁴ acteurs de changement ou porteuses de sens et de questions sur la signification de l'inflation de cette pauvreté en pleine crise économique internationale. De manière générale, et en particulier au Sénégal et en Afrique du Sud, ces effets pervers de l'institutionnalisation du genre organisent de façon latente le détournement de la mobilisation voire le *kidnapping* de la militance des mouvements de femmes.

Le recadrage permanent et concerté qu'imposent les opérateurs nationaux et internationaux de cette institutionnalisation du genre induit un séparatisme hommes/femmes. Ce séparatisme est d'autant plus accentué dans la société numérique colonialitaire que toutes les attentions, qu'elles soient institutionnelles avec la lutte contre la « fracture numérique de genre », ou de la part d'ONG avec le plaidoyer politique contre les discriminations de genre dans les TIC, convergent vers la diffusion et la tolérance, au sens d'adoption, d'une identité de femmes qui seraient acculées à la

¹⁶⁴ Au sens existentialiste (Sartre 1943).

gestion immédiate de l'urgence, à l'organisation de la survie, à la seule gestion de la vie quotidienne, le tout à un niveau de proximité plutôt que global.

Aussi, l'analyse des discriminations sexistes dans l'information et la communication par les TIC ramène à la triangulaire que nous avons mise en exergue dans l'identification des caractéristiques de la colonialité numérique (information/communication/connaissance, local/international, libéralisme/immédiateté). Elle ajoute à cette triangulaire l'idée que la société numérique colonialitaire est le produit de l'institutionnalisation du genre comme elle en est la productrice. Il s'agit alors de voir comment cette nouvelle composante s'illustre dans les représentations et pratiques des personnes interrogées au Sénégal et en Afrique du Sud en matière de communication et d'information.

Troisième Partie

La société numérique colonialitaire : quelles dynamiques politiques pour les organisations de femmes ou féministes ?

Une fois la définition de la société numérique colonialitaire établie, la mesure des effets politiques des actions des organisations de femmes ou féministes sur les dominations masculine et colonialitaire mérite d'être qualifiée sur le terrain du réel. Multiples et multiformes, ces actions se croisent pour parfois se rejoindre ou s'affronter. Du radicalisme à l'institutionnel, du théorique à l'empirique, les mobilisations sont confrontées à des systèmes mondialisés, financiarisés et occidentalisés. Les obstacles ou opportunités rencontrés se transposent de fait du réel au virtuel et là s'opère la réplique ou l'innovation. Des expérimentations d'usages des TIC pour la mobilisation citoyenne des jeunes ou pour la visibilité de savoirs enfouis de femmes pauvres ouvrent quelques perspectives. Celles-ci restent éparses et à analyser sur le long terme, car majoritairement, dans les deux pays de la recherche, les organisations de femmes ou féministes détachent leurs objets d'action prioritaire, comme la lutte contre la pauvreté, les violences, ... des objets de leur communication par les TIC. La communication est secondaire, même si des différences s'expriment d'un pays à l'autre, d'une organisation à une autre. Cette posture est d'ailleurs facteur de subalternité. Cette distance révèle également une pratique, que l'on peut qualifier d'informelle, produite par l'immédiateté provoquée par l'hypermodernité. Paradoxalement, cette informalité dans la communication rompt avec les évidences des cadres fournis par l'institutionnalisation de genre et les rapports de domination.

Le chapitre 5 permet de qualifier les différents types d'action des organisations dans le réel dans une perspective historique.

Le chapitre 6 présente des exemples de mobilisation innovante utilisant les TIC selon des stratégies adaptées, la priorité de ces actions étant mise sur la visibilité de savoirs de subalternes, femmes de la « base » ou jeunes, filles et garçons.

Le chapitre 7 et dernier chapitre de cette recherche se consacre à l'analyse des usages de l'Internet par les organisations interrogées lors de l'enquête de terrain et cherche à identifier les communs et différences selon les environnements, géographiques, institutionnels, professionnels. Il va révéler comment ces organisations conjuguent une communication institutionnelle, non éditoriale, à but marketing au service des bailleurs de fonds, ce qui rend leur site Web fragile, et une communication informelle, non cadrée, non formatée, contournable qui ouvre des possibles politiques sur l'Internet et propose une nouvelle définition du contrôle par les « contrôlées », subalternes.

Chapitre 5. Entre études de genre et radicalité : quelle place pour l'action politique des femmes ?

Si la définition de la société numérique colonialitaire est nécessaire, la qualification du contexte et des espaces où les actions politiques des organisations de femmes ou féministes prennent forme en Afrique du Sud et au Sénégal ne l'est pas moins. Cette qualification suppose une prise en compte des enjeux auxquels ces organisations sont confrontées. Entre études de genre et radicalité, les représentations politiques et les modes de réflexion vont se révéler multiples, cette multiplicité étant liée à l'histoire des pays et à celle du féminisme dit occidental. Ces similitudes et singularités vont se refléter dans les modalités d'appropriation et de critique de la société numérique colonialitaire.

Les différences, voire les oppositions, les divisions vont devenir visibles. Ces éclairages permettront de mesurer dans les deux derniers chapitres d'une part l'informalité de la communication, liée aux racines de l'ignorance, au sens du désintérêt des besoins en communication et d'autre part ou en complément la créativité, au sens de l'innovation, des stratégies de communication mises en œuvre par ces organisations en tant qu'action politique en contexte africain d'hypercolonialité.

I. Les *Gender Studies* ou études sur le genre : un baromètre politique et épistémique

Les études de genre en Afrique du Sud et au Sénégal se différencient par leur ancrage linguistique et, de ce fait, par les traditions culturelles qui lui sont attachées. Les premières, fortement influencées par les avancées théoriques des pays anglo-saxons, se démarquent en qualité et en quantité des deuxièmes, héritières d'une épistémologie française et francophone peu développée. Cette différence se mesure par ses acteurs comme par les sujets sur lesquels elles se penchent. Par ailleurs, ce champ disciplinaire demande à leurs protagonistes une vigilance accrue tant du point de vue des politiques publiques qui tentent de les instrumentaliser que de l'environnement international qui souhaite les englober dans un tout homogène et économiquement viable. Néanmoins, des innovations voient le jour, des pistes sont explorées, notamment par l'investissement revisité de la rue et l'investigation de l'intime qui révèlent un singularisme africain. Ce parti pris revisite une épistémologie féministe à contre-courant de celle désormais véhiculée par les TIC, notamment du « Nord » vers le « Sud », et aujourd'hui plutôt classique ou pour le moins peu débattue.

1. Un décalage francophone et anglophone originel

Le succès des études de genre révèle à la fois une dynamique scientifique et théorique forte, avec un rayonnement au moins local sinon mondial et des résultats probants. Il symbolise également une forme d'institutionnalisation des questions de genre. En Afrique du Sud et au Sénégal, les études de genre représentent une avancée politique majeure, creusant le sillon de la théorisation africaine du

genre, tout en restant fortement dépendantes des ordres du jour occidentaux en la matière. Le travail des universitaires est double, écartelé entre justification et légitimation académique et performance, à l'échelle internationale. Il a ces dernières années sans nul doute influencé les actions sur le terrain, même si des zones de contact restent à creuser. Il serait à ce titre intéressant d'étudier comment et en quoi les terrains empiriques et théoriques dans ces deux pays s'interpénètrent et à quels résultats cela aboutit. Cette étude, en elle-même, permettrait peut-être de renforcer l'aspect performatif des études de genre africaines. Elle pourrait infléchir les réflexions occidentales en matière d'études de genre, notamment sur le terrain des études de l'hypermodernité ou de la colonialité du pouvoir et de l'outillage utilisé (TIC, cyberféminisme, action et démocratie directe, citoyenneté...).

En Afrique du Sud, les études de femmes et de genre ont été lancées dès le début des années 1980 après que des travaux sur les femmes et le genre ont été publiés dans des journaux comme *Speak and Agenda*, aujourd'hui disparu, ou que des universitaires féministes ont dispensé des cours isolés dans différents départements des universités sud-africaines. Dix ans plus tôt, des militantes et des groupes, ayant différents liens avec le milieu universitaire, avaient entamé la recherche mais de manière fragmentaire et non coordonnée. Bien que ce travail n'ait pas été centralisé ou n'ait pas été formalisé, les paradigmes et les regroupements qui se sont alors formés ont joué un rôle crucial en institutionnalisant et en consolidant les projets et réseaux des années 1980.

La genèse de l'inauguration du Centre d'études sur les femmes et le genre en Afrique du Sud n'est pas très différente de celle des autres pays d'Afrique. En revanche, une gamme de chercheurs africains sur le genre (Odejide 1999, Pereira 1997, Zeleza 1997), estime que la genèse de ces études de genre diffère de celles constatées au « Nord ». La deuxième vague du féminisme, ajoutée à une forte tradition d'activisme féministe provenant des organisations indépendantes de femmes, a joué un rôle pivot dans la mise en place concrète des études de genre.

Au Sénégal, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (Codesria)¹⁶⁵ organise chaque année depuis 1994 un Institut sur le genre¹⁶⁶ dans le cadre de son Programme sur le genre lancé en 1983. De nombreux thèmes ont été abordés comme les masculinités, les sports, le rôle des élites, les défis du développement... Cet organisme travaille sur la théorie féministe en Afrique en général et doit son origine à des chercheurs africains en sciences sociales. Le Conseil dans son ensemble est financé par certains gouvernements africains, des agences d'aide bilatérale et des fondations privées (en particulier la Fondation Ford).

Créée en 1977 par des chercheuses africaines, l'Association africaine pour la recherche et le développement (Afarad)¹⁶⁷, basée à Dakar, est née de l'ambition d'imposer au sein de la théorie

¹⁶⁵ Le Codesria, tout en étant basé en Afrique francophone à Dakar, n'est pas uniquement francophone. Il est tout autant anglophone et lusophone.

¹⁶⁶ Institut sur le genre, <<http://www.codesria.org/spip.php?rubrique25>>, consulté le 23 avril 2010.

¹⁶⁷ Afard, <<http://www.afard.org/presentation.php>>, consulté le 23 avril 2010.

sociale l'« approche de genre comme catégorie de compréhension et d'explication des faits sociaux, parmi d'autres approches qui mettent en relief les intérêts de classe, de race ou de caste, les facteurs politiques, économiques ou culturels ». Elle est aujourd'hui une organisation panafricaine importante qui fait du plaidoyer « pour les droits des femmes africaines » et appuie des programmes de recherche. Elle s'intéresse à rendre visible l'apport des femmes africaines dans le développement, par la publication de données, l'organisation de formations, de plaidoyers pour la prise en compte du genre dans les politiques nationales africaines. Elle travaille sur les thèmes « femmes et développement » plutôt que « genre et développement ». Les recherches qu'elle soutient sont explicitement orientées vers des thématiques « droits économiques, politiques, familiaux, socio-culturels », même si des programmes en cours abordent les questions de sexualité et de migration par exemple. Ses membres se réclament davantage d'un « féminisme modéré » en opposition aux féminismes islamique ou radical. L'association est notamment financée par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) dont le siège est au Canada, le *National Lottery Charity Board* (NLCB) du Royaume-Uni et l'Unifem.

Le premier Laboratoire Genre de l'Afrique francophone¹⁶⁸ a été créé le 27 mars 2007 au sein de l'Institut fondamental d'Afrique noire (Ifan) à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad), après que l'idée a été émise en 1999 par un homme, le professeur Djibril Samb. Il est dirigé par la sociologue Fatou Sarr Sow qui considère cet aboutissement récent comme « indissociable du combat collectif mené par des générations de femmes, pour se relever de la situation injuste liée à la colonisation »¹⁶⁹. Le laboratoire est soutenu politiquement par le gouvernement sénégalais qui affiche ainsi son engagement vers « l'égalité de droit et l'équité entre les hommes et les femmes afin de réduire de manière significative la pauvreté »¹⁷⁰. Il trouve ses financements essentiellement auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement (Pnud) et du CRDI.

Ces trois organismes, contrairement aux différents instituts de recherche sud-africains sur le genre, étant originaires d'Afrique de l'Ouest, ne semblent pas bénéficier des avancées théoriques liées aux *Gender Studies*, particulièrement implantées en milieu anglo-saxon. Ils peinent à s'imposer comme champ disciplinaire incontournable des sciences sociales. Ailleurs, en Afrique, les études de genre, conçues comme un champ disciplinaire, ont fortement été induites par des expertises ou publications occidentales, par les bailleurs de fonds, pour la plupart privés, et les initiatives d'État.

¹⁶⁸ Laboratoire Genre de l'Afrique francophone, <<http://www.senggenre-ucad.org/test2/fran%E7ais1/index.htm>>, consulté le 23 avril 2010.

¹⁶⁹ Discours inaugural de Fatou Sarr Sow le 27 mars 2007 à Dakar, <<http://www.senggenre-ucad.org/test2/docs/presentation01.pdf>>, consulté le 23 avril 2010.

¹⁷⁰ La différenciation dans le texte entre « égalité » et « équité » prend tout son sens politique et par voie de conséquence explique le soutien gouvernemental. Par ces termes, l'État ne s'engage en aucun cas sur le chemin de l'égalité entre les hommes et les femmes et se retranche derrière le paravent d'une forme de justice sociale que les femmes auraient à mériter.

Plus simplement, ce ne sont pas les organisations de femmes ou féministes qui ont permis l'institutionnalisation des études de genre. Cette institutionnalisation a été rendue possible par l'aide financière, les appareils conceptuels et les modèles théoriques pour des études africaines de genre conduites en Occident et fortement dessinées selon des ordres du jour externes (ONU, Banque Mondiale, politiques nationales de coopération...). En Afrique du Sud, des analyses de suivi et d'évaluation ont été menées, ce qui n'est pas systématisé au Sénégal. Aussi le choix a été fait de s'appuyer sur l'exemple sud-africain comme base de comparaison avec d'autres systèmes africains et en particulier sénégalais.

2.Des influences occidentales fortes contrecarrées par des universitaires militantes

Les tendances sud-africaines en matière d'études de genre se détachent de celles des autres pays d'Afrique à bien des égards. Cette différence est essentiellement marquée par l'histoire du pays résultant du régime d'apartheid, marqué par son isolement et par les faibles liens entre les intellectuels sud-africains et les autres, par la mise à l'écart des militants sud-africains du genre des réseaux établis de longue date sur le continent, comme le Codesria, le *Women's Research and Documentation Centre* (WORDOC)¹⁷¹ et l'Afard, et les liens historiquement déterminés entre les traditions culturelles et universitaires sud-africaines et anglo-saxonnes, en particulier de Grande-Bretagne et d'Amérique du Nord.

La faiblesse des liens culturels entre l'Afrique du Sud et le reste de l'Afrique, couplée avec une tradition de délivrance de bourses et un milieu académique à l'image des modèles britanniques, d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, ont sensiblement ancré la recherche et la scolarité dans des centres et selon des traditions étrangères.

La recherche de genre sud-africaine est également unique dans le sens où elle a été longtemps dominée par l'écriture et la production des chercheuses et universitaires blanches locales, puisque tous les Sud-Africains blancs, hommes et femmes, – indépendamment de leur affiliation politique – bénéficiaient de privilèges en matière d'accès à l'éducation pendant l'apartheid. Ces particularités ont considérablement influé sur la teneur et les politiques de recherche sud-africaine en genre, les tendances de publication, la circulation des connaissances, et les textes et approches utilisés dans la recherche de genre et l'enseignement dans le pays (Lewis 2003).

Le développement d'une tradition dynamique et indépendante en faveur des études sur les femmes et le genre s'est traduit par un acquis dans les universités sud-africaines. Dans chacune d'entre elles, l'impulsion est venue du dévouement, de la détermination et de l'énergie politique de quelques intellectuelles, même si des dynamiques spécifiques dans des lieux stratégiquement plus puissants ont mené à des appuis importants en matière d'infrastructures et de soutiens en personnel et financiers. À l'Université du Cap (UCT), par exemple, Mamphela Ramphele, vice-président d'université, a assuré le

¹⁷¹ *Women's Research and Documentation Centre*, <<http://www.feministafrica.org/index.php/profile-of-women-s-research-and-documentation-centre>>, consulté le 24 avril 2010.

financement principal de l'*African Gender Institute* par les Fondations Carnegie et Ford¹⁷². Cette démarche a marqué un virage dans les initiatives sud-africaines en faveur du genre. L'Institut a été lancé en 1996 sur la base d'une vision panafricaine, et, depuis le début, a cherché à renforcer les capacités et des réseaux pour les chercheurs en genre et les femmes sur tout le continent. Cet angle d'attaque s'est concrétisé par un Programme d'associés, qui a permis aux étudiants en genre de toute l'Afrique d'entreprendre des recherches de leur choix pendant trois mois à l'UCT. En raison de son orientation continentale, l'Institut a de fait suivi des directions sensiblement différentes de ses homologues sud-africains qui ont davantage opté pour des axes plus nationaux ou régionaux.

Selon une étude menée en 2003 par la chercheuse sud-africaine Desiree Lewis, malgré cette situation, les discours sud-africains dominants sur le genre ont une caractéristique en commun avec les modèles développés ailleurs en Afrique : l'inclination vers le « développementalisme » fonctionnel et technocratique (Lewis 2003). En effet, depuis 1994, la conscience de genre a été placée dans des ordres du jour postapartheid dans le but d'accélérer la démocratisation et la reconstruction de la Nation. Dans ce contexte, elle a été fondée sur des notions de bonne et efficace gouvernance et de cohésion nationale. L'accent a souvent été mis sur l'efficacité technocratique, plutôt que sur un engagement substantiel vers un changement structurel ou une transformation institutionnelle. Par exemple, l'objectif de régler la situation inférieure des femmes en politique passe seulement par l'augmentation du nombre de femmes parlementaires, sans confrontation avec la culture institutionnelle du Parlement, largement dominée par les hommes.

La tendance à prendre en compte les recommandations de genre dictées par l'État ou institutionnalisées, reflétée dans la politique de discrimination positive et d'amélioration de la sphère politique, a connu des changements quantitatifs qui ont impliqué d'augmenter la visibilité des femmes dans les fiefs autrefois dominés par les hommes. Cette tendance anticipe sur des objectifs offrant beaucoup plus de défis, comme ceux qui se concentrent sur les nécessaires changements qualitatifs au sein des cultures institutionnelles dominées par les hommes, des environnements au fonctionnement viriliste ou des valeurs patriarcales.

Il convient d'ajouter à cette tendance le fait que les déclarations les plus visibles ou les plus expertes sur le genre viennent par le haut, notamment par la politique d'État ou par les commissions parlementaires, plutôt que par la « base », représentée par exemple par les organisations de femmes et pour une société civique (Lewis 2003). Cette situation a créé un climat spécifique qui laisse entièrement ouverte la question de savoir vers quoi l'égalité de genre tend et par qui elle est menée.

¹⁷² Il est important ici de rappeler que ces fondations privées, dites philanthropiques, ont toujours joué un rôle prépondérant dans la politique étrangère américaine depuis le début du XX^e siècle. Au moment de la guerre froide, leurs aides financières ont rendu possible la création d'une culture contre le communisme, allant bien au-delà de l'aide médicale ou humanitaire. Elles incarnent le relais d'un Etat qui s'acharne à démontrer la valeur de son modèle (Tournes 2002 : 65-77).

Ensuite, les approches bureaucratiques et normatives de justice de genre peuvent très sérieusement affecter la recherche et l'éducation de genre. Par exemple, elles peuvent influencer sur les perceptions des étudiants, orienter les contenus des cours et des programmes, établir des normes unilatérales concernant la définition de la réussite en matière d'enseignement et de recherche de genre et créer des attentes restrictives au sujet de l'efficacité des formations et recherches en genre au sein des établissements et mécanismes desquels les professeurs et les chercheurs dépendent.

Malgré tout, il apparaît que des universitaires et chercheurs sud-africains ont toujours fonctionné indépendamment des influences gestionnaires, hiérarchiques ou technocratiques. Beaucoup de chercheurs, professeurs, formateurs et regroupements, se sont engagés dans un substantiel et progressif travail d'analyse de genre et de recommandations. Le *Center for Women's Studies University of South Africa*, fondé en 1985 et désormais connu sous le nom de *African Gender Institute*, a été créé par la seule volonté d'un petit groupe qui cherchait à renforcer les luttes politiques des Sud-Africaines en travaillant sur des projets communautaires, en offrant un programme de séminaires ouverts au grand public et en produisant un bulletin thématique.

L'université du Cap Occidental, où le premier programme d'études sur les femmes et le genre a été lancé en 1995, a initié une *Gender Equity Unit* qui observe et travaille en direction d'une justice de genre en direction du personnel et des étudiants. Initialement conçue par un directeur et un administrateur comme un centre de ressources, elle fournit un environnement de travail et de recherche de qualité aux étudiants et universitaires. L'Unité a largement évolué en réaction à la tendance dominante à la consolidation nationale et à la réconciliation démocratique qui ont commencé au début des années 1990 plutôt qu'en suivant ses recommandations. Elle a contesté les façons dont les luttes contre l'apartheid avaient relégué les besoins personnels et psychologiques des femmes au deuxième plan de la lutte de libération nationale. Par exemple, l'Unité a vécu, comme le reste de la société, l'augmentation des viols des étudiantes. Avec le lancement du programme d'études sur les femmes et le genre, l'enseignement et la prise de conscience des étudiants ont été puissamment infléchis par les luttes et l'engagement produits par l'Unité.

Enfin, le travail sur le « budget genre », mené notamment par Debbie Budlender, experte sud-africaine en genre et budget, et Shamin Meer, consultante sud-africaine en genre, s'est avéré pionner dans toute la démarche de l'analyse de genre des budgets nationaux, de leur décentralisation et de leur impact sur les inégalités de genre (Budlender, Elson, Hewitt & Mukhopadhyay 2002).

Aujourd'hui, les universités sud-africaines revendiquent un total de quatre centres ou unités d'études sur le genre : l'*Institute for Gender Studies* de l'université d'Afrique du Sud, l'*Institute for Women's and Gender Studies* de l'université de Prétoria, l'*African Gender Institute* à l'université du Cap et le *Centre for Gender Studies* de l'Université de Venda. Il est possible d'ajouter l'Université du Transkei, l'Université de Natal, l'Université du Witwatersrand et l'Université du Cap Occidental qui proposent des diplômes ou programmes universitaires en études sur le genre. Avec l'ensemble de ce dispositif établi de longue date, offrant des ressources substantielles, mettant à disposition personnel et

infrastructure, l'Afrique du Sud peut considérer qu'elle fonctionne à égalité avec d'autres pays, surtout situés en Occident.

L'Afrique du Sud compte plus de vingt universités. Pourtant le nombre de centres ou unités en études sur le genre ne représente pas un bon indicateur de réussite dans le domaine. Beaucoup d'enseignants en genre continuent à se battre contre des obstacles qui ont longtemps handicapé le travail des formateurs en genre dans le monde entier. Les énormes charges d'enseignement, la marginalisation ou la reconnaissance très limitée du travail sur le genre au sein des institutions, plutôt patriarcales, la pression à « faire du transversal » dans les autres départements, où il est peu probable que le sujet soit traité dans son ensemble, se combinent avec les tâches d'enseignement et administratives, ajoutées aux batailles idéologiques et aux pressions à exercer pour satisfaire les besoins des étudiants et du personnel du campus (notamment en matière de harcèlement ou de discrimination de genre).

Plus globalement, l'internationalisation du système de recherche et son rapprochement avec les programmes de recherche-développement du secteur privé a doublement affecté les études de genre par ses influences épistémiques capitalistes occidentales, impulsées par le haut, et par ses obligations de résultat dans le domaine économique. Le secteur de la recherche est aujourd'hui ouvert à la concurrence et les études de genre à celles des États et des institutions internationales qui, par le biais de prestataires privés, sont soumis à « intégrer le genre » dans leurs politiques. Il n'échappe pas aux logiques de la colonialité du pouvoir : ces États comme leurs universités n'en ont pas pour autant les moyens financiers, professionnels et politiques et se livrent alors à un jeu discursif au mieux sur les bonnes intentions en la matière et au pire sur leur mépris des questions relatives au genre.

Cette situation est notamment rendue possible grâce aux outils de la société numérique colonialitaire tout autant qu'elle en fait partie. L'Internet, en particulier, lieu potentiel d'échanges d'idées, d'évaluation, de débats comparatifs, permet la publication et la diffusion des travaux théoriques et à ce titre présente deux facettes : celle d'un boulevard d'un universalisme abstrait occidental anglophone (majoritaire) tout autant que celle de sources naissantes d'apports conceptuels contradictoires. Aussi l'institutionnalisation des études de genre se mêle-t-elle avec la créativité théorique. Cette cohabitation qui semble paradoxale peut alors servir de laboratoire d'expérimentation et d'élaboration d'une nouvelle épistémologie féministe. Elle demande aujourd'hui à être suivie et analysée.

Cette analyse permettra de mieux articuler entre elles les formes que prennent les actions des organisations de femmes ou féministes, en particulier celles qui ont opté pour des pratiques plus directes, plus radicales, plus autonomes ou plus libres, relativement à l'histoire du mouvement des femmes dans chacun des deux pays.

II. Actions directes, radicalité, autonomie et expressions libres :

les approches alternatives de femmes

Dans les deux pays de cette recherche, le principal défi auquel sont confrontées les organisations de femmes ou féministes réside dans la déconstruction moderne du patriarcat. Même si les contextes et les formes de contestation ou d'analyse divergent, l'heure semble être à la refondation, voire à l'innovation, qui prend en compte l'environnement mondialisé et pour acquis l'institutionnalisation du genre. Une des brèches ouvertes se concrétise dans la nécessaire articulation entre théorie et vécu quotidien. Cet angle aigu d'amorce de l'intersection entre sphères privée et publique autorise une nouvelle approche distanciée des relations de pouvoir. La radicalité s'exprime certes dans la rue mais revêt désormais les accoutrements des dégâts collatéraux de la dette ou des privatisations sur la gestion de l'intime, sur la dignité humaine, sur les violences sexuelles. Elle se matérialise par la libre expression plutôt que par le silence. Elle s'organise en groupes de femmes, là où elles se trouvent, autour de ce qu'elles vivent. Elle investit de nouveaux modes de mobilisation sans pour autant qu'ils soient revendiqués. Par ces seuls éléments, elle crée les bases de ce qui peut être qualifié de créativité politique. Par sa forme directe, cette radicalité emprunte les pistes de la désinstitutionnalisation. Par ce seul biais, elle interroge les postulats d'une communication elle-même au cœur d'une vaste entreprise d'institutionnalisation, prenant ses racines par société numérique colonialitaire interposée dans un capitalisme occidental hypermoderne.

1. Egalité des genres et féminisme : où est l'intersection ?

À l'heure de l'institutionnalisation du genre à l'échelle mondiale, qui favorise une approche rhétorique ou répondant à la demande des bailleurs, certains acteurs de l'égalité de genre, entendent affiner les concepts et rétablir les connexions théoriques. Se pose alors de nouveau le lien entre théorie féministe et concept de genre, notamment quand l'un, le genre, vient cohabiter avec un antiféminisme déclaré ou des formes plus nuancées comme le traditionalisme, le paternalisme ou bien le nationalisme. En Afrique du Sud et au Sénégal, les terrains où ces dogmes sont combattus diffèrent, les réalités économiques, sociales et politiques étant elles-mêmes différentes. Néanmoins, les volontés politiques convergent et veulent lier questionnement théorique et actions sur le terrain des domesticités et des manifestations quotidiennes du patriarcat.

L'Afrique du Sud semble écartelée par trois types de mouvements ou plutôt de pratiques en matière d'égalité des genres. Une première dichotomie s'opère entre gouvernement et société civile. La deuxième s'exerce assez classiquement entre les domaines de la lutte sur le terrain et de la théorie. Une troisième, à la limite plus novatrice que dans bien d'autres pays, divise assez clairement les luttes féministes des études de genre. À ce titre, les militantes sud-africaines connaissent une accélération de toutes les questions qui, dans le monde entier, traversent le champ de la théorie féministe et du concept de genre. Les questions qui se posent sont les suivantes : l'utilisation du concept de genre sert-il ou dessert-il le féminisme ? Le féminisme a-t-il perdu ses repères ? Les pratiques, plus axées

sur la mémoire et les luttes contre l'exclusion au quotidien que sur les revendications de droits, ne constituent-elles pas les bases d'une innovation politique ? Les trois pistes – utilisation du concept de genre, féminisme, et mémoire du quotidien contrairement à législation nationale – peuvent-elles converger à court ou moyen terme ? Il a pu être observé que le mouvement féministe sud-africain souffre aujourd'hui à la fois des séquelles de l'histoire des luttes contre les ségrégations, qui continuent à mettre l'accent sur les notions de classe et de « race », au détriment de celles d'égalité, et d'une institutionnalisation du genre, à tous les niveaux. Aussi, le féminisme sud-africain cherche à se renouveler, traquant les brèches dans un patriarcat extrêmement présent et représenté notamment par Jacob Zuma, et à se créer une identité propre liée à cette situation spécifique.

Les travaux traitant des ambiguïtés et des complexités du genre (Ronit 2006) dans la culture sud-africaine sont peu visibles, très peu en ligne. Ils visent une refondation de la problématique et portent actuellement sur la relation entre « race », classe, genre dans la culture sud-africaine contemporaine, les représentations des relations de femmes ou de genre dans la littérature sud-africaine, la reconstruction de la théorie féministe dans le contexte postapartheid, les questions de genre et de santé et le rôle de l'État, les représentations média et genre, les femmes et la violence structurelle, les dynamiques de genre et la culture populaire, les contradictions historiques et leurs manifestations actuelles, l'interprétation des silences ou fossés dans les discours sur les femmes, la relation entre nationalisme et politiques de genre.

Cette refondation, par les items-mêmes qu'elle met en avant, reflète assez clairement la lucidité nécessaire au dépassement des paradoxes existants de la société sud-africaine postapartheid. Elle resitue le féminisme au cœur d'une pensée théorique radicale, allant fouiller les recoins d'une culture nationale moderne. En interrogeant les systèmes de division classiques, de genre, « race » et classe, tout en analysant les contradictions de l'institutionnalisation du genre, notamment par le biais de la critique des politiques de santé, de luttes contre les violences, et de mise en avant d'une culture dite populaire, assise sur des traditions d'ethnies bien spécifiques (excluant de fait les autres), elle opte pour un revirement qui interroge tout à la fois les concepts de nationalisme, traditionalisme et modernité.

Dans le contexte politique du Sénégal, des organisations féministes tentent aujourd'hui d'affronter les codes patriarcaux du pouvoir et de l'État et le contrôle des ressources par les hommes. Elles contestent la loi instituée de fait par le mariage et le statut d'emblée masculin du chef de famille. Elles réclament par ailleurs un égal accès à l'exercice de la citoyenneté et des droits qu'elle confère (Coquery-Vidrovitch 1997). De fait, la remise en cause du code de la famille au Sénégal par exemple ouvre clairement le débat sur les fondements du patriarcat. Quand, dès la fin des années 1990, des militantes sénégalaises, comme les membres du Conseil sénégalais des femmes (Cosef) ou de réseaux comme celui de *Siggil Jigéen*, se sont concentrées sur la revendication du renversement de la notion de « chef de famille », elles ont réclamé une « coresponsabilité » des deux parents à égalité. Cette action politique n'aboutira pas, tant ce statut nécessairement masculin de la responsabilité familiale vertèbre la société sénégalaise (N'Diaye 2007). De fait, le code de la famille fait des femmes

des citoyennes non égales aux hommes puisqu'elles sont incapables juridiquement de transmettre la nationalité (la citoyenneté) du seul fait qu'elles sont femmes. Ce parti pris adopte nécessairement un socle qui admet le lien privé/public. Il permet que les dominations s'interchangent sans ambages d'une sphère à l'autre. Aussi, les mineures de la famille, les filles, les épouses, les mères, les sœurs, peuvent très bien se compter dans les domaines politiques et économiques, les jeunes filles excisées faire partie des petites bonnes de Dakar, sous-payées et sujettes à violences sexuelles, les jeunes femmes violentées fournir le marché de l'emploi ouvert par les entreprises du « Nord », les femmes de maris polygames occuper des postes de décision au niveau national ou local.

Les organisations féministes sénégalaises, par leurs initiatives et revendications, tentent pourtant de mettre en avant le caractère transposable des dominations : masculine, « Nord »/« Sud », mondialisée, colonialitaire (sans la nommer comme telle). En organisant des manifestations contre la dette, l'injustice de son remboursement et ses impacts sur la pauvreté en termes de genre, notamment par la dénonciation de l'accroissement des violences sexuelles (Aprofes¹⁷³), elles font le lien entre la mondialisation libérale, les violences et la gestion de la vie quotidienne. En informant et en menant des actions de recherche sur le trafic transfrontalier d'enfants ou de jeunes filles (entre le Mali et le Sénégal), elles établissent la relation complexe entre pauvreté, commerce des corps et violence de genre (Grefels¹⁷⁴). En informant les femmes des zones rurales sur leurs droits sexuels et reproductifs, elles font le lien entre identité sexuelle, subordination et religion ou tradition (Grefels et Aprofes). En créant un forum physique et sur l'Internet pour discuter de la théorie féministe au Sénégal et réfléchir aux questions de migration et de citoyenneté (Grefels), elles font le lien entre la théorie, l'après-colonisation et les politiques publiques. Plus simplement, elles font, lors de chaque action politique, la démonstration que si domestication et subalternité il y a (subordination, dépendance, ignorance, assujettissement aux lois, nationales, traditionnelles, religieuses), elles peuvent s'appliquer partout. Les contester, c'est *tout* contester.

Dans les deux pays de la recherche, les approches théoriques pour analyser les inégalités hommes/femmes et les manifestations différenciées des identités sexuelles diffèrent. En Afrique du Sud, elles se rapprochent du courant d'études sur l'intersectionnalité, qui cherche à identifier puis croiser inégalités de genre, classe et « race », alors qu'au Sénégal, elles semblent davantage emprunter d'une approche marxiste contre les discriminations, entendues comme un ensemble non différencié et sans interférences croisées des formes d'oppression et d'aliénation. Les deux approches offrent l'intérêt de questionner leur société respective, aux niveaux local comme régional ou international, et de lier les concepts tels que la postcolonie, le patriarcat ou encore la modernité, voire la colonialité du pouvoir. Reste à approfondir si le lien entre démarches théorique et empirique existe, comment il

¹⁷³ Association pour la promotion de la femme sénégalaise, organisation de femmes implantée à Kaolack, <<http://www.aprofes.africa-web.org/>>, consulté le 20 avril 2010.

¹⁷⁴ Groupe de Recherche sur les femmes et les lois au Sénégal, <<http://www.grefels.org/>>, consulté le 23 avril 2010.

est alimenté, comment il croise et gère l'institutionnalisation du genre et quels sont ses principaux effets, notamment sur les politiques publiques.

2. Les actions directes : une garantie contre l'institutionnalisation ?

À chaque forme de domination, colonialitaire, ségrégationniste, nationaliste, sur fond paternaliste, ou sous influence religieuse ou traditionaliste montante, il semble que les Africaines qui luttent pour le changement social sinon politique, ont su s'adapter et créer des formes de « résistances multiformes » (Coquery-Vidrovitch 1994). Leurs actions relient parfois explicitement leurs propres revendications (conditions de travail, sanitaires, éducatives...) à celles de leur environnement proche, c'est-à-dire de l'ensemble de la population. Parfois ce lien reste exclusivement implicite, dans le sens où il n'a pas été recherché. Quelques militantes ont publiquement établi le lien entre le privé et le public. La majorité des autres femmes, membres d'organisations de femmes, se trouvent confrontées à des zones de non-droit ostensibles dans les sphères privée et publique. Par exemple, d'un côté elles ne disposent pas librement de leur corps et de l'autre, elles n'ont pas accès aux postes où les décisions nationales se prennent. Ou encore, elles peuvent se faire violer à tout moment et ne peuvent pas faire entendre leur voix sur la propagation hétérosexuelle du sida. Comme ces femmes sont de plus en charge du *Care*, le tout à une échelle collective dans le quartier ou sur la terre qu'elles habitent, leur terrain d'action est bilatéral, sur les terrains du privé et du public, ce qui n'est pas toujours conscient et donc comptabilisé dans leur action politique.

En contexte hypermoderne, des actions directes, qualifiées de radicales, dans la rue, sur la place publique, sur le terrain de l'expression libre, de la part de femmes organisées ou pas, demandent à être questionnées. Cette démarche ambitionne de mieux articuler et qualifier les différentes expressions et représentations des organisations de femmes ou féministes dans les deux pays. Elle envisage également d'anticiper les risques d'institutionnalisation, de même qu'elle cherche à évoquer quelques pistes alternatives et innovantes d'action politique, dans le réel comme dans le virtuel.

Parmi, les organisations de femmes ou féministes qui s'inscrivent sciemment sur le terrain et non dans la recherche théorique beaucoup se cristallisent en Afrique du Sud autour des questions de mémoire, d'assistance aux exclus ou aux malades du sida. Ces trois pistes – mémoire, exclusion, sida – ont en commun de caractériser la période de transition du pays, période caractérisée par deux situations particulièrement difficiles : un régime raciste et ségrégationniste suivi d'un fléau meurtrier doublé d'une économie libéralisée, décimant les populations, en particulier les femmes et leurs histoires. La crainte de perdre la mémoire des victimes est très présente tout autant que celle de rendre justice, comme deux faces indissociables et structurantes d'une même société en construction.

Au Sénégal, les actions de terrain sont multiples et tentent de faire face à un fléau majeur, la pauvreté et son aggravation, dont les origines actuelles prennent notamment racine dans les Plans

d'ajustement structurel des institutions financières internationales et qui ont des effets directs sur la vie quotidienne des femmes, notamment en termes de violences sexuelles ou encore d'accès aux ressources. De nouvelles formes d'action sur la scène publique voient le jour, notamment par le biais du hip-hop, qui correspond davantage aux jeunes générations et à leurs modes d'expression.

Un choix dans les actions de quelques organisations dans les deux pays est ici opéré afin d'illustrer par quelques exemples les tendances des modes opératoires et des objets de contestation qui diffèrent selon les pays. Ce choix n'entend en rien occulter l'histoire de ces organismes. Notamment, il ne saurait être question de passer sous silence toutes les initiatives de création de coopératives et de villages de femmes, les actions offensives des magistrates ou universitaires, la mobilisation des réalisatrices et autres artistes, ou encore la lutte des Sud-Africaines pour s'imposer aux tables de négociation dans le cadre de la Résolution 1375¹⁷⁵ sur la résolution des conflits du Conseil de sécurité de l'ONU. De la même manière, les actions de formation, de soutien, tous azimuts dans les villages sénégalais, pour plus d'assainissement, de cultures vivrières ou d'habitat social en milieu urbain, le travail d'investigation du trafic prostitutionnel transfrontalier et les actions de plaidoyer qui s'en suivent dans la région, ne sont pas oubliés.

3. Les luttes contre les violences et contre la dette au Sénégal : du privé à la rue

Depuis le début des années 1990, de nombreuses organisations de femmes se mobilisent pour lutter contre les violences faites aux femmes. Sujet tabou pour le moins, il rencontre l'énergie des militantes qui souhaitent faire reculer l'impunité. Par exemple, en 1996, une petite fille de neuf ans a été violée par une personnalité locale et politique de renom. L'Aprofes a mobilisé des femmes qui sont descendues dans la rue et a fait circuler l'information, très vite écartée des circuits traditionnels des médias. Ces manifestations ont réussi à faire reculer le violeur qui tentait par tous les moyens de forcer la famille de la victime à retirer sa plainte. L'affaire s'est conclue par un procès, suivi par des milliers de personnes, qui a condamné le notable à dix ans de prison. Cette sanction reste historique au Sénégal (Kimany 2007).

À Tambacounda, des organisations de femmes se sont regroupées au sein d'un comité régional contre les violences. Elles entendent elles aussi lutter contre l'impunité des viols, des violences domestiques, voire des excisions, et « développer chez les populations les réflexes d'assistance à personne violentée » (Sidibé 2007). Elles ont mis en place le même type de dispositif : des manifestations de rue, où elles réunissent les populations, brandissent des banderoles et pancartes aux slogans très explicites et font des pauses à des points stratégiques comme le poste de gendarmerie, le Centre sanitaire, le Tribunal départemental, la mairie, la préfecture, etc. Leur but : avancer des revendications et inclure leurs actions politiques à l'ordre du jour national.

De fait, la rue et plus généralement l'extérieur du foyer représentent au Sénégal le territoire de prédilection des actions politiques des organisations de femmes et le sujet de l'ambition de transférer

¹⁷⁵ Résolution 1375, <<http://www.un.org/french/docs/sc/2001/res1375f.pdf>>, consulté le 20 avril 2010.

leur mobilisation du domaine du privé et donc du tabou, de ce qui est tû, aux lieux d'exercice du pouvoir comme les tribunaux, les commissariats, les préfectures... Le silence se veut rompu par le simple fait qu'il s'invite sur les bureaux décisionnels très majoritairement masculins.

Dans un autre registre, la Conférence internationale pour l'annulation de la dette de l'Afrique et du Tiers-Monde, autrement appelée « Dakar 2000 : des résistances aux alternatives », s'est déroulée à Dakar du 11 au 15 décembre 2000. Plus de quatre cents participants de plus de cinquante pays, membres d'ONG, d'associations, de syndicats, d'organisations dites progressistes du « Sud », comme du « Nord », se sont rencontrés pour dresser un état des lieux des dommages créés par le remboursement de la dette. Il était question pour chaque thème abordé, santé, éducation et économie, de faire le lien entre situation imposée par les institutions financières internationales et les résistances et alternatives proposées par les organisations de la société civile. Ce sommet s'est ouvert par un Tribunal populaire des femmes contre la dette, au banc des accusés duquel se trouvaient la Banque mondiale, le FMI, les pays du G7, les gouvernements des pays pauvres. Le chef d'accusation était : « crime contre l'humanité et non assistance à personne en danger »¹⁷⁶. Comme témoins à charge, une jeune fille analphabète, une femme ayant perdu ses enfants pour cause de maladie, une pêcheuse ne trouvant pas de débouchés à sa production, une agricultrice non propriétaire de ses terres... Au terme du réquisitoire, l'accusateur réclama une peine sans circonstances atténuantes : « La dette est historiquement injuste, socialement insoutenable et juridiquement infondée ». Le verdict fut sans appel : « Le tribunal virtuel des femmes et des populations du Tiers Monde déclare la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les gouvernements du Nord et du Sud COUPABLES des faits constitutifs de crimes internationaux ».

Le tribunal réclama l'annulation de la dette, le remboursement intégral des fonds recouverts illégalement, le remboursement du surplus perçu, le remboursement de la dette écologique, le remboursement de la dette humaine liée à l'esclavage, des dédommagements aux victimes d'échanges inégaux, le dédommagement des millions d'êtres humains morts ou souffrant de maladies non soignées suite aux diminutions des budgets de santé, le dédommagement des millions d'enfants qui n'ont pas eu accès à l'éducation suite aux réductions des budgets d'éducation, à l'arrêt des politiques d'ajustement structurel. Cette décision fixa également l'astreinte comminatoire à un milliard de dollars par jour de retard.

Un manifeste demandant l'annulation inconditionnelle de la dette des pays du Tiers-Monde, le remboursement des fonds recouverts illégalement, des surplus perçus, de la dette écologique, l'arrêt immédiat des plans d'ajustement structurel, le renforcement de la coopération Sud-Sud et la mise en place de politiques de développement endogène (non inscrit dans le « mimétisme de l'Occident ») a clôturé cette rencontre qui fut suivie d'une grande marche dans les rues de Dakar.

¹⁷⁶ Ce témoignage est extrait d'une observation participante qui a donné lieu à des entretiens, enregistrés, filmés ou retranscrits puis rédigés sous forme d'articles publiés.

Jouée à la fois par des acteurs professionnels et des acteurs de mouvements sociaux majoritairement africains, le montage de ce tribunal, intégralement organisé par une coalition d'organisations de femmes, a permis un travail préalable de conscientisation auprès des populations mais aussi entre organisations. Cette préparation a démontré l'engagement que ces organisations de femmes ont déployé sur la question. De fait, cette rencontre s'est particulièrement illustrée par la présence massive des femmes qui ont su imposer leurs voix, proposant des alternatives, réclamant leur place aux tables de négociation (Palmieri 2001).

En miroir des initiatives contre les violences, ce Tribunal contre la dette monté par des organisations de femmes est le témoignage d'une expression collective, construite et publique. Elle fait écho à la méfiance des représentantes de ces organisations à l'égard des médias qui ne seraient pas en mesure de décrire l'étendue des impacts de la dette mais aussi des personnalités politiques pour lesquelles le détachement semble naturel, acquis. Avec ce type d'action politique, ces organisations de femmes montrent leur capacité de mobilisation autour de sujets politiques et leur volonté de ne pas s'allier avec les intermédiaires classiques du traitement de ces sujets au Sénégal, à savoir le personnel politique et les journalistes. À noter que ces actions passent par le jeu, et la construction collective de ce jeu, ici la scénarisation d'un lieu de justice, son montage (décors, costumes...), l'actorat et l'interprétation, ce qui en soit démontre sinon une autre approche au moins une approche caustique de la sphère politique et de ses propres jeux.

Dans un registre similaire, le rap féministe représente un phénomène nouveau. La population du Sénégal est jeune. Cette jeunesse impose une nouvelle culture et aujourd'hui le hip hop. Des organisations de femmes voient dans l'expression de filles au sein de ce mouvement musical un signe de renouveau. En effet, ces rappeuses se revendiquent féministes. Elles se battent pour l'égalité des droits hommes/femmes, la démocratie et la liberté dans leur pays. Elles affirment se battre contre les carcans et « dénoncer les injustices ». Plus largement, elles ambitionnent de construire un rap féministe africain. Elles ont déjà fait des émules au Sénégal et souhaitent organiser un festival féministe africain en Afrique de l'Ouest. Selon la presse papier locale, il semble que le public suive.

Dès le début des années 1990, une chanteuse s'est imposée. Myriam, leader du groupe sénégalais *Alif*, Alliance pour la libération de l'infanterie féministe¹⁷⁷, a toujours témoigné des difficultés qu'elle a rencontrées pour se faire accepter par ses très nombreux homologues masculins et par les professionnels de la production musicale, des hommes eux aussi (Goudet 2008). Ces obstacles n'ont pas arrêté ce groupe de trois Dakaroises, voire l'ont radicalisé. En attestent les paroles des chansons qui abordent des sujets totalement tabous comme les disputes jalouses de co-épouses, ou encore la mort vue de près par une excisée ou encore le viol par son père d'une jeune fille, qui, enceinte, pense au suicide. Dans ce dernier morceau intitulé *Matahal* en ouolof, l'héroïne explique dans une lettre

¹⁷⁷ *Alif* est également la première lettre de l'alphabet arabe.

qu'elle souhaite mettre fin à ses jours parce que « l'enfant qu'elle porte en elle est à la fois son malheur et son bonheur ». Ce qui ne se discute pas aux tribunes ou dans les foyers, s'écoute désormais à la radio ou sur l'Internet.

4. Une résistance féministe sud-africaine par la libre expression des « Sans »

En Afrique du Sud, depuis une dizaine d'années, des femmes et leurs organisations ont entrepris que des femmes de « la base », pour leur grande majorité noires pauvres, en milieu urbain et rural, prennent la parole. Leur ambition a été en premier lieu motivée par le besoin de valoriser la mémoire des femmes, au moment où le sida commençait à les décimer. Elle s'est vite mue en choix. Celui que la parole des « Sans », sans terre, sans domicile, sans voix, s'exprime et puisse être entendue, en tant que reflet d'une expertise de la situation d'exclusion. Elle s'est alors transformée en lieu de revendication. Ces femmes, de différents âges et ethnies, en s'exprimant dans leur propre langue, sur leur lieu de vie, ont ainsi pu aussi bien témoigner de leurs conditions de vie contemporaine mais aussi de celles qu'elles connaissaient pendant l'apartheid, et libérer une analyse comparative, au départ incidemment non scientifique, c'est-à-dire non basée sur des cadres théoriques précis, puis assumée comme telle, des deux régimes politiques : l'apartheid et le libéralisme. En s'inscrivant à la fois dans l'histoire et la libre expression, toutes ces femmes, celles qui se racontent et celles qui servent de relais, ont créé un nouveau modèle d'expression, où le temps a sa place, les anecdotes comme les drames jouent leur rôle, l'intime comme le manque de moyens prennent leur marque, et le collectif se construit à la volée, par le hasard d'une convergence de lieu ou la promiscuité d'une souffrance (sida, pauvreté, chômage, violences...). Cette expression est libre, pas tant parce qu'elle le veut, mais parce que les conditions de son émergence s'y prêtent : un lieu de consultation dans un hôpital, un centre d'allocations sociales, un terrain en friche... Elle l'est aussi parce qu'elle n'est pas téléguidée par des objectifs militants révolutionnaires, qui opéreraient davantage pour une entreprise mémorielle nationale par exemple, et qui, pour se faire, passeraient par des processus par le haut, dictés par un ordre du jour stratégique élaboré, ni par des politiques institutionnelles. Il s'agit moins ici de donner la parole que de la prendre.

Ces expériences ont notamment été menées par l'organisation *Southern Cape Land Committee* (SCLC), basée au Cap, qui au-delà de ses domaines d'intervention liés aux questions de réforme agraire et de propriété foncière, a entrepris de faciliter l'écriture et la publication d'histoires de Sud-Africaines et de l'ONG *Aids Counseling Care and Training* (ACCT) qui propose, dans le cadre de soins aux séropositifs et aux communautés affectées par le virus du sida, des sessions d'expression libre ouvertes exclusivement à des femmes à l'hôpital *Chris Hani Baragwanath Hospital* à Soweto, à Johannesburg (Palmieri 2002). Ces expériences seront analysées plus en détail dans le chapitre suivant sous l'angle de leur potentielle prise en compte des impacts de la société numérique colonialitaire.

5. Démystifier l'exercice politique et désinstitutionner la communication

Ces actions ont en commun d'être directes. Dans la rue, sur la scène, dans les hôpitaux, à la radio, sur le Web, elles occupent avec des questions liées à la sphère privée le terrain de la sphère publique. Ce phénomène n'est certes pas nouveau ou original. Les modalités par lesquelles il s'opère le sont davantage. Les lieux publics, les médias, ne sont pas tant utilisés pour la visibilité qu'ils accordent, mais sont appropriés par les auteures, des femmes, d'une expression libre, liée à l'intime, qui s'impose comme action politique. Les ordres sont bousculés. Ce ne sont par exemple pas les journalistes qui donnent la parole à des artistes, mais des artistes qui utilisent (au sens de « instrumentalisent ») les journalistes pour la force de leur canal d'expression, à savoir une musique qui plait. Ce ne sont pas des scientifiques qui écoutent des personnes à observer et analysent leurs situations, comportements, verbalisations, mais des actrices d'une situation d'oppression, voire d'aliénation, qui qualifient implicitement leurs savoirs valant expertise. Ce ne sont pas des organes politiques qui dictent les objets de mobilisation des populations, mais le jeu, modalité politique implicite et non assumée par ces organes qui empruntent plus facilement les termes « tactiques » ou « stratégies » pour le qualifier. Ce jeu devient le centre d'une opération de démystification du pouvoir politique et de ses arènes.

Les points de repère politiques de ces actions radicales sont déplacés du haut vers le bas et, à ce titre, permettent leur confrontation avec les relations préétablies entre mouvements et organisations de femmes, États et institutions. Ce déplacement des formes de mobilisation (du consensus à l'expression directe) va-t-il renouveler les modes d'actions des organisations de femmes ou féministes sud-africaines et sénégalaises ? Ou, au contraire, l'écart entre expression politique classique et expression en dehors de l'arène politique instituée va-t-il continuer à se creuser ? Les moyens de la convergence entre ces deux mouvements (action directe, inflexion identitaire politique) existent-ils ? Afin de répondre à ces questions, il s'agit de confronter les expressions de ces forces de mobilisation avec la mesure implicite et explicite donnée par les organisations de femmes ou féministes à l'importance des stratégies de communication. Autrement dit, si expression libre il y a, trouve-t-elle son écho dans les discours et action politiques des organisations ? Tant en interne qu'en externe des organisations ? Si oui, en quoi ? Sinon quels sont les fondements et les conséquences de cette imperméabilité ? Par ailleurs, le contexte hypermoderne, représente-t-il une porte d'entrée de cette éventuelle convergence, voire reconstruction, ou au contraire consolide-t-il la dissociation, chez les organisations de femmes ou féministes, entre politique et communication ?

L'ensemble de ces questions introduit celle de l'existence du lien entre répertoires d'actions politiques nouveaux développés par des femmes dans le monde réel et dans le monde virtuel. Cette dernière question invite à une analyse d'exemples d'usages alternatifs des TIC, et en particulier de l'Internet, par les organisations de femmes ou féministes dans les deux pays et à l'identification de la variété des modes de communication, des freins réels et symboliques à leur expression, voire des

stratégies adaptées, ou mieux d'un modèle de communication spécifique, potentiellement féministe africain.

Chapitre 6. Des mobilisations alternatives à travers les TIC : investir l'intime et la citoyenneté

Dans le contexte actuel de mondialisation et de la société numérique colonialitaire qui l'accompagne, il apparaît opportun d'identifier des usages de l'Internet par des organisations de femmes ou féministes dans les deux pays de la recherche qui dépassent les contraintes de la colonialité numérique telle que nous l'avons définie, voire se servent de ses fondements pour interroger les différents rapports de domination, notamment masculine et colonialitaire. Cette identification passe par l'examen et l'observation de pratiques, le plus souvent isolées, et leur analyse en termes de créativité politique (ce qu'elles apportent de nouveau dans les modalités et les objectifs de l'action politique). Ce chapitre se propose ainsi de décrire deux types d'expériences, au Sénégal et en Afrique du Sud, sous l'angle de ce qu'elles apportent d'innovant en matière d'usages, de réflexion et d'appropriation des TIC et en particulier de l'Internet. Cette innovation se mesurera à l'analyse des politiques de création et de diffusion de contenus, de leur caractérisation, par les organisations qui sont à l'origine de ces expériences. Ces deux indicateurs permettront alors d'établir des outils de mesure des usages du terrain.

Les deux expériences observées passent globalement par l'appropriation innovante des TIC selon des modes avant-gardistes, comme rendre visibles les actions et pensées des femmes ou sensibiliser des jeunes hommes au genre, par l'usage direct ou indirect des TIC, technologies davantage entendues comme relais en cohérence avec les actions sur le terrain que comme moyens incontournables pour être en relation avec les autres. La définition de nouveaux espaces et modes d'expression comme les *StoryTellings* (récits oraux, numériques ou pas), les blogs mais aussi les sketches, les pièces de théâtre, les bandes dessinées... filmés, enregistrés ou retranscrits, vont émerger ainsi que leurs canaux de diffusion par les TIC. Ces expériences africaines placent en effet les savoirs au niveau de leurs auteurs et non de leurs interprètes et resituent l'intime et le privé, au cœur de la problématique des rapports de pouvoir. Les TIC et en particulier l'Internet, jouent alors une partition expérimentale qu'il semble intéressant de lire et d'étudier point par point, afin de la décliner à l'adresse d'autres potentiels auteurs-interprètes.

Les espaces créés dans le cadre de ces expériences permettent effectivement de démontrer que les inégalités et les discriminations peuvent générer de la créativité, aux niveaux personnel et collectif, ce qui constitue une logique à déconstruire : entre situation d'engorgement vers l'urgence immédiate et dynamique que cet engorgement fait naître, l'espace des différences et des alternatives peut s'installer, et plus concrètement sur des lieux géopolitiquement ignorés (les banlieues, le milieu rural, les villes de province) ou des lieux d'actions politiques insoupçonnés. Aussi, ce jeu de va-et-vient constant entre situation d'inégalités et gestion du quotidien, exercice citoyen de la liberté, de l'égalité, nécessite-t-il une vision critique et transversale, tant au niveau disciplinaire qu'entre les mouvements qui s'y engagent. Il s'agit d'aller chercher les invisibilités, de les croiser entre elles ou avec ce qui se fait de plus visible, tous

secteurs confondus, économique, politique, social, épistémique, tous rapports de domination inclus, de genre, de classe, de « race », entre générations, afin d'éviter l'impasse théorique qui consisterait à se limiter à l'analyse d'espaces d'intersections évidents, comme par exemple celui très restreint du genre et des TIC. Sans cette approche critique, et au-delà de l'observation plutôt pessimiste développée dans les précédents chapitres à propos des deux formes de domination observées, le risque était couru d'occulter la potentialité innovante et transformatrice de cette dynamique.

I. L'appropriation citoyenne des TIC par les jeunes Africains

Que ce soit par l'utilisation des réseaux sociaux numériques comme Facebook, MySpace... (Mercklé 2004) ou la création spontanée de blogs, de forums numériques sur des questions faisant débat, ou la consultation du Web comme source de contenus inaccessibles localement, des jeunes femmes et hommes en Afrique semblent avoir saisi en quoi ces supports sont des outils – et non des fins en soi –, faciles d'emploi, ne nécessitant pas de connaissance technique, favorisent l'expression, y compris sur des sujets publiquement tabous, comme l'intime. Ces outils facilitent la mobilisation au niveau virtuel de ce qui ne pourrait pas l'être aussi simplement au niveau réel, faute d'infrastructures terrestres adaptées ou de relations socioculturelles égalitaires. Même s'il peut être observé une disparité entre les comportements des jeunes hommes, facilement attirés par les aspects techniques, et des jeunes femmes, inhibées par leurs rôles sociaux mais enclines à braver les tabous les plus profonds, l'appropriation par les jeunes des usages de ces outils, et davantage du Web 2.0, répond implicitement à un besoin de politiser les termes d'une citoyenneté à conquérir et d'interroger les rapports de genre de façon concertée. Par ailleurs, ces jeunes, faisant un usage plus aisé voire plus intuitif des TIC que leurs aînés, permettent d'introduire une vision transversale et critique, à l'image du langage hypertexte du Web, au sein des sujets questionnés comme les pratiques des MGF et les moyens de leur abandon, aussi bien que dans les méthodologies utilisées pour atteindre ces objectifs.

1. Utiliser l'Internet : prendre la parole et interroger la citoyenneté

À défaut de déconstruire le système à l'œuvre au jour le jour dans la société numérique colonialitaire, des femmes occupent facilement le terrain de la contestation. À elle seule, l'utilisation des réseaux dits sociaux, comme Facebook, MySpace, LinkedIn..., crée un engouement, à mesurer finement. Cet élan renvoie à la fois à l'individualisation des perceptions et à la diffusion gratuite et sans limites à l'échelle internationale de données personnelles, à des fins purement commerciales ou sécuritaires. Cet enthousiasme moderne peut alors être interprété comme le résultat de la violence épistémique de la société numérique colonialitaire, qui inclut une obligation de consommation rapide. Cette violence, comme déjà observé, peut alors révéler en Afrique une contamination universaliste abstraite, à la fois aveugle au genre et à la prégnance de la colonialité du pouvoir, et

informer sur les représentations sociopolitiques produites simultanément et de façon différenciée par l'Occident et par l'Extrême et le Moyen-Orient.

À l'inverse, des usages visant, de façon latente, implicite, non seulement le rejet de cet universalisme abstrait, mais aussi sa subversion/transformation, se développent, surtout au niveau des jeunes générations de féministes. Par exemple, le groupe de rap féministe sénégalais *Alif* entend développer un mouvement régional, notamment par le biais de l'utilisation des réseaux sociaux numériques. Les paroles de leurs chansons, qui interrogent très explicitement l'intime en opposition à la codification des relations de pouvoir dans la sphère publique (sociales et religieuses), sont diffusées largement sur l'Internet et appellent à discussion. À l'autre bout du continent, en Afrique du Sud, les jeunes femmes du *New Women's Movement* utilisent Facebook comme stratégie de communication concertée, au niveau national, facile et gratuite, qui permet d'échanger sur les pratiques de lutte personnelles et collectives contre les féminicides par exemple et de créer une dynamique interrégionale. Paradoxalement, en passant par l'intime, ces jeunes femmes interrogent la version universaliste abstraite d'une citoyenneté qui se veut englobante et neutre, alors qu'elle ne l'est pas en termes de genre (Mukhopadhyay 2009 : 63).

2. Des méthodologies transversales et critiques

Dans les deux pays de la recherche, l'innovation s'exprime par le besoin de diffuser des contenus qui peuvent engendrer des pistes de réflexion sinon d'action visant l'exercice d'une nouvelle citoyenneté active, voire servent à le faire. L'exemple du projet de recherche mené par l'unité genre de l'ONG enda Tiers-Monde avec le concours du Centre de recherches pour le développement international met en exergue l'efficacité et la pertinence de l'approche citoyenne de l'utilisation des TIC par les jeunes (garçons et filles) pour promouvoir l'abandon de la pratique des MGF¹⁷⁸. Ce projet (2007-2009) a lancé des dynamiques locales et renforcé les consciences citoyennes par les jeunes générations, au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal. Il a généré des pistes pour le repérage en Afrique de l'Ouest d'un nouveau paradigme de développement qui vise une appropriation non linéaire et horizontale des TIC, et encourage des approches transdisciplinaires, transversales aux différents concepts, dont le genre, la citoyenneté, les TIC, la jeunesse, les MGF et l'intégration africaine.

En tablant sur l'opportunité de l'utilisation citoyenne des TIC par les jeunes (filles et garçons à égalité) pour abandonner la pratique de l'excision, ce projet a montré, que malgré les frontières de genre de la société numérique colonialitaire, telles qu'elles ont été décrites, le débat émerge et les relations de pouvoir peuvent se transformer, jusqu'à développer une approche innovante de la gestion de la cité et du développement, ce qui a largement dépassé les objectifs initiaux dudit projet.

Les principaux résultats de ce projet d'enda révèlent la pertinence d'une démarche transdisciplinaire afin de faire émerger la possibilité de créer les moyens d'une expression directe, en particulier des jeunes générations. Cet exercice peut amplement être facilité par les TIC qui permet

¹⁷⁸ Nous avons fait partie de l'équipe de recherche.

de lier de façon horizontale les concepts tout autant que les pratiques. Par les TIC, les jeunes, au cœur du projet de recherche, ont pu facilement appréhender des concepts comme la citoyenneté, alors qu'ils n'en avaient pas les moyens auparavant. C'est l'usage des TIC, leur caractère hypertexte, faisant de telle sorte que des contenus peuvent être liés à d'autres, que les jeunes ont pu faire l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté, perçu antérieurement comme assez cadrée et ne les concernant pas. La création de blogs, de sites Internet, la mise en place d'un concours d'objets multimédias sur le Web a autorisé une appréhension plus transversale et participative de cette citoyenneté, depuis perçue comme décloisonnant la société, que ce soit selon les genres ou entre les générations. Elle a ouvert des possibles tout en alimentant l'auto-apprentissage et les co-définitions des concepts. Cette création s'est par ailleurs faite conjointement avec l'équipe de chercheurs qui a été amenée à réfléchir sur ses pratiques, les jeunes dépassant les attentes du projet. Cette analyse réflexive de la part des chercheurs a enrichi les résultats transversaux des usages des TIC par les jeunes. Selon l'ouvrage consacré à cette recherche, le projet a mis en évidence « le savoir-faire des jeunes et de leurs associations comme source d'enrichissement de la recherche en développement humain durable au stade de la société numérique globale » (Mottin-Sylla & Palmieri 2009 : 97). Et de confirmer : « La production endogène des contenus, par les filles et par les garçons, séparément, collectivement, virtuellement et en face à face, a ouvert sur l'apprentissage du débat, des processus, de la réflexion, de l'analyse critique et réflexive, de la transversalité – nécessitant le renouvellement, la ré-interrogation, la mise en perspectives, indispensables à l'évolution des approches de l'humain, des pensées et des constructions sociales » (*ibid.*).

Cette production et cette mise en débat permanente ont été rendues possibles par la mise en situation de trois associations de jeunes implantées dans des villes de province dans chacun des trois pays, mixant à parité garçons et filles. Ces jeunes ont abordé les concepts questionnés par la recherche – genre, citoyenneté, TIC, jeunesse, MGF –, selon différents moyens, dont l'expression libre lors d'une rencontre régionale à Dakar et de rencontres locales à Ségou au Mali, à Bobo au Burkina Faso, à Tambacounda au Sénégal, pour lesquelles le ludique, le débat, la participation active étaient centraux. Afin de faciliter les expressions, différenciées selon les sexes sur le terrain du réel, des ateliers de création de blogs, de conception de sketches, de chansons, d'écriture ont été mis en place. Par ailleurs, une partie des jeunes, représentatifs de chaque pays, a participé de vive voix sur place et à distance à l'évaluation de la recherche au même titre et à égalité avec les chercheurs, ce qui a amené l'équipe de recherche à mettre en œuvre, voire à créer des modalités d'auto-apprentissage, d'auto-évaluation, et de formation de formateurs. Les formats utilisés à ces fins ont été adaptés aux jeunes, et sont passés par l'expression théâtrale, le dessin, les usages multimédia (prise de vue fixe et animée, prise de son, écriture et mise en ligne), l'interactivité – plusieurs listes de discussion et forums électroniques ont été ouverts pour que chacun puisse s'exprimer librement tout au cours des différentes phases de la recherche –, des jeux de rôles...

Par ailleurs, ces approches ont depuis généré à leur tour d'autres initiatives, puisqu'une fois le projet de recherche clos, les jeunes, dans les différentes communautés, ont continué à intervenir dans leur cité, soit en participant par exemple à la Journée Internet au Burkina Faso, avec au cœur des débats les inégalités de genre, soit en créant un blog sur la transversalité au Mali¹⁷⁹.

3. Vers un nouveau paradigme de développement

Les jeunes, initialement objets de recherche, ont fait valoir leurs propres savoirs à égalité avec des chercheurs, encadreurs, intellectuels, autant de détenteurs reconnus de savoirs académiques ou pédagogiques. La convergence de ces approches, transversalité des concepts, réflexivité de recherche, égalité des savoirs, a ainsi permis l'émergence de débats au moins intergénérationnels et inter-genre, sinon de classe et inter-ethniques, donc intersectionnels, qui n'auraient pas été possibles autrement. Aussi, le défi des méthodologies décrites ici a-t-il consisté à confier aux jeunes générations les rênes du débat sur des concepts savants, concepts qu'ils ont eux-mêmes élaborés. Cette approche a alors été recommandée en matière de recherche, surtout dans un contexte global de mondialisation, afin d'appréhender un nouveau paradigme de développement, inclusif, croisant plusieurs portes d'entrée dont le genre, la citoyenneté, la jeunesse et la « société de l'information », notamment dans le contexte communautaire de la région ouest-africaine francophone.

L'ouvrage conclut : « Il s'agit moins de voir “à quoi les TIC pourraient servir” que de voir “ce que les TIC apportent de nouveau, changent, et politisent” » (*ibid.* : 101). En effet, cette recherche met l'accent sur l'urgence de ne plus compartimenter les concepts – genre, citoyenneté, jeunesse, TIC, violences... – et surtout de cesser de travailler sur les zones d'intersection (par exemple entre jeunesse et TIC, développement et TIC, genre et développement...) au risque de maintenir dans l'invisibilité des pans entiers de la construction sociétale dont les rapports de pouvoir, les inégalités de classe, « race » et genre, les rapports néocoloniaux, sont partie intégrante. Elle engage à « politiser » les concepts de citoyenneté et de développement (*ibid.* : 100), en considérant les TIC comme moteur de changement, à condition que les acteurs institutionnels ou sociaux ne les isolent pas par essence, en tant qu'outils au simple service de stratégies de renforcement d'un système économique, social ou politique existant, inégalitaire.

Pour finir, cette recherche s'est inscrite dans une logique incontournable de bascule entre les nécessaires besoins de genrer les TIC (identifier les inégalités de genre générées par les TIC) mais aussi d'utiliser les TIC pour le genre (viser au contrôle des TIC en tant que diffuseurs potentiels de contenus au service de l'analyse différenciée de genre de la société) afin d'assurer l'exercice d'une citoyenneté active.

¹⁷⁹ Transversalité, <<http://transversalite.fr.gd/>> consulté le 18 juin 2010.

II. Rendre visibles l'intime des femmes et les savoirs dominés

Dans la continuité de ces recommandations de recherche à propos des usages des TIC pour le genre et à contrecourant d'une évidence qui prend pour acquis que le savoir est un avoir/actif d'une élite éduquée, formée, la nécessité s'est imposée d'observer des savoirs qui appartiennent à des femmes considérées comme dominées, aux niveaux social, économique, politique, culturel et qui ne sont pas nécessairement connectées à l'Internet. Le parti pris de localiser ces savoirs, de les circonscrire, ambitionne d'examiner en quoi ils interrogent les rapports de domination et sont susceptibles de contrecarrer une hégémonie patriarcale mondialisée, aujourd'hui accélérée par les usages de l'Internet. Les contenus des TIC dont il a été souvent fait mention ici se précisent. Loin des intrusions publicitaires électroniques, des velléités démocratiques par l'e-gouvernance, de la marchandisation du corps des femmes sur les marchés en ligne du sexe ou du travail, ou encore des opérations de communication institutionnelle des organisations de femmes, ces savoirs viennent qualifier et valoriser des contenus dont la vocation vise la légitimation de la différence et parfois l'abolition des inégalités de genre. Ils transgressent les habitudes communicationnelles et épistémiques, notamment en évoquant l'intime des femmes et donc en interrogeant la sphère privée au sein de la sphère publique dans une société aujourd'hui numérique colonialitaire. À ce titre, ces contenus maltraitent la colonialité numérique telle qu'elle a été définie dans la deuxième partie de cette recherche autant que la colonialité féministe occidentale. Ils les remettent en cause et questionnent, par la dynamique de génération de savoirs que l'émergence de ces contenus crée, les politiques publiques. Il est alors important d'analyser à la fois ces interrogations politiques et d'examiner si des circuits de transmission de ces savoirs sur l'Internet existent et pour quelles raisons, quelles difficultés cette démarche de diffusion par les TIC rencontre, incluant les risques d'institutionnalisation, et à quelles perspectives elle peut donner lieu. Quelques exemples en Afrique du Sud vont servir de terrain d'observation et vont alimenter la comparaison avec l'expérience ouest-africaine mentionnée *supra*.

Depuis une dizaine d'années, des récits individuels ou collectifs de femmes sont collectés par des organisations de femmes, selon une démarche initiale de revalorisation de mémoire. Les modes de diffusion de ces savoirs sont multiples et leur visibilité sur l'Internet n'en est qu'à ses débuts. Cette ébauche permet néanmoins d'observer que dire en public sa vie quotidienne de femme, intime, ou quelques-uns de ses éléments, en repoussant les limites de ce qui est invisible, enfoui, latent, peut alors proposer une autre grille de lecture épistémique, étape prioritaire et indispensable afin de rompre avec un certain nombre de codes qui régissent la société sud-africaine et plus globalement la société numérique colonialitaire.

1. Diffuser des savoirs non savants pour interroger la colonialité numérique

L'hypothèse de départ va être la même que celle proposée dans la recherche menée en Afrique de l'Ouest : les personnes victimes des discriminations ou en situation de discrimination sont de réels

experts des sujets de ces discriminations. Elles ne sont en revanche pas nécessairement des experts des TIC. Par exemple, une jeune fille excisée vivant en province au Mali dira : « je peux très bien parler de l'excision et du pourquoi de l'abandon de cette pratique, parce que je sais ce que c'est »¹⁸⁰. Car il s'agit bien de savoir : « je sais ». Reconnaître ce savoir et le débattre, le confronter à d'autres, qu'ils soient savants ou non, consiste déjà à sortir de l'ornière de l'hégémonie verticale qui vertèbre la société patriarcale. Faire connaître ce savoir, le diffuser, l'échanger, c'est rompre avec l'évidence que son auteur, homme ou femme, n'ayant pas lui-même les moyens techniques ou technologiques de le faire, se soustrait à l'élaboration d'une épistémologie spécifique. C'est mettre les fins avant les moyens, et pour ce qui intéresse l'objet de cette étude, c'est replacer les TIC, qui ne sont que des outils au service d'un processus de visibilité de ces savoirs enfouis et invisibles, à leur position aujourd'hui centrale dans le processus de création et de diffusion de connaissances et non d'identification épistémique fantasmée par Web 2.0 interposé. Ce savoir, que nous qualifierons de non savant, quand il est diffusé ou démultiplié à travers les TIC, à plus ou moins grande échelle, à plus ou moins court terme, peut permettre de démontrer que les TIC incarnent des filtres épistémiques au service de stratégies colonialitaires autant qu'elles peuvent servir de canaux de transmission et de transformation de connaissance à plus long terme et à plus grande échelle.

La diffusion de ce savoir par les TIC ne correspond pas simplement à une entreprise de reconnaissance en tant que savoir « local » ou « autochtone », comme il est parfois nommé, notamment par quelques institutions internationales¹⁸¹ ou chercheurs (Brunois 2005). Ce savoir n'a pas uniquement une utilité périphérique à un moment donné selon une situation donnée, ce qui en soit est déjà fondamental. Ce qui importe dans sa diffusion est de considérer que c'est justement le caractère périphérique, subalterne et non savant de ce savoir qui en fait sa valeur, qui met son auteur en situation d'acteur et non de victime à qui « on » donne la parole. Ce positionnement renverse la place des auteurs comme des sujets de ces savoirs. Il inverse le sens de là où le savoir devient visible. Il s'agit moins d'envisager de donner la parole à ceux qui sont sans voix que de laisser les sans voix la prendre, là où ils entendent le faire. Ce renversement à lui seul remet en cause l'ensemble des systèmes de division, de classe, de « race », de genre, puisqu'il met la supposée victime en position d'émetteur d'informations ce qui rompt avec l'évidence qu'elle accepte définitivement sa position de victime de division de classe, « race », genre.

En particulier pour ce qui concerne les femmes et comme l'argumente l'historienne Michelle Perrot, par l'oralité et la création de leur « Histoire », les femmes qui se racontent en négligeant l'invisibilité qui leur est socialement et historiquement assignée transforment leur statut d'objet en celui de sujet, y compris de la révolution nationale toujours en marche, et se positionnent alors,

¹⁸⁰ Ce témoignage est issu d'une observation participante lors de la recherche sur l'abandon des MGF par l'utilisation citoyenne des TIC par les jeunes en Afrique de l'Ouest à laquelle nous avons collaboré.

¹⁸¹ Voir notamment le programme *Links* de l'Unesco, <http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=2031&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>, consulté le 15 novembre 2010.

consciemment ou non, en résistance (Duby & Perrot 1990-1991). Car ce n'est pas tant le contenu de leur message qui importe, mais la dynamique que le récit et sa diffusion créent. Il est alors plus facile de comprendre que ce n'est pas le processus méthodologique (de recueil ou de narration) qui fait le savoir mais plutôt son non-cadrage académique.

En somme, la revalorisation des savoirs de femmes ne s'arrête pas aux frontières de l'unique et nécessaire expression culturelle, qui en soi ouvre un rare espace d'expression aux femmes africaines – comme le montre par exemple l'anthologie réalisée en Afrique de l'Ouest et au Sahel (Sutherland-Addy 2007) –, ou de l'indispensable défouloir psychologique. Elle rompt avec beaucoup d'évidences :

- politiques : libérales, occidentales, marxistes, ...
- culturelles : trans-ethnique et non pas multi-ethnique, car elle ne se veut pas une compilation systématisée de témoignages de différentes ethnies,
- méthodologiques : elle ne se revendique d'aucune démarche académique et ouvre plutôt des champs d'expérimentation peu empruntés aux outils occidentaux,
- sociales : elle ne fait pas parler les pauvres par exemple, c'est la pauvreté qui crée le besoin de prise de parole,
- épistémiques : elle crée un champ de savoirs a-ordinaire, à contre-courant, non savant,
- et patriarcales : il n'y a pas de volonté de prise de pouvoir ou de création de rapport de forces ou de division ou de domination, mais plutôt une multiplicité, une mise en commun, horizontale, des expériences personnelles de femmes, prises en tant que telles comme un savoir, transmissible aux femmes comme aux hommes.

L'université d'été du *Center of Study and Investigation for Global Dialogues*, intitulée *Decolonizing Knowledge and Power: Postcolonial Studies, Decolonial Horizons*, qui a eu lieu à Tarragone, en Espagne du 8 au 22 juillet 2010 a posé les termes du débat :

- qui produit et transmet les savoirs et les connaissances ?
- quelles sont les institutions qui soutiennent la production de connaissances et de savoirs hégémoniques et pourquoi les savoirs et connaissances qui n'ont pas de soutien de ces institutions ne sont-ils pas validés comme des savoirs et connaissances institutionnelles ?
- comment penser les relations entre culture et économie politique selon des moyens complexes et non réducteurs ?
- qu'est-ce que la colonialité de l'être et que penser de la décolonisation de l'être ?
- quelle est la cartographie du pouvoir du système mondial moderne/colonial, capitaliste/patriarcal et comment re-conceptualiser les luttes afin de le décoloniser et de le transcender ?

Pourrait s'ajouter à cette série de questions : en quoi les TIC changent-elles les rapports de force épistémiques ? En quoi la diffusion sur l'Internet de savoirs de femmes non connectées transforme-t-elle les fondements de la colonialité numérique ? À partir de ces questions, il s'agit de valoriser des expériences sud-africaines tout autant que d'identifier les biais institutionnels que des approches de diffusion numérique peuvent générer.

2. Les Digital StoryTellings : des pratiques à évaluer à long terme

Aujourd'hui, une poignée de sites Web¹⁸² présentent des rubriques dédiées à des récits de femmes sud-africaines (*StoryTellings*). Ils sont consacrés à des domaines aussi variés que les droits des LGBT, des Sans terre, des séropositifs ou encore aux impacts des TIC sur la société sud-africaine. Ces récits de femmes injectent du vécu, facilement associable au passé (apartheid), voire à du morbide (sida, féminicides), dans du virtuel (Internet). Cette alliance inventée entre le réel et le virtuel offre l'opportunité de démystifier le réel comme le virtuel et se révèle innovante dans un pays où les deux items, réalité et virtualité/modernité, restent soigneusement tenus à distance par une partie de la société qui revendique un retour au traditionalisme.

Par leur publication, ces récits atteignent des publics imprévus et inconnus, comme par exemple les jeunes hommes nord-américains actifs voire les femmes cadres supérieures japonaises ou coréennes. Cette publication peut alors provoquer un effet retour ou pour le moins infléchir une vision du pays ou plus généralement des concepts de victimisation, de paupérisation, de marchandisation, de masculinisme... Aussi ce qui compte est-il davantage les effets du contenu du récit et de sa propre dynamique sur des lecteurs potentiels que l'acte technique de sa diffusion : les deux actions, récit et diffusion, sont dissociées, le récit restant entre les mains de celles qui ne savent pas les TIC, la diffusion sur des canaux adaptés confiée par les récitantes à tous ceux (hommes et femmes) qui savent les TIC. L'appropriation technique des TIC n'est alors plus au centre des préoccupations et ne s'impose plus comme un passage obligé vers une citoyenneté active. Il s'agit davantage d'appropriation épistémique des TIC et de création de réseaux d'auteurs, versus réseaux d'acteurs. Les auteurs demeurent les sujets, n'ayant pas nécessairement accès aux TIC, les acteurs, des transmetteurs de contenus, ayant déjà les accès et capacités techniques requises. Reste à veiller au contrôle sur cette diffusion, les risques d'institutionnalisation ou d'instrumentalisation étant présents.

¹⁸² L'organisation *Women's Net* est particulièrement engagée dans ces processus, <<http://www.womensnet.org.za>> ; d'autres comme *Silence Speaks* ou *Stories for Change* sont plus récents et davantage dédiés aux *Digital StoryTellings* <<http://www.silencespeaks.org/>>, <http://storiesforchange.net/location/south_africa>. Quelques organisations telles que *Engender*, qui travaille sur l'intersectionnalité, ou *TAC*, dont les actions sont totalement orientées vers la prévention et l'éradication du sida, présentent des pages isolées sur leurs sites Web.

En effet, l'entreprise aujourd'hui *corporate*/institutionnelle dite des *Digital StoryTellings* (DST)¹⁸³ et organisée par certaines organisations gouvernementales ou de la société civile assoient avant tout des méthodologies d'enquête participatives et fiables sur les principaux enjeux sociaux comme la prévalence du sida, les violences sexuelles, l'homophobie, les conflits ou le handicap, voire l'analyse genrée desdits enjeux. Certaines, comme le réseau sud-africain *Women's Net* ou le programme femmes de l'*Association for progressive communication*, visent directement la création de contenus sur « les luttes, les victoires, les défis pour les femmes sud-africaines », le renforcement des capacités des femmes et de leurs organisations en matière de TIC en vue de leur mise en réseau, pour plus de « solidarité entre groupes apparemment disparates »¹⁸⁴, et dans un environnement plus « sécurisé et solidaire ».

Pourtant, les *Digital StoryTellings* présentent à ce jour la particularité d'être davantage présentées comme des méthodologies plutôt que des contenus et de viser une application du haut vers le bas, sans réelle concertation avec les narratrices. Les DST sont basées sur une gestion axée sur les résultats, c'est-à-dire ambitionnent des réalisations concrètes, présentées comme des vidéos, des récits oraux à la première personne, face à la caméra, la plupart sur des sites Web ou sur des DVD-Roms. Elles s'adressent d'ailleurs à un public de professionnels « du témoignage », comme les journalistes, et en particulier dans les radios et télévisions, des organismes de formation, des professionnels de la documentation, des bibliothécaires, des médiateurs, des traducteurs, des militants de l'information, autant de partenaires des programmes dans lesquels elles s'inscrivent.

Au niveau opérationnel, elles passent par des formations, principalement axées sur l'apprentissage technique des moyens de publication multimédia (logiciels d'édition vidéo, audio et image fixe) sur l'Internet ou sur supports numériques, ce qui les assimile directement aux stratégies plus généralement déployées par le mouvement « Genre et TIC » qui vise plutôt l'accès et les capacités de TIC que leur politisation. Une sélection basée sur la rédaction d'un script est effectuée, ce qui implique que les candidats soient alphabétisés en anglais, à l'écrit comme à l'oral¹⁸⁵. La formation peut prendre la forme d'ateliers, pendant lesquels des « interviewers » recueillent la parole des populations visées et les retranscrivent¹⁸⁶. Ces formations ou ateliers sont payants et le plus souvent intégrés dans des programmes existants, ayant déjà leur budget. Elles ne font donc pas l'objet de

¹⁸³ Ce terme de *Digital StoryTellings* est passé dans le langage « politique » au point qu'il est de plus en plus utilisé dans les discours politiques officiels et par les journalistes.

¹⁸⁴ D'après un entretien réalisé fin août 2009 avec la directrice de *Women's Net*, basée à Johannesburg, et la responsable de l'aile africaine de APC-WNSP, basée au Cap.

¹⁸⁵ Dans l'exemple d'une des formations organisée conjointement par *Women's Net* et APC WNSP en 2007, cinquante-cinq femmes ont postulé. Seules douze ont été retenues, selon des critères géographiques, d'âge, d'organisation. Elles venaient de dix pays : Afrique du Sud, Zimbabwe, Kenya, Malawi, Gambie, Mali, Ethiopie, Ouganda, Brésil et Canada.

¹⁸⁶ Ces modalités sont mises en œuvre notamment par l'Institut Panos qui considère que « la tâche [des interviewers] consiste à aider les narrateurs à réfléchir aux événements qu'ils relatent et à préciser leurs pensées » (Panos : 1).

recherche de fonds spécifiques, ni de capitalisation propre et ne sont pas considérées comme majeures. Elles servent de formats d'accompagnement, d'appui, à des projets pré-établis.

Le plus souvent, elles sont désignées comme des « méthodologies », appuyées par de nombreux manuels, pour influencer les politiques de développement, ou sanitaires, notamment relatives au sida, ou de sécurité personnelle, des droits humains, en regard de l'extension exponentielle des violences dans le pays. Globalement, ces récits oraux et la façon dont ils sont menés servent de faire-valoir des programmes, de leur bien-fondé, en montrant, par le visuel, par l'image – à forte sémiologie –, qu'ils sont bien axés sur les populations.

Certains fervents promoteurs de ces méthodologies évoquent la concurrence directe que ces récits instaurent vis-à-vis du « voyeurisme » des médias traditionnels et des « stéréotypes » qu'ils véhiculent. D'autres considèrent qu'elles représentent un « outil » d'éducation des communautés locales, de formation des prestataires de services, un moyen d'influencer les décideurs et donc de plaider pour le changement social, d'évaluation de projet et de promotion de l'engagement civique¹⁸⁷.

L'usage qui est fait de ces *Digital StoryTellings* reste peu politique – au sens de l'importance accordée aux récits et à leurs impacts comme formes d'actions politiques de leurs auteurs – en termes d'analyse de genre de la société dans laquelle elles se développent.

3. Priorité politique du récit personnel oral plutôt que de sa diffusion numérique

Au sein des organisations de femmes ou féministes qui n'empruntent pas les *StoryTellings* comme de simples méthodologies du témoignage public et n'assument pas les récits oraux de femmes comme un faire-valoir de leurs actions, deux expériences ont été choisies afin d'illustrer une autre approche des usages des TIC dans la transmission de savoirs non savants de femmes¹⁸⁸. L'organisation *Southern Cape Land Committee* (SCLC) est basée au Cap et intervient dans toute la région du Cap Occidental, au sud du pays. Elle facilite, en dehors de ses domaines d'intervention classiques largement liés aux questions de réforme agraire et de propriété foncière, l'écriture et la publication d'histoires de Sud-Africaines, sous le vocable « *women's stories* » (Palmieri 2002). Ces histoires ne sont pas nécessairement en ligne, car tel n'est pas l'objectif de l'organisation qui privilégie l'émergence de récits, en tant qu'action politique féministe et choisit la publication imprimée pour les diffuser à l'échelle nationale, l'Internet étant jugé peu accessible pour la majorité de la population locale. Les organisatrices donnent la priorité à l'action de narration parce qu'elle « a révélé une dynamique de changement et d'«*empowerment*» à la fois pour les participantes et pour les animatrices elles-mêmes » (*ibid.*). Il semble en effet que les femmes rurales qui se sont racontées aient ainsi au moins gagné le temps et l'espace pour réfléchir à leurs vies et pour partager leurs expériences avec d'autres, par le biais de l'écriture et de la diffusion de leur production, ce qui n'avait

¹⁸⁷ D'après un entretien réalisé fin août 2009 avec une directrice de projet de l'initiative internationale *Silence Speaks*, menée par le *Center for Digital Storytelling*, basé à Berkeley en Californie, États-Unis.

¹⁸⁸ Ces deux expériences ont fait l'objet d'une observation participante.

jusqu'alors pas été réalisé. Par ailleurs, cette opération de narration a recentré les femmes sur le chômage qui les a frappées, et par voie de conséquence, sur des revendications comme le droit à la terre communale dans le but de la cultiver, portées jusqu'au ministère de l'Agriculture, et sur de nouvelles priorités comme celles d'assurer les conditions de subsistance, lutter contre le sida, mettre en avant l'égalité de genre...

À l'hôpital *Chris Hani Baragwanath Hospital* à Soweto, quartier de Johannesburg, l'ONG ACCT (*Aids Counseling Care and Training*), créée en 1992, offre soutiens psychologiques et soins aux séropositifs et aux communautés affectées par le virus du sida. Les patients sont essentiellement des femmes et selon, les organisateurs de ACCT « doivent se réapproprier leur identité [...] et sortir de la domination masculine » (Palmieri 2002). Des séances de soutien psychologique accueillent des femmes pendant une heure, ou plus, et ont vocation à les faire parler de leur maladie, à identifier les responsabilités et à découvrir l'intime, voire le tabou, la sexualité. L'organisation propose d'autres activités parmi lesquelles un atelier de fabrication de nappes et serviettes de table, un autre de production de bols en pâte à papier, et le travail des perles : bracelets, rubans, pin's. Le centre reçoit également une fois par semaine des femmes enceintes, atteintes ou non par le virus, et leur offre un repas. Ces activités, qui semblent renvoyer les femmes à leur rôle traditionnel (de ménagère, de responsables du bien-être du foyer), engendrent une dynamique contraire, les malades se sentant « personnalisées », « existantes », deux états dont il est difficile d'imaginer l'importance dans un pays où les séropositifs ont été ignorés, se sont sentis traités comme des « animaux » par leur gouvernement « révolutionnaire », pendant de nombreuses années¹⁸⁹.

Ces femmes participent à des ateliers d'écriture, où elles couchent sur papier ou racontent leur vie quotidienne, leurs relations sexuelles, évoquent leur grossesse, leurs relations avec leurs nouveaux-nés, dans la perspective que l'enfant qui va grandir ait accès à l'histoire de sa mère et à la sienne. Chaque histoire personnelle est ensuite mise en commun, discutée, archivée et devient alors un bien collectif. Toutes les participantes peuvent consulter ces archives, au rythme où elles le souhaitent. Elles gèrent elles-mêmes la pièce, le lieu, où ces récits sont entreposés. Cette activité prend alors toute sa valeur politique et féministe, remettant en cause l'individuation – au sens existentialiste – des cas, leur non-prise en compte à l'échelle nationale et en valorisant la démarche de visibilité.

Celles qui se racontent sont majoritairement noires, pauvres, vivant dans les townships. Elles ne cherchent pas à réaliser leur autobiographie. Elles ne suivent pas systématiquement une ligne historique partant de leur naissance pour dérouler leur vie pas à pas. Les récits peuvent se révéler beaucoup plus anarchiques au sens où ils peuvent être fragmentés, partiels, décousus. Une femme, séropositive, pourrait ne raconter qu'une expérience de relation sexuelle ponctuelle dans les moindres détails, avec ses moments précis de tension et d'extase. Une autre va se focaliser sur le traumatisme du

¹⁸⁹ Thabo Mbeki, président en exercice de 1999 à 2008, a longtemps nié le lien entre VIH et sida et a refusé la prise en charge de traitements antirétroviraux.

déplacement systématique imposé par l'apartheid qui lui donnait le sentiment de n'habiter nulle part, de ne pas avoir de chez soi : « On étaient déplacés tous les jours. Je ne savais pas où je serai demain avec mes enfants. Mon mari était déjà loin. Alors j'avais toujours un paquet prêt. Maintenant c'est pareil ». Une troisième pourrait encore parler de la misère et de l'épreuve des « toilettes » de la famille, pour le moins publics, puisque extérieurs au foyer, voire en plein air, épisodes totalement privés d'intimité. Une quatrième témoignerait simplement de son envie de transmettre : « Je suis vieille maintenant. Je parle pour que mes enfants se souviennent. J'ai envie qu'ils racontent à leur tour ». Dans leur grande majorité, ces récits ne sont pas structurés et holistiques.

Dans les deux lieux, SCLC ou ACCT, ces séances de paroles de femmes¹⁹⁰ sont organisées en plein air ou en salle, en plus des activités propres des associations, réunissant chaque fois une dizaine de femmes, fidèles ou nouvelles, s'exprimant dans leur langue et parfois partageant l'anglais. La durée de ces séances est variable ainsi que leur fréquence, adaptée à la disponibilité des femmes qui parlent. Ces femmes, de milieu rural ou urbain, expriment parfois une certaine violence, à l'image de leur environnement : « Je viens ici pour exprimer toute ma colère contre le gouvernement, qui nous traite comme des chiens, des animaux. J'ai 26 ans et je veux avoir des enfants. Au moins trois. Je veux guérir. Je viens ici pour être soignée et remercier les compagnies privées qui me permettent d'avoir accès aux médicaments. Je les bénis ! Et que Mbeki et sa bande aillent au diable ! Qu'ils crèvent ! ». Dans chaque cas, des représentantes des organisations, une ou deux, bénévoles ou non, accompagnent la prise de parole, enregistrent quelquefois, traduisent souvent, intensifient le débit parfois, en interrogeant, en poussant la récitante à s'exprimer davantage et plus en profondeur. Les entretiens sont le plus souvent libres, rarement encadrés et individuels, sans questionnaire pré-établi, semi-directifs ou non directifs. Des silences comme des haussements de ton s'entendent, qui jalonnent la séance, comme partie intégrante de l'ouvrage en train de s'écrire. Même si tout n'est pas notifié, retranscrit, les instantanés se multiplient et finalement, façonnent un ensemble cohérent, qui prend forme, s'alimente pour construire un tout, qui prend parfois, à l'initiative des organisations, la forme de publications, collectives ou personnelles, tout média confondu (écrit, audio, vidéo, multimédia).

Le premier livre publié, intitulé *Women's memory*, a été lancé en novembre 1999 et révèle les histoires personnelles de six femmes de différentes communautés de la région du Cap Occidental. En 2002, SCLC a réitéré la démarche en lançant *Nelspoort Ons Lief en Leed*, un deuxième livre écrit par seize femmes dans leur propre langue¹⁹¹, toutes de la même communauté, celle de *Nelspoort*¹⁹².

¹⁹⁰ À ce jour, il n'existe pas d'étude précise sur l'émergence récente de ce phénomène de valorisation de mémoires de femmes sud-africaines. Les qualifications ici relatées sont extraites d'entretiens réalisés avec des associations de femmes locales qui travaillent principalement sur les questions de genre ou luttent sur le terrain pour les droits des femmes.

¹⁹¹ Il existe en Afrique du Sud treize langues officielles et onze ethnies (Blancs (qui utilisent l'anglais et l'afrikans pour s'exprimer), *Bochimans*, *Hottentots*, *Ndebele*, *Sothos*, *Swazis*, *Tsongas*, *Tswanas*, *Vendas*, *Xhosa* et *Zoulous*). Source : *Languages of South Africa*, Ethnologue, <http://www.ethnologue.com/show_country.asp?name=za>, consulté le 11 mai 2010.

D'autres ouvrages ont été publiés qui informent des différents supports de recueil des histoires personnelles (Gasa 2007) : photographiques, écrites (thématique ou chronologique ou selon l'appartenance politique du témoin ou encore géographique – le pays est grand et les cultures régionales différentes), audiovisuelles ou numériques. Ensuite, un *Women's Space*, regroupant un grand nombre d'ouvrages de recueil de mémoires, sous tous les formats, incluant l'Internet, a été inauguré au Cap le 27 novembre 2008. Les livres sont disponibles dans les écoles et les bibliothèques nationales, et le modèle de narration/diffusion est reproduit dans d'autres langues dans tout le pays.

Ces livres peuvent facilement être numérisés et diffusés sur l'Internet par l'intermédiaire de techniciens informatiques au fait des nouvelles performances technologiques et commerciales en la matière et localisés un peu partout dans le monde. De la même manière, ils peuvent inspirer des commentaires et encourager des volontés de réplique sous forme de blog, de réseau social numérique ou de forum électronique. Reste à identifier quelles sont les organisations ou personnes relais qui pourraient s'engager dans une telle démarche selon une échéance qui n'est pas fixée. D'ores et déjà des blogs voient le jour et font référence à ces ouvrages et aux processus de leur création¹⁹³. Ces ébauches ouvrent des pistes virtuelles qui demandent désormais à être suivies de près et analysées. Par ailleurs, les impacts sur les populations, locales, régionales ou internationales, le nombre et la typologie des personnes qui reçoivent ces histoires demeurent peu étudiés et demanderaient également enquête de lectorat et d'auditorat.

4.Des stratégies d'appropriation collective de la connaissance

Pris sous cet angle plutôt participatif, les récits oraux, contrairement aux méthodologies décrites à propos des *Digital StoryTellings*, recouvrent davantage des stratégies qui visent à laisser la parole à ceux, en l'occurrence celles, dont le rôle social tenterait à les soustraire de cette prise de parole. Stratégies qui ont alors pour résultat direct d'inverser les relations de pouvoir mais aussi de faire émerger des épistémologies de la santé ou de la sécurité par exemple, débarrassées de leurs préjugés moraux traditionnels, mais aussi de classe, de « race » et de sexe. En mettant les narratrices au cœur du processus d'élaboration de pensée, les organisatrices des sessions de prises de parole placent les récits oraux au centre de la transformation des rapports entre dominés et dominants, objets et sujets. Elles estiment que ces récits peuvent désuniversaliser les concepts. Ces récits introduisent une nouvelle logique d'expertise, qui repose moins sur la connaissance académique ou institutionnelle, là où se sacralise le savant, que sur le vécu de la vie quotidienne, ce qui est socialement et culturellement considéré non savant. Les femmes ciblées par ces sessions, confrontées mais surtout

¹⁹² Depuis 1924, *Nelspoort* était conçue comme un hôpital et géré par le département de santé du gouvernement. Elle a obtenu son statut de ville en 1999. Elle est située dans le Karoo, entre le Beaufort occidental et la région des Trois sœurs (Schuster 2001 : 1-25).

¹⁹³ Voir notamment *The Monthlies' Blog*, <<http://monthliesblog.wordpress.com/>>, consulté le 17 novembre 2010.

actrices de la survie quotidienne, deviennent alors de réelles expertes du développement, de la crise économique mondiale, du politique.

Par ailleurs, en ouvrant une brèche dans l'expression publique, ces Sud-Africaines qui se racontent interrogent l'exercice moderne du pouvoir qui se veut (abstraitemment) universaliste et (réellement) vertical. Elles mettent en péril le fief masculin assumé par l'équipe gouvernementale. Elles créent un savoir non initié par le haut, en résistance à un mouvement de libération, aujourd'hui dirigé par des élites noires (Waylen 2004), qui revendiquent davantage un savoir de dominants (Stengers 2002), un savoir qui se veut reconnu et valorisé à l'échelle internationale. En cela, ces stratégies de libération de la parole des femmes s'apparentent davantage à une approche libertaire, non-proprétaire. Elles proposent l'exercice d'une démocratie qui valorise de fait la libre expression et l'égalité des expressions, comme deux composantes vertébrantes d'une société à créer. Une pratique que l'on pourrait qualifier de *morale de l'invisible* de la construction démocratique. En éliminant des angles morts, des zones d'ombre, cette démarche ouvre des espaces embués, crée le doute, à l'inverse d'une démarche dans un cadre établi. L'invisibilité dévolue aux auteures de ces récits peut alors faire voler en éclats les encadrements, les cloisons, parois et frontières, socialement construits. Elle peut expurger le contrôle (qui barricade, légifère), et donc le pouvoir (qui se sert du contrôle pour se maintenir).

Ne serait-ce que relativement à l'exemple des récits de viols, la mise en scène des intimes, des interdits sociaux, des tabous, interroge la légitimité d'un masculinisme et d'une appropriation politique du corps des femmes revendiqués au plus haut niveau à l'échelle nationale. On peut alors parler d'*intime révélateur*. En effet, cet intime invente de nouveaux modes de communication qui définissent les bases d'un changement social, puisque mettant en œuvre des codes jusqu'alors inconnus socialement. Il déroge aux lois sociale et culturelle et transgresse la frontière implicite entre sphère privée et sphère publique. Ces stratégies s'opposent ainsi aux institutionnalisations conjointes de la communication et du genre. À ce titre, elles enraillent la mondialisation/concurrence encouragée par les rhétoriques politiciennes notamment par Internet interposé.

Plus généralement, elles contredisent l'immédiateté et l'abondance des systèmes dits collaboratifs techniquement permis par l'Internet. De fait, en n'étant pas connectées, les femmes auteures de ces récits s'abstraient de l'autoroute universaliste abstrait et rentable (aux niveaux financier, social, politique, économique, sécuritaire...) de la société numérique colonialitaire. La constance de ces récits et leur archivage fait alors alternative épistémique, tant pour la lenteur du rythme qui leur est octroyé que pour leur objet, le plus souvent ancré dans l'intime, le vécu, le non superficiel, le non éphémère, la non *chimère* et la non force.

Ensuite, le dispositif de recueil n'a pas vocation à porter assistance, à victimiser la personne qui parle ou écrit, ou à la renvoyer à sa seule introspection. Non seulement il favorise l'expression collective mais surtout il contribue à l'élaboration d'un possible futur commun. En soi, il esquisse

des stratégies de démocratie directe, permettant au témoin d'exprimer un point de vue sur l'environnement dans lequel elle vit, voire de l'analyser.

Par ailleurs, l'environnement économique et social joue ici un rôle prépondérant. Le chômage, extrêmement important, et la maladie, le sida, particulièrement prévalent, créent un contexte de désœuvrement, en ville ou en milieu rural. Ce contexte est particulièrement propice à une disponibilité, quasi constante. Cette disponibilité a pour conséquence directe de distordre le temps, celui-ci étant plus à perdre qu'à gagner. Ce système implique que les chômeuses ou les malades s'arrêtent là où elles se trouvent, au moment où elles s'y trouvent, sans vraiment savoir pourquoi. La notion de rendez-vous est ici peu présente. La convocation encore moins. Si bien que ce sont plus souvent les lieux ou le temps qui créent l'occasion du récit et non une opération concertée de collecte mémorielle. Ce système vient également en totale contradiction avec l'hypermodernité qui réclame accélération, surenchère et excès temporels et spatiaux.

De manière générale, l'histoire parlée ou écrite d'une femme crée sa carte d'identité, qui permet de l'identifier, selon de multiples critères, générationnels, linguistiques, ethniques, culturels, parfois religieux, géographiques, mais aussi emblématiques, parmi son entourage. En Afrique du Sud en particulier, ce n'est pas tant l'appartenance de sexe qui fait identité, particularité ou communauté, mais la combinaison de cette appartenance sexuelle biologique avec de nombreux facteurs comme l'appartenance de classe, de « race », de culture, d'ethnie, de genre... Chaque identité qui se dit, va ainsi à l'inverse de toute démarche allant à la recherche d'un identitarisme, d'un particularisme, d'un traditionalisme, ce vers quoi tend Jacob Zuma. Aussi, comme le constate Tobie Nathan, ethnopsychiatre français, cette identité particulière fabrique à elle-seule un savoir par son unicité, son acte de propriété (Nathan 1998-1999) – la femme qui se raconte a un savoir qui lui appartient – sa non-conformité intrinsèque, mais aussi par sa potentielle transmission et donc son pouvoir de donner à penser, de se croiser avec d'autres, semblables ou totalement différentes. À partir de cette identité, se développe une représentation du sujet, par lui-même ou par un autre, qui fait empreinte. Cette représentation, qui est fortement culturalisée ou subjectivée, comme l'indique la psychologue française Vinciane Despret, à son tour crée un savoir, puisqu'elle peut alors s'exprimer, être retransmise et redonner à penser. L'ensemble de ces représentations ainsi générées peut créer les bases d'une connaissance qui se partage, se discute, se multiplie, se nomadise, voyage (Despret 1999 : 194). Aussi la connaissance personnelle crée-t-elle un savoir collectif et non l'inverse. On peut alors parler d'*identité collective*.

À ce titre, cette démarche de collecte de récits de femmes sud-africaines s'oppose à la logique qui mobilise les sociologues de l'innovation par l'appropriation des usages des TIC qui ont tendance à stigmatiser en un lieu/moyen, les réseaux sociaux électroniques notamment, la puissance créative des individus. Par exemple, l'opportunité couramment associée à l'usage de Facebook, LinkedIn, MySpace... de partager des photos, souvenirs, idées, avec ce qu'il est convenu de nommer des « amis », se mesure dans le virtuel et le plus souvent à la quantité desdits amis. Elle peut créer

dynamique, de réseau, parfois de contenus, mais c'est en respectant les codes qui régissent ces outils, à savoir l'immédiateté, la surenchère, l'excès, au détriment de la subjectivisation des auteurs. Contrairement au *StoryTelling* (non numérique), elle ne crée pas à proprement parler de la connaissance et tel n'est pas son objectif. D'ailleurs, les études sur ces usages en attestent : les profils sur les réseaux sociaux numériques ou les blogs révèlent des initiatives très individuelles, qui, mises côte à côte, peuvent éventuellement créer collectif. Il n'est pas vraiment possible d'attester d'un objectif de transfert de connaissances à échelle collective puisque le principe-même du profil, nécessaire pour s'identifier sur les réseaux sociaux, repose sur l'individualité. De plus, les contenus créés sur ces outils n'appartiennent pas à leurs auteurs mais, comme déjà vu, à des entreprises privées, pour leur très grande majorité, nord-américaines. Il serait alors intéressant de mesurer quantitativement et qualitativement s'il y a du savoir collectif créé par le biais des usages des réseaux sociaux numériques afin de mieux anticiper la projection fidèle de ces récits oraux de femmes sur l'Internet.

5. Une économie du savoir en opposition à une épistémologie dominante

Dans ce souci d'alimenter une identité collective et loin de vouloir compléter les pièces d'un puzzle d'une mémoire nationale, comme celle de la Shoah ou des rescapés du génocide du Rwanda, ces stratégies de prise de parole de femmes ont vocation à construire une *économie de la transmission*¹⁹⁴. Elles créent leurs monnaies d'échange spécifiques – une langue, les histoires elles-mêmes – et leurs capitaux propres – ces savoirs – et donc leurs propres modes de répartition des richesses. Elles mettent en commun une mémoire collective féminine, qui plus est noire africaine, en opposition à la « blanche mâle occidentale », esquissée par le philosophe Gilles Deleuze (1972 : 133) et plus récemment renforcée par la société numérique colonialitaire.

Cette innovation se révèle d'autant plus forte dans ce pays où les femmes gèrent au quotidien et dans l'immédiateté un socle de survie qui soutient fortement le fonctionnement de l'État. Aussi en se racontant, en prenant la parole, des Sud-Africaines dérogent à des lois qui leur ont été ou leur sont socialement imposées et investissent une démarche spécifique de transmission de mémoire. Celle-ci s'apparente davantage à une attitude d'appropriation/capitalisation d'une réalité, d'une situation prise sur le vif, de la vie réelle, en opposition à la vie institutionnelle, rationnelle, dispensée par la rhétorique étatique. Cette appropriation du *réel* passe ainsi par des modes, non théorisés qui forment eux aussi un savoir. Issue de la gestion quotidienne de surcroît dans un contexte d'urgence, elle fait expertise et ouvre un champ de connaissance. Faire connaître ce champ de connaissance, c'est rompre avec les évidences d'une connaissance « par le haut ». En outre, les savoirs créés par cette appropriation sortent d'une typologie classique qui consiste à faire des observations et représentations puis des analyses des comportements et environnements sociaux, des données scientifiques, valant savoir. Aussi l'appropriation du *réel* demande à être confrontée à la théorisation

¹⁹⁴ ... à opposer aux théories de l'« économie du savoir », d'orientation néolibérale.

de l'appropriation du *virtuel*, comme nouvelle et désormais incontournable source de connaissance, telle que les organisations en charge des politiques de TIC le soutiennent.

Cette approche va également à contresens d'un savoir mondialisé, qui a tendance à vouloir uniformiser la pensée. Elle s'accroche à chacune des identités personnelles, fortement empreintes de culture et de socialisation locale (langue, urbain/rural, riche/pauvre...). Tobie Nathan écrit :

« [...] ces savoirs sans représentants savants, sans congrès, sans revues internationales, sans académies ni institutions [...] viennent questionner une certaine pensée occidentale à visée universalisante, en ouvrant une brèche dans une unité trompeuse et en offrant d'autres visions du monde » (Nathan 2005 : 9).

En se calquant implicitement sur les fondements des ethnosciences, la démarche de recueil de récits de ces femmes va plus loin en distordant une unité superficielle, créée par la période postapartheid et les luttes qui l'ont précédée, puis surtout la période contemporaine très emprunte d'hypermodernité. Elle met en effet davantage l'accent sur les singularités, et en particulier les singularités de genre, plutôt que sur les ressemblances, entendues comme nécessaires à la fabrication et à la pérennité (y compris économique) de l'unité nationale. Elle ne cherche pas à adapter le savoir dominant à ses modes d'expression, mais travaille plutôt à créer ses propres valeurs.

Comme le politologue Jean-François Bayart qui invite à « penser notre temps dans son incomplétude et dans sa fragilité » (Bayart 2004 : 228), elle propose une autre lecture de la mondialisation. Par exemple, il ne s'agit pas de réécrire la lutte contre l'apartheid au travers d'un regard de femmes, mais plutôt de créer un regard de femmes ayant vécu l'apartheid, et ayant donc accumulé un savoir spécifique sur une société en transition. De la même manière, il n'est pas question de relever les témoignages passifs des principales victimes de la crise économique mondiale, mais bien d'interroger celles qui sont les principales actrices de son dépassement, mettant chaque jour en œuvre des solutions économiques, au sens étymologique de *oikos nomos*, « administration d'un foyer », aux situations de pénurie sanitaire et alimentaire, de catastrophe, de conflits, de dégradations écologique, financière...

Au titre de cette incomplétude volontaire et incontournable, cette démarche de collecte de récits oraux de femmes s'oppose à cette forme de monolithisme globalement toléré d'une épistémologie hier importée d'Occident et aujourd'hui couplée à grande vitesse avec des influences idéologiques de l'Extrême et du Moyen-Orient, notamment à travers les TIC. En misant sur la diversité et la multiplicité, en démystifiant les notions d'union, de cohésion, voire de solidarité, ou encore de consultation démocratique et de participation politique, elle oppose un front implicite à la violence épistémique véhiculée par la société numérique colonialitaire.

Enfin, en modifiant les codes de la facilitation de l'expression publique – les personnes qui servent d'intermédiaires sont peu intrusives et acceptent de croiser leurs propres savoirs avec celles des récitantes, ce qui crée en soit un nouveau savoir –, ces stratégies ne se contentent pas de créer l'outillage nécessaire à cette expression. Elles politisent systématiquement l'ensemble des contextes

où elles s'appliquent. En cela, elles ouvrent des perspectives en matière de facilitation par les TIC. L'Internet peut alors en particulier servir de moyens de création d'un espace/champ de connaissances et de réflexion sur ces savoirs et sur les contextes de leur élaboration, ce qui peut enrichir une épistémologie féministe.

Même si ces expériences de récits de femmes restent minoritaires elles préfigurent une démarche innovante et alternative au sein d'un féminisme sud-africain en transition. De plus en plus d'organisations de femmes y recourent afin de refléter leur parti pris politique de remettre le réel et le quotidien à l'avant-scène des mouvements et des débats qui les traversent dans la perspective de dépasser un féminisme institutionnalisé.

Plusieurs indicateurs peuvent ici être retenus afin de mesurer les effets politiques des potentiels usages de l'Internet par les organisations de femmes ou féministes sur les dominations masculine et colonialitaire :

- la nécessaire subjectivisation des auteures de savoirs dominés,
- la valorisation de leur caractéristique subalterne et non savante,
- les risques d'institutionnalisation des démarches de récits oraux digitaux,
- la priorisation politique de l'expression plutôt que de la diffusion,
- la primauté du contenu sur la technologie,
- la mise en avant des objectifs de transformation sociale en lieu et place de l'appropriation des moyens techniques,
- la vision stratégique de la connaissance plutôt que méthodologique,
- le parti pris de désuniversalisation des pensées, de l'exhumation de l'intime comme facteur de transgression,
- la création d'une économie épistémique spécifique,
- l'incomplétude assumée de l'effet cumulé des savoirs,
- la politisation de la facilitation des expressions.

Tous ces indicateurs forment autant d'outils de mesure afin d'analyser les pratiques Internet des organisations de femmes ou féministes sur les terrains sénégalais et sud-africain. Ils vont permettre dans le dernier chapitre de relativiser une représentation plutôt retranchée des usages de l'Internet par les organisations de femmes ou féministes comparativement à leur engagement sur le terrain et de révéler une potentielle approche innovante de la communication par ces organisations à l'heure de la société numérique colonialitaire.

Chapitre 7. Vers une informalité des stratégies de communication

Les rapports de domination colonialitaire et masculine se manifestent au quotidien selon de multiples registres et de différentes manières. La colonialité numérique, telle qu'elle a été précédemment définie, renforce les inégalités de genre existantes autant qu'elle consolide les expressions catharsistiques des identités sexuelles : la mondialisation et l'accélération des relations de pouvoir, la surenchère, l'excès qu'impose l'hypermodernité aiguisent des options masculinistes et paternalistes assumées des dirigeants des États sud-africains et sénégalais. Parallèlement la masculinisation du pouvoir, le paternalisme, le traditionalisme, amplifient l'appropriation du corps des femmes comme objet de négociation mondialisé, ce qui accentue les effets de cette colonialité. À ce titre, cette dernière implique des choix d'action, explicites ou implicites, pour les organisations de femmes ou féministes en Afrique du Sud et au Sénégal. Leur résistance à ce contexte colonialitaire plutôt hostile revêtent alors des expressions également multiples et diversifiées.

Malgré une prise de conscience relative et différenciée des deux modes de domination (masculine et colonialitaire) de la part des diverses organisations de femmes ou féministes et malgré les mobilisations générées, les actions dans la sphère numérique se situent en porte-à-faux. Les stratégies de communication, quand elles existent, et les autres pratiques liées à l'information sont parfois en contradiction avec les objectifs desdites organisations. De fait, dans leur très grande majorité, les organisations étudiées ne placent pas explicitement la communication/information (mondialisée et numérique) comme axe d'action politique prioritaire. Ceci constitue en soi un indicateur sur le type de lien qui est établi entre effets de la domination masculine, objet principal de mobilisation de ces organisations, et domination colonialitaire. Autrement dit, non seulement le lien entre les usages de l'Internet par exemple et les stratégies de communication des organisations n'est le plus souvent pas formel, mais de plus ces usages ne sont pas considérés comme prioritaires du point de vue de l'action politique des organisations.

Pourtant les nouvelles modalités de communication connaissent de fait des ancrages dans la mondialisation, incarnées dans la colonialité numérique (développement du Web, des réseaux sociaux et de la téléphonie numériques...). Aussi a-t-il pu être observé que la société numérique colonialitaire oriente les schémas de communication selon des épistèmes le plus souvent importés d'Occident. La majorité des organisations interrogées connaissent peu ces enjeux et associent systématiquement le Web aux TIC et à l'Internet, en faisant abstraction de tous les autres outils disponibles, et considère le Web comme un outil informatique à vocation marketing auprès des bailleurs. Il représente peu un lieu d'échanges d'informations. Ainsi, ce qui pourrait être qualifié de retrait informationnel numérique des organisations de femmes ou féministes dans les deux pays de cette enquête dévoilerait un repli politique vers le niveau national et la gestion immédiate de l'urgence.

Il pourrait également révéler explicitement ou implicitement une autre approche de la théorie de la communication. Aussi ces écarts entre stratégies politiques et stratégies de communication restent-

ils à mesurer et la source de ces écarts comme les actions mises en œuvre pour les réduire demandent-elles à être identifiées. Par ailleurs, les tentatives de transposition des actions politiques dans le réel vers le virtuel ou au contraire les pistes de créativité en la matière requièrent une analyse spécifique.

Ce chapitre va permettre d'analyser en quoi la société numérique colonialitaire peut influencer voire inhiber les modes d'action publique desdites organisations. À travers les usages des TIC, et en particulier de l'Internet, les organisations de femmes ou féministes augmentent-elles ou réduisent-elles leur capacité de mobilisation, leur impact sur les politiques publiques, sur le corpus législatif, sur les inégalités de genre, sur ces rapports de domination ? Leurs représentations de la « société de l'information » et de l'Internet modifient-elles concomitamment leur appréhension de l'action politique et de l'action de communication ? Ces représentations diffèrent-elles d'un pays à l'autre ? D'un type d'organisation à un autre ? Comment se croisent ces représentations et usages et quelles transformations politiques apporte ce croisement s'il a lieu ? L'Internet représente-t-il un outil de plus dans l'appareillage politique des organisations ou crée-t-il les moyens d'une nouvelle épistémologie féministe, en renversant les logiques de qualification des savoirs ?

Afin de répondre à ces questions, il a été souhaité d'accorder une grande importance aux entretiens de terrain ainsi qu'aux observations participantes dans les deux pays de la recherche. Les usages et représentations de l'Internet seront notamment analysés à travers les similitudes et singularités repérées dans les réponses aux questions posées lors des entretiens sur le rôle de la communication et de l'information, la « société de l'information », l'origine, l'ambition et les choix des outils Internet, les perceptions, les pratiques techniques et éditoriales que les organisations ont, les obstacles rencontrés dans leur mise en œuvre et la mutualisation des solutions abordées, l'approche des cibles ou audience qu'ils impliquent, leur budgétisation.

En effet, les entretiens remplissent ici des fonctions autant informatives que représentatives au moins en milieu urbain et dans différents champs d'intervention (violences, législation, intersectionnalité, formation et théorisation du genre, TIC...). À ce titre ils apportent un éclairage sur l'observation menée et sur l'analyse développée quant aux effets politiques des usages de l'Internet dans les deux pays. En particulier, ils caractérisent tant les usages pratiques que les représentations qui en sont issues, sans compter qu'ils renseignent sur les éléments invisibles, ce qui n'est pas vu, conscient, analysé, le tout dans une démarche comparative.

Entretiens à l'appui, il va s'agir de mieux caractériser les modes d'action dans le réel et dans le virtuel, mieux définir la tension entre institutionnalisation et radicalité au sein de laquelle ces organisations évoluent. Une attention soutenue va être portée à l'analyse du lien étroit qui régit leurs actions sur les terrains réel et virtuel. Car dissocier actions dans le réel et actions dans le virtuel reviendrait à rester tributaire de l'ambiguïté de la société numérique colonialitaire. Les divisions de genre, de classe, de « race » et la colonialité du pouvoir qui les structure viennent en effet se plaquer sur une nouvelle division, implicite, non visible, mais désormais permanente, entre le réel et le

virtuel. Alimenter cette division contribue à sa construction. Au contraire, observer comment les organisations de l'échantillon révisent leurs priorités, de survie comme de luttes, modulent leurs actions depuis l'assentiment simple, en passant par la précipitation, le contournement ou encore la créativité politique, y compris par les TIC, représente autant d'options à approfondir.

I. L'information et la communication non prioritaires

À propos de leurs modalités de communication ou d'appropriation des TIC ou de prise en compte des enjeux de la « société de l'information », les entretiens de terrain ont pu révéler que les organisations de femmes ou féministes des deux pays s'abstraient ou au contraire s'immergent dans l'action politique, alors qu'hors de la « société de l'information » la question ne se pose pas en termes d'abstraction/immersion mais plutôt en termes de réaction/visibilité. Leurs terrains de mobilisation, qu'ils s'inscrivent dans une démarche institutionnelle, associative/informelle ou à vocation révolutionnaire explicite ou au moins de changement social, constituent l'action politique. Les revendications pour plus de droits ou pour l'amélioration de la condition féminine, ou encore pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ou pour l'abolition du patriarcat alimentent des relations de rapports de force et de pouvoir, plus ou moins explicites, qui interrogent les politiques publiques. Ce constat ne vaut pas nécessairement pour ce qui concerne leurs actions de communication ou leurs usages des TIC. De fait, la majorité des organisations de femmes ou féministes interrogées dans les deux pays se représentent globalement l'information et la communication comme des objets moins prioritaires que leurs luttes principales : les violences, l'accès aux ressources, la santé... Cette distanciation révèle en première observation une relation privilégiée à la conquête de droits ou de lois plutôt qu'au respect de libertés. Les obstacles rencontrés par lesdites organisations en termes d'information, notamment pour la mobilisation, sont nombreux et diversifiés. Ils demandent aux organisations de développer des stratégies de contournement aussi multiples que les obstacles sont variés. Pourtant l'idée d'un support Internet dédié aux femmes rassemble la majorité des enthousiasmes même si elle prête à discussion. Dans l'ensemble, les enjeux de la « société de l'information » sont peu ou mal cernés. Le terme « enjeux » lui-même fait débat. Entre opportunité de changement social et risques générés par cette société, les avis se font timides ou divergent.

1. Communication : la relation à une loi plutôt qu'à une expression de liberté

En Afrique du Sud, les libertés d'expression et de circulation sont vues par les personnes interrogées comme non prioritaires par rapport à des libertés jugées plus essentielles comme l'accès à la terre, à l'eau, au travail... Même si les personnes interrogées font quasi systématiquement le lien entre la place de ces libertés et les droits des femmes, la majorité parle de droits « en surface ». Car même si ces droits sont énoncés sous forme de lois dans la constitution, ils sont peu appliqués. Beaucoup de personnes insistent sur le fait que les individus qui sont entendus sont ceux qui ont le pouvoir. Par exemple, Synnø Skorge, coordinatrice d'une organisation contre les violences

sexuelles, relie directement la question des libertés d'expression et de circulation aux droits humains, qu'elle dit difficiles à définir en Afrique du Sud, et celle du pouvoir : « qui a le pouvoir de donner des droits ? ». Elle fait également le lien avec les notions d'égalité. De fait, la notion de liberté est plus ou moins explicitement liée à la question de contrôle. Rowayda Halim, militante féministe et membre du parti socialiste *Azania*, avance que même si le droit est acquis il est difficile de « critiquer ». Elle évoque un certain « inconfort », possiblement hérité de la période de lutte contre l'apartheid où « les gens se sentaient en insécurité ».

Le droit à l'expression est implicitement lié au droit positif, à la législation. Il ne semble plus y avoir à ce niveau de différenciation entre droit et loi. Autrement dit, l'expression dépend des lois. Elle ne fait pas partie des libertés inaliénables ou des biens communs, comme l'eau, la terre, l'air... Bernedette Muthien, directrice de *Engender*, et Sally-Jean Shackleton, directrice de *Women's Net*, créent d'ailleurs une échelle dans les droits, reléguant ceux à l'expression au second plan, par rapport aux droits civiques des marginalisés, pauvres, noirs, lesbiennes...

Dans le prolongement de cette observation sud-africaine, la très grande majorité des personnes interrogées au Sénégal s'accordent pour dire qu'il n'y pas de problèmes de liberté d'expression dans le pays depuis les années 1990. Certaines pensent au contraire qu'il y en aurait trop, d'autres c'est bien inscrit dans la loi. Selon Fatou Ndiaye Turpin, coordinatrice du réseau *Siggil Jigéen*, « c'est un droit qui est reconnu et universel et les gens l'exercent ». Le Sénégal ferait figure d'exception par rapport aux pays voisins. Il représente ainsi selon Madjiguène Cissé, présidente d'un réseau de femmes sur le développement durable, « le paradoxe sénégalais ». Globalement, les personnes interrogées assument leurs besoins d'intermédiaires pour s'exprimer, ici uniquement endossés pas les professionnels des médias. Leur professionnalisme peut être remis en cause, les risques de déformation de l'information évoqués, mais l'appréciation du pouvoir qui leur est ainsi conféré absent. Qu'il soit économique ou politique, ce pouvoir n'est pas qualifié. Les priorités et objectifs des propriétaires des médias privés le sont encore moins, ni en termes de contenus ni en termes financiers ou de monopole.

Personne ne parle de l'influence de la religion sur les médias, pourtant existante sur le territoire¹⁹⁵, alors qu'à propos des droits des femmes par exemple ou de la situation globale du pays, l'aspect religieux est toujours présenté comme incontournable ou transversal à la société sénégalaise.

La majorité des personnes interrogées ne fait pas le lien entre les libertés d'expression et les libertés individuelles, dont les droits d'exprimer son désaccord avec les politiques nationales. L'information et la démocratie politique sont déconnectées. Paradoxalement, certaines personnes évoquent des entorses aux lois de la part du pouvoir en place, telles que le saccage d'organes de presse, leur impunité, l'emprisonnement de journalistes ayant été considérés par le gouvernement

¹⁹⁵ Bacary Domingo Mané, journaliste à Sud quotidien, considère que la religion n'étant pas dissociable du politique au Sénégal, « le temps est venu de libérer les médias de l'emprise des religieux ». Source : *Women Living Under Muslim Laws*, <<http://www.wluml.org/fr/node/3538>>, consulté le 3 mars 2010.

comme trop critiques à son égard. Elles précisent que la liberté d'expression s'arrête dès qu'elle touche le « politique » ou le « pouvoir », mais selon un registre détaché, comme si cette frontière ne valait pas pour elles-mêmes et leurs organisations. Seule Myriam cite son groupe de rap *Alif* en exemple, expliquant qu'il ne rencontre pas de problèmes pour se produire parce qu'il « n'a pas pris une orientation carrément politique ». Dans un autre registre, non qualifié comme politique, Fatou Bintou Thioune, témoigne de la difficulté d'obtenir l'autorisation de manifester, les autorités prétextant des risques sécuritaires, liés à la crainte de « débordements ».

La majorité des personnes interrogées ne parlent pas d'information ou de communication. Il n'y aurait donc pas de lien explicite entre liberté d'expression, liberté de circulation et droits à l'information, droit à communiquer. Dans les deux pays, penser et diffuser son information forment une espèce de trou noir partagé de l'activisme politique des organisations de femmes ou féministes. Les singularités observées entre Afrique du Sud et Sénégal s'installent dans le domaine du rapport au politique et aux journalistes. Les Sud-Africains situent le droit à l'information au niveau constitutionnel, donc en relation avec l'État, alors que les Sénégalais confient ce droit à des intermédiaires, les journalistes, pour leur grande majorité du secteur privé. Ce sont alors ces intermédiaires, et non eux-mêmes, qui seraient directement concernés par la législation nationale et par le pouvoir que cela confère.

L'information ne semble ni être considérée comme un droit ni comme un outil stratégique d'action qu'elles soit sociale ou politique. La majorité des organisations de femmes ou féministes interrogées ne s'en sentent pas propriétaires. Elles vivent leur dépendance envers les médias traditionnels ou envers les autorités avec une assez bonne tolérance et la considèrent comme suffisamment efficace. Cette dépendance n'est pas remise en cause comme si elle ne nuisait pas à la propre efficacité des actions menées par les organisations, qui se mobilisent pourtant, à des degrés divers, pour toujours plus d'indépendance des femmes à tous les niveaux et tous les jours. Une contradiction non pensée est ici constatée.

L'information serait conçue du haut vers le bas, sans plus de questionnement. La production d'informations par des femmes, y compris les « bénéficiaires » des actions des organisations, n'est implicitement pas à l'ordre du jour, comme si les organisations n'avaient pas d'informations à diffuser autres que celles qu'elles jugent « indispensables » pour être « visibles », ou comme si ce qu'elles ont à diffuser n'est pas à regrouper sous le terme information. La communication, à un deuxième niveau de réflexion, peut éventuellement venir en soutien des activités principales de l'organisation, voire représenter une obligation à rendre des comptes, mais en aucun cas susciter une priorité politique.

Ensuite, très peu de personnes n'évoquent les impacts différenciés des libertés d'expression et de circulation sur les hommes et les femmes ainsi que les inégalités de droits. Le discours est abstraitement universaliste et aveugle au genre, comme si à tous les niveaux, personnel, familial,

communautaire, national, il n'existait pas dans les deux pays de différence entre les hommes et les femmes dans la prise de parole ou dans l'habileté à se déplacer.

2.Des obstacles minorés comparativement au contexte social et culturel

Au Sénégal comme en Afrique du Sud, de façon ostentatoire, les relations sociales et culturelles locales prennent le pas sur la pertinence de la circulation de l'information, quelle qu'elle soit. Les obstacles sont nombreux, financiers, économiques, sociaux, humains, militants. Ils délient mobilisation et information, force des actions des organisations et impuissance quotidienne. Ils embrigadent les organisations de femmes ou féministes dans une impuissance, alimentée par leurs soins et par les mouvements censés apporter un souffle « révolutionnaire » dans la société numérique colonialitaire (le mouvement du libre, le mouvement pour l'appropriation citoyenne des TIC...). Le possible changement dans le domaine reste contingent, conditionné par la résolution préliminaire de tous les autres problèmes : écarts de richesse, analphabétisme, violences... Un stade transitoire entre un impossible et un possible semble totalement incongru.

Les premiers obstacles rencontrés dans l'organisation d'actions en direction des femmes en Afrique du Sud et au Sénégal convergent très globalement autour de la faiblesse des moyens, financiers mais surtout en temps, « parce qu'elles [les femmes] font tout » (Fatimata Seye Sylla, experte en TIC). Bernedette Muthien ajoute qu'en Afrique du Sud, « une femme sur trois étant survivante de viol, une [femme] seulement a du temps ». Elle entend ainsi signifier que peu de femmes peuvent consacrer du temps aux questions de communication. La majorité se dédie concrètement et quotidiennement soit au soutien aux victimes des violences sexuelles soit à leur propre reconstruction en tant que victime : le crime détruit, à tous les niveaux et ses incidences sont exponentielles et circulaires, un crime entraînant parfois un soutien qui remet alors en scène le traumatisme à chaque fois qu'un nouveau cas est traité. Cette spirale se révèle extrêmement chronophage.

La question des moyens financiers au Sénégal est très pragmatique. Pour qu'elles participent à une quelconque manifestation ou rencontre, les femmes doivent être payées (au moins le montant du transport, éventuellement de la nourriture). Et ce mode de mobilisation est devenu une sorte de rite sur lesquelles les femmes, essentiellement de la base, s'appuient pour monnayer leur « motivation ». Si bien que les organisations qui mettent sur pied des séminaires, formations et autres rencontres sont résolues à payer au risque d'échouer. Cette situation représente un coût pour l'organisation, qui implique un budget : « tu recherches des financements et dans le budget tu prévois qu'il y a une somme qui est destinée à la mobilisation ; une ligne "mobilisation sociale" et ce sont les bailleurs qui acceptent ça » (Fatou Bintou Thioune, représentante du CLVF). De fait, et à cause des limites des ressources de l'organisation et non des bénéficiaires des actions de l'organisation, la mobilisation n'est pas une priorité.

En Afrique du Sud, la difficulté à trouver une unité entre organisations car « le manque de confiance règne » constitue un autre obstacle. Au Sénégal, ce dernier s'exprime dans la divergence

des « intérêts de groupe » : les leaders de partis politiques ou des organisations n'affichent pas une position politique « conforme à la pratique réelle du terrain » (Fatou Diop, responsable du Cosef). D'autres obstacles s'additionnent qui se situent au niveau sécuritaire, c'est-à-dire que les organisations craignent les représailles ou la répression d'une rencontre qu'elles pourraient organiser.

D'autres personnes témoignent d'une analyse sociopolitique. En Afrique du Sud, Rowayda Halim est formelle : les principaux obstacles sont les pratiques traditionnelles et religieuses. Et selon Synnø Skorge c'est le patriarcat... et « la solidarité que les femmes doivent témoigner à leurs proches (maris, frères, pères...) ». Mama, présidente du *New Women's Movement*, aborde tout simplement, mais sans le nommer, le sexisme ordinaire des hommes, qui manifestent leurs craintes de se voir enlever le contrôle sur leurs femmes alors que la mobilisation porte sur la protection devant la loi de leurs dites épouses. Au Sénégal, plusieurs personnes abondent en ce sens sans pour autant utiliser le même vocabulaire : les principaux obstacles sont « les pesanteurs sociales », « les valeurs, les croyances sociales » et « les considérations culturelles ou religieuses ». Cet environnement aurait une influence sur le fait que « les femmes ne comprennent pas certains enjeux », qu'elles « ne sont pas très sûres d'elles » ce qui les empêche d'aller jusqu'au bout de leur démarche (juridique ou revendicative) : « il faudrait que les femmes elles-mêmes prennent conscience qu'elles ont des problèmes spécifiques » (Fatou Sarr Sow, sociologue experte en genre). Les femmes toléreraient leur « place » sociale comme inférieure, comme « dictée » par le coran et alimentée par le discours « culpabilisateur » des radios. Madjiguène Cissé étaye son affirmation par l'exemple du programme d'habitat social que son organisation met en œuvre et pour lequel des femmes, principales bénéficiaires, considèrent que « c'est à l'homme de chercher une maison, c'est pas à moi ». D'autres évoquent des obstacles comme celui d'avoir à « interioriser l'oppression » au point que les femmes auraient à lutter « contre elles-mêmes » pour recouvrir leur « dignité » et faire front commun.

Ensuite, plusieurs personnes interrogées dans les deux pays insistent sur l'idée qu'il existe « plusieurs catégories de femmes », notamment celles qui vivent en milieu rural ou urbain, celles qui vivent au foyer et les autres. Les écarts de génération, le manque d'éducation, voire l'illettrisme, la santé, la pauvreté, les divergences politiques ou l'absence de volonté politique ou encore la taille des groupes à mobiliser, qui apparaît parfois très mince, font également la différence. Cette différenciation revendiquée des femmes selon leur contexte expliquerait la diversité des actions en matière d'information. Certains des arguments développés en ce sens convergent vers la question de l'accès à l'information et non de sa production (les femmes en ville ont plus accès à l'information et seraient donc plus à même d'agir). Cette tendance interroge alors l'information en tant que moyens plutôt qu'en tant qu'objectifs.

Concernant spécifiquement les TIC, Olivier Sagna, co-fondateur de l'Observatoire des usages des TIC au Sénégal, qui ne parle pas particulièrement des actions en direction des femmes, confirme que les « technologies de l'information et de la communication sont vues comme un luxe » et ne font pas partie des priorités comme l'accès à l'eau, à l'école, à la santé... alors qu'une étude réalisée en 1996,

dans le cadre du programme Acacia au Sénégal¹⁹⁶, a fait la démonstration que « les plus gros problèmes que les organisations rencontraient étaient liés à la communication ».

Alors que quelques-unes posent la question de l'accès à l'Internet comme un problème surtout en milieu rural, ainsi que la maintenance des ordinateurs et l'accès à l'électricité, plusieurs personnes dans les deux pays insistent sur cette situation avec fermeté en évoquant la « fracture numérique », l'absence de politiques adaptées, les « femmes marginalisées » pour lesquelles l'Internet devrait être un moyen de « se rattraper », en profitant « des opportunités offertes ». À propos de l'Internet, Helga Jansen, journaliste, parle d'« outil de travail » peu adapté à la majorité des femmes qui rencontrent des difficultés à « écrire ce qu'elles ressentent ». Elle argumente également que l'« instantanéité » du réseau (via Google, les chats, les blogs) – qui permet d'avoir accès à l'information et d'y réagir sans attendre –, n'est pas accessible à la majorité, consacrée à la survie quotidienne, ce qui nuit à l'expression des « sentiments », à l'« auto-expression », autrement dit des frustrations et autres traumatismes quotidiens. Elle insiste sur la vision biaisée de la réalité que véhicule l'Internet, vision qui traduit une division de classe, puisque les messages diffusés ne peuvent l'être que par des gens qui ont les moyens de le faire. Argument repris par Liesl Theron, directrice de *Gender Dynamix*, qui affirme que l'Internet ne concerne pas les femmes qui vivent dans « des cabanes et ont à partager des toilettes communes avec cinquante autres familles » et cherchent seulement à avoir accès à l'eau et à la nourriture. L'Internet est alors entendu comme réservé à celles qui en ont les moyens.

Mama pense au contraire que cette « immédiateté » est très intéressante pour « croiser » les points de vue et surtout pour faire face à l'urgence, en garantissant la sécurité personnelle, de surcroît des femmes, qui ne sont plus obligées de sortir dehors (ce qui représente un danger) pour lancer un appel à l'aide par exemple, ou qui, même si un violeur est entré chez elles, peuvent prévenir la police, et le tout en silence (sans parler) ce qui accroît leur sécurité. Elle souligne donc l'utilisation de l'Internet comme moyen de se défendre contre les agressions. Au niveau de son organisation, elle explique que l'Internet permet aux membres d'être « connectés entre eux », et de diffuser des informations, bravant les distances géographiques, toujours difficiles à surmonter faute de transports en commun ou de service postal.

Les obstacles à surmonter pour organiser des actions en direction des Sud-Africaines et dans le secteur de l'information s'avèrent pour une part assez classiques, dans le sens où le premier de ces obstacles énoncé pourrait s'appliquer à une très grande partie des pays du monde – la pauvreté, l'illettrisme, le manque de moyens, dont le manque de capacités à utiliser un ordinateur... –, et pour une autre part, révèlent un particularisme, ancré dans la réalité violente, historiquement et structurellement méconnue du reste du monde.

¹⁹⁶ Pour en savoir plus, voir le site du Centre de Recherches pour le développement international (CRDI), <http://www.idrc.ca/fr/ev-5895-201-1-DO_TOPIC.html>, consulté le 4 mars 2010.

Au Sénégal, les obstacles exposés pour organiser des actions en direction des femmes sont multiples mais semblent converger vers le premier niveau classique de handicaps : une question de moyens financiers ou de sécurité, d'alliances politiques, d'intermédiation pour les organisations, de pressions sociales ou religieuses, de temps, de pauvreté, d'assurance personnelle, d'éducation et de conscientisation « pour les femmes ». Afin de contourner ces obstacles les stratégies sont également multiples : depuis accepter ou gérer la situation inégalitaire (tant socialement que de genre) telle qu'elle est ancrée dans la société sénégalaise jusqu'à « changer les mentalités », « exercer ses droits » et produire un contre-discours féministe à diffuser par les médias traditionnels.

Il existe donc trois types d'approches vis-à-vis de ces obstacles : leur tolérance et leur gestion par des stratégies de contournement, qui consistent à aider, sensibiliser, appuyer, soulager les femmes ciblées, voire de revendication ou de mobilisation, pour encadrer et organiser les femmes en mouvements structurés, le tout en adéquation avec les éléments fondateurs de la société sénégalaise – discours et pratique onguésisés –, l'action politique par le plaidoyer et l'information citoyenne sur la scène démocratique – discours féministe matérialiste (Delphy 1998) – et, plus particulièrement en Afrique du Sud, la création d'un autre modèle, basé sur un discours anticonformiste – approche féministe radicale (Wittig 1992).

La « fracture numérique », concept largement adopté, ouvre à différentes interprétations au sein même de chaque pays. Elle permet de distinguer trois groupes : celles qui savent comment aller au-delà et ont des idées sur ce qu'il faudrait mettre en œuvre, celles qui ne savent pas et celles qui reconnaissent leur ignorance mais aussi leur dépendance du fait de cette ignorance, qui les éloignent de solutions viables et à long terme, y compris sur leurs terrains de lutte.

Globalement, le lien entre souhait ou volonté et engagement de changement des relations inégalitaires entre hommes et femmes et création d'un canal de diffusion et de publication d'informations allant dans ce sens n'existe pas ou n'est pas simple. La sensibilisation ou la formation, même si elles restent critiquables car vues du haut vers le bas, ne sont pas comptabilisées dans l'information par exemple. Pour la majorité, l'information continue à être un secteur à part, celui des médias traditionnels, sur lesquels il est éventuellement possible de s'appuyer.

Par ailleurs, personne ne caractérise les enjeux de genre du secteur de l'information. Il n'existe pas de projection des obstacles rencontrés comme des actions mises en œuvre en matière d'inégalités de genre sur le secteur de l'information. Cette dichotomie et ce vacuum vont se confirmer dans les réponses aux questions sur les usages de TIC des organisations de femmes ou féministes et des organisations spécialistes de la « société de l'information ».

3. Un canal de diffusion dédié aux femmes à discuter

Concernant la pertinence de supports Internet créés par des femmes ou sur les femmes, les opinions exprimées en Afrique du Sud comme au Sénégal sont dans un premier temps formelles. La très grande majorité des personnes interrogées estime que c'est « très important », « formidable »,

« très pertinent », « hyper important », « très intéressant », « essentiel », « fondamental ». La plupart des personnes relient automatiquement l'existence de ces supports à l'importance que les femmes, dans leur ensemble, soient connectées à l'Internet. Les doutes, nuances et divergences apparaissent dans un deuxième temps.

En Afrique du Sud, Saeanna Chingamuka, membre de *Gender Links*, spécialiste du domaine femmes et média, pense qu'un tel support permettrait de « défaire les frontières et de fournir aux femmes l'opportunité d'apprendre des autres et de partager leurs défis ». Synnørv Skorge affirme que cela serait « incroyablement important » en termes d'éducation, de conscientisation, de réseautage, de renforcement des capacités, de solidarité et d'accès aux emplois. Autant de possibilités qui accroîtraient la capacité des femmes au « contrôle » de leur vie quotidienne. Rita Edwards, directrice de *Getnet*, organisation spécialiste en formations sur le genre, estime qu'un tel support serait d'autant plus pertinent que la majorité des médias traditionnels sont « contrôlés par des hommes », dans une « culture très patriarcale » qui par voie de conséquence délivre un « portrait » des femmes s'attardant davantage à « leurs attributs physiques » ou qui les présente comme des « consommatrices » (ce qui est en soi un problème), alors qu'elles auraient tout à gagner à prendre les moyens pour contrôler et diffuser des contenus de « première main ». Mercia Andrews, directrice de TCOE, ONG spécialiste des droits des paysans, répond au conditionnel et pense qu'un tel support « serait » pertinent si on y trouvait des informations « différentes », comme les droits, la santé, le travail... Mais elle mesure à quel point ce « média » n'a pas été assez « exploré » et utilise la radio comme élément de comparaison. Sally-Jean Shackleton estime que le site Web de son organisation, spécialiste en « Genre et TIC », existe déjà et qu'elle dispense beaucoup d'aide en direction d'autres sites de femmes, ce qui représente en soi une ressource « incroyable ». Elle va jusqu'à affirmer que leur site est celui qui « collecte toutes les informations sur le mouvement des femmes en Afrique du Sud ». Et d'ajouter que, de plus, elle ouvre des espaces de discussion (des listes électroniques) qui permettent aux organisations de collaborer en « réseau ». Elle insiste sur la nécessité d'avoir « nos [les femmes] voix présentes » en ligne et se place comme porte-drapeau.

Au Sénégal, Binta Sarr, présidente d'une coordination autogérée de groupes de femmes, émet le souhait que ces supports deviennent des « espaces de communication pour les femmes, des espaces d'échange au Sud », et des espaces communs de « lutte », prenant en compte les « différences de contexte aux niveaux économique, culturel et social, parce que le combat des femmes, c'est pas le combat des femmes sénégalaises ou africaines seulement, c'est le combat des femmes au niveau universel ». Madjiguène Cissé estime que « cela permettrait de toucher plus de femmes » et explique les actions mises en œuvre par son organisation en matière d'apprentissage des TIC pour les femmes, notamment les formations si bien que « à la fin du cours, les femmes ont chacune une adresse Internet et commencent à communiquer ». Elle ajoute que désormais les PV des réunions sont validés par voie électronique. Autant de pratiques que Fatou Ndiaye Turpin valide au sein de son organisation qui travaille par « points focaux » interposés. Myriam considère qu'investir de tels espaces assure d'être

« moderne ». Pour d'autres personnes interrogées, cela permettrait d'informer de façon plus rapide les femmes que leur organisation cible, de les « convoquer » (Fatou Bintou Thioune), de « faire passer certaines choses » (Aminata Kébé, coordinatrice de l'Association des juristes sénégalaises), d'avoir « assez d'informations pour pouvoir agir, proposer, penser » (Fatou Diop), de les avoir « de manière instantanée » (Fatou Ndiaye Turpin) et pour pas cher (moins que le téléphone).

Fatou Sarr Sow souhaite distinguer les supports « par des femmes » et les supports « pour des femmes », tout en considérant les deux approches comme « importantes ». La première renvoie à une « approche spécificité », qu'elle qualifie de « classique », qui permet de créer une « brèche pour permettre à un maximum de femmes d'entrer dans l'espace Internet, dans les nouvelles technologies et de ne pas rester en rade ». Une « technique de marketing », ajoute-t-elle. La deuxième permet de prendre en compte « des questions qui concernent les femmes » selon une approche spécifique et qui ne le sont pas dans « les espaces généraux ».

Alors que précédemment, à la question de la circulation et du droit à l'information, peu avait invoqué l'Internet, la question de la pertinence de supports Internet réunit tous les engouements, sans pour autant que les moyens, humains, financiers, que la création de tels supports suppose, soient mentionnés. En revanche, cette question permet de différencier et de nuancer les approches. Beaucoup confondent l'existence de sites Web et la question plus générale de l'accès à l'Internet et à l'ensemble de ses outils (courriels, moteurs de recherches, blogs...). À partir de là, même si toutes parlent au conditionnel, ce qui témoigne d'un *processus en cours*, certaines personnes interrogées ont une vision très optimiste dans le sens où si l'Internet, en général, était utilisé massivement, cela pourrait « tout changer », y compris d'un point de vue différentialiste car « les femmes » produiraient une autre approche de la société, en apportant « une touche féminine », ou simplement parce que « les femmes » auraient accès à plus d'informations, ce qui alimenterait leur conscientisation.

D'autres, plus marxistes, se montrent plus prudentes et ne négligent pas la « fracture numérique » comme reflet des inégalités sociales. Une d'entre elles insiste d'ailleurs sur la dimension « Sud-Sud » qui serait à développer. Un autre critique les politiques publiques en la matière qui affichent une volonté d'utiliser les TIC pour traiter des questions fondamentales comme l'analphabétisme, alors qu'elles sont ignorées à la base. Tout en restant sur le terrain national ou continental, un lien implicite est fait entre vie quotidienne et espace virtuel.

Les femmes demeurent néanmoins et majoritairement représentées comme un groupe homogène qui a certes des composantes hétérogènes mais qui au final se résume à des personnes à qui il faut apporter quelque chose, à prendre en charge, et cette fois-ci par l'intermédiaire de l'Internet, qui demande à être démystifié. Elles sont davantage considérées comme consommatrices d'information que comme émettrices d'information. Les seules à parler de production de contenus par les femmes le font en termes différentialistes, « les femmes étant capables », ayant à le démontrer et « responsables des générations futures ». Fatimata Seye Sylla pense que en tant que « mères de

familles soucieuses de l'éducation de [leurs] enfants, des rapports et des comportements des gens, [elles] produiront des contenus qui tiendront compte de tout ça. Elles ne produiront pas n'importe quoi ». Elle ajoute que « les femmes, très pratiques, très multitâches, avec leur instinct de femmes, arrivent à repérer ce qui est essentiel », ce qui fait que si elles produisent des contenus, notamment prenant en compte le « respect », cela fera avancer le pays de façon très importante, grâce à l'éducation, « pilier de tout développement ». Aussi elle recommande d'impliquer plus de femmes dans les matériels didactiques numériques.

Pour celles qui font la différence entre avoir un site Web et utiliser l'Internet, l'approche reste du haut vers le bas, très nationale et autocentrée, dans le sens d'utile à l'organisation, pour plus de visibilité, plus pratique et moins cher en matière de fonctionnement interne, plus que pour les internautes, notamment féminins, qui restent très rarement cités.

Les plus habitués à une approche de genre, évoquent des contenus pour les femmes ou pour les citoyens et demandent à isoler une vision séparatiste, qui non seulement isole les femmes en tant que groupe social mais occulte les hommes en tant que citoyens conscients de leur rôle masculin dans la société. Elles visent une approche genrée des sociétés à travers l'Internet, rendant compte des écarts entre hommes et femmes ou de la coexistence des uns et des autres.

4. Une « société de l'information » méconnue sinon inconnue

La définition des enjeux de la « société de l'information », voire la « société de l'information » elle-même, appelle de nombreuses hésitations parmi les personnes interrogées. Dans les deux pays, la plupart ne savent pas trop de quoi il s'agit, voire ne savent pas du tout.

En Afrique du Sud, Bernedette Muthien pose d'emblée la question de l'« accès aux infrastructures, aux technologies », qui serait réservé à une élite. Rita Edwards insiste, comme en opposition, sur l'écart des richesses, le chômage, c'est-à-dire la question des moyens économiques individuels. Sally-Jean Shackleton affirme que l'enjeu principal réside dans les « contenus », parce qu'ils « font la différence » et permettent ou non leur « appropriation » par des femmes. Elle donne l'exemple du projet de son organisation portant sur les *Digital StoryTellings* qui permet à des femmes de choisir leurs « mots, images, voix » si bien qu'il crée une « voix familière », une « langue » partagée, un « accent » connu, qui leur permet personnellement d'être « à l'aise dans le cyberspace [qu'elles] occupent ». Et d'insister sur la nécessité de créer un espace reflétant « diversité », réalités et « opinions ». Saeanna Chingamuka exprime une position tranchée. Il s'agit de « renforcer l'autonomisation des citoyens (*empowering*) et d'assurer une croissance durable dans les sphères économiques, politiques, sociales et culturelles de la vie ».

Au Sénégal, Madjiguène Cissé et Fatou Ndiaye Turpin considèrent que le principal enjeu réside dans la nécessité que « la majorité des gens, que tout le monde ait accès à l'information », ce qu'elle reformule immédiatement : « démocratiser l'Internet ça devrait être l'un des plus gros enjeux ». Elles réduisent la « société de l'information » à l'accès à l'Internet. Selon Binta Sarr, « le grand défi de la

société de l'information est la formation des plus démunis, surtout les femmes, à l'informatique » et ce sont aux pouvoirs publics de mettre en place les ressources nécessaires. Elle restreint la « société de l'information » à l'accès aux capacités à se servir d'un ordinateur et confie cette question à l'État.

Olivier Sagna considère que « l'enjeu principal est le développement massif d'une culture de l'information ». Ce qu'il ne résume pas à la seule connaissance des outils, « le côté quincaillerie », mais surtout à la maîtrise par les gens des « processus professionnels ou pédagogiques » pour qu'ils ne soient pas « uniquement des consommateurs mais aussi des producteurs d'information, d'applications, de logiciels, créateurs de connaissances, de savoirs », autant d'ingrédients qui forment culture dans une perspective « de développement social et humain ». Il ajoute qu'il est nécessaire de « mettre en place un développement des infrastructures qui corrigent les inégalités entre les villes et les campagnes, à l'intérieur des villes, entre les quartiers où résident des gens de différents niveaux sociaux, toutes les personnes qui peuvent être marginalisées, les jeunes, les femmes, les vieux..., [autant] d'asymétries qui découlent de la loi du marché et qui demandent des politiques publiques ». Il insiste sur les « mécanismes du marché » qui réclament des priorités en termes de rentabilité à court terme et qui génèrent ces disparités.

Aminata Kébé évoque directement les dangers de la « société de l'information » et parle de « cybercriminalité », autant de « délits sur l'Internet » difficiles à légiférer. Elle cite l'exemple d'une étude en cours sur la « traite transfrontalière » des femmes. À ce propos, Marème Cisse Thiam, haute fonctionnaire et présidente d'une association de femmes diplômées, insiste sur les opérations de « fraude sur l'Internet », les risques du fait de la « société de l'information » valant pour « toute action humaine » et requérant de la « prévention ». Madjiguène Cissé parle des risques de pédophilie, d'incitation au terrorisme et Binta Sarr invoque « les sites pornographiques, les sites de rencontre » où les femmes risquent d'être « trompées ». Olivier Sagna ajoute les risques de « fichage », d'atteinte aux « libertés publiques » comme les « applications autour de la biométrie » mais surtout les risques de dépossession des gens, et en particulier des jeunes, de leur réel lien communautaire, qui devient de plus en plus virtuel, sans réel fondement et les éloigne de leur environnement le plus proche, les déresponsabilise.

Tenter d'identifier les enjeux de la « société de l'information » génère un *maelström* de questions économiques, politiques, sociales, culturelles et de genre, selon des critères multiples, passant par l'accès ou les capacités ou le contrôle ou les contenus, mais rarement les quatre en même temps, et dans des domaines différents, pour l'essentiel l'Internet, pour une poignée l'informatique et les TIC plus généralement. Partant de là, le télétravail est considéré comme une opportunité économique ce qui va à contre-courant du point de vue qui rejette la tendance à considérer les utilisateurs de l'Internet comme de simples consommateurs, de simples récepteurs passifs, qui se réjouissent des opportunités qui leur sont offertes.

Dans les deux pays, par enjeu, la majorité des personnes interrogées voient les avantages/opportunités au détriment des dangers. La réalité et les souhaits/désirs/ projections sont

ainsi mélangés. Doit-on voir dans cette tendance, le résultat de l'influence des politiques de TIC et des discours des organisations internationales, qui se focalisent sur l'accès et les capacités, comme moyen de développement ?

Globalement, il existe un décalage entre réalité de la « société de l'information », de tous ses composantes et impacts, et la représentation que les organisations de femmes ou féministes en ont. Ces enjeux, au sens atouts et risques, sont globalement sous-estimés. Aussi il n'est pas étonnant qu'il n'y ait qu'une faible vision internationale de sa portée. La « société de l'information » ne représente en rien un système où les inégalités de genre se reproduisent ou sont accélérées. Elle n'est, pour ces organisations de femmes ou féministes, que le véhicule de leur éventuel éradication. Elle forme outil, éventuellement canal, média, davantage que stratégie concertée. D'ailleurs, la question se pose de savoir à quel point les personnes interrogées se sentent concernées par la « société de l'information » et en particulier l'aspect de son emprise sur les décisions de la vie quotidienne.

II. Une communication principalement classique à visée marketing

Pour la majorité des personnes interrogées en Afrique du Sud et au Sénégal, la communication en elle-même n'est pas considérée comme une action prioritaire. Elle sert le plus souvent d'accompagnement aux autres actions jugées vertébrantes de l'organisation. De plus, les TIC sont considérées peu accessibles par leurs bénéficiaires et l'Internet encore davantage, pour des raisons financières ou d'infrastructures, ce qui motive essentiellement la présence sur le réseau par l'existence d'un site Web au service d'une plus grande visibilité. L'action de communication est plus institutionnelle que politique. Dans les deux pays, cette visibilité sur l'Internet se résume au Web, sans plus de réflexion. Elle est d'ailleurs globalement considérée incontournable. Au Sénégal, l'appréciation de ce site Web, même si elle est culturellement peu dicible, se mesure davantage à la visibilité gagnée qu'à l'esthétique ou au moyen de créer des liens, telle qu'elle est exprimée en Afrique du Sud. Dans les deux cas, les wiki, forum, blog et autres outils Internet ne sont pas représentés, le plus souvent par manque de connaissance adaptée. L'appropriation du Web n'est pas le résultat d'une stratégie de communication réfléchie, concertée ou collective. Il vise à vendre les activités de l'organisation. Il est d'ailleurs très peu fait mention de l'aspect dynamique du Web qui permettrait par exemple des contributions volontaires, des effets boules de neige ou encore un moyen de mise en réseau. Inversement, deux tendances opposées s'observent quant à l'enrichissement politique personnel apporté par la réflexion sur les contenus publiés de la part du faible nombre de personnes dans chaque organisation qui s'occupent de sa mise à jour. Ensuite, ce site Web n'a pas été créé en fonction d'objectifs, d'usages, de cibles et de messages prescrits. Il fait désormais partie du décor organisationnel politique et n'a pas vocation à transformer socialement par la diffusion d'informations, contrairement aux objectifs des organisations. En cela il incarne davantage une vitrine à destination des bailleurs qu'un canal de diffusion d'informations.

1. Une communication institutionnelle ciblant l'Occident

Les personnes interrogées au Sénégal et en Afrique du Sud utilisent généralement peu l'Internet dans le cadre des activités de leur organisation afin de communiquer entre elles ou pour alimenter des réseaux, notamment par le biais de l'utilisation des courriers électroniques. Ce constat est essentiellement dû au faible taux de pénétration de l'Internet en milieu rural. En milieu urbain, l'utilisation des courriels et des sites Web semble davantage courante pour les organisations de femmes ou féministes. Pour celles qui utilisent l'Internet, il s'agit principalement de rendre visibles leurs initiatives par le seul biais de sites Web. Ces sites Web sont organisés en bibliothèque d'informations ou en vitrine, et ont pour principale vocation de mettre en valeur la structure auprès de partenaires. Ils permettent d'informer leurs membres en interne. Mais cet objectif intervient dans un second temps.

Au Sénégal, la démarche de publication sur le Web est plus intuitive que construite, réfléchie en termes d'action politique. Elle correspond à des standards réappropriés de façon décousue, en même temps qu'elle témoigne d'une appropriation latente des outils d'information et de communication. Même si les différents termes relatifs aux étapes à suivre méthodologiquement afin de construire professionnellement un support de diffusion d'information (cibles¹⁹⁷, contenu, usages, messages, diffusion...) ne sont pas clairement utilisés, ou de façon floue et asynchrone (ils ne sont pas énoncés conjointement et en même temps), ils sont néanmoins mentionnés. Il est à cet égard intéressant de noter les éléments de vocabulaire avancés : « les femmes », « le Sénégal », « les organisations », en termes de cibles, « philosophie », « expériences », « activités », « projets » en termes de messages, « sensibilisation », « lobbying », « partage », « démystification » en termes d'usages, « plateau », « rendez-vous », « centre », en termes d'espace de diffusion. Ces termes confirment le site Web comme ayant le statut de reflet de l'organisation et de ses modes opératoires : ouverts, larges, étendus, à but pédagogique ou de vulgarisation. Ce n'est pas tout à fait ce que l'on peut constater en Afrique du Sud, où les personnes interrogées témoignent soit d'une vision par le haut soit d'une forme de résignation conformiste.

Les organisations sénégalaises et sud-africaines interrogées s'adressent soit à des groupes « de base », et en particulier à des femmes en milieu urbain et rural, soit à des étudiants. De fait, les cibles des supports Internet sont globalement des homologues ou partenaires qui se situent peu sur le continent africain pour ce qui concerne les organisations sénégalaises contrairement à leurs homologues sud-africaines. En revanche, les organisations des deux pays visent surtout des bailleurs de fonds, étudiants ou partenaires en Occident, la majorité des publics des organisations étant considérés comme ayant peu accès au réseau pour le Sénégal et n'ayant absolument pas accès au réseau pour l'Afrique du Sud :

¹⁹⁷ Dans la théorie de la communication/information, les cibles désignent les personnes auxquelles le support d'information, quel qu'il soit (journal papier, télévision, radio, site web...) est destiné. Dans la profession, elles font l'objet d'une identification claire afin que les informations diffusées coïncident avec les besoins et attentes de ces cibles.

« L'Internet est efficace pour le milieu urbain mais reste difficile en milieu périurbain ou rural. Nous transmettons les rapports d'activité par les chauffeurs qui prennent les enveloppes et les distribuent sur leur route » (Madjiguène Cissé, Refdaf, Sénégal).

« Seules 5% des femmes savent se servir d'ordinateur en Afrique du Sud, le même taux que les personnes en mesure de recevoir de l'information. Le support de communication le plus efficace est désormais le téléphone mobile et le SMSism¹⁹⁸, même s'il reste inadapté pour les illettrés. (Rowayda Halim, Nisaa, Afrique du Sud)

En aucun cas, le choix du site Web, comme support Internet de communication, n'est motivé par une étude des cibles des organisations et de leurs usages. Ce que ces cibles pourraient apporter dans les actions de l'organisation le sont encore moins. Ce type de communication s'impose, comme une norme, et se traduit dans les faits par une mise en œuvre par le haut. Par conséquent, les engagements des contributeurs, c'est-à-dire les personnes qui alimentent le site, sont difficiles à estimer, en général et par eux-mêmes, et nuisent à une dynamique de production collective interne aux organisations.

Ensuite, cette ambivalence entre bénéficiaires des actions des organisations et cibles de la communication électronique fait écho à toute la partie de l'entretien sur le contexte global (politique, relations « Nord »/« Sud », situation des femmes, état des droits...) qui démontre deux positionnements différents mais convergents du point de vue de l'appropriation des usages des TIC : distance volontaire vis-à-vis de la politique au Sénégal, radicalité en Afrique du Sud, qui ne s'appliquent pas sur le terrain des TIC. Par ailleurs, des protocoles spécifiques de communication sont créés et différenciés selon les cibles. Ils n'ont pas pour autant été conceptualisés : ils n'ont pas été réfléchis en amont de la réalisation.

Par ailleurs, les personnes interrogées opèrent généralement une distinction entre cibles (de l'information) et émetteurs du support d'information (essentiellement les employés de l'organisation). Ce constat ne fait pas question. Il semble faire loi, comme une donnée naturelle de l'entreprise de communication. Aussi, selon la théorie classique de la communication, cette position place directement les cibles comme consommateurs et non producteurs des informations de l'organisation. Par exemple, il n'est que rarement envisagé par les personnes interrogées que les membres de l'association (notamment des femmes illettrées) transmettent ou témoignent, notamment de visions de la société où ils vivent (reflets de la réalité quotidienne des femmes au niveau local). Ces témoignages pourraient pourtant contredire des visions biaisées véhiculées par l'Internet, reflets du quotidien des internautes, pour leur majorité, jeunes et en Occident. Quant à la possibilité que ceux qui ont accès au réseau (ce qui n'est pas le cas de toutes les femmes) puissent rediffuser selon des moyens non cybernétiques les informations qui circulent sur l'Internet, une seule personne interrogée en fait mention, Buru Sisulu qui représente la plus grosse organisation, elle-même non spécifiquement dédiée aux droits des femmes.

¹⁹⁸ Ce terme est utilisé par la personne interrogée pour signifier l'utilisation des textos pour envoyer des messages.

De plus, en Afrique du Sud, quand les personnes interrogées évoquent la diffusion et donc les cibles/publics à atteindre, l'imaginaire s'arrête pour la plupart aux frontières du pays, ce qui est totalement antinomique avec l'Internet tel qu'il existe et tel qu'il est envisagé quand il s'agit de définir les ambitions du site Web. Cette contradiction traduit peut-être une méconnaissance des TIC. Elle confirme surtout la vision très nationale que les organisations de femmes ont de la pertinence des informations sur et par les Sud-Africaines, comme si ces informations ne pouvaient intéresser personne d'autre que les nationales ou nationaux. Il existe peu de projection quant à la portée de ces informations et les effets de cette portée aux niveaux continental et international. De la même manière, au Sénégal, Fatou Sarr Sow et Madjiguène Cissé, interrogées sur les personnes qu'elles entendent toucher restent sur les registres quantitatif et local. La première entend contenir le nombre de personnes par crainte d'être débordée. La deuxième parle sans détour des niveaux d'éducation et d'isolement des populations et ce que cela implique en termes d'usages des supports de communication : « la majorité des gens ne sait pas lire, alors c'est vrai que les journaux ce sont surtout les intellectuels qui les lisent et les journaux touchent difficilement les régions, parce que l'état des routes n'est pas très bon, [alors que] la radio elle est partout ».

La question du ciblage du site Web renvoie donc naturellement à une population sans moyen et désarmée au niveau national, comme si les « intellectuels » locaux ou les internautes, par définition au niveau international, n'étaient pas identifiés comme des cibles de communication. Une dichotomie est opérée entre les bénéficiaires de l'organisation, globalement non connectées ou illettrées, les bailleurs de l'organisation, connectés et en demande, et les élites locales, écartées d'emblée.

Cette représentation dénote une vision très marketing, commerciale, inscrite dans une démarche classique et institutionnelle de communication externe. Les sites Web sont des plaquettes électroniques¹⁹⁹ consultables à distance, partout dans le monde, qui s'adressent moins aux bénéficiaires des organisations qu'à leurs bailleurs de fonds, très clairement localisés au « Nord », et en particulier aux États-Unis et en Europe de l'Ouest.

Néanmoins le fait que la téléphonie mobile soit mentionnée (par Andiswa Magazi et Mama, membres du *New Women's Movement* et toutes deux « désavantagées » socialement) comme plus accessible rend compte d'une bonne appréhension de la réalité sud-africaine (l'Internet est cher) et d'une possible approche prospective. D'ailleurs, concernant les organisations qui n'ont pas encore de site Web, toutes envisagent d'en avoir un à court terme mais expriment leur résistance vis-à-vis du support, compte-tenu de la difficulté nationale d'accès à l'Internet. Par exemple, Mercia Andrews

¹⁹⁹ Les sites-plaquettes sont des sites Web dont l'objet est de faire simplement la promotion de l'organisation qui les crée. Ils n'ont pas d'autre vocation que de répondre à des besoins de communication institutionnelle de l'organisation, loin d'une communication qui développerait l'interactivité avec les internautes, l'ouverture de la publication aux internautes, la syndication de contenus avec d'autres sites sur des thématiques ou des repères géographiques, la création de débats, l'élaboration collective d'actions..., autant de fonctionnalités aujourd'hui disponibles sur le Web 2.0.

envisage de s'adresser à ses bénéficiaires dont elle sait qu'ils n'ont pas accès à l'Internet et dit privilégier une « lettre communautaire [...] en langue locale, distribuée dans chaque zone et la radio communautaire ». Elle ajoute que son organisation pense sérieusement à utiliser le téléphone portable, en adressant des messages hebdomadaires de mobilisation sur les droits ou des « petites histoires ». Elle utilisera donc l'Internet davantage pour échanger avec ceux qui ont accès, sur les campagnes et études, et pour développer une « stratégie duale ». Elle différencie donc clairement deux types de cible, différents types de supports de messages selon les cibles et y intègre une approche stratégique.

2. Internet : avant tout un nécessaire site Web

Au Sénégal et en Afrique du Sud, quand les personnes interrogées expriment leur appréciation des supports Internet de leur organisation, la majorité aborde sans détour la question du site Web et parlent très peu des autres outils de l'Internet, comme les messageries électroniques (courriels), les listes de diffusion (*listserv*), les listes de discussion, les forums, les chats, les bulletins électroniques, les blogs... Cette réponse renvoie à une hypothèse selon laquelle leur usage quotidien des mails par exemple ne ferait pas partie de la communication par l'Internet. Ce lien direct et implicite entre l'Internet et le Web traduit le fait que l'impérieuse nécessité d'avoir un site Web a été entérinée, au risque de louper un tournant, de ne pas suivre la tendance globale. La question d'en avoir ou pas ne se poserait plus.

Par ailleurs, hormis Fatimata Seye Sylla qui affirme ne pas « encore [être] contente de [son] site Web parce que [elle n'a] pas encore toutes les informations [qu'elle veut] mettre dedans » faute de moyens, les personnes interrogées au Sénégal dont l'organisation a un site Web²⁰⁰, donnent difficilement, leur sentiment ou leur appréciation sur ce support de communication. Elles se lancent plus facilement dans un historique plus ou moins approfondi de sa genèse, des avantages et des difficultés rencontrés. Dans cet historique, certains mettent en avant l'objectif, essentiellement publier des contenus, alors que d'autres visent clairement les résultats et d'autres encore les usages.

Par exemple, à la question « qu'est-ce que vous pensez de votre support Internet ? », Fatou Sarr Sow répond immédiatement en ces termes : « qu'est-ce que tu veux que je pense ? J'ai créé mon site », comme si la question de ce qu'elle en pense ne se posait pas par le simple fait qu'elle l'a créé. Et elle exprime son désir de parler davantage de l'objet de « son » site qui est fondamentalement de publier les mémoires d'étude de ses étudiants. Olivier Sagna reformule la question d'emblée « pourquoi ce site existe-t-il encore ? » et justifie l'existence du site qu'il maintient bénévolement : « conserver la mémoire sur le développement de l'accès à l'information » pour lui personnellement et le « grand public ». Anne-Marie Cote, fondatrice de l'unité genre d'une ONG basée à Dakar, dit se sentir « vraiment indépendante » et associe le site et les « sous-produits » (essentiellement des listes

²⁰⁰ Notons que la majorité des sites existants sont récents, postérieurs à 2004. Le plus ancien date de 1999 et reste précurseur en termes de publication dédiée au genre.

de diffusion) qu'elle a créés à « une grande commodité ». Elle est d'ailleurs la seule avec Olivier Sagna à évoquer d'autres supports Internet.

Aminata Kébé, Myriam, tout comme Madjiguène Cissé ne répondent pas davantage en termes d'appréciation mais plutôt en termes d'utilité : « leur MySpace » leur permet d'être « plus proches de leur public », leur site Web a favorisé la mise en contact de l'organisation avec des « partenaires américains » pour lesquels elles « travaillent sur l'accès des femmes à la terre », le site leur a permis de « remplir leur mission d'information et de vulgarisation » (en complément d'une revue papier existante). Leur site leur sert d'« outil de propagande » (Madjiguène Cissé), favorise leur « visibilité » (Aminata Kébé et Fatou Bintou Thioune). Il est une bonne carte de visite.

Cette posture qui consiste à ne pas donner son appréciation du site Web est à ce point commune à la très grande majorité des personnes interrogées au Sénégal qu'elle en est impressionnante. Elle semble répondre à un besoin d'entériner une mise en recul indispensable, car de fait, la publication en ligne reste un travail en solitaire ou répond à la satisfaction d'un besoin personnel ou plus simplement est assumé comme un espace de visibilité. Autant de terrains qu'il ne pourrait être question d'évaluer, tant c'est personnel ou impersonnel (ne leur appartenant pas). Cette attitude fait ainsi partie de cette culture sénégalaise qui consiste à ce qu'on s'abstienne de porter en public, ou devant des étrangers, des jugements de valeur²⁰¹.

À l'opposé, les personnes interrogées en Afrique du Sud émettent une appréciation dans l'ensemble toujours positive, ce qui peut représenter un reflet de la culture anglo-saxonne : « joli », « réussi », « interactif », « utile », « bon », « informatif », « leader » (relativement au thème principalement traité). Cette évaluation est d'ailleurs souvent plus quantitative que qualitative.

Certaines personnes, avant de donner leur opinion, commencent néanmoins par en décrire l'origine, intrinsèquement liée à celle de l'organisation et à sa visibilité internationale. Bernedette Muthien affirme tout comme Buru Sisulu, représentant d'une organisation pour la trithérapie et membre de l'ANC, qu'avoir un site Web est déterminant pour le travail produit. Le site Web se veut « structuré et organisé » (Bernedette Muthien) et n'existe pas « pour que les organisations de base y aient accès, pour participer à des ateliers en milieu rural ou urbain, mais parce qu'il [le site] nous donne une identité au niveau mondial et il permet aux gens d'accéder à nos informations très vite, ... c'est pour les bailleurs et les partenaires... et pour les pairs, les collègues [homologues] comme vous qui peuvent exprimer leur solidarité » (Buru Sisulu). Le site Web permet

²⁰¹ Seynabou Badiane, psychologue sociale sénégalaise, interrogée à ce propos, explique ce comportement en ces termes : « Il semble qu'il est autorisé de s'auto-flageller mais beaucoup moins de se congratuler. Ce serait jugé incorrect. Il y a quelques expressions pour décourager l'auto-congratulation comme "*Sabou dou fôt bopam*" (un savon ne se lave pas lui-même) ou "*kou rathie dieumeulé sa kanam mou deul*" (le bol, si tu l'étales en tirant vers toi, c'est devant toi qu'il y en aura le plus). Ce sont les autres qui ont le privilège de juger de tes bonnes actions ou de tes tempéraments. Notamment les griots et de manière privilégiée pendant les cérémonies (mariages, baptême...), même si tu n'es pas au centre de l'événement » (entretien réalisé par courrier électronique le 5 janvier 2010).

de déplacer les « frontières », d'« ouvrir les esprits » : Buru Sisulu résume ainsi en quelques mots ce que disent la majorité des autres personnes interrogées.

Quand il s'agit de motiver le choix du support Internet, choix qui pourrait être différent de l'appréciation dudit support, la première idée qui se présente au Sénégal et en Afrique du Sud est donc indéniablement le site Web. Autant dire que c'est un non-choix, puisque, en premier lieu, aucune autre formule de support Internet n'est citée : blog, wiki, forum, listes électroniques... Au Sénégal, ces autres supports sont peut-être utilisés mais sont très rarement cités. En Afrique du Sud, la majorité des personnes interrogées ne connaissent pas ces supports et en témoignent avec aisance. Par exemple, Rowayda Halim dit à ce sujet « nous ne savons pas capitaliser les technologies auxquelles nous avons accès ». Elle explique également que ces technologies « changent si vite » qu'il leur est impossible de suivre et qu'ils n'ont pas de temps à consacrer à cela, et que « peut-être qu'ils ne prennent pas le temps de regarder des choses qui leur simplifieraient la vie ». Cette réflexion confirme la tendance des organisations spécialistes de la problématique « Genre et TIC », exprimée par Sally-Jean Shackleton, à remplir un rôle de monopole dans le secteur, à réserver les listes de diffusion aux organisations à qui son organisation propose ses services et le site Web à l'organisation qu'elle dirige dans le but d'un rayonnement international.

Dans tous les cas, même si les wiki, forum et autres blog – surtout les blogs – sont évoqués, ils ne le sont pas comme répondant à une réflexion sur des usages précis correspondant à des cibles précises comme par exemple créer un forum de discussion temporaire afin de débattre d'un sujet spécifique comme l'imminence des élections et leurs impacts en termes de genre. Ils correspondent plutôt à des usages propres : se faciliter la vie. Il existe peu de réflexion sur les usages que pourraient bien faire leur audience du site Web (les internautes), hormis de la part des personnes qui s'occupent de « Genre et TIC » qui semblent avoir fait le choix de privilégier des solutions basse technologie ne requérant ni beaucoup de ressources informatiques ni beaucoup de connaissances techniques. Ce choix n'est pas toujours pour autant le résultat d'une consultation sur les besoins et attentes des organisations « de base » auxquelles ces experts en TIC s'adressent. La sectorisation implicite des cibles (national/international, élites/« base », connectés/non connectés, voir *supra*) renvoie à une double occultation en termes d'usages : les bénéficiaires ne sont pas vus comme pouvant émettre des informations à transmettre, en interne et en externe, et les bénéficiaires auxquelles les informations diffusées sur le site Web sont destinées ne sont pas perçus comme pouvant apprendre ou être enrichis par ces informations, mais plutôt comme des étrangers à l'organisation ou des contrôleurs justifiés de la gestion de l'organisation. L'information est alors à la fois univoque et conforme, c'est-à-dire répondant à ce qui est attendu de l'organisation en termes de reddition des comptes sur ses activités. L'information diffusée n'a pas vocation à changement.

Globalement la majorité des personnes interrogées lient leur estimation et la pertinence de leurs sites Web à leur forme (ce qui est donné à voir) et à la façon dont elles l'utilisent (le comment). De fait les sites Web sont présentés, même si ce n'est pas dit en ces termes, comme des sites-vitrine dans le sens où ils ne servent pas majoritairement à mobiliser des personnes autour des actions politiques de l'organisation ou encore autour de son action d'information, ou à prendre part au débat politique, local ou global.

Par ailleurs, le décalage de vision entre organisations qui ont un site Web et celles qui n'en ont pas est significatif. Il confirme à la fois le type d'organisation (de membres ou sans membres – la majorité des organisations qui n'ont pas encore de site Web sont des organisations avec membres), leur ciblage (les personnes directement concernées par les activités de l'organisation ou des partenaires financiers ou thématiques au « Nord ») et leur positionnement politique (d'ampleur nationale ou internationale). Il témoigne également de la récente approche de l'Internet, qui vise le développement des réseaux sociaux numériques, ou la communication citoyenne (Alai 1999) – les acteurs des mouvements créent leurs propres stratégies et outils de communication afin d'y diffuser leurs propres contenus –, au détriment de la communication institutionnelle. Celles qui n'ont pas de site Web, en ne se précipitant pas sur l'engouement de la toile du début des années 2000, auraient donc bénéficié de la réflexion en cours dans les recherches et mouvements qui travaillent sur les questions de l'appropriation des TIC par les organisations de femmes. L'idée et les objectifs du support Internet répondraient alors davantage à une démarche réfléchie, concertée, notamment avec les personnes ciblées par cet outil de communication.

3.L'idée du site Web : répondre à des objectifs de visibilité indispensables ou personnels

Les réponses aux questions relatives à l'idée, les ambitions et les objectifs du support Internet permettent de mettre en lumière quelques résultats préliminaires. Tout d'abord, la majorité des personnes interrogées dans les deux pays s'expriment plus facilement sur les objectifs de leur organisation, en oblitérant les objectifs spécifiques du site Web, qui, quand ils sont exprimés, restent très vagues et flous. Cette observation tend à confirmer que le site Web n'est pas considéré comme stratégique et prioritaire, mais plutôt objet d'accompagnement de l'organisation. Par contre, les professionnelles sont nettement plus précises et définissent des objectifs politiques du site plus ou moins explicites : ils sont ancrés dans le domaine, celui des TIC.

En outre, la plupart des personnes interrogées confondent l'idée qui a sous-tendu la création du support Internet, ses objectifs et ce qu'elles y mettent. Elles mélangent le pourquoi, le comment et le quoi. Ce constat tend à attester que la conception du site est davantage une pratique répondant à une demande, des principes ou des choix personnels, qu'une stratégie liée à un contexte précis. La proportion de motivations personnelles est ici importante à relever, témoin peut-être d'un environnement social sclérosant qui pousse à la créativité (Fatimata Seye Sylla, Anne-Marie Cote, Sylviane Diop, chercheuse en création numérique), notamment en tant que femme, pour se projeter,

transformer « ses passions », voire ses frustrations, en compatibilité avec l'environnement social. Les TIC, et notamment l'Internet, semblent alors représenter un véhicule privilégié, faisant le lien entre le personnel et le collectif (la communauté mondiale et anonyme des internautes, la « toile »). Cette réalité est d'autant plus révélatrice qu'elle s'applique tout particulièrement aux personnes qui ont fait des TIC leur métier.

Au Sénégal, même si l'ambition, les objectifs, la mission et les enjeux des sites Web ne sont pas pleinement et clairement définis ni homogènes, les intentions convergent vers la recherche de la « visibilité » (et pas forcément davantage que cela) et confirment leur volonté d'« informer tout le monde », d'« échanger » (Fatou Diop), exclusivement sur les activités ou les expériences de l'organisation. Madjiguène Cissé précise : « la mission de ce site est de nous permettre d'exposer notre travail, notre philosophie, nos programmes ». Binta Sarr parle d'« un contenu », que les « femmes africaines ne vont pas seulement consommer » mais auquel elles vont « pouvoir apporter quelque chose ». Elle conçoit le site comme un « rendez-vous sur le Net » où se retrouvent des points focaux du Sénégal et des femmes et relie la taille de son organisation à la nécessité de se doter d'un site Web, comme allant de soi, indissociable. Aminata Kébé est la seule qui fait sans le nommer référence à la dynamique interne de l'organisation. Elle estime que le site Web, en publiant des textes officiels « au niveau international » visant l'élimination des discriminations faites aux femmes, peut servir de « sensibilisation » et de « lobbying » au niveau « interne ».

En Afrique du Sud, le site Web ne répond le plus souvent pas à une ambition ou à une mission mais va de soi, est normal, quand on est « militant » : « tout le monde fait des sites Web ! » (Bernedette Muthien, Sacanna Chingamuka, Rita Edwards, Helga Jansen). Rowayda Halim ajoute qu'avoir un site Web, c'est faire partie du « village global ». Elle confirme que cela répond à une demande des bailleurs de fonds, alors que Sally-Jean Shackleton témoigne de la naissance du site Web comme répondant à une situation politique spécifique²⁰². Liesl Theron associe l'idée de la création du site Web à la situation d'isolement des personnes que l'organisation cible, qui ne cherchent pas à se rendre visibles « dans l'espace public » (les transgenres). Le site Web endosse alors le rôle d'un espace qui serait neutre, plus sûr.

4.L'objet et l'origine du site Web, reflet de la division du travail dans l'organisation

L'origine des sites Web trahit des dynamiques inégales de participation, puisque la volonté de consulter les bénéficiaires des organisations, ou les lecteurs du site, ou encore les contributeurs des

²⁰² La « Commission sur l'égalité de genre, qui est un organisme statutaire créé par la constitution et SANGONeT », qui est une organisation parapluie de mouvements sociaux (syndicats, ONG...), a été pensée comme un lieu où « il était important de s'assurer que les femmes aient une place dans ce nouveau média ». Le site de l'organisation est donc né en même temps que la mise à disposition de listes de diffusion et de discussions, conçues comme services au « mouvement de femmes ». La situation des médias électroniques ayant depuis changé, plusieurs organisations ont créé leurs propres sites Web, si bien que l'organisation et son site Web ont dû évoluer vers une espèce de plateforme de ressources documentaires sur les femmes.

projets, n'est que rarement évoquée. Dans tous les cas, c'est une décision qui relève soit du domaine de l'information, ici de l'expression d'une opinion (principalement exprimée comme telle en Afrique du Sud), soit de celui de la communication, en l'occurrence institutionnelle. Il s'agit très rarement d'une volonté d'allier ou d'associer les deux, information et communication, et peu dans une perspective collaborative ou participative avec des personnes externes aux organisations. La communication et l'information se dessinent comme étant conçues à sens unique, depuis l'organisation jusqu'à un public non identifié.

Par ailleurs, le choix des femmes ou du genre comme sujet traité dans le site est très rarement mentionné. Au Sénégal, que ce soit pour des raisons organisationnelles ou personnelles, la majorité des personnes interrogées ne l'intègrent pas dans la définition de l'objet du site, comme si cela tombait sous le sens. L'objet de publication reste obligatoirement relié aux activités de l'organisation ou au statut de son auteur. En Afrique du Sud, certaines personnes interrogées sur le pourquoi de la thématique développée sur leur site Web, c'est-à-dire, les femmes, le genre ou le féminisme, répondent à la première personne. Elles sont directement et personnellement concernées. Elles présentent en cela une caractéristique dans le sens où la question du sujet traité par le site interroge leur propre positionnement politique. Par exemple, Sally-Jean Shackleton s'applique à justifier que le site Web vise à traiter les trois thématiques conjointement (femmes, genre, féminisme), comme un « défi » à relever pour affirmer l'identité de l'organisation qui se dit « féministe » et donc entraîne « les femmes à penser aux questions de patriarcat, d'inégalité, de pouvoir », même si elles ne sont pas féministes. Rowayda Halim va dans le même sens en ajoutant qu'en tant qu'organisations qui se focalisent sur les questions de genre, il s'agit d'« installer une approche féministe dans le travail avec les femmes » et de conclure d'« entraîner [*coach*] les gens avec une politique féministe ». La plupart des organisations associent donc l'objet – le genre, les femmes, le féminisme –, c'est-à-dire l'identité de l'organisation et celle du site Web, c'est-à-dire sa ligne éditoriale – de quoi traitent les informations publiées. Il semble que la question de l'origine du site engage les personnes interrogées à se justifier comme féministes, comme si les trois items (femmes, genre, féminisme) n'étaient pas dissociables. Ou bien, si ces items sont dissociés, ils témoignent d'une démarche politiquement incorrecte.

Pour les organisations qui ne sont pas dédiées à ces thèmes, notamment l'agence de presse, il n'existe pas de rubrique spécifique sur le site Web. La raison évoquée répondrait à la volonté de ne pas créer une « niche », qui tendrait à traiter ces questions à part, mais plutôt de choisir de les traiter de façon transversale à toutes les rubriques.

Dans les deux pays, les espaces d'action politique, y compris virtuels, restent très cloisonnés et marqués comme tels : les organisations de femmes ou féministes s'occupent d'informations sur les femmes, le genre et le féminisme, et les autres évoquent au mieux le transversal, pour ne surtout pas se voir coller une étiquette « genre » ou « féminisme » ou stigmatiser la problématique, c'est-à-dire l'isoler d'autres problématiques, comme la xénophobie, l'homophobie, la division de classe... Ce

cloisonnement se reflète également dans l'engagement de chacun des acteurs du site Web, qu'ils en soient l'initiateur, le coordinateur ou responsable ou encore le contributeur.

5. Le site Web : des engagements et enrichissements individuels variés

Le positionnement et l'engagement personnels des militants ou des employés des organisations – principaux acteurs de la maintenance du site Web – laissent dégager trois grands profils : les personnes qui sont militantes politiques et ne parlent que de l'engagement dans leur organisation tout en oubliant leur engagement sur le site, celles qui sont engagées politiquement mais occupent un emploi et à ce titre entrevoient le site comme une tâche à exécuter, et celles qui ne se sont pas engagées sur le site ou qui en attendent un retour sur investissement (financier ou marketing). Ce triptyque interroge la part réelle de l'action politique ou de l'usage politique dévolus au site Web par l'organisation que chacune des personnes interrogées représente.

En premier lieu, la grande majorité des personnes interrogées sur les raisons de leur engagement personnel dans le site Web opèrent une fusion quasi généralisée entre l'organisation et le support Internet. Cet engagement particulier se confond avec des engagements passés, en tant que féministe ou dans la lutte contre la pandémie du sida ou les discriminations par exemple. Le site Web est un « projet » de l'organisation sur lequel elles travaillent quotidiennement. Il ne représente pas une activité à part qui, étant liée à une pratique de communication, pourrait transformer leurs conceptions des autres sujets qu'elles traitent au quotidien.

En second lieu, dans la majorité des cas, les personnes interrogées dans les deux pays ne constatent pas d'amélioration, faute de temps à consacrer à la tâche, et ne font que très rarement le lien avec les contenus publiés. L'amélioration des compétences éditoriales, quand elle est assumée ou verbalisée, est le plus souvent associée à une appréciation globale du site Web, graphisme, contenu et développement informatique confondus. « Le site Web est meilleur que sa première formule », dira spontanément Bernedette Muthien, qui met cet acquis au crédit de la collaboration de la directrice qu'elle est et du Webmaster qu'elle emploie, quelqu'un qui sait programmer en HTML ou développer des programmes dédiés au Web comme par exemple la gestion de base de données numériques²⁰³. Cette amélioration ne semble pas évidente et pas forcément satisfaisante. Sally-Jean Shackleton, après avoir rappelé qu'elle est une « personne de l'information, productrice de contenu » évoque uniquement des acquis techniques : HTML, enregistrement audio... et recherche plus efficace de l'information. Elle déplore le manque de temps nécessaire à une production de contenus de qualité : « on rapporte trop souvent et réfléchit trop peu », « j'ai parfois l'impression d'être une de ces machines pisteuses qui mange juste de l'information ». Fatimata Seye Sylla pense que « ça forge une expérience » et que sa pratique a progressé « surtout du point de vue des contenus, des appréciations ». Olivier Sagna évoque plus clairement un enrichissement personnel : « ça m'aide à

²⁰³ Le Webmaster est un prestataire informatique, qui coûte suivant les estimations entre 150 € et 1 200 € par an.

avoir une vision relativement holistique de ce qui se passe, des différents enjeux dans le domaine de la société de l'information, ce qui a changé autour des normes, la gestion des noms de domaine, la montée de l'Internet ».

Enfin, quand la question de savoir si les activités éditoriales ou médias liées à l'existence du site Web ont changé leurs points de vue sur la démocratie, la place des femmes, la lutte pour l'égalité de genre, le féminisme, le racisme, le rôle des médias, de l'Internet, du secteur économique, les personnes interrogées se montrent surprises, comme si la question était incongrue. Si toutefois elles y répondent, les représentations ne font pas l'unanimité. Elle ne réunit pas de consensus, de « *statu quo* », expression employée par Rowayda Halim, qui, comme Synnøw Skorge est d'ailleurs catégorique : cela n'a rien changé, cela a juste permis de diffuser le point de vue de l'organisation, de la rendre plus visible. « Ça nous a conforté dans notre point de vue. C'est un outil pour mieux atteindre les cibles, mieux faire notre sensibilisation, mieux faire passer l'information sur le genre, sur les droits de la femme » (Aminata Kébé). « Le site ne fait qu'exprimer des actions elles-mêmes exprimées sur le terrain » (Fatou Diop), le site « n'est qu'un moyen, un canal » (Fatou Ndiaye Turpin). Le site n'est qu'un « bras armé, un instrument, le contenu qui y est [étant] ce qui change les choses » (Fatou Sarr Sow). Sylviane Diop pense que cela « ne change pas fondamentalement les points de vue qu'on a sur la gestion de ce monde. Ça donne plus d'outils ».

Marème Cisse Thiam émet une nuance : « l'outil peut avoir une influence, en tant qu'outil de propagande ». De fait, elle s'exclut de l'influence dont elle parle. À l'opposé, Helga Jansen pense que l'écriture et surtout la confrontation avec les personnes sur lesquelles elle écrit a changé sa perception des questions de genre. Bernedette Muthien évoque davantage des « moyens alternatifs de collaboration » avec différents interlocuteurs, concernant le féminisme. Myriam fait remarquer que le fait de recevoir des « suggestions, des conseils, assez pertinents » permet de réfléchir à des choses auxquelles elles n'avaient jamais pensé auparavant. Elle est à cet égard une des rares à mentionner les retours des internautes. Sally-Jean Shackleton insiste sur l'importance de faire le lien entre « lire », qui apporte beaucoup, et « discuter »/débatte, rôle que joue le site Web de son organisation. De la même façon, le site Web de l'organisation que coordonne Fatou Bintou Thioune a permis de mieux « connaître leurs droits en tant que femmes » (sa présidente) et de « s'exercer à la démocratie, en passant par l'échange de points de vue, l'ouverture d'esprit, qu'on puisse s'accorder sur quelque chose, dégager des consensus, par rapport aux stratégies à mener » (une des membres de son conseil d'administration). Binta Sarr abonde en ce sens s'appesantissant sur la « dimension » de l'Internet : « on peut avoir des informations sur le débat au niveau Afrique, au niveau national et donc dans un processus de changement, [dans lequel] il faut savoir avoir un impact ». Et elle ajoute : « je sais que ça va avoir un impact, parce que chaque fois que je vais sur Internet, je lis des choses sur la démocratie, sur la gouvernance, l'éthique, et chaque fois je pense que cela un impact au niveau personnel ».

Dans les deux pays, deux tendances parfaitement divergentes peuvent être observées. Même si l'engagement de maintenance du site Web est globalement assimilé aux objectifs de l'organisation, la démarque se fait franche entre les personnes interrogées qui pensent que cette activité ne change rien à leurs convictions, n'est qu'un outil au service de la visibilité de l'organisation et non de sa transformation ou évolution, et celles qui pensent que, tout en étant un outil, le site Web a influencé leur pensée et qu'il permet des débats croisés avec d'autres interlocuteurs, localement voire internationalement. Le site Web est donc représenté à la fois comme outil de propagande et comme potentiel outil de réflexion.

III. Le Web : de l'informatique plutôt que de l'éditorial

L'impérieuse nécessité du site Web étant posée par la majorité des organisations consultées dans les deux pays, la représentation de cet outil est donc liée à une activité informatique plus qu'éditoriale, qui demande des aptitudes adaptées que les membres ou les permanents des organisations n'ont pas. Les contenus sont pour la plupart statiques, rendant compte des activités plus qu'appelant à réaction. Cette représentation est source d'obstacles, la majorité des organisations étant alors dépendantes de techniciens à rémunérer, en charge technique de mise en ligne desdits contenus. L'activité liée au site Web se révèle alors plus fastidieuse que source d'inspiration politique.

L'action de mobilisation autour du site Web est souvent associée à celle de propagande. Cette vision révèle une représentation globalement par le haut et à sens unique de l'activité d'information. Aussi la majorité des organisations accordent peu d'importance à la quantité et à la qualité des retours de leurs lecteurs, dont il n'est pas attendu qu'ils influent sur les actions politiques desdites organisations. Par voie de conséquence, cette activité est peu capitalisée car peu valorisée. De fait, ces sites Web s'adressant essentiellement aux bailleurs, créent une division implicite entre bénéficiaires des actions de l'organisation et bénéficiaires des contenus publiés sur le Web, ce qui interroge l'exercice démocratique au sein de l'organisation.

Les sujets des contenus publiés sur les sites Web portent principalement sur les textes officiels, notamment législatifs, des travaux d'étudiants comme des mémoires ou des thèses, des recherches, des analyses des inégalités de richesse sur la vie des femmes, des violences, des droits..., des publications qui existent en version imprimée, ou les documents internes de l'organisation, comme les rapports d'activité annuels et les comptes-rendus de réunions, des éléments de calendrier de rencontres locales ou des coordonnées. Des témoignages et analyses de femmes, militantes ou pas, des portraits, sont très rares, avec quelques exceptions en Afrique du Sud où un travail de compilation de « récits » de femmes a débuté. Tous les contenus sont très majoritairement des textes en français pour le Sénégal et en anglais pour l'Afrique du Sud et ne prennent pas en compte les langues locales. Les contenus sont politiques au sens où ils reflètent les positions et actions de l'organisation, mais restent en retrait par rapport à l'engagement porté par les autres activités de l'organisation. La publication telle qu'elle est pratiquée fait partie de l'action politique de

l'organisation, mais s'avère statique au regard des initiatives et actions de la même organisation en termes de plaidoyer pour plus de droits, d'intervention publique en milieux urbain et rural, de création de services de proximité, etc. L'entreprise de publication n'ajoute pas à l'action politique.

Au Sénégal, les contenus sont présentés comme non politiques, les organisations interrogées préférant les termes « neutres » ou « sociaux » pour qualifier leurs diverses initiatives. En Afrique du Sud, une espèce de fatalisme devant l'information publiée est exprimé comme si le Web n'était en rien un lieu où l'action politique a sa place. De plus, dans les deux pays, le choix des informations à diffuser est le plus souvent arbitraire, non dicté par une politique éditoriale concertée – cette politique étant le plus souvent non conscientisée comme nécessaire – et est rarement collectif. Il est le fruit d'une personne, la plupart du temps la coordinatrice de l'organisation.

L'aspect éditorial du site Web est quasi inexistant. Deux pratiques se distinguent : les organisations qui considèrent que cette activité crée débat au sein de l'organisation et dynamise le collectif et celles qui envisagent l'activité comme simplement administrative. Cette divergence autour de l'éditorial révèle une informalité du processus de publication, qui se distingue des techniques professionnelles. Cette informalité coexiste (voire induit) avec un désintérêt à utiliser ce support d'information électronique comme moyen de mobilisation pour l'organisation et inversement à mobiliser pour que ce support vive.

1. Un point de vue technique, source d'obstacles et de dépendance à un sous-traitant

Beaucoup de personnes interrogées dans les deux pays mentionnent d'emblée qu'elles passent par un Webmaster qu'il faut rémunérer et dont elles dépendent pour mettre des contenus en ligne. Cette personne, la plupart du temps un consultant externe et parfois un ou des étudiants de passage ou demeurant en Occident, est considérée comme un « expert » (Synnø Skorge) en mesure de publier des « informations utiles » sous toutes ses formes (papier, Web) : ce qui existe déjà, ce qui ressort de l'actualité de l'organisation ou de la direction, ou alors d'une incongruité. Les responsables du site Web de l'organisation pourraient apprendre à le faire elles-mêmes, mais elles « ne le font tout simplement pas », moins faute de temps ou de moyens que de volonté, de gestion de priorités. Pour les personnes qui utilisent des CMS²⁰⁴, les usages varient, c'est-à-dire que certaines sont totalement autonomes et postent directement leurs contenus mais se plaignent de la perte des archives de l'ancienne formule (forcément non dynamiques mais statiques, archivage qui requiert par conséquent un développement informatique spécifique et un coût supplémentaire), alors que d'autres (la majorité) continuent à confier la tâche de mise en ligne des contenus à une personne dédiée. Au Sénégal, les intermédiaires dans la mise en œuvre des sites Web, étudiants ou Webmasters, sont justifiés dans tous les cas par l'ignorance de l'outil informatique. Ce positionnement dénote une forme de fatalisme par rapport à « l'informatique », le plus souvent perçue comme une nébuleuse difficile à approprier.

²⁰⁴ Voir glossaire p. 21.

Autrement dit, dans les deux pays, les personnes interrogées entérinent l'idée qu'il est nécessaire de complètement maîtriser l'informatique pour créer un site Web. Certes la maintenance de site Web requiert une certaine connaissance de l'informatique, mais elle reste à distinguer de la maîtrise de cette technique. Aussi, les affirmations des personnes interrogées sont à mettre en miroir avec la méconnaissance des logiciels libres et notamment des CMS qui ne demande aucune connaissance technique informatique mais plutôt éditoriale, c'est-à-dire un savoir-faire en matière de traitement de l'information, conçue comme message ayant sens. Elles révèlent également un amalgame entre outil informatique et structuration éditoriale des données, qui de fait sont confiées à l'extérieur, à un informaticien, la plupart du temps un homme, n'ayant aucun engagement dans les sujets abordés par le site : les femmes, leurs droits, le genre... Cette situation ne semble pas poser problème, à l'exception de la dépendance qu'elle crée au niveau de la mise à jour et non des contenus, comme si la mise en ligne de contenus sur des serveurs était mécanique, ne demandait pas de réflexion, ni de choix, y compris implicite. Pourtant à elles seules les fonctionnalités mises en œuvre en termes d'interactivité, de liens hypertextes, de présentation et de hiérarchisation des données (sommaire d'articles, page d'accueil, type de fichiers...), font sens, ne sont pas neutres, de surcroît devraient théoriquement dépendre des cibles auxquelles les protagonistes s'adressent.

Aussi, après la création du support Internet, sa maintenance n'est pas maîtrisée par l'organisation, donc pas assurée, faute de formation adaptée, ou de moyens affectés, tant en budget temps qu'en budget financier, les autres activités étant implicitement considérées comme plus prioritaires. Les informations publiées sont donc pour la plupart statiques et datées. Les nouvelles activités sont dans la majorité des cas absentes.

En termes de contenus, beaucoup parlent d'un futur prochain : « on va mettre » ci ou ça, sans décrire précisément les sujets, mais plutôt les grandes tendances, c'est-à-dire des thèmes : les violences, les statistiques, le genre, les droits humains, la dignité humaine, des forums, des liens, des pages, le tout au même niveau. Il semble donc qu'il existe une culture de base du Web, de ses fonctionnalités (les forums de discussion, les liens, les pages), qui sont mises au même niveau que les informations qu'on peut y publier. De fait la méconnaissance du Web oriente vers le technique plutôt que vers l'éditorial.

2. Publier : faire plutôt que donner à penser

L'enquête a montré que les pratiques éditoriales sont variées. Même si certaines personnes, et en particulier celles dont les TIC font le métier, ont un point de vue arrêté sur le choix de l'information à mettre en ligne, la majorité des personnes interrogées n'aborde pas ce que peut apporter le travail collectif de rédaction en matière de donner à penser et encore moins d'impacts sur les actions politiques notamment pour plus de droits pour les femmes ou pour l'égalité de genre.

Par ailleurs, quand bien même des compétences spécifiques sont requises, elles sont installées dans le domaine de l'informatique plutôt que dans celui du traitement de l'information. Ce

positionnement place la question de la pratique éditoriale exactement à la jonction des termes « information » et « informatique » (information automatisée) dont la structuration serait chez les organisations de femmes ou féministes hors domaine de compétence. Comme si l'information, c'est-à-dire la publication des résultats ou analyses des activités mises en œuvre par les organisations, était disjointe desdites activités. Comme s'il ne pouvait pas y avoir déformation de contenu, notamment par personne interposée, de surcroît des Webmasters. Comme s'il n'existait pas de notion de nécessité de *continuum* (y compris la mise en perspective et l'analyse) et de cohérence de l'information à publier puis à diffuser.

De plus, la relation entre le fait d'avoir un site Web et d'avoir une pratique éditoriale est loin d'être acquise. L'activité éditoriale, le choix des informations à publier, ne correspondent en effet pas toujours à un travail collectif ni à un travail éditorial, au sens d'une réflexion sur les informations à publier et selon quel traitement éditorial (pas de distinction des types éditoriaux – articles, rapports, compte-rendus, brèves... –, encore moins de genres éditoriaux – entretiens, reportages, analyses, dossiers, éditorial, chronique... – ou du rubriquage). Ce constat est révélateur de la formation des militantes des droits des femmes qui ne recouvre pas ces techniques mais plutôt les questions de gestion de l'urgence (sanitaire, scolaire...) ou de plaidoyer institutionnel. Les programmes de formation qui visent les organisations de femmes ne sont pas neutres et n'incluent que très rarement les problématiques de communication²⁰⁵.

La majorité des organisations qui ont un site Web s'intéressent peu à la façon dont le travail éditorial s'organise et quels impacts ce mode de production a sur les activités globales de l'organisation. Ce travail, et notamment la façon dont sont choisies et traitées les informations diffusées, existe pourtant. Même si au Sénégal le choix des informations à diffuser et la façon dont le travail de publication s'organise, sont vus par beaucoup de personnes interrogées comme un « travail collectif », du bureau ou du conseil d'administration, il se concentre principalement dans les deux pays entre les mains d'une personne, le directeur ou la directrice de l'organisation, parfois des chercheurs, de la coordinatrice ou d'un salarié permanent, entendus comme ceux qui connaissent les questions qui se posent tous les jours à l'organisation et donc à même d'y répondre. Ces derniers, qui conviennent d'ailleurs d'une certaine passivité des membres, entretiennent une confusion entre la personne qui met en ligne, et donc en a les capacités et la personne qui propose et produit des contenus, dont ils sont, au même titre que quelques bénévoles. Le travail éditorial – la préparation des contenus – et sa mise en ligne ne font généralement qu'un. Les acteurs des deux phases sont englobés dans un « nous » générique qui rassemble les producteurs de contenus qui donnent des textes (rapports, mémoires, communiqués...) en vrac à l'intermédiaire qui met en ligne. Ce travail de mise en ligne, considéré comme technique, tout autant que le travail de structuration de l'information qui n'est pas entendu

²⁰⁵ La question du contenu des programmes de formation qui s'adressent particulièrement aux organisations de femmes en Afrique mériterait d'être traitée en tant que telle.

comme faisant partie des contenus et du sens qu'ils pourraient être amenés à donner, sont donc délégués. Cette approche a un coût financier mais aussi éditorial, c'est-à-dire sémantique et épistémique, puisque ce sont des informaticiens ou des techniciens de passage (des étudiants bénévoles) qui décident de la pertinence et du mode de publication des informations.

Toutefois, une poignée de personnes, pour la plupart spécialistes de l'information, décrivent des processus élaborés. En Afrique du Sud, Buru Sisulu distingue très concrètement son apport, des « rapports » qu'il rédige sur un événement ou une rencontre, et le système de publication : il envoie ces textes au niveau local pour validation, qui se charge de le transmettre au niveau national, qui décide à son tour de publier sur le site Web, sans re-consulter son auteur. La décision de publication est donc centralisée et placée hiérarchiquement entre les mains des dirigeants de l'organisation. Andiswa Magazi, responsable de la communication de son organisation, considère que c'est son « rôle » de rassembler autour d'elle, d'apprendre à créer un « bulletin », en trouvant les bonnes personnes à former. Comme pour les publications imprimées, elle assure à elle seule sa conception, réalisation, gestion budgétaire, et consulte les personnes sources de l'information qui fait objet de publication. Sally-Jean Shackleton parle d'une équipe de cinq personnes dont un « rédacteur en chef » et une personne « en interne », dédiées à la recherche de contenus, la réalisation de reportages sur des lieux de rencontres, leur sélection, leur rédaction, leur édition, leur mise en ligne. Elle précise les sujets des articles : tout ce qui est « intéressant pour les femmes, le genre, les filles, le féminisme, les féministes, la militance, en Afrique du Sud, dans la région d'Afrique australe et en Afrique ». Concernant les propositions externes d'articles, elles sont admises si elles ne mettent pas en danger le rédacteur ou les personnes interviewées, point sécuritaire très caractéristique de l'Afrique du Sud. Helga Jansen évoque un « collectif éditorial », dont la majorité des membres est « bénévole » qui décide du traitement de l'information, intégrant une date butoir, après avoir reçu une proposition du directeur, qui est rédacteur en chef et fait partie du collectif. Chacun est alors « responsable » de sa rédaction et du circuit éditorial qui va avec, c'est-à-dire les corrections, l'édition et la publication dans les délais.

Au Sénégal, Binta Sarr témoigne d'un travail volontairement collectif. Elle aussi explique le fonctionnement d'une équipe éditoriale, même si elle ne la nomme pas comme telle : « au niveau de chaque équipe, il y a l'équipe sur les droits et les violences, une équipe qui travaille sur les ressources, la micro-finance, la micro-assurance santé, une équipe qui travaille sur le VIH/Sida, la culture ; au niveau de chaque équipe, ils vont voir quelles sont les informations pertinentes, que nous pouvons amener au niveau de notre site ». Chaque lundi, « nous avons une réunion de coordination » de l'association, à l'issue de laquelle « le compte-rendu est balancé à chaque personne dans sa boîte et peut lire et faire son *feedback* ».

Les deux modes d'organisation de la publication sur le Web traduisent des approches différenciées du rôle de la communication et de la diffusion de l'information dans les activités de l'organisation, tant au niveau interne, qu'externe. Les premiers décrivent des modèles statiques,

dépendants, verticaux, le plus souvent assumés, choisis, alors que les deuxièmes dépeignent des processus dynamiques qui prennent bien en compte les différentes étapes de l'activité de publication, sans pour autant qu'ils en assurent la transparence et l'horizontalité.

Pour les organisations qui n'ont pas encore de site mais qui y réfléchissent, les choix de pratique éditoriale se présentent différemment. En Afrique du Sud, Mercia Andrews envisage déjà un « sous-comité en charge de ces questions » qui choisira les « recherches, luttes, récits » à mettre en ligne et le mode de fonctionnement, notamment par « des réunions régulières ». Cette décision est le fruit de six mois de réflexion guidés par l'idée d'avoir un site Web qui soit « utilisé à bon escient et régulièrement ». Elle sait déjà que ce comité sera composé de quatre personnes, dont « un communicant », et qu'il fonctionnera collectivement.

De fait, dans les deux pays, la majorité des organisations de femmes ou féministes manifestent une approche informelle, non conforme aux techniques professionnelles de l'activité de publication. Les personnes interrogées ne jugent pas nécessaire et prioritaire de définir en commun la pratique éditoriale et ce qu'elle recouvre. Elles s'intéressent peu à la question de savoir si le processus qui mène du choix du sujet, de sa source jusqu'à son traitement et sa publication procède d'une réflexion ou d'une tâche parmi d'autres, comme la mise en ligne ou la correction des textes. De la même manière, dans leur grande majorité, elles ignorent la relation entre le support, théoriquement un canal de diffusion d'informations et le besoin de maîtriser une pratique éditoriale. Aussi, le besoin d'acquérir des compétences, de se perfectionner, notamment d'apprendre à écrire pour être lu (au sens lu, entendu, vu), n'est pas jugé prioritaire. Le site Web, n'étant pas assimilé à un canal de diffusion, les personnes en charge de son animation n'associent pas l'activité de publication de contenus, en particulier sur l'Internet, à la création du donner à penser. Cela ne signifie pas pour autant que ledit site ne remplit pas ce rôle. Enfin, les représentantes des organisations de femmes non spécialistes des TIC, quand elles expriment des critiques, s'appesantissent davantage sur ce qui est donné à voir plutôt que sur ce qui est donné à être lu et donc à penser, y compris pour soi-même en tant qu'auteur. Le sens, le sujet politique est implicite.

3. Communication et mobilisation : deux entités distinctes

La question de la mobilisation peut être considérée pour bon nombre d'organisations, de mouvements, de femmes ou féministes en particulier, un élément central de leur activité politique, quel que soit le niveau (large, de masse, réduit, fermé) qui lui est accordé (Chazel 1975 : 502-516). Pourtant, la majorité des personnes interrogées n'utilisent pas leur site Web pour mobiliser et ne mobilisent pas pour le site Web. Ce résultat est à mettre au débit des effets de la société numérique colonialitaire qui orientent la conception et la perception des informations diffusées par les TIC vers des données informatiques plutôt que des messages ayant sens.

D'ailleurs les deux volets – utiliser leur site Web pour mobiliser et mobiliser pour le site Web – prêtent à confusion. Hormis cinq d'entre elles, Rita Edwards, Saeanna Chingamuka, Rowayda Halim,

Myriam et Binta Sarr²⁰⁶ qui mobilisent par courriels ou par MySpace, pour des campagnes, des événements, des appels à solidarité, des contrats, des partenariats internationaux et font le lien entre l'état du mouvement des femmes et les usages de l'Internet²⁰⁷ ou la fidélisation des fans (Myriam) et la présence sur le Web, les autres personnes interrogées n'utilisent pas le site Web comme outil de rassemblement autour d'autres activités de l'organisation. Elles cherchent encore moins à réunir des personnes, militantes ou pas, autour de l'activité de publication, comme élément dynamique de la vie de l'organisation et de ses impacts sur la vie de la cité. Une grande majorité, surtout au Sénégal, ne voit pas en quoi le site Web permet de mobiliser ou ne le souhaite pas (Anne-Marie Cote). Madjiguène Cissé et Fatou Diop invoquent la faiblesse du taux de connectivité à l'Internet des membres, surtout dans les villages, comme par fatalisme, ce qui implique à leurs yeux une impasse : le site Web ne peut en aucun cas permettre de mobiliser. Quelques-unes parlent plus volontiers de « promouvoir » le site Web et de « faire des liens » entre leur site et d'autres (Bernedette Muthien, Liesl Theron) ou évoquent le fait qu'elles « acceptent » des propositions spontanées d'articles relatives au domaine que l'organisation traite (Sally-Jean Shackleton, Liesl Theron, Aminata Kébé) ou les organisent (Helga Jansen). Peu imagine que le site Web puisse élargir le *membership* (réseau d'adhérents) de l'organisation, alors que Aminata Kébé confirme l'efficacité du système et Fatou Ndiaye Turpin son total échec.

Cette observation atteste que la majorité des personnes interrogées ont une vision du haut vers le bas de l'activité de publication sur le Web, de l'émetteur, qu'elles représentent, au récepteur : les femmes non connectées, les partenaires étrangers. Dans cette vision, l'émetteur peut par exemple constater qu'il reçoit des messages du monde entier, mais ne se sert pas de cette dynamique d'échange comme élément moteur de l'organisation, encore moins pour mobiliser à partir de ces messages, en incitant par exemple les internautes à réagir, à y répondre. De plus, cet émetteur ne crée pas ou peu d'usages, comme des appels à contributions, ou des appels à soutien ou adhésions en ligne, qui pourraient créer autant de moyens d'adhésion ou au moins de rapprochement de l'organisation.

Par ailleurs, la majorité des personnes interrogées ne sait pas ce que signifie « mobiliser autour du site »²⁰⁸. Elles n'en ont pas de représentation. Certaines ne savent pas qui mobiliser. D'autres (les

²⁰⁶ Binta Sarr considère que le site Web permet de créer une masse critique : « ce n'est pas le nombre d'adhérents qui importe, mais c'est d'avoir une masse critique de femmes bien formées qui puissent demain bouger, se lever, se mobiliser, pour défendre leurs droits, et jouer un rôle de contrôle citoyen, aussi bien au niveau local, qu'au niveau national et international ».

²⁰⁷ Rita Edwards évoque la nécessité de reconstruire le mouvement féministe sud-africain et précise : « Nous voulons ouvrir plus d'espaces de dialogue parce que le mouvement des femmes s'est affaibli, de façon significative, notamment à cause des militantes qui ont rejoint le parti au pouvoir » ou à cause des politiques de « *gender mainstreaming* ». Elle souhaite aussi mettre en œuvre des initiatives de collecte de « récits de femmes » (*women's stories*) de « la base ».

²⁰⁸ Mobiliser autour du site consiste à recruter sous forme bénévole ou salariée des personnes susceptibles de traiter des informations textuelles ou audiovisuelles venant enrichir les contenus du support Internet.

plus politisées) font le lien entre avoir un site et mobiliser (sans pour autant utiliser les termes de communication et information) mais identifient peu de moyen pour le concrétiser. La majorité ne voit pas de lien potentiel entre communication et mobilisation²⁰⁹. La communication est représentée comme une affaire professionnelle ou professionnalisante et à ce titre, comme *per se*, déconnectée de toute opération de mobilisation. L'activité de publication, vue davantage comme informatique qu'éditoriale, n'est pas au rendez-vous comme porteuse de questionnements, d'investigations, des modes de mobilisation, des sujets et thèmes portés ou soulevés par l'organisation. Elle n'interroge pas l'organisation.

4.Des audiences sans impact sur les activités de l'organisation

En ne s'intéressant pas à ce qui est le plus lu sur leur site Web²¹⁰, la très grande majorité des personnes interrogées ne se préoccupent pas de leur lectorat ou audience, c'est-à-dire leurs cibles. Autant elles peuvent s'adapter aux priorités d'un bailleur, dans ses demandes de financement notamment, autant elles ne se soucient pas de qui lit ou ne lit pas les contenus qu'elles mettent en ligne. Quant à la catégorisation ou prismes d'intérêt de leurs internautes (profil professionnel, social, géographique, sexe, thèmes les plus consultés, articles les plus lus, fréquences de consultation), elles ne s'en soucient pas.

En ne connaissant pas ou en ne s'intéressant pas aux pics de fréquentation du site (les dates où le site est le plus fréquenté), la majorité des personnes interrogées confirment qu'elles s'intéressent peu aux notions d'usages des internautes et de création de ces usages, sinon elles publieraient à des périodes et fréquences précises, notamment liées à un événement par exemple, des informations pertinentes qui pourraient intéresser leur internautes, qui créeraient à leur tour une nouvelle demande. De fait, elles n'expriment pas de projection sur ce que l'internaute ou les bénéficiaires des organisations souhaiteraient lire, écouter ou entendre. Elles ne développent que peu d'imaginaire ou d'envie que ses internautes transforment l'information qu'elles publient en vue de créer autre chose. La vision de dynamique de production de contenus est absente. La typologie des informations lues et les

²⁰⁹ Des stratégies de communication adaptées peuvent servir de tremplin à des dynamiques de mobilisation autour d'un événement, d'un sujet critique, d'une actualité. Par exemple, organiser une couverture média d'une rencontre, quelle soit locale, régionale, nationale ou internationale, avec des non professionnels, permet de réunir des militants autour d'une même cause, de les faire écrire ou mener des entretiens audiovisuels et de faire confronter tant les contenus que les méthodes de leur production, dans le cadre notamment d'un comité éditorial où ces productions sont discutées, critiquées, débattues. Ces rendez-vous (le comité éditorial, les entretiens, la rédaction, la montage...) représentent autant d'occasion pour les auteurs de se rencontrer, de mieux se connaître et d'échanger sur leurs pratiques, à une échelle plus globale que l'événement qui a créé l'occasion. A ce titre, la communication peut créer mobilisation.

²¹⁰ Ces informations sont facilement accessibles, notamment à travers l'usage de logiciels statistiques de fréquentation des pages Web : nombre d'internautes, par mois, par an, provenance géographique, pages les plus lues, thèmes les plus consultés, périodes de fréquentation... Globalement, soit la connaissance de ces informations ne représente pas une priorité soit elle est totalement confiée au Webmaster, qui constitue alors à la fois une contrainte mais aussi un bon paravent pour ne pas se poser ces questions de cibles et d'usages.

portes d'entrée empruntées sur le site Web par les internautes, comme leurs habitudes ou leurs sautes d'humeur qui peuvent être liées à un contexte précis, lié à une actualité, comme la crise, le changement climatique, une élection, un meurtre... ne sont pas considérées comme des informations intéressantes en tant que telles, qui pourraient orienter les recherches ou les activités des organisations.

Par ailleurs, la capitalisation des expériences liées à la pratique éditoriale ne semble pas globalement à l'ordre du jour. Il n'existe pas de volonté de partager ni les obstacles rencontrés ni les solutions envisagées. Comme si le terme de solidarité n'était pas approprié au domaine de la communication ou encore que l'échange entre organisations sur cette action spécifique n'était pas jugé bénéfique. D'ailleurs, hormis Mercia Andrews qui parle de « mur politique » plus que technologique, faisant référence à l'intrusion épistémique des TIC ou de la télévision, y compris chez les paysans vivant dans des zones les plus reculées, les obstacles dans ce domaine sont davantage qualifiés comme techniques plutôt que politiques. Ils ne sont pas jugés « monstrueux » (Bernedette Muthien, Liesl Theron, Myriam, Aminata Kébé, Sylviane Diop). Ils se résument aux questions financières (Sally-Jean Shackleton, Mama), à la méconnaissance du domaine qui demanderait des formations adaptées (Rowayda Halim, Mama, Binta Sarr), et l'accès aux ressources, notamment aux infrastructures de transport (pour se rendre auxdites formations). Madjiguène Cissé évoque les questions de traduction et de temps. Afin de dépasser ces obstacles et notamment ceux liés à l'analphabétisme. Binta Sarr est la seule à aborder l'aspect multimédia de l'Internet. À ce titre, elle ouvre des pistes de réflexion sur les usages et les supports à adapter en fonction des cibles (notamment l'audio et la vidéo).

Ensuite, d'après ce qu'en dit la majorité des personnes interrogées, les retours sur les informations publiées viennent peu des internautes et peu d'Afrique (Aminata Kébé). Hormis Madjiguène Cissé qui parle du fait que les stagiaires qui s'occupent ponctuellement de l'alimentation du site Web apportent un savoir informatique qu'elles enseignent aux membres, ou dans une moindre mesure Sylviane Diop qui considère que « ça élargit les réseaux, ça renforce les idées, le désir de faire, d'aboutir... », peu de personnes soulignent la nature ou la concrétisation des liens humains, non virtuels, tissés dans le cadre de l'activité du site Web et ce que cela apporte à l'organisation.

De plus, aucun des sites existant n'est multilingue. Les sites sud-africains sont très majoritairement en anglais et les sites sénégalais en français. Cette absence de contenus en d'autres langues révèle deux lacunes ou partis pris. D'une part, peu de personnes n'évoquent cette question du multilinguisme et quand cela est fait, elles parlent globalement des langues locales au détriment des langues étrangères comme le français pour les Sud-Africains et l'anglais pour les Sénégalais, sans compter dans les deux cas l'espagnol, le portugais... D'autre part, et pour des raisons fort diversifiées, ces hypothèses de publication de contenus en langues locales ne sont pas concrétisées. Les sites ne s'adressent donc qu'à un public en mesure de partager une même langue dominante :

l'anglais et le français²¹¹. Cette question du multilinguisme et de sa non prise en considération confirme l'option marketing des sites Web. Ils servent majoritairement à vendre²¹² l'organisation auprès des bailleurs de fonds occidentaux. Pour les personnes interrogées qui constatent que leur site ne rapporte rien (Synnøw Skorge, Fatou Ndiaye Turpin), il n'y a pas de perspective de comment cette situation pourrait changer, voire au contraire le site est perçu comme contre-productif et inutilement chronophage.

Cette triple posture – le peu d'intérêt porté à l'avis de l'internaute, le présupposé que l'internaute ne peut rien apporter à l'organisation, et par voie de conséquence, le site Web conçu comme une force de vente de l'organisation auprès de ceux qui ont les moyens de l'acheter – corrobore le peu d'attention portée aux cibles du site Web et à leurs usages, ce qui aurait théoriquement pour effet d'incliner la conception éditoriale du support, en fonction des intérêts de lecture des internautes. Les organisations semblent publier pour publier sans vraiment se soucier de qui lit et si c'est lu. Cette observation rejoint le constat que le site Web ne répond pas aux besoins de supposés lecteurs mais plutôt à ceux de l'organisation elle-même. Les organisations publient pour elles-mêmes ou pour répondre à la demande de leurs bailleurs. Les notions de sens unique et de non-identification précise des cibles se retrouvent. La majorité des organisations ne fait pas de site Web pour les potentiels internautes mais pour elle et la promotion de ses activités. En soi, ce mode de publication, que nous serions tenté de qualifier de nombriliste, a le mérite d'exister. Sans cette approche, l'organisation serait presque totalement invisible, tout du moins dans le cyberspace. Mais, en publiant pour elles-mêmes, ces organisations se placent en porte à faux par rapport aux autres activités qu'elles mènent, pour lesquelles un parti pris d'ouverture vers l'extérieur est exprimé.

Par ailleurs, ce panorama des pratiques de publication par le Web confirme qu'il existe une dichotomie invisible entre bénéficiaires des actions des organisations – par exemple, les conseils juridiques en matière de divorce ou de violence conjugale – et bénéficiaires des informations qu'elles veulent diffuser – par exemple, le rapport d'activité de l'organisation qui s'adresse globalement aux bailleurs et non aux femmes qui viennent chercher lesdits conseils. En première observation, ces formes d'imperméabilité nuisent à la transparence des actions des organisations dans leur ensemble, à leur bonne conduite au quotidien et distordent les notions explicites de démocratie interne. La différenciation implicite faite entre action de terrain et action de communication révèle une forme de désunion organique entre communication et action politique des organisations qui opèrent des choix d'informations à diffuser et donc à discuter, débattre, en fonction de leurs interlocuteurs. Le débat ne peut par essence être partagé par ce biais, et par conséquent, affecte l'exercice d'une citoyenneté active

²¹¹ L'idée d'un échange avec des sites homologues mais ne partageant pas la même langue sur les questions des droits des femmes n'est pas plus évoquée.

²¹² Le terme « vendre » est ici utilisé au sens large et ne se restreint pas au qualificatif financier. Il recouvre les actions de promotion, de visibilité, de reddition des comptes auprès des bailleurs des organisations.

au sein-même de l'organisation, ce qui est généralement contradictoire avec ses objectifs principaux (plus de droits, d'égalité, de justice...). Ce sectarisme tacite interroge la pratique démocratique, les modes de prise de décision, les choix d'actions, au sein de l'organisation et inter-organisations. Il fait écho à un des effets de la société numérique colonialitaire qui renforce les divisions existantes, qu'elles soient de genre, de classe ou de « race » et nuit ainsi à l'exercice démocratique.

De fait, dans les deux pays, ces questions de profil d'internautes, de leurs points d'entrée sur le site Web, sur les retours qu'ils peuvent éventuellement émettre, semblent globalement peu usuelles. Non seulement elles ne se sont jamais posées, ni en interne ni en externe, mais pour certaines personnes interrogées n'ont que peu d'intérêt. Le site Web, qui a donc été jusqu'ici promu comme le moyen, avec un grand « l », de communiquer pour l'organisation, tout en répondant au souhait de l'organisation de répondre à une demande et notamment celle des bailleurs, ne cible personne en particulier ou n'a pas pour ambition de connaître l'avis sur ce qui est publié. Il donne majoritairement à voir des informations qui sont lues par des personnes inconnues, tant en qualité qu'en nombre. La production de la communication n'a pas objet à atteindre, toucher, informer des gens. Elle a pour objet de donner à voir. Elle est à sens unique, verticale. Cette option semble contradictoire avec l'objet de la communication au sens traditionnel, qui se différencie de l'information en ne se situant pas uniquement de l'émetteur au récepteur mais en visant les deux sens. Elle ouvre également à questionnement. Soit il est pris pour acquis que les organisations interrogées ne savent pas ce qu'est la communication, à quoi elle sert, de surcroît sur l'Internet, qu'elles considèrent que c'est un passage obligé, comme une coutume en somme. Soit il est admis que cette ignorance ouvre des perspectives à analyser et à développer. Il sera alors possible d'identifier de nouveaux modes de communication politique par l'Internet, ne répondant à aucune loi dictée par la pratique professionnelle courante et dominante de la communication.

IV. Le site Web : un faire-valoir auprès des bailleurs

Alors que la majorité des sites Web des personnes interrogées répondent peu à une stratégie concertée de communication, il est déconcertant de constater à quel point les personnes interrogées acceptent que leur site Web répondent aux stratégies des bailleurs des organisations. Cette contradiction présente deux volets : les organisations de femmes se plient aux injonctions des bailleurs car telles sont les conditions qui leur sont imposées pour bénéficier de fonds sur projet de leurs autres activités et les bailleurs utilisent les organisations pour faire valoir tant leurs politiques de TIC que de genre, sans pour autant investir un sou dans les moyens directs de cette propagande. Les sites Web des organisations sont alors autant de véhicules de communication non budgétisés et non pensés dans le sens d'une communication d'utilité générale pour les bénéficiaires des projets des organisations. Ils entérinent une vision institutionnelle de la communication et occultent la perspective d'autres modalités d'usages des TIC. Le coup pour les bailleurs est double comme le

coût pour les organisations : en ne valorisant pas financièrement l'activité de communication, par le site, les organisations de femmes perdent en efficacité politique institutionnelle et en autonomie économique. À l'inverse, les bailleurs alimentent les vecteurs de la colonialité numérique tout en inscrivant le genre à leur ordre du jour institutionnel.

Ces trois volets financiers du paradoxe de la communication sur le genre – des sites Web pour la visibilité des politiques (genre et TIC) des bailleurs, la non-budgétisation de l'action de communication et l'inhibition d'une économie autonome – représentent autant d'indicateurs afin de mesurer le danger auquel ces supports de communication font face et afin de mieux discerner quel pourrait en être le détournement.

1.Des sites Web non budgétisés

Le financement du site Web se confond assez largement avec celui de l'organisation. La majorité des personnes interrogées dans les deux pays estiment la question « très difficile », dans le sens où il est globalement ardu de trouver des financements et que la plupart des organisations s'en plaignent. Les bailleurs de fonds proposent très peu de financements de fonctionnement et s'orientent surtout vers des financements sur projets.

La majorité des financements des organisations provient d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest. Les bailleurs sont principalement des agences de l'ONU, des organisations internationales ou des organismes de coopération nationaux ou multilatéraux ou des Fondations privées ou de grosses ONG internationales. Les bailleurs nationaux semblent inexistant. Ces bailleurs de fonds sont présentés différemment selon les interlocuteurs : bon teint (Bernedette Muthien), qui soutiennent le genre (Aminata Kébé), qui ne le soutiennent pas (Rita Edwards), qui ont besoin de « faire circuler l'argent » (Sylviane Diop) et « révolutionnaires » (Bernedette Muthien). Quelle que soit la représentation qu'elles en ont, la majorité des personnes interrogées considère que leurs financeurs se sentent concernés par l'objet des activités de l'organisation et qu'ils interviennent en « soutien » (Fatou Ndiaye Turpin), qu'ils « veulent que la vie des femmes et des filles [soient] améliorée » (Sally-Jean Shackleton) ou défendre une « alternative de gauche » (Helga Jansen), soutenir les droits des LGBT (Liesl Theron), ou le montage d'un laboratoire de recherche ou de formations sur le genre (Fatou Sarr Sow).

Ces remarques générales concernent l'organisation et peu le site Web. De fait, il n'est globalement pas financé en tant que tel, pour la bonne raison qu'une demande spécifique de fonds pour cette activité n'a pas été faite. Et la demande n'est pas faite car les bailleurs de fonds ne financent pas la création de site Web en tant que « projets » tout en réclamant son existence. Cette demande n'est également pas faite tout simplement car l'organisation considère que cette activité ne nécessite pas de budget spécifique, étant estimée comme peu coûteuse, bénéficiant du soutien de bénévoles (Synnø Skorge, Madjiguène Cissé, Binta Sarr). Aussi, le site, quand il est financé, l'est à partir des budgets des projets existants (sanitaires, environnementaux, éducatifs...), « sur fonds propres »

(Aminata Kébé), « totalement dans l'autofinancement » (Sylviane Diop), comme une « investissement » (Myriam). La non budgétisation du site Web reflète à la fois le positionnement des bailleurs et celui des organisations qui ne veulent pas ou ne savent pas défendre le site Web en tant que projet à part entière, au même titre que la mise en place d'abris pour les femmes violentées ou la construction d'un immeuble pour héberger une activité économique de femmes.

2. Quand les bailleurs utilisent les organisations pour leurs politiques de genre et de TIC

Fatimata Seye Sylla est formelle : « Les bailleurs de fonds ne financent pas l'idée de quelqu'un. Pour être financé, il faut voir eux ce qu'ils veulent ! Faire et créer un projet en fonction de ça ». Aussi a-t-elle obtenu des financements parce qu'elle a répondu à un programme d'un de ses bailleurs sur la « lutte contre la fracture numérique, qui appuient des télécentres, qui font de la formation, etc. ». Anne-Marie Cote précise qu'à l'aube de l'Internet les bailleurs étaient intéressés à investir pour voir apparaître l'Afrique francophone sur la cartographie mondiale de l'Internet. Elle ajoute que dans « leur conception du développement, ils doivent prendre en compte les considération de genre ». Les deux témoignages attestent de l'importance de la dimension technologique du soutien, au détriment de l'engagement éditorial. Si financement du site Web il y a, il correspond à un affichage des bailleurs d'une démarche de soutien de l'égalité entre les genres au même titre que celui des usages des TIC, en tant qu'outils. Cet affichage rejoint à cet égard la réflexion sur la double institutionnalisation du genre et de la communication.

Par ailleurs, globalement les bailleurs ne financent a priori pas de sites Web mais demandent ou attendent néanmoins que les organisations soient présentes sur le Web. Ce grand écart permanent imposé aux organisations a des répercussions directes sur les contenus. Selon les témoignages des personnes interrogées, les sites, en répondant essentiellement aux attentes des bailleurs, renseignent des vides connus : la faible pénétration du genre dans les institutions ou – et rarement et – des TIC en Afrique. Ils n'ont généralement pas vocation à créer savoir, interrogation ou mémoire. D'autant que l'argent investi dans le site Web va directement entre les mains d'un technicien privé, et en aucun cas à la production de contenus spécifiques. Quand c'est le contraire, les contenus sont orientés par les conceptions des bailleurs, en termes de genre et développement, comme de fracture ou de création numérique.

3. La philanthropie des bailleurs de fonds, facteur de subalternité

Hormis de la part des deux spécialistes sénégalaises des TIC, la question de la raison de l'engagement des bailleurs ne se pose pas, comme si elle était normale. Ils apportent un « appui institutionnel » (Fatou Sarr Sow). Dans les deux pays, aucune autre considération que la philanthropie ou le soutien n'est interrogée. En première lecture, la majorité des personnes interrogées intériorisent leur subalternité tout en négociant cette subalternité en demandant de l'aide du dominant (le bailleur). Il n'est en effet pas fait par exemple mention des intérêts :

- financiers ou économiques, comme l'identification d'une main d'œuvre féminine locale,
- sociaux, dans le sens où les organisations bailleurs chercheraient la paix sociale assurée par les femmes,
- politiques, par la prise de pouls à « la base » de situations globales dans le pays.

L'hypothèse d'une opération d'investissement dans un pays qui occupe une position hégémonique et détient un rayon d'influence possible sur le continent africain (l'Afrique du Sud) n'est également pas évoquée.

Par ailleurs, quand il s'agit de financement du site Web, seules deux personnes interrogées, Saeanna Chingamuka et Rita Edwards, parlent d'autres sources de financement que les subventions des bailleurs. La première mentionne la vente de prestations de service comme la consultance ou la vente d'articles et de photos. La seconde parle des cotisations qui restent très faibles car les adhérentes sont très « pauvres », de travaux de recherche et de formations. De fait, l'investissement humain des bénévoles qui maintiennent le site Web est peu valorisé. Il donne sans doute lieu à gratification personnelle mais sûrement pas à plus-value sociale, de surcroît visible dans les bilans ou rapports financiers des organisations. L'alimentation et l'activité du site Web n'ont pas de valeur. Ce qui peut résonner avec la non-visibilité et la non-comptabilité des richesses créées par les femmes au quotidien (informel et soin des ménages) dans le PIB national. Des pratiques qui sont susceptibles d'être critiquées au niveau global, comme la non prise en compte du travail domestique des femmes, se mènent alors sans encombre au niveau interne, ce qui n'est pas sans soulever un certain paradoxe. L'idée de créer une économie spécifique pour le site Web de l'organisation, c'est-à-dire les moyens de son indépendance en créant d'autres sources de revenus, est rarement à l'ordre du jour. Le site Web est globalement peu facteur d'autonomisation des organisations vis-à-vis des institutions.

4.Des sites Web en danger

Très peu d'organisations font la différence entre bailleurs institutionnels, comme les États ou les agences des grandes organisations internationales, et les bailleurs privés, comme les fondations des entreprises, les mécènes ou les organisations spécialisées/thématiques qui rassemblent de multiples sources de fonds. La recherche de soutien financier s'en trouve plus difficile à mener car peu diversifiée.

Par ailleurs, concernant les TIC, quand les budgets existent, les financements vont prioritairement à des ONG considérées comme spécialisées, notamment les ONG en charge des questions « Genre et TIC », ce qui n'est pas sans poser quelques questions, notamment celles de la division entre organisations et des positions hégémoniques que ces ONG occupent.

Les sites Web des organisations de femmes ou féministes se trouvent alors aujourd'hui en danger. En effet, la très grande majorité des organismes de coopération et des bailleurs de fonds avancent comme arguments les effets de la crise mondiale pour baisser leur niveau de soutien financier. Ils se retrouvent en situation de faire des choix plus resserrés concernant les programmes qu'ils souhaitent

soutenir. Globalement la priorité est désormais portée au changement climatique et aux infrastructures pour y faire face, à la crise énergétique, à la lutte contre la pauvreté... autant de sujets liés à la priorité accordée par ces mêmes organismes à la situation d'aggravation de l'urgence, au détriment de thèmes qui commençaient à émerger, notamment dans la recherche, comme les analyses de genre ou les définitions de nouvelles citoyenneté et démocratie.

Cette situation précarisée au niveau global interroge la pertinence d'usages classiques des TIC et de l'Internet, au même titre que les innovations dans l'appropriation de ces usages.

L'ensemble des usages Internet demande à être revisité, réanalysé selon une grille de lecture prenant en compte simultanément l'accélération et l'aggravation des situations d'urgence d'un côté et la surabondance et l'excès de l'offre technologique (Web 2.0) de l'autre. Il nécessite d'identifier de nouvelles modalités contextualisées d'usages. Cette perspective permettra alors sans doute de mesurer presque en temps réel la réalité des effets politiques des usages Internet des organisations de femmes ou féministes en Afrique sur les dominations qu'elles sont amenées à gérer et contourner au quotidien. Cette démarche amène alors à décrypter les approches différenciées des concepts de communication et d'information selon des indicateurs eux-mêmes renouvelés.

V. La communication/information : vers un modèle informel ?

Les concepts de communication, information, média, « société de l'information », sont globalement mal maîtrisés par les organisations interrogées. L'information relèverait clairement du traitement informatique, lui-même lié aux sciences dures, et ne mériterait plus un traitement éditorial, pas davantage que ciblage ou définition d'usages, et représenterait un tout à numériser pour éventuellement être partagé. Ce manque de conscience éditoriale pourrait s'analyser sous l'angle de la faiblesse du savoir-faire ou du professionnalisme liés à la pratique (éditoriale) mais semble révéler une réalité politique plus aiguë. L'information ne dépendrait plus du donner à penser, des sciences humaines. L'information ne serait ni considérée comme un droit qui reste à défendre car acquis, ni comme un canal stratégique de lutte contre toutes les formes de domination. Cette tendance vient en contradiction avec les objets des organisations et occulte en partie la réflexion sur la pratique de la circulation de l'information, de la stratégie de communication en interne desdites organisations. Les slogans externes contrediraient les pratiques internes, en grande majorité verticales.

De fait, l'information est considérée par la majorité des organisations de femmes ou féministes davantage comme une obligation, par exemple à rendre des comptes par des rapports d'activité ou par les procès verbaux de réunions, qu'une activité créatrice de richesses à part entière au même titre que le conseil juridique ou la transformation des fruits ou encore le plaidoyer politique.

Ce constat interpelle le rôle des organisations spécialistes du domaine « Genre et TIC » qui se sont appropriés ces questions sans vraiment transmettre de savoir-faire. Il révèle un cloisonnement des mouvements, au sein de la mouvance pour l'égalité des genres, et interroge un monopole épistémique lié à la connaissance des TIC. On assiste alors, par TIC interposées, à un repli sur la

gestion immédiate et nationale de l'urgence, le front technologique étant laissé à celles qui savent les TIC. Par ailleurs, ce repli vaut davantage pour les organisations de femmes ou féministes que pour les autres mouvements sociaux dont les dirigeants et membres n'ont pas personnellement la charge sociale de la gestion du quotidien. Aussi, paradoxalement, l'ensemble de ces divisions implicites sur le terrain du réel révèle sur le terrain du virtuel une démarche holistique de communication, qui crée un nouveau paradigme des usages des TIC. Cette démarche, en contournant tous les obstacles, financiers, techniques, sociaux, auxquels les organisations de femmes ou féministes sont confrontées, se soustrait alors à une hypermodernité qui réclame réactivité, surenchère, immédiateté. Ce qui compte est ce qui est donné à voir à un moment « t », sans que cela soit pour autant formalisé, y compris en termes de politiques publiques. Implicitement, cette communication informelle ouvre des espaces de différence, et dans le contexte africain, en proie à la colonialité du pouvoir en contexte mondialisé, elle crée anachronisme, sinon subversion.

1. Communication, information et média : un miroir déformant

Dans les deux pays, la séparation généralement observée entre activités politiques des organisations et activités de communication sur ces activités rejoint le fait que la majorité des personnes interrogées sont bien en mal de définir la différence entre communication, information et média, comme si les trois concepts étaient synonymes ou que la différence importait peu. La grande majorité d'entre elles ne s'intéresse pas à faire la différence entre le domaine de l'information et la société de l'information. Les organisations ont une vision plus globale qu'analytique du sujet abordé. Elles parlent volontiers des structures, des messages véhiculés au détriment du système que les techniques (audiovisuel, presse écrite...) et TIC ont contribué à développer. Ce système, tel que nous l'avons qualifié sous le terme générique de société numérique colonialitaire, connaît pourtant des impacts tant en termes :

- économiques : notamment, qui possèdent les infrastructures ?,
- politiques : qui décide de quelles informations sont diffusées et par quel canal et pour qui, autrement dit, qui a le pouvoir ?
- sociaux : l'écart des richesses s'est creusé notamment par l'accélération des transactions, tant financières – développement exponentiel de la spéculation boursière – qu'institutionnelles entre États, institutions financières internationales..., que de trafic humain, et notamment chez les proxénètes ou les pornographes,
- culturels et épistémiques : la majorité des contenus sont en anglais et proviennent d'Occident, les savoirs locaux disqualifiés et surtout vassalisés par l'Occident, voire par le Moyen et l'Extrême-Orient,
- et de genre : les TIC creusent les inégalités.

Tous ces dégâts collatéraux continuent pourtant à être exprimés et analysés par les personnes interrogées concernant la situation politique, économique, informationnelle et sociale des sociétés sud-africaine et sénégalaise, mais ne sont pas pris selon la même perspective en matière de pratiques et usages de l'Internet. Comme si, par exemple, le développement des infrastructures de TIC n'avait pas d'incidence sur l'augmentation de la pauvreté et des violences sexuelles, et qu'inversement l'aggravation de la pauvreté et la prolifération de ces violences n'influaient pas sur l'appropriation citoyenne des TIC. Il y a bien transfert virtuel de richesses, accéléré de surcroît, mais son incidence sur la vie réelle n'est vue qu'à sens unique et qu'en termes d'outillage, accessible ou non, et non de stratégie délibérée des organisations internationales avec l'assentiment des États et du secteur privé qui interfèrent sur la liberté, notamment épistémique, des organisations de femmes ou féministes.

2. Un déficit de communication entre organisations

Même si les notions d'accès, de capacité, de contenu, de contrôle, de diffusion de l'information, sont interrogées quand on évoque les rôles respectifs de la communication, de l'information, des médias, celles-ci révèlent des représentations confuses. Ces notions sont le plus souvent abordées selon un angle opportun, les cinq angles (accès, capacité, contenu, contrôle, diffusion) étant tour à tour employés selon la situation et l'engagement de l'organisation sur la scène politique à un moment « t ». Cette approche des différents angles dénote une méconnaissance, voire une ignorance, confirmée par les personnes interrogées, de l'indicateur des 4C (voir *supra*) qui permet de mesurer les incidences de chacun des cinq angles sur la « fracture numérique de genre ». Pourtant l'étude relative à cet indicateur est disponible gratuitement en ligne, en français et en anglais. Cette méconnaissance traduit un déficit de communication au niveau continental, mais aussi national, entre organisations, puisque l'étude a été produite par une organisation spécialiste en « Genre et TIC » au Sénégal et qu'elle a été traduite en anglais par son homologue en Afrique du Sud. Ce déficit est d'autant plus frappant dans le circuit fermé des organisations qui s'occupent des questions de genre parce qu'il révèle tant des divisions que des divergences d'intérêt et d'objets de lutte.

Se pose alors la question de la position de *monopole épistémique* installé par les organisations spécialistes en « Genre et TIC », situation souvent dénoncée, parfois de façon aiguë, par les personnes interrogées qui ne travaillent pas dans le domaine. En effet, cette ignorance, sans doute liée à la faiblesse de la communication de l'organisation qui a créé l'indicateur, met en exergue le fait que les organisations sont peu connectées entre elles et en particulier qu'elles n'ont pas nécessairement pour objectif de connaître les actions publiques des autres. La volonté d'interaction entre les organisations semble peu présente et cette situation se perçoit aisément sur le terrain des TIC et en particulier de l'Internet. Paradoxalement l'existence des outils des TIC n'a pas changé la donne, tout en ayant parfois créé des opportunités d'échange, de mutualisation de moyens, d'auto-formation...

Aussi, même si certaines personnes interrogées pensent que les TIC représentent des solutions pour partager des pratiques ou points de vue, elles s'arrêtent immédiatement aux frontières,

essentiellement financières, de l'accès et des moyens à surmonter. Elles s'ancrent également très clairement aux frontières nationales. La communication avec l'extérieur est mentionnée, surtout en ce qui concerne les bailleurs, ce qui corrobore un sentiment d'isolement vis-à-vis d'autres mouvements ou organisations du même type. Peu imaginent des modes de reconditionnement multiples de l'information, depuis sa source jusqu'à ses cibles, dans un sens comme dans un autre, où qu'elles soient. Par exemple, un texto émis par une femme rurale parlant *Kbosa* sur son expulsion, pourrait être diffusé oralement, de bouche à oreille ou par la radio, dite communautaire, voire par la télé communautaire ; un article écrit en anglais par une Ougandaise sur la création de coopératives agricoles, pourrait être lu, traduit, enregistré, reformaté ; un récit de femme noire urbaine des townships sur son épuisement à prendre en charge la violence quotidienne, pourrait être enregistré, pris en note, puis mis en ligne...

De fait, la différence de perception entre les spécialistes des TIC et les organisations de femmes ou féministes se fait nette. Les secondes ne voient pas les impacts de la pratique de rédaction, de collecte d'informations et de publication sur leurs pratiques quotidiennes, incluant l'action politique. Les premières ont globalement une vision par le haut qui consiste à « donner la parole » à celles qui ne l'ont pas, sans pour autant s'interroger sur leurs propres pratiques et actions. Une zone d'étanchéité entre les deux types d'utilisateurs (spécialistes des TIC et les autres) est alors confirmée. Les compétences acquises en termes éditoriaux et techniques chez les uns ne sont pas transférés, capitalisés, partagés chez les autres. Cette situation aiguise le constat plus général établi sur l'étanchéité des mouvements. D'ailleurs, y compris à propos du choix de l'information à diffuser ou de sa production (qui écrit ?) selon différents canaux, l'organisation spécialiste de « Genre et TIC » en Afrique du Sud assume pleinement sa position hégémonique, considérant que c'est son rôle d'assumer ce type de tâche à l'échelle nationale, sans plus de nuance.

Plus globalement en Afrique du Sud et au Sénégal, il est maintenant possible de confronter les discours des expertes des TIC avec celles qui ne revendiquent en aucun cas ce statut et semblent plutôt en demande de conseils ou au contraire très indifférentes. Le cloisonnement des mouvements, y compris au sein des organisations de femmes ou féministes en Afrique comme ailleurs, semble tellement ancré qu'il est difficile pour elles d'influer les effets politiques de leurs usages de l'Internet sur les rapports de domination masculine et colonialitaire. Loin de vouloir effectuer un classement par la performance entre les différentes organisations, il s'agit plutôt d'approcher en quoi ces effets existent réellement, sur quels terrains ils s'expriment et par quels acteurs ils se manifestent. Il sera alors envisageable de discerner des zones de convergence, où les savoirs ou expertises des uns peuvent compléter les savoirs des autres, du moment qu'ils sont collatéralement reconnus, comme des zones de divergences, où les usages ou leurs représentations se contredisent. Autrement dit, il s'agit de qualifier les similitudes et singularités en matière d'usages de l'Internet par les différentes organisations de femmes ou féministes dans les deux pays. À défaut de construire un dénominateur commun, il s'avère dès à présent important d'isoler de nouvelles

formes de mobilisation qui forment changement tant dans la théorie, l'épistémologie que dans la pratique féministe.

3. L'immédiateté de l'urgence : vers une informalité de la communication virtuelle

Les populations d'Afrique du Sud et du Sénégal connaissent une situation d'urgence, notamment en termes de violences et d'écart de richesses. Il semblerait qu'alors l'imaginaire de prise de parole, de diffusion des idées comme moyens de lutte ou de résistance, se situe en dehors des usages des TIC ou en leur sein mais de façon très fragmentée et parcellaire. Une chape numérique écrase les différents acteurs politiques, les obligeant à prioriser leurs initiatives, notamment contre la pauvreté, les violences... Cette situation s'accroît pour les organisations de femmes ou féministes dont les publics sont socialement alloués à remplir le rôle de gestion du quotidien, y compris dans l'urgence, et aujourd'hui, dans l'immédiateté.

Aussi, même si la majorité des personnes interrogées le déplore, la place de l'action politique ne se situe pas nécessairement au cœur de la communication et des usages qui peuvent être créés mais plutôt en réponse quotidienne et immédiate à l'urgence, sur le terrain. Ce choix révèle une dichotomie achevée entre réalité – et discours liés à la gestion de la vie quotidienne – et transmission de ces réalités et discours sur le terrain du virtuel. La gestion rendue immédiate de l'urgence, notamment par la mondialisation hypermoderne, ne pourrait alors servir d'exemple à transmettre, de savoir à partager. Elle ne pourrait faire office de dynamique de diffusion de pratiques, points de vue, luttes et échanges, pourtant élaborés, voire sophistiqués, dans ce contexte. De façon concomitante, la communication serait exclue de l'urgence.

L'ensemble des aspects mentionnés plus haut forment alors des indicateurs : obstacles jugés plus techniques que politiques, méconnaissance des besoins des cibles, des impacts du site Web sur les internautes, communication réduite à sa portion marketing, absence de communication entre les organisations notamment en termes de savoir-faire en communication, sites Web au service du prosélytisme des bailleurs au lieu d'être au service des organisations. Ces indicateurs convergent vers le constat que les stratégies de communication des organisations de femmes ou féministes, en tant que politiques, soit n'existent pas soit ne se synchronisent pas avec leur stratégie globale de changement social ou de quête de davantage de droits pour les femmes. Cette absence ou cet asynchronisme se cumule avec l'urgence comme facteur d'impuissance.

Ce constat pourrait s'étendre à d'autres mouvements sociaux (Neveu 1996), tels que les syndicats, les mouvements des « Sans » (papier, logement, terre...), le mouvement altermondialiste (Sommier, Fillieule & Agrikoliansky 2008). Ce qui est interrogé ici est la distorsion que cette vision de la communication pourrait engendrer en regard des revendications, au moins pour plus de droits, des organisations de femmes ou féministes et des stratégies qu'elles mettent en œuvre pour y parvenir, tout du moins en Afrique. Ces stratégies ne prendraient pas en compte les nouvelles relations socio-économiques et épistémiques qui éloignent ces organisations de leurs objectifs. En effet, la

domination, qu'elle soit masculine ou colonialitaire, pilier garantissant le développement de la mondialisation libérale, se traduit à la fois par davantage d'urgences à gérer, comme l'augmentation des violences, des écarts de richesse, de la brevétisation du vivant, et par l'accélération de leur gestion. Parce qu'elle est ciblée en termes de genre, les femmes et leurs organisations étant socialement et politiquement dédiées à cette gestion, elle épargne les autres organisations susmentionnées.

Aussi, en première observation, l'accélération, que la société numérique colonialitaire générerait, provoquerait un double impact auprès des organisations de femmes ou féministes : elle les confinerait davantage à la gestion de l'urgence dans l'immédiateté et les éloignerait concomitamment des objectifs initiaux de l'organisation et, de plus, leur enjoindrait de rejoindre une forme hypermoderne de la communication. De plus, le fait d'être davantage confronté à la gestion de l'urgence ne confluerait pas avec le besoin de communiquer davantage, notamment en transformant les modèles de communication classique. La société numérique colonialitaire semblerait alors finaliser un enfermement ou un choix stratégique de gestion rapide de questions qui seraient considérées comme secondaires, subalternes. Cet enfermement aurait tendance à transformer les actrices des organisations de femmes ou féministes africaines elles-mêmes en subalternes, telles que les définit la philosophe indienne Gayatri Spivak : des femmes qui n'auraient pas droit à la parole et qui en viennent à gérer au pied levé ou par choix ce qui est globalement et socialement considéré comme périphérique, à savoir le quotidien. En tant que subalternes, elles sont amenées à créer leurs espaces politiques, selon des formats non normés, répondant à des codes parfois éphémères, dont la durée de vie dépend de l'accélération dans laquelle elles sont désormais installées.

Ainsi, la différence avec les autres mouvements sociaux se mesure essentiellement par le fait que ces derniers ne sont pas politiquement et culturellement sollicités, ni socialement dédiés à la gestion de cette urgence. Leurs dirigeants et promoteurs se trouvent davantage en position de choisir, collectivement et individuellement, leurs objets de lutte et d'intervention, comme par exemple l'humanitaire ou la revendication des droits économiques sociaux et culturels ou encore la demande de l'annulation de la dette. La majorité des militants et surtout des dirigeants de ces mouvements ne sont pas en position socialement allouée de répondre aux demandes du quotidien : éducation, santé, nutrition... À ce titre, ils peuvent connaître un recul ou une ignorance quant aux questions d'urgence qui n'est pas permis aux organisations de femmes ou féministes. Aussi, en matière de communication, ces dernières connaissent une confrontation entre virtuel et réel à la fois plus épineuse et créatrice de transformations politiques. Autrement dit, quoi qu'elles en pensent les organisations de femmes ou féministes ne sont pas épargnées par la colonialité numérique et sont sollicitées en permanence de par leur fonction politique (d'accompagnement ou de radicalité). Si bien que, en deuxième lecture et paradoxalement, les moyens à mettre en œuvre pour dépasser ce conflit communicationnel permanent requièrent une réactivité et une créativité que n'ont pas nécessairement à assumer les mouvements sociaux classiques.

Par ailleurs, la communication s'est toujours située à la lisière du privé et du public (Miège 2004 : 148). Elle crée les termes d'un échange entre émetteur et récepteur, intérieur et extérieur, intime et groupe. À ce titre, elle peut croiser les bases qui fondent le patriarcat, qui s'appuie sur la division, non seulement de classe ou de « race », mais aussi de sexe, une division qui s'exerce entre la sphère privée et la sphère publique. À l'inverse des hommes, socialement assignés à l'espace public, les femmes se retrouvent dans une situation de re-production dans le privé et de production dans le public. La communication, comprise dans son sens étymologique du latin *communicare* qui signifie « mettre en commun », prend alors ici toute son importance. À la croisée du public et du privé, les femmes de « la base » comme la communication jouent implicitement un rôle similaire. Elles mettent en commun des informations qui servent à la gestion de la vie quotidienne. Elles légitiment une connaissance et des savoirs liés à cette gestion, une expertise invisible. Dans un système à domination masculine, seule la sphère publique est valorisée. Aussi ces femmes sont sociologiquement et historiquement écartées du contrôle et de la gestion de cette sphère publique, lieu officiel et socialement instauré de prise de décision. Il en va de même pour les politiques de gestion des technologies de la communication et de l'information, qui, tout en étant assimilées à de simples outils, se révèlent porter de véritables enjeux de société, auxquels les femmes sont confrontées mais non invitées à publiquement décider.

C'est ce grand écart permanent entre effets du virtuel sur le réel et gestion permanente du réel qui fait nouveau paradigme des usages des TIC. Les usages des TIC ne sont pas neutres en termes de genre et la performance de genre est liée aux TIC. Autrement dit, plus le virtuel empiète sur le réel, plus les impacts différenciés de genre sur la vie quotidienne connaissent une inflation tout comme les manifestations différenciées des identités de genre. Ce paradigme est implicitement identifié au quotidien par les organisations de femmes qui gèrent ses manifestations dans l'informalité. Cette informalité peut facilement se traduire par l'observation d'un décalage entre objectifs de l'organisation et stratégie de communication de l'organisation. Cette non adéquation justifierait alors le choix – que n'ont pas fait les organisations de femmes ou féministes africaines – de souscrire au modèle développé par certaines organisations en Amérique latine²¹³ où la communication est conçue comme d'utilité publique, vue comme un bien commun, appartenant aux populations, où la notion de communication populaire ou de communication citoyenne, au service des changements et justice sociaux, est mise en avant.

A contrario, en Afrique, il n'existe pas d'approche revendiquée, voire de connaissance, d'une telle communication. Il est plus aisé d'attester d'une vision holistique de la communication, au sens d'une vision empruntée à l'anthropologie sociale qui considérerait la communication comme formant un tout, dont les multiples éléments ne peuvent se comprendre ni se définir en dehors de ce tout. Cette

²¹³ Voir à ce propos les expériences menées depuis plus de vingt ans en Amérique latine, <<http://www.movimientos.org/>>, consulté le 22 avril 2010.

communication holistique consisterait principalement à gagner en visibilité. Ce qui compte, sans que cela soit systématiquement prémédité ou que cela soit le résultat d'une intuition, est davantage de donner quelque chose à voir, simplement. La communication ne vise pas quelque chose de particulier, n'a pas d'objectifs spécifiques, y compris celui d'informer. Les bases d'un nouveau mode de communication que l'on peut qualifier de *citoyenne informelle* peuvent alors se révéler, une communication qui ne connaît pas de système participatif, mais donne une visibilité des actions aux niveaux local et global, en ordre dispersé. Cette visibilité devient alors complètement externe aux organisations et à ses bénéficiaires. En Afrique, c'est en fait localement dans les villes ou ailleurs, en dehors du continent, qu'une grande proportion de personnes peut se connecter à l'Internet ou utiliser un téléphone mobile. Aussi, dans cette perspective, la communication des organisations de femmes ou féministes telle qu'elle vient d'être décrite prendrait toute sa force dans son informalité. Cette communication ne s'inscrirait pas dans des codes théoriques ou professionnels définis. Elle pourrait libérer des espaces pour une nouvelle citoyenneté genrée, en publiant des contenus anachroniques, comme des récits de vie quotidienne de femmes en milieu rural, que les responsables locaux pourraient lire par exemple, si bien qu'ils pourraient ajouter à leur ordre du jour ce qui est habituellement considéré comme des « affaires de femmes ». Par le simple fait de transformer ce qui est entendu comme des « affaires de femmes » en question politique, cette informalité pourrait faire subversion. Par ailleurs, cette informalité ne s'arrêterait pas aux frontières de l'économie, comme elle est plus communément admise de surcroît quand il s'agit de femmes. Par ses fondements non formels, non codifiés ni régulés, non normatifs, contournables, non revendiqués, non institutionnalisés, cette informalité fait écho à la représentation de l'État et à ses dérégulations (Beall 2007) et sert de miroir inversé d'un système qui se veut et se revendique hypermoderne sans pour autant avoir les moyens de faire face aux effets néfastes de cette hypermodernité et de son pendant colonialitaire. Cette informalité permet la transgression, au moment où elle se présente, car elle crée des opportunités d'entrave à la formalisation et par voie de conséquence à la consolidation de l'État. Elle rejoint alors la notion de subalternité qui crée des espaces de différence (Spivak 1988). Elle ouvre un champ à construire sur les influences croisées du virtuel et du réel sur l'action politique et son analyse. Cette communication citoyenne informelle vient alors ouvrir un nouvel axe d'investigation transversal des études postcoloniales ou subalternes et des études de genre.

Les organisations de femmes ou féministes au Sénégal offrent d'ores et déjà une représentation avancée de cette informalité. Cette constatation est d'autant plus facilitée que l'informalité économique, telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée en Afrique de l'Ouest et discutée un peu partout, est tolérée et soutenue comme une hypothétique alternative à la mondialisation libérale. Les organisations d'Afrique du Sud semblent davantage engluées dans l'injonction hypermoderne issue d'une hégémonie continentale autoproclamée et reconnue internationalement, et dans un étalonnage politique calé sur des modèles occidentaux. Ce contexte demande davantage de créativité politique.

À cet égard, les organisations sénégalaises semblent plus pauvres, puisque ce terrain politique est miné, rejeté. La comparaison amène à la perspective de croisements à créer sur les terrains virtuel et réel entre politique et informalité, subalternité et transgression. Cette ambition passe notamment par la définition d'une citoyenneté féministe africaine, débarrassée de ses carcans sociaux, politiques mais aussi épistémiques occidentaux et désormais moyen et extrême-orientaux. Les voies observées dans l'utilisation des TIC pour questionner le genre au Sénégal et dans l'émergence de savoirs non savants pour démystifier l'universalisme abstrait occidental de la société numérique colonialitaire en Afrique du Sud en amorcent quelques prémices.

Conclusion

Aujourd'hui, le virtuel, en tant qu'espace d'action, d'interaction et de réaction à facettes multiples, tient lieu de dénominateur commun d'une mondialisation en marche. Nous sommes parti de la question de savoir si ce virtuel reproduisait des inégalités de genre ou même exacerbait des identités différenciées de genre et dans quelles mesures il en était le produit. Pour le comprendre, nous avons engagé une réflexion sur les représentations de ces inégalités et de cette exacerbation et avons cherché à identifier l'émergence d'une colonialité numérique, où les différentes formes de domination, notamment masculine et colonialitaire, cohabitent dans un contexte accéléré, excessif, de surenchère et d'abondance. Ce contexte a été qualifié d'hypermodernité.

Ce cadre d'analyse posé, cette démarche a conduit à déconstruire la « société de l'information » et à la requalifier. Pour le faire nous avons opté pour une démarche comparative prenant deux pays d'Afrique, l'Afrique du Sud et le Sénégal, comme terrain d'enquête. Ce choix contrasté en s'ajustant d'emblée avec le cadre conceptuel a permis de développer la conception d'une société numérique colonialitaire en contexte africain. La comparaison des informations et représentations recueillies auprès des organisations de femmes ou féministes dans ces deux pays a confirmé que détacher, dans cette recherche, le réel du virtuel aurait participé de l'entretien de cette production nommée hypercolonialité. A contrario, situer des femmes non connectées à l'Internet, a ouvert l'opportunité d'identifier des espaces de connaissance et de différence. Ancrés uniquement dans le réel, ces espaces se positionnent d'emblée en situation de confrontation avec les politiques de TIC décidées en haut lieu, qui placent la connaissance au sein du virtuel et non à son origine et imposent leur vision universaliste abstraite de la connaissance et leur épiscentre épistémique en Occident. Les défis que la société numérique colonialitaire comporte dépassent le secteur économique, face la plus visible de sa manifestation. Ils interrogent les mécanismes de subalternité et de périphéries, s'appuient sur l'appropriation sociopolitique du corps des femmes et brouillent la qualification des savoirs, ce qui fait en soit violence épistémique. Pour relever ces défis, les organisations de femmes ou féministes sud-africaines et sénégalaises oscillent suivant leur type d'action politique, le secteur de leurs pratiques politiques ou les modalités de leur mobilisation politique entre deux grandes postures : l'adaptation et la création.

Dans les deux pays, les usages de l'Internet et l'action politique sont dissociés, mais de façon différente. Certaines organisations de femmes ou féministes utilisent l'Internet dans l'intention d'être visibles et de répondre aux exigences des bailleurs qui financent les actions politiques sur le terrain du réel – stratégie d'adaptation –, sans pour autant qu'elles se préoccupent de mesurer et évaluer cette visibilité de l'action politique de terrain. D'autres organisations, plus radicales, cherchent dans l'Internet, certes de façon encore ponctuelle et hésitante, un outil d'exploration d'une nouvelle épistémologie, que nous pouvons qualifier de féministe car elle vise à réviser les rapports de domination, notamment en faisant émerger des savoirs non savants. Cette posture qualifie une stratégie de création.

L'éventail des organismes qui font obstacle à la créativité dans le domaine est large. Il s'étend des organisations internationales en charge des politiques de TIC, en passant par les États, leur démarche d'institutionnalisation du genre et des TIC et leurs accords avec le secteur privé des télécommunications et de l'informatique, jusqu'aux mouvements reconnus en charge de la critique des inégalités de genre dans la « société de l'information ». Parmi ceux-là, figurent paradoxalement le cyberféminisme et le mouvement « Genre et TIC ». Aussi, mesurer les impacts des usages des TIC sur les politiques publiques ou sur les actions politiques des organisations demande de qualifier l'ensemble de ces obstacles. Cela a nécessité une démarche qualitative, à plusieurs niveaux et transdisciplinaire. Lorsque nous avons entrepris un panorama des forces en présence, nous avons dû identifier des cloisonnements, des zones d'étanchéité, explicites ou implicites, entre mouvements, entre organisations, entre zones d'implantation géographiques, entre théoriciens (comme par exemple entre les milieux urbain et rural, entre le mouvement du libre et les organisations de femmes, entre les organisations de femmes implantées sur le terrain et les organisations en charge de la problématique « Genre et TIC »...). De ce fait, croiser théorie et empirisme, développer des grilles de lecture fondées sur des critères différenciés, nous ont conduit de façon logique à l'analyse institutionnelle, indispensable à la déconstruction de cette société colonialitaire porteuse de divisions.

Cette démarche nous a conduit à des premiers résultats selon lesquels la société numérique colonialitaire est le produit de la mondialisation autant qu'elle produit les vecteurs de cette mondialisation. Elle est le véhicule comme le résultat de la colonialité du pouvoir et des rapports de domination et d'oppression construits par le système patriarcal. En contexte hypermoderne, elle les accélère, les multiplie, les cumule, dans des modes excessif et de surenchère, ce qui durcit davantage les relations sociales entre dominants et dominés. Elle dépolitise le développement en prenant pour acquis que certaines régions, notamment l'Afrique, ou certaines populations, en particulier les femmes, seraient par définition exclues d'une « révolution en marche », celle des TIC, incontournable pour leur évolution. La société numérique colonialitaire alimente cette idéologie du développement, occidental-centrée, qui consiste à considérer ces acteurs comme en « retard », à aider, à soutenir. De fait, elle nourrit une vision colonialitaire, facteur de production permanente de la périphérie et de la subalternité.

Aussi, fort de ces premiers résultats ou pistes de recherche, nous suggérons d'élargir notre recherche au-delà des cadres étudiés, qu'ils soient thématiques – le genre, la société numérique colonialitaire, l'accélération des rapports de domination –, ou géographiques – Afrique du Sud, Sénégal. De fait, analyser les impacts des usages politiques de l'Internet par les organisations de femmes ou féministes a permis de dépasser la définition de la « société de l'information » tout autant que des dominations, masculine et colonialitaire, incluant l'appropriation étatique du corps des femmes et les relations de colonialité du pouvoir en Afrique, afin d'interroger des concepts plus transversaux comme l'hypermodernité, l'hypercolonialité, la colonialité numérique. Le genre est resté, tout au long de la recherche, un prisme d'analyse et de déconstruction sociopolitique des

rapports de domination, entre États, entre États et populations, entre populations, dans une perspective intersectionnelle. La contextualisation des représentations des sphères privée et publique dans le cyberspace a permis d'isoler les zones de confrontation des différents pouvoirs (de classe, de « race », de genre) dans un espace dit virtuel, où les théoriciens comme les responsables des politiques de TIC considèrent que ces pouvoirs n'ont plus lieu de s'exprimer. Dans cette recherche, les TIC sont demeurées des objets d'analyse, définis entre leur état d'outils et de technicités et celui de stratégies latentes colonialitaires et de facteurs de violence épistémique, deux états dont les zones d'intersection sont le plus souvent flottantes. Le croisement des résultats d'analyse selon ces trois axes différents d'investigation – technicités, stratégies latentes d'ingérence colonialitaire et vecteurs de violence épistémique – devient ainsi une recommandation de recherche.

Tout au long de cette recherche, la redéfinition des usages de l'Internet selon un prisme politique est restée au centre des préoccupations. L'approche par le politique des usages de l'Internet reste à créer, tant du point de vue méthodologique que théorique. En premier lieu, la justification de la multiplication des supports Internet, telle qu'elle peut être mise en avant par certains théoriciens, experts et militants, peut être remise en question : pourquoi un magazine ou un blog de plus sur le net ? Pourquoi un réseau d'organisations de femmes de plus ? En quoi les initiatives liées aux technologies de l'information et de la communication, et en particulier à l'Internet, apportent-elles un réel changement social ? En quoi posent-elles les termes d'un débat sur la situation néocoloniale des pays, notamment d'Afrique ? En quoi permettraient-elles de développer une réflexion au service de l'étude des inégalités de genre et du féminisme ? En quoi assurent-elles une autonomisation des femmes et de leurs organisations vis-à-vis des bailleurs, de l'État, de l'appareil politique ? En quoi participent-elles de l'émancipation numérique²¹⁴ des organisations de femmes et féministes ? En quoi proposent-elles une révision épistémique des relations de pouvoir ? Si les croisements entre ces différentes questions n'existent pas, comment cela peut-il être expliqué ? Les analyses d'expertes comme Anita Gurumurthy ou Nancy Hafkin demeurent extrêmement précieuses et rigoureuses. L'approche féministe de la « société de l'information » par Anita Gurumurthy est innovante et rare. Mais ces deux chercheuses émettent des recommandations qui visent simplement à développer des politiques d'accès aux TIC et en particulier à l'Internet pour les femmes, entendues comme un ensemble démographique générique. Cette limitation entraîne que leurs recommandations sont contreproductives. En n'abordant pas la question de l'impérialisme épistémique de la société numérique colonialitaire, elles demeurent dans une approche qui considère les TIC comme des outils qui, en soit, seraient incontournables dans la lutte contre les inégalités de genre. Grâce à l'analyse du terrain, nous avons pu conclure que tout en approuvant l'idée que le renforcement des

²¹⁴ L'émancipation numérique a été proposée comme horizon conceptuel pour les politiques de développement local en décembre 2005, lors de la première conférence internationale sur le sujet, organisée au Brésil par la *City of Knowledge* (Cité du savoir) à l'université de São Paulo.

capacités des femmes et de leurs organisations en communication est nécessaire, cette approche centrée sur les capacités mise en avant dans la lutte contre la fracture numérique de genre n'est pas indispensable à l'émancipation numérique des femmes d'autant qu'elle va dans le sens de l'accélération de la mondialisation qui renvoie encore davantage les femmes non connectées vers la gestion immédiate de l'urgence, caractéristique de leur réel. Aussi, il nous est apparu que l'appropriation des TIC par « les » femmes n'a plus lieu d'être, y compris dans un objectif de création des moyens d'une citoyenneté féministe : l'appropriation des TIC répond davantage à des injonctions prescriptives économiques qu'à une volonté politique de transmission de savoirs, invisibles, intemporels, multiples, révélateurs du réel.

En second lieu, il semble intéressant de dépasser la notion d'acteur, proposée par les sociologues de l'innovation par les TIC, y compris s'il est vraiment sujet de ses actions et pensées, et de privilégier celle d'auteurs. Avec le terme « auteur », nous entendons ici insister sur le fait que les porteurs d'innovation en matière d'usages des TIC, peuvent certes être des créateurs d'usages, mais peuvent également dépasser le statut dit d'« utilisateur » en créant ou en produisant leurs contenus, éditoriaux comme logiciels. En tant que producteurs de contenus, nous les qualifions d'auteurs. En tant qu'auteurs, nous les plaçons en sujets de leurs actions. Ils ne sont alors plus « victimes » d'une société « fracturée » ou objets d'utilisation des réseaux numériques, mais auteurs des ressources de cette société. Nous privilégions l'identification d'un réseau d'auteurs plutôt que d'un réseau d'utilisateurs ou d'acteurs. Ce résultat a pour effet immédiat de déplacer l'épicentre des acteurs des TIC, principalement des hommes, jeunes, localisés au « Nord », vers des auteurs dans des espaces multiples et ouverts de production de contenus éditoriaux et numériques, de savoirs, notamment ceux liés à la gestion de la vie quotidienne (rôle social prescrit des femmes). Ce résultat intègre également un processus d'ouverture épistémique, c'est-à-dire un élargissement de la définition de ce qui fait science, connaissance et savoir, qui semble faire défaut (notamment vers les jeunes générations). La connaissance, liée à la production de savoirs, n'est plus le produit des TIC mais leur source comme tout savoir féministe (Harding 1991), dans le sens où elle est le résultat reconnu d'une activité sociale intégrée au sein de valeurs personnelles, culturelles et politiques. Elle fait « positionnement » (*ibid.*). Elle constitue en tant que telle les bases d'une transformation sociale et informationnelle, car comme le souligne Josiane Jouët, la valorisation de ces savoirs permet de mettre à jour des « procédures de contournement des usages prescrits, des formes d'inventivité des pratiques ordinaires », sous la forme de « micro-résistances à l'imposition de normes » (Jouët 2000 : 496). La diffusion de ces savoirs s'oppose aux normes existantes.

En troisième lieu, l'analyse des institutionnalisations concomitantes du genre et de la communication, qui ont eu lieu dans les deux pays de notre enquête, nous informe sur l'existence d'une grille de lecture occidentale et universaliste abstraite de ce que pourrait être les bonnes pratiques en matière de politiques de genre ou de communication. Elles réglementent. Elles encadrent. Elles entérinent l'occidentalisation, voire l'orientalisation, des pensées et ont par

conséquent des impacts épistémiques sur les modes d'action politiques. Globalement, les organisations de femmes ou féministes sont confrontées à un processus normatif et bureaucratique qui privilégie le statu quo plutôt que le changement social dans les relations de pouvoir. Ce processus occulte une projection dynamique de mouvement, y compris par l'intermédiaire des TIC. Aussi, les femmes ou organisations de femmes concernées font face à une ligne politique non franchie, celle de rompre avec les évidences.

Certaines organisations se montrent capables d'agir dans le cadre des règles qui régissent ce contexte. Ces règles leur semblent coutumières, elles connaissent par ailleurs très bien qui a accès à l'Internet ou aux TIC dans leur pays. Elles savent jouer de ce cadre institutionnel international dans leur contexte local, peuvent assurer une pratique holistique de communication qu'elles ne séparent pas de leurs actions au niveau de la cité. Elles croisent global et local. Mener des actions de plaidoyer, manifester, revendiquer des droits égaux, poursuivre des programmes de recherche en genre, tout cela ne serait pas formellement séparé de la diffusion des informations sur leurs actions. Même si ces organisations semblent peu soucieuses des intérêts de leur audience, ce qui semble innovant tout en étant paradoxal se mesure davantage au fait qu'elles ne ciblent justement personne en particulier de même qu'elles ne s'intéressent pas aux retours qu'elles pourraient recueillir des contenus qu'elles ont publiés. De fait, la production de communication n'a pas d'objectifs précis, même pas celui d'informer. Le principal objectif est de donner quelque chose à voir. C'est tout. La communication reste informelle. Et c'est cette informalité, non économique, qui peut créer les bases d'une communication citoyenne genrée, communication qui ne connaît aucun processus participatif formel mais donne de la visibilité politique à l'extérieur de l'organisation. En Afrique, c'est en effet en ville, ou ailleurs, à l'extérieur du continent, qu'un grand nombre de personnes peut facilement se connecter à l'Internet. Ainsi, cette communication informelle, telle qu'elle vient d'être définie, peut créer des espaces pour une nouvelle politisation genrée de l'action politique africaine.

L'introduction du concept de genre dans les recherches sur les TIC ne peut se réduire à la recherche de l'identification des inégalités de genre. Cette thèse impliquera de nouvelles recherches, dans la perspective d'une épistémologie féministe qui permet de considérer les femmes utilisatrices des TIC comme des citoyennes responsables plutôt que comme des consommatrices passives. Nous avons pu proposer une grille de lecture prenant en compte les rapports de domination de genre, de classe, de « race » et générationnels de la fracture numérique de genre et apporter des éléments de réponses aux préoccupations des personnes, théoriciennes, militantes ou autres, qui ambitionnent de valoriser ou de favoriser chez les femmes non connectées à l'Internet, ou chez celles qui l'utilisent à des fins de travail ou de consommation, l'exercice de rôles politiques et de responsabilités sociales. L'approche adoptée a permis de contribuer à mettre en lumière l'existence de ces femmes « non connectées » et de leurs savoirs essentiellement puisés dans la gestion de la vie quotidienne et dans l'intime. Un tel renouvellement de perspective permet de rendre publique la présence de ces femmes

et de leur participation aux changements visant à l'amélioration du bien-être quotidien des populations et de la situation des femmes.

La démarche féministe utilisée consiste essentiellement à élargir la recherche sur l'usage des TIC par les femmes. Elle présente l'avantage d'ajouter au constat de l'inégalité entre les genres qui résulte de la « société de l'information » une investigation sur les causes qui produisent ces inégalités. Elle permet de prendre en compte l'impact des systèmes sociaux et patriarcaux sur l'usage des TIC par les femmes et, en même temps, d'intégrer l'impact des politiques de TIC sur ces systèmes.

En complément, une perspective transversale, croisant certes des sphères publique et privée, mais aussi politique, économique et informationnelle, a pu être explorée. Cette tri-polarité (politique, économie, information/épistémologie) forme un tout construit qui dévoile tant des vacuums, des espaces négligés à remplir, à réfléchir, à conceptualiser, que des analyses et pratiques non encore affectées à ce nouveau triptyque, mais existantes. Le simple fait de mettre en perspective des approches conceptuelles et empiriques (comme la pratique des *StoryTellings* ou du Web 2.0) dans cette tri-polarité, détache l'analyse théorique de la bipolarité homme/femme ou public/privé, sans pour autant l'occulter, ce qui permet de s'inscrire dans une nouvelle logique d'analyse des luttes et de renforcer l'épistémologie féministe utilisée.

Organiser le lien entre le réel et le virtuel, distordre la violence épistémique créée par ce grand écart quotidien entre « *hardware* » (réel) et « *software* » (virtuel), relégitimer l'interaction politique entre ces deux mondes, notamment à travers l'émergence et la diffusion de savoirs non savants en tant que piliers d'une citoyenneté féministe, nous paraissent être les principaux enseignements obtenus au cours de cette recherche.

Bibliographie

Ouvrages et articles imprimés

Afrique du Sud

- 2004... 2005, *2004: A record year for mining investments*, Londres : *Mining Journal*, 4 février 2005.
- Adam, Heribert & Moodley, Kogila 1993, *The negotiated revolution: Society and politics in post-apartheid South Africa*, Johannesburg : Jonathan Ball Publishers/University of California Press, 277 p.
- Adler, Glenn, Webster, Eddie 1995, « Challenging transition theory: The labor movement, radical reform and transition to democracy », *South Africa, Politics and Society*, XXIII (1), pp. 75-106.
- Baden, Sally, Hasim, Shireen & Meintjes, Sheila 1998, *Country gender profile: South Africa*, rapport préparé pour le Swedish International Development Office (Sida) à Pretoria, Afrique du Sud.
- Bastian, Sunil & Luckham, Robin 2003, *Can democracy be designed?: the politics of institutional choice in conflict-torn societies*, Londres : Zed Books, 336 p.
- Bernstein, Hilda 1975, *For their triumphs and for their tears: Conditions and Resistance of Women in Apartheid South Africa*, Londres : International Defense and Aid Fund, 500 p.
- Bond, Patrick 2000, *Elite Transition*, Londres : Pluto Press, 240 p.
- Brodent, Mike 1999, *La criminalité en Afrique du Sud, Au risque des espaces publics*. Paris : *Annales de la recherche urbaine*, n° 83/84, 239 p.
- Brogden, Mike 1999, *La criminalité en Afrique du Sud, Au risque des espaces publics*. Paris : *Annales de la recherche urbaine*, n° 83/84, pp. 239.
- Clayton, Cherry 1993, *Women's Writing: What's New In South Africa*, Southern Africa Report, IX (1), juillet 1993, pp. 30.
- Cole, Catherine M., 2007, *Performance, Transitional Justice, and the Law: South Africa's Truth and Reconciliation Commission*, *Theatre Journal*, LIX (2), pp. 167-187.
- Coquerelle, Paul 1996, *L'Afrique du Sud des Afrikaners*, Paris : Complexe, 303 p.
- Daniel, John, Habit, Adam & Southall, Roger 2003, *State of the nation: South Africa, 2003-2004*, Human Sciences Research Council. Democracy and Governance Research Programme, Le Cap : HSRC Press, 416 p.
- Decoteau, Claire 2008, *The Crisis of Liberation: Masculinity, Neo-Liberalism and HIV/AIDS in Post-Apartheid South Africa*, contribution présentée lors de la rencontre annuelle de l'American Sociological Association, Boston, MA.
- Degni-Segui, René, Rapporteur spécial de la Commission des droits humains des Nations Unies 1996, *Report on the Situation of Human Rights in Rwanda* (Rapport de l'ONU de 1996), paragraphe 20 de la résolution S-3/1 du 25 mai 1994, E/CN.4/1996/68, 29 janvier 1996, p. 7.

- Dika, Pierre-Paul 2008, *La nouvelle Afrique du Sud face à la mondialisation : les défis globaux d'une puissance africaine*, Paris : L'Harmattan, 310 p.
- Dika, Pierre-Paul 2008, *Les fondements de la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud : acteurs, facteurs et instruments*, Paris : L'Harmattan, 321 p.
- Ebrahim-Vally, R. & Pani, Kala 2001, *Caste and Colour in South Africa*, Pretoria : Kwela Books, 214 p.
- Fassin, Didier (ed.) 2004, *Afflictions : L'Afrique du Sud, de l'apartheid au sida*, Paris : Karthala, 299 p.
- Fauvelle-Aymar, F.-X. 2006, *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris : Seuil, 469 p.
- Gasa, Nomboniso (ed) 2007, *Women's in South Africa History - Basus'iimbokodo, Bawel'imilambo / They remove boulders and cross rivers*, Le Cap : HSRC Press, 536 p.
- Gooneratne, Wilbert & Mosselman, Elisabeth 1996, « Planning across the borders”: border regions in Eastern and Southern Africa », pp. 33-53, in Asiwajo, Anthony, I. & de Leeuw, M. E. J. A. (Marlies), *Border Region Development in Africa: Focus on Eastern and Southern Sub-Regions*, UNCRD Research Report Series, Nagoya (Japon), n° 29, 360 p.
- Gouws, Amanda 2005, *(un)thinking Citizenship: Feminist Debates In Contemporary South Africa*, Londres : Ashgate Publishing, 92 p.
- Habib, Adam 2008, *South Africa's Foreign Policy: Hegemonic Aspirations, Neoliberal Orientations and Global Transformation*, contribution lue lors de la première conférence du Regional Powers Network (RPN) à l'Institut allemand des Etudes mondiales et territoriales (GIGA) à Hambourg, Allemagne, 15-16 septembre 2008.
- Hassim Shireen 2006, *Women's organizations and democracy in South Africa: contesting authority*, Madison: University of Wisconsin Press, 370 p.
- Hirschowitz, Ros, Worku, Seble & Orkin, Mark 2000, *Quantitative research findings on rape in South Africa*, Pretoria : Statistics, South Africa, 63 p.
- Jewkes, Rachel & alii 2002, *Rape of Girls in South Africa*, *The Lancet*, 26 janvier 2002 : CCCLIX (9303), pp. 319-320.
- Kaufman, Carol E. & Stavrou, Stavros E. 2002, “Bus Fare, Please”: *The Economics of Sex and Gifts Among Adolescents in Urban South Africa*, in *Culture, Health & Sexuality*, VI (5) (sep.-oct., 2004), pp. 377-391.
- Lawuyi, Olatunde B. 1998, « Acts of persecution in the name of tradition in contemporary South Africa », *Dialectical Anthropology*, XXIII (1), pp. 83-95.
- Le Pere, Garth 2009, « South Africa in Africa – bound to lead? », *Politikon*, XXXVI (1), avril, pp. 145-169.
- Marx, Anthony 1992, *Lessons of struggle: South African internal opposition, 1960-1990*, New York : Oxford University Press, 384 p.
- Mawson, Nicola 2004, « The world's daughters are most at risk », *The Teacher*, 2 février, 2004.

Mngxitama, Andile 2005, « The National Land Committee, 1994-2004: A Critical Insider's Perspective », *Centre for Civil Society Research* II (34), pp. 35-82.

Morrison, Cherita J. 2004, « Towards Gender Equality in South African Policing », in Mesko, Gorazd, Pagon, Milan & Dobovsek, Bojan (ed.), *Policing in Central and Eastern Europe: Dilemmas of Contemporary Criminal Justice*, Faculty of Criminal Justice, University of Maribor, Slovenia, pp. 238-244.

Mufweba, Yolanda 2003, « Families who choose Home school », *Saturday Star*, 22 février, *The American School Board Journal*, 182 p., pp. 34-36.

Murray, Nancy 1997, « Somewhere over the rainbow. A journey to the new South Africa », *Race and Class*, XXXVIII (3), pp. 1-24.

Myers, Jason C. 2008, *Indirect Rule in South Africa: Tradition, Modernity, and the Costuming of Political Power*, *Tradition, Modernity, and the Costuming of Political Power*, New York : University of Rochester Press, 140 p.

Nel, Francisca & Bezuidenhout, Jan 1995, *Human rights for the police*, Le Cap : Juta, 303 p.

Ntsaluba, Ayanda & Pillay, Yogan 1998, « Reconstructing and developing the health system – the first 1000 days », *South African Medical Journal*, LXXXVIII (1), pp. 33-35.

Robins, Steven 2008, « Sexual Politics and the Zuma Rape Trial », *Journal of Southern African Studies*, XXXIV (2), juin 2008, pp. 411-427.

Schuster, Anne 2001, *Nelspoort Ons Lief en Leed*, Le Cap : Maskew Miller Longman

Seekings, Jeremy & Nattrass, Nicoli 2005, *Class, Race, and Inequality in South Africa*, New Haven : Yale University Press, 464 p.

Seekings, Jeremy 2008, « The continuing salience of race: Discrimination and diversity in South Africa », *Journal of Contemporary African Studies*, XXVI (1), pp. 1-25.

Seidman, Gay 1993, « “No freedom without the women”: Mobilization and gender in South Africa, 1970-1991 », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, XVIII (2), pp. 291-320.

Seidman, Gay 1999, « Gendered Citizenship: South Africa's Democratic Transition and the Construction of a Gendered State », *Gender and Society*, XIII (3), juin 1999, pp. 287-307.

Shepherd, Nick & Robins, Steven L. (ed.) 2008, *New South African Keywords*, Johannesburg : Jacana, 278 p.

Simpson, Graeme 2002, *Tell No Lies*, « Claim No Easy Victories: A Brief Evaluation of South Africa's Truth and Reconciliation Commission », in Posel, Deborah & Simpson, Graeme (ed.), *Commissioning the Past: Understanding South Africa's Truth and Reconciliation Commission*, Johannesburg : Witwatersrand University Press, 264 p.

South African Department of Health 2005, *Termination of Pregnancy Update Cumulative Statistics through 2004*. Pretoria : Department of Health

Van Zyl Slabbert, Frederick 1992, *The quest for democracy: South Africa in transition*, Londres : Penguin Books, 107 p.

Vogelman, Lloyd 1990a, *Violent crime: Rape*, in McKendrick, Brian & Hoffmann, Wilma (ed.), *People and Violence in South Africa*, Le Cap : Oxford University Press, 495 p, pp. 96-134.

Von Busekist, Astrid 2001, « Politiques linguistiques en Afrique du Sud », *Raisons Politiques, La République des Langues*, II.

Von Busekist, Astrid 2007, « Cannibales et gourmets. Quelques recettes d'équilibre linguistique », *Politiques et usages de la langue en Europe*, Paris : Maison des sciences de l'homme, pp. 101-119.

Wa Kabwe-Segatti, Aurelia 2008, « Violences xénophobes en Afrique du Sud : retour sur un désastre annoncé », *Politique africaine* n° 112, pp. 99-118.

Wicomb, Zoe, *David's Story (Women Writing Africa)*, New York : The Feminist Press at Cuny, 288 p.

Sénégal

Cruise O'Brien, Donal 1992, « Le contrat social sénégalais à l'épreuve », *Politique Africaine* n° 45, pp. 9-20.

Dione, Maurice Soudieck 2008, *La construction monarchique du pouvoir sous le régime de l'alternance au Sénégal*, intervention lors du Congrès international d'analyse politique sur l'Afrique à l'occasion du Cinquantenaire du CEAN (1958-2008), du 3 au 5 septembre 2008 à l'Institut d'études politiques de Bordeaux Université Montesquieu-Bordeaux IV.

Durufle, Gilles 1994, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*, Paris : Karthala, Les Afriques, 222 p.

Ndiaye, Lamine 2009, *Parenté et mort chez les Wolof: traditions et modernité au Sénégal*, Paris : L'Harmattan, *Nouvelles études anthropologiques*, 340 p.

Nguer, R. & alii 1999, *Identifying Ways to Improve Family Life Education Programs. Senegal*, Research Triangle Park, NC : Family Health International.

Sarr, Sow Fatou 1998, *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoirs*, Paris : L'Harmattan, 301 p.

Sow, Fatou & Diouf, M. (ed.) 1993, *Femmes sénégalaise à l'horizon 2015*, ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Dakar : The Population Council, pp. 5.

Colonialisme, post-colonialisme, études subalternes

Amin, Samir & alii 2005, *Afrique : renaissance ou exclusion programmée*, Paris : Maisonneuve et Larose, 301 p.

Amin, Samir 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris : L'Harmattan, 346 p.

Amin, Samir 2000, *L'hégémonisme des Etats Unis et l'effacement du projet européen*, Paris : L'Harmattan, 62 p.

Amin, Samir 2003, « Confronting the Empire », *Monthly Review*, juillet-août 2003, pp. 15-22.

Amselle, Jean-Loup 2008, *L'occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes*, Paris : Stock, 320 p.

- Appadurai, Arjun 2001, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris : Payot, 322 p.
- Bayart, Jean-François 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris : Fayard, 439 p.
- Bayart, Jean-François 1996, *L'historicité de l'État importé*, Paris : FNSP, CERI, pp. 52 (*Les Cahiers du CERI*, XV).
- Bayart, Jean-François 2004, *Le Gouvernement du monde, une critique politique de la globalisation*, Paris : Fayard, 450 p.
- Bayart, Jean-François, Mbembe, Achille & Toulabor, Comi 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris : Karthala, 268 p.
- Berger, Anne & Varikas, Eleni 2010, *Genre et Postcolonialismes, Dialogues transcontinentaux*, Paris : Archives contemporaines, 355 p.
- Blunt, Alison & Rose, Gillian 1994, *Writing women and space: colonial and postcolonial geographies*, New York : Guilford Press, 268 p.
- Bourmaud, Daniel 1997, *La politique en Afrique noire*, Paris : Montchrestien (coll. Clés politiques), 160 p.
- Butler, Judith & Spivak, Gayatri Chakravorty 2009, *L'Etat Global*, Paris : Payot, 112 p.
- Cahen, Michel 1994, *Ethnicité politique. Pour une lecture réaliste de l'identité*, Paris : L'Harmattan, 176 p.
- Cahen, Michel 2008, *L'« État colonial » et sa « transmission » Circonscrire les divergences, fixer les enjeux*, communication (non publiée) lors du Colloque CEAN, Table ronde *L'État colonial existe-t-il ?*.
- Castro-Gómez, Santiago 2005, « Le Chapitre manquant d'Empire. La réorganisation postmoderne de la colonisation dans le capitalisme postfordiste », *Multitudes*, III (26), pp. 27-49.
- Césaire, Aimé 2001 [1936], *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris : Présence africaine, 93 p.
- Chabal, Patrick & Daloz, Jean-Pascal 1999, *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*, Paris : Economica, 196 p.
- Chivallon, Christine 2007, « La quête pathétique des études postcoloniales », in Smouts, Marie-Claude (ed.), *La situation postcoloniale*, Paris : Presses de la Fondation de Sciences Politiques, 451 p.
- Cooper, Frederick 2004, « Grandeur, décadence... et nouvelle grandeur des études coloniales depuis les années 1950 », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, XVII (66), pp. 17-48.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine (ed.) 1997, « Histoire des femmes d'Afrique », *Clio : Femmes d'Afrique*, VI, 297 p.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique du XIX^e au XX^e siècle*, Paris : Desjonquères, 362 p.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine 1998, *Pour une « histoire du développement »*, Paris : L'Harmattan, 285 p.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine 2009, *Les enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Paris : Agone, 190 p.
- Coulon, Christian & Martin, Denis-Constant 1991, *Les Afriques politiques*, Paris : La Découverte, 294 p.

Darbon, Dominique 2009, *La politique des modèles en Afrique, Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris : Karthala, 288 p.

Diouf, Mamadou 1999, *L'historiographie indienne en débat : colonialisme, nationalisme et sociétés post-coloniales*, Paris-Amsterdam : Karthala-Sephis, 494 p.

Dipesh Chakrabarty 2000, *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*, New Jersey : Princeton University Press, 301 p.

Dussel, Enrique 1996, *The underside of modernity: Apel, Ricoeur, Rorty, Taylor and the philosophy of liberation*, New Jersey : Humanities Press, 248 p.

Dussel, Enrique 1998, « Beyond eurocentrism: the world-system and the limits of Modernity », in Jameson Frederic & Miyoshi Masao (ed.), *The cultures of globalization*, Durham : Duke University Press Books, 416 p., pp. 3-31.

Dussel, Enrique 1999, *Posmodernidad y transmodernidad. Diálogos con la filosofía de Gianni Vattimo*, Mexico : Universidad Iberoamericana Plantel Golfo Centro, 65 p.

Fassin, Didier & Fassin, Éric (ed.) 2006, *De la question sociale à la question raciale : représenter la société française*, Paris : La Découverte, 264 p.

Fassin, Didier & Memmi, Dominique (ed.) 2004, *Le gouvernement des corps*, Paris : EHESS, 269 p.

Foé, Nkolé 2008, *Le post-modernisme et le nouvel esprit du capitalisme sur une philosophie globale d'Empire*, Dakar : Codesria, 214 p.

Grosfoguel, Ramón 2006, « Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global - Transmodernité, pensée frontalière et colonialité globale », *Multitudes*, III (26), Mineure : Empire et « colonialité du pouvoir », pp. 51-74.

Kabeer, Nail 2002, « Citizenship, Affiliation and Exclusion: Perspectives from the South », *IDS Bulletin*, XXIII (2), pp. 12-23.

Katrak, Ketu 2006, *The Politics of the Female Body: Postcolonial Women Writers of the Third World*, New Jersey : Rutgers University Press, 291 p.

Kilani, Mondher 2006, « Ethnocentrisme », in Mesure Sylvie & Savidan Patrick (ed.) *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris : Puf, 1275 p.

Mbembe, Achille 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala, 293 p.

Mbembe, Achille 2001, *On the post-colony*, Berkeley : University of California Press, 292 p. (E.O.F. : *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala, 2000, 293 p.).

McClintock, Anne 1995, *Imperial Leather: Race, Gender and Sexuality in the Colonial Contest*, New York : Routledge, 464 p.

McClintock, Anne, Mufti, Amir & Shoat, Ella 1997, *Dangerous liaisons: gender, nation, and postcolonial perspectives*, Unit of Minnesota Press, 560 p.

McFadden, Patricia 2005, « Becoming Postcolonial: African Women Changing the Meaning of Citizenship », *Meridians: feminism, race, transnational's*, VI (1), pp. 1-18.

McFadden, Patricia 2005, *African Feminism at the intersection with Globalization: critiquing the past, crafting the future*, contribution donnée à l'Université d'Oslo en Norvège en juin 2005.

Mignolo, Walter 2000a, *Local histories, global designs. Coloniality, subaltern knowledge and border thinking*, New Jersey : Princeton University Press, 296 p.

Mignolo, Walter 2000b, « Rethinking the colonial model », in Hutcheon Linda & Valdes Mario (ed.), *Rethinking literary history*, Oxford : Oxford University Press, 232 p., pp. 155-193.

Mignolo, Walter 2000c, « Coloniality at large: time and the colonial difference », in Larreta Enrique Rodriguez (ed.), *Making and Possible Futures*, Rio de Janeiro : Unesco & Instituto de Pluralismo Cultural, pp. 237-272.

Mohanty, Talpade Chandra 1991, « Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourse », in Mohanty, Talpade Chandra, Russo, Ann & Torres, Lourdes (ed.), *Third World Women and the Politics of Feminism*, Bloomington : Indiana University Press, 352 p.

Quijano, Anibal 1995, « Modernity, identity and utopia in Latin America », in Beverley, John, Oviedo, José & Aronna Michael (ed.), *The postmodernism debate in Latin America*, Durham, New York : Duke University Press, 336 p., pp. 201-216.

Quijano, Anibal 1997a, *The colonial nature of power in Latin America*, in *Sociology in Latin America*, International Sociological Association, pre-congress-volume, pp. 27-38.

Roussin, Michel 2002, « Afrique, indispensables opérateurs privés », *Le Monde*, 27 juin 2002.

Saïd, Edward W. 1997, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris : Le Seuil (Parution originale 1980), 422 p.

Senghor, Léopold Sédar 1964, *Négritude et humanisme*, Paris : Le Seuil, 448 p.

Shiva, Vandana 1999, *Biopiracy: The Plunder of Nature and Knowledge*, New York : South End Press, 198 p.

Shohat, Ella & Stam, Robert 1994, *Unthinking Eurocentrism*, Londres : Routledge, 432 p.

Shohat, Ella 1998, *Talking Visions: Multicultural Feminism in a Transnational Age*, New York : MIT/New Museum, 595 p.

Shohat, Ella 2006, *Taboo Memories, Diasporic Voices*, New York : Duke, 392 p.

Spivak, Gayatri Chakravorty 1988, *Can the Subaltern Speak?* (*Les Subalternes peuvent-elles parler ?*, traduction française de Jérôme Vidal, Paris : Amsterdam, 2006), in Nelson, Cary & Grossberg, Lawrence (ed.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, Chicago : University of Illinois Press, 738 p, pp. 271-313.

Spivak, Gayatri Chakravorty 1988, *In Other Worlds: Essays in Cultural Politics*, New York : Routledge, 336 p.

Spivak, Gayatri Chakravorty 1999, *A critique of postcolonial reason: toward a history of the vanishing present*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 496 p.

Stoler, Ann Laura 2002, *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, University of California Press, 341 p.

Subramanian, Lakshmi 1996, *Indigenous Capital and Imperial Expansion. Bombay, Surat and the West Coast*, New York : Oxford University Press, 380 p.

Talpade, Mohanty Chandra, *Feminism without borders: decolonizing theory, practicing solidarity*, New York : Duke University Press, 312 p.

Tournes, Ludovic 2002, « La diplomatie culturelle de la Fondation Ford, Les éditions Intercultural Publications (1952-1959) », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, octobre-décembre 2002, pp. 65-77.

Varikas, Eleni 2006, « L'intérieur et l'extérieur de l'État-nation. Penser... outre », *Raisons politiques* n° 21, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 5-19.

Wallerstein, Immanuel 1974, *The modern world-system I. Capitalist agriculture and the origins of the European world-economy in the sixteenth century*, New York : Academic Press, 410 p.

Wallerstein, Immanuel 1983, *Historical capitalism and capitalist civilization*, Londres : Verso, 176 p.

Wallerstein, Immanuel 1991, « The invention of time-space realities: towards an understanding of our historical systems », *Unthinking social sciences*, Cambridge : Polity press, pp. 66-94.

Wallerstein, Immanuel 1995, *Impenser la science sociale. Pour sortir du XIX^e siècle*, Paris : Puf, 320 p. (« Pratiques théoriques ») [1^e éd., *Unthinking Social Science. The limits of Nineteenth-Century Paradigms*, Polity Press, 1991].

Wallerstein, Immanuel 1997a, *Eurocentrism and its avatars: the dilemmas of social sciences*, Londres : New Left Review, 226 p., pp. 93-159.

Wallerstein, Immanuel 1997b, « The unintended consequences of cold war area studies », in Chomsky, Noam & alii (ed.), *The cold war and the university: toward an intellectual history of the postwar years*, New York : The New York Press, 304 p., pp. 195-232.

Wieviorka, Michel & Brodeur, Jean-Paul 2004, *L'empire américain ?*, Paris : Jacob Duvernet, 279 p.

Droits des femmes, santé, violences, prostitution, pornographie, polygamie

Bop, Codou 2005, « Islam And Women's Sexual Health And Rights In Senegal, in Muslim World », *Journal of Human Rights*, II (1), Article 3, Berkeley : The Berkeley Electronic Press.

Cabral-Ndione, Jacqueline 2000, *Etude sur les violences conjugales dans les régions de Dakar et Kaolack*, Dakar : Ceci/Pdpf (en partenariat avec l'ACDI), 224 p.

Creusat, Laurence 2000, *Gestion traditionnelle de la maladie et politiques de santé en Afrique du Sud*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 273 p.

Dembele, Malado 2003, « Afrique : la terre à celles qui la cultivent », *Syfia Sénégal*, n° 28, pp. 14-15.

Diagne, Camara Abibou 1998, *La prostitution : Les femmes et leurs partenaires dans les axes et relais de communication, les marchés hebdomadaires, les gares routières, les bars et les restaurants dans la région de Kaolack*,

Dakar : Université de CAD, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Philosophie, 30 p.

ENDA Tiers-Monde Santé 1998, *Vivre avec le VIH en Afrique, enjeux pour la fin de siècle*, Dakar : Enda, 28 p.

Fouquet, Thomas 2007, « De la prostitution clandestine aux désirs de l'Ailleurs : une 'ethnographie de l'extraversion' à Dakar, *Politique africaine* (numéro thématique *Politiques du corps*), Paris, octobre 2007, n° 107, pp. 102-123.

Geadah, Yolande 2003, *La prostitution un métier comme un autre ?*, Montréal : VLB, 304 p.

Gilson, Lucy, Kilima, Peter & Tanner, Marcel 1994, « Local government decentralization and the health sector in Tanzania », *Public Administration and Development*, XIV (5), pp. 451-477.

Guimier, Jean-Marc & alii 2005, « Pourquoi le prix des médicaments est élevé dans les pays d'Afrique subsaharienne. Analyse de la structure des prix : l'exemple du Sénégal », *Cahiers d'études et de recherches francophones/Santé*, XV (1), pp. 41-52, janvier-février-mars 2005.

Gunkel, Henriette 2010, *The Cultural Politics of Female Sexuality in South Africa*, Londres : Routledge, Research in Gender and Society, 194 p.

Hosken, Fran 1982, *Le rapport Hosken*, Paris : Denoël, 292 p.

Meer, Shamim 1997, *Women, Land and Authority: Perspectives from South Africa*, Londres : Oxfam and David Philip, 146 p.

SAFERE Southern African Feminist Review 1995, *Gendered Politics of the Land*, I (1), Harare : SAPES Books for Southern African Regional Institute for Policy Studies

Sow, Fatou & alii (ed.) 2004, *Women in Africa: Violence, Politics, and Human Rights*, Dakar-Londres : UA/Interights, 350 p.

Sow, Fatou Sarr & Bop, Codou (ed.) 2004, *Notre corps, notre santé : la santé et la sexualité des femmes en Afrique subsaharienne*, Paris : l'Harmattan, 397 p.

The United Negro College Fund Special Programs (UNCFSP) 2004, *Tertiary Education Linkages Project II Quarterly Report*, janvier-mars 2004.

Unicef 2005-2008, *Sénégal – statistiques*.

Welzer-Lang, Daniel 1994, *Prostitution - Les Uns, Les Unes Et Les Autres*, Paris : Métailié - Collection : Traversées, 239 p.

Économie - Mondialisation

Adda, Jacques 1996, *La Mondialisation de l'économie*, Vol. 1 et Vol. 2, Paris : La Découverte, Repères, 124 p.

Alden, Christopher, Large, Daniel & de Oliveira, Ricardo 2008, *China Returns to Africa: A Superpower and a Continent Embrace*, Londres : C. Hurst & Co, 382 p.

Amin, Samir 1992, *L'empire du chaos - La nouvelle mondialisation capitaliste*, Paris : L'Harmattan, 140 p.

Amin, Samir 2006, « Au-delà de la mondialisation libérale : un monde meilleur ou pire ? », *Actuel Marx*, Paris : Puf, *Fin de néolibéralisme*, XXXX (2), pp. 102-122.

Bryceson, Fahy (ed.) 1995, *Women Wielding the Hoe: Lessons from Rural Africa for Feminist Theory and Development Practice*, Oxford : Berg Publishers, 288 p.

Callon, Michel & Caliskan, Koray 2008, *Economization: New Directions in the Social Studies of the Market*, contribution lors du colloque *Rethinking Economic Anthropology: a human centered approach*, 11-12 janvier 2008, School of Oriental and African Studies, Londres.

Castillo, Jasen & alii 2001, *Military expenditures and economic growth*, Londres : Rand, 116 p.

Dembélé, Demba Moussa 2001, « Le financement du développement et ses alternatives : le rôle des mouvements sociaux et politiques », *Alternatives Sud*, VIII (3), « Et si l'Afrique refusait le marché ? », Cahiers édités par le Centre tricontinental, Louvain-la-Neuve, pp. 229-251.

Hirschman, Albert O. 1970, *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge : Harvard University Press, 162 p.

Montel-Dumont, Olivia & Couderc Nicolas 2009, *Des subprimes à la récession - Comprendre la crise*, Paris : La Documentation française, 104 p.

Penouil, Marc 1972, « L'économie africaine : bilan et perspectives », *Revue française de science politique*, XII (5), pp. 992-1016.

Schumpeter, Joseph 1983, *Histoire de l'analyse économique*, Paris : Gallimard, Tome 3, 589 p.

Smith, Adam 2000, *The Theory of Moral Sentiments*, New York : Prometheus Books, 546 p.

Snyder, Margaret 2000, *Women in African Economies: From Burning Sun to Boardroom*, Kampala : Fountain Publishers, 353 p.

Snyder, Margaret 2002, « Women's Agency in the Economy », in Tripp, Aili Mari & Kwesiga, Joy (ed.), *The Women's Movement in Uganda. History, Challenges and Prospects*, Kampala : Fountain Publishers, 256 p.

Toussaint, Eric & Zacharie, Arnaud 2000, *Le bateau ivre de la mondialisation. Escales au sein du village planétaire*, Bruxelles : CADTM-Bruxelles/Syllepse, 264 p.

Weber, Max 1921, *Économie et société*, traduit de l'allemand par Freund, Julien & alii (sous la direction de Jacques Chanvy & Éric de Dampierre), Tome I, Paris : Plon, 1971, 650 p.

Hypermodernité, innovation, réseaux sociaux, « société de l'information », TIC

Akrich, Madeleine 1998, *Les utilisateurs, acteurs de l'innovation*, in revue *Education permanente*, N°134, pp. 79-89.

Alter, Norbert 2000, *L'innovation ordinaire*, Paris : Puf / Sociologies, 278 p.

Ambrosi, Alain, Peugeot, Valérie & Pimienta, Daniel 2005, *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, Paris : C&F, 650 p.

Ascher, François 2004, *La Société hypermoderne. Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, La Tour d'Aigues : L'Aube, 300 p.

- Aubenas, Florence & Benasayag, Miguel 1999, *La fabrication de l'information : les journalistes et l'idéologie de la communication*, Paris : La Découverte - Collection : Sur le vif, 110 p.
- Aubert, Nicole 2004, « Que sommes nous devenus ? », *Sciences Humaines*, n° 154, *L'individu hypermoderne : vers une mutation anthropologique ?*, pp. 36-41.
- Barnes, John A. 1972, *Social Networks*, An Addison-Wesley Module in Anthropology, Module 26, pp. 1-29.
- Batik 2009, *Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication, Lettre d'information électronique mensuelle*, Dakar : OSIRIS (Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal) - n° 125, décembre 2009.
- Blondeau, Olivier & Allard, Laurence 2007, *Devenir média - L'Activisme sur Internet, entre défection et expérimentation*, Paris : Amsterdam, 389 p.
- Blondeau, Olivier & Latrive, Florent 2000, *Libres enfants du savoir numérique*, Paris : Eclat, 502 p.
- Bonjawo, Jacques 2011, *Les TIC au service du développement*, Paris : Dunod, 192 p.
- Breton, Philippe 1987, *Histoire de l'informatique*, Paris : La Découverte, 261 p.
- Brossaud, Claire & Reber Bernard (ed.) 2007, *Humanités numériques 1. Nouvelles technologies cognitives et épistémologie*, Paris : Lavoisier, 494 p.
- Cardon, Dominique & Prieur, Christophe 2007, « Les réseaux de relations sur Internet : un objet de recherche pour l'informatique et les sciences sociales », in Brossaud Claire & Reber Bernard (ed.), *Humanités numériques 1. Nouvelles technologies cognitives et épistémologie*, Paris : Lavoisier, pp. 147-164.
- Cardon, Dominique 2010, *La Démocratie Internet*, Paris : Le Seuil, Collection Sciences humaines / Divers, 101 p.
- Carnino, Guillaume & Biagini, Cédric (ed.) 2007, *La Tyrannie technologique, critique de la société numérique*, Paris : l'Echappée, 254 p.
- Castells, Manuel 1998, *La société en réseaux*, Paris : Fayard, 671 p.
- Castells, Manuel 2002, *La Galaxie Internet*, Paris : Fayard, 368 p.
- Chambat, Pierre 1994, « Usages des TIC : évolution des problématiques », *Technologies de l'information et sociétés*, VI (3), pp. 249-269.
- Chéneau-Loquay, Annie 2002, « Défis liés à l'insertion des technologies de l'information et de la communication dans les économies africaines. L'exemple d'Internet au Sénégal », in Djeflat, Abdelkader & Bruno Boindin, *Ajustement et technologie en Afrique*, Paris : Publisud, 190 p, pp. 103-117.
- Chéneau-Loquay, Annie 2003, « Les fractures numériques nord sud en question », *Netsuds* n° 1, 148 p.
- Chéneau-Loquay, Annie 2004, « Formes et dynamiques des accès publics à Internet en Afrique de l'Ouest : vers une mondialisation paradoxale ? », in Chéneau-Loquay, Annie 2004, *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris : Karthala, 328 p.

Chéneau-Loquay, Annie 2006, « Du Global au Local : Quelles solutions, quels enjeux pour connecter l'Afrique ? », *Cadernos de Estudos Africanos*, n° 11/12, décembre 2006/juin 2007, *Empreendedorismo, Empresas e Empresários em África*, pp. 178-198.

Chéneau-Loquay, Annie 2007, *De la promotion des nouvelles technologies pour le développement aux usages concrets, quelle évaluation ?*, contribution au colloque « Internet et réseaux de connaissance, ente partage et péages » à Bordeaux en France les 27 et 28 septembre 2007.

Cockburn, Cynthia & Ormrod, Susan 1993, *Gender and Technology in the making*, Londres : SAGE publications, 200 p.

Cockburn, Cynthia 1985, *Machinery of Dominance: women, men, and Technical know-how*, Boston : Northeastern University Press, 282 p.

Compiègne, Isabelle 2010, *La société numérique en question(s)*, Paris : Sciences humaines, Collection : Petite bibliothèque de Sciences Humaines, Livre n° 77, 160 p.

Curien, Nicolas & Muet, Pierre-Alain 2004, *La société de l'information*, Paris : La Documentation française, 310 p.

Dandjinou, Pierre 2008, « Plus de 90 % des problèmes sont liés à l'Afrique elle-même », in Dandjinou, Pierre & Zongo, Gaston & alii 2008, *Ouvrir le débat sur le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique*, IPAO, 114 p., pp. 19-22.

Djossou, Patrick 2007, « Usages et perspectives des blogs en Afrique : cas du Sénégal », in IPAO, *Enjeux et usages des TIC en Afrique : les médias entrent dans le débat*, pp. 207-223.

Floridi, Luciano 2009, « Web 2.0 vs. the Semantic Web: A Philosophical Assessment », *Episteme*, VI (1), pp. 25-37.

Gaio, Fatima J. 1995, « Women in software programming: the experience of Brazil », in Mitter Swasti & Rowbotham, Sheila (ed.), *Women Encounter Technology, Changing Patterns of Employment in the Third World*, Londres : Routledge, 378 p, pp. 214-218.

Gallagher, Margaret 1995, *An Unfinished Story: Gender Patterns in Media Employment*, Paris : Unesco, 120 p.

Gibson, William Ford 1986, *Burning Chrome*, Ace; Revised edition (1^{er} octobre 1986), 208 p.

Granier, Thierry & Jaffeux, Corynne 2002, *Internet et transactions financières*, Paris : Economica, Collection Connaissance de la Gestion, 200 p.

Guay, Louis & alii (ed.) 2005, *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 420 p.

Gurak, Laura J. 1997, *Persuasion and Privacy in Cyberspace*, New Haven : Yale University Press, 198 p.

Habermas, Jürgen 1973, *La Technique et la science comme idéologie*, traduction de J.-R. Ladmiral, Paris : Gallimard, 211 p.

Hafkin, Nancy J. & Sophia, Huyer (ed.) 2006, *Cinderella or Cyberella?: Empowering Women in the Knowledge Society*, Bloomfield, CT : Kumarian Press, 288 p.

Haralanova, Christina & Palmieri, Joelle 2008, *Strategic ICT for Empowerment of women - WITT Training Toolkit*, Women Information Technology Transfer (Bulgaria/The Netherlands).

Haraway, Donna 1991, « Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective », in *Simians, cyborgs, and women; the Reinvention of Knowledge*, Londres : Routledge, 312 p, pp.183-201.

Harcourt, Wendy (ed.) 1999, *Women@Internet: Creating New Cultures in Cyberspace*, Londres : Zed Books, 256 p.

Harding Sandra 1991, *Whose Science? Whose Knowledge? Thinking from Women's Lives*, New York : Cornell University Press, Ithaca, 319 p.

Hawthorne, Susan & Klein, Renate (ed.) 1999, *CyberFeminism: Connectivity, Critique and Creativity*, North Melbourne : Spinifex Press, 288 p.

Jaureguiberry, Francis & Proulx, Serge (ed.) 2002, *Internet, Nouvel Espace Citoyen ?*, Paris : L'Harmattan, 250 p.

Jouët, Josiane 2000, « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, n° 100, pp. 487-521.

Jouët, Josiane 2003, « Technologies de communication et genre : des relations en construction », *Réseaux*, n° 120, pp. 53-86.

Kennedy, Tracy & Robinson, Johanna 2005, *Does Gender Matter? Examining Conversations in the Blogosphere*, contribution pour la conférence Association of Internet Researchers, Chicago, Illinois, octobre 2005.

Kiyindou, Alain (ed.) 2009, « Fracture numérique et justice sociale », *Les Cahiers du numérique*, V (1), 250 p.

Lakel, Amar, Massit-Foléa, Françoise & Robert, Pascal 2009, *Imaginaire(s) des technologies de l'information et de la communication*, Paris : Maison des sciences de l'Homme, 128 p.

Leund, Linda 2005, *Virtual Ethnicity: Race, Resistance And The World Wide Web*, Londres : Ashgate Publishing, 196 p.

Loveless, Avril 2001, *ICT, pedagogy, and the curriculum: subject to change*, Londres : Routledge, 240 p.

Lowe, Colleen Morna & Khan, Zorha 2000, *Net gains: African women take stock of information and communication technologies*, recherche de l'Association of Progressive Communicators-Africa-Women & FEMNET, Johannesburg : Gender Links.

MacKenzie, Donald & Wajcman, Judy 1999, *Introductory essay: The Social Shaping of Technology*, in *The Social Shaping of Technology*, Buckingham : Open University Press, pp. 3-27.

Marcelle, Gillian 2005, « Thinking BIG to Accelerate Gender Equality and Transformation in the ICT Arena », in Ng, Cecilia & Mitter, Swasti, *Gender and the Digital Economy - Perspectives from the Developing World*, Saga Publications, pp. 231-252.

Mattelart, Armand 2003, *Histoire de la société de l'information*, Paris : La Découverte, Collection : Repères, 127 p.

- Meena, Ruth & Rusimbi, Mary 2009, « Our journey to empowerment: the role of ICT », in Buskens, Ineke & Webb, Anne, *African Women And ICTs*, CRDI, 320 p., pp. 193-205.
- Mercklé, Pierre 2004, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris : La Découverte, coll. « Repères », 121 p.
- Miège, Bernard 2004, *L'information-communication, objet de connaissance*, Bruxelles : De Boeck & INA, 248 p.
- Mottin-Sylla, Marie-Hélène 2004, *Citoyennes africaines de la société de l'information : manuel d'urgence à l'intention des décideurs*, Réseau Genre et TIC, Dakar : ENDA.
- Nayyar, Deepak & Bhaduri, Amit 1997, « Le consensus de Washington et la libéralisation de l'économie in Tiers-Monde », *Revue Tiers-Monde*, XXXVIII (150), pp. 295-310.
- Neveu, Eric 1996, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, 126 p.
- Neveu, Eric 2006, *Une Société de communication*, Paris : Montchrestien, Clefs, Sciences Humaines, 160 p.
- Ng, Cecilia & Mitter, Swasti 2005, *Gender and the Digital Economy - Perspectives from the Developing World*, Saga Publications, 264 p.
- Nicolier, Eric 2001, *Bourse sur Internet (La)*, Toulouse : Les essentiels Milan, 64 p.
- Nora, Simon & Minc, Alain 1978, *L'informatisation de la Société*, Paris : Le Seuil, 161 p.
- Ntambue, Raphaël Tshimbulu 2001, *L'Internet, son Web et son E-mail en Afrique : approche critique*, Paris : L'Harmattan, 353 p.
- Ossama, François 2001, *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris : L'Harmattan, 194 p.
- Panos Institute 2003, *Giving Voice - Practical Guidelines For Implementing Oral Testimony Projects*, Londres : Panos Institute, Panos Oral Testimony Programme, 83 p.
- Pisani, Francis & Piotet, Dominique 2008, *Comment le web change le monde. L'alchimie des multitudes*, Pearson, 260 p.
- Plant, Sadie 1996, « Feminisations: Reflections on Women and Virtual Reality », in Hershman Leeson, Lynn (ed.), *Clicking In: Hot Links To A Digital Culture*, Bay Press, 372 p., pp. 37.
- Proulx, Serge (ed.) 1988, *Vivre avec l'ordinateur. Les usagers de la microinformatique*, Montréal : G. Vermette, 168 p.
- Proulx, Serge 1994, « Une lecture de l'œuvre de Michel de Certeau : l'invention du quotidien, paradigme de l'activité des usagers », *Communication*, XV (2), Université Laval, Montréal : St-Martin, pp. 171-197.
- Proulx, Serge 1994b, « Les différentes problématiques de l'usage et de l'utilisateur », in Vitalis, André (ed.), *Médias et nouvelles technologies. Pour une sociopolitique des usages*, Rennes : Apogée, 159 p., pp. 149-159.
- Proulx, Serge 2004, *La révolution Internet en question*, Montréal : Québec-Amérique, 142 p.

Proulx, Serge 2005, « Penser les usages des technologies de l'information et de la communication aujourd'hui : enjeux – modèles – tendances », in Vieira, Lise & Pinède, Nathalie, *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, Tome 1, Presses universitaires de Bordeaux, pp. 7-20.

Proulx, Serge, Couture Stéphane & Rueff, Julie 2008, *L'action communautaire québécoise à l'ère du numérique*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 252 p.

Queau, Philippe 2000, *La planète des esprits, pour une politique du cyberspace*, Paris : Odile Jacob, 329 p.

Radcliffe-Brown & Alfred Reginald 1940, « On Social Structure », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, LXX (1940), pp. 1-12.

Rallet, Alain & Farchy, Joëlle (ed.) 2003, « Technologies de l'information et de la communication : approches croisées », Toulouse : *Sciences de la Société*, n° 59 - mai 2003, 210 p.

Ramilo, Chat Garcia 2006, *Beyond tools: Technology as a feminist agenda*, in *Women's Rights and Development Magazine*, The Association for Women's Rights in Development, pp. 68-71.

Rémy, Rieffel 2005, *Sociologie des médias*, Paris : Ellipses, 2^e édition, 223 p.

Renaud, Pascal 1999, « Vers la désertification technologique du Sud ? », in Chéneau-Loquay (ed.), *Enjeux des technologies de la communication en Afrique*, Paris : Karthala, 402 p. pp. 181-186.

Rogers, Everett 2003, *Diffusion of innovations*, 5^e édition, New York : Free Press, 512 p.

Salmon, Christian 2008, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris : La Découverte, 239 p.

Schiller, Dan 1999, *Digital Capitalism: Networking the Global Market System*, Cambridge : The MIT Press, 320 p.

Shade, Leslie Reagan 2002, *Gender & Community in the Social Construction of the Internet*, New York : Peter Lang, 152 p.

Spitzak, Carole & Carter, Kathryn 1997, « Women in communication studies: A typology for revision », *Quarterly Journal of Speech*, LXXIII (4), pp. 401-423.

Tchehouali, Destiny, *Logiques d'usages et jeux d'acteurs sur les réseaux sociaux : Quels modèles d'innovation sur la plateforme collaborative Web2solidarité.org ?*, intervention lors du Séminaire e-atlas sur la « localisation de l'internet », à Bamako du 6 au 10 décembre 2009.

Thompson, Mark 2005, « ICT, Power, and Developmental Discourse: A Critical Analysis », *The Electronic Journal of Information Systems in Developing Countries*, XX, pp. 1-25.

Vidal, Philippe 2009, *La solidarité numérique, concept en crise de légitimité*, intervention lors du Séminaire e-atlas sur la « localisation de l'internet », à Bamako du 6 au 10 décembre 2009.

Wajcman, Judy 2002, « La construction mutuelle des techniques et du genre : l'état des recherches en sociologie », in D. Chabaud-Rychter & D. Gardey (ed.), *L'engendrement des choses. Des hommes, des femmes et des techniques*, Paris : Archives contemporaines, pp. 51-70.

Wajcman, Judy 2004, *TechnoFeminism*, Cambridge : Malden, MA: Polity, 160 p.

Weiser, Eric B. 2000, « Gender Differences in Internet Use Patterns and Internet Application Preferences: A Two-Sample Comparison », *CyberPsychology & Behavior*, avril 2000, III (2), pp. 167-178.

Mouvements de femmes, féminisme, Afrique.

Bauchspies, Wenda & Puig de la Bellacasa, Maria 2009, « Re-tooling Subjectivities: Exploring the Possible with Feminist Science and Technology Studies », *Subjectivity*, XXVIII (1), pp. 227-228.

Becker, Heike 1993, *Namibian Women's Movement 1980 to 1992: From Anti-colonial Resistance to Reconstruction*, Germany : ISSA Wissenschaftliche Reihe, IKO (1^{er} janvier 1995), 421 p.

Cissé, Wone Katy 2002, *Idéologie socialiste et Féminisme d'Etat au Sénégal : de Senghor à Abdou Dionf*, contribution lors de la 10^e Assemblée Générale du Codesria, du 8 au 12 décembre 2002, Kampala/Ouganda, 20 p.

Coquery-Vidrovitch, Catherine 1994, *Les Africaines – Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris : Desjonquères, 395 p.

Gaulejac (de), Vincent 2005-2009, *La société malade de la gestion, idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris : Seuil, Points Economie, 353 p.

McCollum Feeley, Francis (ed.) 2009, « Le patriarcat et les institutions américaines. Études comparées », *Religions, Politiques* n° 13, Université de Savoie, collection Sociétés, 317 p.

Meer, Shamin 1998, *Women speak: Reflections on our struggles 1982-1987*, Le Cap : Kwela Books & Oxfam GB, en association avec *Speak*, 167 p.

Obershall, Anthony 1973, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, New Jersey : Prentice-Hall, 371 p.

Onana, Janvier 2006, *ONGisation de l'action publique et redéfinition des figures de l'ordre politique en Afrique subsaharienne*, intervention lors du Séminaire du Réseau Acteurs émergents (RAE), MSH Paris, Groupe « *Acteurs émergents. Vers une réinvention du politique ?* », 15 mai 2006.

Sow, Fatou 2000, « Reculer les frontières de l'inégalité », *Femmes bâtisseurs d'Afrique*, Canada : Musée de la Civilisation du Québec, 218 p.

Sutherland-Addy, Esi 2007, *Des Femmes écrivent l'Afrique - L'Afrique de l'Ouest et le Sabel*, Paris : Karthala, 636 p.

Tripp, Aili Mari & alii 2009, *African Women's Movements. Transforming Political Landscapes*, Cambridge University Press (1^{re} édition 10 novembre 2008), 280 p.

Philosophie, ethnosciences

Aristote 1980, *La Poétique*, texte, trad. fr. et notes Dupont-Roc, Rosalyne & Lallot, Jean, Paris : Seuil, 465 p.

Benasayag, Miguel & Aubenas, Florence 2008, *Résister, c'est créer*, Paris : La Découverte, coll. *Sur le vif*, 126 p.

- Cyrulnik, Boris 2009, *Malheur au vainqueur !*, *Le Monde*, 20 juin 2009.
- Deleuze, Gilles & Guattari, Felix 1972, *Capitalisme et schizophrénie : l'anti-œdipe*, Paris : Minuit, 470 p.
- Deleuze, Gilles 1986, *Foucault*, Paris : Minuit, 143 p.
- Despret, Vinciane 1999, *Ces émotions qui nous fabriquent. Ethnopsychologie des émotions*, Paris : Institut Edition Synthelabo, collection Les Empêcheurs de penser en rond, 359 p.
- Despret, Vinciane 2002, *Quand le loup habitera avec l'agneau*, Paris : Les empêcheurs de tourner en rond, 284 p.
- Devereux Georges 1980, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris : Flammarion, 474 p.
- Diagne, Souleymane Bachir 2001, *Islam et société ouverte*, Paris : Maisonneuve & Larose, 108 p.
- Foucault, Michel 1980-1988, *La production de soi, Dits et écrits, tome IV*, Paris : nrf, Gallimard.
- Foucault, Michel 1994, *Histoire de la sexualité, La Volonté de savoir, Tome 1*, Paris : Gallimard, 248 p.
- Freud, Sigmund & Breuer, Joseph 2002 [1895], *Etudes sur l'hystérie*, Paris : Puf, 254 p.
- Guattari, Félix 1972, *Psychanalyse et transversalité. Essais d'analyse institutionnelle*, Paris : François Maspero, ré-éd. Paris : La Découverte, 2003, 302 p.
- Haroche, Claudine 2008, *L'Avenir du sensible. Les sens et les sentiments en question*, Paris : Puf, coll. *Sociologie d'aujourd'hui*, 256 p.
- Linton, Ralph 1936, *The Study of Man*, New York Appleton Century Grafts, Inc, traduction française, *De l'homme* 1967, Paris : Minuit, 535 p.
- Linton, Ralph 1945, *Le fondement culturel de la personnalité*, Collection : Sciences de l'éducation, n° 11, Paris : Dunod, 1977, 138 p.
- Nathan, Tobie 1983, *Psychanalyse et copulation des insectes*, Grenoble : Pensée sauvage, 79 p.
- Nathan, Tobie 2005, « L'ethnopsychiatrie, une morale de l'incertitude », *Revue des littératures du Sud*, n° 157, Littérature et développement (janvier - mars 2005), Notre Librairie.
- Roué, Marie & Nakashima, Douglas 2003, « Savoirs locaux : l'expertise écologique des Indiens », *Sciences humaines*, n° 137, avril 2003, « Les savoirs invisibles. De l'ethnoscience aux savoirs ordinaires », pp. 28-31.
- Sartre, Jean-Paul 1943, *L'être et le néant*, Paris : Gallimard, 675 p.
- Stengers, Isabelle 2002, *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris : La Découverte, 120 p.

Théorie féministe, études de genre

- Antoine, Monique & alii 1988, *Le Féminisme et ses enjeux, vingt-sept femmes parlent*, Paris : Centre fédéral FEN-Edilig, 576 p.
- Baiada, Christa 2008, « On Women, Bodies, and Nation: Feminist Critique and Revision in Zoë Wicomb's "David's story" », *African studies* [Texte imprimé], avril 2008, LXVII (1), pp. 33-47.
- Baillette, François & Liotard, Philippe 1999, *Sport et virilisme*, Montpellier : Quasimodo, 160 p.

- Ballmer-Cao, Thanh-Huyen, Mottier, Véronique & Siger, Lea 2000, *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris : Gallimard, coll. « Folio », 544 p.
- Bard, Christine (ed.) 1999, *Un siècle d'antiféminisme*, Paris : Fayard, 481 p.
- Bereni, Laure & alii 2008, *Introduction aux Gender Studies, Manuel des études sur le genre*, Paris : de Boeck, 246 p.
- Bessière, Céline 2003, « Race, classe, genre. Parcours dans l'historiographie des femmes du Sud autour de la guerre de Sécession », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 17-2003, pp. 231-258.
- Bisilliat, Jeanne 2003, *Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques*, Paris : Karthala, 316 p.
- Bott, Elizabeth 1971, *Family and social network*, Londres : Tavistock Pubs, 400 p.
- Bourdieu, Pierre 1998, *La domination masculine*, Paris : Seuil, coll. Liber, 134 p.
- Boussaguet, Laurie & Jacquot, Sophie 2009, « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique*, LIX (2), pp. 173-181.
- Bozon, Michel & Hertrich, Véronique 2001, *Rapports sexuels, rapports de pouvoir ? Comparaison entre l'Amérique Latine et l'Afrique*, contribution lors du Colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, 16-21 juillet 2011, ENSEA-IFORD-INED-UEPA.
- Budlender, Debbie & Hewitt, Guy 2003, *Engendering budgets. A practioner's guide to understanding and implementing gender-responsive budgets*, Londres : Commonwealth Secretariat, 100 p.
- Butler, Judith 2004, *Undoing Gender*, Londres : Routledge, 273 p.
- Butler, Judith 2005 [1990], *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*, Paris : La Découverte, 284 p.
- Casini, Annalisa & Sanchez-Mazas, Margarita 2006, « Un regard à travers le « plafond de verre » : mécanismes psychosociaux impliqués dans la sous-représentation des femmes au sommet de la hiérarchie professionnelle », in Klein, Olivier & Pohl, Sabine (ed.), *Psychologies des Stéréotypes et des Préjugés*, Lovreval : Labor, pp. 241-265.
- Cixous, Hélène 1986, *Entre l'écriture*, Paris : des Femmes, 203 p.
- Cohen, Yolande & Andrew, Caroline 1987, *Femmes et contre-pouvoirs*, Québec : Boréal, 244 p.
- D'Eaubonne, Françoise 1999, *Le sexocide des sorcières*, Paris : Esprit frappeur, 153 p.
- Davis, Angela 1983, *Femmes Race et Classe*, Paris : Des Femmes, 342 p.
- Davis, Angela 2000, *La couleur de la violence contre les femmes*, discours prononcé lors d'un colloque du même nom à Santa Cruz en automne 2000, publié pour la première fois dans *ColorLines Magazine*, automne 2000.
- Delphy, Christine 1998, *L'ennemi principal : 1. Économie politique du patriarcat*, Paris : Syllepse, 294 p.
- Delphy, Christine 2000, « Théories du patriarcat », in Hirata, Helena & alii (ed.) 2000, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : Puf, (2^e édition augmentée 2004), 315 p., pp. 141-146.
- Delphy, Christine 2001, *L'ennemi principal : 2. Penser le genre*, Paris : Syllepse, 380 p.
- Delphy, Christine 2008, *Classer, dominer - Qui sont les « autres » ?*, Paris : la Fabrique, 232 p.

Dines, Gail & Humez, Jean-McMahon 2002, *Gender, Race, and Class in Media*, Thousand Oaks : Sage Publications, 792 p.

Dorlin, Elsa (ed.), avec la collaboration d'Annie Bidet-Mordrel 2009, *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*, Paris : Puf, coll. Actuel Marx/Confrontations, 320 p.

Dorlin, Elsa 2006, *La matrice de la race - Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris : La Découverte, 308 p.

Dorlin, Elsa 2008, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Paris : Puf, Philosophies, 160 p.

Duby, Georges & Perrot, Michelle (ed.) 1990-1991, *Histoire des femmes en Occident*, Paris : Plon, 5 volumes.

Duerst-Lahti, Georgia & Mae Kelly, Rita 1996, *Gender Power, Leadership, and Governance*, University of Michigan Press, 352 p.

Duerst-Lahti, Georgia 2000, « Reconceiving Theories of Power: Consequences of Masculinism in the Executive Branch », in Martin, Janet M. & Borrelli, Maryanne 2000, *Other Elites: Women, Politics, & Power in the Executive Branch*, Boulder : Lynne Rienner Publishers Inc, 268 p.

Faludi, Susan 1991, *Backlash: The Undeclared War Against American Women*, Anchor, réédition Three Rivers Press 2006, 576 p.

Ferrand, Michèle 2004, *Féminin Masculin*, Paris : La Découverte, 128 p.

Fillieule, Olivier & Roux Patricia (ed.) 2008, *Le sexe du militantisme*, Paris : Presses de Sciences Politiques, 359 p.

Fougeyrollas-Schwebel, Dominique & alii (ed.) 2003, *Le Genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, Paris : L'Harmattan, 234 p.

Fougeyrollas, Dominique, Hirata, Helena & Senotier, Danièle 2003, « La violence, les mots, le corps », *Cahiers du Genre*, XXXV, Paris : L'Harmattan, 290p.

Fouque Antoinette 2004, *Il y a deux sexes : essais de féminologie*, Paris : Gallimard (édition revue et augmentée – 1^{re} édition 1995), 324 p.

Fraisse, Geneviève 1996, *La Différence des sexes*, Paris : Puf, 120 p.

Goertz, Gary & Mazur, Amy G. 2008, *Politics, Gender and Concepts - Theory and Methodology*, Cambridge University Press, 226 p.

Guillaumin, Colette 1977, « Race et nature : Système des marques, idée de groupe naturel et rapport sociaux », *Pluriel*, n° 11, pp. 39-55.

Guillaumin, Colette 1992 (1978), *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris : Côté-femmes, 239 p.

Guionnet, Christine & Neveu, Erik 2004, *Féminins/Masculins : sociologie du genre*, Paris : Armand Colin, 288 p.

Héritier, Françoise 1996-1999, « Réflexions pour nourrir la réflexion », in Héritier Françoise, *De la violence. Séminaire de Françoise Héritier* (t. 1 1996, t. 2 1999). Paris : Odile Jacob, 392 p.

- Héritier, Françoise 1996, *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*, Paris : Odile Jacob, 332 p.
- Hirata, Helena 2006, « Mondialisation et rapports sociaux sexués : une perspective Nord-Sud », in Jean Lojkin, Pierre Cours-Salies & Michel Vakaloulis (ed.), *Nouvelles luttes de classes*, Paris : Presses universitaires de France, 292 p., pp. 227- 240.
- Hirata, Helena & alii (ed.) 2000, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : Puf, (2^e édition augmentée 2004), 315 p.
- Hirschmann, Nancy J. & Di Stefano, Christine 1996, *Revisioning the Political: Feminist Reconstructions of Traditional Concepts in Western Political Theory*, Boulder, CO : Westview Press, 304 p.
- Imam, Ayesha M., Mama, Amina & Sow, Fatou 1997, *Sexe, genre et société - Engendrer les sciences sociales africaines*, version française de *Engendering African social sciences*, Dakar : Codesria/Karthala, 422 p.
- Irigaray, Luce 1974, *Speculum. De l'autre femme*, Paris : Minuit, 463 p.
- Jenson, Jane & Lépinard, Éléonore 2009, « Penser le genre en science politique - Vers une typologie des usages du concept », *Revue française de science politique*, LIX (2), pp. 183-201.
- Keller, Fox 1985, *Reflections on Gender and Science*, New Heaven : Yale University Press, 195 p.
- Kergoat, Danièle 1998, « La division du travail entre les sexes », in Kergoat, Jacques (ed.), *Le monde du travail*, Paris : La Découverte, 443 p, pp. 319-327.
- Kergoat, Danièle 2000, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in Hirata, Helena & alii (ed.) 2000, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : Puf, (2^e édition augmentée 2004), 315 p., pp. 35-44.
- Kergoat, Danièle 2009, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in Dorlin, Elsa (ed.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris : PUF, pp.111-125.
- Kristeva, Julia 1999-2003, *Le Génie féminin*, tome 1 : Hannah Arendt, Fayard, 1999 ; tome 2 : Melanie Klein, Gallimard-folio 2003 ; tome 3 : Colette, Fayard, 2002.
- Laufer, Jacqueline, Marry, Catherine & Maruani, Margaret (ed.) 2001, *Masculin-Féminin : question pour les sciences de l'homme*, Paris : Puf, 246 p.
- Lindsay, Lisa A. 2007, « Working with Gender: The Emergence of the “Male Breadwinner” in Colonial Southwestern Nigeria », in Cole, Catherine, Manuh, Takyiwaa & Miescher, Stephan F. (ed.), 2007, *Africa After Gender?*, Indiana University Press, 344 p., pp. 241-252.
- Louis, Marie-Victoire 1990, « De l'appropriation du corps des femmes au travail, en France, au XIX^e siècle », in AVFT, *De l'abus de pouvoir sexuel, le harcèlement sexuel au travail*, Introduction, Paris : La Découverte, le Boréal, 258 p., pp. 31-45.
- Louis, Marie-Victoire 1997, « À propos de la domination masculine... », *Technica, La revue des ingénieurs de Centrale Lyon*, novembre-décembre 1997, pp. 10-13.
- MacKinnon, Catherine 1983, « Feminism, Marxism, Method and the State: Towards a Feminist Jurisprudence », *Signs*, VIII (4) (été 1983) (2), pp. 635-658.

- Maruani, Margaret (ed.) 2005, *L'état des savoirs*, in *Femmes, genre et sociétés*, Paris : La Découverte, 479 p.
- Mathieu, Nicole-Claude 1991, *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris : Côté Femme, 293 p.
- Mathieu, Nicole-Claude 1999, « Bourdieu ou le pouvoir auto-hypnotique de la domination masculine », *Les Temps Modernes*, n° 604, pp. 286-324.
- Michel, Andrée 1980, *Que sais-je. Le Féminisme*, Paris : Puf, 2^e édition mise à jour : 4^e trimestre 1980, 128 p.
- Michel, Andrée 1991, « Recherches sur les femmes et le développement », *Femmes et Sociétés*, I (2), n° 99-100, Paris : l'Harmattan, pp. 19-38.
- Mies, Maria & Shiva, Vandana 1983, *L'écoféminisme*, trad. française 1999, Paris : L'Harmattan, collection « Femmes et changements », 368 p.
- Mies, Maria 1986, *Patriarchy and accumulation on a world scale*, Londres : Zed books, 272 p.
- Millett, Kate 1969, *Sexual Politics*, Londres : Granada Publishing, 528 p.
- Millett, Kate 1971, *La Politique du mâle*, Paris : Stock, 528 p.
- Moreau de Bellaing, Louis 1968, « Paternalisme et contestation », *Communications*, XII, pp. 66-83.
- Mukhopadhyay, Maitrayee & Meer, Shamin 2004, *Creating Voice and Carving Space: Redefining governance from a gender perspective*, Amsterdam : KIT Publishers, 312 p.
- Mukhopadhyay, Maitrayee & Navsharan, Singh 2009, *Justice de genre, citoyenneté et développement*, Paris : CRDI/L'Harmattan, 336 p.
- Mukhopadhyay, Maitrayee & Singh, Navsharan (ed.) 2009, *Justice de genre, citoyenneté et développement*, Québec : Presses de l'Université Laval/l'Harmattan/CRDI, 336 p.
- Mukhopadhyay, Maitrayee 1998, *Legally Dispossessed: Gender, Identity and the Process of Law*, Calcutta : Bhatkal & Sen, 246 p.
- Nahoum-Grappe, Véronique 1996, *Le Féminin*, Paris : Hachette, 142 p.
- Odejide, Bola & Isiugo-Abanihe, Ifeoma (ed.) 1999, *Curriculum Workshop for Gender and Women's Studies in Nigeria*, Ibadan : Muosuru Publishers, *Report of the Network for Women's Studies in Nigeria*, 80 p.
- Ouzgane, Lahoucine & Morrell, Robert (ed.) 2005, *African Masculinities: Men in Africa from the Late 19th Century to the Present*, New York : Palgrave Macmillan, 320 p.
- Passeron, Jean-Claude & de Singly, François 1984, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue Française de Sciences Politiques*, n° 1, pp. 48-78.
- Pateman, Carole 1983, *Feminism and democracy*, in Graeme Duncan (ed.), *Democratic Theory and Practice*, Cambridge : Cambridge University Press, 296 p., pp. 204-217.
- Pereira, Charmaine 1997, *Concepts and Methods for Gender and Women's Studies in Nigeria*, Zaria : Tamaza Publishing Company, *Report of the Network for Women's studies, in Nigeria*.

Revillard, Anne & De Verdalle, Laure 2006, « “Faire” le genre, la race et la classe. Introduction à la traduction de « Doing Difference », *Terrains & travaux* n° 10, pp. 91-102.

Riot-Sarcey, Michèle 2002, *Histoire du féminisme*, Paris : La Découverte, 123 p.

Rollinde, Marguerite 2010, *Genre et changement social en Afrique*, Paris : Archives contemporaines, 132 p.

Ronit, Frenkel 2006, « Feminism and Contemporary Culture in South Africa? », *African Studies*, LXVII (1), avril 2008, pp. 1-10.

Russell, Diana E. H. & Harmes, Roberta A. (ed.) 2001, *Femicide in global perspective*, New York : Teachers College Press, 209 p.

Sandoval, Chela 2000, *Methodology of the Oppressed*, Foreword by Angela Davis. Minneapolis : University of Minnesota Press, 232 p.

Subramanian, Lakshmi 2008, « Feminist Force », *India Today*, juin 26.

Tabet, Paola 1998, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris : L'Harmattan, 206 p.

Tabet, Paola 2004, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris : L'Harmattan, 207 p, Bibliothèque du féminisme.

Tremblay, Manon & alii 2006, *Genre, citoyenneté et représentation*, Paris : Puf, 252 p.

Wittig, Monique 1992, *La Pensée straight*, Paris : Amsterdam/*Multitudes*, 119 p.

Zeleza, Tiyaambe 1997, « Gender Biases in African Historiography », in Imam, Ayesha, Mama, Amina & Sow, Fatou (ed.), *Engendering African Social Sciences*, Dakar : Codesria, 484 p., pp. 81-116.

Théorie : sociologie, sciences politiques, anthropologie

Beall, Jo 2007, *Inside out: Informality on the margins of the state*, Development Studies Institute, London School of Economics, contribution à la conférence *Living on the Margins*, Stellenbosch, 26-28 mars 2007.

Bolliet, Dominique & Schmitt, Jean-Pierre 2002, *La socialisation*, Paris : Bréal, collection Thèmes & Débats Sociologique, 124 p.

Castoriadis, Cornelius, (1965) 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris : Seuil, 184 p.

Chazel, François 1975, « La mobilisation politique : problèmes et dimensions », *Revue française de science politique*, II (3), pp. 502-516.

De Coster, Michel, Bawin-Legros, Bernadette & Poncelet, Marc 2005, *Introduction à la sociologie*, 6^e édition, Broché, Paris : De Boeck, Collection Ouvertures Sociologiques, 316 p.

Gauchet, Marcel 2008, *Les Conditions de l'éducation*, Paris : Stock, 264 p.

Gazibo, Mamoudou & Thiriot Cécile 2009, *Le politique en Afrique*, Paris : Karthala, 366 p.

Giddens, Anthony 1998, *The third way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge : Polity Press, 166 p.

Guillier, Danielle & Hocquard, Dominique 2001, « Analyse Institutionnelle », EPSOS - dossier « La question de l'institution », *Les Colonnes d'Epsos* n° 77 - juin 2001, pp. 1-6.

Hess, Rémi & Savoye, Antoine 1993, *L'analyse institutionnelle*, Paris : PUF, Que sais-je ?, n° 1968, Paris, 1993 (2^e édition).

Lourau, René 1969, *L'Analyse Institutionnelle*, Paris : Minuit, 298 p.

Lourau, René 1978, *L'État inconscient*, Paris : Minuit, 215 p.

Médard, Jean-François 2000, « L'État et le politique en Afrique », *Revue française de science politique*, L (4-5), pp. 849-854.

Olivier De Sardan, Jean-Pierre 1995, *Anthropologie et développement*, Paris : Karthala, 299 p.

Otayek, René (ed.) 2004, « Religion et globalisation : l'islam subsaharien à la conquête de nouveaux territoires », *La revue internationale et stratégique*, LII, hiver 2003-2004, pp. 51-65.

Quermonne, Jean-Louis 1986, *Les régimes politiques occidentaux*, Paris : Seuil, 337 p.

Sommier, Isabelle, Fillieule, Olivier & Agrikoliansky, Éric 2008, *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe : une perspective comparée*, Paris : Karthala, 300 p.

Ouvrages et articles en ligne

Afrique du Sud

Bamberg, Ingrid 2002, *L'éducation au niveau local en Afrique du Sud : enjeux de la gouvernance scolaire*, UNPAN, <<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/CAFRAD/UNPAN015346.pdf>>, consulté le 26 mars 2010.

Bennett, Jane 2009, *Challenges Were Many: The One in Nine Campaign, South Africa*, Afrique du Sud, Women's United Nations Report Network (WUNRN), <<http://www.comminit.com/redirect.cgi?m=f8a9427ff6b1feb58ce32c0b5bc32c7b>>, consulté le 29 mars 2010.

Buhlungu, Sakhela & alii (ed.) 2005-06, *The State of the Nation: South Africa 2005-2006*, Human Sciences Research Council's (HSRC), 568 p., <http://www.hsrbpress.ac.za/downloadpdf.php?pdffile=files%2FPDF%2F2109%2F2109_00_State_of_the_Nation_05%7E27102005101553AM.pdf&downloadfilename=State%20of%20the%20Nation%3A%20South%20Africa%202005-2006%20-%20State%20of%20the%20Nation%3A%20South%20Africa%202005-2006%20-%20Entire%20eBook>, consulté le 24 mars 2008.

Cling, Jean-Pierre 1999, *La politique économique sud-africaine face à la mondialisation*, <<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/073146.pdf>>, consulté le 22 février 2010.

Foster, John Bellamy 2009, *A Fail Economy*, Amandla, <<http://www.amandlapublishers.co.za/home-menu-item/264-interview-a-failed-economy>>, consulté le 23 janvier 2010.

Garson Philippa 2005, *SA's push for gender equity*, *SouthAfrica.info*, <http://www.southafrica.info/ess_info/sa_glance/constitution/gender.htm>, consulté le 29 mars 2010.

Ghanotakis, Elena 2008, *South Africa: An Everyday Crime. A day in the life of a rape crisis center*, in *Frontline World*, Rough Cut, <http://www.pbs.org/frontlineworld/rough/2008/01/south_africa_ev.html>, consulté le 28 mars 2008.

Gould, Chandré, Fick, Nicole 2008, *Selling Sex in Cape Town. Sex Work and Human Trafficking in a South African City*, Institute for Security Studies, <<http://www.iss.org.za/uploads/SSCTCHA P1.PDF>>, consulté le 29 mars 2010.

Health... 2009, *Health in South Africa*, *The Lancet.com*, <<http://www.thelancet.com/series/health-in-south-africa>>, consulté le 6 avril 2010.

James, Tina & alii (ed.) 2006, *Women in the Information and Communication, Technology Sector in South Africa*, Women in ICT project, Pretoria : Institut Meraka, 73 p, <http://women-in-ict.meraka.csir.co.za/images/7/76/National_print.pdf>, consulté le 24 mars 2008.

Jewkes, Rachel & alii 2009, *Understanding men's health and use of violence: interface of rape and HIV in South Africa*, Gender & Health Research Unit, Medical Research Council, <<http://gender.care2share.wikispaces.net/file/view/MRC+SA+men+and+rape+ex+summary+june2009.pdf>>, consulté le 27 mars 2008.

Kelly, St. John 2000, *Where HIV Skyrockets, a Market for Rape Insurance Emerges: South Africa 2000*, Adapting To Change, <<http://journalism.berkeley.edu/projects/safrica/adapting/rape.html>>, consulté le 2 avril 2010.

Lewis, Desiree 2003, *Gender and Women's Studies in South Africa*, A Review Report - Mapping the Institutional Field, <<http://www.codesria.org/IMG/pdf/LEWIS.pdf>>, consulté le 20 avril 2010.

Lewis, Portia 2007, *Participation et représentation des femmes : les cas du Rwanda et de l'Afrique du Sud*, IEP Bordeaux, mémoire de Master Gouvernance des institutions et des organisations politiques, <http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/FAITmemoire_revision_21.pdf>, consulté le 28 mars 2008.

Maharaj, Zarina 1999, *Gender Inequality and the Economy: Empowering Women in the new South Africa*, intervention lors de la rencontre de la Professional Women's League of KwaZuluNatal, 9 août 1999, <http://www.africa.upenn.edu/Urgent_Action/apic_82299.html>, consulté le 28 mars 2008.

Mathews, Shanaaz & alii 2008, « Intimate femicide-suicide in South Africa: a cross-sectional study », *Bulletin de l'OMS*, LXXXVI (7), pp. 552-558, <<http://www.who.int/bulletin/volumes/86/7/07-043786.pdf>>, consulté le 28 mars 2008.

Médecins sans frontières, 8 mars 2005, *The Crushing Burden of Rape - Sexual Violence in Darfur*, Amsterdam, <<http://www.doctorswithoutborders.org/publications/article.cfm?id=3470&cat=special-report>>, consulté le 23 mars 2010.

Medical Research Council 2010, *Rape Statistics - South Africa & Worldwide 2010*, <http://www.rape.co.za/index.php?option=com_content&task=view&id=875>, consulté le 20 octobre 2010.

Men in... 2004, *Men in the Movement to End Violence Against Women: Training and Education*, National Online Resource Center on Violence Against Women, <http://new.vawnet.org/category/Main_Doc.php?docid=1045>, consulté le 20 avril 2010.

Meunier, Marianne 2008, *Campagne contre le viol*, Jeune Afrique, mars 2008, Jeune Afrique, <http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_jeune_afrique.asp?art_cle=LIN30038campal_oivel0>, consulté le 23 mars 2010.

Misago, Jean-Pierre, Landau, Loren B., Monson, Tamlyn 2009, *Towards Tolerance, Law, and Dignity: Addressing Violence against Foreign Nationals in South Africa*, IOM, Forced Migration Studies Programme, University of the Witwatersrand, <http://www.wilsoncenter.org/events/docs/Addressing%20Violence%20against%20Foreign%20Nationals_IOM.pdf>, consulté le 25 janvier 2010.

Moffett, Helen 2006, *The political economy of sexual violence in post-apartheid South Africa*, contribution présentée au colloque du 10^e anniversaire du Harold Wolpe Memorial Trust, "Engaging silences and unresolved issues in the political economy of South Africa", 21-23 septembre 2006, Le Cap, Afrique du Sud, <<http://www.speakout.org.za/legal/polpart/Moffett%20Poli%20Econ%20of%20Sexual%20Violence.pdf>>, consulté le 12 avril 2010.

MRC 2009, *South Africa's Medical Research Council*, Medical Research Council, <<http://www.mrc.ac.za/annualreport/annual.html>>, consulté le 11 juin 2011.

Mueller-Hirth, Natascha 2010, *After the rainbow nation: Jacob Zuma, charismatic leadership and national identities in Post-Polokwane South Africa*, Department of Sociology Goldsmiths, Université de Londres, 16 p., <http://www2.lse.ac.uk/researchAndExpertise/units/ASEN/Conference/conferencepapers2010/Natasha_Mueller.pdf>, consulté le 28 mars 2008.

Nieuwoudt, Stephanie 2008, *Politique-Afrique du Sud : Un passage éprouvant pour les femmes du parti au pouvoir*, IPS, <http://www.ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=3923>, consulté le 13 janvier 2010.

Perrot, Sandrine 2009, *Afrique du Sud*, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, Université de Montréal, <<http://www.operationspaix.net/Afrique-du-sud,1827>>, consulté le 1^{er} mai 2010.

Pino, Angelica 2010, *Equality Court Agrees, Speech Can Be Deadly Weapon*, Sangonet, <<http://www.ngopulse.org/article/equality-court-agrees-speech-can-be-deadly-weapon-0>>, consulté le 30 avril 2010.

Pretorius, Jenny 1999, *The Portrayal of Women on TV in South Africa*, International Federation of University Women, <<http://www.ifuw.org/seminars/1998/Portrayal.pdf>>, consulté le 23 mars 2010.

Renegade, Gus T, The C.O.W.S. w/CREE 2010, *Emasculation & Castration of Black Males, émission de radio, 18 janvier 2010*, <<http://www.podfeed.net/episode/The+C.O.W.S.+w+CREE++Gus+T+Renegade+-+Jan+182010/2262875>>, consulté le 12 avril 2010.

Seidman, Gay 2000, « La transition démocratique en Afrique du Sud : construction d'une nouvelle nation et genre de l'État », *Clio*, n° 12/2000, Le genre de la nation, <<http://clio.revues.org/document190.html>>, consulté le 19 avril 2010.

U.S. Centers for Disease Control and Prevention 2002, *Rape of Girls in South Africa, The Body*, <<http://www.thebody.com/content/whatis/art21405.html>>, consulté le 20 octobre 2010.

Valji, Nahla 2003, *Creating the Nation: The Rise of Violent Xenophobia in the New South Africa*, York University, <<http://www.csvr.org.za/docs/foreigners/riseofviolent.pdf>>, consulté le 1^{er} mai 2010.

Van der Westhuizen, Christi 2009, "100% Zulu Boy": Jacob Zuma And The Use Of Gender In The Run-up To South Africa's 2009 Election, Women's Net, <<http://www.womensnet.org.za/news/100-zulu-boy-jacob-zuma-and-the-use-of-gender-in-the-run-to-south-africa-s-2009-election>>, consulté le 28 mars 2010.

Vetten, Lisa, Haffeejee, Sadiyya 2005, *Gang rape: A study in inner-city Johannesburg*, Centre for the Study of Violence and Reconciliation, SA crime quarterly n° 12 (juin 2005), <<http://www.iss.co.za/pubs/CrimeQ/No.12/Vetten.pdf>>, consulté le 19 avril 2010.

Walker, Cherryl 2002, *Agrarian Change, Gender and Land Reform - A South African Case Study*, Social Policy and Development Programme, Paper Number 10, avril 2002 - United Nations Research Institute for Social Development, 71 p., <<http://www.landaction.org/pdf/walker11.pdf>>, consulté le 27 mars 2008.

Waylen, Georgina 2004, *What can the South African transition tell us about gender and democratization?*, Centre for Advancement of Women in Politics School of Politics, Belfast: Queens University Belfast, <<http://www.qub.ac.uk/cawp/research/Waylen.pdf>>, consulté le 25 mars 2010.

Sénégal

Adjamagbo, Agnès, Antoine, Philippe & Dial, Fatou Binetou 2003, *Le dilemme des Dakaraises : entre travailler et "bien travailler"*, <http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Doc_travail/2003-08.pdf>, consulté le 13 janvier 2010.

Agence de presse sénégalaise, décembre 2007, *Sénégal : Mbour, Les femmes dénoncent les violences et les vexations qu'elles subissent*, *AllAfrica.com*, <<http://fr.allafrica.com/stories/200712090033.html>>, consulté le 23 mars 2010.

APS, novembre 2007, *La féminisation des forces armées se fera sans « heurter » les considérations religieuses*, <<http://www.seneweb.com/news/elections2007/article.php?artid=13144>>, consulté le 26 mars 2010.

Bangre, Habibou 2003, « Le Sénégal touché par le tourisme sexuel », *Afrik.com*, <<http://www.afrik.com/article6633.html>>, consulté le 1^{er} avril 2010.

Bougazelli, Jérôme 2005, *L'ambiguïté des textes sur la prostitution au Sénégal*, AUF, <http://www.ds.auf.org/article.php3?id_article=63&artsuite=2>, consulté le 1^{er} avril 2010.

Cissé, Katy 2002, *La revendication politique et citoyenne comme réponse à la marginalisation des femmes dans le développement : le cas du Sénégal*, <<http://www2.cccb.org/transcrip/urbanitats/mons/pdf/Cisse.pdf>>, consulté le 25 mars 2010.

Deriot Corinne 1998, *Monogamie et polygamie au Sénégal: Le choix de l'époux*, *Africa Quiz*, <http://www.africaquiz.com/Pages-fr/ARTICLES/articles_cadre.htm>, consulté le 25 mars 2010.

Dia, Ibrahima Amadou 2000, « Femmes sénégalaises et argent : entre “sacralisation”, crainte, valorisation de soi et logiques communautaires », *Esprit critique*, II (10), <<http://www.espritcritique.fr/0210/article02.html>>, consulté le 13 janvier 2010.

Dia, Salimata Gassama 2008, *Promotion de la contraception d'urgence : pour une lutte efficace contre les avortements et les grossesses non désirées*, *Le Soleil*, <http://www.lesoleil.sn/article.php3?id_article=8726>, consulté le 25 mars 2010.

Dial, Fatou Binetou 2001, *Divorce, source de promotion pour les femmes ? L'exemple des femmes divorcées de Dakar et Saint-Louis (Sénégal)*, Dakar : Université Cheikh Anta Diop, <http://www.ined.fr/coll_abidjan/publis/pdf/session8/dial.pdf>, consulté le 25 mars 2010.

Diaw, Aminata, Faye, Aminata & Cissé, Katy (ed.) 2000, *Démocratie où es-tu ?*, Dakar : Publications du Cosef, <<http://library.fes.de/fulltext/bueros/senegal/00709toc.htm>>, 3 avril 2008.

Diouf, Amadou 2005, *Genre et développement : quand les Premières dames font de la récupération*, *Wal Fadjri* (Sénégal), <http://www.crdi.ca/pre/ev-71538-201-1-DO_TOPIC.html>, consulté le 13 janvier 2010.

Diouf, Fatou 2006, *Genre et VIH au Sénégal*, AWOMI (*Alliance Women Millennium Initiative on Poverty and Human Rights*), <<http://www.awomi.org/%5BAWOMI%20:%20IFAPED%5D>>, consulté le 12 juin 2008.

Drame, Mansour 2005, « L'émergence d'une écriture féministe au Sénégal et au Québec », *Ethiopiques*, n° 74, « Littérature, philosophie et art, Altérité et diversité culturelle », <http://www.refer.sn/ethiopiques/article.php3?id_article=275>, consulté le 20 avril 2010.

FAO 2010-2011, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, le rôle des femmes dans l'agriculture - Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*, <<http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf>>, consulté le 3 juin 2011.

Gomis, Dominique & Wone, Mamadou Moustapha 2008, *L'excision au Sénégal : sens, portée et enseignements tirés de la réponse nationale*, Dakar : Unicef, <http://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Senegal_fgm_working_paper_sept_08.pdf>, consulté le avril 2010.

Gueye, Amadou Talla & alii 2001, *Promotion des mutuelles de santé dans la région de Diourbel*, GTZ, <<http://www.ilo.org/gimi/concertation/resource.do?page=/concertation/download/publ/GTZ-fr-promotion-mutuelles-de-sante-diourbel-sn.pdf>>, consulté le 1^{er} avril 2010.

Guèye, Cheikh 2001, *Touba : les mourides instrumentalisent les NTIC*, Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal, <<http://www.osiris.sn/article131.html>>, consulté le 19 février 2010.

Gueye, Maïmouna 2007, *De la nécessité d'adapter les textes aux réalités actuelles*, *Le Soleil*, <<http://fr.allafrica.com/stories/200711260661.html>>, consulté le 1^{er} avril 2010.

Huygens, Pierre 2001, *Comprendre et atteindre les prostituées clandestines dans le contexte de l'épidémie de VIH/SIDA au Sénégal : de la prostitution aux femmes économiquement et sexuellement vulnérables*, CCISD, Rapport final, 49 p., <http://www.ccisd.org/fra/f_documents/rpt_huygens.PDF>, consulté le 15 juin 2008.

L'Observateur, février 2008, « Recrudescence des cas de viol et d'abus sexuels au Sénégal : 400 cas enregistrés en 2007, Dakar, Mbour et Tamba plus touchés », *Politique au Sénégal*, <<http://www.blogs-afrique.info/senegal-politique/index.php/2008/02/25/1265-recrudescence-des-cas-de-viol-et-d-abus-sexuels-au-senegal-400-cas-enregistres-en-2007-dakar-mbour-et-tamba-plus-touchees>>, consulté le 23 mars 2010.

N'Diaye, Marieme 2007, *Les débats autour du code de la famille : l'enjeu de la production des normes*, IEP Bordeaux, mémoire de Master Gouvernance des Institutions et des Organisations Politiques, Mention « Sciences du Politique », <http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/FAIT_M_351moire_M2_.pdf>, consulté le 13 janvier 2010.

Ndiaye, Cheikh, Delaunay Valérie & Adjamagbo, Agnès 2003, *Knowledge and use of contraceptive methods in rural Sereer, Senegal*, <<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/12925321>>, consulté le 25 mars 2010.

Organisation mondiale contre la torture (OMCT) 2001, *Sénégal : un rapport au Comité des Droits économiques, sociaux et culturels*, OMCT Sénégal, <http://www.omct.org/pdf/VAW/Publications/2001/FR_2001_06_Senegal.pdf>, consulté le 25 mars 2010.

Palmieri, Joelle 2003, *Au Sénégal, les mutuelles font recette*, Les Pénélopes, <http://www.penelopes.org/xarticle.php?id_article=2814>, consulté le 13 janvier 2010.

Sall, Mohamadou 2001, *Genre et comportement électoral : une étude de cas dans la région de Saint-Louis (Sénégal)*, Université Catholique Louvain, Louvain-la-neuve, <http://www.ined.fr/coll_abidjan/publis/pdf/session3/sall.pdf>, consulté le 13 janvier 2010.

Sane, Idrissa 2008, *Sénégal : travail du sexe et VIH/Sida - La révision des textes, un impératif*, *Le Soleil*, <<http://fr.allafrica.com/stories/200806020700.html>>, consulté le 26 mars 2010.

Sarr, Sow Fatou 2007, « Toutes les tâches non productives relèvent de la responsabilité des femmes », *Le Quotidien*, <<http://www.sendeveloppementlocal.com/index.php?action=article&numero=634&PHPSESSID=cea6d9b34bb3d3acabc08083a1bebf8f>>, consulté le 13 janvier 2010.

Sidibé, Demba 2007, *Sénégal : violences faites aux femmes : l'impunité décriée à Tambacounda*, *Le Soleil*, <<http://www.soninkara.com/informations/actualites/senegal-violences-faites-aux-femmes-limpunite-decriee-a-tambacounda.html>>, consulté le 25 avril 2010.

Soumare, Mame Arame 2001, *La montée du mouvement associatif comme facteur d'équilibrage des rapports de genre. Etude de cas au Sénégal*, contribution au Colloque international Genre, population et développement en Afrique, organisé par UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD les 16-21 juillet

2001, Abidjan, <http://www.ined.fr/coll_abidjan/publis/pdf/session4/soumare.pdf>, consulté le 25 mai 2008.

Sow-Sidibe, Amsatou 2000, *Femmes sénégalaises et statistiques*, Dakar : Université Cheikh Anta Diop, <http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/sow_sibide_final_paper.doc>, consulté le 27 mars 2010.

Sow, El Bachir 2002, *Des spécialistes africains se penchent sur les soins après avortement*, *Le Soleil*, Sénégal, <http://www.santetropicale.com/actualites/0202/actualites0202_3.htm>, consulté le 25 mars 2010.

Sow, Fatou 1997, *Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal*, *Clio*, n° 6, *Femmes d'Afrique*, <<http://clio.revues.org/index379.html>>, consulté le 30 mars 2010.

Sylla, Seynabou Ndiaye 2001, *Femmes et politique au Sénégal - Contribution à la réflexion sur la participation des femmes sénégalaises à la vie politique de 1945 à 2001* », Mémoire de DEA Etudes Africaines : option Anthropologie juridique et politique, Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne études internationales et européennes, <<http://www.dhdi.free.fr/recherches/etudesdiverses/memoires/syllamemoir.pdf>>, consulté le 19 avril 2010.

Thiam, Rokhaya 2008, *Phénomène du massage à domicile au Sénégal*, *La Voix plus*, <<http://www.xibar.net/index.php?action=article&numero=10325>>, consulté le 1^{er} avril 2010.

Vandermeersch, Céline 2001, *Inégalités dans l'accès à la scolarisation des garçons et des filles confiés de 6-14 ans au Sénégal*, Paris : CEPED, <http://www.ined.fr/coll_abidjan/publis/pdf/session6/vanderme.pdf>, consulté le 25 mars 2010.

Zongo, Gaston 2002, *Télécentres au Sénégal*, *Africa'nti*, <<http://www.africanti.sciencespobordeaux.fr/IMG/enjeux/ZONGO.pdf>>, consulté le 11 février 2010.

Colonialisme, post-colonialisme, études subalternes

Amselle, Jean-Loup 2008, *Critique postcoloniale : attention aux dérapages*, entretien avec Régis Meyran, Paris : Sciences humaines, <http://www.scienceshumaines.com/critique-postcoloniale-attention-aux-derapages_fr_22193.html>, consulté le 14 mai 2011.

Cahen, Michel 2011, *Africando*, Bilan 1988-2009 et projets 2010-2018 dans le cadre d'un Rapport pour l'habilitation à diriger des recherches, <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/55/66/56/PDF/HRD_Michel_Cahen.pdf>, consulté le 9 mai 2011.

Diouf Mamadou 2009, *L'Afrique et le renouvellement des sciences humaines*, entretien par Ivan Jablonka, *La vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20090109_Diouf.pdf>, consulté le 16 mars 2010.

Fall, Jean-Karim 2010, *Le rêve brisé de l'Unité africaine*, RFI, <<http://www.rfi.fr/contenu/20100128-le-reve-brise-lunite-africaine>>, consulté le 1^{er} mai 2010.

Falola, Toyin & Heaton, Matthew 2003, *Neocolonialism – Bibliography, Africa*, Vol. 5, Contemporary Africa, Durham, N. C. : Carolina Academic Press, <<http://science.jrank.org/pages/10464/Neocolonialism-BIBLIOGRAPHY.html>>, consulté le 23 janvier 2010.

Goerg, Odile 1997, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio* 6-1997, *Femmes d'Afrique*, <<http://clio.revues.org/index378.html>>, consulté le 30 mars 2010.

Gole, Nilufer 2005, *Muslims*, interview réalisé par *Frontline*, <<http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/muslims/interviews/gole.html>>, consulté le 19 avril 2010.

Grosfoguel, Ramón 2008, *Quel rôle pour les diasporas caribéennes ?*, *Les indigènes de la République*, <http://www.indigenes-republique.fr/article.php3?id_article=44&var_recherche=grosfoguel>, consulté le 22 janvier 2010.

Hurtado, Fatima 2009, « Colonialité et violence épistémique en Amérique latine : une nouvelle dimension des inégalités ? », *Rita* n° 2, <<http://www.revue-rita.com/content/view/61/112/>>, consulté le 22 décembre 2010.

Mignolo, Walter 2001, « Géopolitique de la connaissance, colonialité du pouvoir et différence coloniale », *Multitudes* n° 6 « Majeure : raison métisse », <<http://multitudes.samizdat.net/Geopolitique-de-la-connaissance.html>>, consulté le 9 janvier 2010.

Pouchepadass, Jacques 2000, « Les Subaltern Studies ou la critique postcoloniale de la modernité », *L'Homme* n° 156, octobre-décembre 2000, <<http://lhomme.revues.org/index75.html>>, consulté le 17 mars 2010.

Quijano, Anibal 1994, « Colonialité du pouvoir et démocratie en Amérique latine », *Multitudes* juin 1994 « *Amérique latine démocratie et exclusion, Quelles transitions à la démocratie ?* », <<http://multitudes.samizdat.net/Colonialite-du-pouvoir-et>>, consulté le 23 septembre 2008.

Roussin Michel 2003, *Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : une nouvelle stratégie pour combler le retard*, contribution lors du premier colloque « *Afrique Sa* » : ensemble, dynamisons le secteur privé, le 3 octobre 2003, <http://www.afriquesa.com/index.php?option=com_content&task=view&id=32&Itemid=71>, consulté le 18 mai 2011.

Sengupta, Amit 2009, intervention lors du Forum Mondial Sciences & Démocratie, in Brossaud, Claire, *Notes et réflexions sur le panel : la connaissance comme « bien commun »*, <<http://vecam.org/article1093.html>>, consulté le 18 mai 2011.

Shohat, Ella 1992, « Notes sur le “post-colonial” », *Mouvements* n° 51, sept.-oct. 2007 : « Qui a peur du postcolonial ? », <<http://www.mouvements.info/Notes-sur-le-post-colonial-1992.html>>, consulté le 14 mai 2011.

Spivak, Gayatri Chakravorty 2008, *D'autres pensées sur la traduction culturelle*, traduit par Pierre Rusch, Institut européen pour les politiques en devenir, <<http://eipcp.net/transversal/0608/spivak/fr>>, consulté le 2 mars 2010.

Droits des femmes, santé, violences, prostitution, pornographie, polygamie

Action Aid 2009, *Hate crimes: The rise of 'corrective' rape in South Africa*, <http://www.actionaid.org.uk/doc_lib/correctiveraperep_final.pdf/t_self>, consulté le 28 mars 2010.

Alissoutin, Rosnert Ludovic 2007, *Le droit et les relations sexuelles*, *Juriscompanion*, <http://www.juriscompanion.com/notedumois.php?id_article=4875>, consulté le 27 avril 2010.

Allafrica Global Media, août 2007, *Sénégal : Droit des femmes - 'Amélioration significative' dans les textes, faiblesse dans l'application*, *Genre en action*, <<http://www.genreenaction.net/spip.php?article5755>>, consulté le 27 mars 2010.

Béssis, Sophie 2004, « Les MGF dans les pays d'immigration », in *Le dictionnaire des MGF*, New York : No Peace Without Justice, <<http://www.npwj.org/FGM/Dictionnaire-MGF.html>>, consulté le 23 mai 2011.

Bigot, Sylvie 2009, « La prostitution sur Internet : Entre marchandisation de la sexualité et contractualisation de relations affectives », *Genre, sexualité et société* n° 2, automne 2009 : « Actualité des échanges economico-sexuels », <<http://gss.revues.org/index1139.html>>, consulté le 17 décembre 2009.

Blackden, Mark 2005, *Égalité des sexes en Afrique subsaharienne*, Banque mondiale, <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:20504835~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>>, consulté le 13 janvier 2010.

Bujra, Janet 2007, *Sex talk: mutuality and power in the shadow of HIV/AIDS in Africa*, ICPS working paper 8, University of Bradford, <http://www.brad.ac.uk/acad/icps/publications/papers/mutuality_power_aids.pdf>, consulté le 1^{er} juin 2008.

Center for Women's Global Leadership and Harvard School of Public Health, août 2006, *HIV/AIDS and GBV Literature Review Programme on International Health and Human Rights Global Coalition on Women and Aids*, Center for Women's Global Leadership and Harvard School of Public Health, <http://www.hsph.harvard.edu/pihhr/files/Final_Literature_Review.pdf>, consulté le 28 mars 2008.

Centre d'actualités de l'ONU 2009, *Crise économique : L'ONU s'inquiète de l'impact sur les femmes*, <<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=18385&Cr=crise&Cr1=femmes>>, consulté le 13 janvier 2010.

Centre pour le droit et les politiques en matière de santé et de reproduction (Crp) et Groupe de recherche femmes et lois au Sénégal (Grefels) 2001, *Les droits des femmes en matière de santé reproductive au Sénégal - Rapport alternatif*, préparé pour la 26^e session du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, <<http://reproductiverights.org/en/sites/default/files/documents/SRsenegal01fr.pdf>>, consulté le 13 janvier 2010.

Department of Education 2003, *Education Statistics in South Africa At A Glance in 2001*, juin 2003, <<http://www.info.gov.za/otherdocs/2003/edustatistics.pdf>>, consulté le 26 mars 2010.

Dupuis, Yolande 2007, *L'éducation des filles en Afrique*, Montréal : Sisyphe, <<http://sisyphe.org/spip.php?article2552>>, consulté le 6 avril 2010.

EngenderHealth et la Communauté Internationale des Femmes Vivant avec le VIH/SIDA (CIF) 2006, *Santé sexuelle et reproductive des femmes et adolescentes VIH+ : Manuel pour les formateurs et responsables de programme*, New York et Londres, <http://www.engenderhealth.org/files/pubs/hiv-aids-stis/SRH_for_HIV_Positive_Women_French.pdf>, consulté le 25 mars 2010.

Esplen, Emily 2007, *Les femmes et les filles vivant avec le VIH/SIDA : Panorama et bibliographie commentée*, Rapport commandé par Irish Aid et élaboré par Bridge, en collaboration avec la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/SIDA (ICW), <http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/BB18_french.pdf>, consulté le 25 mars 2010.

Fall, Abdou Sallam 2003, *L'exploitation sexuelle des enfants au Sénégal : de l'exploitation domestique à l'exploitation touristique (prostitution, pédophilie et traite)*, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale, <http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/media/sp/valencia_fr_nov_00.pdf>, consulté le 13 janvier 2010.

Gueboguo, Charles 2005, *L'homosexualité en Afrique : sens et variations d'hier à nos jours*, Socio-logos, numéro 1, <<http://socio-logos.revues.org/document37.html>>, consulté le 3 avril 2010.

Kahn, Axel 2000, « Théories et engagements, les intellectuel-le-s face à la prostitution », extrait d'un entretien accordé à la revue *Prostitution et Société*, n° 131, octobre-décembre 2000, <<http://www.prostitutionetsociete.fr/cultures/divers/theories-et-engagements-les>>, consulté le 29 avril 2010.

Kimani, Mary 2007, « Non à la violence contre les femmes - Les lois et mentalités évoluent peu à peu », *Afrique Renouveau*, XXI (2), p. 4, <<http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol21no2/212-violence-contre-les-femmes.html>>, consulté le 20 avril 2010.

Kynoch, Gary 2006, *Urban violence in colonial Africa: A case for South African exceptionalism*, contribution présentée au Wits Institute for Social and Economic Research, le 15 mai 2006, publiée dans *Journal of Southern African Studies*, XXXIV (3), septembre 2008, Londres : Routledge, <<http://worldcitiesglobalization.wikispaces.com/file/view/Kynoch,+gary.pdf>>, consulté le 16 mars 2009.

Laboratoire genre Ifan 2000, *Santé*, Université Cheikh Anta Diop, <<http://www.sengendre-ucad.org/nsante.htm>>, consulté le 25 mars 2010.

Lesselier, Claudie 2001, « Féminisme et prostitution : les controverses, Nouveau millénaire », *Défis libertaires*, <<http://1libertaire.free.fr/lesselier.html>>, consulté le 3 avril 2010.

Louis, Marie-Victoire 1996, *Les violences masculines contre les femmes : évolution des recherches et des questionnements féministes*, Des silences... et des violences, Réseau « *Actualités Femmes Liège* », pp. 10-24, <<http://www.marievictoirlouis.net/document.php?id=485&themeid=331>>, consulté le 31 mars 2010.

Mane, Latir, mars 2008, *Campagne contre les homosexuels et le dévergondage : des députés de l'opposition déposent une proposition de loi*, in *L'observateur*, <<http://www.seneweb.com/news/elections2007/article.php?artid=15272>>, consulté le 5 avril 2010.

Mbengue, Cheikh Tidiane 2007, « Sénégal : Violences sexuelles faites aux femmes - Des facteurs de contamination au VIH/SIDA », *Sud Quotidien*, <<http://fr.allafrica.com/stories/200710300657.html>>, consulté le 23 mars 2010.

Na, Beug 2007, « L'Etat sur le point de « légaliser » la prostitution au Sénégal », *Le Populaire*, <<http://xibarmultimedia.net/forum/viewtopic.php?p=24579>>, consulté le 3 avril 2010.

Nathan Associates Inc, MESP/SEGA 2002, Rapports trimestriels sur le progrès de la *"Pilot Study of the Impact of HIV/AIDS on Income-Earning Urban Household Economies in South Africa: A Township Case Study of Households where Women Utilize Health Services"* et *"The Socio-economic Impact of HIV/AIDS on households in South Africa: Pilot Study in Thabong (Welkom) and Qwaqwa."*, <http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDABX778.pdf>, consulté le 1^{er} avril 2010.

OHCHR 2009, *15 Years of the United Nations Special Rapporteur on Violence Against Women, Its Causes and Consequences*, <<http://www2.ohchr.org/english/issues/women/rapporteur/docs/15YearReviewofVAWMandate.pdf>>, consulté le 13 janvier 2010.

ONU 1979, *Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes (Cedef-CEDAW)*, adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 ; entrée en vigueur le 3 septembre 1981, conformément aux dispositions de l'article 27 (1), ONU, <<http://www.un.org/fr/women/cedaw/convention.shtml>>, consulté le 11 juin 2011.

ONU 1995, *Rapport de la 4^e Conférence mondiale des femmes*, ONU, <<http://www.un.org/documents/ga/conf177/aconf177-20en.htm>>, consulté le 27 avril 2010.

ONU 1996, *Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes - Beijing, 4-15 septembre 1995*, 1996, New York : Nations Unies, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf>>, consulté le 3 avril 2008

ONUSIDA 2004, *Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA*, 4^e rapport, <http://www.unaids.org/bangkok2004/gar2004_html_fr/GAR2004_03_fr.htm>, consulté le 13 janvier 2010.

Plan International 2009, *La Situation des filles dans le monde 2009, l'heure des comptes*, <<http://www.planbelgique.be/uploads/1255527496-biaag-2009-5mbx-fullrapport-uk-backend.pdf>>, consulté le 23 janvier 2010.

Population Council 1997, *Données sur les adolescents tirées de l'enquête démographique et de santé - tableaux statistiques aux fins de la préparation de programmes Sénégal 1992-1993 et 1997*, Population Council, <<http://www.popcouncil.org/pdfs/gfdreports/senegal9297frFINAL.pdf>>, consulté le 5 avril 2010.

Poulin, Richard 2004, *Le marché mondial du sexe au temps de la vénalité triomphante - L'essor du système proxénète dû à la mondialisation*, *Sisyphe*, <http://sisyphe.org/article.php?id_article=908>, consulté le 1^{er} mars 2010.

Sagna, Jacques Aimé 2005, *La femme compte-t-elle vraiment dans la société africaine?*, Agence Fides, <<http://www.africamission-mafr.org/fides30.htm>>, consulté le 13 janvier 2010.

Savariaud, Stéphanie 2006, *Afrique : deux visions de l'homosexualité*, Pratiques – RFI, <http://www.laconscience.com/imprimer.php?id_article=3374>, consulté le 27 avril 2010.

Schoofs, Mark 1999, *AIDS: The Agony of Africa*, New York : The Village Voice, <<http://www.pulitzer.org/works/2000-International-Reporting>>, consulté le 8 juin 2011.

Siewe, Alex 2005, *Intolérance sans frontières*, Jeune Afrique, <http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_jeune_afrique.asp?art_cle=LIN04095intolseritn0>, consulté le 23 mars 2010.

Sow, Fatou 1997, « Mutilations sexuelles féminines et droits humains en Afrique », *Clio*, n° 6, *Femmes d'Afrique*, <<http://clio.revues.org/document384.html>>, consulté le 1^{er} avril 2010.

Stern, Jessica 2006, *South Africa: Murder Highlights Violence Against Lesbians*, Human Rights Watch, <<http://www.hrw.org/en/news/2006/03/01/south-africa-murder-highlights-violence-against-lesbians>>, consulté le 3 avril 2010.

Unesco 2008, *Rapport mondial du suivi de l'EPT (Education pour tous)*, <<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001574/157484F.pdf>>, consulté le 26 mars 2010.

Unicef 2010, *Éducation de base et égalité des sexes*, <<http://www.unicef.org/french/girlseducation/>>, consulté le 6 avril 2010.

Unicef, *Déclaration sur l'éducation pour tous*, <<http://www.unesco.org/education/efa/index.shtml>>, consulté le 6 avril 2010.

Unicef, *Objectifs du Millénaire pour le développement - promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*, <<http://www.unicef.org/french/mdg/gender.html>>, consulté le 6 avril 2010.

UN-Habitat 2008, *The State of African Cities report from UN-Habitat 2008*, <<http://www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=2574>>, consulté le 23 janvier 2010.

UN-Habitat 2009, *Annual State of the World's cities report from UN-Habitat 2008-2009*, <<http://www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=2562>>, consulté le 23 janvier 2010.

USAID 2003, *USAID South Africa Technically Adjusted Education Strategy 2003*, USAID Education Program Strategy Revision, juin 2003, <http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/Pdacf389.pdf>, consulté le 26 mars 2010.

USAID 2004, *Déclaration sur le genre de novembre 2004 de la branche sud-africaine de l'Agence des Etats-Unis d'Amérique pour le développement international (United States Agency for International Development - USAID)*, <http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/Pdacg116.pdf>, consulté le 11 mai 2010.

Unicef 2006, *Les mutilations génitales* 2006, <<http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/les-mutilations-genitales-2006-03-03>>, consulté le 27 avril 2010.

Union interparlementaire 2009, *Que faire pour mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) ?* 2009, Organisation internationale pour les migrations, Comité inter-africain sur les

pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, Département des Institutions de Genève, <<http://www.ipu.org/PDF/publications/fgm08-f.pdf>>, consulté le 27 avril 2010.

WomenWatch 2005, *The Participation of Women and Men in Decision-Making: The Parliamentary Dimension*, UN, 24 au 27 octobre 2005, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/eql-men/docs/BP.2%20Background%20Paper%20IPU.pdf>>, consulté le 19 avril 2010.

Xinhuanet 2009, *22 millions de femmes risquent de perdre leur emploi*, <http://www.french.xinhuanet.com/french/2009-04/06/content_852772.htm>, consulté le 13 janvier 2010.

Économie - Mondialisation

Fortin, Pierre 2007, « Le palmarès des grandes puissances économiques », *L'Actualité.com*, 23 octobre 2007, <http://www.lactualite.com/economie/article.jsp?content=20071023_144540_4972>, consulté le 22 février 2010.

Global Issues, 3 janvier 2009, *Conflicts in Africa*, <<http://www.globalissues.org/issue/83/conflicts-in-africa>>, consulté le 13 janvier 2010.

Gu, Xuewu 2005, « China Returns to Africa, in Trends East Asia (TEA) », *Studie* n° 9 (février 2005), <<http://www.ruhr-uni-bochum.de/oaw/poa/pdf/TEA%20S9.pdf>>, consulté le 20 octobre 2008.

Karshenas, Massoud 2002, « Measurement and Nature of Absolute Poverty, in Least Developed Countries », *Economic Working Paper Series*, n° 129, University of London, School of Oriental and African Studies (SOAS), Department of Economics, <<http://eprints.soas.ac.uk/115/1/econ129.pdf>>, consulté le 23 mars 2009.

Lafargue, François 2005, « La Chine, une puissance africaine », *Perspectives chinoises*, n° 90, Varia (juillet-août 2005), <<http://perspectiveschinoises.revues.org/900>>, consulté le 24 janvier 2010.

Mies, Maria 2001, « Le travail des femmes : pilier de la mondialisation », *Les Pénélopes*, <<http://www.penelopes.org/archives/pages/docu/mondiali/travail0102.htm>>, consulté le 13 janvier 2010.

Obono, Daniele 2008, *Néolibéralisme et mouvements sociaux*, Centre tri-continental, <<http://www.cetri.be/spip.php?article549&lang=fr>>, consulté le 13 janvier 2010.

ONU 1998, « FEATURE ISSUE on the UN System-wide Special Initiative on Africa », *Africa Recovery*, XI (4), mars 1998, <<http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol11no4/march98.htm>>, consulté le 27 mars 2008.

ONU 2004, *Seventh African Regional Conference on Women (Beijing + 10) - Decade Review of the Implementation of the Dakar and Beijing Platforms for Action: Outcome and the Way Forward*, Addis Ababa, 12-14 October 2004, <<http://www.uneca.org/acgs/OutcomeBeijing.pdf>>, consulté le 5 mai 2011.

Pnud 2006, *Taking Gender Equality Seriously*, p. 3, <<http://www.undp.org/women/docs/TakingGenderEqualitySeriously.pdf>>, consulté le 27 mars 2008.

Social Watch 2008, *Rights is the answer*, <http://www.socialwatch.org/sites/default/files/swoverview2008_eng.pdf>, consulté le 13 janvier 2010.

Unesco 2002, *The long road to literacy in Africa*, <<http://portal.unesco.org/education/en/ev.php>>, consulté le 27 mars 2008.

USAID, novembre 2004, *Gender Assessment for USAID/South Africa*, USAID, <http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDACG116.pdf>, consulté le 27 mars 2008.

Hypermodernité, innovation, réseaux sociaux, « société de l'information », TIC

Afonso, Carlos 2006, « Gouvernance de l'Internet », in *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, C & F, <<http://vecam.org/article532.html>>, consulté le 25 janvier 2010.

Agence latino-américaine d'information (Alai) 1999, *Ciudadanía Global y derecho a la comunicación: dos retos para el siglo XXI*, <<http://alainet.org/active/499&lang=es>>, consulté le 30 janvier 2010.

aKa 2008, *Les femmes et le logiciel libre*, Framablog, <<http://www.framablog.org/index.php/post/2008/10/21/femmes-et-logiciels-libres>>, consulté le 30 janvier 2010.

APC 2009, *Évaluation du quatrième Forum sur la gouvernance de l'internet, Sharm El-Sheikh, 15-18 novembre 2009*, <http://www.apc.org/en/system/files/APCIGF4_Assessment_FR.pdf>, consulté le 26 janvier 2010.

Appadurai, Arjun 1990, « Disjuncture and Difference in the Global Cultural Economy », in M. Featherstone (ed.), *Global Culture*, Londres : Sage, pp. 295-310, <http://www.intcul.tohoku.ac.jp/~holden/MediatedSociety/Readings/2003_04/Appadurai.html>, consulté le 18 mai 2011.

Ascher, François 2005, « La métaphore est un transport », *Cahiers internationaux de sociologie*, CXVIII (1), pp. 37-54, <http://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2005-1-page-37.htm>, consulté le 14 mai 2011.

Asiedu, Christobel 2008, *ICTs for Gender and Development in Africa: A Postcolonial Analysis*, contribution à l'*American Sociological Association Annual Meeting*, Sheraton Boston and the Boston Marriott Copley Place, Boston, MA Online, AllAcademics, <http://www.allacademic.com/meta/p243106_index.html>, consulté le 5 février 2010.

Bamako... 2002, *Bamako 2002 : Placer le genre au centre du Sommet Mondial sur la Société de l'Information*, Caucus sur le Genre, Conférence Préparatoire Régionale Africaine Du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (2002), <http://smsi.francophonie.org/IMG/html/bko2002_genre.html>, consulté le 13 janvier 2010.

Blood, Rebecca 2000, *Weblogs: A History and Perspective*, rebecca's pocket, <http://www.rebeccablood.net/essays/weblog_history.html>, consulté le 10 mars 2010.

Boix, Montserrat 2002, *Comunicación, tecnologías de la información y feminismos, Mujeres en Red* – el periódico feminista, <<http://www.mujeresenred.net/spip.php?article300>>, consulté le 30 janvier 2010.

Boix, Montserrat 2003, *Hactivismo Feminista, Mujeres en Red* – el periódico feminista, <http://www.mujeresenred.net/news/article.php3?id_article=299>, consulté le 29 janvier 2010.

Brossaud Claire 2009, *Notes et réflexions sur le panel : la connaissance comme « bien commun »*, contribution lors du Forum Mondial Sciences & Démocratie, Belem, juin 2009, Vecam, <<http://vecam.org/article1093.html>>, consulté le 15 février 2010.

Buskens, Ineke & Webb, Anne 2009, *African Women and ICTs. Investigating technology, gender and empowerment*, CRDI, <<http://idl-bnc.idrc.ca/dspace/bitstream/10625/37700/1/127929.pdf>>, consulté le 24 octobre 2009.

Camacho, Kemly 2005, « Fracture numérique », in *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, C & F, <<http://vecam.org/article548.html>>, consulté le 1^{er} mars 2010.

Cardon, Dominique 2006, « Innovation par l'usage », in *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, C & F, <<http://vecam.org/article588.html>>, consulté le 25 janvier 2010.

Cardon, Dominique 2008, *Le design de la visibilité : un essai de typologie du web 2.0*, internet Actu.net, <<http://www.internetactu.net/2008/02/01/le-design-de-la-visibilite-un-essai-de-typologie-du-web-20/>>, consulté le 21 février 2011.

Cardon, Dominique 2009, « Vertus démocratiques de l'Internet », *lavedesidees.fr*, <<http://www.lavedesidees.fr/Vertus-democratiques-de-l-Internet.html>>, consulté le 30 janvier 2010.

Chaumat, Aurélie 2007, *Les femmes et les logiciels libres. Situation, Analyse, Propositions*, Roumics, Lille, <<http://www.roumics.com/IMG/pdf/Roumics-femmes-LL.pdf>>, consulté le 18 mai 2011.

Checola, Laurent, Dumons, Olivier 2008, « Qui tire le monde du cyberspace », *Le Monde*, <http://www.lemonde.fr/le-monde-2/article/2008/11/14/qui-tire-les-cables-du-cyberspace_1118902_1004868.html>, consulté le 10 février 2010.

Chéneau-Loquay, Annie (ed.) 1999, *Enjeux des technologies de l'information et de la communication en Afrique*, Paris : Karthala, <http://www.africanti.org/spip.php?page=article&id_article=7#sommaire_1>, consulté le 10 mars 2010.

Chéneau-Loquay, Annie 1999, « Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? Une approche géographique », *Africa'nti*, <<http://www.africanti.org/resultats/>>, consulté le 1^{er} avril 2007.

Chéneau-Loquay, Annie 2000, « Les relations entre l'État, le droit et les réseaux techniques sont-elles obligatoires dans le processus de modernisation ? Réflexion à partir du cas africain », *Africanti*, <<http://www.africanti.org/IMG/>>, consulté le 10 mars 2010.

Collet, Isabelle 2007, « L'informatique a-t-elle un sexe ? Hackers, mythes et réalités », *Le Monde diplomatique*, juin 2007, (édition initiale 2006, Paris : L'Harmattan), <<http://www.monde-diplomatique.fr/2007/06/COLLET/14834>>, consulté le 18 mai 2011.

De Clercq, Lize 2004, « Les mouvements de femmes placent le 'genre' à l'agenda de la société de l'information », *Ada online*, <http://www.ada-online.org/frada/article.php3?id_article=106>, consulté le 1^{er} mars 2010.

De Clercq, Lize 2007, « Hacker ou macho alternatif ? », *ada*, <<http://www.ada-online.be/frada/spip.php?article386>>, consulté le 4 février 2010.

enda 2005, « Fracture numérique de genre en Afrique francophone : une inquiétante réalité », *Etudes et Recherches*, n° 244, Réseau genre et TIC, Dakar : enda, <<http://www.famafrique.org/regentic/indifract/fracturenumeriquedegenre.pdf>>, consulté le 13 janvier 2010.

FGI 2009, *Le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)*, <<http://akimambo.unblog.fr/files/2009/11/igf2009documentsdesynthse.pdf>>, consulté le 26 janvier 2010.

Floridi, Luciano 2009, *The Digital Revolution as a Fourth Revolution*, The Information Society, Londres : Routledge, <<http://www.philosophyofinformation.net/massmedia/pdf/bbc-1.pdf>>, consulté le 24 décembre 2009.

Fondin, Hubert 2006, *La science de l'information ou le poids de l'histoire*, <http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2005/Fondin/home.html>, consulté le 13 janvier 2010.

Galactéros-Luchtenberg, Caroline 2004, « Les enfants honteux de la modernité stratégique », *Agir* n° 18, « Crises et modernité », juin 2004, pp. 154-165, Société de stratégie, <<http://www.planeting.org/articles/AGIR4.pdf>>, consulté le 19 mars 2010.

GenderLinks 2002, « Gender and Media Baseline Study (GMBS) », *GenderLinks*, <http://www.genderlinks.org.za/page.php?p_id=236>, consulté le 20 avril 2010.

Ghosh, Rishab A. & alii 2002, *Part 4: Survey of Developers, In Free/Libre and Open Source Software: Survey and Study*, International Institute of Infonomics University of Maastricht, The Netherlands, <http://flossproject.org/report/FLOSS_Final4.pdf>, consulté le 18 mai 2011.

Gillwald, Alison 2009, *Les téléphones mobiles sont la solution aux problèmes de l'Afrique... vraiment ?* CRDI, <http://www.idrc.ca/fr/ev-135108-201-1-DO_TOPIC.html>, consulté le 5 février 2010.

Grace 2009, *African Women and ICTs: Investigating Technology, Gender and Empowerment*, Londres : Zed Books, <<http://www.grace-network.net>>, consulté le 11 mars 2010.

Guignard, Thomas 2007, *Le Sénégal, les Sénégalais et Internet : Médias et identité*, Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication Université Charles de Gaulle Lille 3, <<http://www.africanti.org/IMG/memoires/theseGuignard.pdf>>, consulté le 7 novembre 2007.

Guignard, Thomas 2009, *Les Sud-Africains et internet : l'identité au défi des logiques de marchandisation et de segmentation*, intervention lors des rencontres Netsuds2009 à Bordeaux, France, <<http://www.gdri-netsuds.org/IMG/pdf/Guignard.pdf>>, consulté le 18 mai 2011.

Gurumurthy, Anita (ed.) 2006, *Gender in the Information Society: Emerging Issues*, New York : UNDP, 155 p., <<http://www.apdip.net/publications/ict4d/GenderIS.pdf>>, consulté le 23 mars 2009.

Gurumurthy, Anita (ed.) 2008, *Access To Productive Resources, Such As Land, Property, Credit, Technology And ICTs*, Information Society Watch, <<http://www.is-watch.net/node/1068>>, consulté le 28 janvier 2010.

Gurumurthy, Anita 2004, *Gender and ICTs: Overview Report*, Londres : Bridge, <<http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/cep-icts-or.pdf>>, consulté le 14 mai 2011.

Gurumurthy, Anita 2006, « Promoting gender equality? Some development-related uses of ICTs by women, Development », *Practice*, XVI (6), novembre 2006, Routledge, <http://www.siyanda.org/docs/gurumurthy_icts.pdf>, consulté le 14 mai 2011.

Gurumurthy, Anita 2006, *Saying No to a Hand-me-down Information Society The Digital Gap, Gender and Development*, <http://www.itforchange.net/images/stories/keynote_address_AnitaGurumurthy_knowhow_conference.pdf>, consulté le 28 janvier 2010.

Gurumurthy, Anita 2009, *Social Enterprise to Mobiles: Depoliticizing Development and Information Technologies*, intervention dans le cadre d'un séminaire sur « South Asia and Social Change », organisé par le Programme d'études sur le développement, l'Institut Watson et le Bureau des Affaires internationales indien, <http://www.watsoninstitute.org/events_detail.cfm?id=1383>, consulté le 28 janvier 2010.

Hafkin, Nancy & Taggart, Nancy 2001, *Gender, Information Technology and Developing Countries*, Washington : AED LearnLink Project, USAID, <http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/pubs/hafnoph.pdf>, consulté le 10 juin 2008.

Haraway, Donna 1992, « Le manifeste cyborg : la science, la technologie et le féminisme-socialiste vers la fin du XX^e siècle », *Multitudes Futur Antérieur*, XII-XIII (4-5), <<http://multitudes.samizdat.net/Le-manifeste-cyborg-la-science-la>>, consulté le 25 janvier 2010.

Heatwole, Anne-Ryan 2009, « Deconstructing Mobiles: Myths and Realities about Women and Mobile Phones », *MobileActive*, <<http://mobileactive.org/deconstructing-mobiles-women-and-mobiles>>, consulté le 28 janvier 2010.

Henson, Val 2002, *HOWTO Encourage Women in Linux*, <<http://www.tldp.org/HOWTO/Encourage-Women-Linux-HOWTO/>>, consulté le 30 janvier 2010.

Jolly, Susie, Narayanaswamy, Lata & Al-Zu'bi, Ra'ida 2006, *GENRE et TIC Boîte à outils*, Bridge, <http://www.bridge.ids.ac.uk/bridge/reports/ICTsSRC_Fr_FINALVERSION.pdf>, consulté le 30 janvier 2010.

Kennedy, Tracy L. M. 2007, *Blogging Feminism: (Web)Sites of Resistance, The Personal is Political: Feminist Blogging and Virtual Consciousness-Raising*, <http://www.barnard.edu/sfonline/blogs/kennedy_01.htm>, consulté le 10 mars 2010.

Lacroix, Emmanuel 2002, *L'internet au Burkina Faso en 2002 : situation, enjeux et perspectives*, mémoire pour le diplôme de l'Institut Français de Presse, <<http://www.bobodioloulasso.net/ntic/memoire.pdf>>, consulté le 18 mai 2011.

Le Crosnier, Hervé 2009, *Leçons d'émancipation : l'exemple du mouvement des logiciels libres*, Paris : Attac, <<http://www.france.attac.org/spip.php?article9864>>, consulté le 30 janvier 2010.

Leon, Irene 2005, *Género en la revolución comunicacional*, Quito : ALAI, América Latina en Movimiento, <<http://alainet.org/active/19633&lang=es>>, consulté le 8 juin 2010.

Loko, Bernice 2008, *Ntic Et Croissance Economique*, Association pour le Développement des Activités Documentaires au Bénin, <<http://www.adadb.bj.refer.org/spip.php?article29>>, consulté le 8 juin 2009.

Mandraud, Isabelle, 17 janvier 2011, « En Tunisie, la révolution en ligne », *Le Monde*, <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/01/17/en-tunisie-la-revolution-est-en_ligne_1466624_3212.html>, consulté le 20 janvier 2011.

Many Eyes, juin 2009, *Social Networks in the World*, <<http://manyeyes.alphaworks.ibm.com/manyeyes/datasets/1dccfef84fad11deb715000255111976/versions/1>>, consulté le 27 janvier 2002.

Momaya, Masum 2009, *Google viole-t-il les droits des femmes?*, Awid, <<http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Enjeux-et-Analyses2/Google-viole-t-il-les-droits-des-femmes>>, consulté le 29 janvier 2010.

Mottin-Sylla, Marie-Hélène & Palmieri, Joelle 2009, *excision : les jeunes changent l'Afrique par les TIC*, Dakar : enda, <<http://www.famafrique.org/tic-mgf/excisionlesjeuneschangentlafriqueparlestic.pdf>>, consulté le 20 avril 2010.

Musso, Pierre 1998, *Vers un oligopole mondial*, Paris : Monde diplomatique, <<http://www.monde-diplomatique.fr/1998/03/MUSSO/10133>>, consulté le 18 mai 2011.

Nielsen/NetRatings 2007, *Where do South Africans spend the most time online?*, <http://www.nielsen-online.com/pr/pr_070911_ZA.pdf>, consulté le 18 mai 2011.

O'Reilly, Tim 2005, *What Is Web 2.0*, O'Reilly, <<http://oreilly.com/web2/archive/what-is-web-20.html>>, consulté le 5 mars 2010.

Ochieng, Ruth 2002, « Gender Research/Teaching Forum. Information and Communication Technologies as a Tool for Women's Empowerment and Social Transformation, in Africa », *Feminist Africa, Intellectual Politics*, n° 1, <<http://www.feministafrica.org/index.php/information-and-communication-technologies>>, consulté le 24 octobre 2009.

OCDE 2003, *ICT and economic growth: evidence from OECD countries, industries and firms*, OCDE, <http://www.labs-associados.org/docs/OCDE_TIC.PDF>, consulté le 23 mai 2011.

OCDE 2008, *Measuring the impacts of ICT using official statistics*, OCDE, <<http://www.oecd.org/dataoecd/43/25/39869939.pdf>>, consulté le 23 mai 2011.

Palmieri, Joelle 2004, « Libre : la loi du genre », *Les Pénélopes*, <http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=4996>, consulté le 13 janvier 2010.

Palmieri, Joelle 2004, « Tics, genre : même combat ! », Paris : *Les Pénélopes*, <http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=5364>, consulté le 14 mars 2010.

Palmieri, Joelle 2010, « Crise, genre et TIC : recette pour une dés-union prononcée – l'exemple de l'Afrique du Sud », *Revue Triple C, Cognition, Communication, Co-operation*, VIII (1), <<http://www.triple-c.at/index.php/tripleC/article/view/141/197>>, consulté le 11 mars 2011.

Primo, Natasha 2003, *Gender issues in the Information Society*, Paris : Unesco, <http://portal.unesco.org/ci/en/file_download.php/250561f24133814c18284feedc30bb5egender_issues.pdf>, consulté le 11 mars 2009.

Proulx, Serge 2002, « Trajectoires d'usages des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir », *Annales des télécommunications*, tome 57, n° 3-4, <<http://sergeproulx.uqam.ca/wp-content/uploads/2010/12/2002-proulx-trajectoires-d-57.pdf>>, consulté le 18 mai 2011.

Proulx, Serge 2006, *Les médias sociaux et Web 2.0*. Entrevue avec Corinne Fréchette-Lessard, Montréal, 29 octobre 2006, <<http://vecam.org/article956.html>>, consulté le 23 mai 2011.

Radloff, Jennifer 2005, « Claiming Cyberspace: Communication and Networking for Social Change and Women's Empowerment », *Feminist Africa*, Women Mobilized Issue 4, <<http://www.feministafrica.org/index.php/claiming-cyberspace>>, consulté le 4 février 2010.

Rainie, Lee 2005, « The State of Blogging », *Perseus*, <http://www.pewinternet.org/PPF/r/144/report_display.asp>, consulté le 10 mars 2010.

Rakotomalala Harisoa, Ny Aina 2009, *Pour une analyse des usages de l'ordinateur et de l'internet dans les cybercafés d'Antananarivo*, contribution au Symposium Netsuds 2009 : Politiques et modes d'appropriation des TIC dans les Suds. Sciences Po Bordeaux, 13-16 octobre 2009, <<http://www.gdri-netsuds.org/IMG/pdf/RAKOTOMALALA.pdf>>, consulté le 5 février 2010.

Rassel, Laurence 2006, « Femmes et logiciels libres : un enjeu de société », *Ada*, <<http://www.ada-online.be/frada/spip.php?article300>>, consulté le 4 février 2010.

Rathgeber, Eva & Adera Edith 2002, *L'inégalité des sexes et la révolution de l'information en Afrique*, Ottawa : CRDI, <http://web.idrc.ca/ev_fr.php?ID=9409_201&ID2=DO_TOPIC>, consulté le 13 janvier 2010.

Rosen, Christine 2007, « Amitiés virtuelles et nouveau narcissisme », *nonfiction.fr*, <http://www.nonfiction.fr/article-360-amities_virtuelles_et_nouveau_narcissisme_1.htm>, consulté le 30 janvier 2010.

Sagna, Olivier 2009, *Application du triptyque « privatisation, libéralisation, régulation » au secteur des télécommunications. Bilan de l'expérience sénégalaise*, communication présentée au Symposium Netsuds à Bordeaux en France, 13-16 octobre 2009, <<http://www.gdri-netsuds.org/IMG/pdf/Sagna-2.pdf>>, consulté le 9 février 2010.

Samb, Moussa 2009, *Privatisation des services publics en Afrique sub-saharienne*, *Afrilex*, juin 2009, <http://afrilex.u-bordeaux4.fr/sites/afrilex/IMG/pdf/Privatisation_des_services_publics_en_afrique_sub-saharienne.pdf>, consulté le 18 mai 2011.

Sener, Gulum 2009, *La communauté et l'individu dans les réseaux sociaux sur l'Internet : L'usage de Facebook par les jeunes en Turquie*, contribution présentée lors du Symposium Netsuds2009, <http://www.gdri-netsuds.org/IMG/pdf/Gulum_Sener.pdf>, consulté le 28 janvier 2010.

SouthAfrica.info, septembre 2008, « Les télécommunications de l'Afrique du Sud », <<http://www.southafrica.info/overview/francais/telecommunications.htm>>, consulté le 10 février 2010.

Stallman, Richard, Berlan, Jean-Pierre 2008, *Les enclosures des biens communs : du vivant aux logiciels*, intervention lors d'une rencontre idoine organisée par Vecam en février 2008, <<http://ru3.com/luc/tag/people/richard-stallman-jean-pierre-berlan-brevets-sur-le-vivant-et-logiciel-libre.html>>, consulté le 18 mai 2011.

Synovate 2008, *Global survey shows 58% of people don't know what social networking is, plus over one third of social networkers are losing interest*, <<http://www.synovate.com/news/article/2008/09/global-survey-shows-58-of-people-don-t-know-what-social-networking-is-plus-over-one-third-of-social-networkers-are-losing-interest.html>>, consulté le 27 janvier 2010.

Thébault, Guilaine 2009, *Internet et dynamiques de l'institution universitaire : rôle de la formation à distance – l'exemple des universités sénégalaises*, thèse pour le Doctorat en Science politique, IEP Bordeaux, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/43/88/29/PDF/these_Thebault.pdf>, consulté le 16 octobre 2009.

Tobias, Vicki 2005, « Blog This! An Introduction to Blogs, Blogging, and the Feminist Blogosphere », *Feminist Collections*, XXVI (2-3), pp. 11-17, <<http://womenst.library.wisc.edu/fc/fcblogs1.htm>>, consulté le 18 mai 2011.

UIT 2003, *Assessment Of Telecommunication And Ict Infrastructure In Africa*, document élaboré dans le cadre du *Symposium on African ICT roadmap to achieve NEPAD objectives - Arusha, Tanzania, 1-3 avril 2003*, <[http://www.itu.int/ITU-D/afr/events/arusha-ITU-NEPAD/Documents/doc7\(elotu-english\).pdf](http://www.itu.int/ITU-D/afr/events/arusha-ITU-NEPAD/Documents/doc7(elotu-english).pdf)>, consulté le 6 février 2010.

UIT 2009, *MTN Sees South African Subscriber Base Drop After PrePay Registration Introduced*, <<http://www.itu.int/ITU-D/ict/newslog/MTN+Sees+South+African+Subscriber+Base+Drop+After+PrePay+Registration+Introduced.aspx>>, consulté le 13 janvier 2010.

Von Hippel, Eric 2005, *Democratizing Innovation*, Cambridge : The MIT Press, 204 p., <<http://web.mit.edu/evhippel/www/books/DI/DemocInn.pdf>>, consulté le 27 octobre 2009.

Mouvements de femmes, féminisme, Afrique

Coquery-Vidrovitch, Catherine 1997, « Histoire des Femmes d'Afrique », *Clio*, n° 6, *Femmes d'Afrique*, <<http://clio.revues.org/index373.html>>, consulté le 30 mars 2010.

Goudet, Laurent 2008, « Les luttes féministes du rap africain », *Staycalm*, <<http://www.staycalmproductions.com/site/article.php?lArticleId=20>>, consulté le 20 avril 2010.

Hebert, Laura 2005, *Women's Social Movements, Territorialism and Gender Transformation: A Case Study of South Africa*, contribution présentée lors de la rencontre annuelle de l'Association américaine de Sciences politiques, Washington, 1^{er} septembre 2005, <http://www.allacademic.com/meta/p41242_index.html>, consulté le 29 avril 2010.

Jad, Islah 2004, *The NGO-isation of Arab Women's Movements*, Women's Affairs Technical Committee (WATC), <<http://76.163.8.31/english/doc/images/Islah%20Jad%20NGOization.pdf>>, consulté le 11 mai 2010.

Kane, Hawa 2008, *Émergence d'un mouvement féministe au Sénégal : le cas du Yemwu-Yemwi PLF*, mémoire de maîtrise, Dakar : Université Cheikh Anta Diop, Faculté des lettres et sciences humaines, <http://www.sengenre-ucad.org/test2/docs/memoirs_finaux/Hawa_Kane.pdf>, consulté le 27 mars 2008.

Maharaj, Zarina 1999, *African Action*, <<http://www.africaaction.org/docs99/gen9908.htm>>, consulté le 23 janvier 2010.

Palmieri, Joelle 2000, « Le PAS des Africaines », *Les Pénélopes*, <http://penelopes.org/xarticle.php3?id_article=1750>, consulté le 13 janvier 2010.

Palmieri, Joelle 2001, « Dakar2000 : le tribunal des femmes contre la dette », *Les Pénélopes*, <<http://penelopes.org/archives/pages/autreprise/fev01/tribunal02.htm>>, consulté le 20 avril 2010.

Palmieri, Joelle 2002, « Ecrire pour vivre », *Les Pénélopes*, <http://penelopes.org/xarticle.php3?id_article=2206>, consulté le 11 mai 2010.

Palmieri, Joelle 2003, « Africaines : créativité contre discriminations », *Les Pénélopes*, <http://penelopes.org/xarticle.php3?id_article=2815>, consulté le 13 janvier 2010.

Sow, Fatou 1997, « Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal », *Clio : Femmes d'Afrique*, n° 6, 297 p., <<http://clio.revues.org/index379.html>>, consulté le 18 avril 2010.

Sow, Fatou 2007, *Politiques néolibérales et alternatives féministes : l'apport des mouvements de femmes en Afrique*, Laboratoire SEDET, CNRS, Université Paris Diderot (France), 11p., <<http://www.gtm.cnrs-bellevue.fr/site-gtm/Clq%20Mond%2007/Sow.pdf>>, consulté le 18 avril 2010.

UNESCO, *What is islamic feminism?*, colloque à l'UNESCO, les 18 et 19 septembre 2006, <<http://portal.unesco.org/shs/en/files/9844/11593646769programme.pdf/programme.pdf>>, consulté le 19 avril 2010.

Philosophie, ethnosciences

Brunois, Florence 2005, « Pour une nouvelle approche interactive des savoirs locaux : l'ethno-éthologie », *Journal de la Société des Océanistes*, CXX-CXXI, mis en ligne le 27 novembre 2008, <<http://jso.revues.org/pdf/335>>, consulté le 15 novembre 2010.

Théorie féministe, études de genre

Anatrella, Tony 2009, « La théorie du genre préoccupe les pères synodaux », *Zenit*, <<http://zenit.org/article-22297?l=french>>, consulté le 30 mars 2010.

Badran, Margot 2006, *Le féminisme islamique revisité, Islam et laïcité*, <<http://www.islamlaicite.org/article334.html>>, consulté le 19 avril 2010.

Bennett Jane 2008, « Researching for Life: Paradigms and Power Editorial », *Feminist Africa* n° 11, <http://www.feministafrica.org/uploads/File/Issue%2011/11_3_Editorial.pdf>, consulté le 29 mars 2010.

Budlender, Debbie, Elson, Diane, Hewitt, Guy & Mukhopadhyay, Tanni 2002, *Gender Budgets Make Cents. Understanding gender responsive budgets*, Londres : Commonwealth Secretariat, <<http://www.internationalbudget.org/resources/library/GBMC.pdf>>, consulté le 23 avril 2010.

Delphy, Christine 2004, « L'humanitarisme républicain contre les mouvements homo », *NQF*, <http://sisyphe.org/imprimer.php3?id_article=1159>, consulté le 27 mars 2010.

Falquet, Jules 2003, « “Genre et développement” : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la Conférence de Pékin », *Les Pénélopes*, <http://penelopes.org/xarticle.php3?id_article=3358>, consulté le 4 mars 2010.

Falquet, Jules 2005, *Sexe, « race », classe et mobilité sur le marché du travail néolibéral : hommes en armes et femmes « de services »*, intervention lors du colloque *Mobilités au féminin* à Tanger, 15-19 novembre 2005, <<http://lames.mmsh.univ-aix.fr/Papers/Falquet.pdf>>, consulté le 20 mars 2008.

Keller, Evelyn Fox 1996, *Gender Language and Science*, Templeton Lecture, Centre for human aspects of science & technology, University of Sydney, <<http://users.tpg.com.au/adsl4afm/templeton/1996templeton/1996lecture.html>>, consulté le 13 mai 2011.

Locoh, Thérèse, Labourie-Racapé, Annie & Tichit, Christine 1996, *Genre et développement, des pistes à suivre*, Paris : Documents et manuels du CEPED, n° 5, EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-Université de Paris VI, <http://www.cepel.org/cdrom/integral_publication_1988_2002/manuels/pdf/manuels_cpd_05.pdf>, consulté le 23 mai 2011.

Lorenz-Meyer, Dagmar 2004, « Addressing the politics of location: strategies in feminist epistemology and their relevance to research undertaken from a feminist perspective », in Štrbánová, S., Stamhuis, I.H. & Mojsejová, K. (ed.) *Women scholars and institutions*, Vol. 13b, Prague : Research Centre for History of Sciences and Humanities, pp. 783-805, <http://www.ccc-wys.org/docs/Lorenz-Meyer_ENG_final_web.pdf>, consulté le 23 janvier 2010.

Louis, Marie-Victoire 2000, « Pékin plus 5. Des régressions, encore des régressions... », *Politis* n° 623, pp. 34-35, <<http://www.marievictoirlouis.net/document.php?id=435&themeid=421#ftn1>>, consulté le 11 mars 2010.

Macleod, Catriona 2008, « Developing Principles for Research about Young Women and Abortion: A Feminist Analysis of Difficulties in Current Studies », *Feminist Africa* XI, <http://www.feministafrica.org/uploads/File/Issue%2011/11_6_Feature%20article%203.pdf>, consulté le 29 mars 2010.

Mama, Amina 2001, entretien avec Elaine Salo, « Talking about feminism in Africa », *African Feminisms* I, n° 50, pp. 58-63, <http://www.wworld.org/programs/regions/africa/amina_mama.htm>, consulté le 30 mars 2010.

McFadden, Patricia 1996, « Democracy: a gendered relation of power - Problems of creating a feminist African culture », *LolaPress* 6, <<http://www.lolapress.org/index/authors.htm>>, consulté le 30 mars 2010.

McFadden, Patricia 2000, *Issues of Gender and Development from an African Feminist Perspective*, contribution présentée en l'honneur de Dame Nita Barrow, au Centre des Etudes en Genre et développement, University of the West Indies, Bridgetown, Barbados, novembre 2000, <<http://www.escueladefeminismo.org/spip.php?article153>>, consulté le 30 mars 2010.

McFadden, Patricia 2002, *Becoming Post Colonial: African women changing the meaning of citizenship*, intervention lors d'un intitulé à l'Université du Queens, au Canada, en octobre 2002, <<http://www.queensu.ca/snid/mcfadden.doc>>, consulté le 14 mai 2011.

McFadden, Patricia 2007, *Women Leaders Speak Truth to Global Power*, communication lors de la 27^e édition de la conférence du National Council for Research on Women au Spelman College (Atlanta, Géorgie), juin 2007, <<http://www.google.com/url?sa=t&source=web&cd=1&ved=0CBoQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.ncrwbifive.org%2Fann.conf.s%2FWomen%2520Leaders%2520Speak%2520Truth%2520to%2520GLobal%2520Power%2520Summary-%2520FINAL.doc&ei=Q6nOTbP2JIG38QOj5eSDDg&usg=AFQjCNGGqvelB2Xp8G0k4gKjQ2f133A6Fg>>, consulté le 14 mai 2011.

Mire, Amina 2001, *In/Through The Bodies Of Women: Rethinking Gender In African Politics*, Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto, *Polis/ R.C.S.P./C.P.S.R.*, VIII, numéro Spécial 2001, <<http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol8ns/mire.pdf>>, consulté le 25 mai 2008.

Nathan, Tobie 1998/1999, « Quelques principes d'ethnopsychiatrie », *Parcours* n° 19/20, <<http://www.recalcitrance.com/principes.htm>>, consulté le 24 décembre 2008.

Thiers-Vidal, Leo 2002, « De la masculinité à l'anti-masculinisme : Penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive », *Nouvelles Questions Féministes*, XXI (3), pp. 71-83, <<http://1libertaire.free.fr/PenserleGenreViaHommeLTVidal.html>>, consulté le 27 mars 2010.

Vaughan, Donna 2006, *ICT4D - Linking Policy to Community Outcomes*, Partners in Micro-development Inc., <<http://www.microdevpartners.org/documents/ICT4DLinkingPolicytoCommunityOutcomesPDF.pdf>>, consulté le 28 janvier 2010.

Wallerstein, Valeska 2004, « Le féminisme comme pensée de la différence », *Labrys études féministes*, jan.-juil. 2004, <<http://www.unb.br/ih/his/gefem/labrys5/textoscondensados/waleskafr.htm>>, consulté le 23 mai 2011.

Table des annexes

Annexe 1 – Biographies des personnes interrogées

Fatou Bintou Thioune

Fatou Bintou Thioune, âgée d'un peu moins de 40 ans, d'origine Lébou, de classe moyenne, est la coordinatrice du Comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants (CLVF), un centre d'accueil pour femmes battues qui n'a pas de site Web mais utilise le courrier électronique ou le téléphone portable pour communiquer avec ses membres. Juriste, fortement engagée pour les droits humains depuis une dizaine d'années, elle s'intéresse à tout ce qui touche aux droits des femmes. Elle est accompagnée de la présidente de l'organisation, Fatimata Sy, et par une des membres du bureau, Fatou Dem.

Fatimata Seye Sylla

Fatimata Seye Sylla, âgée d'un peu plus de 55 ans, originaire du Sénégal, mais résidente aux Etats-Unis, de classe moyenne, est présidente de Bokk Jang, une ONG dédiée à l'éducation des jeunes par les TIC, qui a un site Web, et experte pour le Sénégal des TIC auprès d'organisations internationales. Ingénieure, elle est engagée depuis plus de dix ans dans la lutte contre la fracture numérique et depuis vingt ans pour l'emploi des femmes. Elle est aussi musulmane pratiquante et tient à le mentionner.

Fatou Sarr Sow

Fatou Sarr Sow, âgée de 55 ans, est née et habite au Sénégal. Appartenant à une certaine élite, comme elle le souligne, elle dirige le laboratoire genre de l'Institut fondamental d'Afrique noire (Ifan) à l'université de Dakar et a créé un site Web idoine. Féministe de longue date, elle est aussi membre d'une organisation de lutte pour la démocratie. Elle est, dans le cadre de sa profession et de ses opinions, amenée à prendre des positions publiques.

Fatou Diop

Fatou Diop, 50 ans, d'origine Lébou, préside le Conseil sénégalais des femmes (Cosef), très grosse organisation de femmes représentée sur l'ensemble du territoire national, qui n'a pas de site Web. Dotée d'une maîtrise d'anglais et un diplôme d'urbanisme, elle consacre régulièrement un peu de son temps « aux plus démunis ».

Myriam

Myriam, un peu moins de trente ans, d'origine pauvre, est née et habite dans une banlieue pauvre de Dakar. Diplômée de deux masters en sciences économiques et en transport, doctorante, elle a créé très jeune avec deux autres jeunes filles un groupe de rap féministe, Attaque Libératoire de

l'Infanterie Féministe, *Alif*, nom très radical, qui a fait des tournées dans toutes l'Afrique de l'Ouest, notamment au moment de l'entretien, et qui est aujourd'hui en situation de rupture. Le groupe a plusieurs pages Web et un MySpace et présente quelques clips.

Madjiguène Cissé

Madjiguène Cissé, un peu moins de soixante ans, d'origine prolétarienne, est née et habite à Dakar après un long séjour en France où elle a longtemps milité pour les droits des immigrés clandestins. Diplômée en études germanistiques, elle préside le Réseau des femmes pour les développement durable en Afrique (Refdaf), né au début des années 2000 et qui a un site Web. Elle est aussi militante du parti politique de gauche *Yoonu Askan wi*.

Marème Cisse Thiam

Marème Cisse Thiam, âgée d'un peu moins de 55 ans, noire d'origines mixtes, ouolof et peul, est docteure en biologie et diplômée en gestion entrepreneuriale dans une université française. Haute fonctionnaire, elle est aussi la présidente de l'Association sénégalaise des femmes diplômées des universités (Asdfu), qui n'a pas de site Web. Elle est également engagée pour la paix et globalement dans l'entrepreneuriat féminin. Elle militait jeune dans une association religieuse musulmane mixte.

Aminata Kébé

Aminata Kébé, un peu moins de 40 ans, d'origine modeste, est juriste. Elle coordonne et est membre de l'Association des juristes sénégalaises (AJS), une grosse association nationale qui dispense des conseils juridiques aux femmes et qui alimente un site Web sur les droits des Sénégalaises.

Fatou Ndiaye Turpin

Fatou Ndiaye Turpin, 45 ans, de classe moyenne, éducatrice sportive de formation, coordonne *Siggil Jigéen* un important réseau national de dix-sept organisations de femmes. Elle est engagée dans de nombreuses autres associations de femmes, parmi lesquelles une liée aux droits des enfants dont elle assure la présidence, et dans le développement. Ce réseau a un site Web qui rencontre des difficultés de maintenance.

Binta Sarr

Binta Sarr, plus de 50 ans, ingénieure hydraulique de formation, est consultante et chercheuse en genre. Elle a intégré, il y a plus de vingt ans, l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise (Aprofes), une association autogérée d'envergure localisée en province qui rassemble des groupements communautaires féminins qui s'occupent tant du commerce des légumes et fruits transformés que des caisses d'épargne ou des mutuelles de santé. Elle est engagée pour l'annulation

de la dette, le commerce équitable et la démocratie, en mode participatif. L'association vient de créer un site Web.

Amsatou Sow Sidibe

Amsatou Sow Sidibe, 55 ans, est juriste, enseignante/chercheuse à l'Université. Elle est une des expertes du réseau AUF (Agence universitaire de la Francophonie) qui a un site Internet. Elle est engagée sur les droits humains, le genre et la paix.

Anne-Marie Cote

Anne-Marie Cote, un peu moins de 60 ans, originaire de France, résidente au Sénégal depuis plus de trente ans, dirige l'unité genre d'une Ong (elle a souhaité garder l'anonymat). Elle est engagée sur les TIC comme outils pour un autre développement et a des occupations de types personnel, artistique et sportif. Son unité a créé de nombreux sites, publié de nombreuses études et mené des recherche-actions sur l'appropriation des TIC par les femmes dans la sous-région.

Sylviane Diop

Sylviane Diop, un peu plus de 50 ans, ayant commencé des études de biologie, plutôt autodidacte, se définit comme chercheuse dans le domaine des usages et comportements liés aux outils numériques. Elle dirige le Dak'art Lab, une association dédiée à la création numérique et à la pratique artistique par les TIC et milite dans une association de réinsertion des enfants de la rue. Elle n'est pas particulièrement engagée sur les questions d'égalité de genre tout en étant sensible. Elle est accompagnée de deux femmes, d'origine étrangère, qui travaillent avec elle.

Olivier Sagna

Olivier Sagna, 50 ans, universitaire, historien, spécialiste des systèmes d'information, d'origine mixte franco-sénégalaise, est expert en TIC en Afrique. Militant du parti de gauche *Yoonu Askan wi*, syndicaliste, il est aussi à la tête d'une organisation de la société civile, l'Organisation sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal (Osiris), qui publie différents types de documents sur le Web.

Mama

Mama, âgée de plus de 60 ans, d'origine IsiXhosa, noire, de milieu plutôt défavorisé, est la présidente du *New Women's Movement* qui n'a pas de site Web mais utilise le courrier électronique ou le téléphone portable pour communiquer avec ses membres. Engagée de longue date contre l'apartheid puis contre les inégalités hommes/femmes, elle est, ce qui est qualifié en Afrique du Sud, une « prêtresse ».

Andiswa Magazi

Andiswa Magazi est âgée de moins de 25 ans et est d'origine IsiXhosa, noire. Elle est de milieu défavorisé et membre du même mouvement que Mama, pour lequel elle est responsable de communication et en fait son terrain d'engagement.

Rowayda Halim

Rowayda Halim, âgée d'un peu moins de 50 ans, métisse, de classe moyenne, travaille comme responsable administrative d'une entreprise de consultants. Militante féministe de longue date (plus de 30 ans), elle est membre de conseils d'administration de nombreuses organisations de femmes, dont le *Nisaa institute for Women's Development* (Nisaa) et membre du parti socialiste *Azania*.

Helga Jansen

Helga Jansen, âgée d'un peu moins de 30 ans, métisse, de classe moyenne, est rédactrice/auteure dans le journal alternatif de gauche *Amandla* et à la télévision. Elle ne se considère pas comme engagée politiquement, bien qu'ayant travaillé à la fois auprès du maire du Cap mais aussi de nombreuses ONGs de femmes dont le mouvement que Mama préside.

Mercia Andrews

Mercia Andrews, âgée d'un peu plus de 50 ans, métisse, de classe moyenne, est directrice de *Trust for Community Outreach and Education* (TCOE), une ONG spécialiste des droits des paysans. Engagée de longue date (plus de 35 ans), elle est membre du mouvement que préside Mama, de multiples autres organisations, et mouvements sociaux, considérés « à gauche ».

Rita Edwards

Rita Edwards, âgée d'un peu moins de 60 ans, noire de classe moyenne, aujourd'hui décédée, dirigeait *Getnet*, une organisation spécialiste de formations sur le genre. Elle était membre de nombreuses organisations, comme SANGOCO, la plus grande coalition syndicale sud-africaine, mais aussi d'organisations de la société civile et du mouvement que préside Mama.

Sally-Jean Shackleton

Sally-Jean Shackleton, âgée d'un peu moins de 40 ans, blanche de classe moyenne, dirige *Women's Net*, une organisation spécialiste des questions « Genre et TIC ». Elle est engagée sur les questions humanitaires et transgenre et fait partie du conseil d'administration de l'organisation que dirige Liesl Theron.

Buru Sisulu

Buru Sisulu, âgé d'un peu plus de 30 ans, d'origine IsiXhosa, noir, de classe ouvrière, est coordinateur de district de *The Treatment Action Campaign*, une très grande organisation nationale pour

la trithérapie. Il est membre de l'ANC depuis l'adolescence. Son entretien est partiellement complété par une de ses collègues en charge du genre.

Bernedette Muthien

Bernedette Muthien, âgée d'un peu plus de 40 ans, Indienne, de classe moyenne, dirige *Engender*, une ONG qui fait des recherches sur l'« intersectionnalité, le genrisme et les sexualités ». Elle travaille conjointement avec les organisations de Rita Edwards, Buru Sisulu et Mercia Andrews. Elle est féministe, engagée dans les questions de paix, contre les violences, est membre de nombreux groupes, y compris internationaux sur les questions de genre.

Saeanna Chingamuka

Saeanna Chingamuka, âgée d'un peu moins de 30 ans, d'origine Shona, noire, est chercheuse/rédactrice dans *Gender Links*, une organisation spécialiste des questions de genre et médias. Elle est engagée depuis l'âge de 20 ans sur les questions de genre et médias, gouvernance et violences.

Liesl Theron

Liesl Theron, âgée de 35 ans, d'origine Afrikaans, blanche, de classe ouvrière, dirige *Gender Dynamix*, une ONG de défense des droits des LGBT. Elle est engagée dans la défense des droits humains et fait partie du conseil d'administration de l'organisation de Synnøw Skorge.

Synnøw Skorge

Synnøw Skorge, âgée de 35 ans, d'origine suédoise, blanche, de classe moyenne, dirige le *Saartjie Baartman centre for Women and Children*, un centre d'accueil de femmes battues. Elle se considère engagée au travers des activités de son organisation, notamment sur les questions de violences contre les femmes et les enfants, de trafic humain, d'homosexualité et des transgenres. Elle est accompagnée pendant l'entretien par une collègue chercheuse.

Annexe 2 - Présentation des initiatives

Sénégal

CLVF (Comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants)

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	Non
Date création organisation	Juillet 1996
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Centre d'écoute, accueil, assistance juridique, centres de santé, médiation familiale, soutien psychologique et médical, formation, conférences, information (radio, plaquettes, bd,...), campagnes
Type et gestion organisation	Réseau d'une quinzaine d'associations, association à but non lucratif, comité directeur (17), bureau (6F), une permanente
Rayonnement (international, national, local...)	National, plusieurs antennes
Principaux sujets traités	Violences, lutte contre la traite
Site : types de traitement, date de création	-
Sponsors, bailleurs, partenaires	Unifem, Fondation Friedrich Ebert, USAID, British Council

Dak'art Lab

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.wj-s.org/Gawlab-Dakar - http://gawlab.net/blog/ (blog) http://www.afrik.com/article7282.html
Date création organisation	2005
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Web performance (vidéo), militantisme artistique, création logiciel (WJ-S), recherche, enseignement
Type et gestion organisation	Association à but non lucratif
Rayonnement (international, national, local...)	International et national
Principaux sujets traités	Web 2.0 et expression artistique, réflexion et action sur les produits culturels et technologiques
Site : types de traitement, date de création	Souscription à newsletter, liens partenaires, revue de presse, agenda, liens vers performances, lexique, pas d'information institutionnelle - principalement en anglais, blog en français
Sponsors, bailleurs, partenaires	Incident, Paris, Macway Afrique, Dakar, Imofront, Dakar, AUF

ONG internationale (anonymat)

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	Quatre sites existants sur le genre.
Date création organisation	1998
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Recherche, publication (livres, lettres dont une née en 99), réseautage régional, promotion des femmes dans le respect des égalités de genre, formation, en langue française
Type et gestion organisation	ONG internationale à but non lucratif 2 permanentes (directrice, chargée de mission)
Rayonnement (international, national, local...)	International, régional
Principaux sujets traités	« Genre et TIC », sous-domaine : MGF, solidarité, fracture numérique de genre, parenté conjointe, société de l'information
Site : types de traitement, date de création	1 ^{er} site : informatif sur activités, accès RA - froid 2 ^e site (1999-2006) : accès publications, activités, projets de recherche, ressources internationales, liens utiles (organisations, textes...) – informatif froid (liens morts) 3 ^e site (2003-2006) : accès publications, infos projet (dont partenaires, mission, biblio...) (plus mis à jour depuis 2006) – informatif froid orienté ressources (liens morts)

	4 ^e site (2006-2008) : ressources, infos projet (dont partenaires, mission, activités, biblio, évaluation...), accès espace travail (privé), accès au blog (un des résultats de recherche) – informatif froid orienté projet
Sponsors, bailleurs, partenaires	CRDI

ONG Bokk Jang

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.bokk.org/
Date création organisation	2005
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Education, formation (en personnel et virtuelle), sensibilisation, vers enfants et mères, handicapés, appropriation des TIC
Type et gestion organisation	ONG 6 personnes
Rayonnement (international, national, local...)	National et antennes régionales
Principaux sujets traités	Lutte contre la fracture numérique et de promotion de l'égalité de genre à travers l'Education de la jeunesse avec les Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication (NTIC), développement économique, logiciels libres,
Site : types de traitement, date de création	Accès Projets, formations, événements, liens utiles (essentiellement partenaires et bailleurs), vitrine de l'organisation – version anglaise
Sponsors, bailleurs, partenaires	USAID, Osiwa, Afric'Edu France, CRDI, Ministère du Développement Social, Unesco, partenaires : enda, Osiris, Réseau des parlementaires pour les TIC, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, MIT, WCE (essentiellement US, Canada, France)

Réseau Siggil Jigéen

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.siggiljigéen.sn/ (à jour) - http://www.h-net.org/~diamarie/rsj/historique.html (fin 2002)
Date création organisation	1993
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Plaidoyer, lobbying, <i>counseling</i> , campagne (pétitions, appel...) : législation, processus décisionnel, sensibilisation, formations, rencontres
Type et gestion organisation	Réseau, 17 organisations membres (Recherche, Santé de la reproduction, Droits de la Personne, Leadership des Jeunes, Alphabétisation et Formation, Femme et Politique, Leadership, Lutte contre la Pauvreté, Droits des Femmes. Une Assemblée Générale avec Conseil d'Administration (9), Bureau Exécutif (4), Équipe Exécutive (2 F)
Rayonnement (international, national, local...)	national
Principaux sujets traités	Amélioration et renforcement du statut de la femme sénégalaise, violence, santé de la reproduction, les droits des femmes (code de la famille, citoyenneté), le leadership des jeunes, l'alphabétisation et la formation, la micro finance, la lutte contre la pauvreté
Site : types de traitement, date de création	http://www.h-net.org/~diamarie/rsj/historique.html : vitrine simple http://www.siggiljigéen.sn/ : pages de présentation de chaque partenaire, agenda, projets, galerie photos, publications – vivant chaud et froid ; version anglaise
Sponsors, bailleurs, partenaires	ACDI, CECI, Développement et Paix, USAID, Unifem, Centre canadien de recherche pour le développement international (CRDI), ministère de la Famille et de la Petite Enfance, ambassade des Pays-Bas

COSEF

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.h-net.org/~diop/cosefsite/
Date création organisation	11 mars 1995
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Information, réflexion, recherche, formation, conseil, suivi des cadres institutionnels, observatoire des droits des femmes
Type et gestion organisation	Association à but non lucratif, un comité directeur (4), un bureau (6),
Rayonnement (international, national, local...)	National, 10 antennes locales

Principaux sujets traités	Lutte pour la promotion de la femme sénégalaise par le développement et le renforcement du leadership, contre toute forme de discrimination basée sur le genre, Parité politique
Site : types de traitement, date de création	Vitrine, pas de mise à dispo des ressources (publications...), mention de nominations - version anglaise – dernière mise à jour 2000
Sponsors, bailleurs, partenaires	Associations de femmes, ONG œuvrant pour la promotion de la femme, ministère du Développement social et de la solidarité nationale, ministère de la Femme, Association des femmes parlementaires, Fondation Friedrich Ebert, ACIDI/CECI, Ambassade des Pays-Bas, Ambassade des Etats-Unis, Unifem, USAID, WEDO, groupe des cinq : APAC (professionnelles de l'Audio-visuel), Association des juristes sénégalaises, Forum civil, Réseau <i>Siggil Jigeen</i> , Cosef

AJS – Association des juristes sénégalaises

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://femjursen.com/
Date création organisation	1974
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Assistance, conseil, lobbying politique, publications juridiques, rencontres, cercles d'études, formations, milite contre les discriminations, visites aux détenues
Type et gestion organisation	Association, bureau (14 femmes), CA avec grand nombre de membres, commissions
Rayonnement (international, national, local...)	National et international
Principaux sujets traités	Droit des femmes et des enfants, égalité de genre, lutte contre les discriminations
Site : types de traitement, date de création	Vitrine, agenda non effectif, galerie photo non légendée, possibilité envoyer mail, espace membres privé, présente liste des membres (noms, sans possibilité contact), accès au règlement intérieur et statuts – le site s'adresse aux membres –, accès aux textes fondamentaux, peu d'activités (1 par genre), publications, accès revue en téléchargement (un numéro seulement et que la couverture) site statique (pages vides), possibilité adhésion en ligne, pas d'interactivité, mise à jour 2008
Sponsors, bailleurs, partenaires	

IFAN Laboratoire genre

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.senggenre-ucad.org/nactualites04.htm (dernière mise à jour 2007)
Date création organisation	27 mars 2007
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Recherche, information, formation, appui institutionnel, manuels méthodologiques, séminaires
Type et gestion organisation	Université, labo
Rayonnement (international, national, local...)	National et francophone
Principaux sujets traités	Genre, développement, Pauvreté et politiques macro-économiques, Micro finance, Politique économique et allocation de ressources, Genre et budget, Emploi et revenus, Développement rural et urbain, Agriculture, élevage, pêche, artisanat, Education, formation, Population et santé de la reproduction, Environnement, gestion des ressources naturelles, Condition, droit et statut de la femme, Condition masculine, Gouvernance et pouvoir de décision, Perception culturelle et image de la femme
Site : types de traitement, date de création	Base de données (publications, rapports...), statistiques, chiffres-clés, forums de discussion non implantés, bulletin trimestriel, problème de structuration d'informations (classement sectoriel, d'activité, historique, thématiques (dossiers), sélection de liens sur organisations de femmes, autres liens non commentés, espace média (maigre), galerie photo (maigre)
Sponsors, bailleurs, partenaires	PNUD, CRDI

Osiris (Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal)

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.osiris.sn/sommaire.html
Date création organisation	Mars 1998
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Recherche, sensibilisation, information
Type et gestion organisation	Association à but non lucratif, bureau 6 membres (5H)
Rayonnement (international, national, local...)	National et international
Principaux sujets traités	Appropriation des technologies de l'information et de la communication, société de l'information en Afrique
Site : types de traitement, date de création	Newsletter Batik (actus mensuelles), agenda, chiffres-clés, bibliothèque numérique (ressources nationales et internationales, rapports, législation, études), papiers publiés dans la presse
Sponsors, bailleurs, partenaires	Chapitre sénégalais d'Internet Society (ISOC-Sénégal), ONG locales, structures publiques en charge de la politique gouvernementale en matière de technologies de l'information et de la communication (ADIE, ARTP, APIX, MPTNIC, etc.), opérateurs de télécommunications (Sonatel et Sentel), fournisseurs d'accès Internet et de services à valeur ajoutée, associations professionnelles (OPTIC, SITSA, UNETTS)

AUF Réseau Genre, droits et citoyenneté

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.gdc.auf.org/
Date création organisation	décembre 2004
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Recherche, universitaire, publication
Type et gestion organisation	Université
Rayonnement (international, national, local...)	Francophone
Principaux sujets traités	Genre, culture et religions, violences, savoir lié au Programme thématique Aspects de l'État de droit et démocratie. Ce réseau vient compléter les réseaux : Droits fondamentaux ; Droit de la santé ; L'état de droit saisi par la philosophie.
Site : types de traitement, date de création	Institutionnel, vitrine (froid/plaquette), accès à la revue Aspects (AUF, droit et démocratie) ; Actus en une (agenda, appel d'offres, publications, séminaires...), liens utiles, répertoire des chercheurs, guide de procédures, peu de ressources en ligne (une seule publication, aucune info sur activité spécifique), possibilité interactivité (poster des infos via formulaire), souscription lettre,
Sponsors, bailleurs, partenaires	AUF

Aprofes – Association pour la promotion de la femme sénégalaise

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.aprofes.africa-web.org/
Date création organisation	1987
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Formation (orientée production et gestion), sensibilisation, théâtre, camps de jeunesse, centre d'écoute, centre de formation, publications, altermondialisme, mutuelle de santé, caisse d'épargne
Type et gestion organisation	Association
Rayonnement (international, national, local...)	Régional (Kaolack, Diourbel et Fatick), national et international
Principaux sujets traités	Micro-finance, entrepreneuriat féminin, développement, violences, droit, citoyenneté, santé, urbanisme (ordures), environnement (reboisement), pauvreté
Site : types de traitement, date de création	Essentiellement vitrine, Actus sur l'association en Une (date mai 2008), informations sur les droits, pas d'accès aux publications, accès activités mais pas détaillées du tout, revue de presse (3), dernière modification août 2008, sous Spip (CMS libre)
Sponsors, bailleurs, partenaires	CECI, AN, Hollande, France, Allemagne, coopération japonaise et irlandaise

Asfdus – Association sénégalaise des femmes diplômées des universités

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	-
Date création organisation	
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Plaidoyer en faveur des femmes diplômées au niveau international
Type et gestion organisation	Association
Rayonnement (international, national, local...)	International, régional, local
Principaux sujets traités	Universités, diplômes, genre dans le milieu académique
Site : types de traitement, date de création	-
Sponsors, bailleurs, partenaires	

Refdad – Réseau des femmes pour le développement durable en Afrique

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.refdad.org/
Date création organisation	2 ^e semestre 2000
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Militant, formations (dont TIC), commercialisation produits (magasin), habitat social pour les femmes, rencontres locales et inter
Type et gestion organisation	Association
Rayonnement (international, national, local...)	National et sous-région
Principaux sujets traités	Agriculture, entrepreneuriat féminin, éducation santé/enfants et femmes, habitat,
Site : types de traitement, date de création	Trois langues (fr, en, es), très récent, vitrine, quelques actualités liées à la vie de l'association, sinon essentiellement du froid, pas de liens, de carnet d'adresses
Sponsors, bailleurs, partenaires	

Alif – Action libératoire de l'infanterie féministe

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	-
Date création organisation	1997
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Militant, musique hiphop
Type et gestion organisation	aucune
Rayonnement (international, national, local...)	National et sous-région
Principaux sujets traités	Musique, féminisme, violences, production musicale locale
Site : types de traitement, date de création	-
Sponsors, bailleurs, partenaires	

Afrique du Sud

Getnet

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.getnet.org.za/
Date création organisation	1995
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Lobbying politique, formation genre des cadres institutionnels et des ONGs (programme spécial pour les hommes), recherche (budget sensible, gouvernance, anti-genre...), ateliers/séminaires/conférences, publications
Type et gestion organisation	ONG, 7 permanents + 9 formateurs, 1 CA 7 personnes + 3 trustees
Rayonnement (international, national, local...)	Local, national, régional (SADC)
Principaux sujets traités	Démocratie, égalité H/F
Site : types de traitement, date de création	Dernière mise à jour avril 2006 Essentiellement du froid (vitrine) ; Accès au journal <i>NetworkNews</i> (1 ex. juillet 2004), une seule entrée pour tout (agenda, formations,

	publications...) sans hiérarchie (entrée <i>What's new ?</i>), liens vers autres organisations locales ou internationales, pas de programme de formation en ligne, possibilité de s'abonner au journal et renseigner une base de données
Sponsors, bailleurs, partenaires	<i>Women's Budget Initiative, African Gender Institute (AGI)</i> de l'Université du Cap.

The New Women's movement

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	-
Date création organisation	2007
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Militante, lobbying
Type et gestion organisation	Mouvement
Rayonnement (international, national, local...)	national
Principaux sujets traités	Renouvellement du mouvement féministe sud-africain, violences, politique, grossesses précoces, pauvreté, accès à l'emploi, à la terre
Site : types de traitement, date de création	-
Sponsors, bailleurs, partenaires	

Engender

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://engender.org.za/
Date création organisation	2003
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Recherche, publication, participation conférences, organisation d'ateliers locaux de formation, audit
Type et gestion organisation	Un CA de 7 personnes (2 H/5F, 2 métisses, 3 blancs, 2 noirs), 13 permanent-es (10F/3H, 4 métisses, 4 blancs, 2 noirs, 3 indiens)
Rayonnement (international, national, local...)	national
Principaux sujets traités	Annoncés : violence, victimisation de l'expression des droits, genres et sexualités, droits humains, justice & paix, sida
Site : types de traitement, date de création	Froid, informatif pur (vitrine), poésies, appel aux dons, galerie photos légendées, liens utiles, citations Dernière mise à jour : 2007 Création : 2005
Sponsors, bailleurs, partenaires	Allemagne (2), USA (8), Canada (2), Pays-Bas (1), Nussbaum Foundation, Afrique du Sud (1)

TCOE – Trust for Community Outreach and Education

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.tcoe.org.za/
Date création organisation	1982
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Militant, formations, campagnes, conseil, participation aux consultations politiques locales, recherche, réseautage local, participation à des rencontres internationales, lobbying
Type et gestion organisation	ONG
Rayonnement (international, national, local...)	Régional, national
Principaux sujets traités	Transformation rurale basée sur l'obtention de la réforme agraire qui permet aux pauvres ruraux et aux communautés de pêcheurs de vivre dans de bonnes conditions, en paix et dans la dignité. Perspective de genre et féministe.
Site : types de traitement, date de création	-
Sponsors, bailleurs, partenaires	Mott foundation, nationaux, Oxfam Belgique, Ambassade de Belgique

Gender Dynamix

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.genderdynamix.co.za/
Date création organisation	2006

Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Militante des droits des LGBT
Type et gestion organisation	Association, 3 salarié-es (1b la directrice/fondatrice, 1N, 2F, 1H), 1 CA de 9 (4B, 4N, 1 indien, 4F, 5H)
Rayonnement (international, national, local...)	national
Principaux sujets traités	Droit à l'expression, focalisé sur le genre non conforme, le transsexualisme, le transgenre. Conférences, séminaires, expos, ateliers prise de conscience, pas d'activisme politique
Site : types de traitement, date de création	Agenda, lien vers site de rencontre, Faq sur le sujet, chat, appel à dons, appel à opinion, forums attachés aux articles, news, articles de fond, bibliographie, plusieurs tests de genre, présentation des projets, galerie photos, pubs (dont sexe), paroles de transgenres, sites préférés, gestion d'une communauté, accès news international par google, Yahoo..., créé en 2007
Sponsors, bailleurs, partenaires	Lien avec <i>Saartjie Baartman Centre</i> , Fondation Ford, Université de Washington, Hivos...

Saartjie Baartman centre for Women and Children

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.saartjiebaartmancentre.org.za/
Date création organisation	1999 (1 ^{er} centre accueil dans le pays)
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Accueil victimes violences, crèche, conseil, formations en capacités économiques, service juridique, recherche, mémoire, 3 600 femmes touchées, 250 femmes et 200 enfants hébergés
Type et gestion organisation	15 permanent-es (15F), 1 CA 8 personnes (6F/2H)
Rayonnement (international, national, local...)	Local
Principaux sujets traités	Violences contre les enfants et les femmes
Site : types de traitement, date de création	Informatif (vitrine), accès direct adresses importantes, appel à dons financiers et matériels et bénévolat, définitions et clichés, poésie, actus internes, campagnes (dans « <i>Our Voice</i> ») Date création : 2008
Sponsors, bailleurs, partenaires	Plusieurs partenaires locaux (violences, enfants, alcoolisme) ; 9 bailleurs majoritairement nationaux

The Treatment Action Campaign - TAC

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.tac.org.za/community/
Date création organisation	décembre 98
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	militant
Type et gestion organisation	Non lucratif, avec un congrès national, un conseil national et un CA (6 personnes) et des antennes provinciales (11) et 6 représentant-es sectorielles, 16 000 membres
Rayonnement (international, national, local...)	national
Principaux sujets traités	Sida, accès au traitement, lobbying pour législation, éducation, campagnes
Site : types de traitement, date de création	Chaud et froid, campagnes, ressources de fond sur le sida, accès au journal papier « <i>Equal</i> », possibilité de s'inscrire à la newsletter, situation nationale (statistiques, pratique), galeries photos, rapports annuels de l'organisation, possibilité de faire un don, mémoires de malades, accès aux pages les plus lues, agenda, audios (témoignages)
Sponsors, bailleurs, partenaires	Bailleurs internationaux, essentiellement Nord, y compris Fondation Ford, OSI

Nisaa

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.nisaa.org.za/
Date création organisation	1994
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Militant, refuges, lobbying sur les ressources et législation, formations,

documentaire...)	plaidoyer, interventions publiques, campagnes, conseil, publications
Type et gestion organisation	ONG à but non lucratif – institut – CA 6 pers (3F/3H) – 21 salariés – 2 antennes une à Soweto l'autre à Bristol
Rayonnement (international, national, local...)	national
Principaux sujets traités	Violences des femmes et leurs enfants, autonomisation et renforcement des capacités des femmes
Site : types de traitement, date de création	Une sommaire, vitrine, froid, lexique des violences (dans FAQ en 4 langues), mise en vente du merchandizing campagne et des publications, si plus profond dans l'arborescence aucun moyen de naviguer, interactivité (dream book, logiciel propriétaire et payant, plus octobre 2008, impossible de lire les messages, vraisemblablement pas modéré car appel à pubs...), liste de liens partenaires, pas de calendrier, mise à jour 2000
Sponsors, bailleurs, partenaires	

Amandla

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.amandla.org.za/
Date création organisation	avril 2007
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Presse alternative
Type et gestion organisation	22 journalistes (± bénévoles, 3 femmes), 48 membres du CA dont 16 à l'étranger, statut trust et organisation sans but lucratif
Rayonnement (international, national, local...)	3 bureaux en Afrique du Sud, essentiellement national
Principaux sujets traités	Capitalisme, néo-libéralisme, politique (nationale et internationale), pauvreté, solidarité, conflits, genre, féminisme
Site : types de traitement, date de création	Chaud, actus, accès archives, accès version papier, possibilité souscription, calendrier événement, citations (en aléatoire), un fait-jour, vidéos, audios, liens autres organisations, possibilité réagir en général (pas par article), forums thématiques, espace débat-tribunes, dossiers thématiques (dont un sur genre), galerie photo, manque date et signature dans les sommaires, manque la mention publié papier ou pas, peu de signatures de femmes, création 2008
Sponsors, bailleurs, partenaires	Nord (pas de transparence sur le site) sinon adhérent-es

Womens' Net

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://womensnet.org.za/
Date création organisation	Mars 1998, née d'une initiative conjointe entre le <i>African Non-Governmental Organisation Network</i> (SANGONeT) et la <i>Commission on Gender Equality</i> (CGE) ; indépendante de SANGONET depuis novembre 2002
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	ONG, organisation parapluie, centre de formations, création de sites Web, plaidoyer, réseautage, recherche genre et tic, diffusion informations, mémoires de femmes, de jeunes filles (girlsnet)
Type et gestion organisation	Un bureau (6F), 6 salariées plein temps (dont directrice blanche), 3 mi-temps
Rayonnement (international, national, local...)	National, 3 bureaux, Johannesburg, Le Cap, Durban
Principaux sujets traités	TIC, changement social, genre
Site : types de traitement, date de création	Digital stories (audio), offres de service, publication « intersections » (périodicité irrégulière), autres publications (guide, boîte à outils), 8 forums ouverts sans contributions, présentation de projets, actus sur IT locales, biblio (études, recherches locales), 2 listes de diffusion spécialisées, pas de hiérarchisation d'info, entrées thématiques (Economy, Gender Budgeting, Governance, Violence Against Women, Reproductive Health & Rights, Education, HIV & AIDS) plutôt que par type de contenus, pages mouvements, campagnes (renvoie aux sites des protagonistes), bulletin info, agenda, accès à des blogs, mise à jour régulière
Sponsors, bailleurs, partenaires	4 bailleurs dont OSI, 8 partenaires locaux

Genderlinks

Site ou blog ou wiki ou liste (url)	http://www.genderlinks.org.za
Date création organisation	mars 2001
Catégorie (militant, universitaire, documentaire...)	Recherche, formation, sensibilisation, communication, conseil
Type et gestion organisation	1 CA (9 membres dont 2 H, 2 blancs), 16 permanent-es (2H/14F, 2 blancs),
Rayonnement (international, national, local...)	Local et national, voire régional
Principaux sujets traités	Communication et information, SI, politiques de genre, sida, mémoire des femmes (radio), gouvernance
Site : types de traitement, date de création	Journal mensuel, agenda, modes d'interaction ouverts (chat, forums) avec possibilité de production de médias, couverture médias d'événements, campagnes, rapports de recherche, communiqués de presse, photo galerie – pas de hiérarchie d'infos sauf Une (très réussie), mise à jour régulière, infos pratiques (formations, conseil...) – pas de date de création
Sponsors, bailleurs, partenaires	7 partenaires principalement locaux, 1 régional

Annexe 3 – Enquête : grille d’entretien

En français

1. Questions préliminaires

1. De quel pays êtes-vous originaire ?
2. Dans quel pays demeurez-vous ?
3. Quel est votre âge ?
4. Comment définissez vous votre milieu social ?
5. Quel est votre milieu social d’origine (parents) ? Votre mère est-elle active ou pas ?
6. Quel est votre niveau d’études ?
7. Quelle profession exercez-vous ?
8. Quelle est votre langue maternelle ?
9. Quelles autres langues parlez-vous ?
10. Avez-vous un ordinateur personnel ? avez-vous accès à l’Internet c/o vous ? sinon où ? en haut débit ? combien cela vous coûte-t-il ?
11. Appartenez-vous à une organisation ? si oui, laquelle ? Quel type (association, réseau, syndicat...) ? Depuis quand ?
12. Cette organisation compte-t-elle des adhérents ? combien ? quel est son niveau de budget ?
13. Etes-vous engagé sur d’autres terrains (sociaux, politiques ou culturels) que la lutte contre les inégalités hommes/femmes ? lesquels ? depuis quand ?

2. Le contexte spécifique: dimension genre/femmes/féministe, secteur information

1. Comment définiriez-vous en quelques mots la spécificité de la situation politique de votre pays ou du pays cible de votre action ?
2. Comment définiriez-vous la relation qu’entretient votre pays avec le Nord ? et les pays arabes ?
3. Quelle y est la place des libertés d’expression, de circulation, des droits en général ?
4. Comment l’information y circule-t-elle ? pourriez-vous le définir ?
5. Quelle y est la situation spécifique des femmes ? des hommes ?
6. Quels sont les principaux obstacles à surmonter pour y organiser des actions spécifiques en direction des femmes et dans le secteur de l’information ?
7. Donnez un mot-clé pour définir ce contexte global (politique, Nord/Sud, femmes/genre)
8. Quelle est la pertinence de supports Internet, créés par des femmes ou sur les femmes dans ce pays ?
9. Utilisez-vous des logiciels libres ? pourquoi ? faites-vous partie du mouvement du « libre » ?
10. Comment définiriez-vous les principaux enjeux de la société de l’information ? présente-t-elle des dangers ?
11. Connaissez-vous l’indicateur 4C ? Dans l’affirmative, comment l’utilisez-vous ?

3. Les supports Internet et leurs bénéficiaires/internautes

1. Que pensez-vous de ce support (objectifs, contenus, présentation...) ? vous sert-il ? Apprenez-vous quelque chose ? y revenez-vous souvent ? à quelle fréquence ?
2. Comment avez-vous pris connaissance de l’existence de ce support Internet ? comment avez-vous été informé ?
3. Votre regard sur les rapports Nord/Sud a-t-il changé ? sur le féminisme, le genre, les rapports hommes/femmes ? sur le rôle d’un support d’informations/média ? de l’Internet ?
4. Quels sont les articles que vous lisez le plus ?
5. Avez-vous depuis utilisé les connaissances que vous avez acquises ? les informations dont vous avez pris connaissance ? pour quoi faire ?
6. Cela vous a-t-il donné envie de créer votre propre support média ? lequel ? pourquoi ? en direction de qui ?

7. Cela vous a-t-il donné envie de faire partie de l'organisation qui le maintient ?
8. Ce support crée-t-il les bases d'un débat avec d'autres internautes dans votre pays ? ailleurs ? avez-vous tissé des liens ? continuez-vous à les alimenter ? comment ? d'autres retours ?
9. Réagissez-vous en ligne à ses contenus ? (forum, faq, email, chat...)
10. Qu'en attendiez-vous au départ ? qu'est-ce qui a excité votre curiosité ? avez-vous été satisfait ? déçu ? en quoi ?
11. En quoi la publication d'informations dans votre langue maternelle est-elle indispensable ? Etes-vous satisfait de la solution apportée par le support Internet ?
12. Quels sont les principaux obstacles de lecture que vous avez rencontrés ?
- 4. Les création, vie et politique du site**
1. Que pensez-vous de votre support Internet ?
2. Comment est née l'idée du support Internet ? pourquoi sur les femmes/le genre/le féminisme ?
3. Pourriez-vous définir l'ambition/les objectifs/la mission/les enjeux de ce support ? à quoi sert-il ?
4. Quels en sont les principaux instigateurs ? Pourquoi ?
5. Pourquoi vous êtes-vous associé au projet ? comment ? à quelle hauteur ? qu'en attendiez-vous au départ ?
6. Comment le financez-vous ? si tel est le cas, d'où obtenez-vous les fonds ? Pourquoi des bailleurs de fonds ont-ils souhaité financer ce support ?
7. Comment avez-vous mobilisé autour du support ?
8. Pourquoi avez-vous choisi le média Internet ? pourquoi un site ? un blog ? un wiki ? un forum virtuel ? une liste de discussion ? pourquoi multimédia ou pas ?
9. Comment choisissez-vous les informations à diffuser ? comment s'organise le travail de publication ?
10. Votre pratique éditoriale s'est-elle enrichie ?
11. En quoi la publication d'informations dans la langue maternelle des bénéficiaires est-elle indispensable ? Comment le gérez-vous ?
12. Les activités du support ont-elles changé votre point de vue sur la démocratie ? la place de femmes ? la lutte pour l'égalité hommes/femmes ? le féminisme ? le racisme ? les rapports Nord/Sud ? le rôle d'un média ? de l'Internet ? du secteur économique dans lequel il s'intègre ? pourquoi ?
13. Les informations publiées/diffusées ont-elles eu des retours, ont-elles suscité des réactions ? dans la presse (locale, nationale, internationale) ? auprès des internautes ? auprès d'homologues dans le pays ? avez-vous tissé de nouveaux liens ? continuez-vous à les alimenter ? comment ?
14. Quels sont les articles les plus lus ?
15. Connaissez-vous vos visiteurs ? leur nombre ? Interviennent-ils ?
16. Connaissez-vous des périodes de pic d'audience ?
17. Avez-vous élargi votre membership ? Le site est-il devenu ou est-il un outil de recrutement ?
18. Rencontrez-vous des difficultés de type insultes, provocations, spams... ?
19. Votre support Internet a-t-il influencé des hommes ?
20. Quels sont les principaux obstacles que vous avez rencontrés ?
21. Parlez-vous de cette expérience en dehors ? la capitalisez-vous ? comment ?
22. Ce support vous paraît-il réussi ou raté ? vit-il encore ? avez-vous atteint vos objectifs ? pourquoi ?

En anglais

1. Preliminary questions

1. Which country are you from?
2. In which country are you living?
3. How old are you?

4. What is your social environment?
5. From which social environment are you? Do your mother working?
6. What is your scholar level?
7. What is your profession actually?
8. What is your mother tongue?
9. Are you speaking other languages? Which ones?
10. Do you have a Personal Computer? Do you have Internet access at home? DSL (broad band)? How much does it cost?
11. Are you member of an organization? Which one? Which type (association, network, trade-union...)?
12. Do this organization have members? How many? What is its budget level?
13. Are you committed on any other areas than the struggle against women's discriminations (social, political, cultural)? Which ones? For how long?
- 2. Specific context: women/gender/feminist dimension, information sector**
1. How would you define the specific political situation of your country or of the targeted project country?
2. How will you define the relation your country have with the North?
3. Globally, what is there the place of freedom of expression, circulation, and rights?
4. How does the information circulate there? Could you define it?
5. What is the specific situation of women there? Men?
6. What are the principal obstacles to overcome there for organizing specific actions towards women and in the information sector?
7. Provide one word to address this local context (political, N/S, women)
8. What is the relevance of Internet media, created by or towards women in this country?
9. Do you use free software? Why? are you member of a FOSS movement?
10. How will you define the main key issues of the information society?
11. Do you know the 4C indicator?
- 3. The media and their beneficiaries**
1. What do you think of this website (goals, contents, organization...)? Is it useful to you? Do you learn something? Do you come back to it frequently? Which frequency?
2. How have you been informed of this Internet media? How have you been informed?
3. Has your regard on North/South relationship been changed? Same on feminism, gender, women and men relationships? On media role? On Internet?
4. What are the articles that you read more?
5. Have you since used these new knowledge? The information you have read? What to do?
6. Have you since the desire to create a new media? Which one? Why? Targeting who?
7. Have you since be interested to become member to the organization that maintains the media?
8. Do you think this media create the basis of debates with others surfers in your country? Elsewhere? Have you weaving links? Do you continue to maintain them? How? Any other feedback?
9. Do you react to the contents online (forum, FAQ, email, chat...)?
10. At the beginning, what did you expect from this media? What have excited your curiosity? Are you satisfied? Unsatisfied? Why?
11. Why the publication of information in your mother tongue is essential? Are you satisfied by the solution experimented by the media?
12. What are the main reading obstacles you met?
- 4. Creation, life and policy of the media**
1. What do you think of your Internet media?
2. How the Internet media idea was born? Why on women/genre/feminism?
3. Can you define the main ambition/goals/ mission/ stakes of this project? What is it for?

4. Who are the principal instigators? Why?
5. Why did you join the project? How? With which level? What did you expect at the beginning?
6. How do you fundraise? If it is the case, where do you find grants? Why the funders did agree to support the media?
7. How did you mobilize around the media?
8. Why did you choose Internet media? Why a website? A blog? A wiki? A virtual forum? A listserv? Why multimedia or not?
9. How do you choose the information to disseminate? How the edition work is organized?
10. Have your editorial practice been improved?
11. Why the publication of information in the beneficiaries' mother tongue is essential? How do you manage it?
12. Do you think that the media activities have changed your point of view on democracy? On women's place? On the fight for gender equality? On feminism? On racism? On the North/South relations? On media role? On Internet? On the economic sector it is embedded in? Why?
13. Did you get feedback from the published information? In the press (local, national, international)? With the surfers? With colleagues in the country? Did you wave new links? Do you continue to feed them? How?
14. What are the most read articles?
15. Do you know your beneficiaries? Their number? Do they feedback?
16. Have you time where the media is more visited?
17. Did you enlarge your membership? Did the Internet support become a subscription tool?
18. Do you meet difficulties such as insults, provocation, spams...?
19. Did your Internet media influence men?
20. What are the main obstacles you met?
21. Do you speak about this experience outside? Do you capitalize it? How?
22. Do this Internet media sound to you successful or missed? Is it still alive? Did you reach you goals? Why?

Annexe 4 – Profil socioéconomique et technologique de l'échantillon

En Afrique du Sud

Quatorze personnes ont été interrogées parmi lesquelles un homme et treize femmes, deux métisses, une Indienne, trois Blancs et huit Noirs. Trois organisations ont répondu à deux voix. Onze organisations sont donc représentées : essentiellement des organisations de femmes ou féministes à l'exception d'une centrée sur la lutte pour l'accès à la trithérapie, d'une agence de presse et d'une ONG spécialisée dans le milieu rural et les sans terre (droit des paysans).

Neuf organisations ont des sites Web. Les deux qui n'en ont pas sont une organisation de femmes qui a des membres (les autres organisations de femmes représentées n'en ont pas) et l'ONG spécialiste des droits des paysans. En effet, les organisations sont pour la plupart des ONG (à l'exception d'une agence de presse et d'un réseau de femmes), sans statut d'adhésion (de « *membership* »). Il existe deux types d'organisations en Afrique du Sud : celles qui ont des membres et celles sans, représentées par des fondateurs, des membres de leur direction et le personnel ; en découlent des obligations administratives, juridiques différentes, et donc des effets pervers en termes de représentation/quorum aux assemblées générales, puisque le transport des membres des zones rurales en ville reste un grave problème dans le pays (essentiellement le coût car il n'existe pas de transport en commun ou de service public en la matière). Si bien que le choix du statut (ONG ou association) n'est pas toujours politique mais peut être consécutif de ces situations d'isolement géographique. Il existe un flou sur la qualification d'organisation « à but non lucratif », ou « populaire », ou « de base », ou de « réseau » ou de « mouvement » dans le sens où il n'est pas possible de savoir si ONG et organisation de membres s'y retrouvent mélangées. Le rayonnement de ces organisations est variable. Il peut être local ou national. Une personne interrogée évoque plutôt des partenariats avec des homologues en dehors des frontières, au niveau régional (Afrique australe). Le réseau/mouvement de femmes se distingue sciemment des autres types d'organisation, pour signifier qu'il n'est pas institutionnel. Certaines militantes ne se reconnaissent pas dans les mécanismes nationaux de genre mis en place par l'État.

Sur les quatorze personnes interrogées, deux ne sont pas autochtones : une est originaire d'un pays limitrophe d'Afrique (Zimbabwe), l'autre d'Europe (Suède). Soit 14%. Toutes les personnes interrogées vivent en Afrique du Sud. Trois demeurent à Johannesburg (soit moins de 20%), onze au Cap. Elles sont toutes urbaines.

La moyenne d'âge des personnes interrogées est de 42 ans. Trois ont moins de 30 ans (21%), quatre entre 30 et 40 ans (36%), une entre 40 et 50 ans (7%), cinq entre 50 et 60 ans (29%)²¹⁵ et une de plus de 60 ans (7%). La proportion de jeunes et de plus âgés est équivalente.

La plupart des personnes interrogées s'auto-définissent comme étant de classe moyenne. Trois seulement (soit moins de 25%) se définissent comme de classe ouvrière, aucune de classe privilégiée. Notons néanmoins une contradiction entre deux personnes interrogées dont l'une considère le fait de travailler dans une ONG comme un embourgeoisement et l'autre comme maintenant une situation précaire. Cela s'explique notamment par l'origine sociale, globalement inverse (celle qui se considère précaire est originaire de classe privilégiée). Dans la plupart des cas, les personnes interrogées expriment un malaise à se situer socialement et plus globalement à être de classe moyenne et certaines justifient leur origine de classe, voire revendiquent une appartenance à la classe ouvrière, par le seul biais du milieu dans lequel elles travaillent. La plupart ont des origines prolétaires, voire pauvres. Les familles d'origine sont plutôt nombreuses et la majorité des mères ont travaillé. Seules deux personnes interrogées parlent de mères au foyer. Quatre ont des parents dans l'enseignement. La majorité des personnes interrogées est diplômée (Bac +3 au moins) à l'exception de la plus âgée qui a arrêté ses études à neuf ans.

La plupart des personnes interrogées confondent la profession exercée et le poste occupé. Peut-être est-ce lié à la langue de conversation (l'anglais), mais la volonté démontrée par la majorité de lier ou au contraire délier la profession exercée du fait d'être militant, prêche pour une confusion plus profonde et construite. À l'exception d'une personne qui travaille dans le privé, toutes travaillent dans le milieu des ONG, ce que certaines caractérisent comme une profession et d'autres comme un engagement, voire les deux. Deux seules définissent leur profession, écrivain et rédacteur/chercheur, au sein de l'organisation. Les autres évoquent les termes de « directeur » ou de « travailleur social » sans préciser plus avant le poste occupé. Deux parlent de leur formation initiale, professeur d'art et cuisinier.

Six ont l'anglais comme langue maternelle (moins de 50%), trois l'afrikaans (moins de 20%), trois le isixhosa (id.), un le shona (langue zimbabwéenne). La seule personne d'origine immigrée européenne (Suède) dit ne pas avoir de langue maternelle. Toutes parlent au moins une autre langue locale, voire deux, la deuxième langue étant très majoritairement l'afrikaans²¹⁶. Aucune ne mentionne des langues étrangères à l'exception du hollandais (proche de l'afrikaans) pour deux d'entre elles et pour l'immigrée l'allemand et le suédois.

À l'exception de trois personnes (dont la plus jeune et la plus âgée qui sont par ailleurs toutes les deux issues d'un milieu pauvre), toutes les personnes interrogées ont un ordinateur personnel (PC) et à domicile. Mama, la personne la plus âgée, ajoute qu'elle ne sait pas s'en servir (*"computer illiterate"*), et

²¹⁵ Une d'entre elles est entre-temps décédée, en mai 2009.

²¹⁶ Rappelons que l'afrikaans était la langue des colons afrikaners.

insiste sur son manque de compétence. Symétriquement à la propriété d'un ordinateur personnel, les personnes interrogées ont majoritairement accès à l'Internet chez elles, y compris une de celles qui n'ont pas de PC mais qui utilise celui de son ONG à domicile. À l'inverse, une des personnes interrogées qui a un PC n'a pas l'Internet à domicile. La majorité des personnes interrogées a une connexion rapide (ADSL) avec pour la plupart un accès wifi. Certains ne savent pas répondre ou mélangent avec d'autres aspects de l'Internet comme les moteurs de recherche ou le fournisseur d'accès ou les systèmes de messagerie. À la question du coût de la connexion Internet, les réponses oscillent entre 120 et 900 rands²¹⁷ par mois, soit une évaluation allant du simple à l'octuple. Certaines personnes ne savent pas. Ces réponses apparemment incohérentes peuvent s'expliquer par les politiques des fournisseurs d'accès, tous privés – la dernière compagnie publique ayant été privatisée il y a deux ans (selon une des personnes interrogées) –, qui ont des politiques commerciales différentes (coût de l'abonnement forfaitaire en fonction de l'option d'occupation de la bande passante ou additionné à la consommation téléphonique).

Toutes les personnes interrogées à l'exception de deux disent être membre d'une organisation. Six, dont les deux précitées, font la différence entre travailler et être membre – certaines soulignent en tant que bénévoles –, ce qui n'est pas le cas des huit autres. Quatre personnes distinguent donc leur emploi et leur engagement. Deux de ces quatre ne parlent pas du tout de l'organisation où elles travaillent, l'une parce qu'elle ne travaille pas dans une organisation militante, l'autre (le seul homme) ne mentionne que celle dont elle est membre (l'*African National Congress*). Pour ceux qui mélangent emploi et « appartenance »/adhésion (soit huit), quel que soit le poste occupé, l'accent est mis sur l'engagement militant. Certaines personnes appartiennent à plusieurs organisations, notamment en participant à leur conseil d'administration. Une personne mentionne un parti politique (le parti socialiste *Azania*). Ces nuances ont de l'importance compte-tenu de l'échantillon (des représentants d'organisation) mais aussi du contexte politique du pays (en pleine construction démocratique et en transition – élections présidentielles en avril 2009) qui semble imposer de soi un positionnement politique.

La question du budget de l'organisation de travail prête à hésitations, approximations, voire non-estimation, prétextant qu'il n'y a pas de fonds de roulement, que les financements sont sur projets et donc très variables d'une année à l'autre. Dans ce cadre, les budgets annuels oscillent de 0,2 million de rands (20 440 \$ US) à 5 millions (pour les organisations dédiées) soit 511 000 \$ US (391 000 €) à l'exception d'une pointe à 40 millions (pour l'organisation qui n'est pas dédiée aux femmes ou au genre). Ces montants restent très bas. Pour une idée d'échelle, le PNB de l'Afrique du Sud est de 277 581 milliards de dollars US (211 581 milliards d'euros), 1^{er} rang africain, 28^e rang mondial²¹⁸. Par

²¹⁷ 1 rand = 80 centimes d'euro.

²¹⁸ Banque mondiale, 2007, <<http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/GDP.pdf>>, consulté le 10 mai 2011.

ailleurs que la très grande majorité des financements provient de fonds privés nord-américains ou ouest-européens.

Concernant les engagements hors luttes contre les discriminations des femmes ou de genre, hormis trois personnes, les réponses tombent dans la redondance, puisque toutes les personnes interrogées reparlent de luttes « périphériques » comme les droits des *Lesbian Gay Bisexual and Transsexual* (LGBT), les questions de sexualité, genre, lesbophobie. Les personnes interrogées assument et expliquent cette redondance par le fait que « tout » (pauvreté, violences, paix, gouvernance, média, santé, transgenre, jeunes, enfants, économie, éducation, homophobie, HIV, trafic humain...) est lié au genre. Les trois personnes qui se distinguent expliquent qu'elles sont pour la première « plus largement impliquée dans les mouvements sociaux », « à gauche », « non partisan » et en particulier « contre la xénophobie » ou pour la deuxième « en politique » et dans SANGOCO (coalition syndicale) et la troisième répète ANC (*African National Congress*) avec fermeté (déniant la scission toute récente). Il s'avère par ailleurs que les deux premières personnes sont des amies et luttent sur les mêmes terrains et ceci de longue date. Ces engagements sont globalement anciens. Ils remontent à la prime jeunesse/adolescence.

Très tôt dans l'entretien, c'est-à-dire dans la partie « histoire de vie » qui pose des questions sur l'âge, l'origine sociale, le lieu d'habitation, etc., Mama, la plus âgée, a commencé à livrer quelques détails sur la transition postapartheid et la difficulté pour les Noirs d'obtenir des papiers d'identité. Elle est la seule à en faire mention. Elle provient par ailleurs d'un milieu moins favorisé que ses plus proches contemporains. En revanche, toutes les personnes interrogées ont demandé à préciser ce que signifiait "*social environment*" (« milieu social ») et ont toutes opté pour une catégorisation par classe sociale. Elles ont explicitement utilisé le mot "*class*", ce qui semble très caractéristique de l'Afrique du Sud. À la question des origines sociales, quelques-unes mentionnent d'emblée le nombre de frères et sœur, une famille de trois enfants étant considérée comme très réduite. Ensuite, immédiatement apparaît la référence à la période d'apartheid (vieille de moins d'une génération). D'ailleurs, Mama continue à se livrer à un récit long et précis de ses conditions de vie sous l'apartheid. Elle parle d'emblée de mémoire et d'envie de trace écrite. Quand il lui est demandé son niveau scolaire ou la profession qu'elle exerce, elle continue à raconter sa vie, énumérant les différents emplois occupés depuis son plus jeune âge, ses reconversions multiples tout en les associant à son engagement militant avant et après l'apartheid.

À la question de l'accès à l'Internet, certaines personnes expriment clairement leur satisfaction, au point qu'une d'entre elles dit « je mourrais sans », exprimant ainsi son addiction volontaire et passionnée à la toile. Mama explique ici sa non-connexion non par sa non-capacité (technique) mais par son manque de moyens financiers et fait spontanément le lien avec l'usage du téléphone portable. Elle en a un pour se faire appeler, « être connectée », mais ne paie pas les unités téléphoniques, de manière qu'elle demande qu'on l'appelle, ce qui semble fonctionner. Par ailleurs elle fait le lien entre Internet et portable, ce qui ici est intéressant à souligner, d'autant qu'il est

mentionné par une personne qui n'y a pas accès. Les autres personnes ne le font pas. À la question des coûts de l'Internet, Mama continue de faire le lien avec l'accès à la téléphonie mobile en parlant d'unités téléphoniques, sous forme de cartes forfaitaires de 10 à 60 rands. Rappelons qu'en Afrique du Sud postapartheid les Noirs gagnent en moyenne trois fois moins que les Blancs et que le salaire moyen sud-africain oscille de 300 à 2 000 rands pour les femmes et 390 à 2 200 pour les hommes, selon les secteurs d'activités, les plus bas salaires étant dans les zones rurales (Daniel 2003 : 46). La connexion Internet peut donc représenter d'un sixième à un mois de salaire féminin et le plus petit forfait de téléphonie mobile, d'un deux-centième à un trentième. À titre de comparaison, en France les forfaits téléphonie/télévision/Internet haut débit illimité tournent autour de 30 € par mois pour un salaire minimum net de 1 000 €, soit un trentième. Même dans leur estimation très approximative, les personnes interrogées témoignent donc d'un coût très élevé de la connexion Internet, beaucoup moins de la téléphonie mobile.

À propos de leurs engagements, les personnes interrogées mélangent parfois leur propre engagement et celui de leur organisation, situation que l'on ne peut pas attribuer à une ambiguïté de langue (l'usage du "*you*" qui peut prêter à confusion comme entre le vous collectif et le vous de politesse) puisque lors des questions précédentes la confusion ne s'est pas exprimée. En demandant de différencier, des précisions sont obtenues. Le terme « féminisme-te » n'est mentionné qu'une fois et par Rowayda Halim, du parti socialiste. La très grande majorité des autres utilise le terme genre.

Enfin, beaucoup de personnes interrogées ont exprimé un sentiment selon lequel l'entretien les avait « perturbées », au sens où il posait des questions auxquelles elles n'avaient jamais été confrontées auparavant, ce qui les laissait interrogatives ou leur donnait à réfléchir, voire ouvrait des horizons, y compris de collaboration avec l'observatrice.

Au Sénégal

Quatorze organisations ont été interrogées, représentées parfois par deux ou trois personnes, parmi lesquelles un homme et seize femmes. Seules quinze personnes ont pris la parole. Il s'agit essentiellement d'organisations de femmes ou féministes, d'universitaires travaillant sur le genre, à l'exception d'un groupe de musique et de trois organisations centrées sur l'appropriation des outils des TIC, aux niveaux éducatif et générationnel, culturel et politique.

Onze organisations ont des sites Web. La plupart d'entre elles sont d'origine récente et pour les plus anciennes rencontrent des problèmes de maintenance et d'alimentation. Les trois organisations qui n'ont pas de site Web souhaitent en acquérir.

Sur les quinze personnes interrogées, treize sont nées au Sénégal, deux en France (soit 13%). Toutes ont la nationalité sénégalaise. Trois ont une double nationalité. Toutes vivent à Dakar, la capitale, à l'exception de deux, dont l'une vit en province sénégalaise et l'autre aux États-Unis. Elles sont toutes urbaines.

La moyenne d'âge est de 49 ans. Une seule a moins de 30 ans (6,25%), deux entre 30 et 40 ans (13%), une entre 40 et 50 ans (6,25%), douze entre 50 et 60 ans (75%). La proportion de jeunes est largement inférieure à celle des plus anciennes ce qui n'est pas sans correspondance avec la réalité nationale en matière de représentation publique, de prise de parole et de poste de décision, quel que soit le secteur.

Seules quatre personnes interrogées se définissent directement comme de classe moyenne (25%). La personne interrogée la plus jeune se dit de classe « modeste », une autre comme appartenant au « milieu associatif féminin », alors que la majorité des autres dit appartenir à une « petite élite privilégiée », à la « petite bourgeoisie », à un « milieu favorisé », « privilégié », de « classe moyenne supérieure ». Les « privilégiés », « favorisés », « élites » sont, à l'exception d'une personne, des chercheurs. Une autre personne se définit comme appartenant à une « famille bigame » en distinguant son statut socioprofessionnel de cadre. Une personne, qui a entre 30 et 40 ans, ne se prononce pas. La plupart des personnes interrogées ont des parents de classe moyenne, à l'exception de trois (la plus jeune, une d'âge intermédiaire et une des plus âgées) : la première qualifie son milieu d'origine en ouolof par un terme qui signifie « qui se cherche tous les jours », la deuxième « bourgeois sénégalais » et la dernière « prolétaire, ouvrier ». Pour la très grande majorité (à l'exception du seul homme, né en France), les mères « ne travaillaient pas, travaillaient à la maison », étaient « ménagères ». Les pères occupaient des fonctions aussi diverses que marabout, militaire, agriculteur, fonctionnaire, ingénieur ou commerçant. Une personne précise que sa mère était analphabète. Plusieurs personnes interrogées font remarquer qu'être ménagère signifie « officiellement », « sur la carte d'identité » ne pas travailler, mais que dans la réalité la ménagère a des sources de revenus en tant que commerçante ou couturière. Une personne qui s'est précédemment définie comme « moderne » se lance dans un plaidoyer en faveur de son père qui a toujours privilégié les études de ses filles « avant le mariage », visant leur nécessaire indépendance. Elle est par ailleurs la seule à parler de ses frères et sœurs. Dans les autres cas, la taille de la famille d'origine ne sera pas mentionnée.

La grande majorité des personnes interrogées sont très diplômées (minimum bac+3), en ayant parfois cumulé plusieurs diplômes en sciences dures comme en sciences sociales ou de langues. Quatre (25%) ont des doctorats. Une seule s'est arrêtée à la licence. Sur les dix-sept personnes, cinq (30%) ont fait leurs études en France, une au Canada.

Les universitaires-chercheurs (ils sont trois) se définissent comme tels, ainsi que la rappeuse. Les personnes qui travaillent dans des ONG ou des structures associatives énoncent alternativement le poste occupé, « présidente », « coordinatrice », « directrice », « responsable », avant le métier exercé actuellement ou antérieurement : juriste, professeur de langues, éducatrice, chef de projet, formatrice dans le « domaine de genre, du leadership et du plaidoyer, et aussi un peu dans le domaine de la recherche participative ». Une personne se définit comme travaillant dans les « TIC comme outils pédagogiques pour une meilleure éducation dans les pays en développement, et principalement au

Sénégal ». Une autre personne explique qu'il est difficile pour elle de « parler de profession », en listant les emplois très variés occupés depuis la fin de ses études. Une autre encore, après avoir été professeure, travaille au gouvernement dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin. Une dernière répond prioritairement qu'elle est gestionnaire d'une société de gestion de biens familiaux avant de dire qu'elle fait de la recherche sur la culture numérique (elle est la moins diplômée).

Quatre (25%) ont le français comme langue maternelle, dix le ouolof (62,5%), une le sérère, une le bâ (peul)²¹⁹. Toutes parlent au moins une autre langue (le français pour celles qui ont le ouolof comme langue maternelle et l'inverse), à l'exception d'une (engagée dans la culture et en particulier la culture numérique) qui refuse « par principe » de parler ouolof, sans pour autant expliquer pourquoi. Il est néanmoins sous-jacent à son discours qu'elle souhaite exprimer son opposition à l'hégémonie ouolof. Une poignée de personnes parle d'autres langues locales. La majorité parle anglais, certains ont des notions d'espagnol, d'arabe, d'italien. Une personne parle l'allemand.

A l'exception de deux personnes qui disposent d'un ordinateur connecté sur leur lieu de travail ou vont au cybercafé, toutes les personnes interrogées ont un ordinateur personnel à domicile, et plus précisément un ordinateur portable, connecté à l'Internet en ADSL. Certaines personnes mentionnent leur ignorance de la question du débit et du type de connexion. Le seul homme interrogé précise en revanche que la notion de haut débit au Sénégal n'est pas la même qu'en Europe. Elle opère plutôt à 512 ko/min au lieu de 2 méga/min²²⁰. Concernant les coûts de connexion, les évaluations sont étonnamment divergentes : entre 520 en passant par 8000, 15 000 jusqu'à 22 000 francs CFA par mois. Certaines avouent ne pas savoir. Deux précisent que c'est leur mari qui paie et donc ne connaissent pas les prix. Deux estiment que « c'est pas cher ».

Toutes les personnes interrogées disent être membre d'au moins une organisation, pour leur grande majorité des structures clairement identifiées comme des associations à but non lucratif (à l'exception de trois qui sont des ONG). Quelques-unes mentionnent d'ailleurs qu'elles sont en voie de se transformer en ONG, ce qui traduit la connaissance de la différence des deux statuts. Quatre d'entre elles travaillent et sont salariées par la structure dont elles disent être membres. Les autres personnes siègent à l'exécutif. La majorité date leur appartenance autour de la fin des années 1990. L'essentiel des activités des organisations est orienté autour de la défense des droits des femmes, que ce soit en apportant de l'appui, du conseil en faisant du plaidoyer politique ou en créant de la musique, à l'exception de quatre personnes qui ciblent davantage les usages numériques, leurs

²¹⁹ Ces chiffres reflètent la répartition de la pratique des six langues nationales (ouolof, sérère, peul, mandingue, soninké et diola). Voir Direction de la promotion des langues nationales, État des lieux de la recherche en/sur les langues nationales (juillet 2002), <<http://www.soninkara.org/ressources/soninkara-pdf/DPLN-etatdeslieux.pdf>>, consulté le 8 janvier 2010.

²²⁰ Rapport 2008 de Balancing Act, in *Issue* n° 418, *West African consumer broadband prices continue to tumble as OTI Telecom lowers its retail offer*, <http://www.balancingact-africa.com/news/back/balancing-act_418.html>, consulté le 21 février 2010.

analyse et observation en matière d'appropriation, d'usages et de politiques publiques. À ce stade de l'entretien, le seul homme interrogé est le seul à mentionner son engagement politique et syndical.

Bien qu'étant pour leur grande majorité des associations à but non lucratif, peu comptent d'adhérents. Certaines des personnes interrogées n'en connaissent pas le nombre, d'autres les évaluent entre 8, 15 et 100 membres, les 8 ou 15 étant les personnes « les plus actives » bénévolement. Le co-fondateur de l'observatoire des usages des TIC au Sénégal précise qu'il s'agit là d'un choix, correspondant à l'idée initiale de ne pas être « une organisation de masse » mais plutôt un « espace d'influence ». Seules deux personnes parlent de plusieurs milliers d'adhérents, essentiellement des femmes, regroupées en « groupes communautaires » dans tout le pays.

À la question du budget des organisations, à l'exception d'une personne qui travaille dans une ONG et qui ne souhaite pas révéler le montant, les réponses sont évasives et très variées dépendant des activités des structures et des partenaires qu'elles trouvent pour les soutenir. La plupart dit ne pas avoir de budget de fonctionnement mais des subventions sur projet. Si bien que les budgets oscillent entre 10 millions de francs CFA (15 200 €), 100 millions de francs CFA (152 000 €), 400 000 \$ par an (183 millions de francs CFA – 278 200 €) et 500 millions de francs CFA (761 000 €). Soit une échelle de 1 à 50 ce qui, à l'exception de celle qui affirme avoir un grand nombre d'adhérents, ne coïncide pas avec la taille de l'organisation. Une personne parle de huit adhérents et d'un projet de construction de laboratoire de création numérique dont le montant devrait atteindre 500 millions de francs CFA, ce qu'elle estime « très, très cher ». Elle profite d'ailleurs de la question du budget pour étayer les objectifs, ambitions et philosophie de l'organisation, qui se veut un lieu de « mise à disposition des outils » entre recherche et apprentissage. Ces montants restent à relativiser par rapport au PNB du Sénégal, largement en déclin depuis une dizaine d'années, qui est de 13,2 milliards de dollars US (9,2 milliards d'euros) en 2008²²¹ (21^e rang africain, 110^e rang mondial). Une organisation qui a donc un budget de 500 millions de francs CFA représente environ 0,01% du budget national, ce qui semble colossal comparativement à l'Afrique du Sud. À titre d'exemple, les dépenses militaires du pays représentent 1,4% du PNB (données 2005). Par ailleurs, l'exemple du projet de construction de laboratoire montre que la très grosse majorité des fonds provient de fonds privés ou publics nord-américains ou ouest-européens.

La majorité des personnes interrogées n'est pas engagée dans d'autres domaines que celui des « droits des femmes », « tout étant lié », des questions de la place des femmes aux postes de prise de décision à celui de l'accès au crédit ou à la transformation du tissu ou des fruits et légumes. Les organisations décrites sont essentiellement des associations de femmes. Une personne parle d'une expérience d'un groupe de femmes qui se sont retrouvées sur la base de l'entente, pour faire des activités économiques, du petit commerce et ainsi se cotiser à tour de rôle pour faire le pèlerinage à

²²¹ Banque mondiale 2008, <<http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/GDP.pdf>>, consulté le 27 décembre 2009.

la Mecque. Une autre personne parle de sa prise en charge d'un groupe de talibés (enfants de la rue) ainsi que la personne impliquée dans la culture numérique qui est également engagée dans une association de soutien aux enfants de la rue. Par ailleurs, hormis trois personnes qui en parlent plutôt en termes professionnels – elles sont chercheuses dans le domaine –, il n'est pas fait mention du terme « genre » et pas du tout du terme « féminisme ». Les droits des femmes sont globalement attachés au concept plus global de droits humains, et pour une personne à l'exercice de la citoyenneté pour lequel elle cite l'exemple du pacte républicain. Plusieurs personnes répondent spontanément et en premier lieu qu'elles ne sont pas engagées en politique. La personne engagée dans la culture est la seule à en expliquer les raisons, évoquant la vision politique politicienne de son pays et de ses dirigeants qui sont là pour « faire carrière », ce qui va à l'encontre d'une vision citoyenne de la société. Elle se lance d'ailleurs dans une longue explication du système représentatif sénégalais et le critique âprement. Les engagements sont plus ou moins anciens. Certains remontent à la sortie des études, d'autres sont beaucoup plus récents (moins de dix ans). Ils ne sont que très rarement considérés comme militants.

La question de l'autodéfinition de son milieu social a tout de suite posé problème à la grande majorité des personnes interrogées mais selon des formes diverses. Ce qu'il ressort globalement c'est qu'il semble difficile au Sénégal d'identifier la notion de « classe » sociale. La personne interrogée qui se définit comme « moderne » va jusqu'à développer une définition et une analyse du contexte local volontairement pris sous l'angle du « genre, de la modernité et des relations extérieures », afin de s'adapter à notre objet de recherche. Cette approche l'amène à définir la place des femmes dans la société sénégalaise, tout du moins d'un point de vue historique, sinon religieux et géopolitique, et le rôle de l'Internet dans les rapports de domination instaurés par la mondialisation, ce qu'elle étaye avec une relative précision historique et sociologique. Le seul homme interrogé va développer un descriptif des gammes salariales existantes dans le pays – son salaire, cité en exemple, vaut quarante fois le SMIC « que beaucoup ne touchent même pas » – afin d'étayer son éloignement des « gens qui ont énormément d'argent », ce qu'une autre personne interrogée nomme la classe « des possédants ». Cette difficulté semble décrire sous une forme implicite les écarts de richesse présents dans le pays, écarts qui ne prennent pas uniquement leurs racines dans l'économie ou le domaine financier, mais également dans l'appartenance ethnique, religieuse, ainsi que dans le système de pouvoir mis en place après l'indépendance.

À l'exception d'une des universitaires, la grande majorité des personnes interrogées ne parle pas réellement d'engagement ou de militance mais plutôt d'intérêt ou mentionne leur statut au sein du bureau ou du conseil d'administration de l'organisation. Il s'agit ici davantage d'être « membre d'une association » que de « militer » dans une organisation. Personne n'évoque le mot « féminisme » hormis la plus jeune en évoquant le nom de son groupe de musique sans pour autant le souligner. Bien au contraire, elle explique qu'il s'agit de « défendre les intérêts de la femme ». Parmi les personnes qui ne disent pas directement ou uniquement être engagées dans la lutte des droits des

femmes, deux groupes peuvent être distingués. Les personnes qui ont une vision plutôt personnelle ont choisi de rester isolées. Une d'entre elles parle volontairement d'activités sportives et culturelles. La personne engagée dans la culture affirme faire de la politique en faisant du « culturel » en précisant sa réticence à l'idée de travail en « groupe » et affirme qu'elle était, plus jeune et encore aujourd'hui, engagée pour le « combat » des femmes. Enfin, la rappeuse évoque le terme de « combat » en matière de respect des droits des femmes, notamment contre les violences mais ajoute qu'elle estime que c'est « très difficile » par pénurie de confiance envers les autres. En deuxième lieu, celles qui se situent au-delà des seuls droits des femmes se distinguent et parlent de « société civile », de « mouvements ». À part deux personnes qui affirment être membre de partis politiques de gauche et plus précisément de *Yoonu Askan wi* qui est le dernier né (en 2008) pour proposer une « alternative à l'alternance », la plupart n'évoque pas de qualificatifs comme « de gauche » ou « politiques ». Une personne parle de « mouvements sociaux de femmes » répondant à un déficit dans la société sénégalaise. Une autre personne parle de « politiques économiques, de lutte pour l'annulation de la dette, la lutte pour un commerce équitable mais aussi pour la démocratie en Afrique ». Une autre encore parle de « mouvement pour l'autonomie populaire » et précise que son engagement est très lié à son retour volontaire de France où elle était leader du mouvement des sans papiers.

Ce panorama des engagements personnels laisse entrevoir les frontières existantes au Sénégal entre la politique qui est explicitement associée au pouvoir politique et explicitement rejetée, et le social, qui regroupe des systèmes d'entraide de proximité (éducation, santé), assez proches de la religion, et les luttes contre la dette des pays d'Afrique, pour la démocratie et la citoyenneté. À ce stade, la lutte contre la mondialisation libérale souvent citée (et les plans d'ajustement structurel imposés aux pays en développement par les institutions financières internationales), la démocratie et la citoyenneté sont détachées de l'acte politique.

Cette panoplie des engagements donne également à voir la distinction faite entre la lutte pour les droits des femmes, omniprésente et explicite, et le concept de genre, plutôt restreint au domaine professionnel universitaire, et le féminisme, inexistant dans la bouche des personnes interrogées. Il n'est pas dit ici si ces trois concepts s'opposent ou si le premier occulte les deux autres et pourquoi.

Ces deux constats, le rejet de la politique au profit de l'action sociale et parfois explicitement de la religion, et l'inexistence d'une rhétorique du féminisme, sont-ils à rapprocher ? L'histoire des mouvements et organisations de femmes en Afrique de l'Ouest semble en attester.

Annexe 5 – Représentation inexistante des médias et des TIC

Dans la société numérique colonialitaire, l'information, prise sous le sens « message ayant sens », est un produit comme un autre, au même titre qu'une valeur boursière, un film pornographique, un CD audio, un frigidaire, un logiciel, une arme, une femme ou un enfant. La « société de l'information » en s'appropriant ce terme d'information, l'a détourné, voire a créé dans les esprits de la majorité des populations, ou tout du moins des organisations qui ont été interrogées en Afrique du Sud et au Sénégal, un amalgame ou une confusion sur sa signification. Les interprétations font loi qui tendent à survaloriser ou à isoler ce que recouvrent véritablement l'information numérique (informatiquement structurée) et éditoriale (sémiologiquement structurée) et ses circuits de production et de diffusion.

Ainsi, la très grande majorité des personnes interrogées au Sénégal confond implicitement liberté de presse et liberté d'expression, ce qui les amènent à lier spontanément droit d'expression et presse et à se focaliser sur les médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision) au détriment des médias des TIC. Elles réservent la liberté d'expression à un corps de métier, les journalistes, mis à l'écart du reste de la population : « la communication vraiment ici c'est la presse ». Ce corps forme alors une espèce d'élite qui s'auto-congratulerait et se garderait bien de descendre de la tour d'ivoire qui leur est accordée. Leurs modes de travail sont parfois détaillés : ils sont mal rémunérés, mal formés et se font indirectement payer sous forme d'indemnités pour venir couvrir un événement. Si bien que le résultat de leur travail est souvent « décevant », « les journalistes ne [pensant] pas forcément à vérifier les sources ». Ils feraient partie du « système », une « dictature », à laquelle ils participent même s'ils en sont les premières victimes.

À partir de ce constat, la réalité est brute : « ici c'est *top-down* ». Par ailleurs les médias seraient tellement nombreux que l'information circulerait bien, que « tout se sait ». Toutes les réponses des personnes interrogées donnent à penser que la circulation de l'information est une machine bien huilée : « j'envoie des lettres simplement aux groupes de presse et je les invite à venir couvrir ma manifestation. Ils la couvrent ! ».

Toutefois, le traitement réservé aux informations qu'elles diffusent fait plainte : « l'information sur les violences est considérée tout le temps comme des faits divers », donc mise à l'écart, traitée comme « peu importante », voire parfois « dégradante » quand il s'agit de viols car « c'est souvent la victime qui est considérée comme l'auteure » du crime en raison de ses comportements, notamment vestimentaires. Une organisation a décidé de prendre les choses en mains en essayant de former un réseau de journalistes spécialisés au moins sur les lois existantes. Les professionnels ont répondu que l'information restait leur domaine et que l'organisation devait rester en dehors de son exercice. Les journalistes fonctionnent dans la même logique de domaine réservé.

La question du traitement de l'information qui ne prend pas en compte une perspective de genre, ou tout du moins perpétue des stéréotypes sexistes classiques (Gallagher 1995), est au fond très peu

mentionnée. Ce qui compte est moins le contenu que l'effectivité qui se mesure davantage au fait que l'information passe au détriment de la façon et des sujets sur lesquels elle passe.

Les médias auxquels il est fait référence par toutes les personnes interrogées sont tous privés²²². Or, personne n'aborde la question de l'économie de cette expression par voie interposée, c'est-à-dire des moyens économiques mis en œuvre pour que ces entreprises médiatiques existent. Elles sont pourtant le lieu d'investissements privés très importants, ce qui demande une analyse particulière tant en termes politiques (la liberté passe par le libéralisme sous peine d'autoritarisme), qu'éthiques (qui investit, selon quels critères et dans quels buts ?). Des nuances s'opèrent très explicitement entre presse privée et presse publique. L'accent est en effet mis sur l'émergence des médias privés et en particulier des radios privées où l'information circule « très très bien parce que les autorités n'ont aucun pouvoir sur ces presses-là », « les propriétaires de ces organes de presse sont indépendants, donc l'information passe, on est très bien informés. Il n'y a pas de censure par rapport à l'information ». La privatisation des médias se confirme donc comme le moyen d'échapper à un certain autoritarisme. Néanmoins, « de plus en plus les gens sont convoqués à la division des investigations criminelles », après avoir rédigé et publié un article par exemple.

Cette vision majoritaire de l'information fait fortement écho à la vision de la politique, perçue comme hiérarchisée, clanique et à part. La non-appropriation des moyens d'information, et moins encore des moyens de communication, par les organisations de femmes ou féministes, raisonne à la fois avec un certain fatalisme, une tolérance de l'impuissance, au mieux une incapacité à faire face à un pouvoir omnipotent, politique ou médiatique. Elle dénote une vision majoritairement répandue dans les organisations de la démocratie comme représentative et non directe.

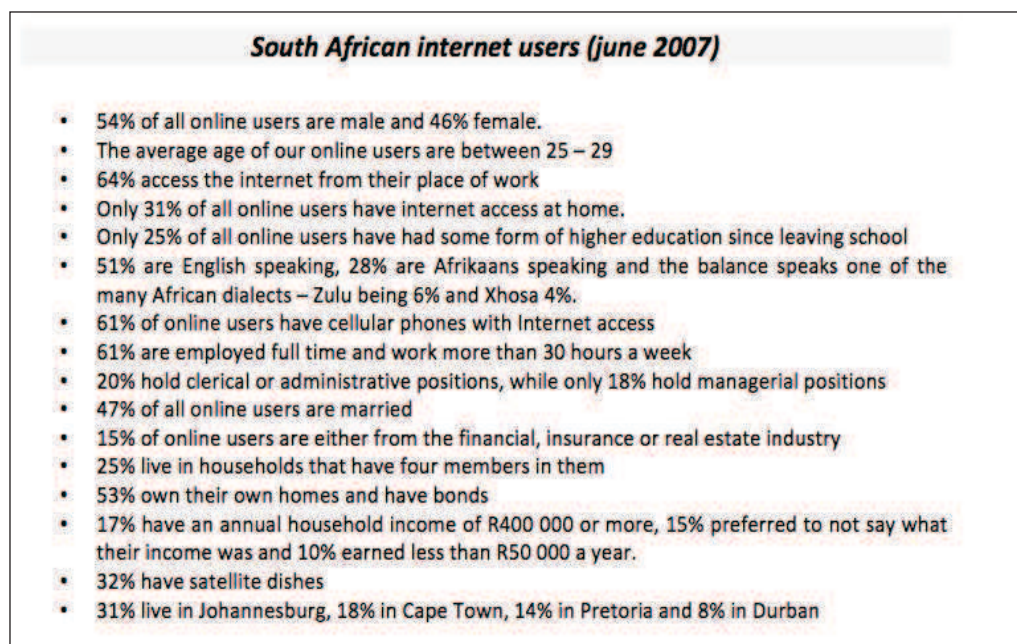
La question précise de l'existence d'autres relais d'information que ceux de la presse traditionnelle laisse les personnes interrogées globalement perplexes. Hormis Binta Sarr et Anne-Marie Cote qui parlent spontanément de l'Internet, de Fatimata Seye Sylla et de Amsatou Sow-Sidibe qui ajoutent la téléphonie mobile et ses outils dont le SMS, ou Marème Cisse Thiam qui parle de la tradition orale du pays, la majorité des personnes interrogées ne voient pas de quoi il pourrait bien s'agir.

Le lien entre les TIC et les médias traditionnels (ou de masse) est par contre relativement établi par les personnes interrogées en Afrique du Sud afin de signifier que ces médias ont un but financier plutôt qu'informationnel. Aussi, selon les personnes interrogées en Afrique du Sud, il y aurait une « alternative » à construire pour que les « marginalisés », les féministes et les défenseurs de l'égalité de genre, soient entendus, que le « statu quo » soit mis au défi, que le *backlash* dont ces populations font l'objet soit freiné. Mais cela semble difficile à mettre en œuvre. Une piste est lancée comme celle de la « communication personnelle », hors presse écrite ou télévision, qui pourrait passer par l'utilisation

²²² En 1993, l'État sénégalais décide la libéralisation des médias, presse, radio et télé incluses. En 2005, on comptait plus de 65 journaux privés, 71 radios commerciales et communautaires, cinq télévisions et deux agences de presse (Source : « Le paysage médiatique du Sénégal : presse, radio et télévision », <<http://www.au-senegal.com/Les-medias-du-Senegal.html>>, consulté le 14 février 2010).

des textos, la téléphonie mobile étant « très développée dans le pays », ou l'Internet, moins accessible mais utilisé par les gens au travail, par les jeunes à l'école ou dans les universités, par les organisations des mouvements sociaux, comme source mais aussi diffusion d'informations. À ce propos, Sally-Jean Shackleton, représentante de l'organisation spécialiste de « Genre et TIC », précise que la société sud-africaine est à ce titre « assez divisée », en matière d'accès aux TIC, au niveau de la langue utilisée par la presse, majoritairement l'anglais, et entre jeunes et plus anciens. D'autres considèrent cette division entre ceux qui ont les moyens d'avoir accès et ceux qui ne l'ont pas comme un réel problème qui resserre l'étau de la circulation d'informations et qui écarte les plus pauvres du réseau informationnel et donc de la capacité à réagir.

D'ailleurs, les chiffres-clés de l'Internet en Afrique du Sud proposés ci-dessous parlent d'eux-mêmes : la très grosse majorité des utilisateurs sud-africains d'Internet parlent anglais ou afrikaans, utilisent le réseau depuis leur travail, sont propriétaires de leur logement et vivent en milieu urbain, ce qui sous-entend qu'ils sont majoritairement blancs. Ces chiffres sont loin de refléter les données démographiques et socio-économiques sud-africaines.



Media24 Marketing department (2007)

Fondamentalement, au Sénégal et en Afrique du Sud, l'information est une affaire de professionnels et non de militants ou liée aux projets de l'organisation. La diffusion de l'information passe par des intermédiaires, des professionnels de l'information. Les outils d'information de l'organisation, comme les sites Web, ne sont pas conçus et entendus comme tels. Par ailleurs, le lien entre information et TIC est différemment opéré dans les deux pays. Plus l'accès à l'Internet est élitiste (cas de l'Afrique du Sud), plus ce lien est établi. Cette observation paradoxale fait écho à la représentation de « la » politique, au sens politique politicienne, rejetée d'emblée au Sénégal, critiquée sur son terrain en Afrique du Sud.

Annexe 6 – La méthodologie genre dans les TIC

Il existe aujourd'hui de nombreux modules ou outils qui permettent d'analyser l'intégration des TIC dans les actions des organisations de femmes qui travaillent sur le genre. Par exemple, une méthodologie d'évaluation qui intègre une analyse de genre dans les évaluations des initiatives qui utilisent les TIC pour le changement social a été créée par APC. GEM (*Gender Evaluation Methodology*)²²³ permet de déterminer si les TIC améliorent ou aggravent la vie des femmes et les relations de genre et de promouvoir un changement positif aux niveaux individuel, institutionnel, communautaire et plus largement au niveau social. GEM a été développée à partir de groupes de « la base », ce qui a impliqué la collaboration de centaines d'organisations communautaires et des particuliers depuis sa première ébauche en 2002. Le réseau qui l'a mise au point comprend les personnes qui ont développé GEM, qui s'entraînent à la façon d'utiliser GEM, qui adaptent GEM pour augmenter son applicabilité à des projets ruraux, les télécentres, la localisation de logiciels et de plaidoyer politique des TIC, et qui offrent maintenant des évaluations GEM sur une base de conseil payant. Cependant, parce qu'elle a été mise en œuvre à partir de 2004 par différentes organisations dans 36 pays différents répartis dans le monde, il n'existe pas suffisamment de recul quant à son efficacité.

Cette méthodologie a le mérite d'exister et répond efficacement à un pan de la problématique « Genre et TIC », à savoir l'apport des TIC dans le changement social, mais occulte une vision par le bas du changement social et son potentiel impact sur les politiques de TIC. Elle est davantage technique que politique. Elle outille plutôt qu'elle donne à chacun, militant comme femme de groupe « de base », les moyens d'analyse des politiques de TIC au niveau global, des enjeux économiques et épistémiques de la société numérique colonialitaire, des défis d'une appropriation citoyenne de ces outils à des fins de changement.

²²³ *Gender Evaluation Methodology*, <<http://www.apcwomen.org/gem/>>, consulté le 29 janvier 2010.

Annexe 7 – Propriété économique des réseaux sociaux

Microsoft Corporation a été fondée par Paul Allen et Bill Gates, toujours directeur²²⁴, en avril 1975 dans le Nouveau-Mexique aux États-Unis, pour répondre à leurs propres besoins d'étudiants américains. Microsoft est aujourd'hui une multinationale informatique, en situation de quasi-monopole qui vend des licences de systèmes d'exploitation et de logiciels pour ordinateurs personnels partout dans le monde. Son revenu annuel était estimé à 60,42 milliards de dollars pour l'exercice 2007-2008. Elle emploie 94 286 personnes dans 107 pays différents.

Google est née le 27 septembre 1998 dans la Silicon Valley, en Californie, à l'initiative de Larry Page et de Sergey Brin créateurs du moteur de recherche Google, aujourd'hui leader dans le domaine. Début 2008, Google valait 210 milliards de dollars à la Bourse de Wall Street à New York. Depuis 2009, elle possède 1,8 million de serveurs (parc le plus important à l'échelle internationale) répartis sur 32 sites. À noter que selon la chercheuse féministe Masum Momaya, le 17 septembre 2008, la société Google a modifié ses politiques marketing et s'est mise à refuser toute publicité offrant des services d'avortement dans quinze pays (Allemagne, Argentine, Brésil, France, Espagne, Hong Kong, Indonésie, Italie, Malaisie, Mexique, Pérou, Philippines, Pologne, Singapour et Taiwan). Cette information est à mettre en relation avec la politique de Google qui propose des « liens commerciaux », constituant une source de revenus, lorsqu'un usager entre une requête sur le moteur de recherche (Momaya 2009). Elle considère que « ceci a d'importantes implications politiques et éthiques ». Selon Masum Momaya, la politique de Google liée à ces annonces publicitaires a toujours prêté à controverses. Ce sont par exemple les annonceurs qui choisissent les mots-clés associés à ces annonces publicitaires, ce qui représente une intrusion ou une manipulation dans le choix de l'internaute.

À l'origine conçue pour être uniquement un annuaire du Web, Yahoo! Inc., créée par David Filo et Jerry Yang à l'université Stanford, en janvier 1994, puis devenue statutairement entreprise en mars 1995, est une société dont le siège est à Sunnyvale en Californie. Elle offre des services sur l'Internet, dont un portail Web et depuis 2009, un moteur de recherche, des boîtes de courrier électronique, des systèmes de messagerie instantanée, de l'hébergement Web et des portails (nouvelles, finances, etc.), à titre gratuit ou payant.

Ces trois opérateurs, parmi d'autres, s'intéressent notamment aux réseaux sociaux numériques en vue de vente de publicités, qui représente le cœur de leurs ressources financières.

Fondée en 2002, la société LinkedIn dont le siège social est à Mountain View en Californie se veut un réseau professionnel en ligne. En octobre 2009, le site est utilisé par plus de 50 millions de membres de 170 secteurs d'activités dans plus de 200 pays. Ses trois sources de revenus reposent sur

²²⁴ De 1996 à 2007, il a été l'homme le plus riche du monde et depuis 2009 sa fortune personnelle est estimée à 40 milliards de dollars.

la publicité, les abonnements et les services aux entreprises (qui incluent des solutions de recrutement).

Twitter, outil de réseau social et de microbloggage qui permet à l'utilisateur d'envoyer gratuitement des messages brefs appelés « *tweets*/gazouillis » via l'Internet, la messagerie instantanée ou les SMS, a été créé à San Francisco en 2006 au sein d'une société proposant des applications permettant de publier des fichiers audio sur un blog au moyen d'un téléphone. Son modèle économique repose sur la minimisation des dépenses, la vente de quelques publicités, et la vente de « *tweets* » pour des produits. La plateforme compte 11,5 millions le nombre de membres dans le monde et est évaluée à 1 milliard de dollars en septembre 2009.

Fondé aux États-Unis par Tom Anderson et Chris DeWolfe en août 2003, MySpace a été racheté 580 millions de dollars par le groupe de Rupert Murdoch, en juillet 2005. Trois mois plus tard, il devient le quatrième site le plus consulté au monde derrière Yahoo!, AOL et MSN (le système de messagerie instantanée de Microsoft), devant eBay et Facebook. En juin 2009, le groupe réduit ses effectifs de 30%, suite à la renégociation de son contrat avec Google. Le site compte aujourd'hui 130 millions d'utilisateurs après que le groupe ait opté pour une cote par tête, estimée à 41 dollars. Entre 2005 et 2009, le site a récolté 1,6 milliard de dollars de chiffre d'affaires. Pour la seule année 2008, il est estimé à 900 millions de dollars, chiffre qui inclut l'accord publicitaire noué avec Google pour trois ans et 900 millions de dollars jusqu'en 2010.

Facebook a été inventé par un étudiant américain de l'université de Harvard à Cambridge au Massachusetts, Mark Zuckerberg, en février 2004 et connaît une croissance géométrique du nombre de ses usagers qui est passé de 1 million en 2004 (essentiellement des étudiants américains) à 200 millions en 2009. En 2007, Microsoft y prenait 240 millions de dollars de parts de capital, alors valorisée à 15 milliards de dollars. En juillet 2009, Facebook intègre des fonctionnalités inventées par son concurrent Twitter dont le « micro-blogging ». En novembre 2009, un groupe des pirates informatiques baptisé *Control Your Info* (Contrôlez vos informations)²²⁵ prenait le contrôle de 289 sites Facebook. Leur objectif : faire la démonstration qu'il est très simple de déjouer les protections du réseau et d'effectuer n'importe quelle modification sur tous les sites qu'il héberge. Ce groupe entend éclairer les internautes sur les usages des réseaux et se défend de faire du *hacking*²²⁶.

²²⁵ Contrôlez vos informations, <<http://controlyour.info/blog/>>, consulté le 28 janvier 2010.

²²⁶ Le *hacking* signifie bidouiller, fouiller. Mais le terme a vite été transformé en pirater par les entreprises informatiques et relèvent donc maintenant davantage de l'aspect sécuritaire et propriétaire de l'informatique.

Annexe 8 – Prévalence du sida en Afrique

En 2006, près de 40 millions de personnes vivaient avec le VIH dans le monde²²⁷. Fin 2005, Géoconfluences estimait que 60% des séropositifs résidaient en Afrique (alors que les Africains représentent un peu plus de 10% de la population mondiale), soit 25,8 millions d'adultes et d'enfants vivant avec le virus, dont plus de la moitié sont des femmes. L'ONUSida prévoit que près de 90 millions d'Africains sont menacés d'ici à 2025. Par contre, l'agence onusienne estime également que si des politiques intérieures efficaces étaient conduites, soutenues par une aide internationale multipliée par deux, 43 millions de nouveaux cas pourraient être évités. Dans cette hypothèse, la couverture par la thérapie antirétrovirale devrait atteindre 70% d'ici à 2025. Elle est actuellement estimée à moins de 5%.

L'Afrique subsaharienne, en particulier, compte 64% de toutes les personnes infectées dans le monde, 76% de toutes les femmes vivant avec le VIH, 74% des décès dus au sida (2,3 millions - IP²²⁸ 2,1-2,6), 90% des infections chez l'enfant, 3% des nouvelles infections, soit 3,1 millions. Le taux de contamination hétérosexuelle y est le plus élevé du monde (75 à 90%)²²⁹, ainsi que le risque de transmission mère-enfant (20 à 30%), le pourcentage de femmes infectées, soit 57% des personnes âgées de 15 à 49 ans, le taux des jeunes femmes infectées (76%). La transmission parentale du virus semble importante, mais son évaluation est difficile. Enfin, le nombre de personnes traitées pour le VIH dans les pays de revenu faible et intermédiaire a plus que triplé entre 2003 et 2005, passant de 400 000 à 1,3 million²³⁰.

Globalement, en Afrique, les femmes et les filles sont les plus touchées par le VIH en raison de multiples facteurs biologiques, sociaux, culturels et économiques, parmi lesquels l'inégalité persistante des femmes sur le plan social et économique, dans le cadre des relations sexuelles et du mariage (Esplen 2007). À l'échelle mondiale, 17,7 millions de femmes avaient contracté le sida en 2006, soit un million de plus qu'en 2004. Ensuite, les inégalités hommes/femmes se traduisent dès l'accès au dépistage : « Une femme qui se demande si elle doit ou non se faire dépister fait un calcul simple : si le test est négatif, je risque d'être battue, simplement pour avoir fait le test ; et si le test est positif, je peux mourir demain sous les coups de mon mari. Alors, à quoi bon faire le test ? » (EngenderHealth 2006). Les soins, quand ils sont révélés, amplifient les facteurs de stigmatisation, en particulier pour les communautés marginalisées. Selon Emily Esplen, coordinatrice du secteur « droits des femmes » de l'ONG *One World Action*, le choix de l'OMS d'accorder la priorité au dépistage dans les cliniques prénatales représente un réel problème car il renforce l'idée que les

²²⁷ Rapport ONUsida/OMS 2006.

²²⁸ Indice désagrégé par sexe.

²²⁹ OMS 2004.

²³⁰ *Ibid.*

femmes apportent le VIH dans la famille en enfantant des nourrissons malades. Les femmes enceintes fuient alors ces centres. De plus, en utilisant l'approche par la maternité, l'accent n'est pas du tout mis sur le nécessaire dépistage des hommes.

En matière de traitement, même si une tendance à un meilleur accès au traitement peut être constaté, elle ne garantit pas aux femmes de mieux en profiter. En Zambie, par exemple, le gouvernement a réduit le prix des antirétroviraux, de 64 à 8 \$ par mois. Plus de la moitié des Zambiens séropositifs sont des femmes, mais les hommes se sont présentés en bien plus grand nombre dans les centres de soin. Dans une ville de province, sur quarante personnes bénéficiant d'un traitement par antirétroviraux, seuls trois étaient des femmes (ONUSida 2004)²³¹. La paupérisation des populations accentue la difficulté. Selon la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida (ICW) :

« Une femme de 44 ans d'une région rurale de Tanzanie qui suivait un traitement par antirétroviraux a dû les vendre pour pouvoir s'occuper de ses petits-enfants, qui vivaient avec elle dans sa petite maison. Ses treize enfants étaient tous morts de maladies liées au sida... Sur ses quatorze petits-enfants, trois ont moins de 5 ans. Elle pense que huit d'entre eux sont peut-être séropositifs, car ils ne sont pas en très bonne santé. Elle ne pouvait leur fournir qu'un repas par jour dans l'après-midi, à base de porridge salé, car c'était tout ce qu'elle pouvait acheter ».

De plus, la vulnérabilité des femmes est aggravée par le caractère le plus souvent informel de leur travail, qui implique qu'elles ne sont pas rémunérées lorsqu'elles sont malades ou si elles doivent prendre soin des membres de leur famille.

²³¹ OnuSida/Unfpa/Unifem 2004, Quatrième rapport mondial sur le sida, 2004, <http://www.unaids.org/bangkok2004/GAR2004_html_fr/GAR2004_00_fr.htm>, consulté le 5 avril 2010.

Annexe 9 – Panorama des mécanismes nationaux pour le genre

En Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a mis en place de nombreux mécanismes nationaux pour soutenir des politiques de genre. Il s'agit de :

La Commission pour l'égalité de genre (CGE), un organisme indépendant identifié dans la Constitution, dont la tâche est de surveiller les progrès de la mise en œuvre de l'égalité de genre dans toutes les organisations de la Nation, au sein ou à l'extérieur du gouvernement. Cette Commission ambitionne de transformer la société en « exposant les discriminations de genre dans les lois, politiques et pratiques, promouvant les changements dans les attitudes sexistes et les stéréotypes de genre et en inculquant le respect des droits des femmes comme des droits humains »²³².

Le Bureau du Statut des femmes (OSW), au sein du bureau du Président, qui promeut l'intégration transversale de genre dans tous les départements du gouvernement, coordonne la direction des structures en son sein, et surveille la réalisation de l'égalité de genre. À tous les niveaux du gouvernement, il existe aussi des Unités de genre, où les points focaux genre sont hébergés.

D'autres bureaux gouvernementaux, comme la Commission des droits humains, la Commission des lois sud-africaines, et la Commission de la Terre, parmi d'autres, s'occupent également des inégalités de genre dans leurs contextes respectifs.

Le gouvernement a également rédigé de nombreuses déclarations politiques et textes législatifs afin de prendre en compte l'égalité de genre. Il en existe au moins trois :

- Le cadre politique national sud-africain pour l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et l'égalité de genre (*South Africa's National Policy Framework for Women's Empowerment and Gender Equality*), créé en décembre 2000. Sa mission est de faciliter toute forme de coopération entre le gouvernement et la société civile. Il présente une vision commune de l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et l'égalité de genre, identifie un cadre institutionnel et des administrateurs-clés, clarifie leur rôle et concentre ses efforts sur les processus d'observation et d'évaluation.
- La loi de promotion de l'égalité et pour la prévention des discriminations (*Promotion of Equality and Prevention of Unfair Discrimination Act*), fait partie de l'appareillage législatif qui permet au pays de réaliser la CEDEF. Cette loi interdit toute discrimination de « race », de genre, de

²³² Déclaration du gouvernement du 26 juillet 2006, <[PALMIERI Joelle | Thèse pour le doctorat en science politique | 2011](http://www.search.gov.za/info/previewDocument.jsp?dk=%2Fdata%2Fstatic%2Finfo%2Fspeeches%2F2006%2F06080712451002.htm%40Gov&q=%3CAND%3E(cate gory%3Ccontains%3Es)%3CAND%3E(+(+Commission+%3CAND%3E+of+%3CAND%3E+Gender+%3CAN D%3E+Equality)+)%3CIN%3E+title+)&t=Commission+on+Gender+Equality+to+celebrate+Women%3Fs+Mont h%2C+1+-+31+Aug>,>, consulté le 27 mars 2010.</p></div><div data-bbox=)

handicap, et donne l'assurance aux femmes discriminées sur la base de leur appartenance de sexe qu'elles pourront accéder plus facilement à l'appareil judiciaire, en leur ouvrant les cours d'instance plutôt que les cours constitutionnelles pour traiter leurs cas, ce qui accélère et simplifie les procédures. D'un autre côté, ce dispositif peut disqualifier les crimes dont elles sont victimes (en faisant passer le jugement des actes du pénal au civil) et donc va à contresens d'une démarche de conscientisation ou de sensibilisation, les victimes ayant perdu confiance.

- La loi sur l'égalité dans l'emploi (*Employment Equity Act* - EEA) et la loi de discrimination positive (*Affirmative Action Act* - AAA) ont été créées pour assurer que les groupes historiquement désavantagés, incluant les femmes, sont pris en compte dans la répartition transversale des postes de prise de décision dans le secteur économique. Ces deux lois utilisent des outils de suivi comme les quotas (par exemple, 30% de femmes aux postes de direction, selon des délais préalablement fixés).

D'autres mécanismes promeuvent la participation des femmes et des groupes désavantagés dans le secteur économique. Dans le processus législatif du gouvernement, par exemple, les femmes, à égalité des personnes présentant des handicaps et des jeunes, sont encouragées à proposer leurs projets, qui peuvent ensuite être retenus.

Des mesures législatives incluent la loi sur les relations de travail (*Labor Relations Act*) et la loi sur les services de base (*Basic Conditions of Service Act*), qui permet aux jeunes filles enceintes de continuer l'école et ainsi de garder leurs droits à l'éducation. D'autres lois, qualifiées de « progressistes », promeuvent l'égalité à un niveau individuel comme la loi sur les violences domestiques (*Domestic Violence Act*) ou la loi contre les agressions sexuelles (*Sexual Offences Act*) et encore la loi sur l'interruption de grossesse. Par ces lois, le gouvernement entend considérer les femmes comme des êtres majeurs, n'ayant pas besoin de la permission de leurs maris pour s'engager et signer des contrats, et leur assurer que leurs noms apparaîtront dans les documents légaux concernant le ménage.

Ces lois ont pour ambition dans le texte de représenter des instruments qui aident les femmes et les hommes à dépasser des croyances traditionnelles qui pourraient aller à l'encontre de l'autonomisation des femmes. Une nouvelle législation devrait devenir sensible au genre et des lois plus anciennes sont censées être révisées afin de prendre en compte la dimension du genre.

Par ailleurs, des politiques de lutte contre la pauvreté, comme le Programme de développement et de reconstruction (*Reconstruction and Development Programme* - RDP), la Stratégie de développement rural intégré (*Integrated Rural Development Strategy* - IRDS), et la Stratégie de renouveau urbain (*Urban Renewal Strategy*), ont été ratifiées afin d'améliorer la qualité de vie des femmes comme des hommes.

Dans son document d'engagement pour le genre de novembre 2004, le département USAID d'Afrique du Sud affirme qu'en adoptant un cadre fort de politique en faveur de l'égalité de genre, le

gouvernement sud-africain a permis de construire des bases solides en faveur de l'égalité participation politique des hommes et des femmes et de la protection des droits humains. Un des indicateurs mesurable est le plus grand nombre de femmes au gouvernement comparativement à d'autres pays dans le monde. En 2004, 43% des membres du conseil des ministres étaient des femmes, soit une augmentation de 30% depuis 1999. Cela représente un des plus haut taux constatés en Afrique après le Rwanda (49%).

Au niveau régional, la Communauté pour le développement sud-africain (SADC) a développé une politique et un cadre institutionnel pour l'intégration transversale du genre qui engage les États-membres à reconnaître, protéger et promouvoir des actions en faveur des droits reproductifs et sexuels des femmes. Dans son document de politique générale sur la santé, la SADC engage également les États membres de passer en revue, réformer et formuler des lois afin de promouvoir les droits humains et reproductifs des femmes, d'encourager la mobilisation des communautés et de développer un plaidoyer en faveur des droits maternels et sanitaires des femmes. Elle demande également à chaque État d'entreprendre une recherche sensible à la culture afin de déterminer la prévalence des pratiques comme l'excision. Enfin, elle relie les discriminations de genre aux maternités précoces.

Au niveau national, le gouvernement sud-africain a développé des politiques de genre en adéquation avec la Constitution. La Déclaration de droits, la Politique nationale pour l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et pour l'égalité de genre, et la loi de 2000 pour la Promotion de l'égalité et la prévention des discriminations, permettent de s'occuper des inégalités de genre en matière de santé. Le Comité de coordination du secteur de la Santé est présidé par le Point focal genre national (GFP) et est responsable de la coordination effective du Programme de santé publique du secteur genre. Le comité en charge du secteur social au sein du GFP, constitué par différents départements du gouvernement, représente le second point central facilitant l'implémentation des orientations de politique de genre. Ce comité est également en lien avec des organisations internationales travaillant sur le genre et la santé.

Au Sénégal

La République du Sénégal a adopté par référendum, le 7 janvier 2001, une nouvelle Constitution qui valorise les droits humains. L'article 1 garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans discrimination fondée sur l'ethnie, la « race », le sexe ou la religion et mentionne clairement que « La République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale ». Le Sénégal s'affirme comme un État indépendant de toute confession religieuse, les Eglises et pouvoirs religieux n'exerçant aucun pouvoir politique officiel. L'article 8 précise qu'elle « garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs ».

En tant que membre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ce pays est par ailleurs membre de la Charte de Banjul, adoptée en 1981, dite Charte Africaine sur les droits humains et des

peuples. Selon un rapport de l'Organisation mondiale contre la torture de 2001²³³, le Sénégal a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR), a signé de nombreux autres traités internationaux sur les droits humains, qui interdisent soit explicitement, soit implicitement, la violence contre les femmes, parmi lesquels la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedef), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention sur les droits de l'enfant.

Par contre, il a signé mais pas ratifié, le Protocole Facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant sur l'implication d'enfants dans les conflits armés, et le Protocole Facultatif concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Par ailleurs, le Sénégal a mis sur pied, au lendemain de la Conférence mondiale des femmes de Pékin de 1995, un Plan d'action nationale de la femme (Panaf).

En 2003, le gouvernement a évalué son 2^e Plan d'action de la Femme (1997/2001), à l'issue de quoi il a mis sur pied une Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de genre (Sneeg). Cette initiative avait pour but de :

- valoriser la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ;
- organiser la promotion économique des femmes en milieux rural et urbain ;
- promouvoir l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- améliorer l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

Cette stratégie a permis de créer une série de mécanismes institutionnels dont les dénominations s'approchent plus des termes « femmes », « promotion », « enfants », « famille »... que « égalité » ou « genre »²³⁴. Des expériences ont été tentées comme celle d'intégrer un « point focal genre » dans chaque ministère. Ces initiatives ont fait la démonstration de leur faible opérationnalité, les temps alloués au poste étant insuffisants, les compétences en matière de genre des personnes nommées le plus souvent inexistantes, et la concertation interministérielle inopérante.

Le dernier mécanisme en date est le ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social, créé le 25 mars 2005. Cette appellation n'est pas neutre. Elle traduit un choix politique qui ne s'oriente clairement pas vers l'égalité de genre mais plutôt vers la promotion de la femme, en tant que mère et épouse. Par exemple le Comité consultatif de la Femme, initialement créé en tant qu'organe de concertation entre représentants des organisations de femmes, des ONG, des

²³³ OMCT, juin 2001, *Sénégal : Un rapport au Comité des Droits économiques, sociaux et culturels*, <http://www.omct.org/pdf/VAW/Publications/2001/FR_2001_06_Senegal.pdf>, consulté le 5 avril 2010.

²³⁴ Ministère de la Famille, de la Femme et du Développement social, Sneeg 2015, <http://www.sengenre-ucad.org/strategie_nationale.pdf>, consulté le 5 avril 2010.

syndicats, des partis politiques et des points focaux genre des différents ministères, se retrouve à organiser principalement la Quinzaine nationale de la femme sénégalaise. Cet événement en étant notoirement plus festif – des femmes viennent y vendre leurs productions, artisanat, pêche... – que politique, – ces femmes n’organisent pas de débats contradictoires sur leur rôle ou sur leurs revendications ou encore sur la situation du pays – ne démontre aucune ambition politique d’intégrer transversalement le genre dans l’appareil politique d’État.

Genre et société numérique colonialitaire - Effets politiques des usages de l'Internet par des organisations de femmes ou féministes en contexte de domination masculine et colonialitaire : les cas de l'Afrique du Sud et du Sénégal

Partant de la volonté de nous libérer de définitions techniques, technicistes ou produites dans la sociologie de l'appropriation sociale des usages des TIC afin de qualifier les usages de l'Internet par des organisations de femmes ou féministes en Afrique, nous avons privilégié dans cette thèse les travaux théoriques portant sur le patriarcat et sur la colonialité du pouvoir (ensemble des relations sociales caractérisées par la subalternité – hiérarchisation entre dominants et dominés – produite par l'expansion du capitalisme). Ce parti pris nous a permis de poser un cadre d'analyse opératoire ne plaquant pas des analyses théoriques occidentales, sud-américaines ou asiatiques sur l'Afrique. Il a facilité la façon dont nous avons problématisé la relation entre domination masculine et domination liée à la colonialité de pouvoir, que nous avons nommée colonialitaire, dans un contexte de mondialisation et d'hypermodernité. Les manifestations différenciées de cette relation en Afrique du Sud et au Sénégal nous ont aidé à circonscrire le terrain et le contexte à partir desquels les organisations de femmes et féministes locales utilisent ou non l'Internet. La confrontation de leurs représentations avec le cadre conceptuel est devenue informative et s'est avérée indispensable afin de qualifier la politisation de leurs usages. Il nous est ainsi apparu que l'Internet cristallise parmi les technologies de l'information et de la communication un moyen par lequel la « société de l'information » est le produit comme la production d'une mondialisation hypermoderne où la colonialité du pouvoir et le patriarcat, en tant que systèmes, s'exercent conjointement. Cette conjonction s'exprime par les biais théorique autant qu'empirique. Notamment nous avons observé que l'épistémologie utilisée dans ce cadre renoue avec des constructions traditionnalistes, nationalistes, paternalistes et masculinistes des savoirs en écho à ce que permet cet outil : l'accélération de l'appropriation du corps des femmes, la surenchère rhétorique et politique des dominants, l'institutionnalisation des concepts, l'occidentalisation des pensées, les privatisations en tous secteurs, les concurrences croisées de l'Occident, l'Extrême et le Moyen-Orient sur les terrains tant économique, politique que socioculturel, religieux. Il est alors apparu que les inégalités de genre s'aggravent en même temps que les identités sexuelles à tous les niveaux (État, institutions, population) deviennent souterraines et que les rapports différenciés de « race » et de classe se creusent. Fort de ce constat, nos analyses nous ont mené à réaliser que les femmes de « la base » se retrouvent en situation d'accentuer la prise en charge immédiate de la gestion de l'urgence (augmentation de la pauvreté, des violences, diminution de l'accès aux ressources, à la santé, à l'éducation...), parfois d'accepter leur subalternité tout en la négociant auprès des dominants. Aussi, peu à peu, les nouvelles modalités d'action politique des organisations de femmes ou féministes se sont affinées. Faisant face à une régression multifforme, ces organisations doivent modifier leur approche. L'heure est davantage à la préservation des droits des femmes qu'à leur conquête, à la défensive qu'à la subversion. Souhaitant sortir de ce constat alarmiste ou pessimiste, nous avons cherché à nuancer les manifestations de cette double domination sur le réel et avons opté pour une analyse réflexive des représentations de ces organisations sur le virtuel. Ainsi, des pistes d'innovation dans les usages de l'Internet, en marge d'une vision de la communication principalement en termes de *marketing* et *corporate*, ont été mises en lumière. Elles privilégient la visibilité de savoirs non savants de femmes ou de jeunes, dans le but de créer les bases d'une citoyenneté féministe. L'étincelle épistémique provoquée par ce choix nous conduit à la conclusion que ses effets politiques interrogent la démocratie et détrône l'injonction à « être connecté » par l'informalité qui caractérise ce parti pris.

Genre, féminisme, domination masculine, colonialité du pouvoir, hypermodernité, mondialisation, subalternité, organisations, usages, citoyenneté, démocratie, épistémologie, technologies de l'information et de la communication, Internet, Sénégal, Afrique du Sud, Afrique

Gender and the “colonialtairian” digital society – Political effects of women’s and feminist organizations’ usage of the Internet within the context of male and “colonialtairian” domination: the cases of South Africa and Senegal

With our initial intention to be liberated from the definitions — technical, technocratic or those emanating from the sociology of the social appropriation of ICT uses — in order to analyze the usage of the Internet in women’s and feminist organizations in Africa, we focused in this thesis on theoretical work relating to patriarchy and the coloniality of power (totality of social relations characterized by subalternity — hierarchization between the dominants and the dominated — produced by the expansion of capitalism.) This position enabled us to establish a working analytical framework without imposing Western, South American or Asian theoretical analyses on Africa. It also facilitated how we expressed the problematic of the relationship between male domination and the domination inherent in the coloniality of power, which we have called “colonialtairian” in the context of globalization and hypermodernity. The differentiated manifestations of this relationship in South Africa and Senegal helped us delineate the field and context within which local women’s or feminist organizations use or don’t use the Internet. Comparing their representations within the conceptual framework proved edifying and indispensable in determining the politicization of their use. It thus became apparent that among the information and communication technologies, the Internet crystallizes one means by which the “Information Society” is both the product and the production of a hypermodern globalization in which the systems of coloniality of power and patriarchy function conjointly. This conjunction is clearly evidenced both theoretically and empirically. Especially noteworthy is that the epistemology used in this context reconnects to traditionalistic, nationalistic, paternalistic and male constructions of knowledge echoing what this tool facilitates: a rapid increase of the appropriation of women’s bodies, the dominants’ rhetorical and political grandstanding, the institutionalization of concepts, the Westernization of thought, privatization in all sectors and criss-crossing competition throughout the West, the Far East and Middle East in economic, political, socio-cultural and religious areas. It then appeared that gender inequalities worsen at the same time as sexual identities on all levels (state, institutions, population) are buried away, while differentiated “race” and class relationships become more pronounced. Encouraged by this assessment, our analyses further show that grassroots women are pushed to take more and more responsibility in dealing with urgent matters (increasing poverty and violence, diminishing access to resources, health, education, etc.), sometimes even assuming their subalternity while using it as a negotiating tool with the dominants. Thus, little by little, women’s or feminist organizations have refined new modalities of political action. Facing a multifaceted regression, these organizations have to modify their approach. Today it is more a question of preserving rather than fighting for women’s rights, more a question of defense than subversion. So as not to be overly alarmist or pessimistic, we attempted to nuance the reality of this double domination, and opted for a reflexive analysis of these organizations’ representations of the virtual. Innovative approaches to Internet usage, at the margins of a vision of communication principally based on marketing and corporate identity, came to light. They encourage the emergence of women or young people’s “unlearned” knowledge dedicated to creating the bases of a feminist citizenship. The epistemic spark set off by this choice led us to the conclusion that its political effects not only question democracy but also subvert the command to “be connected” by the informal nature of this preference.

Gender, feminism, male domination, coloniality of power, hypermodernity, globalization, subalternity, organizations, usages, citizenship, democracy, epistemology, information and communication technologies, Internet, Senegal, South Africa, Africa